F 1090

# HISTOIRE DU VALLAIS.

BCU - Lausanne

*1094180583*

2Y1506.

GENÈVE, IMPR. DE F. RAMBOZ.

# HISTOIRE

# DU VALLAIS,

## AVANT ET SOUS L'ÈRE CHRÉTIENNE

### JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. BOCCARD,

CHANOINE DE ST-MAURICE ET DE BETHLÉEM, CHEVALIER DE L'ORDRE DES SS. MAURICE ET LAZARE, CORRESPONDANT DE LA COMMISSION ROYALE HISTORIQUE DE TURIN.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. Trist. II.

349
.47
VS

GENÈVE,
CHEZ BERTHIER-GUERS, LIBRAIRE,
Rue de la Cité, 224.

1844

Digitized by Google

# A mes Concitoyens.

A la vue des nombreuses ruines, des divers monuments historiques qui couvrent le sol des vallées du Vallais, l'étranger en a fréquemment demandé les annales et les souvenirs à l'indigène qu'il rencontrait sur sa route. Trop rarement, peut-être, ses doutes auront été éclaircis; trop souvent la réponse s'est voilée du manteau de l'ignorance, et les châteaux qui s'échelonnent sur le versant de nos montagnes restaient silencieux et leurs ruines sans parole.

C'est ce vide dans lequel je me suis longtemps trouvé moi-même, qui m'a donné la pensée d'entrer aussi dans cette croisade littéraire, qui, s'en allant à la recherche des chroniques et des légendes, des chartes et des diplomes, leur demande un guide dans le passé et des leçons pour l'avenir. C'est le fruit de mes pacifiques conquêtes que je viens offrir à mes concitoyens.

Compulser par des correspondants éclairés ou par moi-même, non-seulement les archives de nos communes, mais encore celles des pays qui ont été en relation avec le nôtre; recueillir et concilier ce qui a été publié par les différents écrivains, coordonner toutes ces matières, rectifier bien des erreurs, éclaircir maintes contradictions : telle était la tâche que je m'étais imposée, sans aucun ouvrage spécial qui eût pu

me servir de guide. La route était ardue, le sujet vaste et les difficultés nombreuses : aussi me suis-je vu arrêté bien des fois dans mon travail; je l'aurais même abandonné, si des hommes pleins de savoir, qui y prenaient un vif intérêt et m'aidaient de leurs lumières ne m'eussent pressé, en vertu de l'amitié dont ils m'honorent, de le livrer au public. J'ai contracté cette obligation, je la remplis sous leurs auspices.

Loin de moi la prétention d'avoir tracé une Histoire complète : j'ose néanmoins conserver l'espoir qu'on me tiendra compte de la mise au jour d'un nombre de documents inédits ou moins connus, de l'exactitude scrupuleuse des faits et de la patience persévérante et consciencieuse que j'ai dû y apporter.

Pour ne pas multiplier les citations, je me suis dispensé souvent, surtout dans la dernière époque, d'indiquer les sources où je puisais; n'ayant eu par là que l'intention d'abréger et non celle de m'attribuer certains passages extraits textuellement de divers auteurs.

Puisse cet Essai, conçu dans la seule pensée d'être utile à mon pays, et inspiré par le désir de servir la cause de la vérité, atteindre le but que je me suis proposé! Puisse-t-il réveiller le goût de l'étude de notre Histoire parmi mes concitoyens, et en engager quelques-uns à venir déposer aussi sur l'autel de la Patrie le tribut de leurs travaux et la preuve de leur amour :

*Et dulcis, patriæ facta referre, labor.*

LE CHANOINE BOCCARD.

# HISTOIRE

# DU VALLAIS.

## CHAPITRE PREMIER.

### Le Vallais avant l'Ere chrétienne. — Ses anciennes peuplades.

La première existence des anciens habitants du Vallais, n'est éclairée par aucun monument; ce que nous en connaissons nous est transmis par les historiens grecs et romains. Il est de toute probabilité qu'ils étaient une émigration de la Gaule celtique. Jules-César, dans ses Commentaires, nous dit positivement qu'ils étaient Gaulois, et les noms d'un grand nombre de lieux, de rivières, de montagnes, qui sont absolument celtes (1), semblent être une preuve de l'indigénat gaulois des premiers habitants de la grande vallée du Rhône.

Polybe, historien grec, qui écrivit environ un siècle et demi avant l'ère chrétienne, cite les Ardyens qui faisaient brouter leurs troupeaux dans les montagnes du nord, sur la rive gauche du Rhône, vers les sources. Festus ne nous donne que les noms de quatre autres peuplades, des Tylangiens, des Chabilcons, des Daliterniens et des Téméniens (2); on ne saurait dé-

(1) Tarnade (ancien nom de Saint-Maurice) en langue celtique signifie *forteresse*. — Octodure (Martigny), *lieu sur une rivière*. — Sion, *colline aride*, etc.

(2) Conservé, semble-t-il, dans Tourtemagne, *turris temenica*.

signer les localités qu'ils habitèrent. Ces dénominations ne tardèrent pas à faire place à d'autres : les Vibériens, Séduniens, Véragres et Nantuates étaient, dès le temps de J.-C., les noms des peuples qui embrassaient toute l'étendue de la vallée depuis les sources du Rhône, jusqu'à son embouchure dans le Léman.

Les Vibériens demeuraient dans les vallons qui se terminent par les montagnes de la Fourche (dixains de Conches, Rarogne supérieur et Brigue). Les Séduniens comprenaient le territoire moderne des dixains de Viége, Rarogne inférieur, Loëche, Sierre et Sion jusqu'à la Morge; les Véragres s'étendaient depuis cette rivière au torrent de Mauvoisin, au-dessus de Saint-Maurice (1), et les Nantuates depuis là jusqu'au lac Léman, sur les deux rives du fleuve.

Depuis le règne d'Auguste, le Vallais n'avait déjà plus qu'une dénomination commune : c'était la Vallée pœnine (*Vallis pœnina*) (2), qui, longtemps avant J.-C., avait été, par la facilité de ses communications avec l'Italie, le théâtre du passage de plusieurs de ces hordes barbares qui, attirées par la fertilité et la douceur du climat riant de ce beau pays, cherchaient à s'y établir.

Dès l'an 392 avant l'ère chrétienne (3), les Boïens, et les Lingonois, Celtes gaulois de la première province lyonnaise, passaient le Mont-Jou, et se fixaient au delà du Pô, où Bononie (Bologne) devint leur capitale. Les Carthaginois franchirent

(1) La Légion Thébéenne est massacrée sur les confins des Véragres. *S. Eucher.*

(2) Voy. inscriptions II, III et XII. Au 6e siècle, sous les rois bourguignons, le Vallais s'appelait *Pagus Vallensis;* sous les empereurs d'Occident, *Comitatus Vallensis :* ce n'est qu'au 16e siècle que prit naissance le *Vallesia* actuel : Simler paraît avoir été le premier qui s'en servit. — Quoique l'usage introduit naguères par l'ignorance de quelques employés étrangers, semble prévaloir, nous maintenons l'orthographe du nom VALLAIS, basé sur la pratique de plusieurs siècles et l'étymologie, seule règle compétente en cette matière.

(3) Tite-Live.

aussi indubitablement ces mêmes Alpes, puisqu'ils leur donnèrent le surnom de Pœnines, quoi qu'en aient dit bien des écrivains qui se sont efforcés d'en fausser l'étymologie (1).

Lors de l'invasion formidable des Cimbres et des Teutons, les Tigurins (aujourd'hui Zurich, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell) s'étaient joints à ces barbares pour envahir les Gaules; ils avaient déjà détruit avec eux, dans la province de Narbonne, une armée romaine, lorsqu'ils apprirent que le consul L.-Cassius-Longinus menaçait leur propre pays; ils se hâtent de retourner dans leur patrie, et trouvent l'ennemi sur les bords du lac Léman, aux environs de Port-Vallais et de Villeneuve. Les Tigurins remportèrent une victoire complète; le consul et L.-Pison, son lieutenant, restèrent sur le champ de bataille, et avec eux la fleur de l'armée. Caius-Popilius, le second lieutenant, laissa le reste des troupes à la discrétion du vainqueur, qui les désarma et les fit passer sous le joug, 107 ans avant J.-C. (2)

Les peuples des Alpes cisalpines et transalpines mettaient depuis longtemps obstacle au commerce des Romains par des péages et des droits de transport excessifs; leurs exigences dégénéraient en audace et en vols. Décius-Brutus passant avec ses troupes par la vallée des Salasses (pays d'Aoste), en se retirant de Modène, avait été forcé de payer un denier par tête pour chacun de ses soldats; on y pilla les bagages de Jules-César et l'argent dont il devait solder ses troupes. Le dictateur voulant venger ces insultes faites à la République romaine et pourvoir à la sûreté des communications, fait vendre 36,000 Salasses à l'encan dans la ville d'Ivrée, puis tournant ses armes sur l'autre versant des Alpes, les Vallésiens perdirent aussi leur liberté, dont ils abusaient au détriment des étrangers. Il avait chargé Sergius-Galba, qui commandait la 2me légion et quelques escadrons de cavalerie, de réduire les Nantuates, les Véragres et

(1) Voy. note I, à la fin du volume.
(2) Müller, *Hist. des Suisses,* liv. I, ch. 3.

les Séduniens. Galba, après quelques heureux combats, s'était emparé de plusieurs châteaux; tout le pays lui ayant envoyé des députés et des otages, et la paix étant faite, il laissa « deux co-« hortes chez les Nantuates; pour lui, avec le reste de la légion, « il alla passer l'hiver à Octodure (1) (Martigny), situé dans une « vallée, avec une petite plaine environnée de hautes monta-« gnes. Comme ce bourg était partagé en deux par une rivière, « il en abandonna un côté aux Gaulois (indigènes), prit l'autre « pour son quartier d'hiver, et le fit fortifier d'un fossé et d'un « retranchement (2). »

Avant que le camp fût entièrement formé et muni de vivres, les Véragres sachant qu'on avait détaché plus de deux cohortes pour escorter les convois, résolurent de rendre leur vallée redoutable aux généraux romains par la destruction des troupes de Galba. Le sacrifice de leur vie et de leurs enfants en otage, leur parut préférable à la perte de leur liberté. Un matin, au lever de l'aurore, ils s'emparèrent, avec les Séduniens, des hauteurs et du défilé. Galba se vit environné; les secours et les vivres lui étaient coupés, et il se trouvait attaqué de toutes parts. Les Romains opposèrent leur valeur ordinaire; mais des renforts venus de tous côtés augmentaient sans cesse le nombre des ennemis, et relevaient ceux qui étaient fatigués du combat. Les troupes moins nombreuses de Galba étaient obligées de plier sous des forces supérieures. Après plus de six heures de lutte, les Vallésiens avaient déjà comblé une partie des fossés et allaient forcer le retranchement, lorsque le premier capitaine de la légion, P.-Sextius-Bibaculus, et C.-Volusénus, tribun mili-

(1) Topographie trop précise pour qu'on ait aucun doute sur l'emplacement de l'ancienne Octodure : quelques-uns, trompés par la ressemblance des noms, l'ont placé près du Trient où se trouvait le village d'Autan, détruit par une inondation au 16e siècle; mais une charte de Rodolphe III, de l'an 1006, tranche la difficulté : *Autannis prope Octodurum*. (Archives de l'abbaye de Saint-Maurice.)

(2) Commentaires de César. — Müller, liv. I, ch. 5.

taire, engagèrent Galba à tenter une sortie. Aussitôt les ordres nécessaires sont donnés. Les soldats jouissent de quelques instants de repos; tout à coup les cohortes s'élancent avec un courage vraiment digne du nom romain, et avant que l'ennemi ait eu le temps de se reconnaître, une partie s'était emparé des hauteurs. Alors les indigènes sont attaqués de tous les côtés; ils ne peuvent résister au choc du plus valeureux des peuples, et sur 30,000, au moins 10,000 tombent sous les coups des vainqueurs (1).

Après cette victoire (54 ans av. J.-C.), Galba, qui ne voulait pas en tenter une seconde aussi chère que celle qu'il venait de remporter, voyant qu'il manquait de vivres, fit mettre le feu à tout le bourg. Le lendemain il leva son camp, et alla passer l'hiver chez les Allobroges (2).

Les Alpes furent ainsi momentanément dégagées : pour continuer de veiller à la sûreté des passages et imposer à l'insolence des barbares, Jules-César établit des colonies romaines à l'entrée des vallées du Rhône et des Salasses, à Ivrée (3) et à Tarnade (4), clefs naturelles de ces montagnes. Sans avoir été complétement soumis et réduits en province romaine, les Vallésiens n'avaient pas moins dû plier sous la volonté toute-puissante du conquérant du monde, et faire le sacrifice de maintes libertés. Le souvenir de leur indépendance ne tarda pas à les porter à la révolte. Alors l'empereur Auguste acheva ce que son

(1) Si l'on compare ce chiffre à la population actuelle, beaucoup plus élevée encore que celle du moyen âge, on peut présumer ou que Galba a grossi l'armée ennemie pour donner plus d'éclat à sa victoire, ou que d'autres peuples alpestres sont venus se joindre aux indigènes.

(2) Il paraît que S.-Galba mourut à Tarnade : on y a découvert sa pierre sépulcrale.

(3) Strabon.

(4) La tradition constante, le plan de surveillance adopté du côté des Salasses, l'importance militaire de cette position, l'étymologie de *Tarnade*, viennent à l'appui de cette opinion.

oncle avait commencé, et les quarante-quatre peuples alpestres vaincus furent réunis à l'empire. C'est ce qu'atteste l'inscription conservée par Pline, qui se lisait sur l'architrave de l'arc de triomphe, qui fait encore l'ornement de la Turbie, près de Nice (1), élevé à la gloire du vainqueur l'année même de la naissance du Sauveur. *Sub imperium populi Romani sunt redactæ gentes Alpinæ devictæ.... Viberi, Nantuates, Seduni, Veragri.*

(1) Non à Aoste, comme l'avance Guichenon, *Hist. de Savoie*, I.— Simler, *De Alp.* — Pline, *Hist. nat.*, liv. III.

## CHAPITRE II.

### Le Vallais sous les Romains (1—413).

Auguste et ses successeurs, poussés sans doute par des raisons politiques, traitèrent les habitants de la Vallée pœnine avec beaucoup d'égards; ils surent embellir leur joug et dorer leurs chaînes. Ils leur accordèrent des prérogatives et des droits que les peuples du Latium n'avaient obtenu qu'avec peine à la suite de longues guerres et de nombreux traités. Les Vallésiens furent déclarés citoyens romains. Pour faciliter le commerce, on fit élargir et réparer les routes; des pierres milliaires y furent placées et partaient de Martigny (*Forum Claudii*) (1), pour la voie du Mont-Jou (Grand-Saint-Bernard) et du Simplon pour celle qui traversait cette montagne. Pour sa sécurité, des stations militaires étaient établies dans les positions les plus importantes (2). Les sciences, les arts, le luxe, les plaisirs, l'agriculture, vinrent, sans doute comme dans l'Helvétie, sinon étouffer, au moins comprimer les regrets de l'indépendance. A la vue de ces bienfaits, la reconnaissance éclate et se manifeste dans des monuments élevés en l'honneur des bienfaiteurs. Les Nantuates, les Séduniens proclament Auguste comme leur protecteur et leur père (3). Les quatre peuplades de la vallée se réunissent pour célébrer l'intrépidité et la valeur de Drusus, fils de Tibère, et choisissent Tarnade pour lui ériger un trophée (4). Octodure célèbre Licinius adopté par Maximien (5); elle appelle

(1) Voy. inscription I. Les Romains avaient sur le Mont-Jou un Refuge (*Mansio*) : la station proprement dite était à Saint-Remy (*Eudracinum*).

(2) Voy. *Simplon* aux Notes alphabétiques, et inscription XI.

(3) Inscriptions VII et VIII.

(4) Inscription III. (5) Inscription IV.

Constance, fils du Grand Constantin, *le bonheur de l'empire* (1).

Un grand nombre de pierres tumulaires ont été trouvées en Vallais. Campanus, préfet du prétoire de Maximien, qui avait rempli les charges les plus honorables de Rome, avait son mausolée à Sion, au bas du château de Valère, qui a conservé le nom de sa mère éplorée (Valérie) qui l'avait fait élever ; mais c'est surtout Tarnade qui semble avoir été plus particulièrement le cimetière des Romains. Pleins du préjugé que leur mémoire était flétrie lorsque leur sépulture était violée, ils avaient choisi ce lieu si reculé et encaissé dans les Alpes, persuadés que leurs cendres y seraient hors de toute insulte. Le pavé de l'ancienne église, ses murs ainsi que ceux du cimetière, comptaient un grand nombre de pierres sépulcrales (2). Antoine-Sévère avait fait transporter le corps de son fils de Narbonne à Tarnade pour l'y ensevelir. Des prêtres et des prêtresses y célébraient les obsèques selon le rit des Romains. Un service anniversaire (*feralia*) avait lieu les derniers jours de février en mémoire des citoyens morts dans l'année (3), et durait onze jours consécutifs. Pendant ce temps les mariages étaient interdits, les sacrifices suspendus, les statues des dieux voilées et les temples fermés.

Sur le sommet de l'Alpe pœnine, il y avait un temple à Jupiter (4) ; Sierre élevait ses autels à Mercure (5) ; Tarnade à

(1) Inscription VI.

(2) Simler, *Descript. Valles.*, p. 90.

(3) *Eclaircissements sur le martyre de la Légion Thébéenne,* par P. de Rivaz.

(4) Un plateau assez vaste, labouré par de nombreuses fouilles, situé près de la maison hospitalière du Grand-Saint-Bernard, est l'emplacement du temple dédié au Maître des dieux : il porte encore le nom de *plan Jupiter :* on a tiré de ses ruines des *Ex voto,* des statues, des génies, des lampes sépulcrales, des anneaux d'or, des aigrettes, des médailles très-nombreuses jusqu'à la décadence de l'empire, qui paraît aussi avoir entraîné celle du temple.

(5) Inscription IX.

Hygie, déesse de la santé (1), ou à Isis; ailleurs on sacrifiait au Génie de la localité, à la Fortune qui a toujours eu ses nombreux adorateurs; en un mot le Vallais, comme tous les pays qui l'environnaient, était plongé dans les superstitions de l'idolâtrie. Le culte des fausses divinités ne tarda cependant pas à y faire place à celui du vrai Dieu. Placée sur une des routes les plus fréquentées de l'Italie dans les Gaules, la Providence a voulu que la même cause qui avait amené l'asservissement politique de cette vallée fût celle qui fit luire sur elle le flambeau et la liberté de l'Evangile. Des traditions vagues, qui ne sauraient soutenir une sévère critique (2), voudraient faire remonter l'époque où le Vallais reçut les premières semences de la foi, jusqu'au berceau du christianisme; mais rien n'est positivement connu jusque vers le milieu du quatrième siècle.

L'an de J.-C. 302, Maximien se trouvait sur les bords du Rhin pour y contenir les barbares qui menaçaient d'envahir les terres de l'empire, lorsqu'il apprit que les Maures désolaient l'Afrique. Il se dirige aussitôt sur l'Italie par le Vallais, où il arrive après le milieu de septembre. Avant de passer les Alpes pœnines, il veut se rendre favorable la divinité à laquelle cette montagne était consacrée, et ordonne en conséquence un sacrifice à Jupiter (3). La Légion Thébéenne (4), levée dans la Thé-

(1) Son temple se trouvait à l'endroit même, occupé aujourd'hui par l'église paroissiale.

(2) Le bourg de Saint-Pierre prétend avoir été évangélisé par le prince même des Apôtres. — La ville de Saint-Maurice, fondée sur une inscription contestée, porte sur ses armes : *Christiana sum ab anno* 58. La première prétention n'est basée que sur des monuments ridicules : la deuxième est réfutée par cela seul que l'usage de compter les années par celles de J.-C. ne remonte tout au plus en France qu'au 7e siècle : les chiffres arabes n'y furent d'ailleurs connus que bien plus tard.

(3) Les Romains ne gravissaient point la montagne sans cet acte religieux, ordonné par le livre des Sybilles et par un décret des Décemvirs.

(4) Dans les cadres de l'armée elle était appelée *Secunda Jovia Felix Thebæorum.*

baïde d'Egypte et toute composée de chrétiens, sait alors discerner entre ce qu'elle doit à Dieu et ce qu'elle doit à l'empereur : chefs et soldats déclarent qu'ils aiment mieux mourir innocents que de vivre coupables, en se souillant par un acte contraire à leur croyance. Maximien ordonne qu'on les décime : cette exécution, loin de produire l'effet qu'en attendait le tyran, ne fit que les rendre plus inébranlables. La décimation est en vain répétée : le sang de leurs frères a en quelque sorte cimenté leur foi. Alors, perdant de vue les nombreux services des Thébéens, oubliant qu'ils avaient maintes fois contribué à sa gloire et partagé ses périls, le farouche Maximien ne pouvant surmonter ce divin courage, prend la résolution atroce de massacrer toute la légion. Les héros qui avaient rempli l'Orient et l'Occident de leurs succès, mais plus encore de leurs vertus, courbent comme des agneaux leurs têtes sous le glaive des bourreaux et échangent les lauriers de la terre contre les palmes de l'immortalité, le 22 septembre. De la rocheuse Thébaïde, où l'homme a dressé des montagnes à côté de celles de Dieu, le sort de la guerre les avait conduits au pied d'obélisques et de pyramides de glace, nécropoles bien plus élevées, plus froides et plus sombres que celle des Pharaons. Une dernière terrasse de rochers à pics semble y murer le fleuve. C'est là qu'ils s'appuyèrent pour être égorgés : voilà leur cirque et leur amphithéâtre. Dans le sourd tourbillonnement du Rhône oppressé par la montagne, alla se perdre leur dernier soupir (1). La légion était de 6600 hommes, commandée par le primicier Maurice et ses lieutenants Exupère et Candide. Une modeste chapelle est élevée sur le lieu du martyre, à 20 minutes sud de la ville de Saint-Maurice.

Le Vallais faisait alors partie de l'Italie : selon la pratique de ce temps, les chrétiens d'une province ressortaient de la juridiction du métropolitain : ainsi les évêques de Milan devaient subvenir aux besoins des fidèles de la vallée du Rhône. En 349,

(1) Olivier, *Le canton de Vaud.*

saint Protais, qui remplissait le siége de cette ville, voulant s'alléger d'une partie de son fardeau pastoral et pourvoir plus efficacement au développement de la foi catholique en Vallais, y envoie un évêque dans la personne de saint Théodore, qui fixa sa résidence à Octodure. Un de ses premiers soins fut d'élever en l'honneur des martyrs d'Agaune un temple où reposassent plus décemment leurs reliques. Des chrétiens qui avaient été les témoins de leur mort se firent un vrai bonheur de pouvoir placer quelques pierres au monument de leur gloire, et d'assister à la translation des sacrées dépouilles qu'ils avaient eux-mêmes confiées à la terre depuis près d'un demi-siècle (1).

De pieux solitaires, qui s'étaient dévoués au service des Thébéens, avaient fixé leurs demeures dans des cabanes au pied du roc perpendiculaire qui borde la campagne, où ils avaient été massacrés. Le saint évêque les invita à se rassembler en communauté et se chargea de les diriger. Ses successeurs en firent autant jusque vers l'an 478, où l'évêque Léonce laissa ce soin à saint Sévérin, premier abbé tiré du sein des religieux. Tels furent les commencements de l'abbaye de Saint-Maurice, la plus ancienne de l'Occident, et déjà célèbre dans les premières pages de l'histoire ecclésiastique. Théodore ne contribua pas peu, sans doute, à engager Asclépiodote, préteur des Alpes pœnines, à rebâtir en 377, sous le règne de Gratien, les églises de Sion que Maximien avait fait détruire (2). Il y avait donc déjà des chrétiens en Vallais dès le commencement du quatrième et même dès la fin du troisième siècle; mais c'est surtout après le massacre des enfants de la Thébaïde, que la doctrine de J.-C. fit les progrès les plus rapides, et qu'ainsi le sang des martyrs a été pour ce pays une semence de christianisme.

Dès sa conquête par Auguste, le Vallais avait été uni à l'Italie; il n'en fut démembré qu'après l'an 390 pour être réuni aux Gaules, et former avec les Centrons (Tarentaise) la septième

(1) Pierre de Natalibus, *Vitæ Sanctorum*. (2) Inscription XIII.



CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

province viennoise. C'est à la suite de ce démembrement que le siége de Théodore, qui jusqu'alors avait relevé de celui de Milan, fut uni à la métropole de Lyon. On connaît peu de choses sur l'administration de ce pays par les Romains; des inscriptions nous font voir qu'il a eu formé avec la Rhétie et la Vindélicie une province gouvernée par des préteurs (1) et des procurateurs des Césars, avec le titre de prolégat; ce dernier connaissait des causes criminelles et les jugeait en dernier ressort. Les villes qui avaient acquis le droit de cité, possédaient le privilége d'appeler à l'empereur de toutes les sentences de ce magistrat. Les quatre cités des Vallésiens avaient en outre leur administration particulière : des duumvirs, qui quelquefois marchaient précédés des haches et des faisceaux, étaient à la tête des villes municipales. Tarnade compte parmi les siens Sextus-Varenus, dont elle conserve encore aujourd'hui la pierre tumulaire (2). Etant unies aux Gaules, les Alpes pœnines étaient gouvernées par un président.

Les légions de l'empire qui se rendaient dans les Gaules ou l'Helvétie continuaient de sillonner nos vallées et y répandaient la terreur et la dévastation. Cécina, entre autres, le bourreau des Helvétiens, les avait traversées avec une armée, dans l'hiver de l'an 69 de J.-C. (3), se rendant en Italie pour y étayer le pouvoir éphémère de l'empereur Vitellius, monstre digne de lui.

Des scènes bien plus déplorables encore attendaient ce malheureux pays. Déjà, dès le commencement du cinquième siècle, un déluge de barbares inondaient l'Europe; le Vallais devint (407) la proie des Vandales hérétiques ariens; ils ne manquèrent point de le réduire en désert, comme ils le firent de toutes les contrées où ils purent pénétrer; partout le feu, le sang et les larmes marquaient leur passage. Leur rage semble plus particulièrement

(1) Inscription II.
(2) Inscription X.
(3) Tacite, *Hist.*, liv. I, LXX.

s'être dirigée contre les ministres du sanctuaire. C'est par eux que saint Florentin, successeur de saint Théodore, fut mis à mort avec Hilaire son diacre, à Saint-Pierre de Clages (1).

Les Bourguignons de race germaine inquiétaient aussi l'empire à la même époque. Aétius, fameux général romain, proposa de les transporter des bords du Rhin, où ils avaient eu la permission de s'établir, dans le pays des Helvétiens, presque inhabité depuis les invasions désastreuses des hordes du Nord. Les Bourguignons y consentirent et vinrent se fixer, l'an 413, sur les versants du Jura, dans la Savoie, le Dauphiné, une partie de la Provence, sur les rives du Léman et dans la vallée du Rhône; et c'est ainsi que le Vallais, après avoir été sous la domination romaine pendant plus de quatre siècles, passa sous celle des Bourguignons.

(1) Il y eut dans ce lieu, au moyen âge, un prieuré de Bénédictins: à la fin du 15e siècle, ses propriétés furent réunies à la mense épiscopale.

## CHAPITRE III.

### Le Vallais sous les Bourguignons (413—534).

Suivant les anciens (1), les Bourguignons étaient hauts de six à sept pieds, Vêtus de peaux non préparées, la liberté était leur seul bien; un chat lui servait d'emblème dans leurs drapeaux. Les flèches empoisonnées étaient chez eux en usage comme chez le reste des barbares. Leurs chefs, nommés *Hendins*, étaient électifs, et leur dignité durait autant que leur bonheur. Le grand-sacrificateur, appelé *Siniste*, avait, dans l'ordre civil, une grande influence. Arrivés dans les Gaules, ils abjurèrent leurs superstitions entre les mains d'un évêque arien. Quoique entachés du venin de l'hérésie, les Bourguignons ne tardèrent pas à ressentir les bienfaits du christianisme; leurs lois sont souvent empruntées de cet esprit de douceur qui en est la conséquence, et ils peuvent être mis au rang des nations civilisées de l'époque. Placés au pied des Alpes, ils promirent aux Romains, en échange de gras pâturages, de défendre les remparts de l'Italie. Fidèles à leur serment, ils essaient d'arrêter le roi des Huns, ce véritable *fléau de Dieu*, dont le nom est arrivé jusqu'à nous, accompagné des plus effrayants souvenirs. Attila massacre leur roi; leur dynastie éteinte, ils demandent pour général Gondioc, prince visigoth, qui meurt après un règne de 24 ans.

Gondioc eut quatre fils, qui régnèrent chacun dans une grande ville : Chilpéric à Genève, Godégisel à Besançon, Godemar à Vienne et Gondebaud à Lyon. Ce dernier s'empara des états de ses frères par la victoire et le fratricide. Sentant ses forces défaillir, Gondebaud avait réuni la nation en diète à *Quadruvium*, sa résidence, non loin de Genève, où son fils aîné Sigismond

(1) Sidon, *Appollinaire*.

fut proclamé roi et élevé sur le pavois; lui-même mourut l'an 516, la 25e année de son règne (1).

Sigismond, ainsi que son père, fut nommé patrice de l'empire d'Occident dans le département des Gaules, et en cette qualité il se regardait comme le vassal et le sujet de l'empereur Anastase, à qui il écrivait dans les termes de la plus parfaite soumission. Ce prince eut le bonheur d'être retiré de l'hérésie des Ariens par les instructions de saint Avit, archevêque de Vienne, qui ramena aussi sa famille à la foi catholique. En 515, voulant donner à son peuple et au monde une preuve de la sincérité de sa conversion, il mit la main à l'un des plus grands et des plus somptueux monuments que l'Eglise ait vu élever à la gloire de ses héros. Le monastère de Saint-Maurice existait déjà depuis près de deux siècles; cependant il n'était rien en comparaison de ce qu'il devint par les libéralités du roi de Bourgogne. Cinq cents religieux, divisés en cinq chœurs, y chantaient alternativement et sans interruption les louanges de Dieu et des martyrs. Il leur assigna des revenus dans les territoires de Lyon, de Vienne, de Grenoble, de Genève, de Vaud, de Besançon et d'Aoste; dans le Vallais, ils possédaient Sierre, Loëche, Conthey, Bramois, Ollon, Vouvry, Autan, Salvan et Autanelle, et toutes les Alpes depuis la tête du lac à Martigny, avec tout ce qui en dépendait en terres, édifices, esclaves, affranchis, habitants, vignes, forêts, bois d'olivier, champs, prés, pâturages, eaux et droit de pêche, canaux, meubles, immeubles, dîmes, etc. (2) Un établissement aussi vaste demandait tout l'emplacement d'Agaune; aussi le roi fit-il retirer tout ce qui était étranger à la communauté dans le bourg d'Epaone, qu'il avait fait construire à cet effet à une demi-lieue au nord du monastère.

Sigismond assemble un concile à Agaune (516, 30 avril), composé de neuf évêques et de neuf comtes, soit pour donner

(1) *Art de vérifier les dates.*
(2) Charte de dotation. *Arch. de l'abbaye de Saint-Maurice.*

une nouvelle règle aux religieux, soit pour faire ratifier par son conseil une aliénation aussi considérable du domaine de la couronne. Les constructions n'étant point encore achevées, la dédicace du monastère fut renvoyée à l'année suivante; pour la rendre plus solennelle, ainsi que cela s'était pratiqué en plusieurs circonstances semblables (1), saint Avit convoqua pour le 6 septembre un concile national à Epaone (aujourd'hui Epinassey), près d'Agaune. Vingt-cinq évêques, entre autres celui d'Octodure (Constance), souscrivirent les quarante canons de discipline qui ont toujours été en grande autorité dans l'Eglise gallicane. Ces prélats assistèrent ensuite le 22 à la consécration de l'abbaye et de son église. L'archevêque Avit, président du concile, y prononça un discours latin, langue encore familière au peuple depuis son administration de quatre siècles par les magistrats romains.

Après la mort d'Ostrogothe, sa première épouse, Sigismond était passé à de secondes noces. Constance, la nouvelle reine, craignant que ses fils n'eussent aucune part dans le gouvernement tant que vivrait Sigéric, né du premier lit, prit le parti de se débarrasser de ce jeune prince; elle l'accusa de mauvais desseins contre son père. Celui-ci, trop crédule, fait étrangler (522) son fils innocent. Il n'a pas plutôt commis ce crime, que, poussé par un sincère repentir, il se rend à Agaune pour l'expier dans les larmes et la pénitence. Ses sujets indignés se révoltent; les princes français, saisissant l'occasion de venger la mort de Chilpéric leur aïeul, envahissent son royaume. Sigismond sort en vain de sa retraite pour ramener ses peuples au devoir; il est vaincu et forcé de chercher un asile dans le monastère qu'il venait de quitter. Les troupes de Clodomir, roi d'Orléans, ne tardent pas à l'y suivre. Craignant de ne pouvoir l'enlever par la

(1) Les dédicaces furent souvent l'occasion de conciles : tels ceux de Constantinople en 394, de Tours en 461, d'Orange en 529. — Voy. la Note II à la fin du volume.

force, d'un lieu dont les abords sont si difficiles, ils y entrent par la ruse. Quelques-uns de ses anciens sujets feignent de venir se ranger sous ses drapeaux et mettent le feu à l'abbaye pour occuper les religieux pendant qu'on s'emparerait de leur royal bienfaiteur. Le roi captif avec son épouse et ses deux fils, Gistald et Gondebald (523), sont conduits à Orléans.

L'année suivante, Clodomir ayant appris que Godomar, frère de Sigismond, s'était fait déclarer roi de Bourgogne, se prépare à marcher contre lui. Il fait auparavant massacrer la famille captive dans un lieu nommé aujourd'hui Saint-Simon (1) (près d'Orléans), et commande de jeter les cadavres de ses victimes dans un puits célèbre par les miracles qu'il a plu à Dieu d'y opérer par l'intercession de ses serviteurs (2).

La fortune favorisa les armes de Godomar, et la tête de Clodomir sur une lance annonça que la Providence n'avait pas longtemps laissé le meurtre impuni (3). Dès lors Godomar régna en paix l'espace de dix ans, jusqu'à ce qu'en 534 Clotaire, roi de Soissons, et Childebert, de Paris, mettent fin au royaume de Bourgogne en s'en emparant. Ainsi le Vallais, changeant de dynastie, passa sous celle des Francs après avoir été pendant 121 ans sous celle des Bourguignons.

(1) Contraction de Saint-Sigismond.

(2) Vénérand, abbé de Saint-Maurice, obtint peu d'années après, l'autorisation de leur donner une sépulture honorable dans son abbaye.

(3) Deux de ses fils périrent de la main de leurs oncles; le troisième, Clodoald, finit ses jours dans un couvent et donna son nom à Saint-Cloud.

## CHAPITRE IV.

### Le Vallais sous les Francs (534—888).

Depuis que les terres des Bourguignons eurent été envahies par les Francs, elles furent tantôt divisées entre plusieurs rois, tantôt réunies sous le sceptre d'un seul. Gontran et Théodoric ou Thierry furent les seuls princes de la maison royale de France qui, depuis Godomar, aient pris le titre de roi de Bourgogne. Ce pays fut dès lors comme une province unie à la monarchie française. Un patricien ou patrice gouvernait, au nom du prince, ce qui comprend aujourd'hui la Savoie, la Haute-Bourgogne, le Vallais, Genève, Berne, Fribourg et Soleure. Les noms de ces patrices, conservés jusqu'à nous, sont ceux d'Œgila, Richomer et Alethæus. Le pays d'en deçà du Jura avait en outre un duc qui y remplissait les fonctions de maire du palais. Alethæus, rejeton de l'ancienne race des rois de Bourgogne, eut la pensée de remonter sur un trône occupé autrefois par ses ancêtres et d'affranchir ses concitoyens du joug des Francs. Il met dans ses intérêts Leudmond, évêque de Sion, et le duc Herpon meurt victime d'une conjuration. Le roi Clotaire ne pouvait laisser cette révolte impunie : les grands du royaume, assemblés et consultés, condamnent le patrice à être décapité, et son imprudent ami, menacé du même supplice, est relégué dans son diocèse pour le reste de ses jours, vers l'an 614 (1).

Des catastrophes de tous genres avaient désolé le Vallais durant cette époque. En 563, une montagne (le *Tauredunum*) située à une demi-lieue sud d'Agaune, après avoir fait entendre pendant plus de 60 jours un bruit souterrain, se détache avec fracas de sa base, ensevelit sous ses décombres la ville d'Epaone,

(1) *Art de vérifier les dates*, I, p. 543.

célèbre par son concile, et qui comptait à peine 50 ans d'existence. Château, églises, richesses, habitations et habitants, tout fut englouti sous des décombres. Le rétrécissement extraordinaire de la vallée (1) causa de nouveaux malheurs; complétement obstruée, le Rhône regorgea vers sa source, et après avoir inondé les localités supérieures et fait bien des victimes, le fleuve, qui coulait auparavant le long des monts de l'ouest, se frayant impétueusement un passage vers la chaîne orientale, renouvela les mêmes scènes de désolation dans la partie inférieure. L'eau accumulée était en si grande quantité que le lac déborda de toutes parts; à Genève même l'inondation dépassa la hauteur des murs de la ville et en emporta les ponts et les moulins. Ainsi le riant bassin d'Agaune, où le roi Sigismond, engagé par la beauté du site, avait placé un de ses châteaux, se trouva métamorphosé en un vrai désert. Là où un demi-siècle auparavant on avait entendu proclamer les lois de l'Eglise de la bouche de ses évêques, ne retentirent plus que les cris des animaux sauvages. Un petit hameau s'éleva dans la suite sur cet emplacement, et conserva le nom d'Epaone dans celui d'*Epinassey*.

Les irruptions des Lombards vinrent encore mettre le comble à tant de maux. Après avoir conquis l'Italie, ils fondent (569) sur le Vallais par le Simplon, mais ils y furent bientôt investis, faits prisonniers et vendus. Cinq ans plus tard, voulant rétablir la gloire de leurs armes et poussés par la vengeance, ils y pénètrent encore par le Saint-Bernard; tout est mis à feu et à sang sur leur passage, leur acharnement se déchaîne plus particulièrement contre les villes épiscopales et les monastères: ils pillèrent et brûlèrent l'abbaye de Saint-Maurice après y avoir séjourné quelques mois. Au delà du Rhône, dans les plaines de Bex (2), ils rencontrent les troupes bourguignones commandées par le

(1) Voy. Note III à la fin du volume.

(2) Le dessèchement des marais met quelquefois à sec des armes qu'on croit être lombardes.

fameux Mommole, le *Charles-Martel* des Lombards. A la vue seule du général, dont ils avaient déjà trois fois éprouvé la valeur irrésistible (1), ils sont saisis de frayeur et ils se hâtent d'échapper au fer du vainqueur en repassant les Alpes.

Les excursions de ces peuples répandirent un mal qui n'a point disparu avec eux. Ils avaient apporté la petite vérole de l'Orient; les peuples effrayés de ce fléau terrible, inconnu jusqu'alors, abandonnèrent les hameaux et les cités : les morts restèrent sans sépulture, les troupeaux sans bergers. Les Bourguignons ne lui opposèrent d'autres remèdes que de recommander sous des peines plus sévères, la célébration du dimanche et des six jours de Pâques.

Octodure, placée sur une des routes les plus fréquentées des Alpes, avait eu plus particulièrement à souffrir des horreurs de la guerre, lors des incursions des Goths, des Bourguignons, des Lombards et des Francs qui refluaient sans cesse des Gaules en Italie et de l'Italie dans les Gaules. Un fléau d'une autre nature vint ajouter à sa désolation; les eaux de la Drance l'inondèrent (580). Alors l'évêque Agricola n'hésita plus à quitter ce théâtre de maux inévitables. Ses prédécesseurs s'étaient souvent, en pareil cas, réfugiés à l'abbaye de Saint-Maurice; quant à lui, il s'avança dans la vallée et alla fixer son siége à Sion, où les rois bourguignons et francs avaient probablement maintenu les fortifications des Romains; ce site présentait donc plus de sûreté contre les agressions des barbares, et se trouvait assez éloigné de leur passage ordinaire. Ainsi Octodure cessa d'être ville épiscopale : onze évêques avaient successivement résidé pendant 230 ans ou dans cette cité ou à Agaune.

Les seules traces qui restent de la domination des rois francs durant cette époque sont des priviléges accordés à l'abbaye de Saint-Maurice par Clotaire II, Clovis II, Thierry III, Dago-

(1) Dans une de ces batailles, quarante seulement avaient pu regagner l'Italie. *Art de vérifier les dates.*

bert III, Chilpéric II et Chilpéric III. Gontran avait rebâti ce monastère après les dévastations des Lombards, et avait reçu en reconnaissance un des anneaux du chef de la Légion Thébéenne, longtemps signe d'investiture de la monarchie bourguignonne. Thierry II, sous la tutelle de Brunehaut, son aïeule, avait fondé en 602, près d'Agaune, un couvent de religieuses sous l'invocation de saint Martin, nom conservé encore aujourd'hui par le lieu où il était bâti (1). Son successeur Thierry III, ombrageux comme le sont tous les mauvais princes, soupçonnant saint Amé, évêque de Sion, d'être du nombre de ceux qui conspiraient contre sa tyrannie, le chassa de son église et le condamna à un exil perpétuel en 674. Il fut d'abord conduit à Péronne, en Picardie, et de là transféré au monastère de Breuil (Pas-de-Calais) dont il devint abbé, et où il termina sa carrière abreuvée d'amertumes, mais pleine de mérites, en 690 (2).

Ainsi le Vallais se ressentit aussi des révolutions qui agitèrent l'empire et le royaume des Francs sous la race mérovingienne. Les dissensions domestiques et les guerres civiles ébranlèrent d'abord sa puissance; la faiblesse et l'incapacité absolue des derniers rois la renversèrent. Pépin, maire du palais, fit le dernier pas vers le trône. Il y monta par les suffrages des états du royaume, soutenu aussi de son droit comme premier prince du sang royal, et appuyé par le pape Zacharie qui l'engageait, en réponse à la consultation des états, à joindre le rang de roi à l'autorité royale dont il était déjà en possession. Ce fut lui qui fit gouverner la Bourgogne par des comtes qui étaient surveillés par des commissaires de la chambre royale.

Enfin paraît Charlemagne, fils de Pepin, semblable, dit un auteur, à un phare ou à un rocher placé au milieu des mers. Son

(1) *Arch. de Saint-Maurice.* — Gadeau, *Hist. ecclés.*

(2) *Art de vérifier les dates.* — Arch. de Saint-Maurice. — On l'a souvent confondu avec saint Amé, religieux d'Agaune, premier anachorète de l'ermitage du Roc à Saint-Maurice, mort abbé de Remiremont dans les Vosges, vers l'an 627.

sceptre est l'arc d'Ulysse que personne n'a pu tendre après lui. Dans les ténèbres du moyen âge, le règne de Charlemagne forma comme un point de repos entre deux époques de troubles et de hontes; ce règne ne contraste pas moins avec les temps de la dynastie précédente, qu'avec une postérité aussi indigne qu'incapable de maintenir l'empire qu'il lui avait formé.

Le roi de l'Europe, comme on l'appelait de son temps, avait introduit dans ses immenses possessions un ordre admirable. Chaque royaume était divisé en plusieurs légations, chaque légation en plusieurs comtés ; les premières correspondaient ordinairement aux diocèses métropolitains, les seconds, aux épiscopaux.

Toutes les propriétés particulières étaient appréciées d'après le nombre des *manses* (manoirs), qui valaient chacune douze arpents. Quiconque possédait un bénéfice (*feh-od* ou fief) ou trois manses de terre était soldat; celui qui ne possédait qu'une manse ou seulement une portion de manse, devait se réunir à d'autres pour compléter les trois manses et fournir un guerrier. Le service était gratuit et chaque homme devait, comme chez les Romains, se procurer ses armes et même ses vivres, tant qu'il n'avait passé la Loire, le Rhin ou les Alpes (1).

Lorsque Charles voulait faire une expédition, il tenait *un champ de mai* dans le pays le plus voisin du pays qu'il voulait attaquer ou défendre, et les guerriers des provinces les plus rapprochées s'empressaient d'arriver à cette assemblée, qui d'abord était une diète, puis une revue militaire. Ceci explique comment Charles pouvait combattre à la fois sur tant de points différents, et comment, en se transportant lui-même dans tant de lieux éloignés, il semblait transporter avec lui ses armées victorieuses.

Chaque bourgade avait son tribunal, présidé par le maire que le seigneur y plaçait; tout le canton était convoqué pour les af-

(1) Lefranc, *Hist. de France.*

faires importantes. L'assemblée se tenait en plein air. Quiconque possédait un fonds de terre, sept pieds devant et derrière sa maison, avait droit d'y siéger : les vieillards avaient la préséance (1).

C'étaient les comtes qui rendaient la justice dans la province qu'ils gouvernaient; mais plus guerriers que juges, souvent ils se trompaient dans leurs arrêts; souvent aussi la passion s'unissait à l'ignorance. Pour remédier à cet abus, Charles institua la magistrature des envoyés royaux (*missi dominici*), dont les fonctions étaient de visiter tous les trois mois les provinces, d'y tenir des assises (*placita minora*), de réformer au besoin les jugements des comtes, et de destituer les magistrats coupables de quelque injustice. Chaque tribunal ambulatoire était composé de deux ou trois membres, parmi lesquels il y avait toujours au moins un prélat.

Les finances de l'état devaient être faibles dans un temps où les seules ressources provenaient des amendes imposées à ceux qui n'obéissaient pas à l'appel des guerriers, des péages sur les grands chemins et les rivières, des présents faits par les seigneurs et des produits des domaines royaux; mais Charlemagne avait mis à sa dépense des règles si admirables, qu'un père de famille pourrait y apprendre à gouverner sa maison : en donnant des lois au monde, il était vêtu d'habits de laine que son épouse et ses filles avaient filée. Ses décrets étaient tous paternels. Dans un capitulaire de l'an 803 on lit en effet ces expressions remarquables : « Que le peuple soit interrogé sur les additions faites « à la loi, et quand tous auront consenti, qu'ils (les comtes) les « souscrivent et les confirment. » En effet, après que Charlemagne, dans son conseil, avait délibéré sur l'objet des lois, son chancelier les portait aux archevêques et aux comtes, ceux-ci aux évêques, aux abbés, aux centumgraves et aux villes; ensuite elles étaient lues devant le peuple, et le roi ne les ratifiait point

(1) Müller, liv. I, ch. 10.

qu'après le consentement populaire : rarement elles étaient générales, parce que le grand génie savait que des dispositions uniformes conviennent difficilement à des provinces qui diffèrent de situation, de mœurs et de sol (1).

Autant il y avait de libéralisme dans sa législation, autant il déployait d'énergie pour la faire exécuter. Il scellait ses ordres avec le pommeau de son épée, en disant : « Voilà mes ordres, et « voici le fer qui les fera respecter. »

La Bourgogne n'avait connu jusqu'alors que trois classes d'hommes, les ecclésiastiques, les vassaux et les serfs ; il était réservé à l'empereur, si justement surnommé le *Grand*, de faire reconnaître la classe d'hommes libres, avec leurs magistrats et leurs juges, et d'admettre les villes à délibérer sur les lois. Ces bienfaits ne se perdirent plus entièrement pour les pays situés en deçà du Jura, et furent aussi les traces sur lesquelles, plus tard, le petit Charlemagne (Pierre de Savoie) se fit gloire de marcher dans ses institutions politiques (2).

Les Sarrasins, dans leurs invasions, avaient dévasté la plupart des églises de France ; bien des évêques avaient été forcés de chercher un asile sur la terre étrangère. De ce nombre était Villicaire, évêque de Vienne. Après l'expulsion des barbares, il essaya de reprendre possession de son siége ; mais en trouvant tous les biens au pouvoir des laïques, il se retira dans le Vallais, où il fut nommé abbé de Saint-Maurice.

En 765, il souscrivit au concile d'Attigny-sur-Aisne, en ces termes : « Villicaire, évêque du monastère d'Agaune. » Etant évêque de Sion (771), il avait été le premier prélat du royaume de Carloman qui, après la mort de ce dernier, avait proclamé Charles pour son roi : son exemple avait entraîné les autres évêques. Ce prince l'en récompensa en lui donnant l'abbaye de Saint-Maurice en commende. Triste héritage d'un usage intro-

(1) Müller, loco cit.
(2) Pellis, *Eléments de l'hist. de l'ancienne Helvétie.*

duit par Charles-Martel pour gratifier les compagnons de ses nombreuses victoires! On vit souvent à cette époque les évêchés et les abbayes en proie à la rapacité de quelque prince ou de quelque officier, qui les regardaient comme leur apanage. Le laïque qui en était investi devenait l'avoué ou défenseur temporel des monastères ou des églises ainsi dépouillées; mais une telle protection ne devait pas être gratuite : les avoués s'en adjugeaient eux-mêmes la récompense dans les meilleurs revenus de leur avouerie. Jusqu'en 1128, l'abbaye d'Agaune dut courber la tête sous un pareil joug.

Charlemagne continua d'investir ses créatures de l'évêché et de l'abbaye. Althée, parent et favori du prince, succéda dans ce double emploi à Villicaire. Il profita de son crédit à la cour pour faire restaurer son abbaye dévastée par les incursions des Sarrasins; de nouvelles possessions lui furent accordées en France dans les comtés de Sens, de Ponthieu et au diocèse d'Autun (1); le Saint-Siége reconnut sa sujétion immédiate, indépendante de la juridiction épiscopale. Charles ajoute à toutes ces faveurs des présents dignes de lui dans une table d'or de 66 marcs, ornée de pierres précieuses, dans un vase d'agate de grand prix, et dans une ampoule d'un travail arabe.

Charlemagne aimait surtout à confier les droits régaliens et la garde des pays frontières aux évêques. L'histoire de l'Allemagne nous en fournit plusieurs preuves; sa prudence lui conseilla d'en agir de même à l'égard de celui du Vallais, et de ne point y investir de l'autorité quelqu'un qui, d'après le génie turbulent des nobles, dans ces temps de troubles et de factions, fût à portée de se joindre aux Lombards, et de leur ouvrir le passage si important des Alpes. L'évêque Villicaire lui était d'ailleurs connu;

(1) L'abbaye de Monthereau, au confluent de la Seine et de l'Yonne, le château de Brumau sur la Canche, Sémur, Armançon, Chevigny en Auxois, Sarnoy en Picardie, etc., Arc, au territoire de Langres, fut donné par Louis le Débonnaire.

il venait d'en récompenser le dévouement, et pouvait compter sur sa fidélité (1).

Dans les différentes excursions qu'il fit pour mettre un terme aux exigences des Lombards et appuyer les droits du Saint-Siége, ce prince passa plusieurs fois les Alpes. En 773, son armée est assemblée à Genève ; il la partage en deux corps, dont l'un passe le Mont-Cenis, et l'autre, sous le commandement de son oncle Bernard, passe les Alpes pœnines. Il y a toute vraisemblance que le roi les franchit en personne à la fin de l'an 780 (2) : le pape Léon III les passe aussi, se rendant en France, en 804 ; il est reçu à l'abbaye de Saint-Maurice par le fils de l'empereur.

La charité chrétienne, qui toujours s'épuisa à soulager toutes les infortunes, avait déjà placé près des glaces éternelles ces asiles auxquels le malheur fut redevable de tant de consolations. Le père des fidèles, attentif aux besoins de ses enfants, veillait avec la plus tendre sollicitude à la prospérité de ces institutions si précieuses à l'humanité, fruits du dévouement le plus sublime, et que la religion seule peut inspirer. Aussi, Adrien Ier (772—795) recommandait-il à Charlemagne « de ne pas laisser envahir les maisons hospitalières situées dans les cols des Alpes (3). » Le Grand-Saint-Bernard nous montre dès lors des prêtres renonçant à toutes les douceurs du monde, s'ensevelissant dans la plus affreuse des solitudes, et abrégeant ou sacrifiant leurs jours pour conserver ceux de leurs semblables; se montrant enfin l'exemple des vertus les plus héroïques que leurs successeurs savent encore si bien imiter. Les peuples, pleins d'admiration pour ces pieux solitaires, cherchèrent souvent à récompenser leur charité en les appelant à des postes éminents.

(1) Voy. Note IV à la fin du volume.

(2) Le pont *Saint-Charles,* au bourg de Saint-Pierre, porte encore le nom de l'empereur qui l'avait fait construire.

(3) Labbe, *Collect. des Conciles* (Ep. Adriani 1 ad Carol. Mag.).

C'est ainsi que Vulgaire (*Vulgarus, Vitgarius*), abbé de la Novalèse, maison unie pour lors au Mont-Jou (c. 832), fut nommé évêque de Maurienne; et que Hartman, aumônier du Mont-Jupiter, fut élevé (851) sur le siége de Lausanne (1).

Charlemagne avait été le héros de son siècle par ses talents, ses exploits, ses grandes vues, son incroyable activité, par la sagesse de son gouvernement; son génie tendait au grand et à l'utile en tout genre. A peine le héros de la France et de l'univers eut-il expiré (28 janvier 814) que Louis le Débonnaire son fils, dépourvu de caractère et de génie, se sentit écrasé sous le fardeau d'un si vaste empire. Les révoltes, les crimes ensanglantèrent sa famille et en accélérèrent la ruine. Ce prince faible, qui avait reçu le Vallais de son père (811), se voit forcé d'enfermer au château de Chillon, Wala, abbé de Corbie, son parent, pour avoir pris parti contre lui dans ses brouilleries domestiques. Ses fils Arnoul (817) et Lothaire (843) furent successivement comtes du Vallais. Arnoul donna à l'abbaye de Saint-Maurice, dont il était commendataire, la forêt qui couvrait l'emplacement de l'ancienne Epaone. Cette libéralité n'empêcha pas les dilapidations de ce prince, qui conduisirent bientôt cette maison à deux doigts de l'abîme où elle serait infailliblement tombée, sans la sollicitude de son père, qui (824) y substitua trente chanoines séculiers aux anciens religieux, et chargea Abdalong, évêque de Sion, de veiller sur les intérêts de la communauté qu'il venait de régénérer.

Le Vallais échut ensuite en partage à Lothaire, fils du prince de ce nom. Ayant épousé Theutberge, il nomma Hucbert, frère de son épouse, duc du pays situé entre le Mont-Jura et le Mont-Jou, et lui donna en même temps l'avouerie de Saint-Maurice (2).

(1) *Cart. de Lausanne* : « Fuit helemosinarius Sancti Bernardi montis Jovis. » Son sacre est du 14 mars 851.

(2) C'est sans doute ce titre d'abbé commendataire qui a induit en erreur J. Olivier, qui, dans son *Hist. du canton de Vaud,* II, p. 547, avance d'une manière irréfléchie qu'il était *prêtre et prêtre marié.*

Cette alliance, qui n'avait été conclue que dans des vues politiques, ne tarda pas à être dissoute. Theutberge est répudiée et accusée d'inceste avec Hucbert, qui est privé de ses états. Celui-ci ne vit pas d'un œil indifférent l'outrage fait à sa sœur et à lui-même; il prend les armes pour se venger et se maintenir dans son apanage. Lothaire est vaincu dans trois batailles consécutives. Les rebelles trouvent toujours d'inaccessibles retraites entre le Jura et les Alpes pœnines. Les troupes royales ne peuvent que difficilement pénétrer dans ces vallées profondes, à cause des chemins étroits et escarpés qui y conduisent (1). Enfin, désespérant de réduire Hucbert, Lothaire abandonne l'Helvétie à son frère Louis II, et lui cède nommément le comté de Sion et toutes les terres entre le Jura et les Alpes. Les troupes impériales remportèrent une victoire complète à Orbe (866), et Hucbert resta sur le champ de bataille.

Le vainqueur, Conrad, comte d'Auxerre, général de l'armée, fut gratifié des terres du vaincu, et lui succéda ainsi dans le comté du Vallais. Dès l'an 886, il s'associa son fils Rodolphe. Charles le Gros, le dernier prince qui avait réuni dans sa main tous les sceptres de Charlemagne, relégué dans un couvent (887), voit de ses dépouilles se former huit royaumes. Rodolphe, profitant habilement de l'anarchie qui s'ensuivit, assemble les seigneurs et évêques de son gouvernement à Saint-Maurice, et les engage à le reconnaître pour roi (888). Pour que la couronne ne parût point usurpée, il voulait qu'elle fût placée sur sa tête par ceux qui pouvaient le mieux représenter le consentement général. Des fiefs considérables, que l'abbaye d'Agaune possédait à Salins et autres lieux au delà du Jura, et dont il pouvait disposer, n'avaient pas manqué de lui faire de hauts et nombreux amis dans la Haute-Bourgogne. Aussi les magnats adhérèrent-ils aux vœux de celui dont ils avaient déjà pu apprécier l'administration paternelle. Rodolphe fut proclamé roi de la Bour-

(1) Ann. Met. a. 866, apud Duches. III, 309.

gogne transjurane, et c'est ainsi que le Vallais fut enlevé aux Francs, après avoir fait partie de leurs provinces pendant 354 ans.

## CHAPITRE V.

### Le Vallais sous le deuxième royaume de Bourgogne (888—1032).

Rodolphe portait dès l'an 881 le titre de comte du Vallais; en 887, il y ajoutait celui de marquis de Bourgogne. Aussitôt après son élection, ayant envoyé des messagers avec de grandes promesses dans tout le royaume de Lorraine, il fut d'abord reconnu dans la Franche-Comté et dans le Jura.

Parmi les personnages qui avaient le plus favorisé l'élévation de ce prince, se trouvait Walther, évêque de Sion. Son amitié était destinée à lui être encore plus utile pour le soutenir, car l'empereur Arnoul, informé que plusieurs nations abjuraient la puissance des descendants de Charlemagne, assembla des forces considérables. Rodolphe avait fait alliance avec Gui, empereur d'Italie. Ce fut contre ces deux concurrents qu'Arnoul tourna ses armes. Rodolphe occupa vainement le passage d'Ivrée; l'empereur descend en personne des Alpes pœnines, s'avance par Saint-Maurice, et couvre tout le pays de Vaud de ses troupes, surtout la partie frontière du Vallais (1).

Rodolphe sut rendre la multitude des Allemands inutile, et presque nuisible à eux-mêmes, tant il se servit à propos des

(1) Alors appelée *Pays des Runinges*. — *Villa Bejo* (probablement Bex) était sur les limites de ce territoire, dont le nom pourrait s'être conservé dans celui de Rennes près de Villeneuve.

passages des Alpes (1). Il conserva sa royauté en dépit d'Arnoul et de Louis, à qui le premier donna inutilement l'investiture de ses villes et de ses provinces. Par gratitude et par prudence, il laissa le comté du Vallais à l'évêque de Sion, son chancelier (2), et l'établit ainsi le gardien de la clef naturelle de l'Italie. Il avait compris que du sein de cette grande vallée des gens de guerre, animés de l'esprit de rebellion, pouvaient troubler tout son royaume. Rodolphe règna 24 ans, et mourut en 912; Payerne, qu'il entoura de murs, avait été sa capitale.

Rodolphe II, son fils, sollicité par quelques grands du royaume d'Italie qui lui offraient la souveraineté de leur pays, rassemble ses troupes à Genève, et prend la route d'Ivrée pour aller faire cette conquête (922). Il n'eut qu'un succès éphémère : l'Italie lui fut bientôt enlevée, tandis que le royaume de son père était en proie aux ravages des Hongrois (924). Il retourna donc en Bourgogne pour la défendre : la paix lui procura de plus grands avantages. L'empereur Henri Ier lui donna une partie de l'Helvétie allemande, et Hugues, son successeur au royaume d'Italie, lui céda, pour lui ôter tout prétexte de venir l'attaquer, la Bourgogne cisjurane. Après avoir vu ainsi ses états considérablement augmentés, il meurt le 11 juillet 937, et est enterré, comme son père, à l'abbaye de Saint-Maurice dont ils étaient abbés (3).

Conrad succède à son père; il fut élu, proclamé et sacré dans l'église cathédrale de Lausanne. Formé de bonne heure au métier des armes, il avait déjà dans sa jeunesse montré sa va-

(1) On croit retrouver, sur les hauteurs du Barasson et des monts environnants, des vestiges des retranchements qu'il y avait fait élever.

(2) Müller, liv. I, ch. 12. — Le célèbre historien s'est mépris en appelant ce prélat *Thierry*. Briguet, dans son *Vallesia christ.* ne l'a pas même connu!

(3) Herman Contract, moine de Richenau, qui témoigne de la sépulture de Rodolphe II et de Conrad le Pacifique, ne parle pas de celle de Rodolphe Ier.

leur contre les hordes barbares. Jusqu'alors le Vallais s'était trouvé à l'abri des nouvelles invasions qui avaient déjà couvert de ruines les pays environnants. Le successeur de saint Libérat au siége d'Embrun, et plusieurs autres évêques avec une partie de leur clergé y cherchèrent un refuge; mais en 939 les Sarrasins pénétrant dans la vallée, y mirent tout à feu et à sang. L'abbaye d'Agaune fut presque renversée de fond en comble. Le bourg de Saint-Pierre vit son église détruite, etc. (1) Ils avaient traversé les terres de Bourgogne, et depuis le Jura, contournant le lac Léman, ils s'étaient jetés dans les Alpes pœnines. Maîtres du Vallais, ils firent de là des excursions dans les Grisons (940) et le reste de la Suisse. Leurs boulevarts étaient le Grand-Saint-Bernard et les principaux sommets des Alpes, où Hugues, roi de Provence et d'Italie, les avait maintenus (945) à condition qu'ils fermeraient le passage de la Péninsule à Béranger son rival. C'est à ce sujet que Luitprand interrompt son récit pour adresser cette apostrophe à Hugues : « Voilà une étrange « manière de défendre tes états! Hérode, pour n'être pas privé « d'un royaume terrestre, ne craignit pas de faire tuer un grand « nombre d'innocents; toi, au contraire, pour arriver au même « but, tu laisses échapper des hommes criminels et dignes de « mort! » Puis se tournant vers la montagne du Grand-Saint-Bernard : « Tu laisses périr les hommes les plus pieux, et tu « offres un abri aux scélérats appelés du nom de Maures! Mi- « sérable! tu ne rougis pas de prêter ton ombre à des gens qui « répandent le sang humain et qui vivent de brigandages! Que « dirai-je! puisses-tu être consumé par la foudre ou brisé en « mille pièces, et plongé dans le chaos éternel! »

Dès ce moment les Sarrasins montrèrent encore plus de hardiesse qu'auparavant, et l'on dut croire qu'ils étaient établis pour toujours dans le cœur de l'Europe. Non-seulement ils épousèrent les femmes du pays, mais ils commencèrent à s'adonner à la cul-

(1) Inscription XII.

ture des terres (1). Quant à ceux qui occupaient les hauteurs, ils donnaient la mort aux voyageurs qui leur déplaisaient, et exigeaient des autres une forte rançon. Le nombre des chrétiens qu'ils tuèrent fut si grand, dit Luitprand, que Celui-là seul peut s'en faire une idée, qui a inscrit leurs noms dans le livre de vie (2).

Un second ennemi non moins féroce vint ajouter aux embarras du roi Conrad : c'était les Hongrois ; mais, par un stratagème singulier, il met un terme à leurs ravages. Il feint d'appeler à son secours les Hongrois contre les Sarrasins, et les Sarrasins contre les Hongrois ; les armées étant en présence, il les anime au combat les uns contre les autres, et lorsque des deux côtés elles s'attendent à être secourues, il les enveloppe et les taille en pièces (952—954). Ainsi les plaines du Vallais s'engraissent du sang des cannibales qui les avaient désolées (3). La défaite de ces barbares affermit tellement la paix dans les états de Conrad que pendant 40 ans que son règne dura encore, elle ne fut point troublée. La douceur de ce prince, sa modération, son équité, son attention à maintenir le repos public pendant que la France et l'Italie étaient travaillées par des troubles et des guerres continuelles, lui ont fait donner le surnom de *Pacifique*, titre bien préférable à celui de conquérant. Ce prince, qui règna près de 57 ans, mourut le 19 octobre 993.

Après la mort de Conrad, les Bourguignons assemblés à Lausanne choisirent pour roi Rodolphe III, son fils. Prince faible,

(1) La tradition porte que quelques-unes de nos vallées, jusqu'alors désertes, furent occupées par ces nomades fatigués des périls de leur vie errante. — Reinaud, *Invasion des Sarrasins*.

(2) On rapporte communément aux temps calamiteux de l'invasion des Sarrasins la construction des premiers châteaux de domaine privé, d'abord élevés dans un but de sûreté, puis transformés plus tard en manoirs féodaux.

(3) Inscription XII : *Vertit in hanc vallem pœninam messio falcem.* — Müller, liv. I, ch. 12.

son indolence lui fit donner l'épithète flétrissante de *Fainéant*, et causa presque pendant tout son règne une anarchie incessante dans ses états. En 999, l'impératrice Adélaïde sa tante, apprenant les discordes qui règnaient en Bourgogne, se rendit sur les lieux pour y rétablir la paix ; elle satisfit en même temps à sa haute piété envers les martyrs Thébéens. Mais le calme qu'avait amené l'apparition de cette princesse au milieu de ses concitoyens, ne dura guère plus que sa présence. Rodolphe ne vit pas d'autres moyens de mâter les seigneurs turbulents que de se remettre entre les mains de l'empereur Henri II, son neveu. Les révoltés se ravisent, et le prient de ne point les faire passer sous la domination d'un prince étranger : le contrat est résilié ; mais la mort de Henri amenant de nouveaux troubles, Rodolphe voulut les maîtriser encore, en instituant irrévocablement son héritier l'empereur Conrad le Salique ; aussi est-ce à ce prince qu'en 1032, étant près de mourir, il envoya la lance et l'anneau de saint Maurice, symbole vénéré de l'investiture du royaume de Bourgogne.

Ainsi le Vallais, à l'extinction de la race Rodolphienne, dût changer encore une fois de maître, et passa sous les empereurs d'Allemagne, après avoir fait partie du second royaume de Bourgogne pendant toute sa durée (144 ans).

Rodolphe, comme ses prédécesseurs, fit souvent sa résidence à Saint-Maurice, plusieurs chartes en sont datées ; comme eux, il inféode les terres de son abbaye. Cette maison, depuis deux siècles administrée et souvent dilapidée par ses abbés commendataires, avait perdu une partie de ses domaines ; la plupart étaient confondus avec ceux de la couronne. Déjà, en 994, Rodolphe avait restitué au chapitre Pully ; en 1017, il lui rend aussi tout ce que le fisc lui avait enlevé en terres, vassaux et droits, à Lully, Orons, Vevey, Lutry, Ollon, Vuadens, Communier dans le pays de Vaud ; à Vouvry, Loëche et Naters dans les comtés du Vallais et de la Tête-du-lac.

Quel que soit le jugement que l'on doive porter sur ceux qui

prétendent que les Sarrasins ont été chassés du Mont-Jou vers l'an 960 (1), cependant les vexations de différents genres désolaient encore les voyageurs dans ces montagnes. Ces mêmes lieux, qui avaient été et devaient être encore l'asile de la plus sublime charité étaient souvent, depuis bien des siècles, celui du plus insolent brigandage. En effet, Jules-César n'avait déjà envoyé Galba à Octodure que pour tirer satisfaction des rançonneurs qui infestaient le passage : saint Martin n'y avait évité que par miracle le coup de hache levé sur sa tête (2) ; Robert Ier, un de ses successeurs sur le siége de Tours, moins heureux que lui, y avait été égorgé (931) avec toute sa suite (3). Ces scènes de désolation semblaient même vouloir s'y perpétuer : saint Mayeul, abbé de Clugny, retenu captif par les Sarrasins à Orsières (960—969), ne dut sa liberté qu'à la forte rançon que ses frères durent payer pour lui (4). En 1027, Rodolphe se trouvant à Rome au couronnement de l'empereur Conrad, Canut, roi d'Angleterre et de Danemark, lui fait de vives plaintes en présence du pape, sur le peu de sûreté que présente cette route. Depuis bien des années les pèlerins qui allaient à la ville sainte n'osaient traverser ces montagnes qu'en caravane. Quelque temps auparavant une armée de Normands, engagés par les succès de leurs compatriotes dans la Pouille, ayant voulu y passer, les exacteurs des péages (5) eurent l'audace de leur refuser d'ouvrir

(1) Reinaud, *Invasions des Sarrasins.*

(2) « Inter Alpes de via secutus, incidit in latrones. » *Sulpic. Sev.*

(3) *Dictionnaire universel ecclésiastique,* par Richard, etc.

(4) « Transcensis Alpibus, cum montis Jovini declivia sequeren-« tur... a Sarracenis capitur et deducitur in villam quæ dicitur *Pons* « *Ursariæ* prope decursum Drancii fluvii, » etc. Bollandist. in *Vita S. Mayoli.* — Ce fut la peinture que cet abbé fit des tourments infligés aux captifs, qui engagea Guillaume de Provence à s'armer pour enlever aux infidèles (vers 975) Fraxinet, la dernière position qu'ils occupèrent. Gioffredo, *Storia delle Alpe maritime,* p. 298.

(5) Les annales de Baronius disent que ces exactions étaient alors commises par les puissants du pays (*præpotentes illius regionis*).

la barrière (*Ostiolum*) sans être préalablement payés ; mais cette troupe, qui était mieux fournie d'armes que d'argent, força le poste l'épée à la main. Rodolphe promit, comme il le fit en effet, de mettre ordre à ces rançonnements, et Canut écrivit aux évêques de son royaume pour leur annoncer qu'il avait pourvu à la sûreté de la route du Mont-Jou.

La Providence, pendant les dévastations des Sarrasins, avait suscité dans le sein même des Alpes qui en étaient le théâtre un homme, selon son cœur, destiné à les faire oublier. Bernard de Menthon, né d'une illustre famille dans le château de ce nom, sur les bords riants du lac d'Annecy, avait renoncé à la fortune la plus brillante pour se vouer au service de l'Eglise. Il était archidiacre d'Aoste, lorsqu'un premier sacrifice lui en inspire un second. Non-seulement le passage du Mont-Jou avait été dépourvu par les barbares d'un asile pour les malheureux, mais l'idolâtrie y avait repris son empire. A ce spectacle, le saint prêtre sent son zèle de plus en plus s'enflammer ; les frimas, les obstacles qui l'attendent n'ont rien qui l'arrête, l'apostolat des Alpes pœnines devient son partage, et ses travaux sont bientôt couronnés d'un plein succès. Le culte du démon fait place à celui du vrai Dieu, et le restaurateur de l'antique maison hospitalière ne meurt (1) qu'après avoir replacé sur ces hauteurs des jalons d'espérance pour le voyageur égaré, que la foi chrétienne devait réchauffer pendant tant de siècles dans son sein brûlant de charité. La reconnaissance perpétua le souvenir de ses bienfaits, en représentant ce saint personnage enlaçant de son étole, transformée en chaîne, un énorme dragon qu'il foule victorieusement à ses pieds, emblème du triomphe de sa parole évangélique sur l'ennemi du genre humain et les barbares.

(1) L'année 1007 est regardée plus communément comme celle de sa mort. — L'empereur Théodore passant les Alpes (c. 394) y avait trouvé un simulacre de Jupiter, qu'il fit abattre. Saint Augustin, *De Civit. Dei.*

## CHAPITRE VI.

### Le Vallais sous les empereurs. La maison de Savoie. Les Zæringen (1033—1243).

Aussitôt que la vieillesse du dernier des Rodolphiens annonça l'extinction de cette race royale, les magnats des deux Bourgognes se prononcèrent d'avance pour ou contre les divers prétendants qui en convoitaient le trône. Ils s'efforcèrent de réunir autour de leurs bannières le plus grand nombre possible de partisans. Tous les vassaux du second ordre, tous les hommes libres, ainsi que les petits propriétaires, en se soumettant à leur patronage, y cherchèrent en revanche abri et protection pour leurs personnes et pour leurs biens contre les maux d'une guerre civile qui paraissait imminente.

C'était par une juste prévision des suites inévitables de la réunion des deux couronnes sur le front des rois de la race Franconienne que les magnats refusèrent longtemps de reconnaître cette dynastie, jugée par eux trop puissante pour ne pas étouffer tôt ou tard leur indépendance. Ils soutinrent d'abord les prétentions d'Ernest, duc de Souabe, puis celles d'Eudes, comte de Champagne, dont les droits étaient pour le moins aussi fondés, et qui, bien qu'aussi puissants pour maintenir l'obéissance au sceptre royal, ne l'étaient point assez pour entreprendre de gouverner sans le secours des grands vassaux. Cependant la fortune et les armes de Conrad le Salique en décidèrent autrement. Après avoir vaincu tous ses rivaux, et forcé les plus puissants seigneurs transjurains à lui rendre hommage, il fut proclamé et généralement reconnu comme seul héritier de la couronne Rodolphienne. Il n'abusa pas de sa victoire, et ne chercha point à anéantir la nationalité Bourguignone, au contraire, il reconnut formellement son indépendance, en se soumettant à la formalité

de l'élection dans l'assemblée des prélats, des grands et du peuple, et en se faisant proclamer à Payerne, le 2 février 1033 (1).

Toutefois, de nouveaux troubles surgissent. L'ambition du comte Eudes, neveu de Rodolphe III par sa mère, lui avait fait tenter encore le hasard des combats; ses succès l'enhardirent: il porta ses armes victorieuses dans nos vallées, et soumit Octodure et la vallée d'Aoste (2); mais il ne put se maintenir longtemps dans sa conquête. Héribert, archevêque de Milan, et Boniface, marquis de Toscane (3), à la tête d'une armée d'Italiens, dont le comte Humbert prit le commandement, arrivent sans résistance jusqu'au Mont-Jou; ce passage emporté l'épée à la main, ainsi que quelques autres en traversant le Vallais, ils opèrent heureusement leur jonction avec les troupes impériales près de Genève, où la victoire eut bientôt mis dans une entière déroute le parti des prétendants.

Le comte Humbert, surnommé *aux blanches mains*, tige de l'illustre maison de Savoie (4), venait de se montrer trop dévoué au vainqueur pour n'avoir pas à en attendre quelque récompense; aussi Conrad céda-t-il à ce prince, en reconnaissance de ses services, le Vallais et le Chablais (5). Non content de

(1) *Mémoires sur le rectorat de Bourgogne,* par le baron F. de Gingins.

(2) *Addidit Octodurum sibi... Augustamque suis juribus obtinuit.* Poëme adressé à un des petits-fils d'Eudes, par Baldric, abbé de Bourgoing.

(3) Müller, liv. I, ch. 13. — Teutones ex una parte, ex altera archiepiscopus Mediolanensis Heribertus et cœteri Italici, ductu Huperti comitis de Burgundia, usque Rhodanum fluvium convenerunt. Wippo in *Vita Conradi Salici.*

(4) Le chevalier Cibrario (*Storia di Savoia,* Turin) vient de jeter un nouveau jour sur la question si souvent controversée de l'origine de la maison de Savoie : selon cet érudit, l'origine italienne aurait le plus de probabilité.

(5) « Ad Turicum Castrum pervenit (imperator) : ibi plures Burgundionum, regina Burgundiæ jam vidua, et comes Hupertus, et

l'autorité temporelle qu'il venait d'acquérir sur ce pays, on ne tarda pas à y voir un membre de sa famille investi de la puissance spirituelle. Dès l'an 1040 (1), Aimon, un de ses fils, occupe le siége épiscopal de Sion, dont il est un des plus insignes bienfaiteurs (2); on le voit en même temps chargé de l'administration du comté de la Tête-du-lac (1046), y imposer des amendes à son profit. Comme abbé commendataire de Saint-Maurice il reçoit dans son abbaye (1049) le pape Léon IX, et laisse bientôt cette dernière charge à son frère Burchard (3). Tels furent les commencements de la domination de cette auguste dynastie sur le Vallais.

La féodalité avait développé le génie martial; le partage des terres entre tant de vassaux et arrière-vassaux engendrait de vives contestations : l'Eglise, toujours attentive à la conservation de la société, éleva la voix pour arrêter les progrès du mal. A la vue des troubles incessants qui avaient désolé la Bourgogne, surtout depuis la mort du dernier Rodolphien, Hugues, évêque de Lausanne, eut l'heureuse pensée de faire adopter *la trève de Dieu* en Helvétie. C'était une sorte de suspension d'armes qui réduisait à environ quatre-vingt-quinze le nombre des jours d'hostilité. Le pieux prélat provoqua dans ce but un concile à Mont-Riôn (1037—1038) (4) où se réunirent les archevêques de

« alii, qui propter insidias Odonis in Burgundia, ad imperatorem ve-
« nire nequiverunt, per Italiam pergentes, occurrebant sibi... et fide
« promissa... mirifice donati redierunt. » Wippo, loco cit.

(1) *Monumenta hist. patriæ* (Turin). Chartes, col. 530.

(2) Il lui donna le château de Saillon, des seigneuries à Sierre, Orsières, Grengiols, Ayent, Visons (Vissoye, Annivier) et Suanis (Suen, vallée d'Hérens), avec les serfs pour en travailler les terres. *Archives de Valère.* — Voy. Note V à la fin du volume.

(3) *Documenti, sigilli,* etc., p. 34, par les chevaliers L. Cibrario et D. Promis.

(4) Petite colline sous Lausanne, vers le lac; c'est par erreur que les historiens en général l'ont confondue avec Romont. *Cart. de Lausanne : « In monte rotundo qui est sub Lausanna. »*

Vienne et de Besançon, leurs suffragants, entre autres les évêques de Sion et de Genève. Le projet d'Hugues y fut adopté. Il avait pour objet d'interdire les hostilités à main armée depuis le soleil couchant du mercredi jusqu'au soleil levant du lundi suivant : il restait pour se battre trois jours pleins de la semaine. La trève de Dieu existait encore depuis le premier jour de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie ; depuis le lundi de la Quinquagésime jusqu'au lendemain de l'octave de Pentecôte, les veilles, jours et lendemains des fêtes solennelles. Les amendes, la confiscation du fief, l'excommunication, l'exil, étaient les peines encourues par ceux qui l'enfreignaient. Les évêques et les conciles portaient les jugements ; les chevaliers se chargeaient de les faire respecter.

Dans les longues querelles entre le sacerdoce et l'empire, Ermanfroi, évêque de Sion, épousa assez chaudement le parti d'Henri IV, excommunié par le pape Grégoire VII. Cet empereur, menacé d'être déposé s'il ne se fait pas absoudre des anathèmes de Rome, voulait se rendre en Italie (1076) ; presque tous les passages étaient gardés par ses ennemis, excepté les Alpes pœnines, dont la maison de Savoie était déjà maîtresse. Soit par ses largesses, soit par l'influence d'Ermanfroi, Henri parvint à obtenir, à Vevey, d'Adélaïde de Suze, veuve du comte Oddon et tutrice de son fils, un libre passage par le Saint-Bernard. L'hiver était des plus rigoureux ; il y avait mille dangers à courir, mais le temps pressait : il devait se hâter. Achetant au poids de l'or les services de plusieurs habitants des montagnes, ils lui frayèrent un chemin moins périlleux. Le prince était parvenu non sans peine à gagner le sommet ; mais là les difficultés paraissent insurmontables : la descente était si rapide et le chemin si glissant, qu'il n'y avait presque pas moyen de poser le pied. Les hommes se traînèrent sur les mains et un faux pas les roulait au fond du ravin. La reine et les femmes de sa suite descendirent couchées sur des traîneaux faits avec des peaux de bœufs. La plupart des chevaux périrent ; parmi ceux qui restaient

on attacha aux uns les quatre jambes pour les faire glisser ainsi sur la neige; on lia les autres sur des machines construites à la hâte et traînées à bras d'hommes, mais presque tous furent hors de service. Enfin Henri avait mis le pied sur le sol d'Italie (1).

Malgré tous ces contre-temps, l'évêque Ermanfroi n'avait pas moins bien mérité de l'empereur en favorisant son voyage de tout son crédit; le prince l'en récompensa en le nommant son chancelier au royaume de Bourgogne, et en lui cédant les terres de Naters (2) et de Loëche, anciennes dépouilles de l'abbaye de Saint-Maurice, et qui sont restées presque sans interruption dès cette époque, la propriété de l'évêché (3).

Ermanfroi est sans contredit le prélat le plus célèbre qui ait occupé le siége de Sion. Possédant la confiance des empereurs, il fut aussi honoré de celle des souverains pontifes. Plusieurs fois légat des papes Victor II, Nicolas II, Alexandre II, près des cours de France et d'Angleterre, il y est chargé des missions les plus honorables. Il assiste au sacre de Philippe Ier, à Reims, couronne Guillaume roi d'Angleterre, préside en la même qualité les conciles de Lisieux, en Normandie, de Winchester, etc. (4) Son dévouement à l'empereur ne l'empêcha pas de jouir de l'estime de Grégoire VII, qui savait assez qu'Ermanfroi était à la cour d'Henri comme Joseph à celle de Pharaon, sans participer aux désordres qui s'y commettaient. Le dernier acte où l'on voit paraître cet évêque, et qu'il signa comme chancelier de Bourgogne, est la restitution de la terre de Lutry à l'abbaye de Savigny (1084).

Ce qui prouve encore la suzeraineté de la maison de Savoie sur le Vallais à cette époque, c'est qu'Adélaïde de Suze accorde

(1) *Histoire de Grégoire VII,* par Voigt, II, p. 181.

(2) Charte du 3e des kalendes de janvier 1079. Mayence.

(3) Données successivement par Sigismond et Rodolphe III, avec Bramois et Sierre qui ont passé dans la même mense. Voyez *Loëche* aux Notes alphabétiques.

(4) Voy. le Catalogue des évêques.

(1070) des reliques des martyrs Thébéens à saint Annon, archevêque de Cologne, et qu'elle dispose à son gré de ce qui concerne l'abbaye de Saint-Maurice. Son fils Amédé II en était abbé (1), et son petit-fils Humbert nomme à cette place Aimon de Briançon, vicomte de Tarentaise. Ces princes exerçaient aussi une grande influence sur le choix des évêques, s'il ne les nommaient eux-mêmes. Les prélats de ce siècle, dont on connaît l'origine ou la famille, sortaient de leurs états.

Du consentement d'Amédé III l'abbaye de Saint-Maurice cède la Vallée d'Abondance, et en érige le prieuré en abbaye (1108), ne se réservant que le droit de chasse et l'épaule droite de tous les animaux qui y seraient pris (2). Ce prince, après avoir mis la maison hospitalière du Saint-Bernard sous sa protection spéciale et lui avoir continué le droit d'échûte sur tous les objets qui se perdraient dans la montagne (1125), tourna ses vues pieuses et paternelles vers l'abbaye de Saint-Maurice où les chanoines séculiers, s'éloignant de la ferveur de leur institution primitive, négligeaient le service divin. Il y substitua des chanoines réguliers (1128) par les conseils de saint Hugues, évêque de Grenoble (3), qui venait de peupler les déserts de la grande Chartreuse des pieux cénobites qui les ont sanctifiés depuis lors. Amédé ne montra pas moins de sollicitude à défendre les droits de cette Eglise contre les usurpations des grands de ses états : les seigneurs d'Allinges s'étaient emparés et retenaient obstinément les terres de Salvan et d'Autanelle (Vernayaz) (4). Depuis longtemps tous les moyens avaient échoué contre la mauvaise foi des envahisseurs : il fallut toute l'énergie et l'autorité du prince

(1) *Ego Amedeus, comes et abbas Sancti-Mauritii.* Diplome de la 10e année du règne de Henri. Müller, liv. I, ch. 13.

(2) Cette réserve de droits seigneuriaux fait conclure à Müller que les chanoines n'aimaient que les chiens et la chasse !

(3) Guichenon. — *Gallia christ.*, XII.

(4) *Documenti e sigilli*, p. 48. — Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*, I, p. 190.

pour faire rentrer ces propriétés dans les mains de leurs légitimes possesseurs (1138).

Une autre plaie bien plus fertile en funestes conséquences, et qui depuis plus de trois siècles désolait cette abbaye, était le système commendataire; en proie à la cupidité de ses abbés dilapidateurs, étrangers à son sein et à ses règles, elle s'était vue plusieurs fois à deux doigts de sa perte. Amédé mit fin à cet abus (1143), et déclara que les chanoines seuls jouissaient du droit de se donner un chef: son frère Raineau avait ainsi été le dernier laïque qui eut l'abbaye de Saint-Maurice en commende.

Tout l'Occident était alors ébranlé par les préparatifs d'une nouvelle expédition dans la Terre-Sainte. Louis VII, roi de France, venait de se croiser. Amédé III, de Savoie, le suivit avec ses vassaux, après avoir emprunté des chanoines d'Agaune la table d'or que leur avait donnée Charlemagne, et pour laquelle il leur hypothéqua (1147) quelques-uns de ses droits sur la belle vallée de Bagnes et Vollége (1), cédés plus tard par son fils Humbert III, faute de restitution. L'hypothèque sur laquelle l'abbaye avait déjà antérieurement des droits très-étendus, a été jusqu'en 1798 une seigneurie de ses abbés.

L'hospice du Grand-Saint-Bernard prenait de l'extension. Le comte Amédé III (2) lui avait accordé (1125) tout ce que Boson et Amédé d'Allinges, Pierre de la Porte de Saint-Ours et plusieurs autres de ses vassaux tenaient en fief de lui depuis la Fontaine couverte jusqu'au pied du val Noria (Nior). En 1137 elle recevait en don diverses terres appelées dès lors la Grange de Saint-Oyen, une des plus belles propriétés du monastère (3). Alexandre III lui avait confirmé (1177) de nombreux bénéfices (4) répandus en divers diocèses et jusqu'en Angleterre où elle

(1) *Baignes* et *Octiart*. Charte de 1150, publiée par MM. Cibrario et Promis.

(2) *Documenti, monete e sigilli*, p. 42.

(3) *Archives de la cour de Turin*. — G.-S.-Bernard, *Mass*. 1.

(4) On en comptait jusqu'à quatre-vingts en Vallais, en Piémont, en France, en Sicile, en Savoie, en Helvétie, etc.

les posséda jusqu'à ce que la main spoliatrice de l'hérésie fût venue l'en dépouiller. Thomas, comte de Maurienne, l'investissait aussi (1189) des bois de Ferret et de tous ceux qui avoisinent la maison (1), nécessaires à ses besoins; il accordait un libre pâturage pour les chevaux qui seraient employés au transport, et autorisait les religieux à tracer pour cela la route qui leur paraîtrait la plus convenable. Les habitants d'Orsières tentèrent d'entraver le cours des libéralités du prince, mais le châtelain de Chillon reçut l'ordre de sévir et d'employer au besoin, contre les réfractaires, la confiscation des biens, le bannissement et même la peine de mort. A toutes ces faveurs vint encore se joindre la protection impériale : Henri VI (29 avril 1180), tant en son nom qu'en celui de son père, en prend toutes les possessions sous sa sauvegarde.

Le schisme qui partageait alors la chrétienté entre le vrai pape Alexandre III et Victor IV son compétiteur, divisait aussi le Vallais en deux partis. L'évêque de Sion, Louis, adhérait à l'anti-pape avec une obstination telle qu'Innocent III en fait un reproche formel à sa mémoire, dans un rescrit adressé à Amédé de la Tour (2) son successeur. Rodolphe, abbé de Saint-Maurice, au contraire, suivant l'exemple de son métropolitain, montra pour le pape légitime un tel dévouement qu'il lui attira les plus violentes persécutions de la part de l'empereur Frédéric Barberousse, fauteur du schisme.

Les ducs de Zæringen avaient obtenu des empereurs la lieutenance du royaume de Bourgogne; un moment disgraciés pendant les troubles de l'empire, ils ne tardèrent pas à rentrer en faveur auprès de Frédéric, et Berthold IV fut réintégré dans le gouvernement de son père, avec l'avouerie des évêchés de Sion, de Lausanne et de Genève (1156). Ce nouveau maître, dont la langue et les mœurs étaient étrangères à la plupart de ses nou-

(1) *Monumenti hist. patriæ.* Charte 1, col. 950.
(2) Archives de Valère.

veaux sujets, ne possédait ni leur cœur, ni leur confiance. Les évêques de ces trois villes, prétendant ne relever que de l'empire, refusèrent d'abord de recevoir l'investiture de la main d'un seigneur particulier. L'évêque de Genève fut celui qui parla le plus haut; celui de Lausanne se soumit, et les Vallaisans, pour la première fois depuis les Romains, furent obligés de recourir aux armes pour la défense de leurs libertés. Une colonne impériale, à la tête de laquelle se trouvait le nouvel avoué, passe les Alpes (1160), et vient dans le Vallais étayer son pouvoir par la force.

La violence, loin de consolider ses prétentions, ne fit que nourrir l'exaspération. Après une vingtaine d'années de patience, l'insurrection levant la tête fière et terrible, Berthold dut une seconde fois (1182) envahir nos vallées avec une armée plus forte que la première, mais ce ne fut que pour se faire battre à Münster. L'honneur du duc ne pouvait digérer cet échec; pour se venger, il prépare une troisième invasion, et traversant les montagnes à l'improviste, il est assez heureux pour surprendre ses rebelles près de Sion et de Sierre (1184); là, des combats acharnés se livrent, les victimes sont nombreuses, et les Vallaisans forcés de lui prêter le serment de fidélité au *Grand-Sable-Noir,* sous Sierre (1).

Berthold V qui venait de succéder à son père, requiert le même hommage dans les champs de Loëche (1186), mais il lui fut répondu qu'un serment forcé ne saurait lier, et les Vallaisans protestèrent énergiquement contre le joug qu'on voulait leur imposer. Le duc marche contre eux (1187), et obtient quelques avantages, sans cependant pouvoir les soumettre entièrement et les réduire à l'obéissance.

L'Allemagne avait voulu prendre sa part aux luttes que la chrétienté avait engagées depuis un siècle pour la conquête ou la conservation de la Terre-Sainte. Berthold ayant été du nom-

(1) Ce sable est charrié par le torrent de Bonne-Eau, qui descend du hameau de Villa.

bre des seigneurs qui accompagnèrent (1189) l'empereur Frédéric Barberousse dans cette expédition lointaine, les Vallaisans purent respirer et goûter un instant de calme. Henri VI, qui gouvernait pendant l'absence de l'empereur son père, avait même cru mettre un terme à leurs maux en déclarant (7 mai 1189) qu'à l'avenir l'évêché de Sion ressortirait immédiatement de l'empire. Les seigneurs de la Petite-Bourgogne avaient aussi profité de l'éloignement de Berthold pour viser à leur indépendance; mais à peine fut-il de retour (1190) qu'il dompte à Payerne les grands du pays révoltés contre lui, et remporte dans les montagnes une seconde victoire (1191) sur les barons et les Vallaisans, à l'entrée de la vallée du Grindelwald.

L'élévation de Guillaume de Saillon au siége de Sion (1203) réveilla les prétentions du duc et l'opposition des Vallaisans : le premier, qui ne faisait aucun cas du diplome impérial qui l'avait dépouillé de son avouerie, continuait de considérer le Vallais comme son patrimoine héréditaire. Les escarmouches n'avaient point discontinué, lorsqu'en avril (1211) il résolut de surprendre les Vallaisans avant que les passages des Alpes fussent débarrassés des neiges de l'hiver; détachant un corps de gens d'armes pour faire une fausse attaque par la Gemmi, il se dirige en personne, avec le gros de son armée, directement sur Sion par les gorges de la Lenk qui aboutissent au mont Rawyl (1). Les habitants du Haut-Vallais, soutenus par les vassaux du comte Thomas, accourus du Bas à leur secours, se postèrent si avantageusement sur les hauteurs qui dominent les passages étroits de la montagne, et firent rouler sur leurs ennemis de telles masses de rochers et de gros arbres, que le duc

(1) Lenk est une vallée bernoise; elle a été le théâtre de plusieurs luttes : la tradition porte que dans l'une d'elles, les Vallaisans ayant surpris cette vallée, ils furent repoussés par les femmes, qui s'étaient armées à la hâte en l'absence de leurs maris. En mémoire de cet événement, elles ont obtenu le privilége d'entrer les premières dans l'église.

et les siens n'échappèrent qu'avec beaucoup de difficultés par une retraite périlleuse et précipitée.

Voulant se hâter de laver cet affront, il réclame l'appui de ses amis les seigneurs de l'Oberland, et paraît peu de temps après (même année) sur le Grimsel avec une armée de 13,000 hommes. Ayant soin de ne laisser sur ses derrières aucune position sans l'enlever, il avance dans la vallée de Conches, brûlant ou détruisant tout sur son passage ; la fumée des hameaux incendiés annonça l'approche de l'ennemi. Les Vallaisans allèrent l'attendre près du village d'Ulrichen, et là, sous la bannière de leur évêque Landri (1), ils se battirent comme on se bat pour la liberté. Le duc Berthold fut mis dans une déroute complète, et l'étendard de l'humanité affranchie, une croix commémorative, fut placée sur le lieu même où cette victoire avait été remportée, portant une inscription allemande qui en rappelait simplement le souvenir.

L'avoué aurait dû se convaincre par la résistance soutenue qu'on lui opposait que les Vallaisans ne voulaient ni de son protectorat, ni de son avouerie ; mais il n'en fut encore rien. L'été de l'année suivante (1212) se fait remarquer par des escarmouches continuelles dans les Alpes ; ses partisans débouchaient à chaque instant par des chemins inconnus là où on les attendait le moins. Dans une de ces excursions, après avoir parcouru dans tous les sens la vallée de Loetsch, ils passèrent dans celle de Baltschieder. Il ne s'y trouvait qu'un pâtre avec son troupeau ; effrayé du danger que courait sa patrie, sans s'occuper du sien, il prend son cornet, escalade la pointe d'un rocher et sonne vigoureusement l'alarme : elle est entendue et comprise à Viége et dans les environs, sur les monts comme dans la plaine. Bientôt quatre bannières sont réunies à Rarogne, et vont remporter leurs derniers lauriers sur les Zæringen, qui dès lors ne tentè-

(1) Non *Varin*, comme l'avance Müller ; il n'y a pas eu d'évêque de ce nom.

rent plus rien contre les Vallaisans dont ils avaient éprouvé si souvent la valeur et le patriotisme. Ceux-ci n'eurent rien de plus empressé que d'aller chercher en triomphe celui qui les avait conviés à la victoire; mais quel spectacle se présente à leurs yeux! leur libérateur n'est plus. Les ennemis l'ont immolé à leur rage de la manière la plus barbare : ils l'ont fait bouillir dans une chaudière de lait! Il était mort, mais pour la patrie! Son dévouement avait mis un terme à des guerres incessantes depuis un demi-siècle. Une bannière conquise dans cette dernière affaire se voit encore dans l'église de Mund. Berthold V s'éteignit sans postérité (1218) à Fribourg, en Brisgau, où il est enterré.

En résistant à l'avouerie des Zæringen, le Vallais ne paraît l'avoir fait que pour se maintenir sous celle des comtes de Savoie, qui l'ont exercée dans le douzième siècle, pendant la disgrâce des premiers; sympathie bien naturelle de la part des prélats de cette époque, la plupart nés sujets de ces princes. Humbert III mis au ban de l'empire, parce qu'il n'avait pas épousé les querelles de Barberousse contre le Saint-Siége, avait été privé de ce droit. Son fils Thomas, quoique réconcilié avec Henri VI et son père, continua d'en être exclu, l'empire se réservant l'investiture immédiate de cet évêché, avec hommage de trois verres en cristal et d'un mulet blanc ferré en argent aux quatre pieds. Mais, quoi qu'il en soit, les évêques de Sion ne se prévalurent jamais de ce titre, et continuèrent de la recevoir des comtes.

Dès cette époque, la ville de Sion avait ses bourgeois et son administration municipale. Deux officiers y rendaient la justice au nom de l'évêque, haut seigneur de la ville, le major et le vidame; quelquefois ces deux offices étaient réunis sur la même tête. Le major, en temps de guerre, portait la bannière de l'évêque; le vidame rendait la justice en appel aux sujets et juridictionnaires du prélat, et unissait à sa charge de juge celle de chef de la noblesse vallaisanne. Guillaume de la Tour occupait

cet office sous l'évêque Conon; ils eurent ensemble de violents démêlés; le caractère altier de ce noble semblait présager tous les maux que ses descendants devaient causer au pays. Lieutenant ou vidame des abbés de Saint-Maurice dans leurs seigneuries d'Ollon et de Vouvry, il vivait aussi avec eux en grande mésintelligence. Les archevêques de Tarantaise s'interposèrent entre les prélats et le baron. Un traité fut conclu sous la médiation du métropolitain. L'évêque conserva dans la ville de Sion la haute et basse justice, l'usage de la milice en cas de nécessité, les impôts tant annuels qu'extraordinaires; il était en outre seigneur des étrangers. S'il survenait quelque difficulté pour les feudataires, la cour du major ou du seigneur respectif en prononçait en première instance, et la partie qui se croyait lésée pouvait en appeler à l'évêque (1).

L'évêque Conon avait aussi eu avec les comtes de Savoie des différends qui se réglèrent (1179) par un traité. Le comte ne devait point recevoir un sujet de l'évêque sous sa protection au préjudice des droits du dernier; il devait aider le prélat dans l'entretien de la route sise sur son territoire, et rendre à l'Eglise de Sion toutes les terres qu'elle possédait lors du départ d'Amédé pour la croisade. L'évêque s'imposait les mêmes conditions à l'égard du comte, et si dans une année tous les différends n'étaient pas réglés, l'archevêque de Tarantaise devait les terminer comme arbitre; si la sentence arbitrale ne convenait pas,

(1) *Archives de Valère.* — Même dès que la démocratie s'introduisit dans le pays, les vidames prirent longtemps encore le pas sur les baillis. L'étalage de leur opulence ne cessait pas même à leur mort: le jour de la sépulture de Pierre, vidame de Sion (26 juin 1343), on vit l'écuyer du noble défunt présenter à l'offrande sa brillante armure et son plus beau cheval. — A la même époque, le même cérémonial fut observé pour les obsèques de Guillaume, seigneur d'Arbignon, à l'abbaye de Saint-Maurice. — Le nombre des chevaux augmentait proportionnellement à la dignité du défunt: on n'en comptait pas moins de vingt à la sépulture du comte Vert à Haute-Combe en 1383.

aucun des partis ne pouvait commencer les hostilités avant quarante jours (1).

Les principaux barons s'en portèrent garants pour les deux parties contractantes : leurs noms servent à nous faire connaître les territoires et les possessions respectives de l'évêque et du comte à cette époque. Les barons d'Humbert III, qui en jurèrent l'observation, sont : Guillaume de Festerne, Borcard d'Aigle, Girold de Bex, Aimon de Saillon, Falcon de Concise, Rainaud d'Octiez (Vollége), Humbert de Conthey, Louis de Granges. Ceux de l'évêque étaient : Pierre de la Tour, major; Guillaume, vidame de Sion; Guillaume de Mont-Jovet, Guillaume, major de Sierre, Guillaume de Martigny, Guillaume de Chamoson, Borcard d'Ardon, Manfred d'Aigle, sénéchal du prélat. Le peuple n'y prend aucune part.

Une des principales causes des démêlés qui surgissaient entre les évêques de Sion et les comtes de Savoie était le mélange de leurs fiefs : l'évêque en avait sur le territoire du comte et ce dernier sur celui de l'évêque. Le prélat possédait dans le Bas-Vallais le château de Chillon et la baronnie du Châtelard; des fiefs à Bex, la seigneurie de Massonger, la châtelainie de Martigny et la majorie d'Ardon. Le comte avait dans le Haut-Vallais le petit comté de Mœrell ; les seigneurs d'Anniviers, d'Ayent, étaient ses nobles vassaux; les barons de Rarogne lui prêtaient hommage pour le fief d'Hérémence ; les comtes de Granges pour leur château; les majors de Drona (Savièse) étaient aussi ses hommes liges. Les de la Tour, nobles vassaux de l'évêque comme vidames et majors de Sion, l'étaient aussi du comte pour leur château de Châtillon et comme vidames d'Ollon, de Vouvry, de Bagnes, etc. Ainsi donc, il y avait des hommes liges du comte qui tenaient de l'évêque des terres en fief; comme hommes liges, ils devaient au comte l'hommage et la fidélité; d'un autre côté, pour leur fief, ils devaient au prélat des manœuvres, des recon-

(1) Quelques articles sont raturés.

naissances (*usagia*). D'autres étaient hommes liges de l'évêque, et tenaient des terres du comte ; quand ils manquaient à leurs devoirs envers l'un des deux seigneurs, ils trouvaient protection chez l'autre, où la justice du lésé ne pouvait les atteindre. L'évêque recevait l'investiture du comte pour la régalie, et la chancellerie, pour la grande route depuis la Croix d'Autan, au-dessous de Martigny, jusqu'au sommet du pays, pour les droits de souste et de péage, sous une redevance féodale à chaque mutation de prélat. Le comte faisait hommage à ce dernier du château de Chillon et de la baronnie du Châtelard, de la monnaie maurisoise qui avait cours dans le diocèse après avoir été approuvée par l'évêque. Ainsi le comté du Vallais n'était point un état continu, cohérent, compact ; il s'étendait d'une manière capricieuse et irrégulière ; les possessions du comte s'enchevêtrant presque toujours dans les possessions de l'évêque.

La maison de Savoie prétendait avoir exercé plus anciennement sa domination sur tout le pays (1) : la noblesse savoisienne et dauphinoise établies dans le Haut-Vallais, l'église de Valère qu'elle avait fait construire, la donation de Loëche et de Naters à l'évêché, le prieuré-hôpital de Sarquène (2) dépendant de la commanderie de Conflans, la fondation d'un monastère de filles à Loëche lui en semblaient des témoignages irrécusables. Tant d'intérêts si mêlés, tant de prétentions si contraires devaient nécessairement amener et provoquer des conflits. La politique des empereurs entretenait ces mésintelligences, pour que les comtes ne fussent pas les maîtres exclusifs des passages des Alpes.

L'évêque Landri avait élevé (1219) le château de la Soie (3) sur une esplanade escarpée des rives de la Morge, qui séparait les deux états. Le comte Thomas y vit des intentions hostiles,

(1) Elle y avait sûrement acquis des droits par le mariage d'Humbert III avec Germaine de Zæringen, sœur du dernier duc de ce nom.

(2) Voy. ces mots aux Notes alphabétiques.

(3) *Lib. Illiac.* Archives de Saint-Maurice.

la force est repoussée par la force, et cette querelle, dont on ne connaît pas les détails, se termina par un traité (1224) où l'on se promet réciproquement bonne justice sur les territoires respectifs. Le comte accorda à la mense épiscopale, en augmentation de fief, le comté de Mœrell (1) sous la redevance de 15 livres maurisoises à chaque mutation d'évêque, indépendamment des 75 livres payables en la même circonstance pour l'investiture des droits régaliens. L'Eglise de Sion devait aider le comte dans ses guerres jusqu'au ruisseau de l'Eau-Froide à Villeneuve, limite du diocèse, et jusqu'au sommet du Mont-Jou. Elle était aussi tenue de secourir le château de Chillon lorsqu'il serait menacé. L'archevêque de Tarantaise pouvait mettre en interdit les terres de la partie qui contreviendrait au traité; le chapitre s'engageait, en outre, si l'évêque violait ses engagements, de le contraindre à les observer en cessant, *ipso facto*, de faire l'office divin. Des bourgeois de Sion et des citoyens du reste du pays en jurèrent l'observation avec l'évêque et son chapitre (2).

Le peuple commençait à prendre part aux affaires publiques: c'était un des fruits de la victoire d'Ulrichen qui semble avoir été comme l'aurore de son indépendance; on le voit dès lors acquérir, tantôt s'affranchir de droits féodaux ou par achat ou par conquête. Les habitants de Biel, dans la vallée de Conches, ont déjà leurs terres exemptes de toutes redevances et purement allodiales dès le treizième siècle (3). Les comtes de Blandrate se dépouillent des pâturages qui sont de leur fief (4) en faveur de leurs serfs de Saas (Viége). Les marchands du pays traitent et font des conventions avec l'évêque (5). Ce fut là comme le germe des nombreux priviléges, des libertés, coutumes, dont jouis-

(1) Guichenon a cru qu'il était ici question de Morges au pays de Vaud.

(2) Archives de Turin, *Traités avec le Vallais*, Mass. 2.

(3) Act. du 4 mars 1277.

(4) Le comte Jocelin, 3 octobre 1300.

(5) Près de Saint-Germain sur Rarogne, 13 mai 1271.

saient ou jouirent plus tard les diverses communes du Haut, et que l'empereur Charles IV (1355) confirma en faveur des paroisses de Loëche, Rarogne, Viége, Naters, Mœrell, etc.

Aimon de Savoie, fils du comte Thomas, qui mourut en 1242 (1) dans un château qu'il avait fait bâtir sur le riant coteau de Choëx, avait reçu le Bas-Vallais en apanage. Voulant mettre ses terres à l'abri de toute incursion, il éleva sur la cime des rochers qui dominent l'avenue de Sion, le château de Mont-Orge, sur le territoire de l'évêque, dans un lieu dépendant même de son fief. Landri ne pouvait supporter un pareil empiètement: les armes sont bientôt entre les mains des deux partis, qui finirent par se concilier sur les bords de la Morge le 18 mai 1233 (2). Aimon consentit à ce que l'évêque détruisît le fort qui avait été le sujet de leurs divisions, et reconnut que les châteaux de la Soie et de Chamoson appartenaient en toute propriété à son Eglise. L'amende pour le contrevenant était fixée à 21 livres maurisoises; Jacques de Graillie, chanoine de Sion, devait en faire l'application (3). Aimon avait aussi eu à se plaindre de l'évêque à l'occasion de quelques marchands lombards qui avaient été pillés en traversant les terres du prélat; ce prince favorisait les marchands, soit pour protéger le commerce, soit pour augmenter les revenus du péage de Villeneuve où venaient aboutir toutes les marchandises du Simplon, du Grand-Saint-Bernard et de Genève.

(1) Les Chroniques de Savoie (*Hist. patr.*) rapportent cette mort à l'an 1246. — C'est du château de Choëx qu'Aimon confirme en octobre 1235 une donation faite à l'abbaye d'Abondance (Guichenon, *Preuves*, p. 57). C'est ce même prince qui céda la seigneurie de ce lieu à l'abbaye de Saint-Maurice. Il portait indifféremment les titres de *Dominus de Chablasio, Agaunensis provinciæ dominus,* etc.

(2) Simler, Guichenon, Müller ont placé par erreur cette guerre sur l'an 1235.

(3) Tout est ici défiguré sous la plume de Guichenon, I, p. 255: date, amende, noms propres. Ces inexactitudes ne lui sont pas rares pour ce qui concerne le Vallais.

Ce titre nous apprend aussi que l'hommage pour les droits régaliens ne se prêtait pas seulement à chaque mutation d'évêque, mais à chaque mutation de comte, et Landri, déclarant que le droit d'investiture appartient à la maison de Savoie, nous fait voir que le diplome d'Henri VI n'a jamais été en vigueur, et que les comtes, après comme avant, ont mis en possession les évêques du Vallais des droits temporels attachés à leur dignité.

Les nobles de la Tour n'avaient pas manqué de continuer sous Landri le rôle turbulent qu'ils avaient déjà joué sous ses prédécesseurs. Une partie de leurs biens avait été confisquée en punition de leur félonie (1) et en réparation des dommages qu'ils avaient causés au chapitre, ils durent lui donner 1,000 sols (2). Leurs prétentions allant toujours croissant, l'évêque et le chapitre se virent forcés de mettre une digue à ce torrent envahisseur en arrêtant avec eux leurs droits respectifs sur la ville de Sion. Il est entre autres reconnu en cette transaction que toute personne qui vient s'y fixer doit, après un an et un jour, prendre en fief de l'évêque une terre ou ferme, se reconnaître son feudataire, et lui obéir de préférence à tout autre seigneur, en vertu des droits régaliens; qu'un feudataire opprimé par son seigneur peut recourir à l'évêque; que si quelqu'un de la ville offense le prélat après l'avoir averti trois fois de comparaître à sa cour, il l'y contraindra en lui faisant donner une caution, au défaut de laquelle il pourra confisquer son bétail, ses meubles et découvrir sa maison. Si ces moyens restent sans effet, il le fera saisir; — que ceux qui vendent ou achètent dans la ville doivent payer à l'évêque, à Pâques, 10 livres de taille; — que nul ne peut exposer en gageure ou au jeu au delà de 5 sols, sous peine d'une amende de 20 sols; — que toute bête vendue hors des foires doit à l'évêque un droit de vente; — que quand l'é-

(1) Charte de 1210.
(2) Acte de 1226.

vêque va à Rome, tient son plaid souverain, ou fait quelque acquisition notable au profit de son Eglise, la ville lui doit un don gratuit, soit secours pécuniaire; — que les seigneurs de fief ne peuvent extraordinairement tailler leurs feudataires bourgeois, sans une grande et manifeste nécessité; — que l'évêque aura un crédit de 40 jours, le vidame de 20, le major et chaque chanoine de 15, s'ils donnent des cautions; — que le grand chemin appartient à l'évêque depuis la Croix d'Autan, qu'il doit l'entretenir et veiller à la sûreté du commerce (1); — que si quelqu'un du pays qui n'est pas bourgeois de Sion doit sans cautionnement à un bourgeois, celui-ci peut le gager lorsqu'il vient en ville; — que les meubles et les marchandises de celui qui meurt sans héritier au premier ou au second degré, appartiennent à l'évêque; — qu'une personne notable n'est point châtiée pour avoir frappé une personne vile qui l'insulte; que si cependant elle a été frappée à mort, l'évêque perçoit une amende (*frenariam*) qu'il partage avec ses officiers, le vidame, le sénéchal, le major et le sauthier; — qu'on paiera pour un soufflet ou un coup de poing un ban de 60 sols; que si l'on avait employé un bâton ou un couteau, il serait de 60 livres; — qu'on ne doit rien à l'évêque pour le bétail nourri de son foin et vendu au boucher de la ville; celui du dehors payait le tiers du prix, etc.

Le successeur de Landri put jouir des avantages de la paix qu'il avait eu tant de peine à obtenir. Boson, descendant des comtes de Granges, en profita pour faire un pèlerinage à la Terre-Sainte. Son absence dura plus de deux années, et il mourut à son retour en 1243 (2).

(1) Ceux qui entraient en Vallais par la vallée de Viége, ne jouissaient pas de la protection de la loi.

(2) Müller, liv. I, chap. 16, se trompe en disant que Boson a été en guerre avec les comtes : il a placé sous son épiscopat les événements qui appartiennent au suivant.

## CHAPITRE VII.

### Pierre de Savoie. Ses guerres en Vallais. (1243—1274).

Les divisions qui existaient alors entre Rome et l'empire firent aussi sentir leur contre-coup en Vallais. La maison de Savoie qui avait épousé les intérêts de l'empereur Fréderic II contre le pape, fut aussi enveloppée dans sa disgrâce. L'évêque Henri de Rarogne crut devoir en profiter pour terrasser un ennemi avec lequel ses prédécesseurs avaient eu de si fréquentes luttes, et dont la suzeraineté était plus ou moins humiliante pour son siége. Il envahit les terres du Bas-Vallais, qui après la mort du prince Aimon, étaient devenues l'apanage de son frère Pierre. Ce dernier, retenu à la cour du roi d'Angleterre par son oncle Henri III, n'avait pu s'opposer dans le moment aux entreprises ambitieuses de l'évêque. Guillaume de Hollande, concurrent de Frédéric à l'empire, les favorisait. Il donna à l'évêché de Sion un diplome, portant plein pouvoir de s'emparer des terres des princes qui tenaient pour son adversaire (1). Il envoya même en Vallais, comme gouverneur, Eberard de Nydow, pour le régir comme un fief dévolu à l'empire, ou plus probablement pour fournir à l'évêque un chef habile qui le dirigeât dans sa conquête. Le pape Innocent IV avait confirmé cette donation la même année pour les terres déjà conquises et à conquérir dans le Bas-Vallais et le pays de Vaud (2). Il n'est pas étonnant que si puissamment étayé, l'évêque Henri ait été l'agresseur.

La victoire avait rendu le gouverneur fier et hautain. Il était

(1) Dipl. de 1249. *Engelhein in castris.*

(2) Terris, castris et villis de Burgundella et de Gualdo, 3 idus julii.

« si difficile, rogue et de mauuaise nature, qu'à trop grande fas-
« cherie et difficulté pouuait-on besongnyer empayx aveques ly. »
Le droit des gens avait même été méconnu dans la personne de quelques ambassadeurs du comte jetés dans les prisons, où l'un d'eux mourut, et d'où les autres ne purent sortir sans payer de fortes rançons (1).

Amédé IV et son frère Pierre, de retour d'Angleterre, apprenant ces affronts, jurèrent sur leurs épées d'en tirer une prompte et éclatante vengeance. Ils partagèrent leur armée en deux colonnes. Amédé devait entrer dans la vallée d'Aoste et le Vallais par la Tarantaise, Pierre, surnommé *le petit Charlemagne*, vola sur les frontières du Chablais. Le gouverneur s'était hâté d'appeler à son aide les troupes du Haut-Vallais, au nombre d'environ 3,000 hommes. Elles occupèrent « un pas de roche « sur le lac que l'on nomme le *Bret*, qui est un lieu très-fort « et quasi impossible de forcer, quelque multitude qui y vienne, « tant est étroit et aisé à garder avec bien peu de gents. » Pierre, désespérant d'emporter cette position, détacha secrètement une partie de ses troupes, auxquelles il fit contourner les monts par la vallée d'Abondance. Elles arrivaient par Monthey sur le derrière de l'armée vallaisanne, lorsque celle-ci, craignant d'être enveloppée, se débande sans qu'il fût possible à ses chefs de la retenir et de la rallier. Dans une déroute complète, les Vallaisans avaient déjà gagné la plaine de Port-Vallais ; ils y rencontrèrent l'ennemi : ce ne fut point un combat, mais une boucherie : « Le gouverneur lui-même fut tué dans la fuite. » Jean d'Arberg, son neveu, deux fils du sire d'Avenches et plusieurs autres nobles y perdirent aussi la vie. « Le comte descen-
« dit alors de son chiual et mist genoilz à terre et loa Dieu par-
« fondement. » Puis, profitant habilement de la terreur panique où le pays était plongé, le vainqueur s'avança dans la vallée sans

(1) Paradin, Champier, etc. Chroniques de Savoie, publiées par le chevalier D. Promis, dans les *Monum. hist. patr.*

rencontrer aucun obstacle. La ville de Sion voulut opposer quelque résistance, mais ses portes et ses murs tombèrent sous les coups redoublés des machines de guerre. Loëche, prise d'assaut, vit sa garnison massacrée; Tourtemagne, Viége et son château sont occupés; les manoirs des barons de Mangepan et de Dirrenberg, dans le comté de Mœrell, disparurent au passage de Pierre (1). Les habitants du Haut-Châtillon, de Münster, etc., avaient essayé en vain de défendre les défilés qui conduisent dans la vallée de Conches, les sources du Rhône devaient voir flotter les drapeaux des vainqueurs. En effet, les troupes de Pierre, à l'aide des ténèbres, prirent à mi-mont une position d'où elles dominaient les indigènes; de là, tombant sur eux « frappèrent en dur estour tellement que quazi tous les Allemans « et Vallezans y morurent et là furent desconfis (2). » Le Vallais tout entier avait été humilié par cette conquête, mais il le fut bien plus par les conditions du traité de paix qu'il fut obligé de souscrire, après la deuxième guerre qui ne tarda pas à éclater, et qui ne fut en quelque sorte qu'une continuation de la première. C'est au retour de cette campagne que Pierre reçut un des anneaux de saint Maurice, qui toujours en grande vénération dans la maison de Savoie, y fut longtemps le signe d'investiture des états (3).

La lutte longue et pénible que l'évêque Henri avait eu à soutenir, et qui lui en laissait pressentir d'autres, l'engagea sans doute à s'assurer l'amitié de sa jeune voisine, la bourgeoisie de Berne. C'est la plus ancienne alliance du Vallais avec les habi-

(1) Ces événements nous paraissent devoir être postérieurs aux conquêtes que fit Henri en vertu du ban lancé contre les partisans de l'empereur Frédéric (1249) et antérieurs à 1252, où l'évêque faisant alliance avec Berne, paraît être en paix avec le comte Amédé.

(2) *Hist. patr. Monum.* Chroniq.

(3) Müller s'est trompé sur le nom de l'abbé donateur, qui s'appelait Nanthelme, comme aussi sur la donation de Bagnes à cette abbaye, faite un siècle auparavant.

tants de l'Helvétie. Elle fut conclue à Loëche, pour dix ans, le 17 juillet 1252 (1). Berne d'une part, promettait aide et secours contre tous et chacun des ennemis qui molesteraient l'évêque, n'exceptant que l'empereur Conrad; l'évêque, en retour, faisait la même promesse à l'égard de son alliée, avec la réserve de ne pas avoir à prêter son appui contre le pape, l'archevêque de Tarantaise et le comte de Savoie. C'était sur le mont Sanetsch que les différends qui surgiraient entre les deux états devaient se terminer par l'arbitrage d'un tribunal mixte.

Il était difficile qu'un parfait accord pût s'établir entre les deux rivaux, Pierre de Savoie et l'évêque Henri. L'un avait dû dévorer trop d'humiliations, et l'ambition de l'autre était insatiable. Enivré et fier de ses succès, méprisant la faiblesse de son adversaire, Pierre connaissait les voies de fait de ses sujets envers ceux de Henri, sans les réprimer. Violation de territoire, arrestations arbitraires, pillages, incendies, assassinats, tout restait impuni, malgré les plaintes de l'évêque. Ce prélat avait même été poursuivi à coups de pierres par les gens de Mont-Orge, sans qu'aucune mesure ait été prise pour punir ces sacriléges (2).

La maison de Savoie avait aussi ses griefs; l'évêque possédait indûment le fief d'Hérémence tombé en commise (3), parce que l'hommage requis n'avait pas été rendu en son temps; il s'était approprié diverses seigneuries appartenant au comte: Pierre réclamait la restitution du comté de Mœrell, ou au moins le droit d'en donner l'investiture, la moitié du château de la Soie, comme bâti par l'évêque Landri dans des pâturages com-

(1) Simler, Schiner, Müller, Stettler ont placé par erreur cet acte sous l'année 1250 ou 1251, et par conséquent sous l'empereur Frédéric: il est publié dans les *Documenti*, p. 189.

(2) Molestationes et injuriæ illatæ D. episcopo a Petro de Sabaudia vel suis, pendente lite. *Arch. de Valère.*

(3) Un fief était perdu pour un vassal, lorsqu'il n'en faisait pas la reconnaissance au seigneur à l'époque fixée par l'inféodation: c'était ce qu'on appelait une *terre commise* ou *tombée en commise.*

muns et indivis entre l'évêché et lui; il exigeait qu'on démolît la forteresse de Mont-Orge, rebâtie pendant cette guerre; il se plaignait en outre des dommages et vexations exercés envers ses vassaux et ses sujets.

Le comte ne répondit aux plaintes du prélat que par une nouvelle agression. Sur la fin de 1259, ou en janvier 1260, il se trouve tout à coup sous les murs du château de Martigny, et en forme le siége : outre les dommages causés par les blocs de rocher jetés dans la place, on vit bientôt une partie des murailles s'écrouler sous les efforts des mineurs. Toute résistance étant inutile, le château fut remis au comte, et plusieurs nobles qui refusaient de s'en reconnaître les vassaux durent payer de fortes amendes (1). Le château du Crest ne tarda pas à éprouver le même sort.

Alors l'évêque en vint aux démarches d'accommodement; le vainqueur, accoutumé à se faire avec Henri la part du lion, mit pour condition le rembours de tous les frais de la guerre. Le prélat, dans l'impossibilité de l'effectuer, fut forcé de lui laisser en gage, non-seulement les deux châteaux dont il venait de s'emparer, mais de lui livrer encore celui de Chamoson (2).

Enfin la décision de tous ces différends fut remise à l'archevêque de Tarantaise, aux abbés de Saint-Maurice, de Notre-Dame-des-Alpes et à quatre autres arbitres. Ils crurent tous que le moyen le plus infaillible pour prévenir de nouvelles querelles serait de séparer totalement les intérêts des deux adversaires, en faisant renoncer l'évêque à tous ses droits dans le Bas-Vallais, et le prince à ceux qu'il avait dans le Haut, la Morge servant de ligne de démarcation (3). Telle est la substance du traité de sep-

(1) Comptes de Pierre Dœs, receveur à Martigny pour le prince, en 1260.

(2) Acte du 2 juillet. *Arch. de la cour de Turin,* Traités avec le Vallais, Mass. 2, n° 3.

(3) Induits en erreur par Guichenon, les historiens modernes ont encore ici confondu *Morge la rivière* avec *Morges la ville.*

tembre 1260 (1). Hartman, le jeune comte de Kibourg, Rodolphe, comte de Genève, le seigneur Simon de Locarno, Henri et Rodolphe, seigneurs de Strættlingen, etc., qui en sont les garants pour le comte, prouvent qu'il était aidé d'alliés puissants et nombreux, et expliquent assez comment l'évêque a pu souscrire à des conditions aussi contraires aux intérêts de son siége. L'épée du vainqueur était d'ailleurs dans la balance!

Les nobles de la Tour avaient pris part en faveur de la Savoie; Henri, pour les en punir, les priva de la vidamie de Sion, et en investit sa famille. Il porta aussi plainte au pape Urbain IV (1264) des torts que le prince Pierre venait de faire à son Eglise; mais le pontife l'ayant admonesté en vain, l'évêque profitant de l'absence du comte, alors en Flandres, tenta encore une fois la voie des armes, et les hostilités recommencèrent (2). Il s'empara du château de Martigny, et détruisit celui que le prince avait fait bâtir à Brignon, à l'entrée de la vallée de Nenda, plus tard résidence de ses majors.

Une trève d'un an (27 février 1265) suivit cette agression; le prince était occupé ailleurs, mais à peine était-elle expirée que la guerre recommença avec une nouvelle fureur : les escarmouches sont suivies d'une bataille rangée (1266), où les Vallaisans durent encore subir la loi du vainqueur ; ils laissèrent entre ses mains des prisonniers qui furent transférés dans la forteresse de Chillon. Le château de Chamoson, qui avait été repris par les Vallaisans, fut démoli, opération qui dura neuf jours (3).

(1) Arch. de Turin.—*Hist. de la monarchie de Savoie,* par le chevalier L. Cibrario. — Le prince Pierre avait acquis de l'évêque de Sion (17 mai 1246), pour le prix de quatre-vingt-deux marcs d'argent, les terres et les droits qu'il possédait dans le Vully; — de Philippe de la Tour (1250) le péage du sel et l'avocatie de Port-Vallais avec la pêche du Rhône; — de l'abbaye de Saint-Maurice (1257), la maison forte de Commugny, au-dessus de Nyon. *Loco cit.*

(2) C'est à cette occasion que le prince dit du prélat : « Satis enim « quia novit vasa fictilia facere, novit et frangere. »

(3) Arch. de Turin, *Traités avec le Vallais,* Mass. 1.

Enfin la mort du comte Pierre (1268) vint mettre un terme à ces luttes interminables. Philippe son frère se montra plus pacifique, et la même année (14 novembre) il signa à Martigny, avec Henri, un traité qui rétablissait en Vallais les choses à peu près dans le *statu quo* où elles étaient avant l'échange de 1260; tout en déclarant que l'entrevue de Martigny ne dérogerait en rien à l'usage de tenir les conférences à la Morge, rivière sur la frontière des deux états (1).

La bonne harmonie entre la maison de Savoie et les évêques ne fit que se consolider de plus en plus : Rodolphe de Valpelline, qui venait de succéder à Henri, conclut avec le comte une ligue (2), par laquelle les deux princes se promettaient un secours réciproque dans les diocèses de Genève, Lausanne, Aoste et Sion, ainsi que dans les vallées Lévantine et d'Ossola.

Les guerres continuelles de Pierre de Savoie contre le Vallais avaient nui considérablement au commerce de ce pays : la voie du Simplon, où la charité chrétienne avait élevé depuis longues années un asile pour les passants, n'était bientôt plus fréquentée. Le comte Philippe eut la pensée de ranimer les communications commerciales par cette montagne, et après avoir fait un concordat (3) avec l'évêque et Rodolphe de Rarogne, vidame de Sion, pour la sûreté de la route, il délégua encore le châtelain de Chillon et le juge du Chablais à Milan et à Novarre pour donner aux négociants de ces villes les assurances nécessaires.

Pendant que les évêques et les comtes se disputaient leurs droits en Vallais, l'abbaye de Saint-Maurice voyait les siens prendre de l'extension dans le beau royaume de France. Les princes semblaient à l'envi vouloir ajouter aux priviléges de cette Eglise, qu'on regardait alors comme la *reine de celles des*

(1) *Loco cit.*, Mass. 2.
(2) Acte du 7 octobre 1271, Mass. 2, n° 9.
(3) Acte du 13 juin 1274, à Naters, Mass. 2.

*Gaules* : Guillaume, comte de Ponthieu (1210), lui assignait sur ses halles d'Abbeville une rente annuelle de treize livres pour l'achat de l'écarlate nécessaire aux chanoines de la *ville des martyrs* : Jean, comte de Bourgogne, leur donnait (1243) à perpétuité vingt charges de sel (1), payables annuellement sur les salines de Salins. Louis IX, roi de France, fondait (1261) la collégiale de Saint-Maurice de Senlis, chapitre de treize chanoines dépendant de l'abbaye d'Agaune, et faisait présent, à l'Eglise-mère, d'une épine de la couronne du Sauveur (2).

(1) Réduites à 18 (27 quintaux), elles furent payées jusqu'en 1791.
(2) *Gall. christ.*, XII.

## CHAPITRE VIII.

### Insurrection de la noblesse contre les évêques. (1274—1342).

Les larges plaies faites par la longue guerre d'Henri de Rarogne contre Pierre de Savoie n'étaient point encore cicatrisées, lorsque le démon de la discorde, qui semblait s'acharner contre ce malheureux pays, lui suscita un nouvel ennemi dans Rodolphe de Habsbourg, né en Argovie, dans le château de ses ancêtres.

Ce prince, à l'apogée de sa gloire, pensait à rétablir le royaume de Bourgogne, pour placer sur ce trône Hartman son fils, qu'il chérissait particulièrement. Il avait triomphé des obstacles qu'opposaient à ses desseins les comtes de Bourgogne, de Savoie, du Genevois; les environs de Lausanne étaient déjà ravagés par ses troupes. Pierre d'Orons, évêque de Sion, voyant à sa frontière un ennemi aussi puissant, et dont les intentions à l'égard des seigneurs ecclésiastiques et laïques n'étaient rien moins que pacifiques (1), crut devoir mettre le Vallais en état de défense. Il avait d'ailleurs des motifs personnels de craindre le ressentiment de Rodolphe, dans l'alliance offensive et défensive qu'il avait conclue contre lui (1282) avec Frédéric, comte de Montfort, évêque de Coire, l'abbé de Saint-Gall, et d'autres nobles leurs adhérents (2).

Pierre se hâte, en conséquence, de faire des réparations à ses châteaux. Des troupes stationnent à Mont-Orge et ailleurs, des fortifications s'élèvent à Sion et à Ardon, le fort de Martigny, à lui seul, absorbe plus de deux mille livres (3). Le trésor épi-

(1) Müller, liv. I, ch. 17. (2) Simler, p. 136.

(3) La plupart de nos chroniques disent qu'il fut bâti par Pierre de Savoie. Il existait déjà sous le prince Aimon son frère : il ne s'agit ici que d'une reconstruction ou de réparations considérables.

scopal était épuisé, il fallut contracter des emprunts : le prélat alla jusqu'à engager à Vevey la crosse et les autres ornements de sa chapelle, et malgré qu'un décret capitulaire lui eût accordé (7 mars 1281), pour le terme de six ans, un subside sur tous les bénéfices du diocèse qui viendraient à vaquer, excepté sur ceux de la ville de Sion, ces dettes restèrent en grande partie à payer à sa mort.

Tous ces grands préparatifs avaient été superflus contre l'empereur; on ne connaît pas qu'il y ait eu hostilité directe. Il est seulement à présumer qu'après avoir réduit l'évêque de Coire et l'abbé de Saint-Gall, alliés de Pierre, ce dernier, qui leur avait fourni des troupes, n'aura pas manqué d'éprouver son indignation souveraine; il est même probable qu'il fut mis au ban de l'empire : 1,500 marcs d'argent, auxquels cet évêque s'était obligé envers Rodolphe, auront été le moyen de calmer son irritation et de rentrer en grâce auprès de lui.

Les comtes de Savoie faisaient frapper à Saint-Maurice une monnaie que l'on appelait pour cela *maurisoise*. Elle avait cours dans les terres de l'évêque, lorsque celui-ci, à qui elle devait être soumise, l'avait examinée et approuvée. Le comte Philippe remplit cette formalité comme l'avaient fait ses prédécesseurs (7 mai 1274), reconnaissant le droit de l'admettre ou de la refuser. Le siége était alors vacant, et c'est le chapitre qui donna l'approbation requise pour que le nouveau coin pût être mis en circulation (1).

Dès que l'Occident, jurant de faire la conquête des Saints-Lieux, commença à diriger ses nombreuses phalanges vers les

(1) *Documenti*, etc., p. 205.—Le maître des monnaies à St-Maurice, en 1278, était Moïse Millemère. La valeur du denier maurisois est portée à 42 centimes de France. Il était ainsi appelé parce qu'il portait l'empreinte de saint Maurice. Quant aux sols et aux livres, on n'en frappait pas : c'étaient là des monnaies idéales qui représentaient un groupe de 12 ou 240 deniers. Cibrario, *Storia di Savoia*, et *Della Economia*.

contrées de l'Orient, le Vallais avait voulu prendre sa part à la guerre sainte : la deuxième croisade avait vu rangés sous la bannière de Savoie plusieurs de nos nobles, suivis de leurs vassaux : plus tard (1217), Seguin et Guillaume de Grions, le seigneur d'Arbignon, etc., se croisèrent sous les mêmes drapeaux. Mais ce fut surtout pour la septième et la huitième que l'ardeur guerrière sembla se réveiller chez la noblesse vallaisanne. Aimon de la Tour, Boson, major de Monthey, etc., ceignirent leur épée pour partager les périls et la gloire de Louis IX. Ceux que l'âge et les incommodités mettaient dans l'impossibilité d'y prendre part, voulaient au moins y contribuer par des aumônes, et les dernières volontés des nobles de cette époque sont empreintes de la pensée qui dominait alors tous les cœurs.

Les ennemis du dehors avaient occupé les Vallaisans jusqu'ici ; désormais les horreurs de la guerre civile vont être la cause principale de tous leurs maux. Le système féodal était en pleine vigueur dans ce pays. Il n'était presque pas d'endroit qui n'ait eu ses seigneurs particuliers ou laïques ou ecclésiastiques. Ulrichen, Ernen, Mühlibach, Mœrell, Naters, Viége, Rarogne, Loëche, Sierre, Anniviers, Sion, Conthey, Saillon, Martigny, Saint-Brancher, Bagnes, Bex, Ollon, Aigle, Monthey, Vouvry, etc., avaient des vidames ou des majors, ou l'un et l'autre à la fois. Les soixante châteaux dont les ruines couronnent encore les hauteurs et les mamelons de la vallée, étaient habités par une noblesse nombreuse, dont l'ambition allait grandissant avec leur puissance. Jaloux de l'autorité épiscopale à laquelle ils devaient rendre hommage de la leur, les nobles cherchèrent souvent à l'affaiblir et même à la secouer entièrement. La politique des évêques ne vit pas de meilleur moyen de mettre un frein à leurs empiètements, que de ménager et flatter le peuple par des libertés et des franchises, dictées par un véritable esprit de modération et d'humanité. Ils ne tardèrent pas à en recueillir les fruits.

Boniface de Challand des vicomtes d'Aoste, venait de succé-

der (1290) à Pierre d'Orons. Les nombreuses dettes qu'avait laissées son prédécesseur l'obligèrent de contracter aussitôt un emprunt de 1,200 livres petites tournoises, d'Amédé V. Dans l'hommage que le comte et l'évêque se prêtent réciproquement à la Morge (2 août 1293), Boniface reconnait tenir en fief du comte la régalie, le chemin public, le droit de chancellerie, le comté de Mœrell, et lui devoir pour l'investiture 90 livres. Le comte, de son côté, n'en payait que 25 à l'évêque, pour l'hommage du château de Chillon et de la châtellenie de Montreux.

Les nobles de la Tour, de Rarogne, de Naters, de Viége et de Mœrell s'étaient emparés, pendant la vacance du siége, de quelques fiefs et châteaux appartenant à l'Eglise de Sion, ou refusaient de lui en rendre hommage. Boniface était, par l'énergie de son caractère, incapable de pactiser avec la révolte et l'injustice. La noblesse se ligua contre l'évêque. L'armée des rebelles, forte de 11,000 hommes (1), et commandée par Pierre de la Tour, était campée à Loëche (1294). Elle dut reculer devant la valeur des paysans tout dévoués à leur prélat (2), et les chefs des mutins allèrent se réfugier dans le château du Roc de Naters. Les béliers et autre machines de guerre les forcèrent bientôt à se rendre prisonniers : quelques-uns payèrent leur révolte de leur tête, d'autres de leurs biens : les propriétés confisquées de Jean Fontana, seigneur d'Ayent, servirent à récompenser le dévouement et la fidélité. Les vidames de Sion, Viége, Naters et les seigneurs du Simplon, furent aussi dépossédés en punition de leur félonie, d'autres obtinrent leur pardon et rentrèrent dans le devoir : la paix fut faite par la médiation des seigneurs de Weissenbourg et de Strættlingen (Berne).

Dès cette époque on ne trouve plus de majors, mais des

(1) Ce nombre est sûrement exagéré.

(2) Boniface commanda souvent ses troupes en personne : nos chroniques ajoutent qu'il fut même fait prisonnier par les nobles dans une de ces rencontres.

châtelains à Naters, etc. L'évêque constitua le Vallais épiscopal de la même manière que les comtes de Savoie avaient organisé leurs provinces citramontaines (1). C'est à Boniface de Challand que remonte l'institution des baillis. Le premier qui fut revêtu de cette dignité, est Martin de Saint-Joire (1291), seigneur du bourg de Saint-Pierre; il allait de dixain en dixain tenir ses assises : la justice en première instance était rendue par les gardiens des châteaux (châtelains), dont l'évêque se réservait la nomination : l'office de la judicature se trouva ainsi détaché des droits seigneuriaux qui restèrent aux vidames. Des nobles d'origine italienne furent investis des seigneuries confisquées : le Simplon eut ses Castellario, Naters et Viége ses comtes de Blandrate, Mœrell ses Botza, etc.

La noblesse que Boniface venait d'humilier appartenait au parti Guelphe. L'évêque, qui était Gibelin (2), avait quelque raison de craindre que le roi des Romains n'envoyât des secours à ses partisans pour venger leur défaite : il s'étaya, en conséquence, de l'appui des communautés des villes de Berne, Soleure, de la vallée d'Hasli, et leur promit 100 livres mauriscises (1295) pour fermer tout passage à ses ennemis. L'année suivante, pour sa plus grande sûreté, il conclut un traité de combourgeoisie avec Berne pour le terme de dix ans, contre les turbulents seigneurs de Weissenbourg, Wédiswill, et contre les Rarogne, seigneurs de Mannenberg, qui, attachés au parti Guelphe, s'étaient aussi ligués de leur côté contre la ville de Berne.

Pour mettre la ville de Sion à l'abri d'un coup de main, Boniface fit restaurer le fort de Tourbillon, sur l'une des deux éminences qui la dominent (3); il craignait que la faction puissante

(1) Voyez Note XI à la fin du volume.

(2) On avait donné le nom de *Gibelins* à la faction qui, dévouée aux empereurs, était opposée aux *Guelphes*, partisans du pape.

(3) Voy. *Tourbillon*, aux Notes alphabétiques.

dont il venait de triompher ne se relevât bientôt plus audacieuse et plus terrible : il ne se trompait pas. Malgré la soumission de Pierre de la Tour (1299), quelques conjurés, à qui le château relevé de ses ruines faisait ombrage, tentèrent par trahison de le livrer à l'ennemi. Une vingtaine de coupables sont exécutés, entre autres le chevalier Anselme de Saxon, décapité à Sion sur le Grand-Pont, et ses propriétés confisquées (30 avril 1300) au profit de l'évêché et de la ville. Thomas, fils de Pierre de Rarogne, seigneur de Mannenberg, se vit, comme félon, dépouillé de tous les biens qu'il avait en Vallais ; sa famille, aussi compromise, perdit la vidamie de Sion. Le bourg de Domo-d'Ossola, du parti Guelphe, avait sans doute fourni un refuge à quelques-uns de ces malheureux qui avaient franchi le Simplon, fuyant la peine qui les attendait ; ils y furent poursuivis par les Sédunois et leur évêque (1). Ce bourg fut saccagé ; ses habitants éprouvèrent les plus grands dommages, et l'évêque de Novarre, leur seigneur, pour les garantir de pareils malheurs à l'avenir, leur permit de s'entourer de murs (1303).

Après avoir soumis ses nobles, cet évêque eut encore une guerre contre la maison de Savoie ; on ne saurait guère en indiquer le sujet, le traité de paix qui la suivit (20 décembre 1301) n'en donne aucun indice. Peut-être était-ce des intelligences avec les nobles qui avaient tenté de livrer Tourbillon? Quoi qu'il en soit, on n'en connaît d'autres événements, si ce n'est que Boniface détruisit une forteresse proche le pont du Rhône, à Riddes (2). Si cette lutte ne fut pas longue, elle a été du moins assez sérieuse, puisque les deux partis se remettent mutuellement les incendies, les ravages et les meurtres qu'elle avait occasionnés. L'évêque promet par ce traité d'aider le comte dans ses

(1) Capis, *Memorie di Domo-d'Ossola*, Milan, 1673.

(2) Ce château appartenait aux Ruffini, qui passèrent en Savoie après la conquête, se refusant de rendre hommage de leur fief à l'état du Vallais.

guerres jusqu'à la rivière de l'Arve. Cette paix paraît avoir été sincère, puisque dès l'année suivante Boniface de Challand se trouve à la tête des conseillers du comte Amédé, dans les patentes de franchises que ce prince donne à la commune de Conthey.

Par décision capitulaire (1er mai 1315), le pays est frappé d'une imposition générale pour couvrir les nombreuses dettes contractées durant les guerres, et pour les réparations des châteaux. Les deux églises de Sion avaient besoin d'être rebâties, dépenses que les menses capitulaire et épiscopale se voyaient dans l'impossibilité de supporter. Tous les bénéfices ecclésiastiques (*exceptis exemptis*) étaient grevés d'une taxe pour l'espace de cinq ans. Les nobles, sur qui on l'imposa aussi, pour le même sujet, en demandèrent une réduction, forcés qu'ils étaient de reconnaître en cette circonstance un droit de suzeraineté chez l'évêque.

Aimon de Châtillon était évêque de Sion : le comte Amédé V et lui s'étaient prêté à la Morge (16 décembre 1308) l'hommage réciproque. Assez tranquille pendant les dix premières années de son administration, il vit alors un nouvel orage fondre sur le Vallais. Boniface de Challand avait eu à combattre la noblesse du pays, Aimon dut repousser celle de l'Oberland.

Une tour avait été élevée aux bains de Loëche par un nommé Bergmann ; ceux de Frutigen en conçurent de l'ombrage, et la considéraient comme une entrave à la liberté de communication. De là de nombreux démêlés entre eux et les Vallaisans : Bergmann finit par être chassé. Les seigneurs de la Tour exploitèrent l'irritation des Oberlandais, et croyant avoir trouvé l'occasion d'abaisser l'orgueil et les prétentions toujours croissantes d'un peuple qui les avait déjà humiliés plusieurs fois, ils firent un appel à leurs amis. Une armée nombreuse (1), commandée par les seigneurs de Weissenbourg, de Frutigen, de Wyl et Vim-

(1) Quelques-unes de nos chroniques la portent à 40,000 hommes : exagération évidente.

mis, auxquels les comtes de Gruyères, de Kibourg et de Strasberg avaient aussi fourni quelques troupes, passe la Gemmi (1), en 1318, et traverse la vallée des Bains en ravageant tous les villages. Après avoir occupé le bourg de Loëche, ils vont camper proche du Rhône, dans la plaine qui se déroule près de Tourtemagne. Le dévouement des patriotes vallaisans pour leur évêque, leur amour pour la liberté, avaient déjà été mis à l'épreuve; il ne se démentit pas en cette circonstance. Tous avaient répondu à l'appel avec cet enthousiasme et cette indignation qu'éprouve un bon citoyen lorsqu'il voit sa patrie attaquée. Les barons de l'Oberland sont bientôt assiégés dans leur camp; l'ennemi voyant qu'il ne peut échapper, met bas les armes, et implore la clémence des indigènes (2). Toute prière fut inutile; les ruines fumantes de leurs habitations incendiées qu'ils avaient en face, leurs champs dévastés, fermèrent tout accès aux sentiments de clémence et de pitié. Les Vallaisans, pareils à des lions furieux, fondent sur eux l'épée à la main, et les massacrent presque tous, sauf un petit nombre qu'on fit prisonniers. Les sanglots et les soupirs que poussaient ces malheureux tombant sous le fer d'une juste vengeance, a fait donner à la prairie qui fut le théâtre de cette sanglante scène le nom *Pré des Larmes et des Soupirs;* une modeste chapelle a été élevée sur ce lieu en actions de grâces au Dieu des victoires : un ossuaire a reçu les ossements des vaincus.

Les Vallaisans ne voyaient pas de meilleur œil que les Italiens le séjour des papes à Avignon. Un légat de Jean XXII, passant le Simplon avec une nombreuse suite, et prétendant, comme représentant du Saint-Siége, n'être point tenu au péage, le rece-

(1) D'autres disent par le mont Chennelona, par lequel on va de Loëche par Albinen dans l'Oberland : même itinéraire à peu de choses près.

(2) Stettler prétend que les Vallaisans feignirent de leur pardonner, et qu'après qu'ils eurent déposé les armes ils les massacrèrent impitoyablement.

veur ne voulut point lui reconnaître cette qualité. « Nous ne sa-
« vons ce qu'est votre pape, dit-il, nous ne le reconnaîtrons pour
« tel que quand il siégera à Rome; s'il passait ici, nous ne le
« traiterions pas mieux que vous, et il serait obligé de payer le
« péage, comme vous le paierez vous-même, bon gré mal gré
« vous (1). » Il fallut céder; le droit de trois deniers maurisois fut acquitté pour les quarante chevaux employés par le légat et les siens. Arrivé à Sion, il s'en plaint amèrement au chapitre, qui lui fait ses excuses sur ce manquement de respect à son caractère, et promet de punir sévèrement les coupables, tout en lui restituant le péage qu'il avait dû payer.

L'évêque Aimon de la Tour rencontra dans sa propre famille, implacable ennemie des évêques de Sion, l'artisan d'une révolte que sa prudence sut heureusement dissiper, tant il est vrai que l'ambition ne respecte pas même la voix du sang, et ne rencontre rien qui l'arrête! Les nobles avaient enfin appris par une fatale expérience qu'ils ne pourraient rien contre l'évêque tant qu'ils ne mettraient pas le peuple dans leurs intérêts. On lui parla de ses *droits violés*, de *libertés à acquérir*, de *joug à secouer*: l'appât était séduisant, aussi ne manqua-t-il pas son effet; il amena la première émeute populaire. Le 22 juin 1335, toutes les communes du Vallais épiscopal s'insurgèrent contre l'évêque, ayant à leur tête Pierre de la Tour, neveu du prélat, et quelques autres seigneurs au nom de leurs juridictionnaires. On y voyait des députés de Martigny, Ardon-Chamoson, Sion, Sierre, Loëche, Rarogne, Viége, Brigue et Mœrell (2). Aimon était alors à Tourbillon : ils demandèrent qu'il révoquât certains édits, procès, etc., relatifs aux notaires et à l'exercice de leur

(1) Textuellement extrait du verbal de la plainte, du 25 juillet 1323.

(2) Dans un traité avec la Savoie, du 22 janvier 1348, relatif au pont d'Apro (confluent de la Morge et de la Prinze), les députés de ces neuf communautés paraissent aussi. Si l'on y joint celle d'Aigle, on aura les dix anciens dixains et l'étymologie de ce mot.

fonctions; édits contre lesquels ces communes réclamaient pour avoir été portés sans leur participation. Elles menacèrent l'évêque, s'il ne rapportait une ordonnance lancée depuis peu contre ceux de Martigny à ce sujet, de prendre tous les moyens qui seraient en leur pouvoir pour secouer un pareil joug, en protestant que si l'on n'accédait à leur demande dans tout le pays, on était résolu de ne plus faire stipuler de chartes par les employés de sa chancellerie. La fermeté toute prudente d'Aimon détourna cet orage. Les priviléges de son siége ne reçurent aucune atteinte, et le peuple modéra ses projets d'émancipation.

Aimon fut sur le point d'avoir des démêlés avec le comte de Savoie et la ville de Sion, qui faisait difficulté de payer les 10 livres qu'elle devait annuellement à l'évêque pour la garde du château de Mont-Orge. Cette brouillerie n'eut pas plus de suite que la précédente, et l'on put en toute vérité inscrire dans les nécrologes qu'il gouverna *pacifiquement* (1) son Eglise pendant l'espace de 14 ans, durée de son épiscopat.

Le peuple, soit ses représentants, n'avaient encore aucun droit à la nomination des évêques. Il paraît qu'ils étaient élus directement par le Saint-Siége, et que les comtes de Savoie exerçaient une grande influence sur ce choix. Depuis le commencement du treizième siècle tous avaient été choisis ou parmi leurs sujets, ou entre leurs vassaux. Le conseil-général du pays ne s'assemblait que pour les recevoir et leur demander le maintien et l'observation des franchises; le prélat prêtait ce serment sur les saints Evangiles et les reliques de Valère; il promettait aussi au chapitre de respecter ses immunités. Alors, reconnu comme seigneur du pays au temporel et au spirituel, on lui jurait en cette double qualité fidélité et obéissance. Cette cérémonie avait lieu sous les murs de Sion, au Pré de la Planta,

(1) Obituaire de Valère : *Ecclesiam Sedun. pacifice.* Ce mot seul réfute ceux qui placent des guerres de 1324 à 1338. Nos chroniques d'ailleurs n'en font aucune mention.

d'où l'on conduisait processionellement le pontife dans sa cathédrale.

A l'avénement d'un nouvel évêque, le clergé avait depuis longtemps fait une offrande à l'élu, en témoignage de dévouement et de la satisfaction qu'il éprouvait d'un pareil choix. Ce don, d'abord purement libre et gratuit, devint plus tard une obligation pour tous les bénéfices du diocèse, sous le nom de *subside de joyeux avénement.* Philippe de Gastons en exempta le clergé de la ville et le chapitre.

Les franchises de Sion qu'il confirma nous montrent que l'évêque en était seigneur, et le juge ordinaire de tous les délits civils et criminels. Les libertés dont le pays jouissait mettaient dès lors de grandes entraves à son autorité; il était obligé de consulter le conseil-général sur les affaires d'un intérêt majeur, et partageait le pouvoir exécutif avec le chapitre et les nobles.

## CHAPITRE IX.

### Épiscopat de Guichard Tavelli. Sa fin tragique. (1342—1376).

Le Vallais semblait respirer un moment des luttes qu'il avait eu à soutenir contre les nobles envahisseurs des droits des évêques, mais ce calme apparent, qui ne devait être suivi que de maux plus sérieux encore, ne tarda pas à se dissiper. Le génie turbulent des de la Tour, éclatant avec plus de violence que jamais, amena leur chute et mit un terme à la longue chaîne de persécutions que cette famille avait constamment suscité à l'Église de Sion. L'évêque, appelant à son aide le comte de Savoie contre ses oppresseurs, ne prévoyait guère qu'il fournissait à ce prince l'occasion de parvenir à ses vues sur un pays que ses ancêtres avaient souvent cherché à réduire sous leur domination. Tels sont les fâcheux événements qui ont rempli le long et malheureux épiscopat de Guichard Tavelli, dont la fin tragique a été plus malheureuse encore.

Issu d'une famille qui avait toujours bien mérité des comtes (1), on doit moins s'étonner que Guichard ait été souvent accusé de sacrifier les intérêts de son Eglise à ceux de ses protecteurs. Elevé sur le siége de Sion (1342), il continua lui-même d'être entouré de toute la confiance de la maison de Savoie. Un

(1) En reconnaissance des services de la famille Tavelli, Amédé VI (1358) lui accorda le droit d'établir des fourches patibulaires dans l'une de ses seigneuries de Genève à Sion. Ces nobles les érigèrent à Vouvry dont ils étaient vidames : le comte leur donna en outre la moitié du vice-dominat d'Aigle (rente annuelle de six livres quatre deniers) et quelques terres à Bex. En 1452 les Tavelli étaient qualifiés seigneurs de Granges, co-seigneurs de Bex, Bourg-Varnier, Vouvry, Avent, Vercorens, et co-vidames d'Aigle.

des exécuteurs testamentaires du comte Aimon (1343), il fut aussi conseiller de tutelle d'Amédé VI, qui plus tard (1360) le nomma son chancelier, et le chargea souvent des missions diplomatiques les plus importantes.

Guichard, le premier évêque qui se qualifia comte et préfet du Vallais, commença la longue série de ses peines par un différend qu'il eut avec la ville de Sion. Dans le traité qui s'ensuivit, conclu à la Soie (22 mai 1344), les deux partis se pardonnent réciproquement les pillages, les incendies; on y proclame amnistie complète avec la liberté des prisonniers faits de part et d'autre. Il ne vivait pas en meilleure harmonie avec son chapitre. La succession d'un chanoine, dont le prélat s'était emparé, et que la mense capitulaire réclamait en vain, fut le prétexte des brouilleries. Guichard avançait aussi des prétentions sur le château de Valère, où le chapitre avait de temps immémorial l'omnimode juridiction.

Pour mettre le comble à ses ennuis, la turbulence des nobles ne tarda pas à se réveiller. Plusieurs de ses vassaux et sujets poussèrent l'audace jusqu'à attaquer en sa présence les gens de sa suite, dont quelques-uns furent blessés mortellement. Cette rixe n'avait été que le signal de nouveaux malheurs. Des terres, des villages, des châteaux furent pillés, incendiés, ceux qui résistaient étaient massacrés dans leur propre maison, au mépris de l'excommunication.

Dans ces conjonctures, Guichard recourt au Saint-Siége : le cardinal de Sainte-Rufine, Guy, évêque de Porto, ordonne par lettre d'Avignon (7 janvier 1352), aux archevêques et évêques de Tarantaise, d'Aoste, de Lausanne, de Genève, de Maurienne et de Belley, d'excommunier nominativement les coupables connus, et généralement tous leurs fauteurs et adhérents, et d'employer les voies les plus propres à réparer le mal et à l'arrêter. Cette sentence fut fulminée dans toutes les églises du diocèse et dans celle de Valère, le jour de Saint-Grégoire : on remarquait parmi les nobles anathématisés, Pierre de la Tour,

Henri de Blonay, Jean et Pierre de Rarogne, Pierre, comte de Gruyères, les seigneurs de Bellegarde, de Blanc-Châtel (Weissenbourg), le châtelain de Grassbourg et grand nombre d'autres.

L'inefficacité des armes spirituelles contre ses adversaires, engagea Guichard à solliciter l'intervention du protecteur de sa famille, le *comte Verd*, Amédé VI de Savoie. Ce prince saisit avec empressement l'occasion de s'immiscer dans des affaires, qui pouvaient lui procurer un agrandissement de territoire : il se rend donc en Vallais, à la tête d'une armée, en présence de laquelle la ville de Sion ouvre ses portes, livre ses forteresses, lui soumet biens et personnes. Les syndics prêtèrent au prince le même serment de fidélité qu'à l'évêque, et reçurent pour gouverneur, sous le nom de bailli, le chevalier Humbert de Corgeron, auquel ils s'obligèrent de payer annuellement, par feu, un denier gros tournois d'argent, et en outre 2,000 florins d'or d'introge. Cette honteuse capitulation, qui fut ratifiée par 14 citoyens le 25 avril 1352, et par plus de 240 autres le lendemain, mettait la ville de Sion complétement à la discrétion du comte : il pouvait à son gré construire de nouvelles fortifications ou détruire de fond en comble celles qui existaient. Chaque nouvel habitant devait jurer l'observation dudit traité, dans la première huitaine qui suivait sa réception : le même serment était obligatoire pour les jeunes gens, aussitôt qu'ils atteignaient leur quatorzième année.

A peine les bataillons du comte se furent-ils retirés, que le mécontentement ne tarda pas à se manifester et la révolte à éclater. Amédé est forcé en automne à rassembler de nouvelles troupes pour étayer son ouvrage du printemps. Le rendez-vous général a lieu à Saint-Maurice. Arrivé près de Sion, il eut à livrer le combat contre les patriotes postés sur une éminence : ses gens, commandés par le seigneur de Grandson, les assaillirent si vigoureusement qu'ils furent bientôt dans une déroute

complète : le chef des révoltés, pris dans la fuite, eut la tête tranchée avec plusieurs autres. Ce combat paraît avoir été livré sur les hauteurs qui dominent la Morge. Après ce premier succès, l'armée marcha sur la ville et en fit le siége : le prince s'étant aperçu qu'elle s'approvisionnait par des sentiers secrets, qui communiquaient avec le fort de Tourbillon, ordonna une attaque générale : l'assaut devait se livrer de trois côtés à la fois; l'armée assiégeante fut en conséquence partagée en trois corps, ceux d'Aoste et du Chablais d'un côté, les Bourguignons, les Allemands et les communes de Vaud de l'autre, le comte Amédé et celui de Genève avec la noblesse de Savoie se réservèrent la partie la mieux fortifiée. Avant l'attaque, le comte demanda au seigneur Guillaume de la Beaume d'être fait chevalier « de par Saint-George. » Plus de 200 nobles obtinrent la même faveur. Des deux côtés on se battit à outrance « des deuant « le jour jusques à basse nonne. » Alors les assiégés durent céder au nombre : la ville fut livrée au pillage et brûlée. Les édifices sacrés ne furent pas plus épargnés que les profanes. La cathédrale, dépouillée de ses reliques, calices, livres, ornements, fut encore souillée par plusieurs meurtres avant d'être livrée aux flammes.

La Majorie et Valère, où s'étaient retirés les chanoines et environ 200 personnes, ne tardèrent pas à se rendre : le châtelain de Tourbillon tenait encore lorsque, voyant que l'on se préparait à emporter son fort de vive force, il s'empressa de faire sa soumission. Les garnisons des châteaux de Mont-Orge et d'Ayent, apprenant la prise de Sion (1), suivirent cet exemple.

Le traité qui fut conclu obligeait les Vallaisans à fournir au comte, pendant six semaines chaque année, 300 hommes armés, faisant la guerre à leurs dépens dans et hors ses états, et s'il en avait besoin plus longtemps, ils touchaient la solde ac-

(1) *Hist. patr. monum.* Chroniq.

coutumée dans le comté de Savoie; le tribut par feu était réduit à demi-denier tournois : 28,000 florins devaient indemniser le vainqueur de ses frais et procurer la liberté aux prisonniers : les communes livrèrent 60 otages en garantie de l'exécution de ces articles.

Loëche et Sierre acceptèrent toutes les conditions et jurèrent au comte-bailli, pour le R. Père en Christ, Guichard Tavelli, de les observer fidèlement. Granges et ses châteaux avaient vu flotter sur leurs vieux créneaux la bannière de Savoie : toutefois les dixains supérieurs, Rarogne, Viége, Naters, auxquels se joignit Loëche (1), voyant leur indépendance menacée d'une ruine complète, envoyèrent des députés à l'empereur Charles IV au camp de Regensberg près de Zurich, pour réclamer sa protection. Il se hâta de recevoir leur serment de fidélité, et leur envoya pour les gouverner, Burchard Münch, noble bâlois, sous le titre de *capitaine-général* du pays de Vallais. Dans le diplome impérial (31 août 1354) l'évêque était traité de félon, le comte d'usurpateur, pour n'avoir point encore ni l'un ni l'autre demandé l'investiture de leurs comtés, dont l'empereur, comme suzerain, se disait l'ordinaire et vrai seigneur.

L'année suivante, Pierre d'Arberg remplaça Münch dans sa lieutenance : il rendait la justice au nom de son maître dans la Tour impériale (2), et les Vallaisans, en retour de sa protection, venaient y payer la capitation, soit le denier souverain : malgré la présence des officiers de l'empire, les choses restèrent sur le même pied jusqu'en 1360. Les Haut-Vallaisans sont alors les agresseurs : ils assiégent vivement Tourbillon, et le comte, en sa qualité de bailli épiscopal, vient à la tête de ses troupes au secours de ce château. Cette troisième guerre se

(1) On ne sait pourquoi Conches n'y paraît pas : Sion et Sierre avaient dans leurs châteaux des garnisons savoisiennes.

(2) *Turris cœsarea et imperialis,* appelée plus tard *Tour des Calendes,* parce que le Chapitre y tenait ses séances.

termina par la convention du 9 octobre 1360 (1) : le comte s'y désiste de toutes ses prétentions sur le territoire épiscopal et rentre dans ses limites primitives : pour garantie réciproque, l'évêque remit ses châteaux de Tourbillon et de Mont-Orge, le comte ceux de Conthey, de Saillon et de Saint-Brancher entre les mains de seigneurs neutres, chargés d'empêcher de nouvelles collisions pendant le terme de neuf ans : une somme de 13,000 florins d'or fut stipulée en faveur du prince, à condition qu'il n'envahirait plus aucun droit de la mense épiscopale.

Conches et Mœrell se refusèrent de payer leur part des frais; Guichard voulut les y contraindre par la force, mais fait prisonnier avec les siens près de Naters, et conduit à Ernen, il fut obligé d'y signer (15 janvier 1362) un traité dont on ne connaît pas la teneur.

Quant au comte Amédé, il chercha le moyen de recouvrer en Vallais une partie de l'autorité qu'il venait d'y perdre : il crut le trouver dans les bonnes grâces de l'empereur qu'il parvint à regagner : puis profitant de son crédit, il en obtint des lettres-patentes datées de Chambéry (12 mai 1365), par lesquelles ce prince lui donnait, dans les diocèses de Sion, Genève, Lausanne, Aoste, etc., le vicariat de l'empire, c'est-à-dire le droit d'accorder l'investiture des fiefs impériaux, et d'y exercer la même autorité que l'empereur lui-même.

Les évêques de Lausanne et de Genève ne se soumirent pas facilement au décret impérial; ils remuèrent tant, qu'ils en obtinrent la révocation pour ce qui les concernait. Guichard, qui n'était pas fâché de voir ses rebelles juridictionnaires humiliés, se garda bien de faire la moindre démarche à ce sujet : il se hâta au contraire de reconnaître Amédé VI, et de se soumettre à son arbitrage dans les démêlés qui venaient de surgir entre lui et les de la Tour. Cette sentence (27 octobre 1368) fait

(1) Stipulée par François, sire de La Sarraz, bailli de Chablais, au nom du comte, et ratifiée par le comte le 11 mars suivant à Evian.

voir que le pays respirant à peine de la guerre étrangère, fut plongé dans les horreurs de la guerre civile à l'occasion de quelques fiefs, que l'évêque prétendait lui avoir été commis, faute d'hommage : ce n'était là que la continuation de la longue lutte de l'orgueil des nobles contre les droits du prélat. Une des principales victimes de cette reprise d'armes fut Isabelle, comtesse de Blandrate (1), tuée avec son fils Antoine, au pont du Rhône près de Naters, par les patriotes. Au Bas-Châtillon le château et 30 maisons, dans la vallée de Loetsch 1,012 maisons ou granges, à Conthey 30 habitations avaient été la proie des flammes : les vignes de Zeudra vendangées, quatre vassaux prisonniers et des meurtres commis dans ces diverses localités étaient les griefs qu'élevaient les frères Jean et Antoine de la Tour, et pour dédommagement desquels ils réclamaient une somme de 300,000 florins (2). Le comte ne condamna Guichard qu'à la quinzième partie de cette somme et à ériger à ses frais un tombeau à la dame Isabelle et à son fils.

Antoine de la Tour était un des plus puissants seigneurs de l'Helvétie occidentale. Aussi altier qu'il était riche, il ne savait supporter la moindre opposition à ses volontés ; déjà durant le séjour de l'empereur Charles IV à Berne, il avait jeté le gant en sa présence en signe du défi qu'il portait à cette ville, parce qu'il se prétendait lésé par elle dans ses droits sur Laupen et la vallée de Frutigen (3). Un caractère aussi violent ne put digérer l'arbitrage du comte, et telle fut probablement la cause de l'animosité qui lui fit prendre la résolution de se faire justice lui-même des torts dont il accusait l'évêque. Etouffant dans son

(1) Cette famille était en possession de la majorie de Viége, etc.

(2) C'est dans les démêlés des de la Tour avec Guichard que nous voyons le premier emploi des armes à feu en Vallais. En 1366, le 20 avril, on tira de l'église de Valère « CC quærelos et tonitruum parvum « pro portando ad exercitum situm ante castrum de Granges pro insul- « tando dictum castrum. » *Arch. Capitulaires.*

(3) Müller, liv. II, ch. 5.

cœur la voix du sang, qui réclamait en faveur de ce vieillard vénérable dont il était le petit-neveu, sans égard pour le caractère sacré dont il était revêtu, il soudoie des émissaires qui le précipitent du haut du château de la Soie, avec son chapelain, le 8 août 1375, par les fenêtres qui donnent sur le village de Chandolin, au moment même où il récitait l'office divin (1). Un attentat aussi horrible serait peut-être resté impuni s'il n'eût été commis au milieu d'un peuple qui entourait d'affection le pasteur vénérable qui venait de lui être enlevé d'une manière si atroce. Aussi tous les cœurs furent-ils saisis d'horreur : les dixains de Conches, Brigue, Loëche, Sierre et Sion jurèrent de venger l'évêque, et commencèrent par s'emparer du château de Granges. Antoine avait appelé les nobles à son secours ; il ne doutait pas qu'aidé de ses clients et de ses alliés, il n'eût pu résister au mouvement populaire et se soustraire à la vindicte publique. Les deux armées se rencontrèrent à Saint-Léonard (2), vers le pont, et là, comme à Loëche, le courage l'emporta sur l'orgueil : les partisans du sacrilége laissèrent un grand nombre des leurs sur le champ de bataille. Antoine, quoi qu'on en dise, a survécu et alla terminer sa longue vieillesse à la cour de Savoie où il vint à bout de rentrer en grâce (3). Ainsi fut expulsée et bannie du Vallais cette ancienne et puissante famille qui en avait troublé le repos pendant plus de trois siècles.

Le peuple profita de sa victoire pour aller fondre sur les châteaux des de la Tour. Après avoir brûlé et détruit ceux de

(1) Dans son testament, fait dans ce même château le 11 décembre 1366, Guichard semblait déjà avoir le pressentiment d'une fin tragique : *Juratorum innimicorum potentia perniciosaque nequitia præattenta, volens si quid sinistri contingeret,* etc.

(2) Alt. II, p. 192. — Simler, Müller, etc.

(3) On dit qu'un de ses fils s'établit dans le canton d'Uri, qu'il y changea de nom pour éviter les poursuites des Vallaisans, et qu'il devint la souche de la noble famille des Zur-Lauben de Zug, qui s'éteignit en 1799, dans la personne d'un célèbre général de ce nom.

Conthey, de Granges et d'Ayent, il alla assiéger celui de Châtillon. Thuring, baron de Brandis, dans l'Emmenthal (Berne), beau-frère d'Antoine, croyant pouvoir relever le parti écrasé, passe le mont Rawyl avec une armée recrutée dans ses seigneuries, le combat s'engage à Arbaz entre lui et les Sédunois qui achèvent de détruire toutes les espérances des vaincus. Thuring, tombé entre les mains des vainqueurs, fut immolé aux mânes de l'évêque, et eut la tête tranchée. Cette deuxième action est de 1376.

Un des derniers actes de l'administration de Guichard est l'achat du château de la Majorie, qu'il acquit, avec tous ses droits, de Barthélemi de Gresiaco, major de Sion et co-seigneur de Bex, pour la somme de 500 florins, le 15 janvier 1373. Il a été dès cette époque la résidence la plus ordinaire des évêques (1) jusqu'en 1788, où il fut détruit par l'incendie, qui dévora la ville; il n'en reste plus aujourd'hui que les masures qui décorent un peu grotesquement cette cité. C'est aussi dans une des salles de la Majorie que se tenait le conseil-général des députés des dixains (2).

Dès le commencement du quatorzième siècle, les évêques avaient eu à comprimer dans diverses circonstances les pensées d'indépendance qui commençaient à se manifester parmi le peuple. Souvent il avait demandé à avoir sa part dans l'administration, et à être consulté sur ses intérêts; il avait même opposé son *veto* d'une manière énergique aux ordonnances du seigneur évêque, mais soit prudence de la part des prélats, soit par condescendance respectueuse, le peuple avait renvoyé la réalisation de ses vœux à des temps plus favorables; l'agitation de l'épiscopat

(1) Guillaume le Jeune et Guillaume le Bon résidaient ordinairement à la Soie.

(2) Souvent, au 15e siècle, la Diète s'assemblait à Viége, quelquefois aussi au château de l'évêque à Loëche, comme lieu plus central. — En 1500, il fut arrêté qu'on ne la réunirait plus que quatre fois par an, excepté les cas urgents.

de Guichard, bien propre à relâcher les liens de subordination, réveilla les vieilles idées de liberté; elles finirent par prévaloir. Dès lors les députés des communes vinrent s'asseoir dans les diètes, et les patriotes furent reçus dans les conseils-généraux du pays, tenus à Sion (1362), à Naters (1365).

Parmi les calamités qui signalèrent l'épiscopat de Guichard. il ne faut pas omettre la peste, qui étendit partout ses terribles ravages; elle sévit plus particulièrement en Vallais, d'avril en août 1349. On l'appela *extra-mors*, à cause du grand nombre de ses victimes; de là aussi ce proverbe, *de cent ne reste que neuf* (1). Le mandement de Monthey perdit la moitié de sa population. Ce bourg vit s'éteindre 85 feux, Trois-Torrents 141, Choëx et Outrevièze 95, Collombey-Muraz 45. La petite ville de Saint-Maurice fut réduite à 23 familles (2). Elle était, en général, plus meurtrière dans les montagnes que dans la plaine.

(1) Voy. Tableau comparatif, à la fin du volume.

(2) C'est à cette époque qu'on vit s'élever, sur plusieurs points, des maisons de refuge (maladreries) éloignées des habitations : c'est là que l'on confinait les malheureux atteints d'une maladie contagieuse. La porte de la Balma avait un pareil reclusoir. Guillaume Bernardi, abbé de Saint-Maurice, y fait retirer une femme de Salvan, couverte de lèpre. — Saint-Maurice en avait un sur le versant de la Pélaud. *Arch. de Saint-Maurice*, année 1338.

## CHAPITRE X.

### Nouvelles insurrections contre les évêques. (1376—1400).

Lorsque le comte Amédé apprit l'attentat d'Antoine de la Tour sur son grand-oncle, saisi d'horreur, il avait armé quelques-uns de ses vassaux et les avait chargés de venger la mort de cet homme entouré de sa confiance. En reconnaissance, les Vallaisans ne mirent aucun obstacle à la translation du prince Edouard de Savoie, évêque de Belley, à l'évêché de Sion; ils le reçurent même avec plaisir, ne se doutant guère que les plaies non encore cicatrisées de l'épiscopat précédent allaient bientôt se rouvrir.

Voyant la guerre à outrance que leur faisaient les patriotes du Vallais, les de la Tour ne doutèrent plus de l'impossibilité d'y rétablir leurs affaires; ils vendirent en conséquence (1376) tout ce qu'ils possédaient (1) au diocèse de Sion au comte Amédé VI. Leur château de Châtillon était alors assiégé; le comte s'oblige de procurer à ses dépens à la garnison les moyens de sortir saine et sauve avec armes et bagages, de prendre sous sa protection quelques-uns des anciens clients de la famille exilée, qui ne pourraient pas rester en sûreté dans le pays, excepté toutefois ceux qui se seraient rencontrés à la prise de la Soie, et auraient participé au meurtre de l'évêque; de payer au châtelain de Châtillon (Theynemar de Yembig) une gratification de 600 florins en récompense de sa fidélité et de ses bons services (2).

(1) Antoine de la Tour employa une partie de ces fonds à l'acquisition des seigneuries d'Illens et d'Arconciel, dont les châteaux, situés vis-à-vis l'un de l'autre, sur les bords de la Sarine, furent détruits dans la guerre de Bourgogne.

(2) Acte du 14 août 1476.

L'évêque Edouard acheta, dès le 9 juillet 1376, du comte son cousin, la vallée de Loetsch et son château encore assiégé, avec tous les fiefs des de la Tour, situés au-dessus de la Morge, pour le prix de 46,000 florins d'or. Les conditions auxquelles il souscrivit pour l'assurance de la somme, pouvaient compromettre les droits de son Eglise, puisqu'il s'obligeait à remettre entre les mains du comte ses châteaux de Martigny, de la Soie et de Mont-Orge, jusqu'au plein remboursement du prix de vente. La garnison de Châtillon restait sous la protection du prélat, ainsi que le vicaire perpétuel de la chapelle du château, chargé d'y continuer ses fonctions avec la jouissance de toute la fondation des seigneurs de la Tour (1).

Ce fut probablement l'acquisition de ces biens, stipulée d'une manière si favorable à la maison de Savoie, qui mécontenta les dixains et attira à Edouard leur disgrâce. Une première insurrection avait d'abord été comprimée par la fière attitude d'Amédé VI, prêt à employer la force, lorsque, ce prince étant mort de la peste, les habitants du Haut-Vallais prirent aussitôt les armes, et, chassant une deuxième fois leur évêque, arborèrent l'étendard de Milan sur les châteaux de la Majorie, de Tourbillon et de Valère, assiégèrent de nouveau celui de Châtillon, vinrent enfin à bout de le prendre et le détruisirent de fond en comble, firent des courses à Hérémence, Nenda, Conthey et Saillon qu'ils pillèrent et brûlèrent, s'emparèrent de ce que la maison de Savoie possédait dans le Bas-Vallais, et entrèrent même dans le Chablais (2).

L'évêque exilé s'était retiré à la cour de Chambéry. Amédé VII, élevé dans les camps, fameux dans les tournois sous le nom de *comte Rouge*, déjà compté parmi les héros, se trouvait alors en France; il revint en toute hâte dès qu'il eut appris l'affront fait à

(1) Ce vicariat a été érigé en paroisse : le curé porte le titre de prieur.

(2) Müller, liv. II, ch. 5.

son parent par les Vallaisans, et jure de le venger. Il donna l'ordre à Jean du Vernay, maréchal de Savoie, et au seigneur de la Tour, de réunir aussitôt cent hommes d'élite pour aller d'abord réprimer l'insolence des garnisons des châteaux d'Ardon et de Chamoson, qui désolaient et fourrageaient les terres environnantes par des sorties fréquentes; ils furent postés, une moitié au pont de Riddes, l'autre à Conthey. Cette poignée d'hommes, insuffisante contre des positions aussi fortes et aussi inexpugnables que l'étaient ces deux forts, placés sur des rochers taillés à pic, réclamait de nouveaux secours. François de Pont-Verre et quelques autres gentilshommes du Chablais, avec 500 fantassins et de l'artillerie légère, remontant l'Avençon, près de Bex, gagnaient les hauteurs des Diablerets. On vit bientôt les drapeaux de Savoie flotter sur les montagnes qui dominent Ardon. Pour faciliter à ses frères d'armes de la plaine les approches du fort, Pont-Verre avait l'ordre de provoquer une sortie de la garnison. Entendant sur les hauteurs des cris mille fois répétés, et voyant le danger qui la menaçait, elle voulut le prévenir en allant au devant du corps expéditionnaire; l'issue de la lutte n'était pas douteuse : la victoire se déclara pour ceux qui avaient l'avantage du nombre et de la position. Pendant que les monts retentissaient du cri des mourants, le château était entouré par les soldats de du Vernay et de la Tour; ses défenseurs, restés en trop petit nombre, opposèrent une vive résistance, et ne cédèrent que lorsque Pont-Verre arriva pour rendre l'escalade générale « par ma« nière que nulz d'Ardon ne demoura qui ne fust mort ou « pris (1). » L'occupation de cette place amena la reddition de celle de Chamoson.

Pendant que ces choses se passaient, le comte envoyait sans délai un appel aux seigneurs les plus braves de la Haute-Bourgogne, du pays de Vaud, de la Bresse, du Dauphiné, du Piémont,

(1) Chroniq. de Savoie, p. 367. — Perrinet du Pin, p. 476.

ainsi qu'à ses alliés. On vit accourir sur le mont Saint-Bernard (1) Amédé et Louis de Savoie, princes de Morée, neveux de l'évêque, suivis d'une nombreuse armée de Piémontais, le brave Jean d'Andelot avec sa milice bourguignonne, Henri de Montbéliard avec tous les guerriers d'Echallens et d'Orbe, Humbert de Collombier avec les communautés de Vaud, contentes de se venger de l'équipée que les Haut-Vallaisans avaient fait sur Payerne onze ans auparavant (2); le comte Rodolphe de Gruyères et Raoul son fils; Guillaume de Grandson et d'Aubonne; Nicod de Blonay; Nicod, seigneur de La Sarraz, et grand nombre d'autres. La ville de Berne fournit aussi mille hommes d'armes couverts de fer, et Fribourg cinq cents. Tous ces gentilshommes s'avancèrent dans le Vallais et arrivèrent sans nul obstacle sous les murs de Sion, où le baron de Grandson fit le comte de Savoie chevalier, et le comte à son tour conféra cette distinction à 150 nobles. Une grande pompe accompagnait toujours ces sortes de cérémonies auxquelles l'armée prenait une vive part, ce qui ne contribuait pas peu à en enflammer l'ardeur : aussi la chronique que nous suivons dit-elle, dans son langage naïf, qu'il faisait beau dans ce moment : « oïr le nom nostre Dame, saint George « et saint Morice avec le cry de Savoie à haulte gorge crier, « menestriers de toutes pars sonner, souffler et corner. »

Après avoir reconnu l'état des fortifications et la force de la garnison, les chefs déclarèrent au comte qu'il fallait, pour livrer l'assaut, attendre l'arrivée du maréchal d'Auxerre, que le roi de France, les ducs de Berry et de Bourbon envoyaient avec 1,600 auxiliaires. La valeur du prince ne pouvait supporter de pareils délais : l'attaque fut ordonnée de trois côtés à la fois; le comte se réservant celui de la rue du Rhône. Elle commença après que la troupe eut entendu la messe, célébrée au milieu du camp. Les assiégés se défendirent avec vigueur; les échelles étaient

(1) Guichenon, II, p. 10. — Müller, liv. II, ch. 5.
(2) Simler, p. 138. — Olivier, Bridel, etc.

à peine élevées qu'elles étaient abattues, une grêle de pierres, de gros billots, des barres de fer eurent bientôt renversé un bon nombre des assaillants dans les fossés. Des contremines étaient opposées aux mines, des canons et des coulevrines étaient placées à chaque nouvelle brèche : les femmes elles-mêmes n'étaient pas les moins enthousiastes pour la défense de la cité, « de laquelle vieilles crossues barbues et enfumées jectoient « multitude deaue boulant et fagotz expris et embrasés de fuee, « chaux visve, cendre et pouldres. » Malgré les prodiges de valeur du comte, qui payait partout de sa personne, le corps des Bourguignons avait eu à éprouver de nombreuses pertes; le combat durait depuis le matin jusqu'à l'heure des vêpres : on parlait déjà de faire sonner la retraite, lorsque Humbert de Collombier, bailli de Vaud, sans plus attendre, craignant que le découragement ne vînt à gagner, monte sa mule et piquant des deux éperons, se dirige vers ses Vaudois et les sergents de Berne et de Fribourg, criant d'une voix de stentor que les Bourguignons ont pénétré dans la ville, et que s'ils ne se hâtent, ils n'auront aucune part au butin : le stratagème réussit. La cupidité doubla le courage et ils auraient, poussés par l'espoir du pillage, surmonté tous les obstacles : mais le triomphe fut facile, les assiégés qui avaient entendu le cri de victoire du bailli, ne sachant ce qui se passait hors de leurs positions, y avaient ajouté foi et s'étaient retirés vers le château de la Majorie. Dès l'instant que les Vaudois, les Fribourgeois et les Bernois furent arrivés sur les murailles, la ville, ainsi que ses châteaux, ne tarda pas à être au pouvoir des vainqueurs. Après le pillage tout devint la proie des flammes, « ny demoroit toit ne maison que « tout ne fust ars et brule. » Les fortifications ainsi que le château d'Ayent furent rasés (1).

L'élite des troupes haut-vallaisannes, sur des avis reçus de l'Oberland, avait couru vers Gandeck, au fond de la vallée de

(1) Chroniq. de Savoie, p. 367.

Loetsch, pour arrêter les mille Bernois, alliés du comte, qui tentaient de pénétrer par ce passage : elles ne réussirent qu'imparfaitement, et apprirent bientôt que l'ennemi avait forcé les habitants de la capitale à venir signer dans le camp la capitulation qu'il lui avait plu leur dicter (21 août 1384). Les Vallaisans épouvantés du péril qui les menaçait, traitèrent de la paix par l'organe du chanoine-chantre Guillaume Guidon. Il fut arrêté : 1° que les châteaux de Tourbillon, de la Soie et de la Majorie seraient incessamment remis à l'évêque, qui se trouvait dans le camp; 2° que pour indemniser le comte des dommages que lui causait la ruine du château de Châtillon, l'évêque lui cédait à perpétuité les mandements de Martigny, d'Ardon-Chamoson et tout ce que la mense épiscopale possédait depuis la Morge en bas; 3° que pour les pertes causées à Hérémence, Nenda, Conthey, Saillon et ailleurs, il serait payé au comte 45,000 florins en deux termes, à la Saint-André et à Pâques; 4° que si les dixains supérieurs à Loëche se refusaient de contribuer au paiement de cette somme, les inférieurs seraient tenus au tiers et feraient la guerre aux récalcitrants conjointement avec l'évêque, pour les contraindre aux deux autres tiers. Ce traité humiliant fut lu dans le pavillon du comte ; les patriotes présents le ratifièrent, et cinq citoyens des dixains supérieurs se constituèrent otages jusqu'au plein paiement, et pour plus grande sûreté les chanoines s'engagèrent à payer la portion de la somme que ne solderaient pas les dixains allemands. Le chapitre approuva ce traité le 30 août, pour éviter de plus grands maux, et ordonna en conséquence aux habitants d'Ardon-Chamoson et de Martigny de rendre dès lors au comte les hommages et la fidélité qu'ils devaient à l'évêque. L'antipape Clément VII ratifia lui-même, par bulle d'Avignon, ces articles si contraires à l'évêché de Sion.

Edouard voyant que toute réconciliation était impossible entre lui et son troupeau, après avoir succédé à Sion à un évêque mis à mort par son propre neveu, alla, le 19 mars 1386, rem-

placer sur le siége de Tarantaise un archevêque assassiné dans son château avec toute sa maison.

Le grand schisme qui désolait l'Eglise, divisait aussi le diocèse de Sion : Avignon et Rome le pourvoyaient chacun de leur côté. Le Haut-Vallais, qui adhérait à Rome, élut successivement pour évêque Girard Tavelli, Henri de Blanches de Vellate, Guillaume de Rarogne dit le Bon; tandis que dans le Bas-Vallais, où commandait le comte de Savoie, Guillaume de la Beaume, Humbert de Billens recevaient leur confirmation épiscopale de Clément VII et de Benoît XIII, excepté pendant un certain période, où, à l'abri du traité de 1392, Humbert fut reconnu par tout le pays. Cet état de choses dura jusqu'en 1411. Alors le Vallais entier, sous l'obédience de Jean XXIII, n'eut plus aussi qu'un seul évêque, dans la personne de Guillaume II de Rarogne.

Le schisme religieux devait infailliblement amener le schisme politique. Humbert de Billens, sujet de la Savoie et par là même adhérent à Clément VII, n'était point vu de bon œil par les Haut-Vallaisans qui, attachés à Urbain VI, recommencèrent les hostilités avec leur intrépidité ordinaire.

Rodolphe, comte de Gruyères, qui, en qualité de bailli du pays (1) pour l'évêque son neveu, occupait les châteaux de la Soie, de Mont-Orge, de Tourbillon et de la Majorie, avait déjà eu de fréquentes rencontres avec eux : croyant mettre un terme à ces incursions, en envahissant le territoire soulevé avec un corps de troupes assez considérable, il poussa jusqu'à Viége, pour de là se porter sur les vallées supérieures (2). La fortune ne lui fut pas favorable; à peine venait-il d'y asseoir son camp qu'il s'y vit attaqué. Pendant la nuit, les gens du pays mirent

(1) Arch. de Valère.

(2) Les dommages causées dans cette expédition par les troupes savoisiennes, sont portés à 300,000 ducats d'or : Sarquène et Sierre en éprouvèrent pour 200,000. *Plaintes du Vallais au comte.*

le feu aux granges où dormaient ses soldats, et au même instant fondirent sur eux à l'improviste. Cette attaque eut les suites les plus terribles : 4,000 cadavres ennemis jonchèrent le champ de bataille (1) ; 400 hommes du Gessenay, qui dégagèrent le pont de la Viége et le défendirent avec intrépidité, eurent grand'peine à sauver le comte lui-même du péril inopiné qu'il venait de courir.

Battant précipitamment en retraite, il se retira sur Sierre, où il se retrancha et fit abattre le pont de la Dalla. Craignant de ne pouvoir soutenir seul une lutte que la victoire venait de rendre encore plus acharnée, il sollicite de la manière la plus pressante des secours de la Savoie. Le *comte Rouge* se prêta d'autant plus volontiers à ce dessein, qu'il lui fournissait l'occasion de tirer satisfaction des dixains supérieurs qui avaient refusé de ratifier le traité de 1384, ou au moins qui ne se pressaient pas de lui payer la somme qu'il leur avait imposée. Ce fut pour les y contraindre qu'Amédé VII en personne entra de nouveau en Vallais à main armée, au commencement du printemps.

Il alla camper à Sarquène (2), ne voulant sans doute pas tenter le passage de Finges, occupé par les dixains supérieurs (3). C'est dans ce camp que ceux de Sion et de Sierre vinrent renouveler au comte leur soumission, et promirent à genoux (4) de lui prêter main forte contre les dixains récalcitrants.

(1) Selon nos annales, le 20 décembre 1388 : quelques drapeaux enlevés en cette journée se voyaient encore au commencement du 17e siècle, dans l'église de Glis.

(2) Simler, Müller, Bridel et tous les historiens en général ont confondu cette expédition avec celle de 1384, et des deux n'en ont fait qu'une. Le but de la première avait été le rétablissement de l'évêque Edouard, celui de la seconde fut d'appuyer son successeur Humbert de Billens.

(3) Chroniq. Cabaret, p. 377. — Dupin, p. 518, dans les *Monum. hist. pat.*

(4) Müller, liv. II, ch. 5.

Il se préparait à rétablir le pont de la Dalla, lorsque les habitants de Loëche, craignant pour leur bourg, vinrent se rendre à discrétion : « piteux feisoit voir menans femmes et enfans de-« chaulx sans chaperon et eulx par humilite desgarniz de cou-« verture, requerans a haulte voix avoir grâce et pardon, ge-« noux fléchiz et joinctes mains. » Ces soumissions furent acceptées.

Le comte avait en face de lui le château de Beauregard, à l'entrée de la vallée d'Anniviers, seigneurie des Rarogne, qui semblait fièrement défier ses armes victorieuses; Amédé VII voulut abaisser l'orgueil de ses défenseurs, il passe le Rhône, et partageant ses troupes en deux corps, l'un est destiné à soumettre la vallée, l'autre à s'emparer du fort : le cri d'alarme des vallons répondit bientôt à celui du château; mais tout secours était inutile : partout le nombre des assaillants l'emportait sur celui des défenseurs, partout ce ne fut bientôt que carnage, le comte lui-même qui parcourait la vallée ayant « ex « poings une hache, fit de paisans si grand chapple que Valoy-« siens uoyant que Pierre vers eulx ne venoit, » se mirent à lâcher pied et à fuir, tandis que d'un autre côté l'on s'emparait du fort : dès lors le fer, le feu et le pillage exercèrent partout leur ravage sans nulle résistance. Deux enfants de Pierre de Rarogne y furent faits prisonniers et payèrent de leurs têtes la cause que défendait leur père. Les dixains supérieurs s'étaient soumis, les troupes de Savoie évacuèrent le pays, emmenant avec elles prisonniers Aimon Ab-Vilère, major de Conches, ancien capitaine-général de l'armée des patriotes, et Jean Under-Lowinen son lieutenant. Une assemblée des dixains de Conches, Viége et Rarogne se réunit bientôt à Brigue (19 et 20 avril 1389), pour aviser aux moyens de leur délivrance : la rançon devait se monter à 90 livres maurisoises. On ne voulut reculer devant aucun sacrifice pour rendre la liberté à ceux qui l'avaient perdue en défendant si généreusement celle du pays : la somme fut réunie par la vente des dîmes d'Antoine de la Tour qui

étaient échues en partage aux communautés présentes à la réunion.

La victoire de Viége n'avait donc amené aucun changement notable dans les affaires du Vallais. Humbert était resté paisible possesseur de son évêché, qui avait été la cause de la guerre. Sion et son dixain ne furent point délivrés de la domination savoisienne : ce fut seulement sous la minorité d'Amédé VIII que Bone de Bourbon, son aïeule et régente des états, conclut à Sion un traité de paix (24 novembre 1392), ratifié par 27 députés des dixains de Conches, Brigue, Viége et Mœrell. Ceux de Loëche, Sierre et Sion, au nombre de 132, s'engagèrent à payer 25,000 florins pour les frais de la guerre, et pour assurance les châteaux de Tourbillon, Mont-Orge et de la Majorie furent remis entre les mains d'Yblet de Challand, seigneur de Mont-Jovet, pour les garder au nom du comte jusqu'à plein paiement; lequel, étant effectué, ils devaient être rendus à l'évêque, ou aux communautés si le siége était vacant. Pour plus grande sécurité le gardien des forts fut établi bailli du Vallais dans les dixains de Sion et de Sierre, avec exercice de toute juridiction. Amédé VIII étant devenu majeur confirma par lui-même (11 décembre 1399), conjointement avec les nobles et les communes (1), le traité de 1392. Guillaume de Rarogne, alors évêque, y réservait ses alliances avec les Waldstetten. Cet acte ramena momentanément le calme entre les deux états qui avaient été si longtemps en lutte.

Des rixes violentes, suivies d'inimitiés mortelles, divisaient les habitants de Frutigen et leurs voisins du Vallais : ces derniers avaient commis des dommages assez nombreux sur les terres des premiers. Pour mettre un terme à ces maux, une conférence fut fixée à Lucerne (18 mai 1391). Les députés de Berne, Rodolphe et Guichard de Rarogne, s'y trouvèrent.

(1) Müller, liv. III, ch. 1, s'est donc mépris en disant que *cette alliance n'avait pas été consentie par le peuple.*

Après avoir entendu les parties, les trois cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald condamnèrent les Vallaisans à 3,000 florins d'indemnité. Ils décidèrent aussi que si de nouveaux différends s'élevaient entre le Hasli, Frutigen, le Simmenthal et le Vallais, la déclaration de guerre faite par lettres scellées du sceau de l'état et non par des hérauts, devait être suivie de deux mois de trève (1).

(1) Arch. de Berne.

## CHAPITRE XI.

### Guerre de Rarogne (1400—1437).

L'épiscopat de Guillaume II, surnommé le Jeune, à cause de l'âge peu avancé où il fut appelé au siége de Sion, est certainement un des plus féconds en événements. La guerre civile la plus acharnée y éclate et les Confédérés, partagés en deux camps, sont au moment de se voir aux prises pour soutenir des intérêts divers : dans cette lutte longue et implacable, le Vallaisan se montra constant dans sa haine (1). C'est le spectacle d'une population qui se laisse mener par quelques factieux, plutôt que celui d'un peuple combattant loyalement pour ses libertés. Les évêques avaient été dans la nécessité de flatter les communautés, pour opposer un frein aux exigences d'une noblesse ambitieuse, de les immiscer plus ou moins dans les affaires publiques, pour les retenir dans le devoir : ces concessions, ces services rendus avaient enflé leurs prétentions, et elles réclamèrent bientôt comme un droit ce qui d'abord ne leur était accordé que par grâce et faveur spéciale. La cause principale des longs démêlés qui vont commencer, se trouve dans la possession disputée des biens des nobles de la Tour, et dans la puissance opulente de l'illustre famille des Rarogne. L'évêque prétendait à ces biens et par droit d'acquisition et comme seigneur suzerain : si les communautés voulaient les garder, comme le prix du sang qu'elles avaient répandu, l'évêque se les réservait exclusivement comme conquises par des sujets au profit de leur prince. D'un autre côté, l'autorité publique entre les mains de ces nobles, sous les titres de bailli, de capitaine-

(1) Müller, liv. III, ch. 3.

général dont Guichard de Rarogne, oncle (1) de l'évêque, était investi, ses richesses, le crédit dont il jouissait au dehors, suffisaient pour exciter contre lui et les siens la jalousie armée qui amena sa perte.

Lors de la surprise et de la conquête des vallées de l'Ossola par les Suisses, le bruit s'était répandu dans leurs troupes que Guichard avait dit : « que pas un d'entre eux n'aurait échappé, « s'il les eût combattus (2). » Ce propos avait offensé particulièrement les habitants d'Uri et d'Unterwald, qui épanchèrent d'autant plus facilement leur indignation dans le cœur des Vallaisans, que ceux-ci en voulaient déjà au sire de Rarogne, accusé d'avoir facilité à Chevron, général des forces savoisiennes, la réduction de l'Ossola (3), en lui livrant passage par le Vallais (1410); d'avoir retenu la solde des siens en maintes circonstances. Ces motifs réunis ne tardèrent pas à faire jeter de l'odieux sur toutes les démarches de cette famille. Son autorité était dangereuse, ses actes étaient autant d'infractions aux libertés et aux franchises; son traité de paix avec la Savoie était une haute trahison, tout en un mot ne tendait qu'à l'asservissement et à l'esclavage de la patrie. Pendant que quelques démagogues étaient rassemblés à Brigue, occupés à accréditer ces accusations, quelques soldats savoisiens, qui revenaient de l'Ossola par le Simplon, y arrivèrent. La multitude furieuse se jeta sur eux, s'empara de leurs armes et les maltraita. Pour s'assurer l'impunité, les auteurs de cette provocation hardie soulevèrent toute la contrée, à l'aide d'un expédient qui fait connaître les mœurs de cette époque.

C'était une espèce d'ostracisme, connu sous le nom de *Matze* ou *Massue*. Un jeune bouleau, arraché de son tronc et taillé

(1) Guillaume le Jeune était fils de Guillaume, seigneur d'Anniviers, frère de Guichard. *Testament de Pierre de Rarogne, père de Guichard, de l'an* 1412.

(2) Alt, *Hist. des Suisses*, II, p. 417.

(3) Tschudi se trompe en rapportant cette expédition à l'an 1414.

grossièrement, de manière à lui donner la forme d'une tête humaine devait représenter la misère en butte à l'oppression, et les broussailles dont elle était entourée étaient l'emblème des violences qu'exerçait la tyrannie. La Matze était placée sur l'une des routes les plus fréquentées : chacun de ceux qui voulaient contribuer à la délivrance commune, enfonçait un clou dans la tige du bouleau, pour indiquer la fermeté de sa résolution, et les chefs du complot ne manquaient pas de se trouver présents, pour exciter l'enthousiasme des passants. La Matze était souvent interrogée sur les motifs de sa plainte : elle restait muette et son silence était attribué à la terreur que lui causait une puissance injuste; quelquefois son avocat avait soin de répondre pour elle. Interpelée aussi sur les personnes qu'elle redoutait, elle continuait de se tenir debout et de se taire : après que l'on avait énuméré ceux que l'on pouvait supposer être ses oppresseurs : « Sont-ce les Rarogne? » disait-on enfin. A ce mot la Matze s'inclinait profondément, et tous les assistants de lever la main au ciel pour témoigner de leur adhésion à la cause sacrée.

Le jour de la vengeance est fixé, le bruit se répand que la Matze voulait aller trouver le capitaine-général, l'évêque et tous les partisans des Rarogne. Ni le lustre d'une ancienne noblesse, ni la réunion des premières dignités ne purent préserver les châteaux et manoirs non fortifiés. La multitude en força l'entrée, s'en adjugea les meubles et consomma les provisions qu'elle y trouva. Si Guichard était demeuré dans le pays, il n'est pas douteux qu'il eût été sacrifié. Prévenu à temps, il se rappelle le sort des de la Tour, s'enfuit à Berne pour demander protection en sa qualité de combourgeois. La guerre d'Argovie ne permit pas aux Bernois de s'occuper de sa vengeance. Il se retira à Fribourg d'où, pour sauver ses châteaux, il fit passer aux Vallaisans la démission de ses charges : il obtint à ce prix qu'on cessât momentanément de le persécuter.

Rien ne donne lieu à penser que Guichard fût un méchant

homme. Toujours plus occupé des intérêts de son neveu comme évêque que de ceux de sa famille, il paraît seulement que son génie devançant son siècle, avait manifesté imprudemment du mépris pour la grossièreté des mœurs vallaisannes, et heurté de front les ferments démocratiques qui commençaient à se manifester, et surtout montré trop de sympathie pour la Savoie, avec laquelle il croyait qu'il était de l'intérêt du Vallais de vivre en bonne harmonie, à l'instar des pays voisins, les ducs de Bourgogne, de Milan, Berne et Fribourg, qui en recherchaient l'alliance (1).

Peu de temps auparavant (janvier 1414), lorsqu'il jouissait encore de toute son influence, se trouvant à la tête de la magistrature, il avait fait un règlement de police qui prouve qu'aucun besoin n'échappait à ses vues. La plupart de ces arrêtés, qui sembleraient aujourdhui superflus dans une capitale, méritent d'être cités comme monuments des usages de l'époque : « Il est dé« fendu de laver des vêtements ou des tripes dans l'eau desti« née à la boisson des hommes et des animaux. — Pour l'hon« neur de la ville et de la bourgeoisie, il ne sera plus permis à « qui que ce soit, d'avoir des tas de fumier devant sa maison, « et l'on nettoiera la grand'rue au moins une fois dans la se« maine. — Il est défendu de faire trotter les chevaux dans la « ville. — Chacun a le droit de vendre le sel, moyennant un « droit d'entrée de 4 deniers le char. — Au son de la cloche « d'assemblée, chacun est tenu de se rendre au lieu des séances « de la commune (2). »

Guichard croyait avoir désarmé ses ennemis en renonçant à l'administration : il pensait que le temps, effaçant jusqu'à l'ombre de la haine, lui rendrait son autorité et sa fortune. Il se trompait : on exploita de nouveau contre lui son recours à

(1) Une grande partie des événements de la guerre de Raróne, est tirée de Müller : nous nous abstenons de le citer.

(2) *Omnes et singuli*. Arch. de Valère.

Berne, on cria à la trahison, et une troupe redoutable composée en grande partie d'habitants des vallées supérieures entra un matin sur ses terres et lui enleva 80 bœufs (1). Un des châteaux les plus importants de l'évêque dominait Sierre, les insurgés le détruisirent, puis passant la Dalla, ils arrivèrent à Loëche, où ils assiégèrent une tour dans laquelle Guichard avait fait résidence, aux jours de sa prospérité et une forteresse qui appartenait à l'évêque. Après que leur fureur n'y eut rien épargné, ils vinrent attaquer le fort de Beauregard, situé sur un rocher à l'entrée de la belle vallée d'Anniviers, dont il était seigneur.

Le sire de Rarogne était alors à la Soie : les factieux l'entourent; l'évêque ne peut obtenir la liberté qu'en recevant un conseil nommé par les dixains, et en renonçant à tous les biens des de la Tour au Haut-Vallais : Guichard fut même forcé de céder ceux qu'il avait légalement acquis de cette famille. Profitant de leur liberté, ils recourent une seconde fois à Berne, mais inutilement encore : cette ville ne pensait qu'à son agrandissement, et son combourgeois persécuté dut aller chercher aide et protection ailleurs. Il s'adressa à Amédé VIII, qui se trouvait à Saint-Maurice (18 septembre 1415); c'est là que fut conclu avec le comte (2) un traité par lequel les Rarogne remettaient en garde au prince, comme protecteur des biens de l'Eglise, les châteaux de l'évêché. Amédé de Challand, bailli du Chablais, part en conséquence avec des forces suffisantes, prend possession de la Majorie, de Tourbillon et de Mont-Orge, et y place des garnisons. L'abbé de Filly (*Berthetus de Cheveriis*) le suivait envoyé par Guillaume comme son vicaire-général au temporel et au spirituel. Les Vallaisans le reçurent sur sa promesse de maintenir la paix et de les garantir contre toute

(1) Alt, II, p. 459.

(2) Alt, III, p. 114, s'est mépris pour cette date, comme pour bien des circonstances de cette lutte.

oppression. De son côté, le baron de Rarogne fait des approvisionnements, rassemble les plus fidèles de ses vassaux, prend avec lui son épouse Marguerite de Ræzuns (1), l'évêque Guillaume, les enfants et les vieillards de sa maison, fortifie la Soie et leur enjoint, ainsi qu'à tous ses gens, de s'y tenir renfermés avec ses effets les plus précieux. Une garnison nombreuse et incorruptible lui conservait Beauregard : l'excessive chaleur avait empêché les Vallaisans d'agir, mais la disette la força de se rendre (1415), et bientôt l'on aperçut de tout le val d'Anniviers les flammes qui dévoraient ce château surnommé *l'imprenable.*

Les communautés étant réunies à la Planta (4 mai 1416) pour délibérer sur leurs affaires, malgré un sauf-conduit de l'é-

(1) C'est par cette femme que les de Rarogne, fils de Guichard, devinrent héritiers du Toggenbourg.

Frédéric, comte de Toggenbourg, † sans postérité. — Sa sœur Marguerite épouse Ulrich Brun, baron de Ræzuns.

Marguerite de Ræzuns épouse Guichard de Rarogne.

| Hilteprand. | Pétermand. | Frisquine Rodolphe d'Asperling. | Agnès François de Cervent (Conthey). |
|---|---|---|---|

Ainsi les deux frères de Rarogne avaient fait (1436) un riche héritage qui semblait devoir les dédommager des pertes immenses que les discordes civiles leur avaient causées en Vallais : mais leur malheureuse destinée leur ménageait de nouvelles épreuves qui allaient amener leur ruine. La guerre éclate entre les cantons à l'occasion de ce partage : ils y épuisent leur fortune, et après avoir aliéné leurs seigneuries du Vallais, ils sont forcés de vendre le Toggenbourg (1468) à l'abbé de Saint-Gall, et Utznach (1469) aux cantons de Schwitz et de Glaris. Pétermand, le dernier des deux frères, mourut le 31 juillet 1479 dans l'abbaye de Rütti (Zurich) où il fut enterré auprès de Frédéric son grand-oncle.

vêque et de Guichard, y furent attaquées par Jean de Cervent, gentilhomme de Conthey, qui fondit sur l'assemblée à main armée, tua plusieurs personnes, en blessa d'autres et s'empara des chevaux qu'il y trouva. Les Vallaisans ne manquèrent pas d'user de réprésailles peu de temps après.

Le prince de Savoie, qui venait d'apprendre une irruption dans l'Ossola par les Waldstetten, s'était hâté d'y envoyer des troupes accompagnées de Pierre Garretti son secrétaire. Elles traversaient le Vallais en juin. Arrivées au château de Granges, chez le noble Edouard Cavelli, elles y stationnèrent pendant que leurs chefs se rendaient auprès du major de Loëche, pour lui notifier leur destination. Le conseil consulté, il leur fut répondu qu'ils pouvaient, en toute assurance et tranquillité, se rendre dans leur bourg (1) : cette garantie n'était cependant rien moins que sincère. Les Savoisiens confiants dans cette promesse, arrivaient le même jour. Un avis avait été envoyé dans tous les dixains, et bientôt survinrent secrètement des détachements de gens armés, qui entourèrent l'hôtel où les soldats étrangers prenaient leur repas et les déclarèrent prisonniers : la résistance était impossible, on s'était emparé de leurs armes. Après avoir été retenu pendant cinq jours dans la grande tour de l'évêque, ils furent transférés de la manière la plus ignominieuse, liés deux à deux, la plupart sans chaussure, sans habits, sans coiffures, au château du Roc à Naters, d'où ils ne sortirent qu'en payant 1,443 écus d'or, et après sept mois de détention. De leur côté les Waldstetten, qui avaient appris l'arrestation des Savoisiens, surent en profiter : l'Ossola de nouveau envahi était en leur pouvoir.

Amédé, qui venait d'être élevé à la dignité ducale par l'empereur Sigismond, ne laissa pas impunie cette infraction aux trai-

(1) *Dictum et relatum quod audacter et secure venirent.* Les Vallaisans excusèrent plus tard leur duplicité en disant qu'ils avaient cru que ces troupes devaient s'emparer de Loëche.

tés, qu'il ne croyait point autorisée par les voies de fait particulières d'un de ses sujets. Des troupes venues de la Roche et de Chambéry, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs prisonniers de Naters, brûlant de venger leur affront, incendièrent Sion (1417) après l'avoir pillée, elles ravagèrent aussi la campagne; bien des attentats souillèrent cette expédition. Ensuite Hugonin de Meyrens, vice-châtelain de Conthey, envahit la vallée d'Hérens, Vercorens, Grone, Bramois, Mase, Vernamièse, etc.; il mit le feu à plusieurs villages, tua beaucoup de monde, emmena du bétail et commit nombre d'autres excès (1).

Les châteaux de l'évêché étaient depuis un an entre les mains d'Amédé de Challand, lorsque les Vallaisans prièrent le duc avec de vives instances de les remettre entre les mains du chapitre, pour épargner au pays de plus grandes dépenses; le prince, qui croyait par cette concession calmer un peu l'irritation des partis et pouvoir travailler plus efficacement ensuite à les concilier, y consentit, non toutefois sans qu'on lui eût donné les garanties nécessaires pour la sûreté du dépôt qu'il avait reçu. Mais ici encore les engagements furent bientôt oubliés : l'esprit de haine et de vengeance contre le noble persécuté prirent la place de la parole jurée : les châteaux sont envahis et détruits; celui de la Soie reste seul debout.

Guichard, au milieu des ruines de sa maison, montra toute la force d'une grande âme, il ne perdit point courage: se flattant encore de trouver les Bernois sensibles à sa détresse, il leur fit sentir le contraste de son ancienne prospérité et l'abîme du malheur où il était plongé, il leur montra les vicissitudes de la fortune, pouvant également les atteindre. Il représenta que les fautes trouvaient grâce auprès du tribunal de Dieu même; que, sans appui sur la terre, il les priait au nom du Ciel de se

(1) Les pertes causées dans ces diverses localités sont portées à 50,000 ducats d'or de Venise. — Le sac de Sion à 100,000. (Plaintes portées à Amédé VIII.)

souvenir de ses anciens services, afin que le seul honneur d'être Bernois lui servît de soutien, lorsqu'il avait tout perdu. Ils n'eurent pas la force de lui résister.

Dès que les Vallaisans virent que l'orage commençait à grandir contre eux, le dixain de Conches, situé près des sources du Rhône, conçut, avant tous les autres, le dessein de faire échouer les espérances des Rarogne. Voisins des Waldstetten leurs anciens alliés, ils leur promirent de les appuyer dans la conquête de l'Ossola, si à leur tour ils veulent empêcher tout passage de troupes bernoises par le Grimsel dans le Vallais. Unterwald et Uri, à qui la possession de l'Ossola importait le plus, entraînèrent Lucerne dans leur parti et ne se firent aucun scrupule de conclure une alliance perpétuelle avec le seul dixain de Conches (15 décembre 1416), au mépris de celle conclue solennellement avec la Savoie dans les années 1392 et 1399, paix qui avait enfin procuré au Vallais épiscopal un calme dont depuis des siècles il n'avait pu jouir, dû tout entier aux bons offices de celui qu'on voulait sacrifier.

Dès que le serment fut prêté par tout ce qui était âgé de 14 ans et au-dessus, avant même qu'on en eût rédigé la charte, qui ne le fut que le jour de la Saint-Thomas, les bannières d'Unterwald, d'Uri, de Lucerne, de Zurich et de Schwitz passaient le Saint-Gothard, pendant que la milice de Conches fermait le Simplon aux troupes savoisiennes. Domo fut conquise, le comte Carmagnuola, général des ducs de Milan et de Savoie fut chassé, et un Unterwaldien rapporta en triomphe la bannière savoisienne dans l'église de son village : l'Ossola prêtait serment aux Suisses pour la troisième fois.

Le courage des Conchards avait, pour ainsi dire, acquitté dans cette expédition le prix de leur dernière alliance. Bientôt les autres dixains apprirent que l'empereur Sigismond, qui leur avait inutilement recommandé de rétablir Guichard dans sa première fortune, avait chargé les Bernois de ce soin, et que ceux-ci, las d'envoyer des lettres infructueuses, avaient déjà re-

couru aux voies de fait, en retenant à Frutigen des marchandises qui devaient entrer dans le Vallais par la Gemmi. La grandeur du danger avait engagé le dixain de Brigue à entrer dans l'alliance perpétuelle conclue avec Uri, Unterwald et Lucerne (8 août 1417). Viége signa à son tour (1), trois jours après (11 août), puis les forces des Vallaisans se rassemblèrent et mirent le siége devant la Soie, résolues d'achever la ruine des Rarogne.

Les Confédérés assemblés à Lucerne (22 août 1417) s'occupèrent des troubles qui désolaient le Vallais. Les Bernois soutenaient le persécuté, Uri, Unterwald et Lucerne ses ennemis. Les autres cantons, voyant l'aigreur des deux partis, crurent n'avoir rien de mieux à faire que de suspendre les hostilités. Lucerne, Uri, Unterwald et Fribourg intervinrent (11 septembre) comme médiateurs dans le camp de la Soie (2). Les Vallaisans s'obstinèrent à exiger la reddition du château, en consentant toutefois à laisser sortir librement ceux qui s'y étaient renfermés. L'évêque, la dame de Rarogne, ses enfants profitèrent en tremblant de cette condescendance, et emportant ce qu'il y avait de mieux parmi les restes de leur ancienne opulence, ils se rendirent à Berne. Au même instant le peuple, armé de torches, se précipita dans le château, acheva de le dépouiller et y mit le feu (3). Les dixains de Sion et de Sierre, forcés par les autres d'abjurer leur affection pour l'illustre fa-

(1) Parmi les relations antérieures du Vallais avec ces cantons, on trouve un arbitrage porté par le conseil de Lucerne (31 août 1368) sur des disputes, voies de fait entre les ressortissants du Vallais et des Waldstetten. *Arch. de Lucerne.*

(2) *Arch. de Berne.* La reddition de la Soie est évidemment du mois de septembre, quoi qu'en disent nos chroniques souvent fautives.

(3) Il n'a plus été rebâti : la fréquente résidence des évêques dans ce château avait attiré des habitants sous ses murs; il s'y était formé un bourg fortifié où ceux de Savièse conduisaient leur butin sur ceux de Conthey. Un titre de 1414 est daté *ante portam anteriorem burgi Setæ.*

mille, firent alliance avec les trois cantons (12 octobre). Ainsi, excepté Loëche et Rarogne, tous les dixains leur avaient prêté serment de combourgeoisie. Les Bernois, émus de compassion à la vue des illustres exilés, écrivirent avec beaucoup de modération à leurs confédérés de Lucerne, Uri, Unterwald, pour qu'ils employassent leurs bons offices auprès des Vallaisans et les engageassent à rétablir d'abord les Rarogne dans tous leurs droits, leur étant facultatif ensuite, s'ils avaient de justes prétentions contre eux, de les faire valoir selon le droit des concordats. Ces cantons, qui partageaient en partie l'exaspération de leurs nouveaux alliés, répondirent assez laconiquement, que si Guichard avait quelque chose à réclamer, il pouvait y procéder à teneur des alliances. Berne repartit « que les alliances « ordonnaient que le lésé fût auparavant rétabli dans ses biens, « et qu'ensuite on devait approfondir le droit des parties et ren- « dre justice à qui elle était due ; que personne ne pouvait être « dépouillé violemment et par voies de fait, etc. ; que si ce- « pendant ils interprétaient mal l'article des alliances, ils en « soumettaient l'explication à la décision des cantons neu- « tres (1). » Ces représentations échouèrent contre la prévention.

A peine arrivé à Berne (29 septembre), l'évêque, par lettre du 1er octobre, avait institué un vicaire et un bailli pour gouverner en son nom le diocèse et le pays. Les Vallaisans méconnaissant son autorité, Guichard et les ambassadeurs du duc obtiennent du concile de Constance une sentence d'excommunication et d'interdit, publiée solennellement à Saint-Maurice, sur la place, par laquelle il était défendu à tous les Bas-Vallaisans de commercer avec ceux du Haut et d'y conduire des vivres ou marchandises quelconques. Malgré toutes ces mesures les Vallaisans persistaient dans leur obstination : sous le poids de l'interdit, des troupes gravirent les sentiers perpendiculaires de la Gemmi

(1) Alt, III, p. 170.

et emportèrent de Frutigen les marchandises qui y avaient été retenues; le concile ne voulant toutefois pas abandonner à elles-mêmes ces brebis égarées, cherchant à pourvoir à leur intérêt spirituel et considérant la négligence de Guillaume, qui ne s'était point encore fait sacrer, nomma (6 juin 1418) André Gualdo, archevêque de Colocza en Hongrie, noble Florentin, administrateur perpétuel de l'évêché de Sion. Il était temps de le faire. Déjà la commune de Brigue, non contente de percevoir les revenus de la mense épiscopale, avait assigné sur eux le salaire des juges châtelains (3 janvier 1418). Des garnisons occupaient prudemment tous les passages pour se garantir d'un coup de main.

Guichard, de son côté, retiré dans l'Oberland, avait ému ces peuplades de bergers par le récit de ses malheurs; déjà cédant à l'impulsion de leur cœur, ils étaient en armes pour le venger, lorsqu'un ordre venu de Berne les empêcha d'aller plus loin (1). Le gouvernement voulait travailler d'une manière plus lente mais plus sûre. Le baron en se retirant passa les hauteurs escarpées du Sanetsch et pilla par surprise les pâturages alpestres qui formaient la principale richesse des Vallaisans.

Après que les démêlés relatifs à l'Argovie furent terminés, l'affaire de Rarogne occupa le plus la Confédération : peu s'en fallut qu'elle n'allumât même la guerre dans son sein. Vainement les quatre cantons neutres employèrent-ils tous leurs efforts pour calmer les esprits. Après deux diètes tenues à Lucerne (27 juillet et 28 août), on en convoqua une troisième à Hasli pour le 15 septembre (2), Guichard et ses ennemis y comparurent. Les Bernois et les Waldstetten y plaidèrent les uns contre les autres: mais comme on demanda, pour condition préliminaire, de rétablir Rarogne dans ses biens, on se sépara sans rien avancer.

Guichard retourna dans l'Oberland et s'associa tous les jeunes gens de Frutigen, du Simmenthal et de Sanen qui avaient

(1) Alt, III, p. 171. (2) Arch. de Zurich.

un goût décidé pour le métier des armes. Passant le Sanetsch, ils parurent devant Sion (octobre 1418), au moment où chaque bourgeois était à dîner. Au bout d'un petit nombre d'heures, Sion pillée se trouva réduite à quelques rues par l'incendie; l'église cathédrale, celle de Saint-Théodule, la chapelle de Sainte-Croix, une tour et cinq granges appartenant à l'évêque, trente-trois maisons du chapitre furent la proie des flammes (1). Après avoir ravagé et brûlé les environs durant trois jours, informée que les dixains supérieurs se mettaient en marche, cette troupe reprit le chemin de ses foyers, n'ayant perdu que cinq hommes trop avides de pillage (2).

Sur ces entrefaites, les 5, 9 et 19 octobre les cantons neutres (Zurich, Schwitz, Zug et Glaris) se réunissaient successivement à Lucerne, à Beckenried et à Einsiedlen, pour tenter des moyens de conciliation qui furent encore infructueux. Alors les Bernois, aussi bouillants pour la cause de Guichard qu'ils avaient été indifférents, requièrent Uri et Unterwald, au nom de leur honneur, au nom de leur serment de confédération, de leur prêter appui en faveur de leur combourgeois dépouillé; les Waldstetten se font requérir à leur tour par Lucerne contre Rarogne. Les Confédérés avaient couru moins de dangers, lorsque le duc Léopold avait marché sur Sempach : la guerre civile la plus opiniâtre allait éclater. Malgré les monceaux de neige qui couvraient les Alpes, les quatre cantons neutres envoyèrent en Vallais des députés pour obtenir que deux hommes assermentés de chacun de ces cantons fussent enfin agréés comme arbitres. Pendant cinq semaines consécutives les parties furent entendues à Zurich. Les mémoires des uns et des autres avaient été déposés : celui qui contenait les réclamations des Bernois, des Rarogne et même de Fribourg était un rouleau de plusieurs aunes de long. L'archevêque de Colocza, administrateur, accompagné de quelques chanoines, parla contre Guichard

(1) Chroniq. du 17e siècle. (2) Alt, III, p. 173.

et s'attachait à flatter les Vallaisans, qui, de leur côté, s'énoncèrent avec la plus grande véhémence et couvrirent d'opprobres la famille exilée. Guichard répliqua avec une dignité touchante et persuasive. Enfin les arbitres rendirent le 2 mai 1419 un jugement conçu en ces termes : « Avant tout, le Vallais réta-« blira le sire de Rarogne dans ses seigneuries et ses biens mo-« biliers, et lui comptera selon l'évaluation résultant des en-« quêtes, auxquelles il a été procédé sous la voie du serment, « 6,000 écus de France pour les cens dont on lui a fait tort. « Ensuite il sera tenu de faire droit à toutes les plaintes de ses « compatriotes. » L'archevêque administrateur, pour éluder la sentence, prétendait qu'elle touchait à des points sur lesquels des laïques n'avaient pas le droit de juger; mais deux ecclésiastiques, Geoffroi, abbé de Rütti, et Conrad Elye, official de Constance (1), eurent bientôt prononcé (17 mai) la nullité de sa réclamation. Les Vallaisans furent en même temps sommés de répondre aux plaintes des Rarogne pour le jour de la Saint-Jacques.

Les chefs de parti moteurs des troubles du Vallais, soufflèrent alors dans tout le pays le feu de la guerre. Tandis que de Rarogne attendait leurs inculpations à Zurich, où ils ne parurent point sur le conseil d'Unterwald, prenant pour prétexte l'invasion de Sanen, quoique antérieure à l'accommodement, ils fondirent sur l'Oberhasli et enlevèrent 600 moutons et 20 chevaux. Quinze jours après, pour prouver que rien ne leur tenait moins à cœur que la paix, ils en emmenèrent encore 700 (2). Un désert de plusieurs lieues, dans lequel, à la réserve d'un maigre pâturage, on ne découvre que des rochers, des lacs déserts et des amas de glaces éternelles ne pouvaient

(1) Alt, III, p. 177. — Archives de Berne, *Abscheids de la Confédération.*

(2) Déjà en 1374 les Vallaisans avaient commis des voies de fait pareilles dans le Hasli. *Arch. de Lucerne,* Abscheids.

donc soustraire les hommes et leurs propriétés aux fureurs de leurs semblables! Dès que ces nouvelles parvinrent à Berne, le gouvernement déploya la bannière de la ville et lui adjoignit 100 hommes de Fribourg, 100 de Soleure avec les milices auxiliaires de Neuchâtel et Vallengin. A l'arrivée de ces troupes dans l'Oberland, un détachement fut chargé d'aller débloquer le passage de la Gemmi, ce qui ne fut pas difficile : ceux de Sanen passèrent le Sanetsch et enlevèrent 300 moutons. Le corps d'armée, fort de 5,000 hommes, s'avança par Frutigen et mit en déroute les avant-gardes des Vallaisans à Schœnenbühel sous Gandeck, sur les sommités du val de Loetsch. Les Bernois y passèrent la nuit : le lendemain les habitants de la vallée prêtaient serment d'obtempérer à tout ce qui serait consenti par l'universalité du Vallais. Leurs voisins de l'Oberland furent établis juges de la contribution qu'ils devaient payer sous peine du feu ; tout ce que désirait Berne, pour le moment, était l'évacuation des passages pour la sûreté de ses sujets : son but était rempli (1).

A leur retour, une députation de Zurich fit connaître aux Bernois de nouvelles menaces de Lucerne, Uri et Unterwald, priant Berne de proposer des moyens de conciliation. Cette ville pensait que le meilleur parti à prendre était de faire sentir aux Vallaisans, par la force des armes, où les conduisaient leurs meneurs. La diète fut encore convoquée à Kienholz, près du lac de Brientz (17 août) ; on y proposa de forcer les dixains à obéir au réquisitoire de la Confédération ; Schwitz, qui ne s'y opposait pas, demandait toutefois une suspension d'armes et une diète d'accommodement ; mais Berne, qui connaissait les Vallaisans, assura que cette mesure resterait sans fruit. Les députés portèrent cette réponse à leurs commettants. Pendant ces pourparlers, les milices de l'Oberland, se faisant jour entre les vastes glaciers de l'Alpe de Rawin, portèrent impunément la

(1) Müller, liv. III, ch. 1.

flamme et le fer sur le territoire ennemi, et deux villages de Lens furent pillés et brûlés (1).

Malgré les nouveaux réquisitoires de Lucerne, Uri et Unterwald contre les Rarogne, et les démarches conciliatrices des cantons neutres, Berne, fatiguée de tant de tergiversations pour des hommes que la modération ne rendait que plus hostiles, mit toute sa milice sur pied vers la fin de septembre. Elle était divisée en autant de bataillons que son territoire comprenait de districts : Fribourg, Soleure, Bienne, Neuveville, Neuchâtel, Vallengin, Frédéric de Falkenstein, et 300 Schwitzois s'étaient réunis à leurs combourgeois. Cette armée, forte de 13,000 hommes, s'avança par les Alpes sur le dixain de Conches, tandis que les habitants de Sanen, d'Oesch et de Gruyères, auxquels se joignirent ceux de Frutigen, du Haut et du Bas-Simmenthal, passèrent le Sanetsch, et firent une irruption près de Sion. Ce plan était ainsi combiné pour que les Vallaisans, attaqués à la fois de tous les côtés, ne pussent résister sur aucun point. Lucerne, Unterwald et Uri, après avoir fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher que les armes de leurs anciens amis ne se tournassent contre leurs nouveaux alliés, ne se laissèrent point entraîner à la guerre civile. Leur jugement droit et loyal reconnut enfin que l'obstination des agitateurs vallaisans, plus jaloux de leur autorité que de la paix, était digne de châtiment, et que leur punition produirait des effets salutaires. Ils furent plus grands par ce triomphe remporté sur eux-mêmes, qu'ils n'auraient pu le devenir par une victoire. Cependant les habitants de Conches n'oubliaient pas le soin de leur propre défense. Il est vrai que dans les premiers moments ils furent saisis d'épouvante lorsque, voyant déboucher par le Grimsel l'armée des Bernois, ils apprirent que le tocsin d'alarme sonnait aussi du côté de Sion. Le ravage commença au point le plus élevé, à Gestelen, à une lieue et demie de la Fourche. Tout céda au plus fort. A peine

(1) Chroniq. de Sanen.

les femmes et les enfants parvinrent-ils à sauver quelque chose des flammes. Des incendies simultanés réduisirent en cendres les villages d'Oberwald, de Gestelen et d'Unterwassern.

La multitude fugitive et sans armes, suivie des vainqueurs et du pillage, se précipitait vers le village d'Ulrichen. Tout à coup un homme du peuple, nommé Thomas In-der-Bündt, calma la frayeur générale. Exhortant ses concitoyens à combattre vaillamment pour la liberté, la patrie et leurs familles, il leur rappela la victoire que leurs ancêtres avaient remportée sur ces mêmes lieux contre le duc de Zæringen; il fit passer dans tous les cœurs le courage dont il brûlait lui-même, et, suivi de 200 hommes, il prit une position avantageuse sur la hauteur qui domine Ulrichen. Dès que l'on fut instruit de sa résolution généreuse à Münster, le chapelain, Jacques Minichow, animé du même esprit, engagea tous les habitants à grossir la troupe de Thomas. Ils se rendirent à Ulrichen au nombre de 400; Minichow marchait à leur tête. Leur arrivée fit bondir Thomas de joie. Déjà plusieurs détachements bernois s'avançaient sans ordre; les 600 Vallaisans tombent sur eux. Accoutumés à vaincre et très-supérieurs en nombre, les ennemis se mirent sur la défensive. Thomas In-der-Bündt, étincelant d'héroïsme, armé d'une massue de fer, renverse tout sur son passage. Il en avait déjà terrassé une centaine, lorsque, haletant de fatigue et ses pieds ne pouvant plus le soutenir, il tombe sur ses genoux; les Bernois accourent pour venger leurs frères dans le sang de l'athlète mourant, mais dix-huit d'entre eux mordent encore la poussière avant qu'on puisse l'atteindre. Enfin le héros vallaisan succombe (29 septembre 1419) couvert de gloire, et heureux d'avoir donné sa vie pour la défense de ses foyers (1). Les

(1) *Chroniq. Vallaisannes.* — Zur-Lauben fixe ce combat au 2 octobre. — Comment concilier ces dates avec les abscheids de la Confédération (*Arch. de Zurich*), où l'on voit que les Deux-Cents et la commune de Zurich ne votent l'envoi des troupes contre les Vallaisans que

Bernois perdirent 300 des leurs (1); leur perte aurait été bien plus considérable si les Schwitzois n'eussent obligés les Vallaisans de reprendre leur première position. La milice de l'Oberland profita de leur absence pour brûler Ulrichen. Le lendemain, contentes de leur premier essai, toutes les troupes avaient évacué le Vallais. Pour favoriser la retraite, on attacha des chiens à des pieux : les aboiements firent croire à la présence de l'ennemi. Lorsque l'aurore vint éclairer cette ruse, il était trop tard pour poursuivre les fuyards. Ce fut encore par une modeste croix surmontée d'une inscription, que l'on perpétua le souvenir de cette victoire. Elle prit place près de celle qui rappelait la défaite du dernier des Zæringen. La colonne qui avait fait irruption sur la capitale ne fut pas repoussée avec moins de succès à Grimisuat qu'à Ulrichen. Les habitants des environs avaient pris leurs positions au village de Chandolin (2).

Une nouvelle conférence eut lieu à Zug le 20 décembre. Les députés de Conches n'étaient pas devenus plus traitables; pleins de confiance en eux-mêmes, ils engageaient leurs concitoyens à refuser de nouveau l'arrêté de Zurich, mais leurs alliés, fatigués de cette obstination, n'en ratifièrent pas moins des mesures de pacification et une trève de 20 jours. Berne n'y souscrivit qu'à regret.

En conséquence de cet arrêté, une réunion devait avoir lieu à Evian, sur le lac de Genève, pour terminer cette longue et pé-

le 10 octobre? — Comment expliquer la déclaration de Berne, du 31 du même mois, qui porte qu' « elle a arrêté une attaque sur le Vallais? » le combat d'Ulrichen n'aurait ainsi eu lieu qu'en novembre. Il est vrai que le baron d'Alt dit que le froid se faisait sentir, et qu'on craignait que le retour de l'armée ne fût intercepté par les neiges.

(1) Note du notaire Thomas Zuren, qui avait assisté à la bataille.— Une autre version porte à 700 Bernois et 37 indigènes le nombre des morts. — Alt, III, p. 181.

(2) Müller a défiguré ce nom, ainsi que celui de Grimisuat : il les appelle *Grimsel* et *Schœndelinshœhe*.

nible affaire. L'honneur de la médiation, sur l'avis des cantons neutres, fut réservée au duc de Savoie Amédé VIII, Jean de Bertrand, archevêque de Tarantaise, et Guillaume de Challand, évêque de Lausanne. La sentence d'accommodement fut prononcée dans cette ville le 25 janvier 1420, en présence des ambassadeurs de Berne, munis des pleins-pouvoirs des Rarogne; ceux de Fribourg, de Soleure et des cantons neutres, l'archevêque administrateur, la députation du chapitre et des dixains (à l'exception de celui de Conches), assistaient aussi au jugement dont voici la teneur : « Guichard de Rarogne rentrera dans ses seigneuries; il lui sera payé 10,000 florins pour ses biens-meubles, pour les cens qu'on lui a retenus et pour tous les dommages qu'il a éprouvés. Les Vallaisans paieront 4,000 florins d'indemnité à l'évêché de Sion; 10,000 à Berne pour les frais de la guerre et 1,000 aux arbitres. » L'archevêque administrateur eut beaucoup de peine à faire accepter ces articles au dixain de Conches qui se croyait à l'abri de tous côtés. Les Waldstetten lui conseillèrent d'adhérer. Ainsi se termina cette longue et opiniâtre lutte qui avait menacé de souiller l'indépendance naissante de la Suisse de toutes les horreurs de la guerre civile. Guichard rentra en possession de ses biens, et André de Gualdo lui conféra (8 janvier 1421) la vidamie d'Anniviers.

Bientôt la *Matze* leva de nouveau la tête; elle allait être envoyée à l'évêque administrateur (février et avril 1423). Une soixantaine de Conchards vinrent à Sion, l'assiégèrent à la Majorie, et il ne dut son salut qu'au sacrifice d'une partie de sa fortune et à un exil volontaire de quelques mois. C'était là un dernier essai du prélat dépossédé, qui, l'année suivante, pénétra encore dans la vallée de Conches. Alors, pour couper le mal à sa racine, l'évêque administrateur lança (24 octobre 1424) contre l'évêque destitué et ses adhérents, comme perturbateurs de la paix publique, une sentence d'excommunication, de dégradation et de peines non-seulement canoniques, mais encore corporelles, s'ils venaient à tomber sous la puissance du bras sécu-

lier. Mandé à Rome, Guillaume y passa les dernières années de sa vie; ce ne fut qu'après sa mort qu'André de Gualdo, par bulle d'Eugène IV (17 avril 1431), fut institué évêque de Sion et put en prendre le titre.

L'énergie qu'André avait montré contre son compétiteur à l'évêché, ne se retrouva plus lorsqu'il s'agit d'en défendre les droits les plus sacrés et les plus inaliénables; la démocratie, enhardie par les concessions antérieures, ne se contentait pas d'attaquer les prérogatives temporelles des évêques; elle alla si loin dans la voie des prétentions, que non-seulement le pouvoir spirituel devait éprouver les plus ridicules entraves, mais sapé et détruit jusque dans ses fondements. On se refuserait à croire à de pareils errements, si l'on n'en avait les preuves authentiques sous les yeux. Dans une convention conclue entre le prélat et les patriotes (16 mars 1425), on lit entre autres : « Que l'évêque « n'établira ses officiers spirituels qu'avec le consentement des « communautés ou de leurs députés; qu'il ne peut fulminer ni « interdit, ni excommunication, si ce n'est contre les débiteurs et « les cautions de mauvaise foi; que dans les différends que l'é- « vêque pourra avoir au spirituel, il devra être jugé sans appel « par l'official et des assesseurs ecclésiastiques; que si quelqu'un « se plaint d'une excommunication, en donnant caution de parai- « tre en jugement, l'évêque est tenu de l'absoudre; que le prélat « promet sous serment de ne solliciter ni à Rome, ni ailleurs, « aucune excommunication contre aucun citoyen, etc. » On ne sait en vérité de quoi l'on doit le plus s'étonner, ou de la faiblesse coupable qui souscrit, ou de l'exigence inqualifiable qui réclame de pareilles concessions.

Les antécédents étaient favorables; on se hâta de les exploiter. La possession des seigneuries de la Tour avait été un sujet de différends depuis Guichard Tavelli; les cinq dixains supérieurs demandent (6 avril 1426) les deux tiers des revenus de cette riche succession avec le droit d'envoyer à tour chaque année un châtelain pour gouverner Châtillon et la vallée de Loetsch.

Le prélat ne savait plus rien refuser; il avait d'ailleurs toujours l'empire des circonstances pour excuse. Cherchant sa tranquillité, il l'achetait à tout prix!

## CHAPITRE XII.

### Guerre de Bourgogne. Conquête du Bas-Vallais. (1437—1482).

Le peuple vallaisan prenait part pour la première fois à l'élection de son évêque. Dix-sept ans de paix avaient fait disparaître ses sentiments d'antipathie et de haine pour la famille de Rarogne, ou plutôt ils s'étaient éclipsés avec sa puissance. Aussi est-ce dans son sein qu'il alla chercher un successeur à André de Gualdo. Eugène III (2 juin 1437) avait déjà approuvé son élection, lorsque les pères du concile de Bâle exigèrent à leur tour qu'il reçût d'eux ses lettres de confirmation. Guillaume se montra docile, sans que cependant il adhérât plus tard à Amédé VIII, duc de Savoie, élu pape (5 novembre 1439) sous le nom de Félix V (1). Il n'en fut pas de même de Jean de Grolée, prévôt du Saint-Bernard, et de Michel Bernardi, abbé de Saint-Maurice, qui, pour leur dévouement au nouveau pontife, en reçurent l'un et l'autre des témoignages de confiance et de faveur; le premier fut nommé (1444) administrateur et vicaire-général de l'évêché

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. CVIII. — Berault-Bercastel, liv. LI. — Guichenon, II, p. 64, se trompe en disant que « les députés du concile « conduisirent le nouveau pape en l'abbaye de Saint-Maurice, où, ayant « été assis sur le grand autel, il donna la bénédiction : » l'historien a confondu cette église avec celle de Ripaille dédiée au même saint.

de Genève, dont Félix était évêque titulaire; le second, secrétaire de la congrégation des cardinaux et des évêques, reçut pour son abbaye une partie des ornements de la chapelle pontificale qui embellissent encore aujourd'hui le trésor de l'église d'Agaune (1).

Les pâturages alpestres sur les frontières de l'Italie et de la Savoie furent souvent, à cette époque, la cause de rixes violentes. C'était ordinairement des prises de bétail entre les habitants des états limitrophes, qui amenaient des pillages, des meurtres et même des guerres à outrance dont il était difficile, pour ne pas dire impossible, de faire disparaître les souvenirs dans ces cœurs largement ulcérés. Les communautés de Viége et de Brigue étant depuis longtemps en lutte avec les habitants de l'Ossola, de Matarello, de Dovédro, de Bagnianchi, pour de pareils motifs, une trève fut conclue entre eux le 1er avril 1440.

Des montagnes situées entre les deux torrents qui forment la Morge, divisaient aussi à cette époque les communes de Conthey et de Savièse, et avaient armé plus d'une fois ces deux peuplades. Il y eut arbitrages sur arbitrages pour mettre un terme aux vols et autres voies de fait de tous genres; on n'aboutissait à rien. Les baillis des deux territoires avaient employé inutilement leurs bons offices pendant trois ans, lorsqu'on essaya encore de faire prononcer arbitralement sur toutes ces affaires (20 octobre 1440) par les deux avoyers de Berne et de Fribourg. Ce compromis si solennel n'amena pas de meilleurs résultats que les précédents: à peine les arbitres se furent-ils retirés que les rixes recommencèrent. De là une animosité implacable entre les deux frontières, de là la mésintelligence dans les relations entre les deux états, de là enfin la guerre qui éclata vingt-cinq ans plus tard et qui enleva à la Savoie une partie du Bas-Vallais.

Guillaume n'avait point encore fait son sacrifice aux exi-

(1) Sa crosse, sa mitre, son encensoir, son chandelier à la croix de Savoie et aux armes pontificales s'y conservent encore.

gences insatiables des ennemis des prérogatives épiscopales : c'était un tribut passé en usage. Se trouvant en son château de Naters, le 28 janvier 1446, il se vit entouré de plus de 2,000 personnes qui lui arrachèrent son adhésion à certains articles par lesquels il se dépouillait de ses principaux droits régaliens. Il était défendu à quiconque à l'avenir de citer quelqu'un devant ses tribunaux, sous une amende de 40 livres maurisoises, de sorte que le prélat, qui avait constamment exercé dans le pays la justice civile et même criminelle par ses officiers, ne conservait pas même le droit de juger ses propres juridictionnaires ou vassaux. Il est vrai que Guillaume n'avait accepté et approuvé cette convention que pour lui, ne prétendant point par là lier ses successeurs.

Les droits du siége épiscopal étaient froissés d'une manière violente : la cour de Rome cita à son tribunal le prélat trop facile (1450). Il s'y rendit personnellement pour excuser, par la nécessité, la condescendance qu'on avait arrachée à sa vieillesse fatiguée : il mourut l'année suivante (janvier), à Palanza sur le lac Majeur, lorsqu'il allait rentrer en Vallais. Il était réservé à son successeur de neutraliser le mal qu'il avait fait : Henri d'Asperling n'accepta son élection qu'après la révocation pure et simple des articles de Naters par 300 délégués du peuple, dans l'église de Valère. Walther Supersaxo (auf der Flue), curé d'Ernen, au dixain de Conches sa patrie, lui succéda : ce choix, selon l'usage, avait été annoncé au peuple dans les deux langues.

La mésintelligence entre la Savoie et le Haut-Vallais allait toujours croissant : Walther se montra, dès les premières années, fort peu disposé à accorder les satisfactions exigées pour les violences continuelles de ceux de Savièse contre ceux de Conthey : le duc Louis avait été forcé de lui écrire que « si « cela ne finissait pas bientôt, il en viendrait enfin aux grands « remèdes. » Amédé IX son fils, quoique naturellement bon et pacifique, avait dû faire des préparatifs pour mettre un terme

aux fréquentes attaques des Vallaisans contre ses sujets. Tout présageait une rupture prochaine; l'évêque semblait d'ailleurs l'appeler de tous ses vœux pour se venger enfin des humiliations imposées à son siége par le comte Rouge, depuis près d'un siècle. La régence difficile et contestée de la duchesse Yolande, pendant la minorité de Philibert Ier, hâta le dénouement. Cette princesse venait de mander (16 février 1473), à ses officiers du Chablais et aux châtelains de Conthey et de Saillon, de contraindre les forains habitant sous la Morge de contribuer aux charges publiques, par tous les moyens de justice, tels que confiscation de biens et incarcération des personnes (la plupart des forains étaient Haut-Vallaisans). Le 19 septembre elle fit défendre à tous ses sujets, et en particulier à ceux de Conthey, de porter vendre leurs denrées sur le territoire épiscopal (1). L'évêque, qui avait compris tout ce qu'il y avait d'hostile dans ces mesures, prenait aussi les siennes : il renouvela (1473) l'alliance que les dixains de Conches, de Brigue et de Viége avaient contractée en 1417 avec les cantons de Lucerne, Unterwald et Uri : il resserra les liens qui l'unissaient à Berne, et ainsi fort de l'amitié de ses voisins, il attendait sans crainte que sonnât l'heure du combat.

Déjà avaient commencé (1474), entre les Suisses et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, les longs démêlés qui devaient amener la ruine du dernier. Yolande, pour se ménager l'appui de ses fidèles alliés, Berne et Fribourg, leur avait remis en séquestre les places de Saint-Maurice, de Martigny, de Conthey, etc., dans le but de se mettre en garde contre les troupes lombardes, que le duc de Milan s'était engagé de fournir à celui de Bourgogne : mais la guerre prenant un nouveau degré d'intensité (1475), la politique de la duchesse changea, parce que Charles lui promettait de donner au duc Philibert sa fille unique, Marie, la plus riche héritière de l'Europe. Berne s'em-

(1) Cette ordonnance fut rapportée en faveur de ceux de Conthey.

pressa alors de conclure avec le Vallais (7 septembre) une alliance défensive et offensive, par laquelle l'évêque et les patriotes s'engageaient à refuser tout passage aux Lombards, et à résister à la duchesse en cas qu'elle tentât de le forcer.

C'en était assez pour fournir à la Savoie un prétexte d'invasion en Vallais. Elle en trouva un nouveau dans la querelle de Rodolphe d'Asperling avec l'évêque Walther. Le premier avait succédé aux Rarogne dans leurs droits sur Anniviers : Walther s'opposait au rétablissement d'une seigneurie indépendante dans cette vallée, et d'Asperling recourut à la protection ducale.

L'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie (1), tuteur du jeune duc son neveu, avait voulu reconnaître par lui-même les lieux qui devaient être le théâtre de la guerre. Enfermé dans le château de Conthey où il avait fait venir en toute hâte quelques gros canons de Genève (novembre), il y fut bientôt assiégé par les Haut-Vallaisans. Pierre de Gingins, sire de Châtelard, ayant rassemblé tous les vassaux du Chablais, le délivra ; tandis qu'Amédé de Gingins, son frère, arrivait à marche forcée par le Saint-Bernard avec des troupes réunies du pays de Gex, du Faucigny et de la vallée d'Aoste, guidé par Rodolphe d'Asperling lui-même.

L'armée savoisienne, forte d'environ 10,000 hommes, marcha immédiatement sur Sion : renforcés par un petit nombre de Grisons qui étaient accourus à leur secours, les Vallaisans voulurent livrer bataille, mais bientôt repoussés, ils durent se renfermer dans la ville, qui fut alors assiégée dans les formes; la fumée qui s'éleva sur les hauteurs de Savièse, annonça que l'ennemi en avait fait le théâtre de ses vengeances : un détachement, le fer et le feu à la main, en avait détruit l'église, les villages et massacré tout ce qui n'avait pu échapper. Les assiégeants envoyèrent des sommations pleines de menaces à l'évêque

(1) Guichenon, II, p. 141.

et aux Sédunois (1) : ils n'y répondirent que par une sortie, qui leur fit sentir encore toute leur faiblesse. Au son du tocsin le *Landsturm* du Haut-Vallais, qui comptait au moins 4,000 hommes, se leva en masse; mais ses tentatives furent repoussées à plusieurs reprises. La capitale était sur le point de tomber au pouvoir des assiégeants, lorsqu'un renfort de 3,000 Bernois et Soleurois arriva par le mont Sanetsch : ce secours paraissait insuffisant aux yeux des Vallaisans épouvantés. Les Suisses, accoutumés à calculer tout autrement, répondirent à ces craintes avec leurs lances et tombèrent à l'improviste sur les Savoisiens, tandis que les gens des Ormonts et du Château-d'Oëx débouchant par des sentiers réputés impraticables, les attaquèrent par derrière. L'ennemi, trop confiant dans ses propres forces, ne tarda pas à être dans une déroute complète : le capitaine-général quitta la plaine de la Planta, où il avait dû accepter le combat, après avoir perdu 300 gentilshommes et plus de 1,000 soldats (2). La retraite de l'armée savoisienne ne put s'effectuer que par les montagnes du Faucigny.

Le même soir on amena dans Sion, avec une joie triomphante, les cent vingt magnifiques chevaux, les ornements et les armures des gentilshommes de Savoie avec cinq bannières. Les jours suivants, les vainqueurs parcoururent l'Entremont et le Bas-Vallais jusqu'à Saint-Maurice, en détruisirent tous les châteaux ou positions fortes, au nombre de seize (3) : se trouvant à Martigny, l'armée victorieuse y reçut le serment de fidélité de cette communauté, prêté par 166 citoyens. L'évêque Walther, voulant perpétuer le souvenir de cette victoire, ordonna qu'on chômerait à l'avenir, au jour anniversaire, dans tout le

(1) Voy. Note IX à la fin du volume.

(2) Simler ne fixe que le nombre des nobles. — Müller, liv. IV, ch. 8. — Fr. de Gingins, *Développements de la guerre de Bourgogne.*

(3) La chapelle du Roc à Saint-Maurice ne fut pas même épargnée. —Une chronique de Saint-Maurice ne place la destruction des châteaux qu'après la dispersion des colonnes lombardes.

diocèse, la fête des *Sept Joies de la Vierge,* qu'on réciterait les psaumes de la pénitence et les collectes pour les morts, après avoir lu les noms de ceux qui avaient pris part au combat.

La saison trop avancée avait arrêté les Vallaisans dans leur conquête : ils se remettent en campagne au printemps (1476); le mauvais état des affaires du duc de Bourgogne, qui venait d'être défait à Grandson (3 mars), avait ajouté aux embarras de la Savoie, et ils peuvent espérer de ne rencontrer que peu ou point d'obstacles. Arrivés à Saint-Maurice (16 mars), ils requièrent la bourgeoisie et ses habitants *du mont et de plaine* de prêter serment de fidélité et d'obéissance, tant à l'évêque qu'aux patriotes. Cette ville était encore entre les mains des Bernois et des Fribourgeois : Nicolas de Scharnachthal, avoyer de Berne, y commandait. Au nom des deux états, il fait solennellement la cession de ce mandement au bailli du Vallais et aux capitaines de la *milice de Saint-Théodule,* réunis sur la place du parvis de l'église de l'abbaye, et en déliant les habitants de leur serment aux deux villes, il leur ordonne de le prêter aux Vallaisans. Les syndics de la bourgeoisie s'y refusent d'abord, déclarant que leur territoire ayant été remis en séquestre par leur légitime souverain, ils ne peuvent changer leur position politique sans y être autorisés par leur prince et déliés par lui de leur foi jurée. Sur l'observation de l'avoyer, que les alliances, les traités avaient été violés et qu'ils n'étaient plus obligatoires, la ville de Saint-Maurice, après avoir demandé le maintien de ses franchises et libertés, abjura la domination savoisienne pour passer sous celle du Haut-Vallais.

Pour éviter les horreurs de la guerre à leur vallée, déjà envahie par une colonne vallaisanne, les habitants d'Abondance, dans le Haut-Chablais, envoient des députés à Saint-Maurice (23 mars), qui convinrent avec ceux des sept dixains et les chefs de l'expédition de payer la somme de 840 florins ; ils mirent ainsi en sûreté leurs biens et leur fortune, en les plaçant sous la protection des vainqueurs. Vouvry donna 50 florins

pour sa part de frais de la guerre; Evian (17 juin) fut imposée de 300 florins valant 12 gros chacun, et Thonon (3 juillet) promit de payer au bailli du Vallais, Perrin de Cabanis, 800 florins d'or de 24 gros. Marin, Féterne, Larringes, Publier, Vinzier en donnèrent 120 (1).

Sur ces entrefaites, le sang coulait, même à longs flots, dans les défilés des Alpes et sur les rives du Rhône. Le duc de Bourgogne attendait en son camp à Lausanne un renfort de 4,000 Italiens, arrivant par le mont Saint-Bernard. Amédé de Gingins, sire de Belmont, capitaine-général, chargé par la duchesse de Savoie de la défense du Chablais, occupait avec 2,000 archers toute la ligne inférieure du Rhône, depuis son embouchure dans le lac Léman jusqu'au pont de Saint-Maurice. Il était sans cesse aux prises avec les Haut-Vallaisans, les gens du Gessenay, du Château-d'Oëx et des Ormonts, qui faisaient des courses dans la plaine aux dépens des malheureux habitants, dont ils ravageaient les terres. Aidé de son frère Pierre, il avait à plusieurs reprises refoulé ces agresseurs dans leurs montagnes: mais tandis que le capitaine-général se portait au devant de la troupe italienne, dont il devait protéger la marche, Berne avait donné ordre au capitaine Zerkinden, châtelain du Haut-Simmenthal, de descendre par le Sanetsch, dans le Bas-Vallais, pour intercepter le passage de ces étrangers. Dans le même moment, ceux-ci franchissaient le Saint-Bernard et rencontraient à Saint-Brancher un avant-poste de Haut-Vallaisans (2), qui,

(1) Les Vallaisans rapportèrent de leur expédition dans le Chablais des canons aux armes de Blonay pris à Evian : un orgue assez simple, existant encore à Valère, qui avait été enlevé de l'abbaye d'Abondance ou de celle de Saint-Jean-d'Aulph. — Les actes dont nous parlons sont du notaire Jean Sovay.

(2) Il paraît qu'une première lutte avait eu lieu sur le Saint-Bernard même, puisque le chapitre de la maison hospitalière fit élever alors un nouveau *charnier* pour y placer les cadavres dont la montagne était couverte.

trop faible pour résister, se replia et porta l'alarme parmi ses compatriotes. Ceux-ci revinrent en foule, fondirent (10 avril) sur le convoi par des chemins détournés, poursuivirent les Italiens pendant plusieurs lieues, et leur tuèrent beaucoup de monde (1); cependant le plus grand nombre échappa, gagna les rives du lac sous l'escorte du capitaine-général, et aborda à la Tour de Peilz, à Vevey et à Ouchy, d'où ils gagnèrent le camp du duc de Bourgogne. Zerkinden, furieux d'avoir vu échapper sa proie, emporta d'assaut la Tour, passa la garnison au fil de l'épée, y mit le feu, et se jetant sur Vevey, que ses habitants avaient abandonnée, il la livra aux flammes après trois jours de pillage (2). 2,000 autres Lombards ayant tenté dans le même temps de passer le Simplon, furent pareillement défaits à sa descente, et ceux qui échappèrent périrent de faim et de froid dans les montagnes de Viége.

Les vallées de Bagnes et d'Entremont, déjà dégoûtées du nouvel ordre de choses, encouragées d'ailleurs par la présence des troupes étrangères qui les traversaient, avaient arboré l'étendard de la révolte contre le Vallais et étaient rentrées sous la domination de leurs anciens maîtres, les ducs de Savoie; elles avaient même appelé des troupes savoisiennes pour étayer leur insurrection. Leur tentative n'eut qu'un succès éphémère, car les Haut-Vallaisans, une fois débarrassés des Italiens, envahirent les lieux insurgés; les habitants ne tardèrent pas à se repentir de leur conduite inconsidérée, lorsqu'ils virent la flamme dévorer leurs hameaux; un seul moyen leur restait : c'était celui de se soumettre à la discrétion du vainqueur. Bagnes se préserva de l'incendie en payant une somme de 1,400 livres maurisoises;

(1) Schilling dit qu'ils perdirent 1,500 hommes. — Alt porte le nombre des tués à 1,800, et autant d'ensevelis sous les neiges : ce qui est évidemment exagéré. — Une pièce de quatre, déterrée dans les défilés de la Monnaya, a peut-être été abandonnée dans cette déroute (Bridel). Cet auteur se trompe en disant que la colonne périt tout entière.

(2) Fr. de Gingins, *loc. cit.*

cette commune dut promettre en outre de solder annuellement à chacun des sept dixains une somme de 10 livres (1). Après avoir juré obéissance à leurs nouveaux maîtres, ils virent se retirer l'armée expéditionnaire riche de leurs dépouilles.

Le conseil-général du Vallais, ou la diète, n'avait plus qu'à régulariser l'administration et à fixer l'état normal du peuple vaincu. Assemblé à Sion (31 décembre 1476), il arrête : qu'à l'avenir le pays conquis dès la Morge de Conthey en bas, ainsi que quelques domaines que le duc possédait au Haut-Vallais, sont réunis à l'Eglise de Sion et à la patrie du Vallais, et que ses habitants, nobles ou paysans, moyennant leur serment de fidélité, sont pris sous la protection de l'évêque et des patriotes, et maintenus dans la possession de leurs biens meubles et immeubles ;— que l'évêque et l'état se réservent le domaine direct de toutes les seigneuries, vu qu'il ne saurait y avoir qu'un seul seigneur temporel et spirituel, qui est l'évêque, et à qui seul appartient de nommer les officiers de ces juridictions ; — que, comme il est juste de laisser aux nobles de quoi vivre et servir en cas de besoin la patrie, il est ordonné à tous les censitaires de payer fidèlement à tous ceux qui auront prêté hommage et fidélité, tous les droits féodaux dont ils jouissaient avant la conquête ; — que les taillables à miséricorde et les sujets main-mortables sont affranchis à perpétuité, sauf les impositions pour la défense du pays ; — que les nobles qui ont émigré et qui rentreront en prêtant l'hommage qu'ils devaient au duc, seront mis en possession de leurs meubles et immeubles. — Pour couvrir les frais de l'expédition, tous les habitants du Bas-Vallais, nobles ou non, qui ont quitté le pays pendant la lutte, et qui veulent y retourner, sont imposés du huitième de tous leurs avoirs, tant meubles et immeubles que droits féodaux ; ceux qui s'obstineront à ne pas rentrer seront traités beaucoup moins favorablement. — Quant aux feudataires et censitaires,

(1) Acte du 19 avril 1476. *Arch. de Bagnes.*

on leur fait remise d'une année de paiement, pour les dédommager des pertes causées par la guerre (1), etc.

Pour cimenter de mieux en mieux la possession de la conquête, Walther se hâta (1477) de répandre des copies de la Vie de saint Théodule, extraite d'un manuscrit de Valère, dont personne *alors* ne révoquait en doute l'authenticité : elle attestait de la donation du comté et de la préfecture du Vallais faite à cet évêque par Charlemagne; c'est cet acte qu'on a appelé depuis la *Caroline*. D'après ce titre, les évêques, dans la conquête, étaient rentrés dans la possession légitime d'anciens domaines, dont la maison de Savoie n'était que l'usurpatrice. Personne ne protesta contre cette publication, parce que l'évêque et les Haut-Vallaisans avaient intérêt que les ducs, leurs rivaux, les Suisses leurs alliés, et les Bas-Vallaisans, leurs sujets, fussent bien convaincus de la donation de tout le diocèse faite à saint Théodule et à ses successeurs; cela devait rendre l'obéissance plus souple et plus sacrée chez les derniers, atténuer les réclamations de la Savoie, et leur procurer l'appui des Confédérés; aussi, dès l'année suivante, les cantons déclarèrent-ils, sur le seul examen de cette charte apocryphe, que la conquête appartenait justement aux vainqueurs. Les Haut-Vallaisans prouvèrent assez qu'ils ne croyaient guère à l'authenticité de cette pièce par le système d'administration qu'ils adoptèrent; ils traitèrent le Bas-Vallais en pays sujet, tandis que la *Caroline*, qui leur apprenait qu'ils n'avaient fait que réunir dans le même bercail des frères que la force avait séparés, leur faisait aussi un devoir de les rendre participants des mêmes lois (2) et du même gouvernement.

L'évêque avait aussi, en vertu de l'heureuse charte, mis le

(1) Arch. de Vollége, Bagnes, etc.

(2) Les communautés de Martigny et d'Ardon-Chamoson qui partageaient, avant les victoires du comte Verd, les mêmes droits que celles du Haut-Vallais, n'auraient-elles pas dû au moins les récupérer ?

séquestre sur toutes les possessions de l'abbaye dans la vallée de Bagnes. Malgré les prières et les instances à reconnaître les droits les plus anciens et les plus justes, malgré les ordres du Saint-Siége, Walther tergiversa jusqu'à ce qu'il eût amené une transaction toute à l'avantage de l'évêché; l'abbé ne fut que postérieurement réintégré dans sa juridiction. Ce système de spoliation s'étendit aussi à la vallée de Salvan, autre seigneurie de l'abbaye; mais ici nulle trace de connivence de la part des habitants contre leur seigneur : ils résistèrent au contraire avec une telle énergie aux exigences des vainqueurs, que plusieurs d'entre eux reçurent les honneurs de la prison à Sion (1). Ces empiétements de tous genres furent regardés comme de bonne prise par les Haut-Vallaisans; les papes même eurent beau réclamer pendant près d'un siècle; Léon X, Pie IV ne furent pas plus heureux que leurs prédécesseurs en les engageant à restituer au chapitre de Saint-Maurice les titres, priviléges, juridictions, droits féodaux, etc., qu'ils avaient enlevés pendant la guerre de 1475.

Un des derniers actes administratifs de Walther est une circulaire (6 février 1482) par laquelle il convoque les dixains à un conseil-général : elle montre que la fermeté que ce prélat avait jusqu'alors déployée n'était point amortie par les glaces de la vieillesse. Son langage est celui de l'autorité : il veut résister aux exigences des différents partis qui ne cherchaient dans les délibérations que leurs intérêts particuliers : il fait ressortir l'urgente nécessité d'apporter un remède efficace aux violences de la Matze, et obliger ainsi le peuple, toujours prêt à remuer sous le prétexte de liberté, à renoncer aux voies de fait pour recourir à celles de la justice. Il déclare d'avance être déterminé à refuser toute sanction aux actes où l'on perdrait de vue l'obéissance due à l'Eglise romaine ou à toute autre autorité supérieure. Une émeute aurait peut-être suivi ce langage éner-

(1) Arch. de l'abbaye, année 1493, 15 mars.

gique, mais la mort vint frapper le prélat en son château de Tourbillon, le 7 juillet 1482. Cet évêque est le premier qui ait frappé de la monnaie : ses kreutzer portent d'un côté la croix tréflée et de l'autre ses armoiries.

La conquête du Bas-Vallais recula les limites de la langue romane. Dès le commencement du 15e siècle on avait appelé les Carmes de la province de Toulouse à Géronde, dans le but principal de procurer aux dixains de Loëche et de Sierre des prédicateurs et des confesseurs français. Les évêques, la plupart des chanoines longtemps savoisiens, vaudois, val-d'Aostains avaient d'ailleurs cherché à faire prévaloir leur propre langue; mais dès que le Haut-Vallais eut succédé à la Savoie dans le Bas, le chapitre de Sion rejetant de son sein tous les étrangers qui n'étaient pas Allemands (1), contribua grandement par cette mesure exceptionnelle à faire dominer la langue allemande, soit dans la capitale, soit dans quelques autres localités environnantes.

(1) Bulle d'Innocent VIII, de l'an 1486.

## CHAPITRE XIII.

### Jodoc de Syllinen. Guerres dans l'Ossola. (1482—1500).

Depuis quelques années brillait sur la scène politique un homme illustre par sa naissance et ses talents. Prévôt de Münster (Lucerne), il avait réconcilié le duc Sigismond d'Autriche avec la Suisse, et décidé ce prince à conclure (1474) le fameux traité d'*Union héréditaire*, par lequel il renonçait à tous ses droits sur les conquêtes des Confédérés (1). Il avait été chargé de plusieurs négociations auprès de Louis XI, qui le fit entrer dans son conseil. La cour de France l'avait employé à son tour dans diverses ambassades près des ducs de Bourgogne (2), lorsqu'en récompense il obtint (1475) l'évêché de Grenoble. Cet homme habile était né dans le château de Syllinen, au bourg de Kussnacht, sur les bords du lac de Lucerne, et s'appelait Jost ou Jodoc. Il avait si bien su se concilier l'affection de ses concitoyens, qu'ayant été arrêté à Genève à son retour de France, les Suisses furent sur le point de déclarer la guerre à cette ville; elle n'échappa au danger qu'en réparant par une forte somme l'affront fait au prélat. Sa famille avait souvent paru avec gloire dans les Confédérés : son bisaïeul Etienne, seigneur de Kuss-

(1) Syllinen arrachait la Confédération à l'un des plus grands dangers qu'elle eût jamais couru : au lieu de deux ennemis puissants elle n'en compta plus qu'un. Rassurée du côté de l'Autriche, elle put diriger tous ses efforts contre la Bourgogne. — Zur-Lauben, *Hist. milit.*, I, p. 68.

(2) Dans la conférence tenue à Neuchâtel (novembre 1475) entre le duc de Bourgogne et les Suisses, Jost de Syllinen représentait la France.

nacht et de Syllinen (Uri), était mort à la bataille de Sempach; son frère Albin avait été commandant de la garnison d'Yverdon et capitaine des troupes de Lucerne aux combats de Morat et de Nancy. Heismand de Syllinen avait été bailli épiscopal du Vallais (1434). C'est sur ce prélat, si célèbre par lui-même et les siens, que les Vallaisans jetèrent les yeux après la mort de leur évêque Walther. Leur choix fut accepté, et Jost de Syllinen arriva à Sion (24 septembre 1482), où on le reçut processionnellement hors des murs de la ville.

Une transaction régla (28 février 1483) les droits réciproques de l'évêque et des Haut-Vallaisans sur les sujets du Bas-Vallais. Chaque dixain devait percevoir annuellement 200 florins. L'évêque ne pouvait y nommer pour officiers que des patriotes haut-vallaisans.

Syllinen ne tarda pas à être engagé dans une guerre provoquée par les vexations qu'exerçaient ou toléraient les comtes d'Arona et les ducs de Milan. Des terres et des droits sur une centaine d'hommes du village Patrisano, vallée de Dovédro, une seigneurie dans le duché de Milan avaient été enlevés à l'évêché et réclamés depuis longtemps inutilement; des péages arbitraires, des pâturages appartenant aux juridictionnaires de l'Église de Sion à Canto, Molta et Inerlino, arrachés à leurs légitimes possesseurs; des dénis de justice étaient les griefs généraux dont avait à se plaindre Syllinen; quant aux griefs particuliers, au nombre de 60, ce sont des faits plus révoltants les uns que les autres, et qui montrent quel esprit de férocité, de rapine et de vengeance animait alors les habitants de ces vallées. Un scélérat avait passé les monts, soudoyé par Vitalien Borromée, comte d'Arona, pour assassiner ou empoisonner l'évêque; un jour de Saint-Marc, fête patronale de Dovédro, les Vallaisans, qui s'y étaient rendus par dévotion, furent assaillis à leur retour, dans les gorges du Simplon, par un déluge de pierres, auquel ils n'échappèrent qu'en grimpant les rochers voisins; des magistrats envoyés à Domo pour demander des explications sur

ces violences, furent aussi attaqués et laissés à demi morts ou grièvement blessés.

Poussé à bout, l'évêque envoya défier ses agresseurs selon les formalités et les solennités d'usage; puis son frère, le chevalier Albin, à la tête des Vallaisans et de quelques Confédérés qui s'étaient joints à eux, passa le Simplon (1484, automne), porta le fer et le feu sur le territoire ennemi et s'empara, au nom de l'Eglise de Sion, de quelques seigneuries et domaines. Il aurait poussé plus loin sa conquête sans l'intervention des Confédérés qui tentèrent une réconciliation entre les deux parties. Une trêve, puis une paix avaient fait lever le camp d'Albin. La mauvaise foi du duc et du comte interpréta les conditions du traité contre les Vallaisans; ceux-ci restèrent toutefois tranquilles, jusqu'à ce qu'ils apprirent qu'un habitant d'Uri, né en Vallais, se rendant à Rome, avait été dépouillé de son argent et de ses vêtements à Domo, par les soldats du duc. Ne pouvant plus contenir leur indignation à la vue d'une violation si manifeste de la paix, les Vallaisans recommandèrent leur cause à la protection divine, et allaient tirer une vengeance éclatante de ces insultes incessantes, lorsque la Confédération vint encore interposer sa médiation. Le bourgmestre Waldmann de Zurich était fortement prononcé pour le duc; la ville de Lucerne ne montrait pas moins de sympathie pour l'évêque qui en était bourgeois, et où son frère Albin jouissait de la plus grande considération. Tout fut inutile pendant deux ans : un compromis était à peine arrêté qu'on le violait. Enfin fut portée à Zurich (septembre 1486) une sentence arbitrale qui ne fut pas plus fructueuse que les précédentes.

Le printemps suivant (13 avril), Albin de Syllinen fondait de nouveau à l'improviste sur l'Ossola, à la tête d'une assez forte colonne, qui fut bientôt augmentée de 1,000 Suisses revenant de la guerre de Saluces, et que l'évêque retint à son service. Domo assiégée est secourue par Réné Trivulce, capitaine ducal; les Vallaisans se retirent vers Crévola pour y veiller à la sûreté du butin qu'ils avaient fait dans la vallée de Vigezzo, et opérer

leur jonction avec ceux qui en revenaient : elle fut impossible. Attaqués dans un défilé par la garnison qui venait de faire une sortie, les troupes d'Albin éprouvent un premier échec ; se formant ensuite en bataillon carré, elles reçoivent l'ennemi avec une telle immobilité, qu'on ne put le rompre qu'en tuant les hommes les uns après les autres. A Dovédro les ducaux ferment le passage d'un côté au pont de l'Orco, et de l'autre on attend les Vallaisans au pont de Crévola. Là, le combat devient très-opiniâtre, mais les Suisses ayant pris la fuite, les Vallaisans pensèrent à la retraite qu'ils opérèrent dans le plus grand désordre. Ceux qui voulurent conserver leur position à Crévola, périrent presque tous noyés; ceux qui gravirent les monts escarpés qui le dominent furent criblés de flèches ; d'autres, atteints au pont de l'Orco, s'y virent enveloppés ; quelques traîneurs échappèrent au fer ennemi, mais non à la faim dont ils furent victimes dans les rochers du val de Vigezzo (1). Les Italiens abusèrent insolemment de leur victoire. On raconte que des femmes, pour se venger des injures qu'elles avaient reçues des Vallaisans, leur firent manger les entrailles de leurs camarades tués. A Domo on porta des têtes sur des piques, on mit des doigts coupés aux chapeaux, on fit des mannequins avec des habits suisses remplis de paille, auxquels étaient prodiguées insultes et railleries. Les drapeaux restèrent entre les mains des vainqueurs ; outre 700 Vallaisans et 300 Lucernois (2) tombés sur le champ de bataille, il y eut un grand nombre de blessés parmi lesquels le général lui-même. En action de grâce de cette victoire remportée le 28 avril 1487, les Ossolains bâtirent, au pont de Crévola, une chapelle en l'honneur de saint Vital, où ils se rendaient processionnellement tous les ans. Un traité conclu à Domo (juillet) jeta un voile sur les inimitiés entre les deux peuples (3) ; mais les déma-

(1) Morti di fame, furono trovati con herbe e foglie fra i denti. Capis, *Memorie di Domo-d'Ossola.*

(2) *Storia di Milano,* di Bernardino Corio. — Capis.

(3) Le 2e article portait : « que les Lombards et les Vallaisans pou-

gogues vallaisans, à la tête desquels on distinguait déjà le grand agitateur George Supersaxo, profitèrent de la disgrâce de l'évêque pour exalter les esprits et lui faire signer à Naters, le tombeau ordinaire des droits de l'évêché, une convention si désavantageuse que le prélat, forcé par les circonstances, ne voulut la ratifier (16 février 1488) que pour le temps de son administration et non pour ses successeurs.

Les têtes s'étaient un peu calmées. Une transaction postérieure (30 mai 1490) régla d'une manière un peu plus pacifique les droits de l'évêque et de l'état. L'évêque y est reconnu prince du Bas-Vallais au même titre qu'il l'était du Haut; on lui adjugea tous les fiefs qui doivent hommage *au prince* : les seigneuries de Martigny, Ardon-Chamoson, Massonger, Isérable, ainsi que les confiscations qui proviennent d'hommage non rendu ou de désobéissance; on laissa aux dixains tous les autres fiefs, et ce qui appartenait au fisc du duc avant la conquête.

Jodoc de Syllinen, homme aux grandes vues, profita d'un instant de tranquillité pour doter le pays de monuments qui devaient venger sa mémoire de toutes les calomnies de ses ennemis. Il fit restaurer les châteaux de Naters et de Loëche, rebâtir celui de Martigny détruit dans les guerres précédentes. Des réparations aux bains de Loëche, des maisons pour les baigneurs, une église paroissiale (1488) ont donné à ce précieux établissement une nouvelle existence; les mines d'argent de la vallée de Bagnes exploitées avec activité; le pont de Saint-Maurice hardiment jeté sur les deux rochers qui encaissent si étroitement les eaux du Rhône, et qui a résisté jusqu'à nos jours aux injures du temps et des saisons, font la gloire de cet épiscopat.

Le duc de Milan et ses sujets redoublaient de nouveau d'invectives contre l'évêque et les Vallaisans; on les accusait entre au-

« vaient voyager armés d'un couteau ou d'une épée, si ce n'est à Milan « même et dans le pays de leur domicile, où le port d'armes est stric- « tement interdit. »

tres d'avoir pillé les églises de l'Ossola dans la dernière invasion, de ne pas croire à la présence réelle, d'être un peuple de magiciens, etc. Syllinen ne vit pas un meilleur moyen de mettre un terme à ces insultes, que de faire de l'Ossola un bailliage régi à l'instar des vallées italiennes, par les Confédérés. La diète, assemblée à Brigue, adopta la proposition à une grande majorité. Les troupes vallaisannes se trouvaient à Dovédro le 23 mars 1495; une division sous les ordres de George Supersaxo devait se porter de Crévola dans la vallée d'Arascha, tandis que le gros de l'armée, commandée par l'évêque en personne, se dirigerait sur Domo, qu'il croyait prendre sans coup férir, parce qu'on n'y soupçonnait aucune agression. George, qui avait toujours été contraire à cette expédition, ne fut pas plutôt éloigné du camp, qu'il chercha à faire passer dans l'esprit de ses soldats les sentiments qui agitaient le sien, sans qu'ils en connussent le mobile principal. Il réussit sans peine. Alors il se rend auprès de l'évêque pour l'instruire du découragement de sa colonne. Le prélat, à l'œil pénétrant, qui voyait déjà briller dans les mains de George l'or du duc de Milan, indigné d'une pareille perfidie, sans lui faire aucune réponse, n'en marche pas moins sur Domo. Repoussé avec perte, il est forcé de reprendre le chemin du Vallais. De retour, il rejeta son mauvais succès sur Supersaxo; celui-ci ne pouvant supporter une inculpation qui portait atteinte à la réputation militaire qu'il s'était déjà acquise, en appela à la diète. Des commissaires reçurent des dépositions qui furent loin d'être toutes en sa faveur. *Inde iræ.*

Dans le traité de paix conclu avec le duc, on chercha à faire disparaître les scandales dont Dovédro était particulièrement le théâtre: cette paroisse réunissait dans son église les Ossolains et les Vallaisans des frontières; chaque réunion pour l'office divin était signalée par les rixes les plus violentes. Pour les prévenir il fut arrêté que chaque territoire aurait son temple, et l'on porta la peine de mort contre quiconque se rencontrerait dans l'église qui n'était pas la sienne.

L'animosité avait paru se calmer entre l'évêque et son rival : mais c'était un feu mal éteint qui couvait sous la cendre. Le dévouement et l'affection que Syllinen avait toujours conservés à la cour de France, devait amener sa perte. Charles VIII réveillant de vieilles prétentions, avait formé le dessein de s'emparer du royaume de Naples : Jodoc ne négligea rien pour seconder ses projets ambitieux : il est même probable que sa troisième invasion dans l'Ossola n'avait pour but que de susciter des embarras au duc Ludovic Sforce, et faire une diversion en faveur des Français. Quoi qu'il en soit, il travaille soit en Vallais, soit en Suisse, pour leur fournir des auxiliaires : le 7 octobre 1495, il se présente au roi à Verceil, à la tête de 8 ou 10,000 Suisses. Les succès de cette expédition avaient d'abord été brillants, mais ensuite les revers de Charles VIII amenèrent le triomphe du duc de Milan. Alors George Supersaxo, créature vénale du dernier, ne garde plus de ménagements; il représente l'évêque à ses concitoyens comme traître et félon; ayant versé le sang de leurs frères dans les vallons de l'Ossola et dans les plaines de l'Italie pour les intérêts d'une puissance étrangère. Le peuple, souvent injuste envers ceux à qui sont confiés ses destinées lorsque la fortune les abandonne, accueillit l'accusation. Le même motif est exploité auprès des Confédérés, qui, oubliant les services importants de Syllinen comme prévôt de Münster, dépouillent leurs anciens sentiments de reconnaissance et tous ne voient plus en lui qu'un perturbateur de la paix publique. Six arbitres de Lucerne, Berne, Uri, Schwitz, Unterwald, Fribourg, juges entre l'évêque et la faction Supersaxo, le condamnèrent (18 avril 1496) à résigner l'évêché et à quitter le pays avec quatre chevaux, ses hardes et son bréviaire. Son frère Albin et sa famille furent enveloppés dans sa disgrâce : les biens de l'un et de l'autre étaient confisqués jusqu'à plein acquittement de leurs dettes, que l'on disait être immenses. Sentence qui fut signifiée le même jour en l'église de Valère.

C'est depuis cette époque que George devint puissant et

riche : il faisait prévaloir les alliances d'un pays ou de l'autre, suivant que cela entrait dans ses vues d'intérêt ou de politique. Il fait chasser Jost de Syllinen, parce qu'il est partisan de la France : plus tard il fait exiler le cardinal Schiner, parce qu'il en est l'ennemi : tout démontre que l'égoïsme et l'or étaient plus puissants chez cet homme que l'honneur et la fidélité à ses engagements.

A peine l'illustre exilé eut-il quitté le Vallais, que Supersaxo vint à bout de lui substituer une de ses créatures : ce personnage, qui ne devait avoir d'autre volonté que celle de son protecteur, était le chanoine Nicolas Schiner, vieillard aussi dépourvu de génie que de force. Une vive opposition se manifesta d'abord contre ce choix, qui déplaisait tant au clergé qu'aux magistrats; mais George, qui y voyait un moyen assuré d'arriver à ses vues, fit tant par son crédit, que ses démarches furent couronnées d'un plein succès. Syllinen s'était rendu à Rome pour y soutenir ses droits; mais Alexandre VI, irrité de ce qu'il avait favorisé Charles VIII, expédia à l'élu des lettres par lesquelles il l'établissait vicaire-général du diocèse, au temporel et au spirituel : apprenant ensuite que malgré cela Jodoc cherchait à se faire des adhérents dans le pays, ce même pape donna en plein consistoire (27 août) commision à Guillaume Bernardi, abbé de Saint-Maurice, de fulminer contre lui une bulle d'excommunication et de mettre Nicolas en possession de l'évêché, au nom du Saint-Siége (1). Les chroniques vallaisannes font un grand éloge de son intégrité et de son habileté; il était l'arbitre de tous les différends de quelque importance, qui surgissaient parmi ses ouailles, comme il l'avait souvent été de ceux de la Confédération. Tel qu'Aristide, il fut banni parce qu'on était fatigué d'entendre parler de ses hautes qualités : il éprouva les peines attachées à la gloire (2). On aurait pu graver

(1) Le *Gallia christ.*, XII, s'est évidemment trompé en le faisant remonter sur le siége de Grenoble. *Plusieurs chroniques.*

(2) Alt a voulu jeter de l'odieux sur sa mémoire : il suffit de re-

sur son tombeau l'inscription qu'on lisait sur celui du grand Scipion : *Terre ingrate, tu n'auras pas mes os.* Mais après tout, comme le dit dit un grand écrivain moderne, la proscription et l'exil, qui peuvent faire oublier des noms vulgaires, attirent les yeux sur les noms illustres : la vertu heureuse nous éblouit, elle charme nos regards lorsqu'elle est malheureuse ou persécutée.

Le Vallais envoya un secours de 800 hommes aux Suisses durant la guerre de Souabe (1499), la dernière contre l'Autriche. Ce bataillon, composé de très-beaux hommes et d'une excellente tenue, arriva à Zurich le jour de Saint-George (23 avril). Il fut dirigé sur Stein près du Rhin. Avertis que le prévôt d'Œningen transportait ses richesses au delà de Constance, pour les sauver des mains des Confédérés, les Vallaisans prirent la résolution de s'emparer du convoi ; mais le prévôt usant de stratagème, laissa sur la route qu'il devait suivre de quoi tenter leur avidité : trois bœufs, un tonneau de bon vin et des grains en abondance : tandis que les Vallaisans burent et mangèrent de grand cœur, le reste de la proie leur échappa. Après qu'ils eurent tout consommé ils se rendirent dans le Schwaderloch, où ils étaient appelés. En retour de leurs bons services, les Suisses firent stipuler l'indépendance des sept dixains du Vallais dans leur traité de paix avec l'empereur, signé à Bâle le 22 septembre 1499 (1).

marquer que ces imputations, si elles étaient vraies, ne manqueraient pas de se trouver dans l'acte d'accusation (4 novembre 1496) porté contre lui au pape par George Supersaxo, car il y est entré dans mille minuties.

(1) Bridel, *Statistique.*

## CHAPITRE XIV.

### Episcopat de Matthieu Schiner, cardinal. (1500—1522).

Nicolas Schiner avait dans son chapitre un neveu, nommé Matthieu, sur qui il s'était déjà déchargé de l'administration du diocèse. Il était doyen de Valère, lorsque Nicolas résigna l'évêché en sa faveur : George Supersaxo, qui avait pris Matthieu sous sa protection et en avait favorisé l'avancement, ne fut pas plus étranger à l'élévation du neveu qu'il ne l'avait été à celle de l'oncle : ne prévoyant sans doute point l'inimitié implacable qui devait, plus tard, les diviser et plonger le Vallais dans la plus affreuse anarchie.

Matthieu Schiner, surnommé le *Long-Suisse*, naquit de parents pauvres, au chétif hameau de Mühlibach (1), paroisse d'Ernen, dans la vallée de Conches. Il commença ses études à Sion : on raconte que, selon l'usage des étudiants pauvres, il allait de maison en maison chanter des vers de sa composition pour gagner sa vie : qu'un vieillard, admirant la subtilité de son esprit et la vivacité de sa physionomie, avait prédit à ceux qui l'entouraient qu'un jour cet enfant serait leur évêque et leur prince. Cet horoscope flatta le jeune Schiner, qui en redoubla d'ardeur pour l'étude. Après avoir fait ses humanités à Berne et à Zurich, il alla se perfectionner à Côme, sous la discipline du célèbre Théodore Lucin. Il y fit de tels progrès que lorsque son maître était empêché, Matthieu occupait sa chaire avec une égale distinction : il emportait surtout les suffrages lorsqu'il était appelé à faire ressortir les beautés de l'Énéide ou

(1) Une modeste maison a remplacé celle où il était né : on y conserve le poêle de l'ancienne.

des Héroïdes d'Ovide. Sa facilité d'élocution, son éloquence étonnaient également les Italiens et les Allemands. Sa mémoire prodigieuse n'oubliait rien de ce qu'il lui avait confié.

Engagé dans les ordres sacrés, il devint curé de village. Jost de Syllinen, faisant la visite de son diocèse, fut ravi de parcourir la bibliothèque si bien choisie du jeune pasteur. Il le fit prêcher en sa présence et se convainquit que ce hameau recélait un grand génie : ne voulant pas que cette lumière fût plus longtemps cachée sous le boisseau, il favorisa son entrée au chapitre de la cathédrale. Ayant remplacé son oncle, il signala les commencements de son épiscopat en prêchant assidûment dans la chaire de sa cathédrale, chose plus que rare chez ses prédécesseurs : c'est ce qui donna au peuple une haute idée de son talent et de son mérite.

La lutte pour la possession du Milanais, entre Louis Sforce duc de Milan, et Louis XII, roi de France, était sérieusement engagée : des Confédérés se trouvaient dans les deux camps à Novarre. Les Vallaisans qui « préféraient comme voisin le duc « Louis aux Français, tout gonflés de leur luxe et de leur or- « gueil (1), » étaient du côté du premier. La diète, pour éviter une collision entre les enfants d'une même patrie, avait envoyé (2) sur les lieux deux députés de chaque canton, en invitant l'évêque du Vallais à s'y rendre personnellement comme médiateur. On sait que cette guerre se termina par une trahison, que l'honneur suisse lava dans le sang du coupable.

Le Vallais, qui avait fait un crime à l'évêque Syllinen de son attachement à la France, concluait déjà quatre ans après, à Milan (9 mai 1500), un traité avec cette puissance. Louis XII promettait de payer à ce pays des pensions aussi fortes qu'aux cantons, et de le faire jouir des mêmes prérogatives que les Suisses; les Vallaisans, de leur côté, s'engagèrent à servir ses

(1) Lettre de l'évêque à la diète, 4 février 1500.
(2) Recès de Lucerne, 31 mars.

intérêts de tout leur pouvoir et à lui fournir des troupes. Cette alliance faillit être rompue par les prétentions d'Uri sur la possession de Bellinzona : les Confédérés l'appuyèrent et la rupture était imminente avec la France, lorsque la médiation de Matthieu étouffa cette guerre naissante par le traité d'Arona (11 avril 1503), qui maintenait Uri dans son possessoire (1).

Matthieu fut presque constamment en mésintelligence avec la Savoie : il n'y eut jamais paix solide entre lui et les ducs, mais seulement des trèves. Si, dans les guerres d'Italie, Charles III traversa ses desseins, il sut aussi faire du Piémont le théâtre de ses guerres. A peine ce prince, surnommé *le Bon* à cause de sa faiblesse, était-il en possession de l'héritage de ses ancêtres, que, donnant essor à son humeur guerrière et voulant profiter de l'inexpérience de son voisin, Matthieu suscita une querelle à la Savoie, relativement aux limites des deux états. Des hostilités s'ensuivirent : le Vallais requit le secours de Lucerne, Uri, Unterwald, et le duc celui de Soleure, Fribourg et Berne. Déjà cette ville avait fourni 3,000 hommes et Genève (22 avril 1506) un bataillon. François de Luxembourg, vicomte de Martigues (2), occupait Evian avec 10,000 hommes. Ce chef sans énergie, au lieu d'employer promptement ses troupes dans leur premier feu, le laissa ralentir par un séjour inutile sur les bords enchanteurs du lac Léman : les Confédérés profitèrent de ce retard pour proposer une trève qui fut acceptée : Martigues s'en retourna ainsi sans coup férir, ne rapportant au duc que des excuses et des plaintes contre ceux de Genève, qui ne lui avaient pas envoyé l'artillerie demandée (3). Une diète réunie à Baden, à laquelle assistent Matthieu et Jean d'Allinges, abbé de Saint-Maurice, puis des conférences à

(1) Zur-Lauben, *Hist. milit.*, IV, p. 112.

(2) Il était apanagiste de Monthey. Voy. aux Notes alphabétiques.

(3) Guichenon, II, p. 193. — Mémoires de Lambert, *Hist. patr. monum.* — Alt, VI, p. 269.

Bex (Vaud), sont suivies d'une trève de dix-huit ans, conclue à Ivrée, le 3 mars 1507. On peut présumer que la publication d'un diplome impérial d'Ymbst (15 octobre 1503), par lequel Maximilien donnait à Philibert le Beau, prédécesseur de Charles, le vicariat de l'empire sur l'évêché de Sion, n'a pas été étrangère à cette reprise d'armes des Vallaisans.

L'alliance de la France avec les Cantons allait expirer : ceux-ci, pour la renouveler, demandaient que la pension qui leur était jusqu'alors allouée fût augmentée de 20,000 francs par an, et Louis XII trouvait l'alliance de ces montagnards trop chère. Matthieu portait ses exigences aussi loin que les Confédérés, et le roi aurait fait répondre qu'il ne voulait pas acheter à si haut prix l'amitié d'un seul homme. Indigné du refus, Schiner se promit de l'en faire repentir et de lui montrer ce qu'un seul homme peut quelquefois valoir : il tint parole. Profitant adroitement du refroidissement des Suisses envers la France, dont les progrès en Italie commençaient à l'alarmer, le pape Jules II jeta les yeux sur l'évêque de Sion pour se les attacher. Revêtu du caractère de légat, et porteur d'un bref extrêmement flatteur pour les Cantons, il conclut avec eux (4 mars 1510) une alliance de cinq ans et obtint 6,000 hommes pour la défense du pape et de l'Eglise (1), levée que la diète de Lucerne (23 juillet) porta à 8,000. Matthieu les réunit dans les environs de Martigny (2) pour les faire passer le Saint-Bernard ; mais le duc de Savoie, que le roi avait mis dans ses intérêts, le força à choisir une autre route. Il pénètre alors en Italie en longeant la Treiss qui se jette dans le lac Majeur : l'armée française s'oppose à son passage, et les Suisses, après quelques marches et contre-marches, manquant de vivres et sans solde, se retirent chez eux sans avoir rien fait. L'année suivante (1511) ils cher-

(1) Alt, VI, p. 357, 381.

(2) Anshelm nie cette circonstance : Bullinger et Schweizer l'affirment.

chent à excuser leur retour par une ambassade auprès de Jules II, dont ils réclament leur solde. Une réponse peu favorable les irrita tellement contre l'évêque de Sion, qu'il fut forcé de se sauver à Rome, et de passer déguisé en lépreux entre l'armée française et celle du duc de Ferrare.

Pour récompenser cet homme dont il avait tout à gagner, Jules II lui donnant les plus hautes marques de confiance le nomme cardinal-prêtre du titre de Sainte-Potentienne à Ravenne, le 20 mars 1511, et légat du Saint-Siége dans tous les pays où il pourrait se trouver (1).

Deux courriers, l'un Fribourgeois et l'autre Schwitzois, porteurs de lettres de Matthieu, avaient été arrêtés à Lugano par les Français, puis avaient été jetés dans le lac, et leurs costumes, aux armes et aux couleurs cantonales, mis avec dérision à l'enchère. A cette nouvelle Matthieu vole en Suisse, engage Fribourg et Schwitz à tirer une vengeance éclatante de cette insulte. Le secours fédéral est requis, et 10,000 hommes, passant les monts (novembre 1511), mettent tout à feu et à sang jusqu'à Côme : ils ne rentrent dans leurs foyers qu'après avoir rasé plusieurs places fortes et détruit la cavalerie française (2).

Des députés du Corps Helvétique auprès de la république de Venise (1512) y trouvent le cardinal de Sion plénipotentiaire du pape, et l'engagent à obtenir les soldes arriérées : Jules II leur envoie de l'argent et une ambassade, et bientôt Matthieu se trouve à la tête de 20,000 Confédérés qui se réunissent à l'armée vénitienne. En présence de ces troupes combinées, ayant à leur tête le cardinal de Sion, les places fortes de Vérone, Valeggio, Crémone, Pavie furent évacuées. La France avait perdu le Milanais et le duc Maximilien Sforce faisait son entrée solennelle dans Milan (31 décembre), accompagné du cardinal et des ambassadeurs suisses. Ce fut après cette

(1) Raynaldus, XX, p. 100.
(2) Hartmann, *Histoire d'Einsiedlen.* — Alt, VI, p. 467.

expédition que le pape donna à la Confédération, avec le titre de *défenseurs de l'Eglise*, un chapeau de soie rouge (1), brodé en or garni de perles, une épée d'or massif, un bouclier, et à chaque état un étendard aux armes du Saint-Siége. Matthieu reçut du duc, en reconnaissance, le marquisat de Vigevano, Gravelona, Villanova, possédé jusqu'alors par Trivulce, maréchal de France. Le pape ajouta à ses premières faveurs l'évêché de Novarre, dont il dépossèda le cardinal Frédéric de San-Severino, comme un des moteurs du conciliabule de Pise (2).

La prévôté du Grand-Saint-Bernard, envahie par des sujets du duc, était pour le cardinal le sujet de plaintes graves et acerbes qu'il portait (1512) au pied du trône pontifical : « Philippe « de Savoie, alors prévôt, refusait l'hommage que ses prédé- « cesseurs avaient constamment rendu aux évêques de Sion, « les passagers étaient exposés à périr sans secours sur la mon- « tagne dépourvue de marronniers (1), ou dans l'hospice qui « n'avait rien à leur offrir que saleté et scandale ; les intelli- « gences des supérieurs avec les ducs étaient pour le Vallais un « motif de juste méfiance qui le forçait d'y tenir habituellement « une garnison, etc. » Jules II, à la recommandation de Charles III, n'en confirma pas moins le choix de Jean Oriolas de la Forêt. Alors mécontent du peu de succès de ses démarches, mais plus encore du mauvais emploi des aumônes, le cardinal défend aux religieux de quêter non-seulement dans son diocèse, mais même en tous les lieux où s'étendait sa juridiction de légat, et il fallut toute l'autorité du pape captivé par le duc, pour que les religieux pussent continuer à faire leur collecte, sans risque d'être battus de verges comme rôdeurs et vagabonds.

(1) Le chapeau a fait dès lors le cimier des armes helvétiques.

(2) En 1515, San-Severino rentra à Novarre, à la suite de la paix de Léon X avec la France. Schiner en fut dédommagé par l'évêché de Catane en Sicile, et après la journée de la Bicoque (1522) il les réunit tous les deux.

Jules II était mort le 21 février 1513, mais le cardinal conservait tout son crédit auprès de Léon X, qui venait de lui succéder. Après avoir assisté au cinquième concile œcuménique de Latran (1513), il fut chargé par cette assemblée d'arrêter les bases pour une réforme de la cour romaine et des employés de la chambre apostolique. Tournant alors ses vues vers son diocèse, il obtient son exemption de la suffragance de Tarantaise, et l'Eglise de Sion est déclarée à perpétuité immédiatement soumise au Saint-Siége. Ses mésintelligences avec la maison de Savoie avaient été la première cause de cette démarche : l'influence fâcheuse que pouvait exercer sur le Vallais un métropolitain étranger, dont le prince était allié de la France, fut un motif plus que suffisant pour que Léon X accédât à une demande que Jules II avait déjà admise (1510), en exemptant Matthieu, sa vie durant, de la juridiction archiépiscopale.

Cependant Louis XII, qui n'avait pas renoncé à se remettre en possession du Milanais, venait d'y faire passer une armée nombreuse; mais 12,000 Suisses et Vallaisans la battirent complétement à Novarre (6 juin). La valeur qu'ils déployèrent en cette bataille surpassa, selon Guichardin, tout ce que nous lisons des Grecs et des Romains. Ces luttes continuelles contre la France avaient irrité à un tel point les Cantons, que plusieurs personnes, soupçonnées d'avoir favorisé des enrôlements secrets pour cette puissance, furent condamnées à mort. L'empereur Maximilien, profitant de cette exaspération, les engagea à faire une irruption dans la Bourgogne, sur laquelle il conservait des prétentions par son mariage avec Marie, fille de Charles le Téméraire, et 16,000 Suisses, unis aux impériaux, allèrent faire

(1) On appelle encore ainsi aujourd'hui les domestiques destinés à faire chaque jour en hiver le service sur les deux versants de la montagne. Déjà en 1273 les hommes de Saint-Rémy, chargés de conduire les voyageurs au Grand-Saint-Bernard, étaient appelés de ce nom. *Storia di Savoia,* II, p. 249.

le siége de Dijon (août et septembre). Dans cette expédition les Vallaisans formaient l'arrière-garde avec ceux de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris. La primauté des rangs était alternative chaque jour de marche.

Si le cardinal ne paraît pas, en ces circonstances, armé du casque et de la cuirasse, il n'en reste pas pour cela inactif, mais il s'attache à retremper la haine des anciens ennemis de la France ou à lui en procurer de nouveaux. Peu après la bataille de Novarre il est envoyé, par le pape et l'empereur, auprès d'Henri VIII, roi d'Angleterre, pour l'engager à continuer la guerre contre Louis XII. Là, en présence du parlement, Matthieu, qui prévoit bien que sa perte serait la conséquence du triomphe de la France, donne essor à toute son éloquence : il plaide fortement pour que « l'on ne se contente pas de rogner « les ongles des Français, mais pour qu'on les leur arrache (1), » prétendant que nulle paix n'est possible tant qu'on n'aurait pas adopté cette mesure. Le feu et la vivacité de ses expressions nous font comprendre pourquoi François Ier disait « qu'il crai- « gnait plus la plume du cardinal de Sion que toutes les piques « de ses Suisses (2). »

Léon X, plus pacifique que son prédécesseur, avait mis tout en œuvre pour se maintenir en paix avec les différents partis : malgré ses efforts pour réconcilier les Suisses avec la France, tout avait été inutile, et Louis XII mourut au moment où ils pensaient à rentrer en Bourgogne. François Ier, qui lui succéda (1er janvier 1515), se disposa aussitôt à entrer dans le Milanais : les Suisses apprenant les préparatifs du roi, l'avaient envahi avec une armée qui fut portée à 40,000 hommes. François Ier ne cessait de faire, par la médiation du duc de Savoie, des propositions de paix, qui furent enfin acceptées (8 septem-

(1) *Gallorum ungues non resecandos tantum, sed penitus evellendos.*

(2) On lui fait dire aussi du cardinal, « que ce soldat tondu lui avait « donné autant de besogne qu'aucune autre tête à couronne. »

bre) par les ambassadeurs des Cantons (1). Les troupes de Berne, Soleure, Bienne et une partie des Vallaisans reprennent alors le chemin de leur pays ; mais les autres se laissent gagner par le cardinal de Sion, qui leur parle de la vieille renommée de courage et de loyauté des Suisses, de la honte qu'il y aurait à la souiller, de la certitude de la victoire sur un ennemi déjà battu tant de fois, et entraînés par son éloquence, 24,000 environ prennent la route de Milan, avec huit pièces de campagne et sans un seul tambour (2). Trivulce s'était posté à Marignan (3) pour empêcher les Confédérés de faire leur jonction avec les troupes du pape. Le cardinal, qui craignait la défection des Suisses, hâtait le combat et fit déterminer l'attaque (14 septembre). Il paya de sa personne et fut toujours au premier rang pendant la bataille. Le premier choc fut si rude que deux lignes françaises furent renversées, laissant une partie de leur artillerie au pouvoir des Confédérés. Le roi, avec le corps de bataille, se met sur leur passage : le combat devient alors général et furieux. On ne cessa de se battre que vers minuit, lorsque la lune cessant d'éclairer le massacre, les ténèbres le suspendirent : tous couchèrent sur le champ de bataille, et le roi lui-même prit son repos sur l'affût d'un canon (4). Au point du jour la lutte recommença plus acharnée que la veille et dura quatre heures, sans que l'on sût à qui resterait la victoire. Attaqués de trois côtés à la fois, les Suisses sonnèrent la retraite, chargèrent leur artillerie sur leurs épaules et se dirigèrent sur Milan en bon ordre, sans qu'aucun homme de pied ni de cheval eût la hardiesse de les suivre. Les Confédérés perdirent en ces

(1) Dès lors le Vallais prit part à tous les traités de paix conclus par les cantons suisses avec la couronne de France, depuis l'année 1516 jusqu'à 1715.

(2) Fleuranges, Muratori, Paul Jove, etc.

(3) Petite ville à quelques lieues de Milan.

(4) Paul Jove.

deux jours, selon les relations les plus exactes, 6,000 hommes, parmi lesquels bon nombre d'officiers distingués. La perte des Français fut à peu près égale. Bayard lui-même, ce *chevalier sans peur et sans reproche*, le premier jour du combat dut s'enfuir, « tout doulcement se descendit et jecta son arme et ses « cuissots, et puis le long des fossez à quatre beaux pieds se « retira. » Aussi le vieux maréchal de Trivulce disait-il que les dix-huit batailles où il s'était trouvé jusqu'alors, n'étaient que des *jeux d'enfants*, comparées à celle de Marignan, qui avait été un combat de géants. Cette victoire avait rendu le Milanais à la France.

Le cardinal, accompagné de quelques escadrons de cavalerie papale et de quelques compagnies de fantassins vallaisans, passa l'Adda et se retira dans la Valteline, d'où peu après il se rendit à Trente et de là à Inspruck, près de l'empereur. Le printemps suivant (1516) il se trouvait à Bellinzona, à la tête d'une armée impériale (1). Malgré cette reprise d'hostilité, François Ier vint à bout de conclure, à Fribourg, un traité de paix perpétuelle avec les Suisses (25 novembre). Le pape sollicita Matthieu de se transporter dans les Cantons pour cimenter de plus en plus la réconciliation avec la France, mais le cardinal se refusa obstinément à une mission aussi contraire à ses vues et persista dans son opposition.

Le triomphe des Français avait préparé de sérieux ennuis au cardinal dans son propre pays. Le Vallais, malgré les sentiments que manifestait l'évêque, avait toujours eu des partisans secrets de la France : pendant qu'il était à l'apogée de sa puissance et que ses armes étaient victorieuses, Matthieu avait su les réduire au silence; le glaive en atteignit même quelques-uns comme coupables de félonie; mais le moment de la réaction était ar-

(1) Rescrit du 7 mars, aux gens de Leytron, Riddes et Saillon, au sujet du pont de Branson : *Matthæus S. Potentianæ Præsb. Card. Cæsareus locum tenens.*

rivé et George Supersaxo parut à la tête de sa faction, voulant, à son tour, dicter des lois à celui dont il devait les recevoir. Pour comprendre à quel point était porté d'une part l'irritation et de l'autre la haine et l'acharnement, il faut remonter à des actes antérieurs qui ont été passés sous silence, pour ne pas interrompre le fil des événements étrangers.

Au moment où Louis XII voyait lui échapper l'alliance des Suisses par l'influence de l'évêque de Sion (1509—1510), il cherchait à y opposer un contre-poids par des traités particuliers. George Supersaxo, en se mettant à la tête du parti français en Vallais, trouvait un moyen de satisfaire son avidité, et quoique par là il fût en opposition avec son prince, il n'hésita pas. L'or d'un roi avait pour lui plus d'appas que l'amitié de son évêque. Il débuta en conséquence par faire conclure (13 février 1510), par les trois dixains de Conches, Brigue et Viége, une alliance de dix ans avec Louis XII, et envoya dans le Milanais, au service de ce prince, son fils à la tête d'une compagnie (1). Le roi promettait aux dixains une pension annuelle de 2,000 livres de France. La solde de chaque soldat était fixée à six francs par mois, et à un franc pour le retour, lorsqu'il était licencié. Par ce traité les Vallaisans accordent libre passage aux troupes du roi, le refusent à toutes celles qui ne seront pas à son service, et ne doivent pas souffrir qu'aucun des leurs serve une puissance qui serait en guerre avec la France. Singulière anarchie! une fraction du pays s'occupe de ses intérêts privés en sacrifiant ceux de la commune patrie! Telle fut la cause des maux innombrables que nous avons à raconter.

Matthieu avait taxé George de concussion dans le service militaire, et l'autorité pontificale intervenue en cette affaire (janvier 1510) avait reconnu l'innocence de l'inculpé. Après cette haute déclaration, George, cité plusieurs fois au tribunal de son évêque, n'y avait pas voulu paraître en personne : en dernier

(1) Zur-Lauben, *Hist. milit.*, IV, 126.

lieu, il chargea de sa défense son fils François, doyen du chapitre de Sion. Jeté en prison, le doyen trouva le moyen de s'évader, et se vit dépouillé de tous les bénéfices que Matthieu, dans des temps meilleurs, avait pris plaisir à accumuler sur sa tête. George crut devoir recourir au tribunal des Confédérés pour trouver asile contre les persécutions dont il se disait l'innocente victime. Berne l'effaça du nombre de ses bourgeois. Le bruit de son insubordination, et surtout de son aveugle dévouement à la France, l'avait aussi précédé à Fribourg, où il fut arrêté et mis à la torture. Sa femme et sa fille, exilées du Vallais, ayant favorisé son évasion, il se retira à Neuchâtel.

Dans ce procès entre George et Matthieu, il ne faut voir que le pape et la France, ou plutôt leurs partisans en présence. Aussi les Fribourgeois, hautement dévoués au Saint-Siége, ne manquèrent-ils pas de rechercher les personnes soupçonnées d'avoir connivé à la délivrance de leur prisonnier. L'avoyer d'Arsent et quelques autres furent arrêtés comme complices, et malgré les représentations des Cantons, de la Savoie, de parents distingués et de nombreux amis, d'Arsent fut jugé impitoyablement (18 mars 1511) et décapité (1).

Les Fribourgeois avaient aussi réclamé George auprès de la ville de Neuchâtel. Comme on n'obtempérait pas assez promptement à leur demande, ils déployèrent leur bannière ; mais avertis à temps, les Neuchâtelois livrèrent Supersaxo à la garde de Berne. Grande fut l'irritation de Fribourg, et elle ne contribua pas peu à la fin tragique de son malheureux avoyer. L'innocence de George fut proclamée par le conseil des Deux-Cents de Berne, malgré les accusations dont l'avaient chargé les Fribourgeois. Il sortit de son cachot. Sa femme et sa fille se trouvaient encore emprisonnées à Fribourg. Il fut obligé, pour obtenir leur élargissement, de payer 40 livres et de perdre ses chevaux et tout ce qu'il avait en cette ville.

(1) Alt, VI, p. 442.

George pensait alors à rentrer en Vallais; mais averti que le cardinal avait pris ses mesures pour le faire prisonnier, il s'adresse à ses amis qui lui fournissent une escorte de 200 hommes. Ses maisons pillées et envahies, il ne trouva d'asile que dans celle de son épouse à Brigue, d'où il demanda justice. N'obtenant rien, il marche sur Sion à la tête de 1,000 hommes pour se la faire rendre. Arrivé au-dessous de Viége (12 mai) il rencontre le capitaine du pays qui, accompagné de plusieurs magistrats, l'engage à ne pas user de la force et à se présenter seul devant la diète. George ne voulut consentir à renvoyer ses émissaires qu'à condition qu'on lui promettrait protection contre ce qu'il appelait les *violences* du cardinal (1). Il continua sa route sur Sion, où, sous l'impression de la terreur, il fut déclaré innocent et bon citoyen.

Matthieu avait quitté le Vallais au moment où George y entrait. Lorsqu'il eut appris ce qui venait de se passer, il retourna sur ses pas et convoqua une diète à Ernen, demandant que George y fût conduit prisonnier ou condamné à l'exil. Les députés se refusèrent à cette exigence. Matthieu alors réunit 300 hommes et ordonna à 1,500 autres des dixains inférieurs de se rendre en toute diligence à Brigue. George, qui s'était d'abord retiré dans une forêt à la vue de tous ces préparatifs, en sortit de nouveau entouré de 3,000 des siens décidés à le soutenir et à le défendre. Les députés s'entremirent pour empêcher toute effusion de sang; ils convoquèrent une diète à Sion où six chanoines et quatre délégués de chaque dixain devaient juger (28 juillet) entre les deux parties.

Le jour assigné approchant, le cardinal travesti se rend à Rome, où il fait citer ses juges et tous ses adversaires, accusés du crime de lèse-majesté pour avoir voulu attenter à sa vie et à la tranquillité du pays; les prêtres sous peine de perdre leurs

(1) Le cardinal-prince ne faisait qu'user de toute son autorité pour venir à bout d'un sujet puissant qui se révoltait.

bénéfices et les séculiers sous une amende de 500 ducats. Les inculpés s'étaient contentés d'y déléguer un défenseur. Le cardinal lance contre eux une excommunication, et les somme une seconde fois de paraître au tribunal romain, sous le poids de nouvelles accusations. Ils obéirent. Leur procès dura sept mois, pendant lesquels ils furent tour à tour emprisonnés dans le château de Saint-Ange, ou élargis. Ils obtinrent enfin leur absolution du souverain pontife.

Des amendes, des confiscations, des peines capitales avaient accompagné ou suivi les différentes phases de ce procès; plusieurs magistrats traînaient une vie misérable loin de leurs familles, errants dans les cavernes ou parmi les rochers, pour échapper aux mesures rigoureuses que Matthieu, alors à l'apogée de sa puissance, faisait retomber sur les partisans de la France. Dans bien des cantons le sang avait aussi coulé, mais nulle part la sévérité ne fut portée à un plus haut degré : aussi nulle part les germes de haine, de vengeance ne furent-ils plus profonds. L'exaspération que ces sentiments devaient produire, dut se concentrer pendant quelques années, et elle n'éclata qu'avec plus de violence lorsque, par la perte de la bataille de Marignan et la paix perpétuelle avec la France, dans laquelle le Vallais avait été compris, la faction Supersaxo se vit forte et dominante.

Des griefs sans nombre avaient été mis au grand jour contre le cardinal. Il était accusé d'avoir foulé aux pieds les concordats passés avec ses prédécesseurs au sujet de la conquête du Bas-Vallais, de s'être adjugé les mines de Bagnes, de s'être approprié Saillon et Saxon taillables à l'état, et d'en avoir tiré de fortes sommes; d'avoir porté des lois arbitraires, contraires aux coutumes du pays; d'avoir laissé impuni le despotisme de son frère, châtelain de Martigny, etc. George Supersaxo, profitant de la première impression que produisirent toutes ces plaintes et bien d'autres sur l'esprit de ses partisans, fait réunir une diète à Martigny, où l'on arrêta d'écrire au Saint-Siége pour avoir une décision formelle sur tous leurs différends avec le

cardinal, de reprendre les mines de Bagnes, et de faire sortir Pierre Schiner de gré ou de force du château de la Batiaz, de l'obliger de fournir une caution suffisante pour tous les délits dont il était accusé et sur lesquels il devait être jugé par les députés des dixains. Les délégués de Lucerne, Uri et Unterwald qui avaient assisté à cette assemblée, intimèrent cet ordre (31 mars 1517) au châtelain. Il promit de dédommager les personnes qui auraient pu souffrir de son administration d'après le jugement qu'en porterait le bailli accompagné de deux chanoines ou de deux Confédérés; il donna trois cautions, et l'on fixa le 10 mai pour la conférence.

Dans l'intervalle, les gens du château avaient fait une sortie dans laquelle ils avaient maltraité le châtelain établi en la ville de Martigny par la dernière assemblée, et l'avaient conduit prisonnier dans le fort. Les partisans du cardinal avaient aussi en même temps fait une manifestation à Sion où mille désordres se commirent avec effusion de sang. Les amis de George à cette nouvelle déployèrent leurs bannières; mais les Confédérés arrêtèrent la collision et firent déposer les armes aux uns et aux autres.

La diète de Sion (23 mai) maintint l'arrêté de celle de Martigny pour le château de cette ville, et chargea le bailli, assisté d'un député par dixain, de prononcer sur ceux de Tourbillon et de la Majorie. Elle soumit les autres différends à une commission arbitrale composée de l'avoyer de Lucerne et de trois députés de chacun des cantons d'Uri, Unterwald et Lucerne, qui devaient juger sans appel. Le cardinal se présenta devant elle avec ses frères (26 juillet), mais il ne fit qu'y protester contre toutes les diètes, contre les décrets portés à son préjudice, et contre l'incompétence de ses juges, en réclamant aussi tous les châteaux, droits qui lui appartenaient comme évêque, avec réparation de dommages. Il ne voulut point entendre de réplique de ses adversaires, mais, produisant une longue liste de ceux qui avaient méprisé ses monitions, il les déclara solennellement

excommuniés, en lançant contre eux les plus terribles anathèmes (1).

Le chapitre, les députés de Loëche et plusieurs autres ne voulaient pas non plus reconnaître les Confédérés comme juges légitimes. Les arbitres, voyant ces divisions, abandonnèrent les parties à elles-mêmes, offrant toutefois leur médiation si on la requérait. Elle fut encore tentée inutilement le 10 août à Lucerne. Le cardinal, qui comptait sur le dévouement du Bas-Vallais, ne craignait point de se prononcer avec force contre les empiétements de ses ennemis. Dans une assemblée générale tenue à Sion, il les traita de parjures, de rebelles, etc. Poussés à bout, les sept bannerets ou capitaines de dixains, bannières flottantes, invitèrent les patriotes aux armes. Ils étaient réunis en grand nombre, prêts à en venir aux mains, lorsque, pour éviter l'effusion du sang, on décréta à la diète d'Ernen (1er septembre) qu'on ne souffrirait plus le cardinal dans le pays jusqu'à une décision formelle du Saint-Siége, auquel on protestait de se soumettre, *pourvu qu'il rendît justice aux pauvres opprimés.* L'évêque de Constance fut nommé par les députés administrateur spirituel! et les alliés requis de leur accorder appui en cas que l'on cherchât à les réduire par la force.

En attendant la décision du souverain pontife, Supersaxo et les siens se hâtaient de donner une nouvelle stabilité à leur émancipation. L'occasion était excellente; le cardinal ne pouvait plus les arrêter dans leur marche. Aussi dans la diète de Sion (12 septembre) arrêtèrent-ils un programme que chaque nouvel évêque devait signer avant d'être mis en possession. La juridiction temporelle du prince-évêque se trouvait ainsi sous la tutelle de ses sujets; le bailli devait dès lors demeurer dans le château épiscopal avec une garnison nourrie aux frais de l'évêché; le prélat ne pouvait s'absenter du diocèse sans la permission de l'état, et s'il s'éloignait sans cette autorisation au delà de six semaines et

(1) Voyez Note X à la fin du volume.

trois jours, on procédait à une nouvelle élection. Si quelqu'un citait un citoyen devant une cour étrangère, ou le faisait excommunier par le pape, il devait être puni en son corps et en ses biens; et si même quelqu'un l'avait tué, il n'était point obligé d'en répondre devant la justice. Les sujets d'en bas de la Morge s'étant attroupés, armés et révoltés en marchant contre les ennemis du cardinal, le gouverneur devait faire prêter à toutes les communes un serment public, par lequel elles promettaient à Dieu et aux saints de ne plus se soulever contre le Haut. Une enquête fut encore ordonnée contre les fauteurs des troubles qui devaient être punis corporellement et leurs biens confisqués sans restriction et sans exception de personne.

Le cardinal s'était réfugié à Zurich. Il y cita ses adversaires qui y comparurent avec lui (28 octobre). Les Confédérés s'offrirent de juger ce qui avait trait au temporel, tandis que le nonce Véroli ou un autre évêque suisse, du consentement du pape, prononcerait sur les affaires ecclésiastiques. Le cardinal accepta ces propositions en exceptant la personne de George qu'il disait soumis à la juridiction de Rome, d'où il s'était sauvé. Les révoltés n'en voulurent rien entendre et continuèrent leurs violences en poussant le siége du château de Martigny. Quoique leur évêque demandât à la fin le droit helvétique, et que les cantons exhortassent le bailli à s'y soumettre, ils ne purent jamais rien obtenir d'une faction abandonnée à sa propre fureur (1). Le château, assiégé depuis plusieurs mois, tomba enfin au pouvoir des partisans de George qui le démantelèrent et le réduisirent en cendres le 15 janvier 1518 (2).

Un mouvement venait d'éclater en faveur du puissant exilé qui cherchait à rentrer en Vallais par les montagnes : les gens de Münster, Grengiols et Mœrell étaient descendus au nombre

(1) Baron d'Alt, *Hist. des Suisses.*

(2) Les bannières inférieures à la Morge durent payer, pour les frais de ce siége, la somme de 12,200 florins. *Arch. de Saint-Maurice.*

de 300 sur Naters, où ils furent repoussés avec perte de plusieurs hommes. La diète, qui fut réunie à ce sujet à Brigue (24 mars), fit tomber sur les chefs de cette tentative toute la vindicte de ses arrêts. Leurs biens confisqués servirent à payer les frais des députés et les dommages causés aux habitants de Viége, Brigue, etc., qui avaient marché contre eux. Plusieurs prêtres et magistrats s'étaient trouvés dans les rangs de ceux que George se plaît ici à appeler du nom de rebelles, parce qu'ils ne voulaient pas penser comme lui.

Non content de s'emparer des prérogatives temporelles de son évêque, de mettre la main sur ses terres et châteaux, de punir comme félons ceux qui lui adhéraient comme à leur prince légitime, le parti Supersaxo s'était encore arrogé la puissance spirituelle. George n'avait pas craint d'établir son fils François pour administrer l'évêché, comme prévôt du chapitre. Un schisme existait ainsi de fait dans l'Eglise de Sion; l'official du cardinal s'était retiré à Lausanne, d'où il administrait les paroisses restées fidèles à leur véritable pasteur, et qui rendaient encore à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Outre quelques localités du Haut, généralement courbé sous la crainte du terrorisme, le Bas-Vallais, calme et tranquille, refusait de reconnaître la juridiction spirituelle de l'intrus.

Les envahisseurs des droits et des biens ecclésiastiques continuaient de marcher à grands pas dans l'œuvre de destruction, au mépris de toutes les règles canoniques. A de grands maux, il faut de grands remèdes; aussi Léon X, après avoir vérifié par son nonce tous les attentats dont s'étaient rendus coupables les partisans de Supersaxo, lança-t-il (11 juillet 1519) contre George, contre six chanoines, sept autres ecclésiastiques, et plus de cent cinquante-six laïques, toutes les censures portées dans la bulle *In cœna Domini* contre les détenteurs des biens ecclésiastiques (1).

(1) *Lib. Illiac.* Mêmes archives.

Les factieux ne se soumirent point, prétendant que la sentence avait été obtenue sur de faux exposés, et en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé. Le nonce ayant entendu un bon nombre de témoins, qui tous établirent la culpabilité de George et des siens, l'excommunication fut publiée une seconde et une troisième fois. Ils trouvèrent un nouveau subterfuge pour se soustraire à l'autorité pontificale, en disant que l'excommunication n'avait pas été publiée en Vallais, et par conséquent non suffisamment promulguée. Irrité de ces délais, et apprenant de nouveaux désordres où le sang avait coulé dans la cathédrale même, le pontife joignit l'interdit à toutes les peines précédentes. Mais l'obstination était à son comble. George, qui dans son testament se permettait d'appeler cette dernière mesure du Saint-Siége *Interdit putride*, n'eut sans doute pas de peine à communiquer à ses complices son sacrilége entêtement, et les foudres du Vatican furent encore une fois méconnues.

Le bras séculier fut alors invoqué, et la bulle adressée à l'empereur, aux électeurs et princes du Saint-Empire romain, aux évêques de Constance, de Coire, aux chevaliers de l'Ordre teutonique, de Saint-Jean de Jérusalem, etc.; elle fut affichée aux portes des églises cathédrales de Genève et de Lausanne, publiée à Vevey, Villeneuve et au château de Sallaz, où l'abbé de Saint-Maurice faisait sa résidence ordinaire. On ne crut pas prudent de pénétrer sur les terres du Vallais; le notaire apostolique s'était contenté de l'afficher au pont de Saint-Maurice (27 décembre).

George venait encore d'être mis au ban de l'empire; mais que pouvaient les mesures les plus énergiques contre ce caractère rebelle et opiniâtre? Il persista dans son obstination (1). Le

(1) L'interdit jeté sur les endroits du pays qu'habitaient ses principaux complices ne fut levé que le 26 juillet 1526, sur la demande des frères du cardinal. (*Bref de Clément VII*, publié dans toutes les églises du pays.)

cardinal, forcément exilé, passa le reste de ses jours ou dans le canton de Zurich, qui lui conservait un entier dévouement, ou à la cour des papes et des empereurs, auprès desquels il jouit toujours du même crédit dans sa bonne comme dans sa mauvaise fortune. Cela seul ne suffirait-il point pour prouver son mérite et ses grandes qualités? A l'élection du successeur de Maximilien à l'empire (1519), toujours fidèle à ses justes défiances envers la France, il contribua à l'exclusion de François Ier, et s'employa de toutes ses forces à procurer des suffrages à Charles-Quint. Aussi, lors du couronnement qui eut lieu (1520, 23 octobre) à Aix-la-Chapelle, Schiner précédât-il tous les autres cardinaux, et prit-il rang immédiatement après les électeurs. Peu de mois après (28 février 1521), il obtint du nouvel empereur la confirmation de la *Caroline*. Les éloges que le prince y prodigue au prélat méritent d'être cités : « Vu les rares qualités du « révérend Père en Dieu, le Seigneur Matthieu, etc., notre très« cher conseiller et ami, vu les grands services qu'il a rendus, « souvent même au péril manifeste non-seulement de sa fortune, « mais même de sa vie, à l'empereur Maximilien, d'illustre mé« moire, notre aïeul et prédécesseur, ayant encouru pour son « service la perte de ses biens et la haine de son peuple, et le« quel ne cessa jour et nuit de nous assister de ses conseils,... « en sorte qu'il ne nous est pas possible d'attendre de plus grands « services d'un homme d'aussi grands talents, etc. » L'empereur attribue ensuite au cardinal-prince toute la juridiction et toutes les prérogatives dont ont toujours joui et usé les autres princes de l'Empire romain (1).

François Ier cherchait à renouveler son alliance avec les Suisses. L'empereur, qui avait intérêt de l'en empêcher, chargea le cardinal de cette mission. Il ne réussit pas, et le traité fut conclu (7 mai) à Lucerne. Le Vallais y fut aussi compris; mais Zu-

(1) C'est dès lors que les évêques du Vallais ont porté le titre de *prince du Saint-Empire romain*.

rich n'y avait pas adhéré. Schiner, qui ne voulait pas avoir complétement échoué dans son ambassade, fit si bien auprès de ce canton qu'il en obtint ouvertement un secours de 3,000 hommes, et un nombre égal fut formé par des enrôlements secrets. Désirant encore une fois se mesurer avec les Français, le cardinal passa en revue les 6,000 hommes à Coire, et fit sa jonction avec les armées combinées de l'empereur et du pape. Ce secours rendit aux impériaux la supériorité sur les troupes françaises, et bientôt après (18 novembre) ces dernières furent battues à Vauri sur l'Adda, Milan surpris le lendemain, et le duc François-Marie Sforce remis en possession de sa capitale et d'une partie de ses états, qu'il ne tarda pas à reconquérir en entier par la victoire de la Bicoque (22 avril 1522). Antoine de Courten commandait en cette journée 300 Vallaisans au service de la France.

Le cardinal se trouva au conclave où fut élu (9 janvier 1522) Adrien VI, et il assista aussi (31 août) au couronnement du nouveau pontife (1). Il ne jouit pas longtemps du crédit que ce pape accordait à ses rares talents et à sa longue expérience, car déjà la tombe était entr'ouverte pour le recevoir. Il mourut à Rome le 30 septembre, et fut enseveli dans une église de la nation germanique, dite Sainte-Marie *de animâ*. Ainsi finit cet homme sur qui la fortune avait répandu tous ses dons, sur qui l'ingratitude de ses concitoyens épuisa tous ses traits.

La vieillesse de George ne fut pas plus heureuse. Il porta dans ses vieux jours la peine ordinaire d'une vie turbulente et agitée; haï de ses concitoyens, qu'il avait accoutumés à ne respirer que la haine contre les évêques, il ne tarda pas à voir tour-

(1) Ce qui prouve le peu de fondement des historiens qui ont avancé qu'il mourut empoisonné pendant le conclave, parce qu'il avait été nommé pape par la faction espagnole. D'autres ont prétendu que si en 1513 Matthieu n'eût donné sa voix à Jean de Médicis (Léon X), il aurait été lui-même élu. *Leu.*

ner contre lui-même les armes dangereuses qu'il avait si souvent employées. Soupçonné d'avoir voulu vendre aux Bernois les mines de Bagnes, et à la Savoie la montagne de Durance, accusé de souffler toujours parmi ses concitoyens le feu de la discorde, il fut condamné (février 1529) à une amende de 12,000 écus. Peu après ces accusations prirent un nouveau caractère de gravité; ses correspondances étrangères, ses trames ourdies, de grandes sommes de la France qu'il avait retenues achevèrent de le compromettre. Prévoyant que la Matze lui serait portée à son tour, il partit de nuit sur un traîneau, et se réfugia à Vevey; il y mourut bientôt et fut enseveli dans la grande église (1).

Ainsi les deux personnages qui si longtemps agitèrent le Vallais pour les intérêts des puissances étrangères, avaient l'un et l'autre passé une partie de leur vie dans l'exil; le cardinal entouré de la confiance des empereurs et des papes, et George tombé dans la disgrâce de ses propres partisans rendus à un état plus calme. La conduite politique du dernier ne pouvait être en effet que blamâble; il avait conclu des traités secrets et privés, contraires à ceux de son pays et de la Suisse; plusieurs fois il avait ameuté les siens contre son évêque sans que l'on puisse découvrir en lui d'autres vues que celles de son intérêt personnel; tour à tour le défenseur et l'ennemi des ducs de Milan (2), il n'avait de dévouement que pour celui qui le payait le mieux; peu respectueux envers l'Eglise, il méprisait ses canons et ses décrets; il employa l'ostracisme contre deux évêques, et les dernières années de sa vie ont fait douter à juste titre de sa probité.

Si l'on peut accuser le cardinal d'avoir prodigué les excom-

(1) A Glis, son endroit natal, on voit encore son château; dans une des chapelles de l'église est un tableau qui représente George, sa femme, leurs douze fils et onze filles.

(2) En 1500 il leva 3,000 hommes pour le service de Sforce. *Zurlauben*, IV, p. 103.

munications, c'est un reproche qu'il faut adresser à son siècle; la hauteur et la sévérité qu'il déployait dans son administration étaient provoquées par la fierté et la rudesse de ses administrés. La plupart de ceux qui ont parlé de lui dans leurs écrits étaient dévoués à la nouvelle réforme ou à la France, et sous ces deux rapports ils doivent être également suspects. « On ne peut guère « se fier, dit Feller, à ce que les historiens disent des grands hom- « mes qui ont vécu dans des temps de trouble. » Les Français ne se sont rappelé que le mal qu'il leur avait fait; pourquoi ne l'ont-ils pas admiré comme négociateur et général, déjouant la diplomatie et arrêtant à plusieurs reprises le succès de leurs armes en Italie? Comment peuvent-ils ne pas reconnaître de l'habileté dans cette seule tête qui a entravé leurs entreprises pendant tout le cours de sa vie? On l'a calomnié (1) en prétendant que le cardinal ne fut point étranger aux opinions des réformateurs : on connaît le genre d'intimité qui existait entre lui et Zwingle (2); il jugeait d'ailleurs d'une manière bien peu flatteuse les premiers sectateurs de cet hérésiarque.

Né pauvre, il fut toujours désintéressé, et n'employait ses richesses qu'à favoriser les beaux-arts (3). Digne émule de son protecteur (Jules II), qui posa la première pierre du plus bel édifice que les hommes aient élevé à la Divinité, Matthieu mit la dernière main à la construction de sa cathédrale, restaura les bains de Loëche, bâtit le chœur de Saint-Théodule, en commença la tour, ouvrages que les persécutions de ses concitoyens l'ont obligé de laisser imparfaits. Issu d'une famille obscure, il

(1) Bridel, p. 244.

(2) Toutes ces épithètes gracieuses, assez familières aux réformateurs, et que Zwingle adressait à Schiner, suffisent pour la justification du dernier.

(3) Il offrit à Erasme, qui lui avait dédié sa traduction du Nouveau Testament, une pension de 500 ducats que l'illustre littérateur ne voulut pas accepter.

parvint par ses talents au faîte des honneurs. Son éloquence était entraînante; il avait une constance à toute épreuve et une activité que l'on ne trouve jamais endormie. Il y a sans doute des ombres à ce beau tableau; mais il n'en est pas moins incontestable que Schiner fut un des plus grands hommes de son siècle, et le plus rare génie que la Suisse ait produit. Il emporta l'estime de l'Allemagne, il avait été l'amour de l'Italie, la terreur de la France et l'admiration de l'Europe entière.

## CHAPITRE XV.

### Guerres religieuses. — Invasion en Chablais. (1522—1600).

François Ier, qui malgré ses revers n'avait point renoncé à ses prétentions sur le Milanais (1523), sollicita de nouveaux secours des Suisses, qui lui accordèrent douze à quinze mille hommes, dont deux mille étaient Vallaisans. Ceux-ci, après avoir assisté à la funeste journée de la Sessia, furent forcés de regagner leur pays par la vallée d'Aoste. Les maladies les avaient si fortement affaiblis qu'il n'en revint tout au plus que le tiers (1). Toutes ces disgrâces n'étant point encore capables de faire abandonner au roi ses projets, les Vallaisans et les Suisses lui envoyèrent six mille hommes. Deux mille Vallaisans éprouvèrent une perte considérable dans une sortie que fit la garnison de Pavie, et une partie de ceux qui survécurent trouvèrent la mort dans la fameuse bataille qui s'ensuivit, où François Ier perdit tout *fors l'honneur*. Après qu'il eut recouvré la liberté, il voulut tenter une nouvelle campagne. La Suisse lui permit une levée de dix mille hommes, qui furent passés en revue dans les environs d'Aigle, de Saint-Maurice et de Martigny (2). Il paraît qu'alors le Vallais, épuisé par les désastres précédents, se contenta de voir défiler ses bons et fidèles alliés, et de leur souhaiter un meilleur succès.

Aussitôt que l'on eut connu en Vallais la mort du cardinal, on s'empressa de lui donner un successeur. On avait d'abord jeté les yeux sur Nicolas de Watteville, prévôt mitré de Berne, qui apostasia quatre ans plus tard, mais en dernier lieu le chanoine

(1) Zur-Lauben, IV, p. 167. (2) *Ibid.*. IV, p. 178.

Philippe de Platéa, proposé par ses dix-huit confrères, fut accepté par l'état. L'antipathie de l'élu pour son prédécesseur découlait de la division qui régnait entre les deux familles : aussi le chanoine Philippe s'était-il trouvé à la tête de nombreux complices enveloppés dans l'excommunication lancée par Léon X (1).

Le Vallais, en acquérant son exemption de la juridiction métropolitaine de Tarantaise, avait été réuni au concordat germanique, en vertu duquel le pape s'était réservé la nomination à tous les évêchés vacants en cour romaine. Adrien VI et Clément VII refusèrent en conséquence de reconnaître le choix qui venait d'être fait, et les cardinaux Jean Piccolomini et Cési furent successivement investis du siége de Sion. Philippe de Platéa voyant qu'il ne pouvait obtenir sa confirmation du Saint-Siége, prit la résolution forcée de résigner l'évêché (1529) qu'il prévoyait ne pouvoir jamais administrer ; il prétexta de sa mauvaise santé qui ne lui permettait pas de lutter avec assez de force contre les progrès du zwinglianisme qui venait déjà de lui enlever une fraction de son diocèse, qui forme aujourd'hui une population de plus de 12,000 âmes.

La cour de Rome, toujours attentive à ce qui peut blesser l'intégrité de la foi, avait semblé présager cette conquête de l'hérésie. Un bref au doyen et au chapitre (15 novembre 1526) est une preuve de ces craintes. « Nous avons appris, dit Clément VII, « qu'il s'est glissé en Vallais des erreurs qui tiennent de l'héré« sie, et qui ont trait aux pernicieux dogmes de la prétendue ré« forme. Nous vous chargeons de veiller à ce que ces funestes « progrès ne s'étendent pas jusques chez vous, et nous vous au« torisons à sévir contre tous les disséminateurs et fauteurs de

(1) Philippe était d'une famille accoutumée à se montrer dans les factions : il s'en trouve dans les démêlés contre Guichard Tavelli, les Rarogne et Schiner. On en découvre encore dans le parti protestant sous les évêques Hildeprand de Riedmatten et Jost.

« pareilles nouveautés, enjoignant à tous les prélats de vous pré-
« ter main forte contre tous les contradicteurs et rebelles, même
« avec invocation du bras séculier, s'il est besoin, nonobstant
« toute appellation à notre Siége apostolique ou au futur concile. »
Ces mesures étaient urgentes ; le gouvernement d'Aigle était dès lors travaillé par Guillaume Farel. Né d'un gentilhomme dauphinois, il avait d'abord été attaché au service de l'Eglise de Meaux, lorsque les arrêtés du parlement de Paris le forcèrent à s'exiler. Il fit à Berne la connaissance du principal réformateur de cette ville, le pape de Bonnivard (1) (Berthold Haller) qui, retrouvant en lui un digne coopérateur, l'engagea à aller exercer son zèle à Aigle, le seul gouvernement français de la domination bernoise. Il y vint en effet sur la fin de l'année 1526, s'y tint caché quelques jours, et parvint à se faire recevoir maître d'école (2) sous le faux nom de Guillaume Ursin, qu'il prit pour n'être point connu, et pour ne pas éveiller la susceptibilité d'une population éminemment catholique. Il inocula insensiblement et adroitement sa doctrine parmi les enfants qui lui avaient été confiés. Son zèle et son activité engagèrent le sénat de Berne à l'investir de fonctions plus importantes, et il fut nommé pasteur par lettres patentes. Dès lors déclinant son nom, le disciple de Calvin (3) annonça ouvertement la réforme. Une opposition com-

(1) Bonnivard, prieur de l'abbaye de Saint-Victor, répétait à tout propos à ses adhérents : « Si l'on vous excommunie, le pape Berthold « vous absoudra. »

(2) Pour attirer plus sûrement des élèves, il ne promit que merveilles et eut recours à toutes les ruses du charlatanisme ; comme Froment son collègue à Genève, il annonça « qu'il voulait ensei-« gner à lire et à écrire en français dans un mois à tous ceux et « celles qui voudraient venir, petits et grands, hommes et femmes, « même à tous ceux qui n'avaient jamais été *en eschole :* et que si « dans ledit mois ils ne savaient lire et écrire, il ne demandait rien de « sa peine. »

(3) Il est à remarquer qu'un ermite, prédicateur de fausses doctrines et condamné au supplice du feu en 1430, à Belley, s'appelait déjà

pacte, tant de la part du peuple que des officiers du pays, lui interdit absolument de prêcher, et le fit chasser ignominieusement. Le gouverneur, Jean de Rovéréa, son lieutenant Félix de Diesbach, le syndic et le curé d'Aigle (Guillaume Orsinier) firent en cette circonstance preuve de tout leur attachement à la foi catholique; mais les seigneurs bernois, persistant dans leur système de violence, appuyèrent le prédicant de leur autorité, et les efforts du clergé, la volonté du peuple manifestée énergiquement dans les assemblées générales (5 juillet 1528), devaient céder à la force et à la séduction. L'édit de Berne fut affiché aux portes de l'église d'Aigle; les habitants le déchirèrent en disant que « les Bernois n'étaient pas compétents pour faire de « ces sortes de lois, et que la doctrine des ministres ne pouvait « être la parole de Dieu, parce que la parole de Dieu amène la « paix, au lieu que la prédication des ministres n'enfantait par- « tout que le désordre, les querelles et la guerre. » Tandis que le tumulte continuait à Aigle, à Ollon et aux Ormonts, et que le sang coulait entre les partisans de la nouvelle croyance et ceux qui soutenaient la foi reçue de leurs pères, Bex se montrait plus docile à la voix des novateurs, et avait aboli la messe dès le 5 mai.

Un jour que Farel s'était rendu à Ollon pour y prêcher, les femmes catholiques le battirent, et Antoine Nicodas renversa sa chaire. Un pareil acte contre le perturbateur du repos public ne pouvait pas manquer d'être taxé de révolte par les Bernois: toutes les femmes et tous les hommes de ce village, traités de *rebelles*, furent mis à une amende de cinq florins, et le curé, Guillaume Bioley, pour avoir osé dire la messe le jour de Pâques, fut condamné à en payer six. Les amendes payées, les prédications des ministres ne continuèrent pas moins d'être troublées dans les quatre mandements; à Aigle, où les catholiques encore en grand

Jean Calvin. *Comptes du trésorier général de Savoie en 1435.* Cibrario, *Della Economia.*

nombre tenaient fortement à leur foi, le tambour battait à la porte de l'église tandis que Farel prêchait. Les Ormonts faisaient bonne garde à leur curé (Pierre Golicoux), qui avait reçu l'ordre de partir, et même depuis que le despotisme de l'opinion des Hautes Excellences fut venu à bout de priver ces populations religieuses de leurs prêtres, on les voyait se transporter fréquemment sur la rive gauche du Rhône pour y recevoir les consolations de la foi; elles y allaient pour entendre la messe, se confesser et faire baptiser leurs enfants.

Des commissaires y arrivèrent pour consommer les mesures de violence adoptées depuis si longtemps. Farel fut de nouveau confirmé pasteur d'Aigle, et Robert fut installé à Bex en la même qualité; la prison et des amendes arbitraires attendaient ceux qui parlaient mal des ministres et de leur doctrine. Il était défendu sous la même peine de se rendre au dehors pour un acte religieux quelconque; un cordon militaire, établi sur le Rhône, de Saint-Maurice au lac, veillait à l'exécution rigoureuse de cet arrêté, et pour enlever jusqu'au souvenir du catholicisme, les autels furent démolis, les statues brisées, et les peintures religieuses effacées par les soins des nouveaux Iconoclastes dans toute l'étendue du gouvernement. Bien des personnes, placées alors dans la cruelle alternative de renoncer à leur foi ou de s'exiler du sol qui les avait vues naître, n'hésitèrent pas à échanger les peines de l'exil contre la honte de l'apostasie, emportant avec elles ce qu'elles avaient de plus précieux (1), et surtout les

(1) Il existe en Vallais plusieurs familles qui émigrèrent à cette occasion. Une femme pieuse de Grions vint déposer à l'abbaye de Saint-Maurice un Christ que l'on y conserve encore aujourd'hui, et au bas duquel se trouve l'inscription suivante :

Huncce crucifixum mulier devota Griono
Attulit hic nobis ne Calvinista noceret.
Ad Crucis illa tulit defensores et amantes
Hactenùs hinc sancte nostra servatur in æde.

objets chers à leur foi religieuse : elles allèrent chercher un ciel hospitalier et plus tolérant, où elles pussent jouir à l'aise de la plus sainte et de la plus légitime des libertés. Les Ormonts résistèrent à outrance, et, après avoir longtemps caché des prêtres comme leurs bons voisins du Gessenay, ils durent *quitter la messe*, recevoir un ministre, et adopter la nouvelle croyance mise à l'ordre du jour par leurs *souverains Seigneurs;* la force fut partout le plus valide argument en faveur du nouveau catéchisme, et l'œuvre de l'hérésie fut ainsi consommée.

Philippe de Platéa, comme les autres évêques de la Suisse, avait reçu (17 décembre 1527) du gouvernement bernois, non une invitation, mais un « ordre de se rendre ou en personne « ou par des représentants, sous peine d'être privé de tous les « biens qu'il possédait dans le canton, » à une conférence qui serait tenue dans la ville de Berne, pour y disputer sur les affaires de religion et *savoir à quoi l'on devait s'en tenir.* Comme ses collègues, il vit qu'on voulait offrir aux zwingliens une belle occasion d'oublier l'échec de Baden, et il refusa comme eux de se présenter à une assemblée où Berne schismatique présidait. L'expérience de tous les temps avait d'ailleurs appris que le résultat de ces débats est le triomphe réel ou supposé du parti qui les ordonne (1).

Les progrès alarmants de l'hérésie, les efforts de Zwingli, qui soufflait le feu de la guerre civile, firent sentir aux gouvernements orthodoxes la nécessité de s'unir. Ils avaient épuisé tous les moyens auprès des Bernois pour les retenir dans la foi de leurs pères; les sept Cantons la regardaient comme *le plus solide lien du Corps Helvétique, la source de sa prospérité et de sa gloire* (2); aussi ne fut-ce qu'après avoir fait inutilement, les larmes aux yeux, les représentations les plus pressantes (3) que l'on songea au traité d'alliance connu sous le nom de *Ligue du*

(1) Mallet. (2) Députation de Fribourg, 21 mai 1526.
(3) Des cantons catholiques, 12 février 1527.

*Vallais*, conclu entre ce pays et les cantons catholiques à Lucerne (25 novembre 1528). Soleure, qui n'y avait pas d'abord pris part, adhéra à son renouvellement avec l'abbé de Saint-Gall (17 décembre 1533). Les parties s'engageaient mutuellement à se prêter secours et aide lorsqu'une d'elles serait attaquée, promettant d'employer leur vie et leurs biens pour le maintien de la religion catholique et le libre exercice de son culte contre les opinions de la nouvelle secte (1). Non contents de cette union, cinq cantons en avaient encore contracté une autre avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, dans le même but; les protestants épouvantés en poussèrent des cris de fureur, quoique eux-mêmes eussent déjà fait de semblables traités avec des princes étrangers, notamment avec le landgrave de Hesse, pour le maintien de leur réforme. Selon eux, tout était permis pour détruire l'ancienne religion et la légitime Eglise, rien ne l'était pour la défendre (2).

Des difficultés restaient à aplanir avec la Savoie depuis la conquête du Bas-Vallais en 1475. Une alliance solennelle, célébrée dans la cathédrale de Sion (1er mai 1528), et conclue pour 101 ans, régla les relations entre les deux états; on y était convenu qu'aucune des deux puissances n'en favoriserait une autre qui entreprendrait d'envahir l'un des deux territoires; que le duc paierait au Vallais, tant que durerait le traité, la même pension qu'il payait à un canton suisse (200 florins du Rhin), que les Vallaisans ne donneraient leur combourgeoisie à aucun des sujets du duc, nommément à ceux des évêchés de Lausanne et de Genève, mais seulement la liberté de commerce et transit, ainsi que justice et protection tant qu'ils séjourneraient chez

(1) On confond généralement ces deux alliances; la première (*Walliser Bund*) appartenait à l'épiscopat de Philippe de Platéa, la seconde à celui d'Adrien de Riedmatten. (Guillimanus, *De Rebus Helvetiorum*, lib. IV.)

(2) De Haller, *Hist. de la Réforme en Suisse.*

eux. Le Vallaisan jouissait sur les terres du prince des mêmes priviléges que le Suisse ; les péages des ports de Villeneuve et d'Eydier (Bouveret) ne pouvaient être augmentés, et la route de cede rnier lieu à Saint-Maurice devait être maintenue par la Savoie, praticable pour les voitures.

Adrien de Riedmatten venait de monter (8 septembre 1529) sur le siége de Sion, vacant par la résignation de Philippe de Platéa ; accompagné de soixante-cinq nobles à cheval, il alla se faire sacrer à Lausanne par Sébastien de Montfaucon, le dernier des évêques qui résidèrent en cette ville. Adrien n'avait pas attendu sa consécration épiscopale pour donner essor à son zèle ; sa sollicitude était aussi vive que le danger était pressant. Au nord l'Oberland, au couchant le gouvernement d'Aigle étaient déjà infestés de la nouvelle doctrine ; au midi elle menaçait d'exercer ses ravages dans la vallée d'Aoste, où Calvin avait osé se présenter en personne. De toutes parts le Vallais semblait exposé : des émissaires avaient même cherché à y inoculer le venin de l'hérésie ; secondé par le doyen du chapitre, Pierre Allet, homme aussi éclairé que prudent, le vigilant pontife sut conserver intact le dépôt de la foi qui lui était confié, et, à l'exception de quelques rares apostats, qui avaient été sucer le lait de l'erreur à l'étranger, le troupeau restait pur.

Cependant Zwingli travaillait sans relâche à l'accomplissement de son œuvre ; il voulait, quoi qu'il en coutât, réformer les bailliages communs, le Rheinthal, la Thurgovie, le Toggenbourg, le comté de Baden, etc. Pour y réussir, il fallait empêcher les cantons catholiques d'y envoyer un bailli, lorsque leur tour serait venu. C'était celui d'Unterwald (1529). Les Zuricois, foulant aux pieds le droit incontestable de ce canton, et dont il avait toujours paisiblement joui jusqu'alors, occupaient militairement l'abbaye de Muri et diverses positions des bailliages pour fermer le passage au nouveau bailli. A cette levée de boucliers, les cinq cantons de Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwald et Zug se lèvent courageusement pour la défense de la

religion et de leurs droits. Ils font en même temps un appel à leurs alliés du Vallais, qui se hâtent de voler au secours de leurs frères. Ils arrivent au nombre de 1,400 à Cappel (Zurich) (1), où la médiation des cantons neutres réussit à calmer les esprits et à ménager un traité de paix qui fut signé le 26 juin 1529. C'est ce qu'on appela la *première guerre de Cappel.*

Ce traité avait été tout à l'avantage des protestants; car il assurait à l'hérésie ses conquêtes, et l'autorisait ainsi à tout oser pour l'avenir. Son activité n'eut plus de frein, et l'on ne pouvait que s'attendre à de nouvelles violences. Bientôt l'abbé de Saint-Gall est dépouillé, les foires et les marchés sont fermés aux cinq cantons, les injures les plus viles et les plus odieuses sont vociférées à tout propos contre les catholiques dans les cantons protestants. Zwingli, qui, depuis trois ans soufflait le feu de la guerre, annonçait aux siens du haut de la chaire de Zurich (21 septembre 1531), avec une orgueilleuse présomption, une victoire certaine : « Levez-vous, attaquez : les cinq « Cantons sont en votre pouvoir. Je marcherai le premier con- « tre l'ennemi. Là, vous sentirez la force de Dieu.... L'artillerie « qu'ils auront braquée contre vous, se tournera contre eux et les « foudroiera eux-mêmes, etc. » Tant de bravades, d'iniquités, d'injures et de menaces lassèrent enfin la patience des cinq cantons. Dès le 7 octobre ils étaient sous les armes, et entraient le 9 dans les bailliages libres; le 12 ils attaquent les Zuricois, qui ne tardent pas, ainsi que le leur avait annoncé leur nouveau prophète, à *sentir la force de Dieu* dans une déroute pleine et entière. Les Vallaisans ayant eu connaissance de la pénible position où se trouvaient leurs alliés, engagent d'un commun accord leurs biens et leurs fortunes pour la défense d'une si bonne cause (2); le chapitre s'associe à l'œuvre de dévouement, et l'on s'empresse de faire partir huit bannières (1,500 hommes), qui, trompant l'œil attentif de Nægueli et de ses deux mille sol-

(1) Bullinger. (2) Diète tenue à Loëche, 1531.

dats, franchirent les montagnes, mais ne purent arriver à Cappel que le lendemain du combat. Sans avoir assisté à l'action du 12 octobre, quelques-uns d'entre eux (1) ne se couvrirent pas moins de gloire le 24, sur le mont Gubel, lorsque les réformés tentèrent d'aller détruire l'*idole noire* (2) de Notre-Dame-des-Ermites et piller son sanctuaire. Ils avaient mérité par leur bonne volonté de prendre leur part du butin, et ils rentrèrent chez eux avec quelques canons, témoignage de leur attachement à la foi et de leur respect pour les traités.

L'occasion se présenta bientôt d'ajouter à ces preuves de zèle et d'amour pour l'orthodoxie. Les Bernois, en opposition manifeste avec les traités existants, surtout avec des négociations toutes récentes, profitant des circonstances fâcheuses où se trouvait le duc de Savoie, lui déclarèrent subitement la guerre et envahirent aussitôt (22 janvier 1536) le pays de Vaud, complétement dégarni de troupes. Ce ne fut point une conquête, mais plutôt une promenade militaire; le 2 février ils entraient à Genève, prêchant partout leur tolérante réforme par la bouche du canon et l'étayant du langage persuasif de la force. Pour opposer quelques digues au torrent dévastateur, les Fribourgeois et les Vallaisans, toujours fidèles catholiques, s'empressèrent de prendre leur part des dépouilles du faible Charles III, pour les préserver de l'erreur. Les premiers occupèrent le comté de Romont et les derniers se jetèrent dans le Chablais.

Les populations de la rive droite de la Drance firent même cette demande de leur propre mouvement; n'espérant plus aucun secours de leur prince, et craignant tout pour leur religion de la part des Bernois qui s'avançaient, brisant les autels et détruisant jusqu'aux derniers vestiges du culte catholique, elles crurent, dans cette position extrême, n'avoir rien de mieux à

(1) Les archives d'Einsiedlen ne portent ce nombre qu'à *vingt-deux*?

(2) C'est sous ce nom que les Zuricois désignaient l'image de la Vierge qu'on y vénère.

faire que de se donner au Vallais, et de se mettre sous sa protection. Elles envoyèrent leurs députés avec pleins pouvoirs à Saint-Maurice (25 février) : la conférence eut lieu publiquement, dans le pré de l'abbaye. Là se trouvèrent représentées les communes de Monthey, Trois-Torrents, Val-d'Illier, Collombey (le grand et le petit), Muraz, Illarsaz, Vionnaz, Torgon, Vouvry, Miez, les Evouettes, Port-Vallais, Bouveret, Saint-Gingolph, Novel, Meillerie, Thollon, Lugrin, Vinzier, Marin, Leffion, Larringes, Champagnoz, Féterne, Magniaz, Publier, Evian, Amphion, Neuve-Celles, Abondance, Vacheresse, la Chapelle, Châtillon, la vallée d'Aulph, Morzine, Saint-Jean-d'Aulph, le Biot, Meyennetaz, la Forclaz, la Vernaz, Habères, Saint-Paul, Bernex, Chevénoz, la Plagne et Neyda, proche Chevénoz; les députés de ces quarante-sept communes ou villages, qui commencèrent d'abord par déclarer qu'elles n'avaient été nullement sollicitées à cette démarche par le Vallais, posèrent pour bases de leur réunion que la religion catholique, apostolique et romaine serait maintenue, que leurs biens et leurs libertés seraient respectés, qu'on les laisserait jouir de leurs franchises et louables coutumes, et que dans le cas qu'il plairait à Dieu de rétablir leur prince dans son ancien patrimoine, les Vallaisans s'engageassent à lui restituer les mandements qui se donnent à eux, moyennant dédommagement des frais d'expédition, d'occupation et d'administration. A ces conditions, lesdites communes mettent leur foi et leurs personnes sous la protection de l'évêque, du bailli et des sept dixains. Ces derniers, en qualité d'amis et de voisins du prince, accédèrent à cette demande comme juste et raisonnable, déclarant qu'ils n'entendaient par cette occupation déroger en rien aux traités d'alliance et d'amitié qui existaient entre eux et la maison de Savoie, sous la seule réserve expresse, qu'ils ne seraient tenus à la restitution de ces terres qu'autant que le duc rentrerait en possession de celles dont les Bernois venaient de s'emparer. L'acte de dédition fut ensuite rédigé; l'évêque et les hauts seigneurs jurèrent d'en

observer exactement les clauses; deux chanoines de l'abbaye d'Abondance prêtèrent aussi, au nom de leur chapitre, serment de fidélité entre les mains de Jodoc Kalbermatten, capitaine-général du Vallais. Cet acte mettait aussi sous la même protection les terres, les juridictions et les hommes des nobles; on y remarque François de Blonay de Rive, Hugues de Neuve-Celles, Michel de Blonay de Saint-Paul, Louis de Cursinge, seigneur d'Allamand, Maurice d'Arbignon de Collombey, etc.

Une ambassade de l'état du Vallais se rendit auprès de celui de Berne (19 mars) pour demander la cession de la ville de Thonon, mais les Bernois passèrent à l'ordre du jour sur une pareille proposition, et se contentèrent de reconnaître l'occupation de fait; ainsi la rivière de la Drance devint la limite entre les deux républiques.

*Le pays de Chablais de Saint-Maurice en bas*, nom que les Haut-Vallaisans donnèrent aux communes qu'ils venaient d'occuper, fut d'abord partagé en deux gouvernements, Monthey et Evian (1). On démembra ensuite de ce dernier les populations de la montagne, qui en formèrent un troisième, sous la dénomination de *gouvernement des Alpes*. Le Bouveret, plus tard détaché de celui de Monthey, devint une espèce de bailliage administré par un châtelain qui résidait au château de la Porte du Sex. Les localités qui avaient des juges particuliers sous les ducs les conservèrent aussi sous la domination vallaisanne; ils rendaient la justice en première instance, sous le nom de châtelains.

Le gouvernement de Monthey forma une des dix bannières militaires du Vallais. Il fournissait, ainsi que celles d'Entremont et de Saint-Maurice, et chacun des sept dixains du Haut, un contingent de 300 hommes d'élite, connus sous le nom d'*élec-*

(1) « Gasparus Melchites, gubernator à Portu Vallesii inferiùs usque ad aquam Dranciæ inclusivè et ultra tam in plano quam in monte, pro R. D. N. Adriano de Riedmatten, episcopo Seduni et patriotis patriæ Vallesii. » Acte du 28 août 1536.

*tion* ou d'*élus*. Cette milice fut d'abord commandée par le banneret et le capitaine-général ; plus tard on y ajouta le banneret des élus et un major.

Les nouveaux gouverneurs troublaient souvent les seigneurs dans l'exercice de leurs droits, garantis par l'acte de dédition. La diète porta un arrêté (21 octobre 1540), qui les maintenait dans tous les droits dont ils avaient joui jusqu'alors, les autorisant à faire rendre la justice criminelle dans leurs juridictions par leurs propres officiers, n'y mettant d'autre réserve, si ce n'est que les employés des vassaux devaient être leurs *sujets* et natifs du pays que l'on aimait déjà à appeler *conquis*.

Outre la nouvelle conquête, commune à tout le Haut-Vallais, les cinq dixains supérieurs avaient encore leurs sujets particuliers de la vallée de Loetsch. Là, à une seigneurie héréditaire avait succédé une seigneurie élective ; tous les deux ans c'était un nouveau maître qui venait imposer sa volonté à ces populations, et ne cherchait que trop souvent à satisfaire sa cupidité. Plusieurs fois elles avaient élevé la voix contre la servitude que faisait peser sur eux la main de leurs frères émancipés ; souvent elles avaient réclamé l'égalité des droits : des contestations violentes avaient suivi ces démarches, sans amener aucun résultat, et les parties durent paraître en présence de l'évêque et des députés de Sion et de Sierre (19 novembre 1531). Les habitants de Loetsch et de Châtillon y furent encore proclamés sujets, tels qu'ils l'avaient été de leurs anciens seigneurs ; il fut déclaré que les cinq dixains y avaient l'omnimode juridiction, et qu'ils étaient maîtres de l'exercer comme ils l'entendraient. Les plaignants, condamnés aux frais, furent de plus en plus convaincus qu'en aidant leurs voisins à conquérir et à consolider leur indépendance, ils n'avaient fait que river de plus en plus leurs propres fers. Au lieu d'un seigneur déjà riche et puissant, ils en voyaient arriver tous les ans un nouveau qui avait besoin de le devenir.

La première sollicitude de l'évêque Jean Jordan, successeur d'Adrien, se dirigea vers les besoins spirituels de son troupeau ;

malgré le zèle de son prédécesseur, l'instruction religieuse était grandement négligée dans la plupart des paroisses. Le principe du mal se trouvait dans l'abus passé en usage de faire administrer les cures par des *vicaires-admodiateurs* qui touchaient un léger salaire, tandis que les curés en titre, qui en percevaient les revenus, ne paraissaient dans leur église qu'une ou deux fois l'année, aux fêtes de Pâques ou du patron, etc., selon leur bon plaisir. L'ignorance était à son comble; le peuple ne savait pas même prier. Dans sa visite pastorale (1550), il est ordonné à tous les curés ou vicaires de prêcher tous les dimanches et d'apprendre à prier au peuple en langue vulgaire. Il renouvelle aussi les peines déjà portées par le cardinal Schiner contre les blasphémateurs, qui, outre une amende de trois livres, étaient tenus de baiser la terre en pleine église en témoignage de sincère repentir. Pour couper jusqu'à la racine un mal alors si commun, toute personne sans exception, même le père, la mère, les frères et les sœurs étaient obligés de dénoncer le coupable (1).

Une nouvelle insurrection venait d'éclater parmi les anciens serfs des seigneurs de la Tour. Ne portant le joug qu'à contre-cœur, ils ne songeaient qu'au moment heureux où ils pourraient le secouer. Croyant cette heure venue, les habitants de Loetsch et de Châtillon inférieur arrivent à la faveur de la nuit dans la vallée de Viége et cherchent à soulever la population par des bruits aussi faux que sinistres; les insurgés se faisaient précéder par des bœufs portant de grandes sonnettes pour réveiller le peuple. « Nous sommes trahis, s'écriaient-ils, une nouvelle alliance con-« tractée avec les Français donne libre passage à leurs armées « par le Vallais. Déjà des concitoyens tués gisent sur le pont de « Viége. Aux armes! La patrie et la liberté réclament votre se-« cours. Mort aux traîtres! » C'était la Matze qui avait revêtu une nouvelle forme. Elle n'eut que peu d'écho, parce que le nombre des oppresseurs l'emportait sur celui des opprimés. Les

(1) Acte de visite de Leytron.

dixains réunis à Viége (mars 1550) resserrèrent plus étroitement les liens qui les unissaient, pour pouvoir plus efficacement sévir contre les rebelles : ils se jurent réciproquement protection en faveur des particuliers et des communautés, afin d'obvier à tout nouveau désordre et rendre à jamais impossible le retour de semblables violences. Ce fut là le coup de mort donné à l'*ostracisme vallaisan* qui avait naguères enfanté tant d'injustices, de spoliations et de meurtres. Cette arme, que les démagogues avaient trouvée si heureuse dans leurs mains, ils la brisèrent dès qu'ils la virent se diriger contre eux. Pour s'être révoltés contre leurs légitimes seigneurs, il est décrété en conseil-général que les rebelles resteront *éternellement* sujets, sans qu'on leur permette jamais de s'affranchir. Quelques prêtres pleins de sympathie pour ces frères qu'ils croyaient placés injustement sous un régime exceptionnel, n'avaient pas craint de manifester ouvertement leur improbation du haut des chaires. La diète eut soin de leur rappeler que leur mission étant toute pacifique, loin de souffler le feu de la discorde, elle devait se borner à enseigner aux *sujets* à être fidèles envers leurs *seigneurs*. Les peines les plus rigoureuses étaient décernées contre les ecclésiastiques qui, à l'avenir, s'éloigneraient de la ligne qui leur était tracée, à quelque rang ou dignité qu'ils appartinssent. L'Evangile, selon nos républicains constitués en concile, ne renfermait que les devoirs des inférieurs, et se taisait sur ceux des magistrats !

L'abbaye de Notre-Dame-des-Alpes (Saint-Jean-d'Aulph) gémissait depuis près d'un siècle sous l'administration des abbés commendataires. Sa discipline était relâchée, son église dépourvue d'ornements, son temporel dans le plus pitoyable état. Les religieux ne virent d'autre moyen de sortir de cette pénible situation, que de choisir un chef dans leur sein. Leur abbé venait de mourir : c'était au moment où les Vallaisans occupaient le Chablais. Vingt-cinq religieux assemblés en chapitre (6 mars 1536), élurent pour abbé Jean Trolliet, leur prieur ; mais leur

choix ne fut point confirmé : cette maison devait encore subir le joug commendataire. Ils furent plus heureux en 1548, où les suffrages se réunirent sur le même personnage; et cette élection ayant été approuvée par l'abbé de Citeaux, général de l'ordre, le nouveau supérieur fut béni (28 août 1549), avec l'agrément de l'état du Vallais. Mais le Saint-Siége, usant de son droit de nommer aux Eglises vacantes en cour romaine, en avait aussi pourvu le cardinal de Belley; les religieux se refusant à le reconnaître et à le mettre en possession, Henri II, roi de France, en écrivit « à ses chers et grands amis, alliés et « confédérés les évêque, capitaine et conseil de Vallais.... Vous « priant et requérant que pour être ledit cardinal tel et si ver- « tueux personnage qu'il est, et de nos principaux serviteurs et « ministres, vous le voulsissiez laisser jouir de ladite abbaye et « en recevoir et percevoir les fruits et revenus. Chose toutefois « que vous ne lui avez voulu accorder et permettre, ainsi qu'il « nous avertit.... Nous avons bien voulu vous en écrire la pré- « sente, vous priant que pour l'amour de nous et à notre re- « quête, vous lui veuillez permettre de prendre possession de « ladite abbaye et jouir des fruits d'icelle, suivant sa provision. » On ne sait pas quel effet eut cette lettre, datée de Saint-Germain en Laye, du 14 décembre 1554. L'état du Vallais avait aussi le droit de pourvoir à certaines cures de ces contrées : la nomination qu'il fit de Jacques Bruni, comme curé de Saint-Jean-d'Aulph, fut confirmée (26 février 1568) par les religieux de l'abbaye, au nombre de huit.

De longs démêlés s'étaient élevés entre le Vallais et les sujets du duc de Savoie au sujet de la possession d'un pâturage alpestre situé entre les deux états. Cette montagne, nommée Chermontanaz, était limitrophe de la vallée de Bagnes d'un côté et de la Valpelline de l'autre : elle avait été albergée à perpétuité par les comtes de Savoie (1398), à des propriétaires Val-d'Aostains et Bagnards, maintenus exclusivement dans leur possessoire par sentence de l'état du Vallais, du 31 juillet 1518.

La commune de Bagnes, qui prétendait que les consorts en outrepassaient les limites, mettait opposition à l'arrêté : plusieurs visites locales eurent lieu; les évêques de Sion et d'Aoste durent même s'y transporter en personne. L'animosité allait croissant : les Bagnards armés de lances, d'épées et de frondes avaient attaqué (24 juin 1539) les propriétaires, enlevé chaudières, fromages, et conduit les vaches au delà de la Drance. Des commissaires firent des enquêtes sur ces voies de fait; mais en même temps ils invitent les consorts à venir reconnaître que la montagne était du fief des seigneurs du Vallais. Tous se refusèrent de concert à d'autres actes que ceux usités jusqu'alors, et ne voulurent point comparaître. Condamnés comme contumaces, l'albergement fut annulé, le domaine utile déclaré réuni au domaine de l'état, et tous les Bas-Vallaisans sommés (29 avril) d'aider les commissaires à prendre possession de la montagne, contre toute opposition des propriétaires. C'était là oublier tous les principes de droit international. On ne voyait que la détresse du duc, sans s'occuper des obligations imposées par les traités : il était facile d'envahir, le troupeau était dépourvu de son berger, on n'avait de fait enfoncé que des portes ouvertes : les sujets abandonnés devaient être entraînés dans la ruine de leur maître et se voir dépouillés de leurs propriétés en même temps qu'on lui enlevait ses états. L'empereur Charles-Quint réclama en faveur de la justice méconnue : il écrivit de Spire (5 février 1541) aux Vallaisans pour les engager à respecter les droits des sujets de son beau-frère dans la vallée d'Aoste; on ne put que prendre en considération la démarche du prince; et dans une diète tenue à Saint-Brancher (1er juin), les Val-d'Aostains furent remis en possession de la partie de la montagne au delà de la Drance du côté de la Valpelline. Ils n'en furent pas longtemps paisibles possesseurs : sur leur refus nouveau de se reconnaître feudataires du Vallais, le grand-bailli requiert l'abbé de Saint-Maurice, seigneur temporel de la vallée de Bagnes, d'ordonner à ses officiers de mettre en possession de ce pâturage les com-

missaires de l'état : ce qui fut effectué le 25 août 1550. Dans un rapport postérieur, ces représentants exposèrent que ce lieu étant ouvert et offrant un libre passage pour entrer dans le Vallais, ils croyaient qu'il était de toute prudence (et surtout de toute justice!) de s'en emparer pour obvier aux grands dangers qui pourraient en résulter pour la patrie. Le corps souverain trouva le conseil excellent, et y donnant suite, il alberge à perpétuité (23 avril 1551) la propriété des Val-d'Aostains à la commune de Bagnes, sous la redevance annuelle de 5 florins et d'un introge de 60 *écus d'or au soleil,* à charge par elle de garder ledit passage en temps de guerre, quand elle en sera requise par le gouverneur de Saint-Maurice; et dans le cas où elle ne se trouverait pas en force suffisante, d'en aviser l'état, qui lui prêterait aide et secours. Charles III réclama encore en faveur de ses sujets opprimés : il envoya en Vallais un ministre dans le même but (mai 1551), mais tout fut inutile, et sa voix ne put se faire entendre du fond de l'abîme d'infortune où il était plongé.

Les Vallaisans semblaient avoir abjuré les sentiments de modération qui les avaient animés au commencement des malheurs du duc : leur conduite dans l'affaire de Chermontanaz en était déjà une preuve : ils en donnèrent une nouvelle à la mort de ce prince. Les armées françaises avaient remporté de nouveaux avantages en Piémont, et la vallée d'Aoste était bientôt la seule portion des états de Savoie qui ne fût pas envahie. Emmanuel-Philibert, nouveau duc, alors à l'armée impériale de Flandre, avait donné ordre de fortifier le château de Bard pour défendre cette vallée, ne pensant point à la couvrir du côté des Vallaisans, de la part desquels il ne soupçonnait aucune attaque. Il se trompait : poussés par l'esprit d'envahissement, dès qu'ils avaient vu leur territoire augmenté comme par enchantement, et voyant les conjonctures presque désespérées où se trouvait la maison de Savoie, ils crurent l'occasion favorable de faire de la vallée d'Aoste un nouveau bailliage ou gouvernement. Les

dispositions étaient prises (1555); la milice, abondamment pourvue de munitions et de vivres, avait ordre de marcher au premier signal : des intelligences étaient ménagées dans la vallée, où bien des habitants préféraient tomber entre les mains de leurs voisins qu'en celles de la France. Toutefois, on jugeait à propos, avant de rien entreprendre, de sonder les intentions du général français qui commandait en Piémont : le maréchal de Brissac venait de prendre Ivrée aux Impériaux : les députés du Vallais lui firent part du projet, et crurent le faire entrer plus facilement dans leurs vues en lui exposant que cette occupation était dans les intérêts de son roi, à qui il importait que ce pays fût plutôt au pouvoir du Vallais qu'en celui des troupes impériales.

Brissac leur témoigna sa surprise que les Val-d'Aostains voulussent se plonger de gaieté de cœur dans les horreurs de la guerre ; que quant à lui, il avait promis à ce peuple, de la part du roi son maître, une neutralité qu'il n'avait point intention ni ordre de violer ; qu'ainsi il priait les Vallaisans de ne rien innover et de ne pas altérer sans nécessité la bonne intelligence qui régnait entre la France et leur république. Le maréchal s'empressa de faire part à sa cour de ce dessein : elle ordonna à son ambassadeur près la Confédération suisse de représenter aux Cantons les fâcheuses conséquences de l'entreprise des Vallaisans, de l'empêcher autant qu'il serait possible, et de ne pas permettre qu'elle donnât atteinte à la constante union qui existait entre le roi et la nation. Les Confédérés étaient embarrassés, craignant que la France n'eût envie de s'emparer elle-même d'Aoste, mais pendant cette indécision les Vallaisans renoncèrent à leur projet, sans qu'on en connaisse précisément le motif (1).

Arriva la bataille de Saint-Quentin (10 août 1557), en suite de laquelle le duc Emmanuel-Philibert, vainqueur à la tête des armées impériales, dicta la loi à la France et fut rétabli dans

(1) Alt, IX, p. 94.

ses états. Il put alors efficacement réclamer des Suisses les terres qu'ils avaient enlevées à son père. Il envoya aux Vallaisans le baron de Chevron, son chambellan, avec une lettre datée de Paris, du 8 juillet 1559, par laquelle il leur annonce qu'il a investi ledit seigneur des pleins pouvoirs pour régler amicalement les différends survenus entre la maison de Savoie et leur république : il se félicite avec eux de la paix dont l'Europe pouvait enfin jouir après tant de guerres, et espère renouer l'ancienne amitié qui les avait unis à ses prédécesseurs. Henri II, roi de France, écrivit aussi à l'évêque pour demander la restitution des terres et domaines que le vicomte de Martigues possédait au Chablais, et que les Vallaisans lui retenaient : on ne sait pas quelle fut la réponse donnée aux réclamations de ces deux princes : celles du duc n'eurent pas dès l'abord un résultat très-favorable, si l'on en juge par les griefs que le seigneur de Challand, gouverneur d'Aoste, énumérait le 7 septembre. Un commissaire du Vallais s'était présenté au Grand-Saint-Bernard pour en exiger l'inventaire et faire disparaître des murs de l'hospice les armes de la maison de Savoie, en y substituant celles de la république. Le gouverneur d'Aoste, voyant dans cet acte un nouvel empiétement, se hâte d'en écrire « à Mgr le R. évêque « et à MM. les bailly et orateurs des sept dixains du pays de « Vallais, » les priant de surseoir à toute innovation, sans préjudice des parties, jusqu'à la prochaine arrivée de son maître : « et lors il avisera sur tout pour en être de bon accord et bien « voisiner avec vous, suivant le désir que je sais que il en a, « ainsi que déjà pouvez bien en avoir entendu par ses ambassa- « deurs. Et au cas que voudriez passer outre à l'exécution de « ce que dit est ; pour être ici lieutenant de prince, ne pourrai « que d'y résister par la voie que besoin sera : car par le de- « voir qu'avons à notre dit seigneur, ne pourrions souffrir de « lui voir faire innovation. » Il espère qu'on ne se refusera pas à sa demande juste et raisonnable, refus dont résulteraient des conséquences pénibles pour les deux parties. Cette protes-

tation énergique du digne lieutenant du vainqueur de Saint-Quentin arrêta l'humeur guerrière des Vallaisans, qui virent qu'ils n'avaient plus affaire à Charles III.

De graves désordres avaient aussi failli troubler la bonne harmonie qui régnait entre le Vallais et le duché de Milan. Les vieilles haines entre les peuples limitrophes du Simplon s'étaient réveillées (1557) : des habitants de la vallée d'Ossola et d'Antigorrio, surtout ceux de Dovédro, molestaient et vexaient les Vallaisans au sujet des péages, entravaient le commerce, et s'étaient même portés à quelques assassinats; mais la conduite noble et sévère des autorités milanaises, prompte à rechercher et punir les coupables, ramena bientôt l'ordre, et les sujets des deux états purent de nouveau communiquer entre eux en toute sûreté à l'ombre des anciennes alliances. Deux convois considérables de grains traversèrent le Vallais (octobre et décembre 1559) : ils étaient destinés pour Milan, où la disette était extrême.

L'hérésie n'avait pas laissé de diriger son prosélytisme vers le diocèse de Sion et faisait des efforts désespérés pour y établir son culte destructeur. Elle avait échoué contre la fermeté et le zèle de l'évêque Adrien, et les Vallaisans avaient encore mérité du pape Jules III (6 février 1550) un bref très-flatteur, où ils étaient appelés *Défenseurs de la liberté de l'Eglise.* Mais la faiblesse de Jordan, homme d'ailleurs pacifique et vertueux, ne put faire observer les ordonnances de son prédécesseur et de l'état, qui avaient interdit aux jeunes gens du pays les académies protestantes. C'est par là que l'erreur commença à se propager : bien des personnes avaient puisé à Berne et à Zurich les principes faciles et commodes du protestantisme, qu'ils cherchaient ensuite à inoculer dans l'esprit de leurs concitoyens. Aussi, au moment où même les cantons protestants (1562), fidèles à l'exécution des traités conclus avec la couronne de France, refusaient tout appui à leurs coreligionnaires commandés par le prince de Condé, des enrôlements publics avaient lieu

en Vallais pour le service des rebelles à leur foi et à leur roi. Il n'y eut que le dixain de Conches, surnommé *le Catholique*, qui soutînt avec une fidélité inébranlable l'observation de la paix perpétuelle. Pierre Ambüel, de Loëche, et Henri In-Albon, fortement entachés des nouvelles doctrines, étaient à la tête de cette levée. Le régiment, composé de quatre compagnies vallaisannes et de trois neuchâteloises, se rendit à Lyon (juin) où se trouvaient déjà des troupes bernoises clandestinement levées. Charles IX réclama auprès de Berne, qui s'empressa de rappeler ses citoyens et donna pleine satisfaction en punissant les embaucheurs. Malgré le retour des Bernois, Ambüel continua de rester à Lyon avec les sept compagnies (1), et quoi qu'en disent quelques historiens, la témérité de cet officier inexcusable et digne de châtiment resta impunie : preuve irrécusable de la profonde indifférence, sinon de l'affaiblissement de la foi qui se faisait sentir dans les conseils du pays.

Charles IX avait à son tour réclamé l'appui de ses fidèles alliés contre ses sujets révoltés : on leva un régiment de 6,000 hommes commandés par le colonel Louis Pfiffer, de Lucerne; une seule compagnie vallaisanne, sous les ordres du capitaine Jacques de Riedmatten, en fit partie (2). A peine ce corps était-il entré en France, que son dévouement fut mis à une rude épreuve. Le jeune roi, continuellement harcelé, était menacé d'être enlevé par les huguenots, lorsque Pfiffer, déjà connu par maints actes de valeur en Piémont, en Picardie, etc., puise dans son courage une de ces résolutions qui frappent les ennemis eux-mêmes d'étonnement. Le prince se trouvait alors à Meaux; le colonel suisse avait résolu de le conduire à Paris, malgré les mille obstacles qui entravaient la route qu'il devait traverser. Le roi et sa cour sont placés au milieu de la petite troupe rangée en bataillon carré, et cette citadelle ambulante arrive dans la

(1) Zur-Lauben, IV, p. 283.
(2) *Loco cit.*, p. 337.

capitale, renversant tout ce qui s'opposait à son passage et malgré tous les efforts du prince de Condé, qui l'assaillait de tous côtés. Cette journée, appelée la *Retraite de Meaux*, comparable à tout ce que les temps héroïques de l'Helvétie ont produit de plus glorieux, déconcerta les funestes projets des factieux et fut le salut de la monarchie.

Deux fois l'évêque Jordan avait été convoqué au concile de Trente : son grand âge ne lui permettait pas de s'y rendre. Il jeta les yeux, pour le remplacer dans cette importante mission, sur Jean Milès (Ritter), abbé de Saint-Maurice, qu'il avait déjà délégué aux diètes de l'empire tenues à Ratisbonne et à Spire. Ses lettres procuratoires sont un noble tribut rendu à sa science et à ses vertus. Milès se rendit à Trente (1552); mais il n'y eut point voix délibérative et décisive, parce que ses concitoyens, fidèles aux formes démocratiques, l'avaient obligé d'en référer avant de se prononcer sur aucune question, et il est facile de croire que les pères du concile ne jugèrent pas à propos de suspendre leurs décisions jusqu'à l'arrivée du *conclusum* de nos républicains. Milès prit donc place parmi les ambassadeurs : ses lumières et son ardeur pour la défense de la religion le firent nommer Promoteur de la foi catholique en Suisse. A son retour, voyant le Vallais inondé de livres hérétiques, et surtout de Bibles de Zurich, il en fit brûler un grand nombre, tant à Conches qu'à Saint-Maurice, de la main du bourreau. Cette mesure lui attira la disgrâce des Hautes Excellences de Berne, offensées d'autant plus vivement que, comme abbé, il était leur vassal. Elles s'en vengèrent, en mettant sous le séquestre tous les biens meubles, immeubles, seigneuries, etc., que sa maison possédait sur leur territoire. On ne vint à bout de le faire lever, qu'en mettant l'abbaye sous le protectorat de l'état du Vallais, qui, commentant, interprétant ce traité toujours à son avantage, en prit occasion de casser, d'entraver pendant des siècles l'élection des abbés. Milès prévoyant trop tard les maux que par là il avait préparés à ses successeurs, en était mort de chagrin.

Dans la diète de Spire (5 avril 1544), sur la plainte des ambassadeurs du duc et après avoir entendu les Suisses, l'empereur Charles-Quint avait déjà condamné les Bernois, les Vallaisans et les Fribourgeois à la restitution des terres prises sur la Savoie, et à une indemnité de 200,000 écus pour dommages et intérêts (1) : on avait feint d'acquiescer à cette sentence ; mais dès qu'il s'agit d'en venir à l'exécution, on ne méprisa pas moins le décret impérial que les réclamations de Charles III. Il était réservé au fils de réparer les faiblesses du père. En effet, à la suite d'une conférence tenue à Lausanne, les Bernois venaient de restituer au duc Emmanuel-Philibert (30 octobre 1564) le pays de Gex et tout ce qu'ils possédaient dans les bailliages de Chablais, Ternier et Gaillard, sur la rive gauche du lac de Genève. Les Vallaisans, en vertu de leur acte d'occupation (1536), s'étaient obligés à remettre en possession la maison de Savoie, dès que Berne aurait rendu les terres dont elle s'était emparée : le duc les invita à une entrevue pour traiter de cette affaire. Longtemps différée à cause de la peste qui exerçait alors de violents ravages en Vallais, elle commença enfin à Nyon, le 28 juin 1568. Les députés vallaisans y demandèrent la cession pleine et entière du gouvernement de Monthey jusqu'à la Morge de Saint-Gingolph, comme complément du comté donné à saint Théodule par Charlemagne (2), et celle de quelques places au delà en indemnité des frais de guerre, de pensions arriérées, et surtout de réparations considérables faites au château d'Evian. Les plénipotentiaires ducaux, admettant quelques-unes des sommes réclamées et en rejetant d'autres, observèrent que

(1) Guichenon, II, p. 226.

(2) N'est-il pas curieux que les Vallaisans se basent ici, pour dépouiller le duc, sur cette prétendue *Caroline* qu'ils contestèrent si dérisoirement à leurs évêques quelques années plus tard? La rive droite du Rhône était d'ailleurs, aussi bien que la rive gauche, partie intégrante du *Patrimoine de saint Théodule :* mais l'hérésie l'avait en son pouvoir, il fallait par sympathie la lui abandonner.

si le Vallais avait eu des droits sur le gouvernement de Monthey, comme partie de l'ancien comté, il n'aurait pas manqué de les faire valoir lorsqu'il se faisait céder à ce titre, les terres de la Morge de Sion à Saint-Maurice, et ils conclurent à la restitution pleine et entière, ce dont les députés vallaisans durent référer à l'évêque et à l'état.

La conférence de Rolle (23 août) n'amena pas des résultats plus concluants que la première. Les Cantons offrirent leur médiation : Emmanuel-Philibert, qui ne crut point devoir l'accepter, n'osa refuser celle de la France qui l'engageait à acheter la paix par ce léger sacrifice. Une alliance perpétuelle fut donc conclue entre les deux états par le traité de Thonon (4 mars 1569). Outre quelques articles relatifs au commerce, au libre établissement, aux relations de bon voisinage, on y convient que de part et d'autre on ne prêterait ni aide, ni conseil, ni passage, encore moins des vivres et des munitions aux ennemis d'un des deux états ; qu'au contraire, ils se secourront mutuellement de troupes soit à pied, soit à cheval : savoir, le Vallais de quatre compagnies au moins, et de sept au plus de 300 hommes chacune, et le duc d'un nombre pareil ou de 300 chevaux ; que ces troupes pourront même être augmentées, mais à la solde de la partie qui les emploiera ; que les Vallaisans ne seront employés ni sur mer, ni à l'assaut, sans l'agrément du colonel ou du capitaine qui les conduiront, mais bien au siége des villes ; que les officiers nommés par le duc seront choisis dans les sept dixains. Quand le Vallais accordera passage aux troupes de Son Altesse, il ne passera jamais plus de 300 hommes à la fois, et pour sûreté le duc tiendra alors en otage à Sion un noble de ses sujets portant le titre de marquis, de baron, ou de comte, et il comptera aux Vallaisans 60 écus de 5 florins chacun, pour frais de la garnison qu'ils tiendront alors au château de Saint-Maurice. Le duc leur promettait en outre une pension de 700 florins du Rhin. — A ces conditions, le gouvernement de Monthey est cédé aux Vallaisans, qui de leur côté

remettent au duc ceux d'Evian et de Saint-Jean-d'Aulph jusqu'au bout du pont de Saint-Gingolph, sur la rivière de la Morge qui demeure tout entière à Son Altesse, avec renonciation de tous les dédommagements prétendus. Le prince s'engage à laisser Claude de Blonay, abbé d'Abondance, en possession de sa prélature confirmée par les Vallaisans. Les seigneurs d'Arbignon, alors au service du duc, conserveront les biens et les droits qu'ils ont au gouvernement de Monthey, et ne seront tenus à prêter aucune fidélité personnelle aux Vallaisans, mais seulement acquitteront les charges réelles. Ce traité, ratifié par le duc à Turin, le 4 avril, fut enregistré le 29 par la chambre des comptes de Chambéry.

Les magistrats vallaisans profitèrent de la paix qui venait de se conclure, pour élaborer une espèce de législation. Ils ne connaissaient point encore de lois écrites, si ce n'est celles rédigées à Naters, et que Guillaume de Rarogne avait été forcé de sanctionner. Le nouveau recueil, connu sous le nom de *Statuts*, ne fut qu'un pêle-mêle d'anciennes lois, de coutumes observées de temps immémorial, d'arrêtés de diètes, etc. L'évêque, le chapitre et les sept dixains, tous comme parties intégrantes du pouvoir législatif, y apposèrent leurs sceaux respectifs. Toutefois l'évêque seul, en vertu de sa prérogative temporelle, eut le droit de les promulguer; lui seul aussi créait les notaires et disposait de leurs minutes à leur mort; le peuple haut-vallaisan pouvait cependant, dès cette époque, se prononcer sur l'acceptation ou le refus des lois et de leur modification.

De nouvelles affaires appelèrent les Vallaisans en Chablais. Le duc Charles-Emmanuel était entré dans le parti de la ligue contre Henri III, dans l'espérance de conserver le marquisat de Saluces, que la France lui avait retenu et dont il venait de s'emparer. Pour empêcher les Suisses d'envoyer de nouveaux secours au roi, il leva 5,000 hommes dans le Milanais, les fit arriver secrètement à Ripaille et augmenta les garnisons de Gex et de Thonon. Les Cantons, inquiets de ces préparatifs, prièrent

le duc de retirer ses troupes; mais il ne tint aucun compte de ces réclamations. Sancy, ministre de France en Suisse, sut exploiter le mécontentement au profit de son maître, et dès le mois d'avril 1589, il envahit la Savoie à la tête de 12,000 Confédérés. Alors le Vallais offrit à Sancy et aux Bernois d'occuper de nouveau à ses frais la rive droite de la Drance (1): la proposition acceptée, fut aussitôt mise à exécution. Cependant le commandant ducal inquiétait et traitait en ennemis et l'armée vallaisanne et le pays envahi: l'évêque, le bailli et les sept dixains lui écrivirent (23 juin) en lui déclarant positivement qu'ils n'avaient pris ces mesures que pour empêcher les Français ou les Bernois de pousser leurs conquêtes si près d'eux (2). La bonne harmonie entre les deux états n'en fut pas davantage altérée, et ils ne tardèrent pas à faire un nouveau traité confirmatif des anciennes alliances. Les cantons protestants, de leur côté, insistaient fortement sur la nécessité de faire cesser les hostilités et de rétablir la paix entre la Savoie et Genève: ils provoquèrent dans ce but une diète qui se tint à Saint-Maurice le 28 juin. Le duc y envoya le président du sénat de Chambéry, le comte de Montréal, le gouverneur de Montmélian et Lambert; on y voyait aussi les députés de Genève, de Berne, de Zurich, de Bâle et de Schaffouse. Ces derniers y proposèrent « que la Savoie renonçât à jamais à ses entreprises sur Genève; « que les deux états restassent en possession des terres qu'ils « occupaient; que le duc ne bâtirait aucun fort à deux milles « de cette ville, qu'il n'équiperait aucune barque ou galère qui « puisse l'inquiéter, etc. » L'assemblée fut dissoute sans aucun résultat (3). Les plénipotentiaires du duc se rendirent de Saint-Maurice à Sion, espérant d'y être plus heureux; ils devaient y

(1) Zur-Lauben, V, p. 342.
(2) Guichenon, II, p. 293.
(3) Zur-Lauben, VI, p. 91. — Alt, IX, p. 551. — Guichenon, II, p. 300.

conclure un traité pour la levée de quelques compagnies et le libre passage des troupes de leur maître par le territoire vallaisan : mais Sillery, ambassadeur de France, les y avait précédés et fit si bien auprès de l'évêque et des députés qu'ils ne prirent aucune résolution, se contentant de le remercier de « son aimable visitation, salutation et bonne volonté, etc. (1). »

Charles-Emmanuel, qui voyait la foi s'affaiblir d'une manière alarmante dans quelques parties du Vallais, et craignant que le marteau destructeur de l'hérésie n'y exerçât ses ravages, saisit l'occasion d'arracher à une profanation qu'il regardait comme imminente, un des objets les plus chers à sa piété et à son cœur. Saint Maurice était le patron de ses états, et les reliques du saint martyr reposaient dans l'abbaye qui porte son nom. Le prince demanda et obtint qu'on lui cédât la moitié de ces précieuses dépouilles avec l'épée du saint dont le chapitre était encore dépositaire. Les Vallaisans acceptèrent en échange (16 décembre 1590) les revenus que le prieuré de Ripaille possédait au val d'Illier et 2,000 écus d'or (2). Les sacrées dépouilles, extraites de la châsse et remises (29 décembre) à Mgr Ginod, évêque d'Aoste, furent reçues à Turin avec la plus grande solennité le 13 janvier 1591, jour où l'on célèbre encore aujourd'hui la fête de ce saint dans tous les états sardes.

Les différends au sujet du marquisat de Saluces n'étaient point encore terminés : la Savoie venait d'être de nouveau envahie par une armée française (1600). Dans ces conjonctures, le duc eut la pensée d'y faire arriver des troupes par le Saint-Bernard et le Bas-Vallais; mais les Vallaisans s'y opposèrent à main armée et firent garder leurs frontières par leurs milices. Pendant que le seigneur de Roncas leur demandait des explications sur cette conduite, et les invitait à remplir les obligations contractées par les alliances, la paix de Paris se ratifiait,

(1) Zur-Lauben, VI, 93 et suiv.
(2) Guichenon, II, p. 302.

non sans bien des lenteurs et de la répugnance de la part du duc.

Charles-Emmanuel, qui prétendait que les Genevois n'avaient point été compris dans cette paix, et qui toujours nourrissait le dessein de se rendre maître de leur ville, voulant éviter les longueurs d'un siége, pensa à s'en emparer par un coup de main. Une escalade, tentée dans la nuit du 12 au 13 décembre 1602, ne réussit pas. Zurich, Berne, Bâle, Schaffouse accoururent aussitôt au secours de leurs frères et écrivirent à leurs alliés et confédérés, pour les détourner de donner aucun appui à la Savoie. De son côté le duc, qui désavouait la tentative, envoyait aussi des troupes en Chablais et requérait les Vallaisans, en vertu des traités, de lui fournir les secours qui y étaient stipulés. Le capitaine Supersaxo, député à Turin, annonça qu'on s'occupait activement de la levée de deux compagnies (mai). Dans l'intervalle, sur les observations de Berne, que ces troupes seraient dans le cas d'en venir aux mains avec celles qui étaient destinées à protéger Genève, l'état du Vallais fit partir un second député, le capitaine Nicolas Kalbermatten, pour contredire les engagements que venait de prendre le premier. Le duc ne voulut pas même le recevoir : il lui fit dire par son secrétaire que « puisque les Vallaisans lui refusaient ces deux compagnies « pour le Chablais, il n'en avait pas besoin ailleurs; qu'on eût « à lui rembourser au plus tôt l'argent avancé pour la levée; « que puisqu'ils ne voulaient d'alliance qu'en temps de paix, et « qu'au moindre bruit il leur fût loisible d'altérer et de violer « leur foi, en temps et lieu à leur exemple, il aurait plus égard « aux intérêts de sa politique, qu'à l'exacte observation des « traités; mais qu'il ne serait jamais le premier à y manquer. » Le traité de Saint-Julien (21 juillet), qu'on peut regarder comme la parfaite confirmation de la liberté de Genève, vint aplanir ces difficultés.

## CHAPITRE XVI.

### Crise religieuse. Hildebrand Jost et la Caroline. (1600—1638).

Les divisions politiques dans lesquelles le Vallais s'était trouvé engagé depuis bien des années, n'avaient pas peu contribué à favoriser les progrès de l'hérésie dans le pays. Dans toutes les démarches que l'on faisait pour la conservation de la foi, la France, d'après les insinuations même des magistrats, ne voulait voir que des manœuvres de l'évêque en faveur de l'Espagne et du duc de Savoie, avec qui cette puissance était en guerre, et elle semait l'argent à pleines mains pour les arrêter (1): Charles Borromée, archevêque de Milan, et François de Sales, évêque de Genève, n'avaient pas été à l'abri de la calomnie, et au dire des mécréants, ils couvraient leurs intrigues pour leurs souverains respectifs du manteau du zèle et de la charité; les députations des cantons catholiques, qui n'avaient que des vues religieuses, se trouvaient aussi entravées sous le même prétexte: la faiblesse du vieux prélat Hildebrand de Riedmatten, impuissante contre le mal et souvent docile à ses exigences, la plupart des membres du clergé sans zèle, pour ne pas dire chancelants et même pervertis, le peuple flottant à tout vent de doctrine, prêt à exposer la foi de ses pères à l'incertitude d'une votation générale, la voix du chef de l'Eglise méconnue dans ses brefs (1592) et dans ses délégués (2), un nombre de gens sans aveu et notamment de Français réformés, fomentant toute es-

(1) La pension de 6,000 francs, payée jusqu'alors au Vallais par la France, fut portée au double.

(2) Un nonce de Clément VIII, loin d'être écouté, ne fut pas même reçu.

pèce de troubles, s'érigeant en apôtres et répandant les maximes les plus subversives : tel est l'état affreux où se trouvait le Vallais dans les premières années du 17e siècle et à la fin du précédent. Aussi n'entendait-on que déclamations contre le *Souverain étranger* (le pape), contre les cérémonies romaines, contre les abus du clergé : les bourgades retentissaient de chansons composées en diffamation des prêtres; les religieux osaient à peine sortir, de crainte d'être *huchés par les rues* ou criblés de coups : certains pédagogues, au lieu d'enseigner aux élèves la doctrine catholique, leur faisaient lecture d'écrits infectés d'erreur, etc.

Cette habile tactique pour détruire la religion en Vallais était l'œuvre des Bernois; elle était soudoyée par eux : aussi surent-ils exploiter des circonstances qui les servaient si bien; ils firent envisager aux Vallaisans qu'embrassant la nouvelle doctrine, ils secoueraient le joug de la puissance temporelle de leurs évêques, à l'exemple de Lausanne et de Genève, et seraient ensuite reçus au nombre des cantons de la Suisse, dont ils n'avaient été jusqu'alors que les alliés (1). Ces propositions ne manquaient pas de trouver un écho parmi les partisans du protestantisme, nombreux alors parmi les premières familles du Haut-Vallais (2). Clément VIII ne vit pas d'autre moyen de remédier à un si grand mal et d'en empêcher la consommation, que d'y envoyer des missionnaires. Le nonce de Turin fut chargé d'y pourvoir : il en écrivit au père Chérubim, capucin, alors occupé au célèbre jubilé de Thonon, et à qui le pontife avait fait une obligation expresse, à son départ de Rome, de travailler à la conversion du Vallais. Déjà depuis quelque temps le savant

(1) Ils donnaient les mêmes espérances aux Grisons, et voulaient ainsi faire une majorité protestante dans les diètes de la Suisse.

(2) Mémoires de M. de Refuge, ambassadeur de France en Suisse au commencement du 17e siècle. — Il en comptait plus de cent vingt dans les familles distinguées.

missionnaire cherchait l'occasion de pouvoir pénétrer dans ce pays, et entretenait à ce sujet une correspondance secrète avec le capitaine Antoine de Quartéry, de Saint-Maurice; mais les réformés y avaient tellement décrié les capucins, que le peuple prévenu contre eux menaçait de les tuer, s'ils tentaient d'y venir prêcher : aussi le zélé capitaine leur représenta-t-il que ce serait faire échouer leur pieuse entreprise, s'ils songeaient à y entrer ouvertement.

Des difficultés aussi réelles n'arrêtèrent point l'intrépidité des religieux. Pleins de confiance dans l'assistance de Dieu, faisant d'avance le sacrifice de leur vie, les pères Sébastien de Maurienne et Augustin d'Asti partent (1601) pour Saint-Gingolph, où l'abbé d'Abondance avait donné l'ordre de les recevoir dans sa maison seigneuriale. C'est de là qu'ils débutèrent dans leurs travaux apostoliques en Vallais. Tous les matins ils se rendaient dans quelque paroisse limitrophe, où, après avoir célébré les saints mystères, ils saisissaient l'occasion d'adresser une exhortation au peuple : mais par prudence, ils se retiraient tous les soirs dans leur premier asile. La vie sainte et austère des deux apôtres, leur affabilité et leur modestie eurent bientôt dissipé toute prévention, et après trois semaines, ne recueillant plus que témoignages d'estime et de confiance, ils tentèrent, sur le conseil de ceux qu'ils venaient de confirmer ou de ramener à la foi, de s'introduire à Monthey, où le gouverneur et les principaux habitants leur offrirent une résidence qu'ils s'empressèrent d'accepter. Ce bon accueil n'était pourtant pas si général, qu'ils ne reçussent parfois des insultes, surtout lorsqu'ils prêchaient sur la place publique; mais le gouverneur leur donna des gardes qui pussent les garantir des dangers auxquels ils étaient exposés.

Bientôt ils poussèrent jusqu'à Saint-Maurice, où ils obtinrent les mêmes suffrages ; les députés des cantons catholiques, informés des dangers que courait la religion en Vallais, étaient venus y renouveler (septembre) les traités qui devaient la soutenir et

la perpétuer. Les missionnaires les accompagnèrent à Sion; l'un d'eux prêcha à Valère à la messe d'actions de grâces, célébrée après la cérémonie du renouvellement d'alliance.

Assurés par la protection des cantons, de celle de l'évêque, et de son neveu, l'abbé de Saint-Maurice, ils retournèrent sur leurs pas et continuèrent l'œuvre de Dieu dans cette dernière ville. Le mal y était grand : les relations fréquentes avec les hérétiques avaient eu pour résultat la tiédeur, puis l'abandon complet des sacrements; trente familles notables y professaient ouvertement le calvinisme. Les conférences particulières, les prédications journalières, soit en chaire, soit sur la place aux jours de foires et de marchés (1), produisirent bientôt un retour si général, que l'église paroissiale, quoique assez vaste, était remplie même aux jours ordinaires. Dans moins de trois mois, il n'y eut plus que trois familles qui n'eussent abjuré, et à la solennité de Noël toutes les autres donnèrent une preuve publique de leur sincère retour à la foi.

Le Haut-Vallais n'avait point encore adopté la réforme du calendrier grégorien, de sorte que la fête de la Nativité du Sauveur ne s'y célébrait que dix jours plus tard. Les missionnaires, dont la ferveur allait croissant avec les succès, témoignaient le désir de solenniser une deuxième fois ce grand jour, lorsque le chanoine Guillaume Quentin, curé de Saint-Maurice de Lac (2), qui se trouvait présent, les pria de se rendre à cet effet dans sa paroisse; déjà ils y avaient prêché et entendu les confessions pendant quelques jours; alors l'irritation et la fureur des apostats se réveillant, ils ameutèrent à un tel point la populace dans le dixain

(1) Ils prêchaient sur les places publiques, pour que leurs prédications pussent être suivies par les Bernois qui n'osaient entrer dans les églises, à cause des défenses sévères de leur gouvernement.

(2) C'est ce même ecclésiastique qui donna une noble et généreuse hospitalité dans son presbytère aux premiers jésuites qui vinrent en Vallais, en l'année 1608.

de Sierre, que le banneret fut obligé de prier les pères de se retirer.

Ils furent forcés de revenir à Saint-Maurice; le ministre de Bex, pendant leur absence, avait cherché à y semer l'ivraie; mais en faux brave, il s'était retiré à leur arrivée, et n'avait plus osé reparaître. Infatigables et poussés par leur zèle, ils se rendent à Martigny. Là les attendaient de nouveaux obstacles encore plus difficiles à surmonter que ceux qu'ils avaient rencontrés jusqu'alors. Le nom du pape et de l'Eglise romaine n'était plus prononcé qu'avec mépris; une haine profonde poursuivait tout ce qui portait les livrées de la religion catholique; de sorte que les missionnaires durent recueillir dès l'abord force dédains, moqueries et injures; les coups mêmes ne furent pas épargnés; mais, pleins de courage en Celui qui les fortifiait, ils ne se laissèrent jamais rebuter. Après deux ou trois mois de travaux, ils virent leurs efforts couronnés d'un plein succès: pendant ce temps ils avaient aussi évangélisé les paroisses des montagnes de l'Entremont (1) et de la plaine; toutes avaient plus ou moins été le théâtre de leur zèle; partout ils avaient détruit l'empire du démon pour y rétablir celui de Jésus crucifié. Parfaitement consolés et satisfaits de l'état du Bas-Vallais, nos apôtres crurent que pour consommer l'œuvre qu'ils avaient si bien commencée, ils devaient aller prémunir les paroisses françaises des

(1) Bagnes eut cependant à lutter encore longtemps contre les efforts des novateurs : l'évêque Hildebrand écrivait à l'abbé de Saint-Maurice, le 19 août 1615 : « Faisant notre visite en la vallée de Bagnes, vous « savez comme nous avons exhorté paternellement ceux de la prétendue « religion qui se trouvent là avec grand scandale et détriment de l'E- « glise; ayant entendu et voyant que nul amendement de vie s'ensuit, « mais plutôt un mépris de nos commandements, etc. » — Puis le 15 septembre suivant : « Nous désirons que par votre autorité *devertiez* « ces hérétiques qui se trouvent en Bagnes votre juridiction, et s'ils ne « veulent pas suivre vos bons avis et commandements, alors nous em- « ploierons notre autorité *adjuncto brachio sæculari.* » *Lettres originales. Arch. de Saint-Maurice.*

environs de Sion contre les piéges que l'hérésie allait leur tendre. L'époque approchait où l'on devait, à la majorité des suffrages, décider entre la religion catholique et la réformée ; il était urgent d'éclairer un peuple ignorant sur ses véritables intérêts, et combattre la fatale influence que pouvaient exercer des magistrats haut placés, qui prônaient ouvertement la nouvelle doctrine. Les missionnaires se présentèrent à l'évêché ; au lieu d'une liberté pleine et entière de prêcher où bon leur semblerait, le prélat, tremblant devant l'audace des sectaires, et même de quelques-uns de ses chanoines, ne leur accorda que celle de continuer leurs travaux là où l'on voudrait les recevoir. L'abbé de Saint-Maurice, pour obvier aux fatales conséquences de la faiblesse de son oncle, leur ménagea à Sierre un asile chez un de ses parents, ancien officier au service de France. Les localités voisines se ressentaient déjà des heureux effets que produisait parmi eux la présence des bons religieux, lorsque les violences du bailli Jossen, hérétique déclaré, forcèrent l'évêque à les renvoyer à Saint-Maurice, où la touchante réception des habitants contraste vivement avec la brutalité des persécuteurs.

Le ministre de Bex, apprenant cette expulsion, pensait déjà être au moment de ressaisir sa proie; présumant assez de sa propre habileté pour ne point douter du succès, il provoque les missionnaires à une conférence publique, que les capucins acceptent, pleins de confiance en Celui qui les soutient, et ravis de saisir l'occasion de montrer au grand jour les arguments irrésistibles de la théologie catholique et la nullité des opinions versatiles du protestantisme. Le ministre avait appelé à son aide un de ses collègues de Lausanne. Le père Maurice, savant controversiste, était venu de Thonon, demandé par ses confrères. Un sauf-conduit fut accordé aux deux pères qui se rendirent à Bex, accompagnés de deux chanoines de Saint-Maurice ; la conférence eut lieu en présence de tout le peuple. Les questions furent posées par le père Maurice avec la plus grande simplicité, pour que la multitude assemblée jugeât plus facilement de l'embarras

des ministres; ceux-ci ne leur répondirent que par les épithètes si familières alors de *bêtes*, d'*ignorants*, de *papistes*, etc. Le magistrat qui présidait, homme de sens et modéré, ralentit l'éloquence grossière de son pasteur, et fit sagement observer que des injures n'étaient pas des arguments, mais décelaient plutôt la faiblesse d'une cause. Honteux de ses défaites, qu'il était loin de prévoir lorsqu'il avait provoqué cette conférence, le disciple de Calvin ne put, malgré la leçon qu'il venait de recevoir, modérer les transports de sa colère; le silence des religieux, qui n'opposèrent pas une parole à ce torrent de fiel, ajoutait encore à sa fureur, et ne fit que mieux ressortir le triomphe de l'humilité et de la vérité sur l'orgueil et le mensonge. Parmi les témoins de la lutte, quelques-uns qui ne voulurent pas résister à leur conviction, vinrent à Saint-Maurice pour s'y faire instruire, et tout laissait espérer qu'on pourrait, par la persuasion, ramener dans le giron de la véritable Eglise cette partie du diocèse, détachée par la violence, lorsque l'esprit des ténèbres vint susciter de nouvelles entraves.

Les deux ministres n'avaient pu dévorer la confusion publique qu'ils avaient dû éprouver; ils se rendirent à Berne, où, présentant la conférence sous un jour mensonger, ils accusèrent les capucins d'avoir pénétré sur le sol de la république pour y prouver la fausseté du nouvel Evangile, et ils parlèrent aussi du péril qui en était résulté pour la foi du peuple, déjà ébranlé par là dans ses croyances. Les Bernois, irrités de la défaite de leurs docteurs et des succès des missionnaires, qui menaçaient leur propre territoire, en écrivirent à l'évêque, au bailli, et à quelques magistrats, leurs adhérents, en demandant impérieusement que ces perturbateurs du repos public, qui troublaient l'harmonie des deux états, fussent immédiatement expulsés du Vallais. Les Haut-Vallaisans, partisans du protestantisme, servirent si bien la cause commune, que l'évêque, épouvanté de leurs menaces, expédia à Sébastien Zuber, gouverneur de Saint-Maurice, l'ordre formel de faire sortir dans trois jours les capucins de son dio-

cèse. Ce digne magistrat fit part de sa mission au capitaine Antoine de Quartéry, qui n'était pas moins orthodoxe que lui. Ils arrêtèrent de concert de surseoir à cette mesure et d'adresser au prélat des représentations aussi respectueuses que pressantes sur l'inconcevable détermination qu'il venait de prendre contre des innocents, sans même les avoir entendus. Le gouverneur terminait en faisant observer que l'exécution d'un mandat contre des religieux n'était pas du ressort de l'autorité civile, et que, quant à lui, il abdiquerait son emploi plutôt que de prêter son ministère au bannissement de dignes serviteurs de Dieu, qui eux-mêmes avaient banni du pays le vice, l'ignorance et l'hérésie.

Cette lettre fit connaître à l'évêque toute l'étendue de sa faute; il se hâta de la réparer, en envoyant à ceux qu'il avait molestés sans motifs des lettres patentes, où rendant un hommage flatteur et solennel à leur zèle et à leurs services, il enjoignait à tous les ecclésiastiques de son diocèse de les recevoir dans leurs paroisses et dans leurs églises, pour qu'ils y pussent librement travailler au salut des âmes, exhortant en même temps les magistrats à les protéger et à les soutenir au besoin. Les missionnaires se réjouirent en Dieu de la bonne nouvelle, et leur joie fut d'autant plus vive, qu'on leur ouvrait la voie à de nouvelles persécutions et à de pénibles conquêtes dans la partie supérieure du pays, où tant de plaies ouvertes par l'erreur attendaient le baume bienfaisant de la vérité.

Les partisans de la réforme dans le Haut-Vallais craignant alors le triomphe prochain du catholicisme, firent les efforts les plus désespérés pour l'empêcher. Ils travaillèrent au dedans et au dehors, et n'eurent pas de peine à mettre dans leurs intérêts les cantons protestants, qui avaient tant à cœur la révolution religieuse de ce pays. Une députation de ces divers états y fut envoyée pour aviser, avec les magistrats coreligionnaires, aux moyens les plus efficaces d'y abolir l'ancienne foi. Tout député étranger devait être reçu par l'évêque comme chef de l'état: le bailli Jossen, qui, en secouant le joug de la puissance spirituelle,

avait appris à ne faire aucun cas du pouvoir temporel, reçut secrètement la députation dans sa maison ; il y convoqua aussi ses partisans ; et là, à huis clos, il fut décrété entre autres comme mesure urgente et la plus efficace que les missionnaires capucins quitteraient le Vallais dans trois jours, sous peine de perdre la vie si on les trouvait dans le pays vingt-quatre heures après ce terme écoulé.

Les bruits les plus sinistres se répandirent bientôt sur les résultats de cette conférence. L'abbé de Saint-Maurice, doyen du chapitre et vicaire-général chargé des affaires du diocèse à cause du grand âge de l'évêque, convoqua aussitôt à la Majorie une commission pour obvier aux dangers devenus imminents. Le bailli y fut appelé ; dès son entrée au palais il vit que sa conduite était connue ; des gardes postés à chaque porte les avaient soigneusement refermés sur lui. Quand il eut été introduit dans la salle du conseil, le chanoine official parcourant les divers griefs qui pesaient sur lui, l'accusa d'avoir violé le traité d'alliance conclu avec les cantons catholiques en conspirant contre l'Eglise, d'avoir attenté à l'autorité souveraine en donnant audience à des ambassadeurs, en réunissant un conseil, en y prenant des arrêtés, et il conclut à la peine de mort comme félon et rebelle. Parmi les pièces à charge, il s'en trouvait une où était écrit de la propre main du coupable : *Hildebrand de Riedmatten, dernier évêque de Sion*, mots qui seuls prouvaient assez la rage et la noirceur de ses projets. Jossen tombe aux pieds de l'évêque, cherche en vain à se justifier, et ne doit sa grâce qu'aux prières de ces mêmes religieux, dont il signait l'arrêt de proscription et de mort quelques jours auparavant. Ainsi humilié, il feignit de revenir à de meilleurs sentiments, par dissimulation ou par force, il donna aux missionnaires des patentes où il engageait les peuples du Vallais à les honorer, à les assister de leurs aumônes, et à n'apporter aucun empêchement aux fonctions de leur ministère.

Les obstacles qui s'étaient opposés à ce qu'on évangélisât la

partie supérieure du diocèse étaient levés : mais les missionnaires ne connaissaient pas la langue allemande. Par l'intervention du nonce de Lucerne et des cantons catholiques, le doyen-abbé obtint du provincial des capucins suisses deux coopérateurs allemands, qui pussent consommer dans le Haut-Vallais l'œuvre que leurs frères de Savoie avaient si heureusement commencée dans le Bas ; c'étaient les pères André de Lucerne, définiteur, et François Schindeli. Les curés de Viége et de Loëche, ecclésiastiques assez peu édifiants par leur conduite et leurs principes, furent les plus opposés à leur entreprise et à leur zèle apostolique ; mais ils n'en parcoururent pas moins tous les dixains allemands, et partout fortifièrent les faibles, éclairèrent les ignorants et affermirent ceux qui chancelaient dans la foi.

Dans le même temps, les mêmes fruits étaient recueillis dans les dixains de Sierre et de Sion, et l'on peut dire sans exagérer, qu'il n'y a aucune paroisse ou village dans la partie française que ces apôtres n'aient arrosé de leurs sueurs. Au milieu de cet ébranlement général, la capitale restait toujours inflexible dans son opiniâtre aveuglement. Siége du gouvernement, elle était aussi le siége des principaux hérétiques (1) ; un ministre salarié y prêchait régulièrement à ses adeptes (2). Les missionnaires avaient souvent tenté de s'y introduire, mais en vain ; ce ne fut qu'en se ménageant la protection des chanoines et les dispositions non hostiles du bailli, qu'ils obtinrent enfin la permission d'y monter en chaire. C'est au père Chérubim que fut réservé l'honneur de cette tâche délicate et difficile. Il arriva expressément de Thonon, et débuta la veille de l'Ascension (1603), jour où plus de vingt paroisses se rendirent processionnellement à Sion pour les prières des Rogations. Les hérétiques firent grand bruit

(1) Jean de Platéa, un des premiers magistrats de Sion, lègue par testament (1591) sa bibliothèque « à la société des personnes lettrées « qui y professent la religion réformée. » Deux chambriers de l'évêque se trouvent parmi les témoins.

(2) Dans une maison ou temple près des portes du Rhône.

dans la cathédrale et cherchèrent à l'obliger de descendre de chaire; mais le peuple de la campagne mit opposition à ces odieuses manœuvres, et force resta aux catholiques. La solidité des principes et la facilité d'élocution du prédicateur obtinrent tous les suffrages.

La Fête-Dieu approchait; le ministre réformé, qui connaissait la logique pressante de son adversaire, qu'il avait entendu à Thonon, craignait qu'en cette solennité, comme il est d'usage dans l'Eglise catholique, on ne prêchât sur le dogme fondamental de la Présence réelle; car il sentait assez qu'un discours solide sur cette matière dissiperait tous les doutes qu'il avait pu jeter dans l'esprit des personnes les moins éclairées, renverserait ses principes et donnerait le coup de mort à sa doctrine. Il mit donc tout en œuvre pour prévenir ce qu'il avait tant de raison de redouter. Le jour étant arrivé, les hérétiques s'attroupèrent et menacèrent de massacrer les capucins et les chanoines si l'on essayait de faire prêcher le père Chérubim. Cet homme apostolique, qui ne cherchait que l'occasion de sceller de son sang la foi qu'il annonçait, voulut absolument monter en chaire, mais il en fut empêché par les chanoines, qui appréhendaient avec raison qu'il n'arrivât quelque malheur.

Les troubles continuèrent pendant quelque temps par les intrigues des Bernois et des Genevois qui les fomentaient. Le bailli Jossen, qui avait toujours espéré pouvoir lever tôt ou tard le drapeau de l'hérésie tant qu'il conservait la capitale dans son parti, se voyant attaqué dans son dernier retranchement, appuyé par les principaux de la ville, crut que le moment était venu de ne plus dissimuler. Il déclara au doyen vicaire-général que la chaire appartenait à la ville (1), et lui défendit d'y prêcher ou

(1) M. de Refuge, ambassadeur de France, raconte dans ses Mémoires que l'évêque ayant fait monter un jour un jésuite dans la chaire de la cathédrale, le bourgmestre Gunter l'en fit descendre sans trouble, mais non sans scandale.

faire prêcher sans son consentement. Poussant encore plus loin ses prétentions, il voulut entreprendre d'y introduire le ministre huguenot; mais les bons catholiques, étroitement unis, firent résistance compacte, et Jossen, qui n'avait pu réunir que deux cents personnes pour l'appuyer, fut obligé de renoncer à ses exigences.

Les missionnaires avaient redoublé de zèle à la vue des nouveaux efforts de leurs ennemis; le supérieur de la mission de Thonon était accouru à la nouvelle du danger; car en chef courageux il ne voulait pas laisser ses soldats seuls à la brèche; aussi l'évêque et le chapitre se plurent-ils à leur témoigner hautement leur satisfaction. Les lettres-patentes données à cette occasion (10 août 1603) déclarent à la gloire de cet ordre, que c'est aux travaux et à la vie exemplaire des religieux qu'est due l'extirpation de l'hérésie et le rétablissement de la foi catholique en Vallais.

L'œuvre sainte n'était cependant pas encore à son terme; toujours on parlait d'une assemblée générale où se déciderait la grande question du choix de religion. Les hérétiques avaient cherché à en ajourner l'époque pour gagner du temps et des suffrages; mais un incident bien inattendu contribua admirablement à faire avorter leurs projets. Par un de ces desseins impénétrables de la Providence, les ennemis de l'antique foi, ceux-là mêmes qui avaient le plus travaillé à la saper en Vallais, devaient en affermir les fondements, et lui assurer un triomphe complet.

Pendant la lutte qui avait suivi l'escalade de Genève, les Vallaisans promirent (mai 1603) un secours à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et l'argent pour la levée avait été déposée entre les mains des capitaines. Sur les instances réitérées des Bernois et des Genevois, le Vallais retira sa parole, et le prince irrité réclama les sommes livrées. Les capitaines ne pouvant pas les restituer en entier, eurent recours à l'intervention des capucins pour obtenir une diminution; les missionnaires leur firent

espérer un heureux résultat s'ils voulaient favoriser ouvertement le parti catholique dans l'assemblée générale ; la proposition est acceptée avec joie. Le duc, héritier de la piété de ses ancêtres, et qui n'avait épargné ni peines ni sacrifices quand il s'agissait des intérêts de la religion catholique, fit généreusement une remise pleine et entière, et leur écrivit même une lettre très-flatteuse, où il les engageait à défendre intrépidement la plus sainte des causes.

Animés par le zèle et la générosité du duc, confirmés par les exhortations des missionnaires, les capitaines parcoururent avec eux tout le pays, travaillant de concert à préparer les populations au dénouement de la lutte qui agitait si violemment le Vallais depuis bien des années. Le jour de l'épreuve arriva enfin (septembre 1603). L'assemblée eut lieu dans la plaine de la Planta, sous les murs de Sion ; elle fut extrêmement nombreuse; tous les dixains voulurent avoir leur part à la victoire. Les hérétiques firent de vains et inutiles efforts, et les catholiques, pour qui s'était déclaré la majorité des suffrages, entonnant l'hymne du triomphe, firent retentir tous les échos de leurs vallées des transports de la plus vive allégresse, et annoncèrent à leurs fils qu'ils pourraient en toute liberté léguer à leurs descendants le plus noble et le plus précieux des héritages.

Le peuple venait de se prononcer pour la conservation de la foi catholique, mais il restait à la diète, c'est-à-dire aux députés des sept dixains, d'arrêter les mesures qui devaient lui procurer appui et protection. Elle fut convoquée à Viége (17 mars 1604) et se fit remarquer par la sévérité de ses décrets, qui condamnaient les transgresseurs au bannissement, à la perte des biens et même à la mort. Les députés furent chargés de recommander les capucins dans leurs dixains, et de s'employer pour les faire recevoir dans tout le pays. Les hérétiques furent déclarés exclus des charges et des offices publics, et l'on débuta par la déposition du bailli Jossen et du secrétaire d'état Guntren, auquel on substitua Sébastien Zuber, l'ex-gouverneur de Saint-

Maurice, qui avait si sagement empêché l'exil des missionnaires.

La destitution du secrétaire n'était pas motivée exclusivement sur sa sympathie pour le calvinisme; il avait encore abusé de son emploi pour altérer les articles votés par l'assemblée générale de l'année précédente. Cette falsification, et l'opposition de Jossen aux décisions de la diète de Viége, jetèrent le Vallais dans une guerre civile. Les quatre dixains supérieurs s'étaient armés contre les trois inférieurs, et l'on en serait infailliblement venu aux mains sans l'intervention des cantons et la prudence du bailli In-Albon. Le parti orthodoxe avait déja recouru à l'appui du duc de Savoie, du gouverneur de Milan et des cantons catholiques, qui tous avaient promis aide et secours. Les protestants, de leur côté, avaient réclamé la protection d'Henri IV. L'ambassadeur du roi *Très-Chrétien* (de Vic) se rendit en effet à Sion pour y plaider la cause de l'hérésie! Il parvint à faire mitiger les peines portées contre ceux qui refuseraient d'abjurer, et pour donner une satisfaction à ses protégés et servir leur haine, il demanda et obtint l'éloignement du père Augustin, accusé d'être un ancien colonel qui, sous l'habit de capucin, soutenait dans ce pays la cause des ennemis de la France. Le bon religieux se soumit à l'ordre de ses supérieurs; sa tâche était remplie, le Vallais était rentré dans le sein de l'Eglise, et il laissa recueillir à d'autres les doux fruits de son rude apostolat.

Malgré les modifications apportées aux décrets de Viége, plusieurs Vallaisans préférèrent s'exiler et aller cacher sur la terre étrangère la honte de leur apostasie. Le capitaine Antoine de Quartéry, qui avait si noblement contribué au triomphe de la véritable foi, fut député à Rome par l'évêque et par l'état pour annoncer au Père commun des fidèles que sa vive sollicitude pour le Vallais venait d'être couronnée d'un complet succès: il devait en outre déposer aux pieds du saint-père le tribut de l'amour filial des Vallaisans.

Deux couvents de capucins furent successivement fondés à

Saint-Maurice (1611) et à Sion (1631) (1). Monuments de la patrie reconnaissante, ils furent aussi destinés à être l'asile de sentinelles vigilantes sur les remparts d'Israël, pour emboucher la trompette, lorsque l'homme ennemi tenterait de venir encore semer l'ivraie dans le champ du Seigneur.

Adrien de Riedmatten avait succédé (1604) à son oncle Hildebrand; habile politique, il avait été plusieurs fois délégué au diètes de l'empire, entre autres (1594) à celle de Ratisbonne. Les pays voisins se réjouirent de ce choix. Charles-Emmanuel, duc de Savoie, en félicita *ses bons amis et alliés du Vallais.* Protecteur des lettres, il voulut ouvrir pour son pays la voie de l'instruction et du progrès; bien des jeunes gens s'étaient jusqu'alors pervertis en fréquentant les universités étrangères et avaient rapporté dans leur patrie des opinions exotiques, ferments féconds des discordes qui l'agitèrent si longtemps; la diète de Viége avait cru couper le mal à sa racine en défendant, sous les peines les plus sévères, les études dans les académies protestantes. Adrien de Riedmatten pensa que le moyen le plus efficace d'arrêter le goût de ces émigrations, serait d'en enlever le prétexte. Il pensa donc à appeler dans son diocèse un corps enseignant. Les Jésuites, dont la réputation était déjà alors européenne, se rendirent aux vœux de l'évêque. Comme toutes les bonnes œuvres, celle-ci devait rencontrer bien des obstacles; le parti protestant, qui n'osait se montrer ouvertement, s'opposa vivement à l'introduction de ces religieux, que l'on avait justement surnommés la *terreur des nouvelles hérésies.* Les premiers se fixèrent d'abord à Ernen au dixain de Conches, toujours distingué par son attachement à la foi. Déjà, depuis quelque temps, l'orage grondait sourdement contre eux, lorsqu'il éclata dans une diète tenue à Loëche (1627) par un décret d'expulsion pure et simple, qui les força de quitter un pays où ils avaient déjà donné les preuves les plus incontestables de leur habileté dans

(1) Bérodi.

l'instruction de la jeunesse. L'ingratitude qui avait dicté cette mesure, fit plus tard place à la reconnaissance, et les persécutés furent rappelés par les fils des persécuteurs, qui rendirent ainsi un juste hommage aux vertus et aux talents de leurs anciens maitres.

Cependant le duc de Savoie se brouillait avec l'Espagne. Le jour même où ce prince s'était abouché avec le maréchal français Lesdiguières, à Bruzol (21 avril 1610), il écrivit aux Vallaisans pour en solliciter une levée de troupes ; le capitaine de Quartéry était chargé de la négociation : elle réussit à la satisfaction du duc, et un régiment de 1,200 hommes partit pour le Piémont (1). Les Espagnols ayant évacué le Milanais, Charles-Emmanuel, qui nourrissait toujours la pensée de se remettre en possession de Genève par un coup de main, avait fait passer quelques troupes en Savoie ; deux régiments étaient cantonnés dans les vallées d'Aulph et d'Abondance, à la frontière vallaisanne. Les cantons se récrièrent hautement contre ces menaces d'hostilité et engagèrent leurs alliés du Vallais à agir de concert avec eux pour les faire cesser, avec menace de regarder leur silence comme une preuve de connivence, et d'user de représailles. Le prince, qui venait de recevoir des Vallaisans une preuve de sympathie, eut égard à leurs représentations, et fit retirer les régiments à trois lieues de la frontière. Il les assurait en même temps que si l'on en venait à les inquiéter, il les aiderait « à tirer leur raison » (1611, 25 mars), et leur témoignait « son contentement de l'honorable déportement de tous « les chiefs, officiers et soldats vallaisans à son service. » Le même jour, environ 100 hommes du Haut-Vallais occupaient le château de Saint-Maurice et en fortifiaient les alentours (2),

(1) Réunis à Saint-Maurice, ils en partirent le 3 juillet avec les Lucernois, les Fribourgeois, etc., enrôlés pour la même destination. *Chroniq. Bérodi.*

(2) Chroniq. Bérodi.

voulant ainsi donner à leurs alliés une preuve de bonne volonté. Tout se borna là, et la garnison ne tarda pas à se retirer.

Mais des craintes plus sérieuses et des malheurs bien plus grands méritent que nous oubliions un instant les préoccupations de la politique. Un fléau redoutable, la peste, avait éclaté tout à coup à Bâle (1610), où elle fit périr près de 4,000 personnes. On lui donnait le nom de *mort noire*. L'année suivante, elle pénétra jusqu'à Berne, Soleure; 5,000 personnes moururent à Zurich; près de 2,000 dans le pays de Glaris. A Sarnen (Haut-Unterwald) on enterra 280 morts dans la même fosse. La Thurgovie seule compta 33,584 victimes. Il est beaucoup de bourgs, de villes et de villages où le souvenir en est conservé dans les lazarets et les sépultures qu'on plaçait dans des lieux écartés. Le Vallais ne devait pas en être exempt. Déjà, dès la fin de 1611, elle exerçait des ravages effrayants dans le val d'Illier; dans la première maison où elle se déclara à Saint-Maurice (mai 1613), la mère et ses cinq enfants furent aussitôt moissonnés (1). Bientôt les bras manquent pour ensevelir, et une clochette suspendue à l'insatiable corbillard, avertit par son lugubre tintement les habitants consternés, qu'il attend de nouvelles victimes, et chaque jour elles se multiplient jusqu'au commencement de l'année suivante (2). Le fléau y cessa tout à coup le 1er janvier, à la suite d'une invocation solennelle au saint nom de *Jésus*, qui fut affichée à toutes les portes des maisons de la ville. Il continua encore longtemps ses ravages avec plus ou moins d'in-

(1) *Loco cit.* Les mariages de la paroisse se célébraient à Massonger ou à Saint-Laurent, hors des murs.

(2) Un missionnaire capucin (le père Dominique de Chambéry), voyant les habitants de Saint-Maurice occupés activement à leurs vendanges le jour de la fête de leur saint patron (1612), leur annonça qu'à pareil jour, l'année suivante, ces mêmes chars seraient employés à conduire leurs cadavres au commun dépôt : l'événement ne vérifia que trop la prophétie.

tensité sur les divers points du pays, et enleva presque partout le quart de la population.

Une nouvelle occasion semblait se présenter à Charles-Emmanuel d'agrandir ses états : c'était la mort du duc de Mantoue son gendre. Dès qu'il l'eut apprise, il se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur le Mont-Ferrat, et le voilà de nouveau aux prises avec l'Espagne. Pendant cette guerre, qui dura quatre ans, le régiment vallaisan ne fut pas laissé inactif. Il fut employé au siége de Moncalve, et en forma la garnison après la capitulation ; de là, il passa à Crescentino, puis à Verceil. Asti, étant menacée par les Espagnols (1614), le duc rassembla en toute hâte ses meilleures troupes pour voler aux secours de cette place, mille Vallaisans firent partie de cette expédition, et ne contribuèrent pas peu à forcer les assaillants à la retraite. Ils rentrèrent de nouveau à Verceil, et prirent part à la défense vigoureuse de cette ville (1617), qui, après deux mois de siége, fut forcée de se livrer à l'Espagne.

La lutte contre l'autorité temporelle des évêques, commencée depuis longtemps par les partisans des nouvelles doctrines religieuses, recommença avec plus de vigueur et d'audace sur la fin de l'épiscopat d'Adrien II. Ce prélat en provoqua en quelque sorte l'explosion en faisant un vain étalage de ses titres en tête de ses ordonnances et actes officiels. Il en avait même changé la formule, et se disait « préfet et comte de tout le pays de Vallais « par la munificence impériale et les largesses de la sacrée Caro- « line. » Un manifeste assez violent (1613) fut la réponse de l'état à l'évêque. C'était une protestation contre l'authenticité de la donation de Charlemagne, que dans d'autres temps on avait trouvée très-authentique. Les sept dixains y prétendent avoir succédé aux empereurs et avoir conquis eux-mêmes leur liberté, et en outre le Bas-Vallais par l'effusion de leur sang ; ils disputent aussi à la mense épiscopale le *spolium* des curés du dixain de Monthey et exhument plusieurs anciennes ordonnances, vraies ou supposées, toutes plus hostiles les unes que les autres. Il était

facile de voir que l'irritation étant parvenue à son comble, une crise serait imminente. C'est cette crainte qui paraît avoir précipité Adrien II dans le tombeau (septembre 1613), laissant à son successeur à boire jusqu'à la lie le calice d'amertume qu'on lui préparait.

Les chanoines s'étant assemblés pour procéder à une nouvelle élection, en furent empêchés par les députés des sept dixains réunis à Sion. On ne tarda pas à voir où ils en voulaient venir; ils commencèrent d'abord par installer dans le château épiscopal le vice-bailli et le secrétaire d'état, pour y remplir les fonctions de préfet, puis ils présentèrent au chapitre un *conclusum* dont l'acceptation était la condition *sine quâ non* et préalable pour pouvoir choisir le nouvel évêque. Ce traité, attentatoire à la plupart des droits exercés jusqu'alors, fut signé après cinq jours d'hésitation et de pourparlers par les chanoines-dignitaires, sans la participation de leurs collègues. Ils y déclarèrent que « de bonne volonté, sans fraude, sans violence et de pleine « liberté, ils renonçaient, abolissaient et anéantissaient pour « toujours la Caroline. » La docilité des signataires alla jusqu'à confesser que jamais évêque n'avait joui des droits qu'elle leur conférait; ils y renoncent pour eux et les évêques à venir, reconnaissent le Vallais pour un pays entièrement libre et démocratique. Ils consentent que le grand-bailli convoque les diètes, assermente les gouverneurs, et soit investi de l'autorité souveraine, que l'évêque élu prête le serment entre ses mains et en reçoive le glaive de la Régalie, comme signe d'investiture d'un pouvoir dont il ne devait plus rester que cet emblème purement dérisoire.

Après que l'état et le chapitre eurent réciproquement confirmé ces actes qui portaient le coup de mort à l'autorité temporelle des évêques, on procéda à une nouvelle élection. Parmi les quatre membres présentés par les chanoines (15 octobre 1613), on choisit le plus jeune, Hildebrand Jost, curé de Leytron, qui s'était fait remarquer par son érudition et son éloquence dans

la chaire. L'élu, qui n'accepta qu'aux instances réitérées de ses parents, de ses amis et des députés, souscrivit les articles de renonciation aux droits du siége qu'il devait occuper. Les doyens du chapitre le placèrent ensuite sur l'autel pour y recevoir l'accolade après laquelle le bailli mit entre ses mains le glaive de la Régalie (1). Les clefs du château de la Majorie lui furent remises par le même magistrat à la porte de cette résidence épiscopale.

Tout en invoquant l'usage, on le foulait aux pieds; l'état avait usurpé le droit d'élire, ne laissant aux chanoines que celui de présentation; il avait envahi l'évêché à la mort d'Adrien, et en avait enlevé tous les titres qui pouvaient contrarier ses projets. Aussi le chapitre ne tarda-t-il pas à ouvrir les yeux sur la faiblesse de quelques-uns de ses membres. Voyant les choses sous leur véritable jour, il s'empressa de protester solennellement en présence de l'assemblée générale contre la renonciation signée par ses quatre dignitaires.

Cet acte avait été l'œuvre de la violence et de la terreur: de tous côtés des menaces se faisaient entendre. Si l'on ne souscrivait à cette renonciation, des maux inévitables menaçaient l'Eglise et le chapitre; il n'était question de rien moins que de la confiscation de tous les biens de la mense capitulaire, que l'on déclarait solidaire de tous les frais faits et à faire. Les partisans de l'hérésie cherchaient à accréditer parmi le peuple l'idée que le clergé tendait à l'asservir, et déjà l'on avait entendu répéter ces paroles : *O che questo passerà, o che si spargerà sangue* (2). La renonciation ou du sang. Dans d'aussi tristes conjonctures, et pour éviter de plus grands maux, on avait accédé à tout ce qui était demandé; mais dès le moment que la viduité de l'Eglise eut cessé, le chapitre n'hésita plus à protester contre l'acte qui

(1) Une audition de témoins déclara qu'en 1604 Adrien II l'avait reçu des chanoines eux-mêmes.

(2) *Gallia christ.*, tome XII.

l'avait dépouillé des droits confirmés par une prescription de plusieurs siècles.

Les magistrats répondirent par un autre manifeste à celui des chanoines. Ils y cherchent principalement à prouver la fausseté de la *Caroline,* et font de l'histoire qui ne donne pas grande idée de leur érudition. Selon eux, les évêques n'auraient jamais eu le plein exercice des droits régaliens en qualité de comtes et préfets du Vallais, tandis qu'il conste que toujours, dans les cérémonies, ils avaient été précédés de leur sénéchal portant le glaive, que, conjointement avec le chapitre, ils élisaient et assermentaient le bailli, confirmaient les officiers, les châtelains, les majors et les gouverneurs, qu'ils créaient les notaires, frappaient monnaie, percevaient les impôts et les grands bans, convoquaient les diètes, légitimaient les enfants naturels, exerçaient le droit de grâce, avaient la propriété des mines et la confiscation des biens des suppliciés et des suicidés, etc.

L'évêque, malgré le succès que ses adversaires venaient de remporter, ne restait pas inactif. Il portait à la connaissance du nonce tout ce qui se tramait contre sa personne et les droits de son siége. Mal secondé par ses chanoines, le prélat persécuté voulut épancher sa douleur dans le sein du souverain pontife, en signalant les desseins et la conduite de ses persécuteurs. Paul V, après avoir fait constater la vérité des faits allégués, s'empressa de témoigner au chapitre la profonde douleur qu'il avait éprouvée en apprenant sa lâche désertion. « Il n'est malheureusement « que trop vrai, que vous n'entourez pas votre évêque de votre « appui, ni des égards qui lui sont dus; quelques-uns d'entre « vous, au contraire, l'entravent dans son devoir.... Par une né- « gligence des plus coupables, vous avez laissé dépouiller votre « église de documents aussi anciens que précieux; mais ce qui « est bien plus grave encore, c'est qu'il s'en soit trouvé parmi « vous qui aient osé signer des articles grandement attentatoires « aux libertés et aux immunités de l'Eglise, forfait révoltant, « pour ne pas dire exécrable! » L'évêque est invité à user de

tous les moyens pour rentrer dans les droits dont il vient d'être dépouillé, et les chanoines sommés de le seconder, en se rappelant ce qu'ils doivent à Dieu et à son Eglise, sous peine de voir déployer contre eux toute la rigueur des saints canons (1).

Les choses en restèrent là pendant quelque temps; mais ce n'était qu'un calme apparent, à la faveur duquel se préparait un nouvel orage. Hildebrand crut devoir chercher un refuge dans la protection des cantons catholiques et de M. Miron, ambassadeur français auprès du Corps Helvétique. L'intervention souvent répétée des premiers fut inutile; celle du second fut exploitée comme une trahison, et servit de motif aux principaux meneurs pour aigrir plus fortement les esprits; on ameutait les communes et le peuple en leur présentant l'état des choses sous un faux jour, et en leur faisant croire qu'on voulait les mettre entre les mains des princes étrangers. Toute obéissance était en conséquence refusée à l'évêque au spirituel comme au temporel; on ne voulait pas le reconnaître comme juge suprême de tout le pays, ni assister aux diètes qu'il convoquait. Cherchait-il à réprimer quelque désordre? on se riait de ses officiers, et tout moyen de coërcition lui était enlevé. Viége alla jusqu'à mettre le séquestre sur ses biens et l'empêcher de visiter ses paroisses tant qu'il n'aurait pas renoncé à l'alliance de la France.

Etant à Loëche le 24 juin (1617) en visite épiscopale, il avait été contraint par une sédition d'en partir ignominieusement et au risque de sa vie, parce qu'il ne voulait pas signer un acte qui aurait abrogé les arrêtés de la diète de Viége contre les hérétiques et consacré la liberté des cultes. Le premier dimanche de carême 1618, le peuple fut chassé de la cathédrale en présence de son premier pasteur. Il n'était pas rare de voir les lettres et ordonnances épiscopales arrêtées ou tronquées par l'autorité séculière, et les curés molestés pour les avoir lues en chaire.

(1) Bref du 17 septembre 1616.

Au milieu de circonstances aussi déplorables, ce qui affligeait le plus le cœur brisé d'Hildebrand, c'était de rencontrer de l'opposition chez ceux mêmes qui auraient dû être sa consolation dans ses maux ; il était à peu près seul à lutter contre tous. Des cris de mort étaient poussés contre les capucins et les jésuites soupçonnés d'entourer le prélat de leurs conseils. L'agitation trouvait sa vraie et unique source dans les ferments d'hérésie qui travaillaient un grand nombre des principaux citoyens. On envoyait les jeunes gens à l'école de l'erreur. Il n'était pas rare de voir des familles se rendre dans les localités protestantes pour y recevoir la Cène, pour s'y marier et y faire baptiser leurs enfants. On vendait et répandait en profusion dans le pays des pamphlets et libelles contre la religion catholique. De là l'irritation des paysans, qui, fermement attachés à l'ancienne foi, prirent plusieurs fois les armes de leur propre chef; c'était une anarchie complète; aussi était-ce pour l'arrêter, et surtout pour mettre un terme aux menées des hérétiques, qu'Hildebrand avait eu recours à la médiation des cantons et de la France, en mettant sous leur protection l'évêché et la religion.

Souvent les évêques avaient contracté seuls avec les états, et on fit un crime à celui-ci d'avoir marché sur les traces de ses prédécesseurs, tandis que les magistrats, qui n'avaient jamais été en possession de ce droit, si ce n'est de concert avec le prélat et son chapitre, venaient de renouveler, sans sa participation (1618) une alliance avec le parti protestant des Grisons, au grand déplaisir des cantons catholiques et au scandale des fidèles du Vallais. On devait, en effet, voir avec peine que, dans une guerre civile aussi acharnée, ce pays eut pris parti contre ses propres frères dans la foi; un rôle de médiation pacifique eut été plus honorable. Mais le parti réformiste voyait dans le triomphe des protestants grisons un gage assuré du sien, et pour cela il fallait les appuyer. La députation des sept cantons envoyée à cette occasion en Vallais, fut presque renvoyée outrageusement; on lui répondit que le Vallais était un peuple libre qui gérait

ses affaires comme il l'entendait, sans en devoir compte à personne. Les députés se retirèrent d'autant plus consternés « qu'ils « y avaient trouvé la religion catholique en danger d'être sup- « plantée par la prétendue réforme, et le parti protestant y dictant « la loi à l'insçu du peuple des dixains supérieurs, qui ignorait « que leurs menées pouvaient indirectement au moins nuire es- « sentiellement à l'ancienne religion (1). »

Le Vallais donnait alors à ses alliés un spectacle qui leur rappelait la guerre de Rarogne dans toutes ses phases, avec ses haines, son exaltation et ses vengeances. L'obstination et l'entêtement était aussi le caractère distinctif de cette nouvelle lutte, qui devait tant durer et ne pas finir sans être entachée de sang. Malgré le peu de fruits de leurs démarches incessantes, les cantons catholiques ne se rebutaient pas. Ils venaient d'échouer devant le traité conclu avec les Grisons, qu'ils avaient en vain tenté d'empêcher, lorsqu'ils convoquèrent à Baden (septembre 1618) une nouvelle diète. L'évêque et les magistrats vallaisans, qui étaient appelés à soumettre à l'arbitrage de la haute assemblée leurs griefs réciproques, eurent préalablement une entrevue qui paraissait s'être terminée de la manière la plus amicale. Soit feinte, soit franchise, les sept dixains n'en déclarèrent pas moins en s'excusant « qu'ils n'avaient jamais eu aucune intention de « froisser ni l'évêque, ni le chapitre, dans leurs droits, privilé- « ges et immunités; que leur volonté était de les y maintenir, « et qu'ils étaient prêts à en donner une déclaration explicite, « pour qu'il ne soit pas dit qu'ils eussent jamais tenté d'oppri- « mer la religion catholique, offrant aussi toute assistance, se- « cours et conseil pour augmentation et conservation d'icelle. » Les choses paraissant ainsi réglées, aucun député du Vallais ne se rendit à Baden; le chapitre relata aux cantons l'issue de la conférence, en faisant toutefois ressortir les droits sur lesquels il

(1) Députation des Cantons catholiques à ceux du Vallais, en 1618. *Bibl. royale de Paris, collection Dupuy*, folio 209.

se croyait lésé. Il se réservait, conformément à l'usage, « la pré-« séance d'honneur sur les officiers laïques, la reconnaissance de « ses fiefs nobles et autres, la restitution des titres soustraits de « la chancellerie épiscopale, la tradition de l'épée au prélat élu, « l'administration du pays, tant au temporel qu'au spirituel, par « le vicaire-capitulaire pendant la vacance du siége; l'héritage « des ecclésiastiques pour la mense de l'évêque; la confiscation « des biens et amendes prononcée par l'assemblée générale, etc.» On y demandait aussi que l'évêque, comme jusqu'alors, « corro-« borât les décrets émanés du conseil des dixains, convoquât « toutes les diètes, reçût serment des gouverneurs, que les curés « ne fussent plus entravés dans l'exercice de leur ministère,» ainsi que tous ses autres droits sus-énoncés.

Les réformistes n'avaient fait que dissimuler leur haine pour ne pas se rencontrer à Baden; les ravisseurs n'aiment pas à être confrontés avec l'opprimé par des juges intègres. Poussés d'ailleurs par les intrigues des Bernois et d'Aloxius, ministre de Genève, ils recommencèrent leurs attaques quelques mois après leur feinte réconciliation. A la diète de décembre, les députés de Sion et de Sierre demandèrent catégoriquement à l'évêque, s'ils étaient *patriotes libres* ou non. La réponse n'ayant pas été à leur gré, ils se réunirent à Sierre (15 janvier 1619), et là, se déliant réciproquement du serment de fidélité qu'ils lui avaient jurée, ils se déclarèrent libres et mirent le séquestre sur ses propriétés jusqu'à ce qu'il voulût s'expliquer plus clairement ou d'une manière plus conforme à leur vouloir. Le bailli, Nicolas Kalbermatten, colonel en Piémont, était alors absent; à son arrivée, il ménagea à la Majorie une nouvelle entrevue des magistrats et de quelques chanoines, et là, malgré la vive opposition du dixain de Loëche (1), le décret violent de Sierre fut rapporté (16 juillet 1619), les articles de 1613 déclarés non avenus, l'évêque et ses successeurs reconnus comme préfets et comtes

(1) Chroniq. Bérodi.

du pays, de la même manière que l'avaient été ses prédécesseurs, avec tous les droits régaliens et priviléges attachés à son siége; à la condition toutefois que les patriotes restent pareillement en possession de leurs franchises, hauts-domaines et droits de souveraineté en tant qu'ils ne seraient pas dérogatoires à ceux de l'Eglise.

Cependant le canton des Grisons avait été et allait être encore le théâtre d'une lutte acharnée entre les principales puissances de l'Europe, et voici quel en était le motif; le roi d'Espagne, possesseur du duché de Milan depuis 1535, voulait, par la conquête de la Valteline, sujette des Grisons, s'ouvrir une communication avec le Tyrol, et par le Tyrol avec l'Autriche, sa plus fidèle alliée. Il ne voyait de passage que par le territoire de Venise ou par celui des Grisons. Mais Venise et la France, soit par haine, soit par jalousie contre l'Espagne et l'Autriche, dévoilèrent leurs vues secrètes aux Grisons, et envoyèrent dans les Ligues des ambassadeurs qui furent bientôt suivis par ceux de l'Espagne. Les caresses et les présents y formèrent deux factions, et la guerre de la Valteline se rallumant avec une intensité de rage et de barbarie difficile à décrire, menaça de troubler la paix générale. Partout l'on prenait des mesures; chaque bannière du Vallais dut fournir 25 hommes pour la garde du château de St-Maurice (janvier 1622). Le danger allant croissant, les troupes furent passées en revue, les armes minutieusement visitées (févr.). Durant la diète de décembre, les représentants de la France, de l'Espagne et de la Savoie se trouvèrent à la fois à Sion, cherchant chacun à faire prévaloir les intérêts de leurs maîtres respectifs: Miron finit par faire pencher la balance en faveur de la France; Michel Magéran et les fauteurs du parti protestant, qui exploitaient toutes les circonstances pour servir leur haine contre leur évêque, l'accusèrent alors de connivence avec l'Espagne; nouvelles tribulations que le prélat dut dévorer. Enfin les conquêtes des Autrichiens dans la Valteline alarmèrent la France; le cardinal de Richelieu envoya un ambassadeur extraordinaire

en Suisse pour solliciter des secours. Le marquis de Cœuvres parut en cette qualité à la diète de Baden (juillet 1624). Le Vallais, déjà lié par l'alliance qu'il avait conclue avec les Grisons, s'empressa d'accéder aux vœux de cette puissance, en levant un régiment de 1,000 hommes, sous le commandement du colonel Angelin Preux de Sierre. Dès la fin d'octobre, les cinq compagnies, composées chacune de 200 hommes, sous les ordres des capitaines Pierre In-Albon (1), Antoine Stockalper et deux frères de Riedmatten, se rendaient à leur destination : après avoir contribué à l'expulsion des Autrichiens du territoire envahi, croyant avoir assez fait pour remplir leurs engagements et prouver leur sympathie pour la France, elles rentrèrent dans leurs foyers le 13 mars 1627. Des maladies causées par les chaleurs de l'été en avaient emporté la plus grande partie ; un bon nombre avait succombé aux fatigues d'une guerre meurtrière et acharnée (2).

La paix entre les magistrats vallaisans et leur évêque n'avait été qu'une paix plâtrée ; le désordre releva bientôt la tête. Alexandre Scapius, évêque de Campanie et nonce en Suisse, qui avait visité le diocèse de Sion en 1622, avait fait d'inutiles efforts pour apaiser les troubles. Il ne fut pas plus heureux lorsqu'il y revint quatre ans plus tard (1626), accompagné des députés des cantons catholiques et de l'ambassadeur de France ; ils y trouvèrent l'irritation plus forte que jamais. Hildebrand l'avait provoquée par une démarche aussi intempestive qu'inconsidérée : il s'était imaginé donner une nouvelle force à la Caroline, en la faisant corroborer par la sanction de l'empereur Ferdinand II, qui, ne demandant pas mieux que de s'immiscer dans les affaires du Vallais et de voir revivre l'ancienne suzeraineté de l'empire sur ce pays, s'empressa d'accéder aux vœux de l'évêque

(1) Il mourut dans cette expédition le 5 mai 1626. *Chronique Bérodi.*

(2) Zur-Lauben, *Hist. milit. des Suisses*, VI, p. 353—357.

(26 novembre 1626), qu'il prend ainsi que son Eglise et son chapitre sous sa spéciale protection ; mandant au peuple vallaisan, sous peine de son indignation impériale, de le laisser jouir de tous les droits adhérents à son siége. Il le confirme aussi dans le privilége de créer les notaires, sous peine, pour les contradicteurs, de trente marcs d'or, applicables à son fisc. Ces diplomes eurent un effet bien différent de celui qu'en attendait Hildebrand ; au lieu de guérir le mal, ils ne firent que l'irriter et amener un nouvel orage plus menaçant que tous les autres. Dès lors les réformistes allèrent droit à leur but, n'écoutant d'autre sentiment que celui de l'exaltation et de l'arbitraire. Le pape même eut beau inviter les magistrats à se rendre à Lucerne pour y exposer leurs griefs (1628), ils se refusèrent à sortir de leur pays et à reconnaître le pontife pour juge.

Après avoir lutté pendant treize ans avec force et énergie, Hildebrand n'entrevoyant au loin qu'un horizon toujours plus gros de tempêtes, sentit faillir son courage. La pensée lui vint d'abandonner le gouvernail qu'il avait dirigé jusqu'alors d'un bras si vigoureux. Cette pensée, contre laquelle il se roidit longtemps, parce qu'il croyait y voir une preuve de pusillanimité et de faiblesse, finit par triompher. Il pensa qu'un successeur qui ne serait point, comme lui, poursuivi par les préventions et les préjugés des magistrats, pourrait faire le bien qu'il désirait si vivement, et arrêter tous les maux qu'il ne lui était pas difficile de prévoir dans un avenir qui se présentait si noir et si terrible. Il adressa donc au souverain pontife une demande pure et simple de pension comme moyen d'existence. Jugeant que personne, dans son chapitre, n'avait les qualités nécessaires pour administrer le diocèse, et prévoyant d'ailleurs que l'élu, pris dans ce même chapitre, serait forcé de transiger avec l'état d'une manière encore plus défavorable que lui-même, il laissa au pape le choix de son successeur ; c'est ce qu'il écrivit le 31 décembre 1626 aux cantons catholiques, en les priant d'employer encore leurs bons offices pour engager le Vallais à accepter définitive-

ment les jésuites, et à leur permettre d'y établir un collége : « l'état de la religion en ce pays, ajoutait-il, ne pouvant se « passer d'eux pour extirper l'hérésie et pour y soutenir la foi « chancelante. »

Sur ces entrefaites, les patriotes, ne respectant guère plus les canons que la Caroline, pensèrent à procéder à l'élection d'un nouvel évêque, sous prétexte qu'Hildebrand s'était rendu indigne de leur confiance en résignant entre les mains du pape. Le chapitre en fut informé par le nonce du pape, qui, l'ayant appris de source certaine, les prévient qu'il attend du zèle des chanoines qu'ils sauront répondre à cette absurde proposition, qu'il n'appartient ni à eux, ni aux magistrats de substituer un nouvel évêque à un évêque vivant, parce que, tant que sa résignation n'a pas été admise par le souverain pontife, il n'a pas cessé d'être évêque de Sion.

De son côté Urbain VIII, voyant que les affaires publiques venaient d'être confiées à des magistrats dont l'animosité personnelle contre Hildebrand mettait la religion en un péril imminent, adressa au chapitre (16 avril 1627), un bref empreint de sa sollicitude toute paternelle. Le style en est brûlant de charité et d'énergie; la conduite des chanoines, dans ces circonstances difficiles, s'y trouve tracée d'une manière explicite et non équivoque; ils ne doivent reculer ni devant la prison, ni devant l'exil; la mort, le martyre même est pour eux un devoir plutôt que de trahir leurs serments.

Le nonce, Alexandre Scapius, accompagné de trois députés des cantons catholiques et de l'ambassadeur Miron, vint une troisième fois en Vallais tenter un accommodement. Reçu avec tous les honneurs dus à son rang, il exposa le but de sa mission dans l'assemblée générale du 20 mai. Après avoir annoncé que le souverain pontife n'a point accepté la démission de l'évêque, il leur parle de l'amertume dont le cœur de Sa Sainteté a été rempli en apprenant les décrets portés deux mois auparavant dans la diète de Loëche, décrets attentatoires aux immunités et à la juridic-

tion ecclésiastique, à la dignité et aux droits de l'évêque et du chapitre, auxquels est venue se joindre l'expulsion des Jésuites, en récompense de leurs nombreux services pendant plus de vingt années de travaux. « Cette douleur a été à la vérité allégée, « ajoutait-il, par votre protestation de ne jamais autoriser aucun « culte, si ce n'est celui de la religion catholique. » Cette allocution, pleine de prudence en même temps que de fermeté, n'eut d'autre résultat qu'une réponse évasive et assez fière du bailli Magéran au nom des sept dixains. Ainsi cette démarche resta aussi infructueuse que toutes les autres.

Toutefois une nouvelle invitation à l'état et au chapitre d'envoyer leurs députés à l'assemblée des Confédérés leur fut adressée le 27 octobre; mais les magistrats, trop occupés du grand procès dont ils venaient de se saisir, ne purent ou ne voulurent obtempérer. C'est l'épisode la plus tragique de la malheureuse lutte qui troublait le Vallais depuis si longtemps. Un grand personnage était entre les mains de ses ennemis, trop avides de vengeance et de sang, et le sang coula, malgré l'intervention des cantons et les larmes d'une famille éplorée.

Antoine Stockalper, qui avait été successivement gouverneur de Saint-Maurice, capitaine d'une compagnie vallaisanne en Piémont et dans la Valteline, s'indignait depuis longtemps de toutes les persécutions qu'on suscitait à Hildebrand, son évêque. Le parti qu'avait pris ce dernier de résigner son évêché, avait ajouté encore à son irritation déjà extrême, lorsque le capitaine arrêté est conduit dans les prisons de Loëche, siége des principaux partisans des nouvelles doctrines.

Pendant qu'une commission souveraine, présidée par le bailli, instruisait son procès, du haut de la tour où il n'attendait que la mort des juges que les circonstances lui imposaient, Antoine promenait souvent ses regards sur la plaine de Tourtemagne, qu'elle dominait. Là, trois cent neuf ans auparavant, une armée de nobles, envahisseurs des droits de l'évêché, avaient été écrasés par la fureur du peuple, armé pour le sou-

tien de la justice. « Autrefois, c'étaient les ennemis de l'Eglise « qui succombaient sous le glaive de la vengeance, s'écriait l'il- « lustre prisonnier, et aujourd'hui ce sont ses défenseurs; alors « les échos de la vallée retentirent des soupirs des coupables, et « maintenant ils répètent ceux de l'innocent; mais Celui qui « souffre pour un instant le triomphe des méchants, ne fait que « suspendre leur supplice, et s'il laisse violer les droits de la « justice, il a pour les venger toute une éternité. » Telles étaient les pensées qui adoucissaient les rigueurs de sa captivité.

Après un premier interrogatoire qui eut lieu le 6 octobre, il en subit un deuxième. (6 novembre), où il fut mis à la torture; cette scène d'horreur se répéta jusqu'à quatre fois, à quelques jours d'intervalle. La violence des tourments lui avait arraché quelques aveux (1), et sur ce ses juges le condamnèrent (22 novembre), à la peine capitale portée dans le code criminel contre les coupables du crime de lèse-majesté au premier chef. Cependant, sur l'entremise des cantons catholiques, ainsi que sur la supplication de la mère, des enfants, des parents et amis du condamné, auxquels les juges, dit la sentence, portent une *considération particulière, émus et voulant témoigner au coupable leur haute et extrême clémence*, ils se contentent de sentencier « que « ledit Antoine sera remis entre les mains du bourreau qui lui « liera les mains et le conduira, la corde au cou, à l'échafaud, « pour là lui séparer la tête du corps avec le glaive, et ainsi le « faire passer de vie à mort, pour le punir comme il l'a mérité; « ensuite pour statuer un exemple à quiconque sera tenté de l'imi- « ter, partager son corps en quatre parts et les jeter au feu pour « les réduire en cendres. » Tous ses biens immeubles furent confisqués au profit des sept dixains, et le mobilier adjugé au bailli. Le tribunal finit par déclarer que quiconque s'aviserait de venger sa mort ou par faits, ou par paroles, devait, de quelle

(1) Les annales de la torture nous montrent un grand nombre de victimes innocentes ainsi dévouées à la mort!

condition qu'il fût, subir les mêmes peines, les mêmes tortures et la même mort.

L'exécution eut lieu le 4 décembre. La mort d'un homme aussi distingué que l'était le capitaine Stockalper, recommandable d'ailleurs par les services qu'il avait rendus à son pays, terrifia sans doute les partisans de l'évêque, mais la plaie de l'irritation fut loin d'être fermée. Comme dans toutes les condamnations pour délits politiques, la haine se concentra et se conserva vive et implacable pendant de longues années.

Un des complices que le condamné avait le plus chargé était le chanoine Théler, curé de Sion; connaissant toute l'exaspération des membres du tribunal contre leurs adversaires, il crut devoir momentanément chercher son salut dans la fuite, jusqu'à ce que le temps eût ramené un peu plus de calme, mais arrêté à Saint-Gingolph au moment où il allait mettre le pied sur les terres de Savoie, il fut ramené dans les prisons de la capitale, où il subit une détention de huit mois; conduit à Lucerne, le nonce somma en vain plusieurs fois pendant deux ans l'état du Vallais à déposer par-devant lui ou le vicaire-général de Sion, nommé commissaire à ce sujet, les griefs qu'il pourrait avoir contre le prévenu. Une dernière sommation et un dernier terme péremptoire restant encore sans réponse (1), on finit par élargir l'accusé.

Le désordre et l'anarchie étaient à leur comble; l'audace allait croissant de la part des réformistes; déjà un des frères de l'évêque avait dû s'exiler à Fribourg. On avait même des craintes pour la vie du prélat, et le 21 décembre il reçut de la Nonciature l'ordre de quitter son diocèse dans douze jours et de se rendre à Lucerne. Il partit en effet le 2 janvier 1628, accompagné de quelques chanoines. Trois jours après les députés de

(1) Que penser de ce silence? les juges ne craignaient-ils point que leur sentence ne se trouvât pas aussi bien du grand jour et de l'opinion publique que du huis-clos du château de Loëche?

l'état, invités à une conférence par les cantons catholiques, les y suivirent ; cette entrevue n'eut pas plus de résultat que les précédentes.

Pierre Furrer, doyen de Valère, qui, en l'absence d'Hildebrand remplissait les fonctions de vicaire-général tant au temporel qu'au spirituel, habitait par son ordre le château de la Majorie. Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que le bailli Jean Roten et le vice-bailli vinrent s'y installer aussi aux frais de l'évêque avec les personnes attachées à leur service. Non contents de cette violation de domicile et de propriété, ils y ajoutèrent l'usurpation d'un des principaux droits régaliens. Dans le même mois (janvier 1628), on vit paraître des batz frappés à un nouveau coin ; on avait substitué aux armes de l'évêque celles des sept dixains (sept étoiles), qui datent de cette époque dans les sceaux et les monuments, comme dans les monnaies de l'état du Vallais (1).

L'absence d'Hildebrand devait se prolonger ; le pape l'avait mandé à Rome, et il était parti de Lucerne le 6 février. Durant son éloignement un fléau physique vint encore se joindre au mal moral qui dévorait déjà son diocèse. Le Ciel appesantissait sa main si justement irritée ; une peste affreuse exerçait impitoyablement ses ravages ; elle semblait avoir suspendu ses coups tant que le pasteur était au milieu de son troupeau ; mais depuis son départ elle sévit avec d'autant plus d'intensité, qu'elle pouvait presque frapper sans discernement ; elle ne rencontrait guères que des coupables, des complices ou des lâches, dès que le juste persécuté était sur la terre de l'exil. Le clergé régulier compta bien des martyrs de dévouement. Le fléau fit partout,

(1) Plus tard, il fut transigé que la monnaie porterait les armes de la république d'un côté et celles de l'évêque de l'autre, et que la légende serait : *N. évêque, comte et préfet de la république du Vallais.* Jusqu'à cet épiscopat, il n'était pas question de République Vallaisanne.

et dans toutes les classes, des victimes plus ou moins nombreuses; mais il plana plus particulièrement sur le bourg de Loëche, d'où étaient parties les mesures les plus violentes et les décrets les plus hostiles à la religion et à l'Eglise. Plus de 300 personnes dans le bourg seul furent la proie de la contagion ; le temple même devint muet, la mort y avait frappé le prêtre et le fidèle, le curé, le vicaire avaient succombé, et des missionnaires, accourus comme consolateurs de cette population éplorée, disparurent à leur tour. Les haines politiques firent un moment place aux pensées religieuses ; c'est de cette époque d'alarme que datent dans plusieurs églises du Vallais l'institution de prières ou de confréries en l'honneur de saint Sébastien, dont l'invocation avait subitement délivré la ville de Rome d'un pareil fléau sur la fin du septième siècle. Le bailli, qui, pour s'être installé sous le toit épiscopal, s'imaginait avoir ceint la mitre, se mit, par une bizarre contradiction avec sa conduite précédente, à ordonner au nom de l'état (décembre 1628), un jeûne général. Toujours les magistrats avaient rejeté l'accusation d'empiétement sur l'autorité spirituelle, et ils en donnèrent en cette occasion une preuve flagrante. Singulière dévotion! demander des grâces à Dieu en même temps qu'on foule aux pieds ses lois!

Quoique éloigné de son troupeau, Hildebrand était loin de l'oublier; combien de fois ne versa-t-il pas des larmes abondantes sur tous les maux qui semblaient conspirer à lui enlever ses ouailles ! Sur la terre étrangère, où l'avait relégué la persécution, il priait ardemment pour ses persécuteurs. Plusieurs lettres pastorales, écrites de Rome, attestent jusqu'à quel point sa grande âme savait rendre le bien pour le mal ; c'est le langage du père le plus tendre pleurant sur la tombe des enfants qui lui ont été ravis, et s'alarmant sur le sort de ceux que la contagion pourrait emporter encore.

Après avoir reçu du Souverain Pontife, pendant son long séjour dans la ville éternelle, bien des preuves de confiance et d'estime, Hildebrand, espérant que le temps aurait calmé les

esprits, se disposa à revenir dans son diocèse. Urbain VIII, qui l'y avait fait précéder par un bref adressé au clergé et aux fidèles, se berçait aussi du même espoir. Laissons raconter au prélat lui-même les circonstances qui accompagnèrent et suivirent son arrivée : voici comment il s'exprime dans un manifeste signé de sa propre main :

« J'arrivai au Grand-Saint-Bernard (25 juin 1630), accom-
« pagné du doyen Furrer, de mon chapelain le chanoine Tor-
« néry et de deux domestiques. J'y trouvai le capitaine Jean
« Preux, à la tête d'une troupe armée, qui me déclarèrent qu'ils
« étaient là pour m'empêcher de mettre les pieds sur la terre
« de la république. Mais enfin cédant aux instances du prévôt
« et de ses religieux, et sous leur caution et garantie, ils souf-
« frirent que j'entrasse dans la maison hospitalière. J'y séjour-
« nai cinq mois, recevant de temps en temps quelques lettres
« par lesquelles on me faisait espérer que ma rentrée au pays
« serait honorable. Mais voyant à la longue que ce n'étaient là
« que des paroles sans effet, je me résolus à retourner sur mes
« pas jusqu'à la Cité-d'Aoste : ce que j'étais sur le point d'ef-
« fectuer, lorsque je reçus des lettres de mon vicaire-général,
« Adrien de Riedmatten, et du père André, missionnaire capu-
« cin, par lesquelles ils m'exhortaient à prendre encore un peu
« de patience, me donnant avis qu'il y avait lieu d'espérer qu'a-
« près les vendanges on m'enverrait une députation pour négo-
« cier avec moi les conditions d'un accommodement. Peu après,
« je reçus une lettre des patriotes, par laquelle ils me proposaient
« de me rendre à Saint-Brancher, suivi d'un seul domestique :
« ne voulant absolument pas que ni le doyen Furrer, ni mon cha-
« pelain m'accompagnassent. J'acceptai de conférer avec eux au-
« dit lieu.... Arrivé à St-Brancher, on me proposa de me loger
« au château d'Etier (1), chez noble Balthasar Fabri, où je

(1) *Etier* dérive d'*Octiart*, ancien nom du territoire de Vollége (12e siècle). Résidence des vidames de Vollége, il était situé en face de celui de Saint-Jean qui domine Saint-Brancher.

« demeurai trois semaines, privé de tout conseil et de tout « aide, car on ne permit à personne, ni séculier, ni ecclésias- « tique de me rendre visite, et même pour l'empêcher, ils fi- « rent entourer le château de gardes qu'on fermait à nuit close « et qu'on levait de grand matin, afin que je ne m'en aperçusse « pas. Dès le lendemain de mon arrivée, ils firent descendre « du Saint-Bernard mon chapelain, qu'ils chassèrent du pays, « après l'avoir examiné sur mes desseins et sur mes affaires. « Ensuite, au beau milieu de la nuit, un exprès y vient de leur « part réveiller en sursaut le doyen Furrer, lui ordonnant, de « la part des sept dixains, de se hâter de descendre à Saint- « Brancher, où, à peine fut-il arrivé, qu'on fouilla ses hardes « pour voir si l'on n'y découvrirait point de papiers : et sur quel- « ques écrits qui ne leur plurent pas, il le condamnèrent à un « exil perpétuel, et ce fut le gouverneur de Saint-Maurice lui- « même qui le conduisit jusqu'à la frontière.

« Ils envoyèrent ensuite un familier me dire que si j'avais « quelque proposition à leur faire, j'eusse à me rendre à Saint- « Brancher, auprès d'eux. J'y allai donc les trouver, suivi de « mon chambrier. Je les trouvai tous assis dans une salle, à « l'entour d'une table. Aucun d'eux ne se leva pour me saluer, « ni même aucun d'eux ne daigna m'ôter son chapeau; mais « quoiqu'ils me regardassent de travers, je m'approchai d'eux « et leur tendis la main.

« Ensuite je leur dis que c'était par l'ordre du Souverain « Pontife que j'étais revenu reprendre mon siége, mais qu'il me « semblait cependant nécessaire auparavant d'essayer de nou- « veau entre nous, si nous ne pourrions pas trouver quelque « voie à un accommodement plus solide que les précédents.... « Ils me répondirent qu'ils ne voulaient plus se laisser gouver- « ner ni par moi, ni par mes successeurs, comme ils l'avaient « souffert jusque-là.... Sachez, me dirent-ils, que nous sommes « francs patriotes, un peuple libre; que nos pères nous ont « acquis la liberté au prix de leur sang; que les puissances avec

« lesquelles nous avons contracté des alliances, surtout la « France, nous ont reconnus comme tels. Quant à la Caro- « line,... nous la tenons pour une fable.... Et comprenez enfin « une fois que si les évêques ont exercé en Vallais quelques « droits régaliens, ç'a été par la pure complaisance du peuple « et par la seule permission de ses magistrats. Et si Charle- « magne a concédé quelques droits de souveraineté aux évêques « de Sion, il leur a donné ce qui n'était pas à lui. »

Le prélat chercha encore à calmer leur vive irritation, mais voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il ajouta : « Si c'est là vo- « tre dernier mot, il ne me reste plus qu'à m'en retourner. Mais « eux, se levant simultanément, me dirent du ton le plus ani- « mé : Ce n'en est plus le temps ! C'est celui de nous déclarer « si vous nous tenez pour un peuple libre et pour de francs « patriotes. »

« Voilà ce qui se passa les deux premiers jours de cette con- « férence. Le troisième jour tous indignés, tous courroucés, ils « vinrent à mon appartement, me reprochant d'avoir obtenu « de l'empereur la confirmation des droits régaliens qui les pri- « vait de toute leur liberté, et que par ce diplome j'avais pré- « tendu les asservir, eux et leur postérité, à la puissance impé- « riale. Ils m'ajoutèrent qu'ils s'étaient procuré des copies au- « thentiques de cette dernière confirmation des Carolines, des « archives impériales, au moyen de quelques bons amis et de « beaucoup d'argent ; qu'il n'y avait encore qu'eux (les magis- « trats) qui eussent connaissance de ce dernier attentat aux « libertés publiques ; que c'était par prudence qu'ils l'avaient « jusqu'ici tenu caché au peuple, crainte de quelque émotion « populaire, où il y aurait eu certainement du sang répandu : « que si je voulais éviter qu'on me reprochât d'être la cause « d'un si grand malheur, il fallait me résoudre à les reconnaître « pour un peuple libre, renoncer à tous les diplomes impé- « riaux, révoquer nommément cette dernière confirmation ob- « tenue de l'empereur régnant, et la leur remettre pour la can-

« celer, et enfin signer de nouveau les articles signés à mon « élection.

« Je leur répondis que je ne le pouvais, ni en honneur, ni « en conscience, et qu'ils fissent attention de ne se rien per- « mettre en ce moment dont ils eussent un jour à se re- « pentir.

« Ils m'exhibèrent ensuite un écrit de la main du seigneur « Magéran, secrétaire d'état, qui contenait toutes leurs démar- « ches et toutes leurs demandes, s'efforçant en toutes manières « de me persuader de le signer. L'ayant lu, je refusai d'y ap- « poser ma signature. Alors se laissant emporter à la colère, « ils me dirent : Puisque vous ne voulez pas signer cet acte, « nous partons sur-le-champ, et nous allons de dixain en dixain « informer le peuple que vous avez mis sa liberté sous le joug « de l'empereur, et nous allons demander au bailli qu'il con- « voque aussitôt dix députés par dixain à une diète extraordi- « naire. Vous verrez alors ce qui arrivera à Votre Révérendis- « sime Paternité, au Vénérable Chapitre et à tout le Clergé. « N'en doutez pas, le peuple en fureur va détruire tous vos « châteaux, et l'expérience vous apprendra que vous auriez « bien fait de déférer à ce que nous vous demandons.

« Craignant donc qu'ils ne vinssent aisément à persuader au « peuple d'effectuer ces horribles menaces, et que l'Eglise, ma « personne et mon clergé ne fussent ainsi l'innocente victime « d'une plus longue résistance de ma part, destitué d'ailleurs « de tout secours humain, environné de soldats, livré à des « hommes ivres de colère, ayant tout à craindre de leurs sen- « timents, et n'imaginant aucun moyen de me tirer de ce mau- « vais pas, cette nouvelle violence m'a extorqué une seconde « souscription des articles injustes qu'ils me proposaient. »

Dix-sept ans de luttes pour n'avoir rien avancé ! Hildebrand souscrivit les articles qu'on lui proposa, persuadé que la nouvelle violence qu'ils lui faisaient ne leur constituait aucun droit sur son siége, ni sur son Eglise : espérant toujours que dans

des temps meilleurs, ses successeurs pourraient faire triompher la justice en démontrant à la postérité que toutes ces renonciations n'étaient que le fruit de la menace et de la terreur. Cette révolution, commencée par un esprit de haine contre la religion catholique, continuée par quelques-uns pour le même motif, et soutenue par le grand nombre par un entêtement obstiné, trouva toujours Hildebrand ferme et intrépide : tout tourna à sa gloire; il résista tant qu'il put à la spoliation, mais il céda pour conserver à son diocèse la véritable religion, dès qu'il vit qu'une lutte prolongée la mettrait en péril.

Malgré la renonciation de l'évêque, ses serviteurs les plus fidèles ne furent pas à l'abri de l'arbitraire. Le doyen Furrer, accusé de l'avoir encouragé dans son *obstination*, d'être sorti du pays sans l'agrément des magistrats et d'y être rentré sans leur bon plaisir, avait dû le premier s'éloigner. Le grand-sacristain George Summermather, Melchior André, chanoine du Saint-Bernard et vicaire à Martigny, etc., furent exilés à leur tour sans aucune forme de procès. Le doyen Furrer put alors donner suite à un projet qu'il nourrissait depuis longtemps : le nonce et les magistrats orthodoxes l'en avaient constamment empêché, lui faisant entrevoir que ce n'était pas lorsque l'Eglise était persécutée, que ses plus intrépides défenseurs devaient se retirer de l'arène. Cette objection n'existait plus, et l'un des membres les plus distingués du chapitre de Sion, revêtant la bure et le cilice, prit l'habit de capucin à Annecy; mais apprenant que la peste continuait à dévorer son ingrate patrie, oubliant les persécutions et les opprobres dont il avait été l'objet, il sollicite et obtient de ses supérieurs la permission d'accourir au secours de ses persécuteurs, dans lesquels il ne voit plus que des frères malheureux, et meurt à Saint-Maurice victime de la contagion, aussi bien que de son zèle et de son ardente charité.

L'usurpation ne se croit pas facilement assurée de ses conquêtes : Michel Magéran, qui succéda en 1634 au bailli Jean

Roten, exigea une nouvelle renonciation à la *Caroline*, et en particulier aux deux confirmations de cette charte par les empereurs Charles-Quint et Ferdinand II. L'évêque et le chapitre, pour éviter de nouveaux désagréments, accédèrent pleinement à cette demande, reconnurent les sept dixains pour un peuple libre, de régime démocratique, et confirmèrent toutes les clauses contenues dans la renonciation des quatre dignitaires, préalablement à la dernière élection. Par lettres reversales, l'état garantit réciproquement aux chanoines et à l'évêché les droits qu'il voulait bien leur laisser.

Les vingt-cinq années de l'épiscopat d'Hildebrand avaient été vingt-cinq années d'agitation : il mourut sur la fin de mai 1638. Ne le considérant que comme évêque, on ne peut nier qu'il n'eût été suscité de Dieu pour réformer le clergé et le peuple. Jamais peut-être l'Eglise de Sion n'a eu de pasteur plus vigilant; ses visites pastorales, ses synodes sont tout autant de monuments de sa science et de son zèle. Ayant à combattre des abus profondément enracinés, il dut essuyer la haine de bien des magistrats haut placés, plus attachés aux principes des novateurs qu'à ceux de leurs pères; mais il opposa une telle constance aux contradictions, qu'il triompha de tous les obstacles et mérita les éloges flatteurs du pape, des nonces, de Louis XIII, du duc de Savoie et des cantons catholiques.

Il entretenait avec saint François de Sales des liaisons d'étroite amitié. Dans une lettre que le saint évêque lui écrivait le 22 février 1614, après avoir rendu un juste hommage à la mémoire d'Adrien II, « prélat si propre à combattre les héré« tiques et à étendre la foi catholique, » il ajoute « que sa tris« tesse s'est changée en joie en apprenant son élection, et qu'il « rend grâces à Dieu de ce qu'il n'a pas permis que sa lampe « fût éteinte en Jérusalem. » Il priera aussi pour que le nouveau pilote puisse conduire au port de la paix et du bonheur le vaisseau agité par de si furieuses tempêtes. On raconte que le même saint, se trouvant à Sion, où il était venu pour le sacre

d'Hildebrand, s'était écrié dans un transport prophétique : « Ou « le diocèse retirera de grands avantages de s'être donné un tel « pasteur, ou Dieu le châtiera sévèrement, s'il méprise ses in- « structions et ses exemples. » L'événement répondit au présage.

Un commissaire apostolique, Paul de Césène, qui visita les diocèses de Sion, Lausanne et Genève (1616), porta le même jugement sur le mérite d'Hildebrand et de François de Sales. Il dit « avoir été singulièrement édifié des conversations des « deux évêques de Sion et de Genève; qu'il les regardait l'un « et l'autre comme de saints personnages, et qu'il en avait reçu « des avis qui prouvaient leur zèle et leur haute capacité. » Après de pareils témoignages, il serait difficile de croire, comme on l'en a souvent accusé, l'évêque Jost coupable d'une ambition démesurée. Cet homme, d'une piété rare, en qui brillaient toutes les vertus sacerdotales et surtout une frugalité poussée à l'excès, ne vivant souvent que d'eau et de pain, n'avait d'autre ambition que de maintenir les droits que lui avaient transmis ses prédécesseurs; comme un autre Hildebrand (Grégoire VII), il mourut victime de son dévouement à la cause de la religion et de la justice.

## CHAPITRE XVII.

### Dissensions intérieures. — Services à l'étranger. — Tremblement de terre, etc. (1638—1790).

Le Vallais avait alors un régiment au service de Savoie. Des différends s'étaient élevés au sujet de la régence pendant la minorité des enfants du duc Victor-Amédé Ier; la duchesse leur mère et le prince Thomas leur oncle y prétendaient également: la France prit le parti de la première, sœur de Louis XIII, et l'Espagne se déclara pour le second. Dans ces conjonctures, il y eut scission parmi les troupes : le prince eut le talent d'attacher à ses intérêts une partie des Vallaisans, commandés par l'ex-bailli Magéran. Christine, la duchesse-mère, écrivit au gouvernement (30 juin 1639), pour se plaindre de cette défection, et tout en l'invitant à prendre des mesures pour faire rentrer les révoltés dans le devoir, elle demande un nouveau secours de 1,000 hommes, dont Antoine du Fay fut colonel.

A peine Adrien IV de Riedmatten venait-il d'être sacré, que profitant du premier élan d'enthousiasme et de confiance dont il était si justement entouré, il s'empressa de faire renouveler les anciens décrets contre les novateurs, et de leur porter ainsi le coup de mort. Il fut arrêté en conseil-général (19 décembre 1650), qu'aucun hérétique ne pourrait siéger dans son sein, et que quiconque enverrait ses enfants dans les pays protestants, soit pour y étudier, ou même pour y apprendre un métier, serait passible d'une amende de cent écus. Le 18 mai suivant, les personnes entachées des nouvelles doctrines furent déclarées déchues de tout emploi et incapables d'en remplir à l'avenir.

Une victoire aussi complète sur le parti qui sapait depuis si longtemps les droits de son Eglise, avait fait croire au prélat

que le moment était venu de rentrer dans les anciens priviléges de son siége, et qu'il devait se hâter de frapper un second coup. Une protestation solennelle contre les articles que la violence avait arrachés à ses prédécesseurs ne tarda pas, en conséquence, à paraître; ce fut là le prétexte dont se servit le parti protestant, pour tenter de chasser l'évêque et se venger ainsi des derniers édits. Les Bernois, qui n'avaient point encore renoncé à introduire le calvinisme en Vallais, soufflaient le feu de la guerre et exploitaient habilement l'irritation des Magéran, des Guntren, etc., qui exilés venaient d'échanger leurs titres de *catholiques* et de *Vallaisans* contre celui de *bourgeois de Berne* (1). Une vive agitation parmi leurs amis semblait présager une explosion prochaine, lorsque deux lettres venues de Loëche (26 juillet 1655) sollicitaient de prompts secours, en annonçant que les Bernois s'étaient emparés de ce dixain. Aussitôt des troupes sont réunies et les bannières du Bas-Vallais appelées. Malgré les promesses d'*émancipation* et d'*égalité* qui leur avaient été faites, ces dernières n'hésitèrent pas à obéir à la voix de leur évêque et répondirent à son appel avec l'enthousiasme et l'empressement d'enfants dévoués à la patrie; elles étaient déjà arrivées près de Sion, lorsqu'on apprit qu'aucun Bernois n'avait mis le pied sur le territoire vallaisan; que ceux de Loëche, au contraire, marchaient sur Sion pour s'en emparer à l'aide des partisans qu'ils y avaient, et pour faire repentir l'évêque de sa démarche et de ses prétentions. Le prélat, de concert avec la bourgeoisie, en avait fait fermer les portes; le château de Tourbillon était gardé par les gens de l'évêque, commandés par Jean de Montheys. La bonne contenance de la capitale et des troupes arrivées pour la défendre, firent avorter l'entreprise. Cette équipée n'eut pas d'autre résultat que d'avoir troublé pour un instant le pays : le calme reparut promptement; l'harmonie entre l'évêque et les députés des dixains fut parfaite, dès que

(1) Le fils de Pierre Magéran devint bailli de Lausanne.

le conseil souverain eut été épuré des ferments de l'hérésie; de concert ils tournèrent leurs vues vers les intérêts religieux qui seuls paraissent dès lors les avoir préoccupés.

Des couvents s'élevaient sur les divers points du Vallais: déjà par lettres-patentes du 10 mai 1643 l'état avait autorisé une communauté de religieuses Bernardines à se bâtir un couvent à Collombey, sur les ruines du château des nobles d'Arbignon (1). La même année, Adrien III avait consacré l'église des pères capucins de Sion, bâtie, ainsi que le couvent, sur les propriétés du chapitre. Treize ans plus tard (1656), Adrien IV en consacrait une autre pour le même ordre à Saint-Maurice, construite, comme le monastère, par les libéralités du capitaine Antoine de Quartéry (2). Par celles du colonel Gaspard Stockalper (1663), un couvent d'Ursulines s'élevait à Brigue, doté si-

(1) Reçue par le conseil de la ville de Saint-Maurice en 1629, la communauté y resta jusqu'au 9 août 1634, où elle alla se fixer à Monthey. Bartholomée de Vantéry, dont la famille avait généreusement contribué à la dotation du nouvel établissement, en fut la première supérieure et mourut en odeur de sainteté le 15 octobre 1631, à Saint-Maurice, où elle est enterrée. La communauté fut tranquille dans sa nouvelle retraite, jusqu'à ce que deux commissaires du gouvernement helvétique (Pierre-Louis du Fay et Hyacinthe Darbelley) vinrent faire l'inventaire le plus minutieux du couvent; puis dans le courant de l'année suivante donnèrent à ces dames lecture d'un arrêté qui, au nom de la liberté, les autorisait à se marier. Toutes restèrent fidèles à leurs serments. — Le 17 janvier 1812 le gouvernement français les supprima; elles ne se trouvèrent de nouveau rendues à leur première vie que le 4 décembre 1815.

(2) Le chapitre de Saint-Maurice leur avait cédé en 1611, en dehors des murs de la ville, la chapelle de Saint-Laurent avec un verger et les constructions contiguës; mais l'insalubrité de cette habitation, qui les moissonnait rapidement, les força à chercher un asile dans la ville, où ils se retirèrent le 24 décembre 1637. Ils continuèrent de là à desservir leur ancienne chapelle, jusqu'à ce qu'en juillet 1639 ils obtinrent de l'état la permission de construire un couvent en ville: la première pierre de leur église fut posée le 14 août 1640. *Chronique Bérodi.*

multanément d'un collége sous la direction des Jésuites, admis de nouveau en Vallais par décret de la diète du 11 décembre 1650.

On est aussi redevable au zèle d'Adrien IV et à son goût pour les sciences, d'avoir mis enfin le Haut-Vallais en harmonie avec le Bas et les autres peuples catholiques, en lui faisant (10 mars 1656) adopter la réforme du calendrier grégorien. Depuis soixante-treize ans elle avait été publiée : l'obstination que les Haut-Vallaisans, ou plutôt leurs meneurs, avaient mise à la rejeter, ne pouvait provenir que de leur sympathie pour les réformés, qui craignaient que les peuples, en recevant de Rome des lois dans l'astronomie, n'en reçussent bientôt dans la religion : comme s'il était permis à aucun homme raisonnable de ne pas recevoir la raison, de quelque part qu'elle vienne. Les Bas-Vallaisans suivaient déjà le *nouveau style* depuis plus de cinquante ans.

Le dix-septième siècle ne devait pas se terminer, sans qu'un nouvel orage vint fondre sur l'opulente famille Stockalper. Gaspard, baron de Duyn, chevalier du Saint-Empire et de Saint-Michel, citoyen de Milan, colonel en Piémont, etc., successivement gouverneur de Saint-Maurice et grand-bailli, attirait l'attention générale par l'immensité de ses richesses : en Italie, comme en Vallais et en Suisse, il n'était appelé que le *riche*. Quoique dans plusieurs circonstances il en eût fait un grand et noble usage, quoique sa généreuse charité lui eût mérité le doux nom de *père des pauvres*, il ne put se soustraire aux imputations les plus odieuses. Depuis trente ans il avait la régie des sels (1), mine féconde, qu'il avait su exploiter. Ses ennemis l'accusèrent de malversation, et les députés des dixains de Sion, Sierre,

(1) C'était pour en rendre le transport moins coûteux, qu'il fit creuser (1650), de Vouvry à Collombey, le canal qui porte encore aujourd'hui son nom ; il n'en obtint pas le succès qu'il en attendait, puisque dix ans après on l'avait déjà abandonné.

Loëche et Viége lui intentèrent un procès (mars 1678). Les griefs mis à sa charge étaient nombreux : on lui reprochait entre autres d'avoir disposé en maître des droits de péages et de la traite foraine, de s'être adjugé une portion notable du riche héritage des Magéran, d'avoir aspiré à la souveraineté du pays, et d'attenter à sa liberté en bâtissant dans tout le Simplon des espèces de forts munis d'armes et même de canons, d'avoir traité d'inique la sentence qui avait condamné son cousin Antoine, etc. Déjà la commission d'enquête avait décrété prise de corps, avec ordre que s'il ne pouvait être saisi vif, on l'amenât au moins mort, lorsque l'intervention des trois dixains de Conches, Brigue et Rarogne vint adoucir la rigueur de ces mesures : la réconciliation de Gaspard Stockalper avec le pays reposait sur la signature que cet homme si redouté devait apposer à quelques articles. Quoiqu'ils lui fussent extrêmement onéreux, il se soumit (24 mai 1678), pour conserver aux siens l'amitié des patriotes : il s'engageait à partager toutes ses armes et munitions entre les dixains (1), à leur livrer ses maisons fortes, à payer à chacun 1,500 pistoles d'Espagne, et 300 en outre à ceux de Sion, Sierre, Loëche et Viége, pour frais d'enquêtes faites contre lui ; à céder tout le sel qui se trouvait dans ses magasins (2), et à abandonner à l'état le péage du pont de Saint-Maurice, qu'il tenait en hypothèque de l'abbaye du même lieu (3). Le condamné ne montra pas toute l'exactitude à remplir les promesses que la violence lui avait arrachée. Le Simplon et la sympathie de Brigue lui avaient en même temps fourni bien des moyens de soustraire ses richesses à la rapacité de ses juges.

(1) On conserve encore dans quelques communes du centre de très-beaux fusils provenant de ce partage.

(2) Il y en eut 6,489 sacs ; à Martigny seul 3,780.

(3) Il plut à l'état de regarder l'hypothèque comme une aliénation, et jamais l'abbaye n'a pu parvenir à en obtenir la restitution.

Une nouvelle crise se préparait (1680) : Berne, voulant faire un dernier effort pour implanter en Vallais et sa religion et son mode de gouvernement, avait promis son appui. Les craintes prenant de la consistance, dans toutes les églises on priait Dieu de détourner l'orage. Pour sonder l'opinion publique et masquer leurs desseins, les agitateurs firent courir le bruit que Stockalper menaçait d'asservir le pays : aussitôt de toutes parts on courut aux armes. Dans l'intervalle le véritable danger venait d'être connu : l'irritation fut alors à son comble, et dès que les novateurs eurent vu l'enthousiasme guerrier qui se préparait universellement à recevoir quiconque aurait osé attenter à la religion et aux libertés publiques, ils renoncèrent à leurs projets. Avant de licencier les Bas-Vallaisans, on donna à chaque soldat *deux coups à boire et un ringlin de pain* : c'est de là que cette campagne prit le nom de *guerre des Ringlins.*

La même année un cri d'angoisse retentissait dans toutes les vallées à l'apparition d'une comète bien propre à effrayer, selon les idées accréditées à cette époque ; car sa queue énorme embrassait un cinquième de la circonférence entière des cieux (1). Adrien V, dont les connaissances ne paraissent pas avoir devancé celles de son siècle, prescrit à cette occasion, par lettre circulaire à tous les curés de son diocèse (7 janvier 1681), des prières publiques. Cette ordonnance épiscopale ne contribua qu'à augmenter et à justifier cette frayeur : le météore diminua sur la fin de l'hiver et disparut au printemps pour la tranquillité de l'Europe, qui avait aussi partagé cette terreur.

Dans le mois de juin 1688 le Vallais eut des démêlés avec les Bernois, au sujet des *Vaudois* piémontais (2) que Victor-

(1) La veille de Noël elle s'étendait depuis la montagne *Vers-Champ*, paroisse d'Ardon, jusqu'au delà du clocher de Savièse. *Note du docteur Dufour, curé de Saint-Séverin.*

(2) Sectaires qui professent la doctrine de Pierre Valdo, hérétique du 12e siècle.

Amédé II, aux sollicitations et à l'exemple de Louis XIV, voulut forcer à renoncer à leurs pratiques sacriléges, en chassant de ses états les hérétiques obstinés. Ces derniers avaient gagné Genève et la Suisse protestante; tout à coup, lorsqu'on les croyait sur le point d'entrer en Allemagne, où on leur avait ouvert un asile, on les vit se rassembler sur la frontière pour tenter de rentrer dans les Etats Sardes, favorisés sous main par les Bernois.

Le gouverneur de Saint-Maurice, informé (23 juin) que quatre-vingts réfugiés se trouvaient à Bex, dans l'intention de pénétrer dans les montagnes de la Savoie avec quatre-vingts autres qui étaient à Villeneuve, donna ordre de garder tous les passages du Rhône jusqu'au lac : en deux heures, 1,000 hommes bordèrent le fleuve. Alors le gouverneur d'Aigle envoya une députation à celui de Saint-Maurice, pour le tranquilliser sur les intentions des *Vaudois* et l'engager à fermer les yeux sur leurs démarches. L'exécution loyale des traités ne permettait pas au Vallais de le faire.

Les réfugiés avaient leur rendez-vous général dans la plaine au-dessous d'Ollon : 600 hommes ne tardèrent pas à être munis de toutes pièces; ils furent reçus à Bex, où les syndics leur firent distribuer des vivres et du vin. Ils cherchèrent inutilement à corrompre l'employé du bac pour en obtenir le passage : le major-général de Monthey l'ayant appris, adressa au gouverneur d'Aigle (27 juin) l'invitation pressante de leur faire évacuer son territoire, avec menace d'en porter plainte aux cantons en cas de refus : une réponse pleine de protestations de bon voisinage promit que dès le lendemain les réfugiés auraient quitté son gouvernement. Loin de là : dans la nuit même ils tentèrent de passer le Rhône à Illarsaz, bien convaincus que le Vallais s'était endormi dans une sécurité parfaite, à la suite de la lettre gouvernementale. Ils se trompaient : ce poste était gardé, comme tous les autres. Au premier signal de la sentinelle de l'île, une décharge de mousqueterie leur fit voir qu'ils étaient

surveillés et suffit pour les déconcerter : toute l'élite fut mise sur pied, et le grand-bailli écrivant à l'état de Berne, députa en même temps au gouverneur d'Aigle deux capitaines, pour se plaindre d'une conduite aussi déloyale.

La connivence de la part des Bernois était manifeste : ce qui s'ensuivit le prouva mieux encore ; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'ils ne se hâtèrent qu'assez lentement de satisfaire aux exigences de leurs *bons et fidèles voisins et alliés*. Le Vallais dut donc se tenir sur ses gardes, et quoiqu'il eût (7 juillet) licencié la plus grande partie de ses troupes, il laissa garnison dans les châteaux de Saint-Maurice et de Monthey. La dernière mesure de sûreté fut de détruire en partie le pont de Branson près de Martigny, parce que la dernière tentative des réfugiés devait être de se porter des montagnes de Berne à la Forclaz, pour de là pénétrer dans le Faucigny. Apprenant qu'ils étaient encore déjoués, ils renoncèrent à toute invasion par le Vallais. L'année suivante, plus nombreux encore, ce fut par la voie du lac qu'ils entrèrent enfin dans la Savoie, dans la nuit du 16 au 17 août, traînant à leur suite le sacrilége, la désolation, l'incendie et la mort. Partis de Prangins (Vaud), ils débarquèrent près d'Ivoire, et après avoir traversé Boëge, Cluses, Maglan, ils arrivèrent en Tarantaise par le Bonhomme.

Des signaux et des gardes furent alors placés par le Vallais sur tous les passages des montagnes frontières, et toutes les troupes appelées sous les armes (28 août). Le 30 septembre, on allait encore renforcer le poste de Cou, lorsqu'on apprit que la bande qui avait causé tant d'inquiétude venait d'être expulsée par le comte de Bernex et forcée de repasser ce même lac qu'elle traversait un mois auparavant, ivre de la vengeance qu'elle n'avait que trop assouvie sur une population étrangère à ses disgrâces.

Déjà 1,000 Vallaisans avaient pris part à la première bataille de Vilmergen : ils ne restèrent pas étrangers plus tard aux différends qui s'élevèrent entre l'abbé de Saint-Gall et ses sujets

réformés du Toggenbourg, parce que la lutte finit par prendre un caractère religieux. Le prince-abbé, convaincu que le projet des Toggenbourgeois était de secouer le joug, avait pris des mesures, peut-être trop énergiques, pour les maintenir dans l'obéissance. Ils crièrent à la tyrannie : Glaris et Schwitz, leurs combourgeois et leurs protecteurs fidèles, ne purent cette fois que les exhorter à la soumission en engageant aussi leur souverain à la douceur. Peu satisfaits de leurs tuteurs selon le droit helvétique, les mécontents recoururent, en vertu de leur confraternité religieuse, à leurs voisins de Zurich et de Berne. Ceux-ci, enchantés de trouver une occasion d'augmenter leur prééminence, sans soumettre la question à la Confédération, dont l'abbé de St-Gall était membre, lancent des troupes sur les frontières. Dès lors, ces contrées sont en proie à toutes les horreurs de la guerre civile. « Les réformés, autant ou plus même que les catholiques, se permettent tout ce que la fureur de l'esprit de « parti peut suggérer à des hommes sans frein (1). » Les choses en étaient à ce point en 1712. Dans l'esprit des cantons catholiques, la guerre était décidée; mais avant de la pousser plus loin, ils voulaient en appeler à une diète générale (du 3 au 10 avril), où chacun fût convaincu de l'injustice des agresseurs, sans que personne proposât des mesures pour en arrêter les conséquences. Zurich, pendant qu'on parlementait encore, profitant de la modération de ses adversaires, envoie aux Toggenbourgeois un de ses meilleurs officiers (Naboltz), qui prend, le 14, l'offensive contre l'abbé.

Dès lors la Suisse ne présenta plus qu'un vaste camp, de tous côtés l'acharnement faisait courir aux armes (2). Les cinq can-

(1) Mallet, tome IV.

(2) C'est alors que J.-B. Rousseau adressa aux Suisses l'ode où il caractérise si bien les fureurs de cette guerre :

Où courez-vous, cruels? Quel démon parricide
Arma vos sacriléges bras?

tons de Schwitz, Uri, Unterwald, Lucerne et Zug sollicitaient une diversion de la part de l'évêché de Bâle et de leurs Confédérés de Fribourg et de Soleure. Le trésorier d'Alt et le commissaire-général Vonderweid se rendirent en Vallais pour engager ce pays à entrer aussi dans la coalition : les Bernois apprenant ces démarches, couvrirent bientôt leur territoire de camps volants (1), une batterie contre le pont et le château de Saint-Maurice avait sans doute pour but d'empêcher les Vallaisans d'accourir au secours de leurs frères. Ils y réussirent en partie ; car on dut garnir de troupes le littoral du Rhône jusqu'au lac, mais 1,000 hommes et cinq drapeaux n'en passèrent pas moins la Fourche. Ils étaient arrivés jusqu'à Zug, lorsque, soit par indiscipline, soit parce qu'on voulait les laisser inactifs, 350 reviennent sur leurs pas, de leur propre chef. Parvenus à Brunnen, ils requièrent forcément les bateliers de les transporter à Fluelen, et malgré les instances des magistrats d'Altorf, qui étaient venus au devant d'eux les prier de rejoindre leur corps, ils persistent dans leur résolution et rentrent dans leurs foyers. Ceux qui étaient restés à Zug, auprès de leur colonel malade, ne pouvaient plus en supporter le séjour : observant qu'on avait fermé les portes de la ville pour les empêcher de suivre leurs compatriotes, ils saisissent d'énormes poutres pour se frayer un libre passage. Les Zugois, qui aiment mieux conserver leurs portes entières, se hâtent de les ouvrir à ces hôtes incommodes, qui, peu habitués à la vie monotone des garnisons,

Pour qui destinez-vous l'appareil homicide
De tant d'armes et de soldats?

. . . . . .

Tigres plus acharnés que le lion sauvage,
Qui, malgré sa férocité,
Dans un autre lion, respectant son image,
Dépouille pour lui sa fierté.

(1) Alt, X, p. 658.

s'empressent de revoir leurs vallées et leurs hameaux. Malgré cette conduite plus que singulière et rien moins que militaire, dans un ordre du jour de la diète tenue à Brigue, au commencement d'août, les soldats de cette expédition reçurent de la haute assemblée un témoignage d'approbation et de reconnaissance.

Sur ces entrefaites, Vilmergen déjà ensanglantée cinquante-six ans auparavant par les mêmes ennemis, l'avait encore été le 25 juillet 1712. Les deux partis en étaient venus aux mains, et l'issue de la lutte fut, pour les catholiques de la Suisse, bien différente de la première fois. Berne et Zurich, abusant de leur victoire, rompirent alors, en quelque sorte, les faibles nœuds qui unissaient encore les Confédérés, en jetant aussi dans la politique fédérale les germes de haine et de jalousie, qu'ils avaient implantés pour toujours dans le sein de la religion. On peut ajouter que si le Ciel voulait punir la Suisse, il l'a fait par le traité d'Arau du 11 août 1712.

Les habitants d'Uri, Schwitz et Unterwalden, alarmés sur l'avenir, s'assemblent le 24 juin 1713, dans la prairie du Grütli, pour se garantir, à l'exemple de leurs pères, leur mutuelle indépendance. Deux années ne s'étaient pas encore écoulées, que les cantons catholiques et le Vallais signèrent à Soleure (9 mai 1715) un traité d'alliance avec Louis XIV, le monarque auteur de la révocation de l'édit de Nantes. Les réformés en jetèrent les hauts cris; mais ils avaient mauvaise grâce de s'élever contre ce traité, tandis qu'eux-mêmes en avaient conclu plusieurs avec tous les protestants de l'Europe.

A ces actes éclatants de schisme politique se joignirent d'autres symptômes de la dissolution du corps fédéral: ce furent les insurrections qui agitèrent successivement tous les cantons. La révolte du Toggenbourg eut des imitateurs chez tous les membres de la Confédération; Berne et Zurich durent se repentir (mais il n'était plus temps) d'avoir autorisé l'insurrection partout, en la protégeant chez un seul peuple.

Le Vallais eut aussi sa part d'agitation, mais elle y avait un autre caractère : ce n'étaient plus les peuples sujets, armés pour leur indépendance, mais un peuple souverain veillant avec méfiance au maintien de ses libertés. Un traité venait de se conclure avec une société anglaise pour l'exploitation des mines de fer de Binn, dans le dixain de Conches (1732). Les habitants de ces localités, peu accoutumés à voir des étrangers dans leurs vallées, ne tardèrent pas à s'en alarmer. Des mal intentionnés profitèrent de ces préjugés : les soupçons, la défiance se succédèrent : les paysans crurent qu'en déchirant le sein de leurs montagnes, on allait déchirer la charte de leurs franchises. Bientôt le cri de trahison de la part des magistrats se transmit de bouche en bouche : le bruit courut que l'évêque et l'état songeaient à se rendre maîtres du gouvernement, en foulant aux pieds les droits du pays : il vola de vallée en vallée avec la rapidité de l'éclair. Le bailli Blatter est la première victime de cette émeute : il est destitué par la landsgemeinde de Conches.

Le désordre qui allait croissant était venu à bout de se régulariser : les dixains allemands s'avançaient en armes contre Sion, pour demander compte à l'évêque et à l'état de leur conduite : ils en trouvèrent les portes fermées, les remparts garnis de canons et de grenades. Après un jour de pourparlers, les députés furent introduits dans la ville : le langage paternel de l'évêque fait succéder le calme à l'orage, et l'effusion du sang, qui semblait inévitable, fait place à de longues et abondantes libations de vin, après lesquelles les mutins regagnèrent leurs foyers, joyeux et satisfaits.

Le roi de Sardaigne venait d'envahir le duché de Modène (mai 1742). Les Espagnols, de leur côté, étaient entrés en Savoie, et semblaient vouloir se porter sur le Piémont par le Saint-Bernard ou le Simplon. Les Bernois, qui craignaient un coup de main sur Genève et le pays de Vaud, demandèrent aux Fribourgeois une première entrevue à Morat (8 novembre), bientôt suivie d'une seconde à Vevey (février 1743), où se ren-

contrèrent les députés du Vallais. En conséquence des mesures prises pour faire respecter la neutralité, les Vallaisans allèrent occuper les défilés de Bret et de Meillerie, au-dessous de Saint-Gingolph (1). Les craintes de Berne se dissipèrent bientôt : l'année suivante de nombreux corps de troupes françaises et espagnoles traversèrent le Vallais, se rendant en Italie pour y appuyer les prétentions de l'infant Don Philippe. C'est dans le cours de ces différends que Marie-Thérèse, reine de Hongrie, fit à Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, cession des terres du diocèse de Novarre, au revers de nos Alpes.

Le chapitre avait réveillé d'anciennes prétentions et demandait (1735) le droit de séance et de suffrage en diète pour deux de ses membres. Cette lutte recommença plus vive à la mort de l'évêque Blatter (1752), et comme on ne pouvait concilier les prétentions diverses, le siége resta vacant pendant plus de sept mois. Le chapitre exigeait qu'avant de procéder à une nouvelle élection, il fût reconnu membre de l'état, et que l'évêque futur eût la jouissance de tous les droits dont les évêques de Riedmatten avaient été en possession. Dans la diète de mai, les députés consentirent à ce que le prélat fût déclaré chef de l'état et du pays, et qu'à l'élection le glaive de la Régalie lui fût remis simultanément par le grand-doyen et le grand-bailli ; ils accordèrent aussi que le chapitre aurait droit aux recès de la diète, et qu'il pourrait même y siéger, mais seulement pendant la vacance du siége, et lorsque le prélat serait empêché par maladie ou par quelque autre cause grave.

Inquiet des maux de différente nature que pouvait entraîner une plus longue vacance, le chapitre arrêta de laisser au nouvel élu le soin de plaider lui-même ses droits, après que chaque membre se fut engagé par serment à ne point accepter l'évêché, si l'état s'obstinait à ne point reconnaître l'évêque pour chef de la magistrature. La réponse du bailli Burgener à cette

(1) Alt, VIII, p. 378.

communication fit suffisamment connaître qu'on ne voulait pas même laisser au chapitre la libre présentation, puisqu'il déclare formellement que l'état exige que le chanoine Roten soit du nombre des candidats. Dès lors le chapitre se décide à procéder selon le droit à une élection canonique : le 29 août, il était réuni dans ce but à Valère ; déjà l'on avait fermé les portes de l'église, lorsque arriva une lettre du bailli qui contenait sans doute quelque satisfaction, puisque, au lieu d'une élection, on ne fit que la candidature d'usage, dans laquelle se trouva Jean-Hildebrand Roten, la créature de l'état.

Le 31, au matin, les stalles gauches de la cathédrale étaient occupées par les députés, les droites par les chanoines : le sénéchal avait placé le glaive de la Régalie sur le grand autel. Après les prières et les discours d'usage, les députés, d'une voix unanime, élurent pour évêque, comte et préfet du Vallais le chanoine Roten. C'eût été pour lui le moment, dit un chroniqueur, de refuser l'évêché, à moins qu'on ne le reconnût pour chef du pays comme il en avait pris l'engagement ; mais il ne sortit de sa bouche qu'une protestation vague, et après trois ou quatre paroles de modestie pour s'excuser d'accepter à cause de son peu de capacités et de mérites, il s'approcha de l'autel accompagné des quatre dignitaires, et s'étant assis sur le marchepied du côté de l'Evangile, il reçut le glaive de la Régalie des mains du bailli et du doyen ; ensuite le sénéchal, comme vassal noble, lui ayant prêté serment de fidélité, le prélat lui remit le glaive (1), et fut conduit processionnellement au château de la Majorie, ayant à sa droite le bailli, et le doyen du chapitre à sa gauche. Là, dans la salle des diètes, le bailli et tous les députés lui prêtèrent serment de fidélité en levant la main

(1) La fonction du sénéchal était de porter le glaive de la Régalie devant l'évêque-prince, dans les grandes solennités civiles ou ecclésiastiques ; pendant qu'il officiait à la cathédrale, le glaive restait exposé sur le grand autel.

au ciel, et l'élu promit de maintenir les droits bien fondés des dixains, en plaçant la main sur sa poitrine. Ainsi finirent ces débats, dont le seul motif paraît avoir été d'amener une élection agréable à l'état.

Sur ces entrefaites, les habitants de la Lévantine, au delà du Saint-Gothard, avaient aussi voulu, comme bien d'autres peuplades de la Suisse, se mesurer avec leurs souverains. Cette vallée était administrée par le canton d'Uri, qui somma les factieux de se soumettre : sur leur refus, il réclame l'assistance fédérale et celle du Vallais, qui dut fournir son contingent de 300 hommes (1755). Les troupes bernoises avaient déjà franchi le chemin périlleux de la Gemmi, dans une saison où les Alpes étaient encore couvertes de neige (1). Les soldats haut-vallaisans, plus tardifs, se trouvaient au dixain de Conches, ceux du Bas arrivaient au pont de Sierre, lorsqu'ils apprirent la soumission des rebelles, et reçurent l'ordre du retour. A leur passage à Sion, l'évêque Roten, homme généreux jusqu'à la prodigalité, fit distribuer aux Bas-Vallaisans, du pain, du fromage et du vin rouge à discrétion : il leur en donna même quelques tonneaux qui les suivirent jusques en leurs foyers; le seul souvenir que les soldats rapportèrent de leur campagne, était celui de cette libation, aussi l'appelèrent-ils la *guerre du Vin rouge.*

Deux grandes calamités signalèrent la fin de cette même année, et s'étendirent plus particulièrement sur les dixains supérieurs : une inondation du Rhône, qui, dans la nuit du 14 au 15 octobre, avait couvert de sable la plaine de Rarogne et de Viége, emporté les ponts de Mœrell et de Sierre, fut suivie d'un tremblement de terre qui causa de grands dommages, particulièrement à Brigue, Naters et Glis. C'était quelques semaines après que la ville de Lisbonne eut été engloutie par une

(1) Tscharner, *Dictionnaire de la Suisse.* — Cette route fut ouverte de 1736 à 1741, aux frais des deux états.

semblable catastrophe. A la première secousse (9 décembre, à trois heures après midi), deux cloches tombèrent de la tour de Naters, tandis qu'à Glis, à Mund et ailleurs, une partie des clochers s'écroulait sur les églises : pendant la nuit la terre s'ébranla d'heure en heure, elle s'entr'ouvrit considérablement dans plusieurs endroits, des sources tarirent, d'autres surgirent : dans la crainte d'être ensevelis sous les ruines de leurs maisons, tous les habitants les quittèrent et restèrent ainsi exposés aux intempéries de la saison jusqu'au lendemain, où la lumière du jour vint éclairer de nouvelles horreurs : tous les édifices étaient plus ou moins endommagés, quelques-uns même entièrement renversés ; des lézardes considérables attestent encore aujourd'hui le passage du fléau. Les désastres furent déjà moindres à Viége et à peu près nuls à Rarogne. Les secousses se répétèrent de temps en temps pendant plusieurs mois, tantôt plus, tantôt moins fortement, mais toujours assez pour laisser la population plongée dans les angoisses les plus affreuses et la plus déchirante perplexité.

La question qui s'était élevée depuis longues années entre l'état du Vallais et la cour de Sardaigne, relativement à l'élection des prévôts du Grand-Saint-Bernard, touchait à sa fin; mais si la maison hospitalière était destinée à en retirer un grand avantage d'un côté, ses intérêts matériels devaient de l'autre gravement en souffrir. Benoît XIV, en accordant aux religieux la libre élection de leurs supérieurs (14 août 1752), voulut satisfaire en même temps la cour de Turin qu'il en privait : tous les biens de l'hospice, situés sur son territoire, furent incorporés à l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Une aliénation de domaines et de droits aussi considérable était sans doute un coup terrible pour une institution qui devait soulager tous les jours tant d'infortunes et subvenir à des besoins si multipliés; mais Dieu n'oublia pas ceux qui devaient être la providence du pauvre sur la terre : il bénit leur dévouement, il récompensa leurs bonnes œuvres au centuple, et une sage et habile administra-

tion a depuis longtemps travaillé fructueusement, comme elle le fait encore aujourd'hui, à donner à la fortune sacrée l'élan le plus prospère. On dit que ce fut en représailles de la rigueur dont usa le roi Charles-Emmanuel envers les chanoines vallaisans du Saint-Bernard, que l'état du Vallais renvoya (1766), des couvents de Saint-Maurice et de Sion, les capucins de la province de Savoie, pour leur substituer ceux de la province suisse, qui en prirent possession l'année suivante.

La bulle de Clément XIV, supprimant les jésuites (1773, 21 juillet), vint, quelques années plus tard, priver les colléges du Vallais des maîtres habiles qui en avaient été l'illustration et la vie. L'évêque Ambüel, qui leur était très-dévoué, tenta quelque temps de les retenir sous l'habit de prêtres séculiers; mais l'état du Vallais dut finalement accéder à l'invitation de la France, qui exigea leur éloignement. Ils furent remplacés à Brigue par les pères des écoles pies, et à Sion par des prêtres séculiers.

Quoique allié des cantons de la Suisse, le Vallais ne voyait ses députés participer aux délibérations de l'assemblée fédérale que sur une invitation spéciale. La première fois qu'ils prirent régulièrement séance aux diètes suisses, fut lors de l'alliance défensive conclue, à Soleure (1777), entre les treize cantons et leurs alliés d'une part, et la couronne de France de l'autre. C'est cette même année que fut frappée la dernière monnaie, aux coins réunis de l'évêché et du pays.

Le sacre de l'évêque François-Melchior Zen-Ruffinen coïncida (1780) avec le renouvellement de l'alliance du Vallais et des sept cantons catholiques, qui eut lieu à Sion le 14 novembre. Jamais peut-être cette fête n'avait été célébrée avec autant de pompe et de magnificence; les frais se montèrent à 90,000 florins (1). La veille, les députés confédérés avaient fait leur entrée solennelle dans la capitale au bruit du canon, dans seize carrosses, attelés chacun de quatre chevaux et escortés de quarante

(1) Le gouvernement de Monthey en paya pour sa part 7,690.

cavaliers; 400 hommes faisaient en outre le service de la place. Après l'alliance jurée à la cathédrale, où officia le nouvel évêque, un repas des plus splendides, remarquable par la profusion des mets les plus rares, couronna la cérémonie. Vingt-trois toasts, accompagnés de détonations d'artillerie, y furent portés au pape, à l'ambassadeur de France, aux évêques de Genève et de Sion, aux Cantons, aux dixains, etc. Pour perpétuer le souvenir de cette solennité on frappa des médailles d'argent. Les magistrats, au comble de la joie et du bonheur, étaient loin de prévoir qu'ils venaient en quelque sorte de célébrer les funérailles de l'Alliance d'Or, et que le géant révolutionnaire l'ensevelirait dans quelques années sous les ruines de leurs gouvernements et de la liberté. Cette population qui avait pris part, pleine d'extase, à toutes ces réjouissances, ne se doutait guère qu'elle assisterait, huit ans plus tard, dans ces mêmes murs, à un spectacle bien différent, et que ses plaisirs se changeraient alors en amertume et en douleur.

En effet, le 24 mai 1788, par un vent des plus violents, 226 édifices de la ville de Sion furent, en trois heures, la proie des flammes. La confusion et le trouble étaient tels qu'on laissa brûler en pleine rue les pompes à feu. Les châteaux de Tourbillon et de la Majorie, si riches en souvenirs et en monuments historiques, la chancellerie d'état nouvellement construite à grands frais, avaient disparu. On parvint à sauver la cathédrale, après en avoir vu consumer les toits; son trésor, arraché à l'incendie, était destiné à remplir, dix ans plus tard, les caisses du général Lorges, lorsqu'il livra au pillage cette malheureuse cité.

## CHAPITRE XVIII.

### Premiers symptômes de révolution. — Emigrés français accueillis en Vallais. (1790—1798).

A peine le chanoine Joseph-Antoine Blatter venait-il d'être nommé au siége de Sion (3 août 1790), que des symptômes de désordres, qui se manifestèrent dans la partie occidentale, semblèrent être le présage des bouleversements et des nombreux malheurs qui devaient attrister les annales de son épiscopat.

Tout a son terme, même la patience. L'administration des gouverneurs du Bas-Vallais, trop abandonnés à eux-mêmes, avait en maintes circonstances soulevé les murmures du peuple par des vexations particulières ou générales. Le gouvernement, comptant un peu trop sur ses droits de souveraineté, avait étouffé ces plaintes quelquefois par la force, plus souvent encore par des amendes pécuniaires, mais rarement par des mesures propres à se concilier l'amour des administrés. Ne pouvant suffire à payer les sommes qui leur étaient imposées, les délinquants se trouvaient forcés de donner en hypothèques leurs propriétés, qui ne tardaient pas à devenir celles de leur juge. Le val d'Illier, entre autres, voyait ainsi s'aliéner de jour en jour quelques-uns de ses riches pâturages. Ses habitants, d'un caractère plus que bouillant, se livraient fréquemment à des rixes qui n'étaient, en derniere analyse, profitables qu'au fisc gouvernemental. Leurs biens passés en des mains étrangères, qui chaque année venaient en retirer les revenus, étaient des monuments bien propres à exalter des imaginations déjà si vives, et à alimenter l'irritation. Elle était à son comble, lorsqu'elle éclata un jour de foire à Monthey. Assailli en plein midi dans son château (8 septembre

1790) par la population de ces montagnes, qui avait à sa tête un simple paysan, Pierre-Maurice Bellet, remarquable par sa taille herculéenne, sa force et son originalité, le gouverneur Schiner ne songea point à opposer la moindre résistance et fut trop heureux en trouvant son salut dans la fuite. Les fenêtres et les meubles du château volèrent en éclats sous les coups de la vengeance et du désespoir, en même temps que d'autres passant par Vérossaz faisaient une descente sur St-Maurice, où ils insultèrent la maison du châtelain de Quartéry, et se jetèrent ensuite sur l'abbaye pour y oublier gaîment les fatigues de leur expédition. Malgré la gravité de cette insurrection, l'état prenant sans doute en considération la conduite imprudente et peu équitable de ceux qui l'avaient provoquée, accorda aux insurgés une amnistie générale sur les pressantes sollicitations de l'évêque élu, qui voulut ainsi, dès les premiers jours de son épiscopat, se montrer le père et le protecteur de toutes ses ouailles.

Le grand nombre des inculpés, satisfaits de cet acte de clémence, oublièrent leurs ressentiments et rentrèrent dans leurs anciennes habitudes de soumission à ce qu'on appelait l'ordre légal. Le héros populaire de cette scène brusque et quelque peu tragique se distingua entre autres, dès lors, par une fidélité sincère à l'état, et ne prit plus part aux événements politiques, si ce n'est qu'il se laissa persuader de se montrer quelques années plus tard à la diète helvétique de Lucerne. Sa bonne mine lui procura les honneurs d'une séance (1), où le sénateur Duc prononça en son honneur un discours empreint d'exaltation contre l'ancien ordre de choses, montrant le *gros* Bellet comme le *martyr de la liberté vallaisanne et un nouveau Guillaume Tell.* Des démagogues qui avaient considéré l'amnistie comme une preuve de faiblesse et de peur, s'étaient au contraire renforcés dans leur audace, disons mieux, dans leurs projets criminels et incendiaires, car ce n'était plus de leur part l'émancipation de leur patrie

(1) Le 11 février 1799. *Nouvelliste vaudois.*

qu'ils avaient en vue, mais un véritable brigandage organisé. Le plan de conspiration, tenu d'abord très-secret, ne fut dévoilé que dans la nuit du 6 février 1791, dans un club de sept hommes réunis au Val-d'Illier. Celui qui présidait la réunion annonça qu'il avait déjà trente personnes à ses ordres, que chacun des sept avait à en recruter cinq, qui tous se réuniraient à des Vaudois, qui devaient être aussi nombreux au moins que ceux du Vallais. Le rendez-vous était à Massonger, d'où, montant par Vérossaz, on descendrait sur Saint-Maurice pour y piller l'abbaye, égorger les trois commissaires de l'état qui s'y trouvaient, ainsi que toutes les personnes qui tenteraient d'opposer la moindre résistance à l'exécution de leur infâme projet. Leur première opération devait être d'entourer l'église paroissiale pour qu'on ne pût donner l'alarme en sonnant le tocsin. Si la proie ne se trouvait pas proportionnée à l'avidité et au nombre, on aurait répété la même scène chez le lieutenant Darbelley et le capitaine Devantéry à Monthey, puis chez les dames religieuses de Collombey. Le complot devait éclater dans la nuit du surlendemain (8 février). Une indiscrétion reçue par une autre Fulvie le fit avorter. Dès le lundi, toute la trame fut connue à Saint-Maurice; des troupes sont mises sur pied, les habitants de la vallée de Salvan accourent pour défendre leur seigneur-abbé; tout était préparé pour faire une prompte et bonne justice des lâches assassins, lorsque quatre de ces derniers, déjà acheminés sur Monthey, apprennent que tout est découvert et s'empressent d'aller prévenir leurs complices et préparer leur impunité.

Ils la regardaient déjà comme assurée, d'autant plus que bien des mois s'étaient écoulés sans qu'on les eût aucunement inquiétés; convaincus que l'état n'oserait prendre aucune mesure contre eux; ils allaient renouer avec plus de force que jamais leurs tentatives criminelles, lorsque la Providence, qui ne laisse jamais le scélérat impuni, sonna l'heure de la justice.

Les bannières des sept dixains, ainsi que celles de l'Entremont et de Saint-Maurice, sont appelées sous les armes; cha-

cune fournit son contingent de 100 hommes. Dès le 3 octobre, elles sont échelonnées de Martigny au Bouveret; Monthey se voit occupé par les 500 hommes des cinq dixains supérieurs et deux pièces de canon, tandis qu'une commission souveraine composée de sept membres et présidée par le banneret Barberin de Sion, s'installe dans le château. Cinq des conspirateurs, signalés par l'opinion publique comme des hommes dangereux, furent bientôt dirigés sur les prisons de Sion. A la suite de l'enquête, pendant laquelle on entendit plus de cent témoins, la commission fit publier, le dimanche 16 octobre, dans toutes les églises des gouvernements de Saint-Maurice et de Monthey, un manifeste sur les causes qui avaient amené et nécessité la levée des troupes, en renouvelant toutefois l'amnistie accordée à la suite de l'expulsion du gouverneur. Le lendemain tous les employés des communes mandés à Monthey, assistèrent sur la place du marché, au milieu de la troupe rangée en bataillon carré, à la publication des peines infligées à quelques coupables pour insurrection contre leurs magistrats; les uns durent rester à genoux pendant qu'on lisait cet arrêté, puis ensuite conduits près du carcan. D'autres, après une prison de six jours au pain et à l'eau, furent tenus d'assister le dimanche à la grand'messe, à l'entrée du chœur, avec un cierge allumé et de demander pardon aux officiers méconnus. Les troupes et les commissaires évacuèrent Monthey le même jour, emmenant quatre nouveaux prisonniers, qui allèrent rejoindre les cinq autres dans les prisons de la capitale.

Le procès s'instruisait; la conviction des juges était fortifiée chaque jour par de nouveaux aveux, qui faisaient connaître dans tous les détails des projets tous plus révoltants et plus sanguinaires les uns que les autres. Vingt-trois griefs avaient été avoués par un seul des coupables. Le tribunal croyant avoir suffisamment constaté la culpabilité des prévenus, prononça contre deux d'entre eux la peine de la décapitation; trois étaient condamnés à être pendus et deux à la déportation. La sentence fut exécutée le 19 novembre 1791.

Les événements qui se passaient en France, les menaces d'invasion qui prenaient de jour en jour plus de consistance, vinrent faire diversion à l'impression qu'avaient pu produire des mesures de sévérité presque inouïes dans les annales du pays. On se tut sur les récriminations du passé, pour ne s'occuper que des craintes que présentait l'avenir. L'armée des Alpes attendait les ordres de la Convention pour envahir d'un moment à l'autre la Savoie. L'état du Vallais s'empressa de placer quelques troupes à la porte du Sex (20 mai 1792), sous le commandement du major de Bons; mais dès qu'on apprit que le général Montesquiou avait occupé ce pays (22 septembre), le corps d'observation fut augmenté de 350 hommes partagés sur les différents points de la frontière, et ils furent sur pied jusqu'au printemps suivant. Sur ces entrefaites, Victor-Amédé, roi de Sardaigne, fit demander le passage par le Grand-Saint-Bernard pour un corps d'armée destinée à déloger les Français de la Basse-Savoie, en les attaquant par les montagnes du Haut-Faucigny. Un traité secret eut bientôt accordé cette autorisation, d'autant plus agréable à l'état du Vallais, qu'il espérait par-là se débarrasser d'un voisinage qui le tenait dans une inquiétude et une anxiété continuelles.

L'invasion de la Savoie par les troupes françaises avait fait affluer dans le Vallais un grand nombre de malheureux qui, fuyant la proscription et la mort, y avaient d'abord cru trouver un asile. Aux premières secousses révolutionnaires, grand nombre de personnes, dont le regard pénétrait dans le sombre avenir de la France, avaient déjà abandonné leur malheureuse patrie, et chaque jour l'émigration prenait un plus grand développement. Bien des pays se disputèrent l'honneur de soulager de si grandes infortunes; mais parmi ceux qui témoignèrent le plus d'intérêt à la cause de la religion et du malheur, proportionnellement à ses ressources, on peut citer la Suisse. Le Vallais, en particulier, fut loin d'y rester insensible. Il facilita le passage des exilés qui voulaient pénétrer en Italie, et accorda la plus touchante hospi-

talité à ceux qui cherchèrent un asile dans ses montagnes; si un plus grand nombre n'y fixa pas sa demeure, c'est que le voisinage rapproché de la France leur inspirait des craintes bien fondées : on ne plante pas volontiers sa tente près d'un volcan, lorsque tous les symptômes d'éruption sont imminents; on pouvait craindre avec raison que l'orage ne s'étendît au loin, et l'apathie du gouvernement helvétique, qui n'avait pas vengé les victimes du 10 août, inspirait peu de sécurité. Quoi qu'il en soit, la charité des fidèles Vallaisans fut connue du saint-père lui-même qui daigna, dans deux brefs à l'évêque et aux magistrats, témoigner sa satisfaction sur le zèle secourable qu'ils avaient jusqu'alors déployé et les encourager à la persévérance. Cette parole ne resta pas sans effet : plus de 500 prêtres, grand nombre de laïques, de religieux et de religieuses, étaient disséminés sur toute l'étendue du Vallais. Sept religieuses Clarisses d'Evian occupaient à Viége la maison paternelle de l'évêque; deux autres du monastère d'Auxonne en Bourgogne tenaient l'école des petites filles de Sion; sept visitandines de Thonon vivaient à Verras, au-dessus de Sierre, du travail de leurs mains; une partie de la Chartreuse du Reposoir était retirée à Charrières, près de Massonger. Une communauté de douze trappistes avait d'abord reçu un asile à Saint-Pierre de Clages, dans la ferme de l'évêché; ils y étaient un sujet d'édification par la sainte austérité de leur vie, mais l'insalubrité de l'air, et surtout de l'eau, en ayant fait mourir cinq en moins d'une année, la diète de décembre 1795 les autorisa non-seulement à choisir un autre local, mais même à y bâtir deux couvents, un pour les religieux et l'autre pour les religieuses de la même réforme. Les retraites les plus sauvages avaient pour eux le plus d'attraits : heureux s'ils eussent pu en trouver une qui fût inaccessible aux recherches de ceux qui les poursuivaient au nom de la liberté! mais hélas, l'orage révolutionnaire allait bientôt leur disputer le chétif coin de terre qu'ils avaient choisi. Dans les gorges tortueuses par lesquelles on pénètre en Entremont, se trouvaient au-dessous de St-Brancher les usines d'une

mine de fer abandonnée. C'est là que, sans autre vue que les rochers qui, fortement rapprochés, dressent des deux côtés leurs flancs perpendiculaires et stériles, sans autre bruit que le roulement rauque et monotone des eaux de la Drance qui disputent encore un sol déjà si restreint et plus qu'aride, au milieu du deuil et du bouleversement de la nature, parmi les ruines amoncelées, depuis des siècles, par les éléments dévastateurs, c'est là que les religieux proscrits, déjà si souvent battus par la tempête, vinrent se préparer à de nouvelles épreuves qui ne se firent pas attendre; aussi avaient-ils appelé leur nouvel établissement le *Monastère de la sainte Volonté de Dieu.* La princesse Louise de Condé, que la descente des Français en Piémont avait forcée de se réfugier à Saint-Maurice, ayant d'abord formé le projet de se retirer dans cette solitude, fournit les fonds nécessaires pour l'acquisition et les constructions, mais elle n'exécuta pas son dessein, s'étant dirigée vers l'Allemagne où se trouvait le prince de Condé son parent.

Le Vallais, avec les émigrés, vit rentrer ceux de ses soldats qu'il avait au service de France, et qui venaient d'être licenciés avec dédain : plusieurs d'entre eux avaient pris part aux glorieux traits d'héroïsme qui signalèrent la journée lamentable du 10 août, et s'étaient immortalisés autant par leur abnégation que par leur bravoure. Le respectable et courageux père Loretan, capucin vallaisan et aumônier du régiment des Gardes-Suisses, s'était distingué par son sang-froid et sa charité : il allait au milieu du feu des Marseillais porter aux Suisses mourants les secours de la religion. Ce fut malgré lui et par obéissance qu'il quitta, le matin du jour fatal, l'habit de son ordre et prit un habit du lieutenant Simon de Maillardoz, qui lui sauva ainsi la vie, avant de sacrifier la sienne. La conduite de quelques officiers du régiment de Courten ne mérite pas les mêmes éloges : poussés par l'appât du gain, et pour continuer à percevoir leurs pensions, ils renvoyèrent à la Convention leurs *croix de chevaliers de Saint-Louis;* se constituant ainsi les stipendiés des

régicides, ils violaient le serment particulier qu'ils avaient fait en recevant cette marque d'honneur.

La Suisse, ne sachant prendre aucun parti dans les événements qui se préparaient autour d'elle, se contentait de rendre au Ciel de fréquentes actions de grâces (16 mars 1794, avril 1795, 21 juillet 1796, septembre 1797) pour avoir échappé jusqu'alors à la conflagration générale. Croyant pouvoir conserver leur nationalité et l'inviolabilité de leur territoire, onze cantons avaient reconnu la nouvelle république : le Vallais, sur le conseil de Lucerne, en fit autant à la diète de mai (1795), et Helflinger, ancien agent de Louis XVI, fut admis comme agent de la Convention et résident de France. Malgré cette preuve de bonne intelligence, après avoir consulté l'assemblée fédérale réunie à Frauenfeld (1796), le Vallais refusa au général Buonaparte, comme contraire à sa neutralité, le passage d'une partie de son armée qu'il ramenait d'Italie.

La crise révolutionnaire qui devait amener la ruine de l'ancienne Confédération helvétique approchait : depuis longtemps de nombreux pamphlets avaient été publiés pour intéresser la France au renversement des gouvernements de la Suisse; mais ils n'avaient point encore produit l'effet que leurs auteurs en avaient espéré, parce qu'un tel acte paraissait trop impolitique aux chefs les plus violents de la République française. Robespierre lui-même avait repoussé avec indignation, et avait menacé de la guillotine les patriotes suisses qui avaient réclamé son appui dans ce but. Ils avaient donc été forcés d'ajourner l'exécution de leurs projets à un moment plus opportun (1).

Les gouvernements de l'Helvétie, croyant alors avoir échappé au danger, se reposaient avec confiance sur la foi des traités et sur la religieuse observation de leur neutralité désarmée. Funeste sécurité, qui les exposait sans défense à la première at-

(1) L'*Histoire de la révolution du canton de Vaud*, par M. de Seigneux, a fourni un bon nombre des pages qui vont suivre.

taque de leurs ennemis et les mettait à la merci de tout ce que la trahison et l'esprit révolutionnaire pourrait entreprendre contre eux! En effet, tant qu'il ne fut pas dans les intérêts les plus immédiats de la République française d'attaquer les Suisses, ou qu'il y eut un danger réel à le faire, toute idée d'invasion fut repoussée par le Directoire; mais lorsque les circonstances eurent changé, lorsque la République, victorieuse sur plusieurs points, entrevit qu'elle aurait une guerre à soutenir, avec tous les états du continent, jusqu'à ce qu'ils eussent subi le joug de son système de liberté, alors ses chefs comprirent que, pour se maintenir debout, il fallait renverser tout ce qui existait autour d'eux, et non-seulement s'assurer des Suisses en occupant leur territoire, mais encore en s'emparant de toutes les vallées qui débouchent en Allemagne et en Italie, afin de pouvoir plus aisément révolutionner ces pays. Le Directoire français, qui déjà avait fait une profession de foi publique de ses maximes, en déclarant une guerre à mort à toutes les monarchies, n'était plus retenu, pour effectuer l'invasion de la Suisse, que par la crainte de la résistance qu'il pourrait rencontrer de la part de cette nation, dont le courage, l'énergie et le patriotisme étaient justement réputés. Mais les membres du club helvétique à Paris surent rassurer le Directoire à cet égard.

Ils lui dirent que la France n'avait qu'à menacer les anciennes aristocraties de la Suisse pour diviser les cantons; qu'elle n'avait qu'à promettre des secours aux provinces sujettes, et à leur en fournir au besoin pour rompre le lien fédéral et se rendre maîtresse de l'Helvétie.

Les cinq directeurs cédèrent enfin à d'aussi puissants arguments; ils résolurent le renversement de l'ancienne Confédération helvétique et l'occupation de son territoire. Toutefois, redoutant encore l'effet d'un pareil événement sur l'esprit du peuple français, ils jugèrent prudent de préparer l'opinion. Pour cela, ils attaquèrent d'abord la Suisse dans les journaux, afin de semer des germes de discorde entre le peuple et ses magis-

trats, de jeter de l'incertitude dans les conseils, et d'augmenter l'audace du petit nombre de ceux qui n'attendaient que l'appui effectif de la France pour agir ouvertement. L'envahissement de la Hollande, la destruction de la république de Venise, mais surtout l'incorporation forcée de la Valteline à la République cisalpine, et l'occupation de la Savoie par des troupes françaises, auraient dû enfin éclairer les gouvernements de la Suisse sur ce qu'ils avaient à craindre et sur ce qu'ils devaient faire pour défendre avec honneur leur liberté, leur indépendance et leur patrie. Comme jusqu'alors, le système des demi-mesures prévalut encore. Croyant faire assez en gagnant du temps, au lieu de réunir leur ardente et nombreuse milice aux régiments de ligne revenus des services de Hollande et de France, ces gouvernements eurent la faiblesse de les licencier. Ils espéraient, par cette condescendance, désarmer le Directoire de France et sauver la Suisse; mais ils la perdaient; car une fois engagés dans le faux système des ménagements, il ne leur fut plus possible d'en sortir.

L'arrogance de la République française, croissant avec ses succès, elle ne garda plus de mesure avec l'Helvétie. Il importait à ses vastes projets de la subjuguer entièrement; mais n'ayant aucun motif plausible pour lui déclarer la guerre, elle lui prodigua sans pudeur toutes sortes d'avanies pour la forcer à quelque fausse démarche, et avoir ainsi un prétexte de violer tous les traités et d'envahir son territoire. Déjà elle avait exigé des Suisses le renvoi du ministre britannique et de tous les émigrés français. D'autres demandes, tout aussi attentatoires au droit des gens et à la liberté des peuples, avaient été faites à la diète helvétique. Celle-ci, voulant à tout prix conserver la paix, avait obtempéré à ces diverses exigences. Alors le Directoire de France demanda la rentrée en Suisse des patriotes proscrits pour avoir travaillé contre leurs gouvernements. Enfin, par un décret inique, il intima à tous les officiers suisses décorés de l'ordre du Mérite de s'en dépouiller, sous peine d'être envisagés

et traités comme ennemis de la France. Supporter de telles avanies et s'y soumettre sans opposition, c'était souscrire d'avance à l'asservissement de sa patrie. Céder à de semblables injustices sans se plaindre et sans les combattre, c'était donner la plus grande preuve de son impuissance. Aussi, plus le gouvernement suisse perdait de son énergie, plus le pouvoir révolutionnaire puisait d'audace et de force. Déjà l'on ne pouvait plus douter d'une prochaine crise; mais le passage du général Buonaparte se rendant au congrès de Rastadt, contribua à la hâter, par les démonstrations de dévouement dont il fut l'objet de la part des magistratures de la Suisse, car elles décelèrent à ses regards pénétrants le degré de leur faiblesse. Prenant alors le langage d'un maître, et recevant ces démonstrations avec dédain, il affecta de témoigner partout une grande prédilection aux partisans de la révolution. Cette conduite leur permit dès lors de tout entreprendre et de tout espérer. La protection de cet homme extraordinaire valait déjà pour eux une armée. Dès ce moment ils ne craignirent plus de braver ouvertement l'autorité légitime, par des propos séditieux, par des provocations publiques et par leur affiliation avec les clubs de la frontière de France. En un mot, leur conduite prouvait qu'ils n'attendaient, pour renverser le gouvernement, que l'appui de l'armée française, dont ils étaient assurés malgré les protestations que Mengaud, alors chargé d'affaires en Suisse, et le ministre des relations extérieures ne cessaient de faire au Corps Helvétique. Enfin, le Directoire de France s'étant ainsi préparé un succès facile, jugea le moment favorable à l'exécution du plan que lui avaient tracé les démarches de quelques démagogues. Il donna en conséquence l'ordre à un corps de 8,000 hommes d'entrer dans la partie de l'évêché de Bâle appartenant à la Suisse, et publia presque en même temps le fameux arrêté du 8 nivôse an VI (18 décembre 1797), qui invitait les habitants de toute la Suisse à la révolte ouverte, en les plaçant sous sa sauvegarde immédiate, rendant les membres des gouvernements personnellement responsables de tout ce qui serait fait contre eux.

A cette déclaration de guerre, on vit la Confédération paralysée et flotter entre un reste d'énergie, qui voulait employer tous les moyens de défense sans calculer le danger, et un système de prudence qui demandait à temporiser, espérant encore par des concessions et des sacrifices d'argent satisfaire l'insatiable cupidité du Directoire, éviter la guerre et sauver la patrie d'une invasion. Parmi les cantons plus éloignés du danger, les uns, secrètement jaloux de la prépondérance de celui de Berne, ne s'empressaient point d'offrir des secours à leurs Confédérés, feignant de croire que la France ne demandait que l'émancipation du pays de Vaud et l'occupation de quelques postes frontières essentiels à la sûreté de son territoire. Les petits cantons, pauvres et purement démocratiques, entraînés par les menées secrètes de la France, demeuraient aussi dans l'inaction, se croyant parfaitement à l'abri d'une invasion de la part de la grande république, qui proclamait partout l'égalité, la liberté et la souveraineté du peuple! Fatale jalousie et funeste illusion, sans lesquelles la Suisse aurait pu sauver son indépendance!

Cependant le danger devenant de jour en jour plus imminent, une diète extraordinaire fut convoquée à Arau, à la fin de l'année 1797; mais le génie des anciens Suisses n'y présida plus. Chaque membre de la Confédération craignait de compromettre ses intérêts particuliers en se prononçant d'une manière positive; après avoir perdu en délibérations oiseuses le temps qu'il fallait employer à agir, le 25 janvier 1798, au son des cloches, au bruit du canon, les députés prêtèrent, pour la dernière fois, leur serment de Confédérés; ils jurèrent de vivre et de mourir ensemble, de défendre la patrie, de rester fidèles au souvenir de leurs aïeux; le lendemain les représentants des treize cantons se séparèrent pour ne plus se revoir.

## CHAPITRE XIX.

### Les Français en Vallais. — Résistance héroïque des Haut-Vallaisans. (1798—1802).

Quinze mille hommes étaient aux portes de Genève, commandés par le général Ménard ; son quartier-général occupait Fernex. Il n'attendait qu'une invitation pour entrer en Suisse. Les Vaudois se hâtèrent de lui envoyer une députation pour lui représenter que le moment était arrivé où la présence de son armée devenait indispensable dans le pays de Vaud, pour décider le mouvement, entraîner le grand nombre et intimider l'état de Berne, qui commençait à faire avancer ses milices allemandes.

Alors Ménard fit connaître, par une proclamation du 24 janvier 1798, qu'il était chargé par le Directoire d'accorder une active protection contre le gouvernement, et qu'il allait entrer dans le pays de Vaud. « Citoyens, disait-il dans cette proclama-« tion, vos vœux sont exaucés ; la République française vous offre « sa protection, ses secours. Le Directoire exécutif m'ordonne « d'employer tous mes moyens pour vous rendre libres, l'entier « exercice de vos droits et réclamations. Vos ennemis seront les « nôtres; le même coup qui vous frappera sera dirigé sur nous; « c'est à moi à vous en défendre, c'est à vous à surveiller les « mouvements de vos ennemis et à m'en prévenir sans délai. Ci-« toyens, ne craignez plus leurs menées, et encore moins leurs « soldats, l'armée d'Italie vous couvre ; c'est à vous à vous rendre « dignes des hautes destinés auxquelles le Directoire veut vous « aider à parvenir. »

A peine cette publication fut-elle répandue, que l'indépendance du canton et la souveraineté du peuple furent proclamées.

On arbora la cocarde verte comme signe de ralliement, et l'on planta partout des arbres de liberté. En même temps la brigade du général Rampon traversa le lac, quittant Evian, et vint débarquer au village d'Ouchy. Elle se porta aussitôt en avant et ne tarda pas à être suivie de l'armée du général Ménard, qui vint établir son quartier-général à Lausanne. C'est dans cette ville que le général Brune, chargé du commandement en chef de l'armée dirigée contre l'Helvétie, combina son plan d'attaque contre les vieilles aristocraties et démocraties de la Suisse.

Le Directoire français avait employé pour soulever le Bas-Vallais les mêmes moyens qui venaient d'obtenir un plein succès dans le pays de Vaud; l'une des révolutions devait donc être le corollaire de l'autre. Mangourit, nouveau résident de France en Vallais, avait d'ailleurs préparé toutes les voies. Il s'était entouré de tout ce qu'il y avait de plus exalté dans les diverses localités du pays; sa modération dut souvent calmer leur effervescence. Ce fut une poignée de ces individus audacieux, toujours prêts pour quelque coup de main, qui hissèrent le premier arbre de liberté en Vallais, sur la place de St-Maurice, le 28 janvier 1798. Quelque juste et sainte que puisse être une cause, elle ne saurait exciter que la défiance des hommes de bien lorsqu'ils ne voient en première ligne, pour la proclamer et l'étayer, que des gens au regard louche et sinistre, et dont les antécédents réveillent bien des craintes pour l'avenir. Les scènes burlesques qui se passèrent autour de l'emblème de l'indépendance, de si triste mémoire d'ailleurs (1), ajoutaient encore à l'inquiétude; des forcenés que l'on n'avait jamais vus rendre aucun culte au Créateur, qui ne

(1) Une proclamation du conseil du dixain de Monthey, du 29 mai 1831, signée Pottier, secrétaire, a flétri aussi, longtemps après, ces sortes d'emblèmes : « Des turbulents, y est-il dit, ont élevé au sein « d'un peuple tranquille l'arbre de la liberté, signe exotique, étranger « à nos mœurs, et qui, loin d'être l'emblème de la liberté, a été le « plus souvent, et la mémoire en est encore fraîche, l'avant-coureur « des plus grandes calamités. »

connaissaient pas même le chemin de son temple, poussèrent la folie jusqu'à se prosterner devant le nouveau dieu qu'ils venaient de se forger eux-mêmes.

Les anciennes autorités de Saint-Maurice « abdiquèrent leur « pouvoir entre les mains d'un comité provisoire de dix-huit per- « sonnes choisies par le peuple; le gouverneur haut-vallaisan « partit le même jour, en abandonnant les clefs du château. » L'étincelle révolutionnaire se communiqua rapidement dans le reste du Bas-Vallais. Des émissaires y avaient d'ailleurs été envoyés pour engager les populations à fraterniser et à concourir au succès de l'œuvre régénératrice (1). Monthey, Martigny, l'Entremont suivirent bientôt l'exemple de Saint-Maurice, qui, de son côté, ne voulant point se laisser égaler en patriotisme, substitua dès le 1er février un second arbre de liberté au premier, jugé trop mesquin par les fervents adeptes de l'ordre nouveau. Le Val-d'Illier et Trois-Torrents ne le plantèrent (3 février) que sur l'ordre du comité de Monthey et du résident de France. Dès ce moment la cocarde verte devint aussi en Vallais le signe de ralliement; elle était de rigueur même au chapeau du prêtre, et il fallut une dispense particulière pour que le capuchon du capucin n'en fût pas décoré (2) : le mot de *citoyen* avait partout fait place à celui de *monsieur* : l'évêque, comme la dernière de ses ouailles, ne recevait pas d'autre qualification, et avait dû subir la conséquence de l'égalité et du nivellement le plus parfait.

Cependant le banneret Barberin, président de la haute commission souveraine, n'eut pas plutôt appris ce qui venait de se passer à Saint-Maurice, que dès le lendemain (29 janvier), il écrivait de Martigny que le Haut-Vallais « était prêt à faire tous « les sacrifices qui pourraient contribuer au bien du pays, et que

(1) Arrêté du comité de Saint-Maurice.

(2) A Sion, pendant que la ville acceptait le nouvel ordre de choses (1er mars), une cocarde était placée sur la tête d'une image de la Vierge dans la cathédrale même !

« si l'on croyait l'effectuer en rendant aux communautés la li-
« berté et en les associant à la souveraineté, on pouvait envoyer
« des députés à Sion, où il y avait une diète assemblée. »

L'acte d'indépendance ne se fit pas longtemps attendre; neuf commissaires reçurent le 1er février l'ordre de se rendre sur le théâtre de l'agitation, et de déclarer au nom des sept dixains « à « tous les Bas-Vallaisans en général, et aux personnes indivi- « duellement, que, par des sentiments d'humanité et pour la « conservation de la paix, de l'union, du repos et de l'harmonie « ils renonçaient pleinement à tous les droits souverains et re- « connaissaient pour le présent et l'avenir tous les Bas-Vallaisans « pour un peuple libre. Manifestant de plus, qu'ils désiren « sincèrement de vivre avec eux dès lors dans une amitié « réelle, fidèle, et dans un amour fraternel très-sincère, espérant « d'apprendre réciproquement de leur part les mêmes inten- « tions. »

La marche de la révolution ne pouvant plus être arrêtée, tous les citoyens amis de l'ordre réunirent leurs efforts pour lui donner une sage direction, et pour prévenir une partie des excès auxquels on devait s'attendre de la part de quelques forcenés, qui, pour fournir abondamment à leur insatiable rapacité, ne parlaient déjà que de spoliation et de pillage. C'est certainement à la fermeté et au bon esprit de quelques magistrats, dont le dévouement a été longtemps utile au pays, qu'on fut redevable d'avoir mis un frein à la première effervescence soufflée d'ailleurs par des démagogues étrangers, qui conseillaient l'envahissement des propriétés, et demandaient que les arbres de la liberté fussent arrosés et fertilisés par le sang des aristocrates et des prêtres.

C'est ainsi que le comité central du gouvernement de Monthey, débuta par déclarer « que la nouvelle indépendance serait « fondée sur la base immuable de la justice. » Reconnaissant que le *respect pour la loi peut seul assurer la stabilité du lien social,* les magistrats provisoires terminaient ainsi leur proclamation du

29 janvier : « Réunissons-nous donc tous pour le maintien de la « sûreté individuelle des personnes, pour la sûreté de toutes les « propriétés. Que tout soit sous la sauvegarde de la loi ; qu'elle « serve également de protection à tous, et que le sceau de la li- « berté ne soit souillé par aucun désordre et ne coûte de larmes « à personne ; qu'il nous sera honorable de pouvoir dans l'ave- « nir nous rendre ce témoignage ! Tous nos efforts y tendront, « et nous savons déjà d'avance, chers concitoyens, que vous y « concourrez avec toute l'énergie que vous avez montrée en tant « d'occasions. Malheur à tous les mal-intentionnés, à tous les « méchants, qui voudraient troubler la paix et le bon ordre : no- « tre vigilance commune étouffera le crime sous le poids de la « vengeance de la loi. »

Le comité de Monthey ne dissimula point à ses administrés que la réforme politique à laquelle on venait de mettre la main, *avait été proposée d'une manière pressante par la république française* ; les quinze membres qui le composaient, tirés des diverses communes, se déclarent investis provisoirement de l'autorité administrative et judiciaire, sous l'approbation toutefois des conseils-généraux des paroisses, qui furent consultés le 30 janvier. Le comité rendait ainsi la justice criminelle, exerçait la haute police, jugeait les causes en dernier appel, donnait tous les ordres nécessaires pour la sûreté intérieure et extérieure, connaissait des causes pendantes au tribunal du gouverneur, et commandait la force armée selon que la prudence le lui dictait, etc.

Les jours suivants, les représentants de toutes les communes du Bas-Vallais, réunis pour la première fois à Saint-Maurice, se constituèrent en *assemblée générale nationale* du Bas-Vallais. C'est dans le sein de cette réunion que les députés-commissaires des sept dixains vinrent formellement renoncer (5 février) à tous droits de souveraineté et reconnaître les Bas-Vallaisans pour un peuple libre et indépendant ; cette démarche fut reçue d'autant plus agréablement, que les personnes qui étaient chargées de cette mission étaient généralement regardées comme les plus modé-

rées et avaient depuis longtemps montré de la sympathie pour la cause qui triomphait.

Le but de l'assemblée, comme elle le déclare dans sa proclamation au peuple, était : « en attendant la convocation d'une « diète générale de tout le Vallais pour fixer la constitution fu- « ture, de se confédérer à l'effet d'éviter l'anarchie et ses maux, « de joindre toutes les forces et de les employer ainsi réunies « à comprimer les méchants et malveillants, faire respecter la « religion, les autorités constituées, toutes les propriétés, tant « particulières que communales ou nationales, à quelles per- « sonnes qu'elles appartinssent. »

Pour que l'administration publique ne fût pas interrompue, l'assemblée tira de son sein un comité général provisoire, siégeant à Saint-Maurice, composé de quatre membres, à la tête desquels fut placé le capitaine-général Charles-Emmanuel de Rivaz. Le peuple réuni dans chaque paroisse en assemblée primaire, le dimanche 11 février, devait se prononcer pour la confirmation ou le changement des membres ; les suffrages se comptaient proportionnellement aux subsides fournis par chaque commune ; les frais de la nouvelle administration se payaient sur la même échelle.

Avant de se séparer, l'assemblée générale arrêta que l'on continuerait provisoirement « à se servir des statuts, des lois civiles, « des franchises respectives, des règlements usités par le passé, « jusqu'à ce qu'on eût pourvu à d'autres lois et à d'autres or- « donnances. » Elle déclara aussi solennellement « qu'elle re- « garderait comme indigne du nom de citoyen, et incapable « d'être admis à l'union fraternelle, quiconque porterait atteinte « à la religion, aux autorités constituées et aux propriétés. Elle « invite un chacun à observer les douces et affectueuses récipro- « cités de la décence et de l'honnêteté ; à s'abstenir, par consé- « quent, de tout propos d'aigreur, d'injures, et de caractériser « les prétendus partis sous les noms d'*aristocrates*, de *démocrates* « et autres semblables ou relatifs, etc. » Pour assurer l'exécution

de ces arrêtés, les communes se promirent mutuellement aide et secours contre les réfractaires, *afin de comprimer efficacement tous ceux qui s'aviseraient de manquer à Dieu, aux hommes, et à eux-mêmes*, ne séparant point ainsi les notions de la liberté du besoin de la religion, de l'ordre et de la justice.

Depuis plus de deux ans la République française sollicitait l'éloignement des exilés qui étaient venus chercher dans les montagnes hospitalières de la Suisse un asile que leur refusait leur propre patrie ; ces invitations, devenues plus impérieuses sur la fin de janvier, avaient arraché de nouvelles concessions à la Diète helvétique, qui croyait par là satisfaire la France et maintenir la paix. Le Vallais, pour se conformer à ces arrêtés, avait fixé le 1er février comme le dernier terme où tant de proscrits devaient aller chercher ailleurs une retraite que leur disputaient partout, au nom de la *liberté*, les armes victorieuses de leurs propres concitoyens. Inconséquence par trop palpable, au moment même où les républicains français forçaient les gouvernements de la Suisse à *amnistier tous les bannis* et à annuler toutes les condamnations politiques. Pendant les derniers jours de janvier les routes étaient sillonnées d'une foule de ces malheureux de tout âge et de toute condition, se dirigeant sur l'Italie ; cependant un bon nombre d'entre eux avaient tellement su se concilier l'affection de leurs hôtes, que lorsque l'ordre du départ fut intimé, la séparation n'était plus possible. La sympathie qu'inspire le malheur à des cœurs bien nés, suggéra divers moyens de les soustraire à leurs persécuteurs ; la charité n'hésita pas à s'en servir ; mais l'œil vigilant et scrutateur du résident Mangourit ne tarda pas à déjouer le dévouement ingénieux des âmes compatissantes. Une invitation pressante est adressée par lui au comité géneral pour qu'on ait à obtempérer aux volontés de la grande nation dans le plus court délai ; les magistrats, dociles à ces exigences, somment à leur tour les comités de toutes les communes « à faire les re-« cherches les plus exactes des personnes émigrées qui pour-« raient être encore, soit ouvertement, soit cachées, dans leurs

« territoire respectif. » Pour constater la diligence et la ponctualité des autorités à exécuter ces ordres, un rapport devait être fait dans le terme de huit jours; les septuagénaires et les malades étaient cependant exceptés de cette mesure rigoureuse sur la déclaration d'un médecin pour les seconds, et l'exhibition de l'acte de baptême pour les premiers. Quant aux *douteux*, ils étaient tenus à se procurer une autorisation du résident lui-même.

La docilité avec laquelle le Vallais venait de se soumettre aux volontés de la France, ne devait point rester sans retour: aussi le comité général, soit crainte, soit prudence, ayant interpellé la légation française « sur les intentions positives du Directoire exécutif à l'égard du Bas-Vallais dans le cas où un danger « réel le forcerait à réclamer sa protection, » Mangourit s'empressa d'assurer « que le Directoire exécutif de la grande nation « saurait détourner d'une contrée ressaisie de ses droits par son « vouloir et l'offre même que lui en a faite la députation de la « diète de Sion, les dangers qui seraient suscités imprudemment « pour arrêter la jouissance de leur indépendance. » Il ajoutait: « Je suis loin de croire qu'elle pût être menacée, mais si elle « l'était, je prendrais des moyens tels que vous la conserveriez « intacte, ainsi que les opinions religieuses auxquelles vous êtes « attachés. » Copie de la même déclaration était envoyée au grand-bailli, aux résidents en Suisse, ainsi qu'au général Brune, commandant en chef de l'armée française dans le voisinage.

Pendant qu'on travaillait à préparer les bases d'une constitution qui devait régir tout le Vallais, la cause de l'indépendance sembla menacée dans le pays de Vaud. Les Ormonts, mal disposés pour la révolution, avaient fourni un passage pour une descente des Bernois allemands dans la plaine. Une réquisition des Vaudois, sollicitant 400 volontaires vallaisans pour marcher avec eux, fut apportée et appuyée au milieu d'une assemblée nombreuse des députés extraordinaires des trois bannières, par le résident Mangourit. Le vœu du représentant de la France était

un ordre pour le comité; dans la nuit même, s'empressant d'y obtempérer, il ordonne la levée de 157 hommes par bannière. « Citoyens, » portait la proclamation du 3 mars, écrite à 3 heures du matin, « votre liberté ne vous a coûté aucun effort; s'il « vous eût fallu la conquérir, n'auriez-vous pas appelé vos voi- « sins à votre aide? Mais si les anciens oppresseurs du pays de « Vaud le ramenaient sous le joug, croyez-vous qu'ils souffriraient « à sa frontière un peuple affranchi de la sujétion? Citoyens, « cette cause est la vôtre; vos frères ne vous demandent que vo- « tre courage et vos bras.... Armez-vous donc; que ceux qui ont « voulu la liberté paraissent et se montrent dignes d'elle, et qu'à « votre empressement à marcher, la patrie connaisse ce qu'elle « aurait pu attendre elle-même de ses enfants. » La première élection (l'élite) devait suppléer à ce qui manquerait de volontaires; ils ne furent pas très-nombreux. Chaque soldat, armé d'un fusil, d'une baïonnette et muni de 30 cartouches, avait l'ordre d'être prêt dans les 24 heures. En même temps que le comité général faisait établir des signaux et des gardes sur divers points (1) du Bas-Vallais (4 mars), cette troupe fut dirigée sur Aigle. Elle y arriva à 9 heures du soir, et après un moment de halte, incorporée aux deux colonnes sous les ordres de Clavel et Forneret, officiers lausannois, elle se porta la même nuit sur la vallée récalcitrante. Forneret, qui commandait les Vallaisans, après une marche terrible à travers les montagnes remplies de neige, tourna les Ormonts par Gryon et Tavayannaz. Il avait déjà franchi le col de la Croix, lorsqu'il se vit soudain pris en flanc par le feu des montagnards embusqués dans les bois d'Aigue-Froide et dominant le chemin. Bientôt lui-même roula dans la neige, percé d'un coup mortel; mais l'autre colonne s'emparait de la vallée, et y mettait fin, après quelque résistance, à toute nouvelle tentative d'opposition. Après cette courte mais

(1) A Conthey, Saillon, Martigny, Saint-Maurice et Monthey; une garde était en outre placée aux Mayens de Plan-Roui (Conthey).

pénible expédition, les troupes descendirent à Bex où elles rendirent à Forneret les honneurs funèbres; il y fut enterré sur la place, au pied de l'arbre de la liberté, auquel le résident fit attacher un marbre portant ces mots : « Sur cette tombe, après « la victoire du 5 et 6 mars 1798, Mangourit, résident de la « République française, reçut les serments de fraternité éter- « nelle des Français, des Vaudois et des Vallaisans armés pour « la liberté du monde. »

Le comité général du Bas-Vallais ne négligeait aucun moyen pour établir d'une manière stable son nouvel édifice social ; il cherchait à aplanir toutes les difficultés et à prévoir toutes les objections. Il voulut d'abord tranquilliser ses administrés sous le point de vue religieux; pour mieux y réussir, il commença à rassurer la sollicitude pastorale de l'évêque sur les craintes qu'elle pouvait éprouver au milieu de la révolution qui venait de s'opérer dans les esprits et dans les choses, et tout en lui exprimant « le vœu unanime qui se prononçait plus fortement chaque jour « par tous les individus et toutes les communes du Bas-Vallais, « de demeurer inviolablement attachés à la sainte religion catho- « lique, apostolique et romaine, et de vivre et mourir dans son « sein, » il lui faisait observer que, dans les circonstances difficiles où la patrie se trouvait, l'influence de son ministère et de son caractère personnel pouvait être d'un grand poids. On le priait « d'être un esprit de paix et d'union entre tous les mem- « bres de son Eglise, d'aplanir tous les obstacles qui pourraient « s'opposer à la conciliation des intérêts des deux peuples, écar- « ter les préventions, et répandre dans les transactions l'es- « prit de confiance et de bonne foi qui seul pouvait les accé- « lérer. »

Cette communication calma les appréhensions du prélat qui s'empressa d'adresser (13 mars) au chargé d'affaires de la République française près celle du Vallais, une lettre où il le remerciait de ce que « le projet de constitution garantissait sous ses « auspices, à son diocèse, la conservation de la religion catho-

« lique, apostolique et romaine dans toute son intégrité. » Mangourit lui répondit en ces termes :

« Athanase ferma la porte de son église au crime de Théo-
« dose; vous venez d'ouvrir la vôtre aux vertus civiques, en con-
« tribuant à l'acceptation de la constitution vallaisanne.

« A votre voix, les chanoines de Sion se sont transportés dans
« les sept dixains supérieurs, pour empêcher que les peuples fus-
« sent égarés par la malveillance. Gloire soit rendue à votre hu-
« manité ! Puissiez-vous maintenir le zèle éclairé qui jusqu'à pré-
« sent a conduit le clergé du Vallais, sous les auspices d'un
« prélat qui n'a encore eu malheureusement que peu d'imita-
« teurs.

« Schiner, l'un de vos prédécesseurs, fit verser beaucoup de
« sang; vous, évêque citoyen, vous aimez à l'épargner.

« Un article de la constitution garantit à votre troupeau le
« maintien de ses opinions religieuses.

« Votre conduite politique vous assure à jamais l'hommage
« des amis de la liberté, de la sagesse et de la paix.

« Salut et vénération.

« (Signé) MANGOURIT. »

En vertu de l'acceptation de la constitution, les députés du Vallais oriental et les membres du comité général du Vallais occidental réunis (16 mars 1798) dans la grande salle de la Bannière de Saint-Maurice, se constituèrent en *assemblée représentative provisoire* de la république du Vallais. Le chargé d'affaires de France en fit l'ouverture par un discours chaleureux empreint de *civisme* et d'*humanité*. « Citoyens représentants, dit-il, le
« spectacle que vous offrez d'une réunion sincère et touchante ne
« sera point oublié. Votre résolution s'est opérée par la force de
« la raison; elle n'a pas coûté une larme à l'humanité. L'histoire
« se plaira à décrire comment la liberté se perfectionna sans
« douleur dans vos contrées; comment elle s'assit au milieu
« d'une des plus vertueuses races du genre humain, que jusqu'a-

« lors on avait calomniée au point de la faire regarder au-des-
« sous de toutes les autres.

« Qu'ils nous disent, ces hommes vertueux qui jugeaient le
« peuple vallaisan avec tant d'injustice, quelles sont les plus ar-
« riérées des grandes familles de l'espèce humaine, ou celles qui,
« enorgueillies du titre de république qu'elles portaient et dont
« elles ne jouissaient pas, se sont exposées au fléau des guerres
« civiles, ou bien le Vallais qui, du moment où l'heure de sa ré-
« génération a sonné, s'est empressé d'offrir à l'Europe républi-
« caine et royale, le tableau enchanteur de ses enfants libres, ré-
« conciliés et réunis....

« Bientôt les Vaudois, auxquels les oligarques de Berne pré-
« sentent l'appareil de l'extermination et des supplices, appellent
« les Vallaisans contre eux. Les cultes religieux diffèrent.... Mais,
« grand Dieu! la liberté chez eux n'a qu'un autel.

« Aussitôt 600 volontaires se réunissent, escaladent les ro-
« chers, font 18 heures de marche entre les glaciers et les pré-
« cipices, donnent la mort et ne la reçoivent pas. Ils vont ap-
« prendre à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs vieillards,
« combien sont beaux les lauriers victorieux de l'indépendance.

« Le général Brune et ses phalanges héroïques forcent l'ours
« dévorant jusque dans son dernier repaire. Quelque redoutable
« qu'il soit dans sa chute, il est saisi, transporté loin de son em-
« pire ensanglanté.

« Alors que de cruels combats se livraient et sur la cime des
« rochers et sur les plateaux des collines, et sur les rives de
« l'Aar épouvanté, une constitution combinée pour la tranquillité
« des Vallaisans était acceptée par le Vallais occidental. Elle le
« fut également par les districts du Vallais oriental, dès que le
« renversement de l'oligarchie bernoise eut retenti dans la chaîne
« glacée des Alpes pœnines. L'arbre de la liberté, signe à jamais
« mémorable pour la postérité, qu'on voudrait enchaîner de nou-
« veau, était planté dans le dixain de Sion au bruit de 120 coups
« de canon. Les districts de Sierre, Loëche, Viége, Rarogne et

« Conches s'apprêtaient à suivre cet exemple. Les curés, le cha-
« pitre, l'évêque lui-même conviaient à la fraternité : « Aimez-
« vous, ont-ils dit, chérissez-vous comme des frères. » Et les
« peuples ont répondu à cet hymne sacré par des chants d'al-
« légresse.

« Aujourd'hui une auguste et sainte réunion vient de s'opérer.
« Vous allez, citoyens représentants, inviter vos mandataires à
« l'union et à la concorde, sans lesquelles il n'existe plus de li-
« berté ; une prompte convocation des assemblées primaires va
« s'ensuivre. Vous emploierez vos efforts pour que ces assemblées
« nomment pour électeurs des patriotes qui n'ont jamais séparé
« leur cause de celle du peuple, *plutôt des hommes simples et ver-*
« *tueux que des ambitieux habiles et rusés, plutôt des agriculteurs*
« *vivant du produit de leur travail, que des égoïstes ne vivant que*
« *des fatigues et des larmes d'autrui*, etc. (1).

« Recevez, par mon faible organe, l'expression des sentiments
« d'estime et d'attachement du Directoire exécutif de la grande
« nation envers le peuple vallaisan, et des vœux qu'il forme pour
« sa tranquillité et son bonheur. — Vive la République Vallai-
« sanne !.... »

Le président de l'assemblée, Pierre-Joseph de Riedmatten, bourguemestre de la ville de Sion, répondit par une improvisation qui fut très-applaudie ; il dit entre autres « que le Directoire
« exécutif de la grande nation, sentant très-bien que les con-
« quêtes avaient perdu la République romaine, il était juste que
« l'*astre de l'Europe s'environnât de planètes similaires et roulant*
« *autour de lui, afin d'en pomper la chaleur bienfaisante ;* que la
« République française briserait les fers de toutes les nations, et
« que celle du Vallais, alliée des Français de tous les temps,
« allait resserrer avec eux ses nœuds plus étroitement que ja-

(1) Ceux qui ont applaudi alors à Mangourit, le traiteraient aujourd'hui d'*ennemi des lumières et des capacités,* s'il tenait le même langage.

« mais, puisqu'elle allait partager des droits semblables, » etc.

Le rang des dix nouveaux dixains fut tiré au sort dans l'ordre suivant; Saint-Maurice, Viége, Conches, Rarogne, Entremont, Brigue, Sion, Monthey, Sierre et Loëche; on composa le Directoire exécutif de trois membres, Sigristen, ex-grand-bailli, Chastoney, ex-grand-châtelain de Sierre, et de Rivaz, ex-capitaine-général de la bannière de Monthey. Ce fut au milieu de ses travaux législatifs que l'assemblée reçut l'arrêté du général Brune, daté de Berne du 26 ventôse (16 mars 1798), par lequel, de sa pleine autorité, mettant de côté la constitution une et indivisible, il ordonnait la formation d'une république *Rhodanique*, composée du Vallais, des bailliages italiens, de l'Oberland, du Gessenay, du canton de Fribourg, des territoires de Morat, de Nidau et du pays de Vaud, dont Lausanne devait être la capitale. Il n'était pas aisé d'expliquer le motif de cette proposition aussi étrange qu'inattendue, et l'on ne pouvait, à cet égard, que former des conjectures.

Cependant il n'est nullement probable que cette idée fût de l'invention du général; il est plus vraisemblable qu'elle était due au système machiavélique du Directoire de France, qui voulait semer en Suisse de nouveaux germes de division, et qui pensait peut-être que plus cette république Rhodanique serait composée de parties incohérentes, et plus l'organisation en souffrirait de difficultés, plus aussi elle serait dans sa dépendance. Quoi qu'il en soit des motifs qui engagèrent Brune à faire cette nouvelle proposition, elle fut généralement très-mal accueillie par le Vallais, auquel le Directoire exécutif français avait laissé l'option, ou de s'ériger en république indépendante ou de faire, comme canton, partie intégrante de la République Helvétique. D'un autre côté, presque en même temps, une dépêche officielle de Mangourit informait le Directoire du Vallais que la volonté de la République française était de ne faire de toute la Suisse qu'une seule république indivisible. Dans cet état de choses, une députation de trois membres fut envoyée à Berne auprès du résident et

du général, à l'effet d'obtenir par leur canal la confirmation de la première alternative.

Brune reçut (25 mars) les députés avec affabilité, et leur fit entrevoir qu'il ne croyait point avantageux pour le Vallais de s'isoler du reste de la Suisse ; que l'insuffisance de ses ressources ne pouvait pourvoir à la multiplicité des emplois qui, dans l'hypothèse de l'union, seraient salariés par la caisse générale ; que si nonobstant on tenait à l'indépendance, la députation devait s'adresser directement au Directoire de la République française et continuer sa route pour Paris. Les députés, qui n'étaient pas munis de pouvoirs suffisants, sentant toute la délicatesse de cette affaire, et ne voulant point en assumer la responsabilité, crurent plus prudent d'en référer et repartirent pour leurs foyers.

Le Directoire exécutif du Vallais, en la proposant à ses administrés, leur en exposa les motifs pour et contre. Le plus plausible en faveur de l'union au Corps Helvétique, était la difficulté où le Vallais se trouverait de pouvoir maintenir son indépendance ; d'un autre côté l'avantage de se choisir ses législateurs, de ne pas recevoir des lois de ceux qui ne connaissaient ni les besoins, ni les usages du pays, semblaient l'emporter ; outre cela, le Vallais ne devant nommer que 12 membres sur les 264 qui composeraient l'assemblée helvétique, n'était appelé à exercer aucune influence, et se trouverait ainsi sous le régime d'étrangers dont la majorité même professait une autre religion ; on craignait aussi que les contributions ne devinssent exorbitantes, etc.

Quoi qu'il en soit, toutes ces considérations se dissipèrent devant les vœux de la France ; les dix dixains se prononcèrent pour la réunion du Vallais à la République Helvétique une et indivisible, et le Directoire exécutif (10 avril), en informa officiellement Mangourit. La nouvelle constitution qu'on venait d'adopter en même temps n'était autre que celle de la République Helvétique adaptée à un état particulier ; mais comme cette dernière laissait des craintes sur l'intégrité de la religion catholique,

le grand nombre des communes jugèrent nécessaire de placer à cet égard une réserve expresse dans l'acte d'adhésion. Les directeurs eurent soin de faire observer au résident « qu'on ne pourrait « pas revenir sans danger contre cette garantie formelle donnée « au nom de la France et réitérée à l'évêque, ainsi qu'aux mem- « bres de l'assemblée représentative;... que si l'on proposait « l'acceptation pure et simple de la constitution helvétique, les « peuples se croiraient induits en erreur, et l'on ne pourrait cal- « culer tous les dangers auxquels se trouveraient exposés ceux « qui dans leurs démarches politiques n'ont en vue que le bien « et la tranquillité de leur patrie.... Nous venons donc vous prier, « citoyen résident, continuent les directeurs dans leur dépêche, « de vouloir bien nous réitérer officiellement, et réclamer au be- « soin, que la religion catholique, apostolique et romaine sera « maintenue dans toute son intégrité en Vallais, suivant le texte « de la constitution vallaisanne. Nous ne cherchons point à re- « tarder l'organisation de notre pays; nous voulons, au contraire, « l'accélérer en allant au-devant des obstacles qui pourraient l'ar- « rêter.... Dans sa conduite politique, le Vallais n'a écouté que « l'amour de la patrie; dans son attachement à la religion, il « n'écoute que le véritable esprit religieux : prêtres et autres, « tous ont montré le même esprit; rien ne vous a offert l'appa- « rence du fanatisme, et cette marche sage et mesurée ne peut « qu'ajouter à vos yeux à la force de la réclamation des Vallai- « sans, etc. »

Le résident Mangourit, dans sa réponse, se réjouit de l'adhésion du Vallais; en l'engageant (13 avril) à se hâter de fournir sans perdre un instant, *son contingent d'amis du peuple au sénat, au grand-conseil, au tribunal suprême*, il élude la question religieuse sur laquelle on avait plus particulièrement insisté, et se contente de déclarer « qu'on ne touchera pas davantage aux opinions de Luther et de Calvin qu'à celles du catholicisme. » Sa réponse évasive sous ce rapport ne l'était pas sous d'autres. « Le « peuple du Vallais a prononcé sa réunion à l'Helvétie : comme

« canton, en s'y réunissant, il a reconnu la constitution qui va « régir cette république. Plusieurs cantons avaient, en l'accep- « tant, apporté des modifications, mais les additions, explications, « atténuations et réserves avaient été cassées avec d'autant plus « de justice, que l'acte constitutionnel devait être uniforme, de « même que la République Helvétique doit être une et indi- « visible. »

Cette dépêche laissait entrevoir trop clairement la liberté enlacée par les chaînes de l'unitarisme ; les prétentions d'ailleurs des commissaires français, leurs réquisitions impérieuses, on peut même ajouter leurs déprédations, furent poussées si loin, que dès le début ils révoltèrent contre eux un grand nombre de leurs partisans, même ceux qui avaient invoqué leur assistance. Si ces légions de vampires que vomissait le Directoire à la suite de ses armées traitaient de la sorte une province dont ils se disaient les amis, il était aisé de prévoir tous les actes d'iniquité, qu'ils se permettraient envers les cantons qu'ils nommaient leurs ennemis.

A Fribourg, à Berne, à Soleure, la fortune publique ne leur suffisait pas ; ils puisaient dans celle des particuliers, et non-seulement les imposaient arbitrairement, mais encore enlevaient les principaux citoyens comme otages et les faisaient transporter dans des prisons en France. Le Carlier, commissaire du gouvernement français, rendit un arrêté, dont voici les passages les plus marquants : « Considérant qu'il est juste que la République fran- « çaise soit promptement indemnisée des dépenses considéra- « bles qu'a occasionnées l'entrée des troupes en Suisse pour y « protéger les amis de la liberté contre les complots de l'oligar- « chie, il sera levé une contribution de 15 millions de France, « qui sera répartie sur Berne, Fribourg, Soleure et Zurich. Tout « doit être payé dans le terme de trois mois.... Cette contribu- « tion retombera absolument sur les membres des ci-devant gou- « vernements et sur leurs familles. Si parmi ceux-ci ou leurs « familles il se trouvait quelques individus qui se seraient ou-

« vertement prononcés contre l'oligarchie, et qu'ils puissent le « prouver clairement, ils pourront être libérés de leur part à la « contribution, mais sans diminution à la somme totale. S'il « était prouvé que d'autres individus, non membres du gouver- « nement, eussent ouvertement secondé l'oligarchie, ils pourront « être taxés. Tous les biens des contribuables sont déclarés dès « à présent inaliénables jusqu'au paiement complet de la con- « tribution. Dès à présent, et pour en assurer le paiement, on « prendra douze otages à Berne et huit à Soleure. »

C'est ainsi que ces dispensateurs de la liberté et du bonheur des peuples remplissaient leurs promesses. Aussi une pareille conduite réveilla-t-elle de toutes parts la méfiance ; il fallut contraindre par la force des baïonnettes à accepter sans réserve la nouvelle constitution. Les petits cantons seuls montrèrent contre elle une aversion insurmontable ; seuls ils se déterminèrent à la repousser et à se battre à outrance pour conserver l'héritage de leurs pères, se reposant sur leur bon droit, sur leur courage et sur la protection du Tout-Puissant.

Dans les premiers jours du mois d'avril, les cantons d'Uri, Schwitz, Unterwald, Zug et Glaris tinrent à Brunnen une conférence dans laquelle ils se prononcèrent contre le système d'unité de la nouvelle République Helvétique, et s'engagèrent à défendre la forme de leur gouvernement fédératif jusqu'à la dernière extrémité.

Arau était devenu alors le lieu de réunion pour les députés des cantons qui avaient accepté la nouvelle constitution, et c'est dans cette ville que se forma, le 12 avril 1798, le gouvernement central de la République Helvétique, sous la présidence de l'ex-tribun Pierre Ochs de Bâle. Le Directoire fut nommé le 19, et les conseils législatifs adressèrent aux cantons non encore réunis une sommation qui ne fit que les aigrir davantage contre la constitution qu'on voulait forcément leur octroyer.

Malgré cette sommation, de tous côtés s'élevaient des protestations, des réserves, des modifications déjà cassées et prohi-

bées par les commissaires français. Ces démarches, qui avaient déjà provoqué l'envoi des troupes du féroce Schauenbourg contre Saint-Gall, le Toggenbourg, Appenzell, etc., se répétaient aussi en Vallais, lorsque le Directoire exécutif s'empressa (20 avril) d'en signaler à ses administrés l'inutilité et les fâcheuses conséquences. Il finissait par « déclarer devant Dieu et « devant les hommes qu'il serait innocent de tous les maux qui « pourraient résulter pour la patrie de toutes les mesures con- « traires à ce que son intérêt pressant et la nécessité des circon- « stances commandent, et que ceux-là en seraient responsables « dans leurs personnes, et dans leurs biens, qui en auraient été « les auteurs et les provocateurs. » Ces conseils n'eurent que peu ou point d'effet dans la partie orientale ; la défiance y allait croissant ; dans quelques jours elle eut fait des progrès alarmants pour la cause régénératrice, si l'on en juge par la proclamation du résident Mangourit aux habitants du dixain de Rarogne, du 27 avril :

« Citoyens, quelle erreur vous égare et quel en sera le fruit ?... « Arrivé hier à Sion, je comptais y trouver vos électeurs et ceux « des dixains limitrophes. Non-seulement vos envoyés ne sont « pas partis ; mais vous avez eu l'audace de refuser le passage à « ceux de Conches, de Viége et de Brigue. Si je ne plaignais « votre égarement, je vous abandonnerais à votre déception in- « sensée. Quelques troupes victorieuses suffiraient pour vous ex- « terminer. Mais, citoyens, je déplore votre aveuglement ; je « veux devoir vos remords à votre propre conscience. Moi, en- « sanglanter le Vallais, quand mon plus vif désir est d'y fixer la « liberté, la paix et le bonheur !... Je vous demande grâce, ci- « toyens, pour ceux-là mêmes qui vous trompent si indignement. « Arrivant parmi vous, j'ai refusé les forces que m'offrait le gé- « néral Schauenbourg. Les seules forces que je veuille employer « à l'égard des Vallaisans sont fondées sur leur confiance en moi « et sur mon attachement pour eux.

« Hâtez, citoyens de Rarogne, hâtez-vous d'écarter ces con-

« seillers perfides qui couvrent leurs intérêts du voile de l'intérêt « général. Ouvrez les bras aux électeurs des dixains qui vous « avoisinent ; joignez-y les vôtres ; il tarde à mon impatience de « leur donner et de recevoir d'eux le baiser fraternel.

« J'aurai cette douce espérance jusqu'à lundi soir ; mais si « elle était trompée, je proteste, à la face de tous les amis de « l'humanité, du regret que j'aurai d'employer des mesures terri- « bles contre les révoltés.... Les provocateurs d'une anarchie in- « justifiable seront punis militairement sur le lieu même, sans « égard pour la profession qu'ils veulent déshonorer ;... vous « supporterez des contributions semblables à celles qui pèsent « sur les auteurs de la mort des Suisses qui, comme vous, égarés « par des prêtres et des oligarques (1), ont osé résister à l'empire « de la démocratie représentative. »

Ces menaces, bien loin de conjurer l'orage, ne firent que l'accélérer ; l'irritation était à son comble. Dans le Haut-Vallais, le cri de guerre passait de bouche en bouche, de vallée en vallée, de dixain en dixain. D'un moment à l'autre on pouvait s'attendre à une levée de boucliers. L'insurrection des petits cantons, sous la conduite du jeune héros Aloys Réding, amena l'explosion. La sûreté du corps électoral et du Directoire exécutif était menacée ; aussi ce dernier, en vertu d'un décret de l'assemblée représentative du 4 mai ordonna-t-il la prompte réunion d'un premier corps qui devait être levé au sort depuis l'âge de 20 ans jusqu'à 50 ; le même jour, à dix heures et demie du soir, le comité central du dixain de Monthey transmettait déjà cet ordre aux communes qui en dépendaient ; l'imminence du danger avait forcé le résident de quitter la capitale ; prié d'y rentrer, de Martigny il retourne sur ses pas, après avoir adressé à toutes les communes du Vallais occidental une invitation pressante de se rendre sans délai aux ordres de leurs électeurs.

(1) En révolution, souvent même conclusion : telle personne est le plus grand obstacle à nos entreprises : il faut s'en débarrasser.

« Venez, disait-il, accourez autour de vos représentants pour as-
« surer le repos de la patrie. Je vous y convie, vous tous, amis
« de l'indépendance et de la liberté ; hâtez-vous surtout, vous
« qui avez cueilli des lauriers aux Ormonts, venez former une
« enceinte impénétrable autour de l'olivier de la paix. »

Les troupes françaises, précédées et suivies de quelques bataillons de milice vaudoise que la violence obligeait à marcher, pénétrèrent alors sur le territoire vallaisan. Le contingent du Bas-Vallais obtempéra aussi sans délai ; celui du dixain de Monthey se dirigeait sur Sion dès le 6 ; mais il était devancé par 4,000 Haut-Vallaisans qui avaient occupé la ville ce même jour. En effet, l'assemblée représentative ayant envoyé le 5 une dixaine d'hommes en éclaireurs, sept avaient été faits prisonniers, après avoir dépassé le pont de Sierre, et les trois autres étaient rentrés en toute hâte dans la capitale vers les onze heures du soir. La même nuit, Mangourit et la plupart des électeurs quittèrent la ville. On croyait encore les Haut-Vallaisans éloignés, lorsque tout à coup l'on apprend qu'ils ont pris leur position au pont de la Morge, après avoir contourné Sion par Savièse, et que tous les villages des environs se sont joints à eux. La capitale se trouvait ainsi bloquée et à la merci de l'ennemi : le commandant en chef, comte de Courten (1) y arrive seul à six heures du soir, se présente au conseil de guerre et le somme d'abattre l'arbre de liberté et de se rendre dans une heure : malgré une vive opposition de la part de quelques partisans de la France, la soumission fut faite, et à sept heures les Haut-Vallaisans entraient en ville au son des cloches et aux bruyantes acclamations d'une population ivre de joie.

(1) Le général comte de Courten, depuis aux services de France et de Rome, avait alors dix-neuf ans. Comme il refusait le dangereux honneur du commandement, les paysans armés lui dirent : « Ah, tu « ne veux pas venir, parce que tu as peur qu'on ne brûle ta maison ; « eh bien, pour t'ôter ce souci, nous allons la brûler nous-mêmes ; » et le comte céda. Son cousin Eugène commandait en second.

Cependant la chambre administrative établie à Saint-Maurice, considérant les circonstances difficiles où se trouvait le pays, et combien il était urgent de donner au gouvernement toute l'activité nécessaire, requise d'ailleurs à cet effet par le citoyen résident de France d'établir un préfet national qui pût assurer l'exécution des mesures de sûreté concertées avec lui, nomme à cet emploi (8 mai) l'un de ses membres, Louis Pittier, avec ordre à toutes les communes de le reconnaître en cette qualité (1).

Les Haut-Vallaisans ne s'arrêtèrent presque pas à Sion : le 15 mai leurs avant-postes occupaient Saxon : après un léger engagement ils se retirèrent derrière la Morge, torrent qui coule à une lieue de Sion. Deux jours après, ils y furent attaqués par le général Lorges avec une division franco-vaudoise et douze pièces de canon. Ils occupaient une bonne position flanquée, et ils la défendirent avec intrépidité, disputant chaque ravin, chaque arbre, chaque maison ; le bataillon Mont-Serrat, détaché sur la gauche vers les montagnes, y soutint les combats les plus acharnés : « Presque tous les hommes furent blessés, « dit le rapport du général français.... Le plus aveugle fanatis- « me égare les rebelles (2) ; on peut en juger par les réponses « affligeantes pour la raison que font leurs prisonniers, lorsqu'on « leur demande les motifs de leur rébellion. Ils portent l'image « de la Vierge ou de Jésus-Christ en forme de cocarde (3). » L'action dura environ deux heures ; les dixains de Loëche et de Sierre s'y distinguèrent plus particulièrement ; les Français

(1) Arrêté du 8 mai.

(2) *Les rebelles !* nommer rebelles des paysans paisibles qu'on égorgeait sur leur sol natal, défendant leurs chaumières, leur famille et leur vie !

(3) Astucieuse contradiction ! on protestait de respect pour la religion, tout en traitant de fanatiques et de superstitieux ceux qui en portaient les insignes !

qui passaient la rivière à gué virent souvent leurs lignes rompues par les décharges soutenues des mousquetaires retranchés sur la rive opposée : la Morge, à chaque détonation, emportait au Rhône son tribut de cadavres; deux fois l'ennemi recula; il semblait même désespérer de l'emporter sur autant de valeur et de patriotisme, lorsque la trahison lui vint en aide : plusieurs sacs de poudre, envoyés de Sion, ne contenaient que du sable. Voyant ainsi leurs munitions épuisées, les Haut-Vallaisans n'eurent d'autre parti qu'à battre en retraite. Au même instant arrivait une colonne française qui, par les Ormonts, avait franchi les horribles précipices des Diablerets : elle reçut l'ordre d'aller en toute hâte intercepter la marche des fuyards, en contournant Mont-Orge; il en résulta un pêle-mêle horrible aux approches de la capitale, et c'est à sa faveur que les Français durent la plupart des prisonniers, qu'ils dirigèrent plus tard sur Chillon.

Cependant dès les neuf heures du matin, le corps d'armée était arrivé sous les murs de Sion : le drapeau blanc y fut arboré et les troupes avaient déjà commencé leur entrée, lorsqu'elles furent accueillies par le feu de mitraille de deux canons placés sur les portes de Loëche. Le lieutenant Hamion fut tué et quelques hussards renversés. Cette action, plus qu'inconsidérée, qui devait coûter tant de sang et de larmes, était le fait d'un seul individu à tête exaltée. Mais si les Vallaisans ne connaissaient pas les lois de la guerre, les Français oublièrent celles de l'humanité : la ville fut livrée au pillage pendant six heures (jour de l'Ascension, 17 mai), et condamnée à payer une amende de 50,000 écus dans trois jours (1) : le sang y coula par torrents, un prêtre fut égorgé pendant qu'il portait le Saint-Sacrement; un capucin, aumônier des Haut-Vallaisans, fut impitoyablement conduit à la mort. Nulle sorte d'excès qui

(1) Message de la chambre administrative au dixain de Saint-Maurice.

ne se soit commis pendant ces heures de désolation et d'horreur : tout devint la proie du soldat furieux : argenterie, bijoux, meubles, linge, bétail, chars, chevaux, etc., les tonneaux étaient enfoncés et le vin répandu sur les places, ce qu'on n'enlevait pas était brisé et détruit. On alla jusqu'à arracher les souliers et les vêtements dans les rues : plusieurs durent aller cacher dans leurs habitations déjà dévastées leur nudité complète. L'évêque lui-même, après avoir été brutalement frappé par un soldat, se vit arracher son anneau pastoral; son grand-vicaire (Imsang), vieillard de quatre-vingt-six ans, reçut trois coups de baïonnette dont il mourut quelques jours après ; plusieurs autres ecclésiastiques ne furent pas mieux traités; le curé de la ville fut fait prisonnier pendant qu'il disait la messe. A l'église de Savièse, comme à la cathédrale, les saintes hosties furent profanées et jetées à terre. Les femmes étaient fouillées avec l'impudeur la plus révoltante : quelques-unes expirèrent après avoir souffert les derniers outrages en présence de leurs maris. En un mot, il était peu de personnes qui ne portassent quelque marque ostensible des mauvais traitements qu'elles avaient reçus.

Les Vallaisans essayaient encore de résister dans le bois de Finges, lorsque Lorges lança la proclamation suivante :

« Citoyens !

« Je vous avais envoyé des paroles de paix, vous ne m'avez « point écouté.

« J'ai été obligé d'employer les baïonnettes, et vous êtes « anéantis.

« Habitants du Haut-Vallais, malgré tous les droits de la « victoire, je veux bien avoir pour vous quelque indulgence, je « veux bien ne pas porter chez vous les horreurs de la guerre « et de la destruction, mais voici les conditions :

« I. Vous enverrez vos armes, de quelque espèce qu'elles « soient, à Sion.

« II. Vous livrerez les auteurs de la guerre, quels qu'ils soient, « ces misérables qui vous ont entraînés dans un abîme de maux « incalculables.

« III. Vous ferez planter dans tous vos dixains et communes « l'arbre sacré de la liberté que vous avez abattu d'une manière « infâme et sacrilége.

« IV. Vous vous soumettrez aux conditions exigées par les « droits de la guerre, mais qui toutefois seront modifiées par la « générosité de vos vainqueurs.

« Autrement je vais porter la guerre jusqu'aux sources du « Rhône. De nouvelles troupes s'avancent encore, et quoique « je n'en aie pas besoin, et vous ne le savez que trop, j'en inon- « derai pourtant vos coupables dixains, et vos rochers, que vous « avez cru inaccessibles, seront couverts de baïonnettes républi- « caines.

« Envoyez-moi des hommes avec lesquels je puisse traiter et « parler.

« Sion, le 1er prairial an VI (20 mai 1798).

« LORGES. »

Les Vallaisans se soumirent; la contribution fut réduite à 150,000 francs; c'était bien assez pour ce pauvre peuple. Plus de soixante de ses principaux citoyens furent enfermés à Berne et à Chillon (1). Afin de donner une idée de la manière dont ces infortunés étaient traités par leurs *libérateurs*, il suffit de transcrire ce que le Directoire exécutif écrivit au général Schauenbourg le 4 juin 1798.

(1) Dans ce nombre on distinguait le capitaine Preux, l'avocat de Chastoney, Joseph de Courten de Sierre, le secrétaire d'état Roten, le commandant Perrig de Brigue, un capucin, les curés de Nax et de Rarogne, MM. Blanc et Zen-Heusern, etc.

« Citoyen général,

« Le Directoire ne saurait être insensible aux maux que souf-
« frent les prisonniers du Vallais qui, entassés les uns sur les
« autres dans la forteresse de Chillon, y respirent à peine un
« air salubre. Il vous donne communication d'une lettre de la
« chambre administrative du Léman, en date du 2 juin, à ce
« sujet. Vous y verrez, citoyen général, que les larmes des dé-
« tenus, leurs angoisses, les douleurs que les blessures font
« éprouver à quelques-uns, la vieillesse même, commandent
« leur élargissement, etc. »

Les *révoltés* avaient accepté la nouvelle constitution; n'ayant rien de mieux à faire dans cet état de choses, ils firent taire leur ressentiment et réservèrent leur vengeance pour des temps meilleurs. Pour ôter les moyens d'une nouvelle insurrection, le résident Mangourit venait de faire briser (7 juin) toutes les armes dont on avait dépouillé les vaincus; puis, après avoir assisté le lendemain à la plantation d'un nouvel arbre de liberté, il quitta Sion (3 juin) avec le général Lorges et les troupes qui s'y trouvaient, emmenant avec lui deux chars chargés des dépouilles des églises, auxquelles on avait enlevé tous leurs vases sacrés. Dès lors les arbres de liberté reparaissent successivement dans les diverses localités du Haut; ils y sont inaugurés avec plus ou moins d'appareil; le comité de Loëche invita pour cette fête civique, qui eut lieu le 3 août, des délégués de tous les comités du Bas-Vallais.

La chambre administrative, qui alors siégeait à Saint-Maurice, avait aussi voulu faire sa petite guerre pendant que l'on se battait vers le centre du pays; mais cette lutte fut un peu moins meurtrière; nulle résistance, point de sang versé. Par arrêté du 26 mai « elle avait ordonné que les trois dixains inférieurs fis-
« sent abattre les fourches patibulaires, enlever les armoiries, les
« bancs seigneuriaux et les girouettes dans toutes les commu-

« nes de leur territoire, afin qu'il ne restât plus de ces honteux « vestiges de la féodalité ; » et aussitôt, sous les mains de quelque exaltés, avec les emblèmes qui blessaient les principes de l'égalité (1), disparurent bien des souvenirs historiques.

Tout disparut de l'ancienne Suisse, tout, hors les souvenirs, qui sont trop haut placés pour que les oppresseurs puissent les atteindre. La République une et indivisible fut proclamée avec dix-neuf cantons ou départements, régis par des préfets ; si quelques noms anciens étaient conservés, ils semblaient l'être par une amère dérision. Il y avait des cantons d'Argovie, de Baden, de Bâle, de Bellinzone, de Berne, de Fribourg, du Léman, de la Linth, de Lugano, de Lucerne, de l'Oberland, du Sentis, de Schaffhouse, de Soleure, de Thurgovie, des Waldstetten, du Vallais, de Zurich et des Grisons.

Ce n'était pas que les affaires marchassent mieux en Helvétie ; les commissaires français y déployaient un despotisme toujours croissant, qui allait jusqu'à enlever la liberté des séances du corps électoral. Rapinat, ce Verrès de la Suisse, osait écrire aux yeux de toute la nation que le pouvoir exécutif ne devait s'exercer que sur des objets d'administration, *que les caisses publiques étaient une propriété française par droit de conquête.* Il avait fait enlever les scellés que le gouvernement suisse s'était permis d'y faire apposer ; que l'obéissance aux ordres du Directoire de France était le premier devoir de la République Helvétique, qui n'avait d'ailleurs d'autre droit que celui de simple représentation, etc.

Un tel excès d'arrogance excita pourtant un sentiment d'honneur national. Quelques voix osèrent s'élever dans les conseils, mais c'était crier dans le désert ; car Rapinat, bien loin de faire

(1) Un plaisant dit à cette occasion : « Jamais il n'y aura plus de « girouettes qu'après qu'on les aura détruites. » Combien de métamorphoses, en effet, dans les diverses phases gouvernementales que le pays a dû subir !

droit à aucune remontrance, leva au mois de juin une imposition de cinq cent soixante-et-dix mille francs suisses sur quelques couvents, et pour combler la mesure de ces affronts, il frappa de nullité, par une ordonnance du 18 juin, tous les ordres émanés de la République Helvétique qui pourraient contrarier les mesures ou les opérations du gouvernement français ou de ses agents en Suisse, défendant sous les peines les plus sévères à tout employé subalterne, à tout citoyen d'y obéir, et menaçant de jugement militaire tout particulier ou journaliste qui se permettrait de tenir des propos ou d'écrire quelque chose de défavorable à la conduite des Français en Helvétie.

Enfin, ne reconnaissant plus de bornes à son despotisme, il destitua de sa propre autorité deux membres du Directoire helvétique, et deux des employés subalternes; c'est à la suite de cet acte arbitraire que Frédéric-César La Harpe fut appelé à y occuper une place. A peine installé, le nouveau directeur, qui connaissait la répugnance générale de la nation pour tous les changements politiques qu'on lui imposait, se mit en mesure d'arrêter cette dangereuse disposition, et comme il connaissait aussi l'importance que les Suisses attachent à leur serment, il espéra faire servir cette vertu à l'accomplissement de ses projets, en ordonnant (23 juillet), que dans tous les cantons il fût juré solennellement obéissance et fidélité à la constitution par tous les citoyens suisses âgés de vingt ans. Cette cérémonie devait avoir lieu de la manière la plus imposante, à l'ombre de l'arbre de la liberté, au son du tâmbour, de la musique et de l'artillerie, et être précédée de la lecture d'une proclamation du Directoire à la nation, dans le but de lui faire envisager la révolution sous le point de vue le plus avantageux. Cette fête civique devait être couronnée par des chants, des discours patriotiques et des danses. Mais, loin de calmer les esprits, elle acheva de les exaspérer, et porta le peuple des petits cantons à se prononcer ouvertement dans son opposition. Cependant là où le vœu national était comprimé par la présence

des troupes françaises et par la crainte des malheurs qu'entraînerait un refus, le serment civique fut prêté sans résistance, mais aussi sans aucune démonstration favorable; car, malgré tout ce que l'on put faire en certains endroits pour stimuler la joie publique, de bien faibles signes d'une allégresse factice accompagnèrent la pompe de cette fête obligatoire.

Le Vallaisan s'était soumis et « jura (mais dans le sens qu'il avait accepté la constitution), de servir sa patrie et la cause de « la liberté et de l'égalité en bon et fidèle citoyen, avec toute « l'exactitude et le zèle dont il était capable, et avec une juste « haine contre l'anarchie et la licence. » Dans les petits cantons, où l'amour de la patrie existait dans toute son énergie, les citoyens ne calculèrent pas le danger pour refuser hautement la prestation du serment de fidélité à une constitution qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient accepter. Le gouvernement central, qui ne s'était pas attendu à cette résistance ouverte, et qui en redoutait l'exemple, employa tous ses moyens pour la surmonter par des remontrances, des proclamations et des menaces. Tout fut inutile. La seule mesure à laquelle ces dignes descendants des Tell et des Winkelried voulurent se prêter, fut d'envoyer des députés au Directoire helvétique pour traiter avec lui. Ils ne furent point écoutés, et l'on répondit à leurs propositions par deux arrêtés également cruels. Le premier vouait leur contrée à la famine, en interdisant aux autres cantons, sous les peines les plus sévères, toute communication avec eux, pour avoir refusé de prêter le serment exigé. Le second provoquait, dans leur intérieur, la guerre civile, en mettant hors la loi et déclarant traîtres à la patrie les opposants au nouvel ordre de choses.

Tout cela n'intimida point les anciens Suisses; car ils foulèrent publiquement aux pieds ces deux arrêtés, qui n'avaient fait que les indigner toujours plus contre le Directoire helvétique. Alors celui-ci demanda au général Schauenbourg de faire marcher des troupes pour les forcer à l'obéissance par le fer et par le feu. Lorsqu'ils furent informés de l'orage qui allait fondre sur eux,

tous se montrèrent comme autant de héros. Les vieux drapeaux flottèrent dans les airs, les vieux cœurs battirent dans les poitrines ; mais la valeur devait céder au nombre. Entre les journées de deuil qui ont affligé la Suisse, nulle ne fut plus cruelle que le 9 septembre 1799. Nous n'en redirons point les détails.

Au lever de l'aurore de ce jour-là, Nidwald était un lieu de délices; quand le soleil disparut derrière les montagnes, c'était un désert. Cependant, au milieu de sa colère, le doigt paternel de Dieu se montrait encore; il voulut qu'un peuple, qui avait vécu de souvenirs historiques, descendit au tombeau en laissant un renom sur la terre; et il dicta à Schauenbourg ces paroles de vérité consignées dans son rapport : « C'est la journée la plus « chaude de ma vie; j'ai perdu bien du monde; jamais on ne « combattit avec une telle valeur. »

Les conseils de la République Helvétique ajoutèrent à toutes les calamités sous lesquelles la nation gémissait déjà, celle d'un système général d'imposition. L'approche des armées alliées vint encore augmenter le malaise d'un pouvoir exécutif déjà sans considération, sans respect, sans obéissance. Pour être en état de lutter dans cette terrible crise, le Directoire se fit donner par le corps législatif des *pouvoirs illimités*. Ainsi la Suisse se trouva soumise à la volonté absolue de trois hommes. Aussitôt qu'ils furent investis de cette immense autorité, ils lancèrent les ordres les plus sévères pour la levée de bataillons d'élite, en rendant les autorités civiles et militaires responsables de leur exécution. La force, la nécessité, les châtiments auxquels une résistance inutile pouvait exposer, procurèrent dans les premiers moments les moyens d'organiser quelques corps, mais ce ne fut que par la plus grande sévérité qu'on put arrêter la désertion parmi eux. Dans ce but on rendit une loi (30 mars 1799), par laquelle tout citoyen qui refusait de marcher avec le corps d'élite auquel il appartenait, était puni de mort; de même tout citoyen qui, soit par des paroles, soit par des actions, s'élèverait contre les mesures du gouvernement, qui tâcherait de détourner d'autres indi-

vidus de l'obéissance aux lois et du devoir imposé pour la défense de la patrie, ou qui proposerait de se soumettre à une puissance étrangère, devait être jugé militairement et puni de mort (1).

Cette loi, trop semblable à celles qui avaient été promulguées en France sous le règne de la terreur, n'était pas encore assez vigoureuse aux yeux du Directoire ; il en fit une seconde, qui statuait :

1° Les auteurs et fauteurs d'une insurrection, d'une révolte ou d'un mouvement contre-révolutionnaire seront punis de mort.

2° De tels coupables seront jugés par des tribunaux militaires. — Un conseil de guerre fut établi dans chaque canton pour juger tous les délits militaires ; des arrestations arbitraires eurent lieu à Zurich, Soleure, Fribourg et Berne, où l'on enleva les citoyens les plus considérés parmi les anciens magistrats pour les transférer par Bâle en France et les garder comme otages.

Pour donner plus de force au terrorisme, on le fit appuyer par diverses proclamations du général en chef Masséna. Dans celle du 3 avril il disait :

« Helvétiens !

« Les commandants français m'informent que des hommes « perfides ou fanatisés se portent à des voies de fait contre des « soldats français lorsqu'ils marchent isolés ; j'apprends aussi « que des mouvements d'insurrection se sont fait sentir dans beau- « coup de points de la Suisse.... En conséquence, je vous déclare « que dès ce moment je rends responsables les communes des « événements de quelque nature qu'ils soient, qui se passeront « sur leur territoire contre les Français. Je vous déclare, en « outre, que des colonnes françaises marcheront avec rapidité « sur les cantons où des mouvements d'insurrection se manifes- « teront, et qu'ils seront détruits par le fer et par le feu. Cette

(1) Bulletin officiel, n° 28, du 3 avril 1799.

« proclamation sera imprimée dans les deux langues, publiée et « affichée dans toute l'étendue de l'Helvétie, et mise à l'ordre « du jour à l'armée (1). »

Il n'y avait bientôt plus assez de cachots en Helvétie pour y entasser tous ceux qui pouvaient être coupables aux yeux du Directoire, et le nombre des potences n'allait plus être suffisant pour punir tous les vrais enfants de l'Helvétie qu'on nommait des rebelles. On se sent profondément navré en pensant que tous ces infortunés, traités comme de grands criminels, voués à l'infamie et au dernier supplice, n'étaient que de paisibles paysans, qui, fidèles à leurs anciens gouvernements et à leur sainte religion, attachés à leur simple et antique liberté, ne demandaient que de rester ignorés, et s'écriaient du haut de leurs rochers : « Respectez nos femmes, nos enfants, nos troupeaux et « nos chaumières, c'est toute notre richesse ! laissez-nous cultiver « tranquillement nos champs et nos prairies, nous serons vos « amis ; mais si vous persistez à nous dicter la loi et à imposer « le sol de notre patrie, nous saurons nous défendre contre votre « injuste pouvoir, et jamais nous ne nous soumettrons à la ty- « rannie, sous quelque forme qu'elle se présente à nous. » Ce cri de la justice retentissait dans toutes les montagnes ; mais les chefs de cette nouvelle république y répondaient en disant : « Soumettez-vous, rebelles ! recevez la liberté telle qu'il nous « convient de vous la donner ! Nous ne voulons plus, ni de vos « vieilles aristocraties, ni de vos antiques démocraties, ni de « votre gothique Confédération ! Nous voulons un gouvernement « de notre création, une république une et indivisible ! »

Ce langage, qui était celui de toutes les proclamations du Directoire à cette époque, portait partout le désespoir. Partout où les Français n'étaient pas en force, un soulèvement éclatait, et lorsqu'on apprit que les Autrichiens arrivaient sur les frontières de la Suisse, les envisageant alors comme des libérateurs,

(1) Bulletin officiel, n° 33, du 9 avril 1799.

partout où l'on pouvait lever l'étendard contre le nouveau gouvernement, on le faisait avec enthousiasme.

Après six mois de calme, une émeute contre la municipalité de Brigue (janvier 1799) avait amené de nouveau un corps de 5,000 Français, qui s'échelonnèrent dans le Haut-Vallais. Leur séjour n'y fut pas long; les moyens de subsistance manquaient, et déjà le 21 janvier la plus grande partie arrivait à Sion, évacuant le pays. Tout l'hiver s'était passé en préparatifs secrets; des armes et des munitions de guerre avaient été achetées dans les pays voisins. Dans la vallée de Conches surtout, les têtes fortement exaltées n'écoutaient ni les conseils, ni les prières de quelques personnes modérées qui cherchaient à leur faire entrevoir les fâcheuses conséquences auxquelles on allait s'exposer, et la folie qu'il y avait de songer à s'insurger contre la République Helvétique, appuyée par les baïonnettes françaises qui couvraient alors la Suisse. Ces sages avis ne firent qu'exciter la défiance et la haine; des listes de proscription étaient dressées, et quiconque ne voulait pas prendre part au mouvement, était déclaré traître à la patrie.

Instruit de ces préparatifs insurrectionnels, le Directoire délègue à Sion, dans les premiers jours d'avril, le sénateur et commissaire Buxdorf, qui adresse une proclamation pressante aux dixains du Haut-Vallais, en leur donnant dix jours pour rentrer dans le devoir. Dans l'intervalle, des canons et 1,300 Bas-Vallaisans, sous les ordres de l'inspecteur-général Dufour, entrent à Sion (19 avril), musique en tête. Un corps de milice vaudoise avec quatre pièces d'artillerie les suivent bientôt et se dirigent sur Sierre en toute hâte (26 et 27). La vallée de Conches avait commencé son mouvement dès le 20. Une partie de ses milices s'était portée sur Châtillon-Supérieur (Ober-Gestelen), pour fermer à l'ennemi le passage du Grimsel; l'autre colonne, sous les ordres de Maurice Perrig de Brigue, descendant la vallée du Rhône, voyait à chaque instant ses rangs se grossir de nombreux partisans; partout les arbres de liberté tombaient, et les per-

sonnes suspectes furent arrêtées et emprisonnées à Loëche.

Les avant-postes se trouvaient depuis quelques jours sur les bords de la Raspille, en présence des Bas-Vallaisans, lorsque ces derniers, ayant élevé un arbre de liberté, se mirent à danser à l'entour; les Haut-Vallaisans regardèrent cet acte comme une bravade; une de leurs sentinelles avancées poussa même l'irritation jusqu'à décharger son arme sur les danseurs. Ce fut là comme le signal du combat. Les Bas-Vallaisans sont attaqués et culbutés, jour de l'Ascension (2 mai), par deux colonnes, dont l'une marchait directement sur Sion, tandis que l'autre côtoyait la colline par Lens, Grimisuat et Savièse. A quatre heures du soir les vaincus arrivaient à Sion; ils ne s'y arrêtèrent que quelques instants, bien persuadés que les vainqueurs profitant de leur victoire, ne tarderaient pas à les suivre; ils y entrèrent en effet bientôt après eux, avec deux canons en bois. Une levée en masse est alors ordonnée (4 mai); tout homme de dix-sept à cinquante-six ans est obligé de prendre les armes sous peine de mort et de confiscation de ses biens (1).

Continuant de poursuivre les Bas-Vallaisans, ceux du Haut-Vallais avaient poussé jusqu'à Martigny, après avoir rétabli le pont de Riddes, détruit presque entièrement; ils descendirent même dans les îles d'Autan, sans autre combat que de légères escarmouches et sans perte considérable d'aucun côté; mais apprenant l'arrivée de quelques troupes françaises, ils se retirent (7 mai), traversèrent Sion et allèrent reprendre leurs positions ordinaires près de l'Oelgraben. Pendant qu'ils parcouraient la plaine, une de leurs colonnes s'était dirigée sur l'Entremont par les montagnes. Arrivée à la *Croix-du-Cœur*, sur les hauteurs de Bagnes, elle fraternise avec le poste qui s'y trouve, et tous de

(1) Cet ordre fut si exactement observé, que, dans l'intervalle, une fille étant morte dans un village de Lens, les femmes durent la porter au cimetière, dans l'impossibilité où l'on était de trouver un seul homme dans le village.

concert descendent dans la vallée, où ils reçoivent l'accueil le plus amical. Le temps pressait; ils se portent sur Saint-Brancher; on y connaissait déjà l'approche de l'ennemi; le pont était rompu et les milices sous les armes. Des pourparlers commençaient d'une rive à l'autre de la Drance, lorsque l'apparition de quelques uniformes étrangers et des avis reçus de Martigny engagèrent les Haut-Vallaisans à suivre le mouvement rétrograde de leurs frères de la plaine, laissant les Bagnards à la discrétion de soldats avides de pillage, qui, pendant quelques jours d'occupation, diminuèrent l'abondance des celliers, en punition de la sympathie des habitants pour leurs concitoyens.

Au delà de Sierre, sur la rive droite du Rhône, se déroule la forêt de Finges, que les Haut-Vallaisans regardaient comme inexpugnable; aussi fut-ce là qu'ils placèrent leur camp et le quartier-général. Sur la rive droite ils avaient rétrogradé jusqu'à la Dalla, dont le passage était défendu, ainsi que celui des Echelles (1), par des corps assez nombreux.

L'ennemi les y suivit bientôt; il prit ses positions sur les collines boisées de la forêt inférieure, et braqua sur la grande route plusieurs canons contre les retranchements des Haut-Vallaisans. Divers assauts avaient déjà été repoussés par une grêle de balles, lorsque les Français résolurent de gagner une ligne parallèle sur les hauteurs pour de là canonner l'intérieur du camp, pendant qu'on l'attaquerait de nouveau dans la plaine; ce plan fut découvert à temps; cent vigoureux chasseurs de chamois, grimpant par les ravins et les rochers, parvinrent, quoique avec peine, à débusquer les troupes françaises, qui, dans ce combat

(1) Sur la route qui conduit de Sierre aux bains de Loëche, au-dessus de Varone, l'espace manque tout à coup, la montagne plonge verticalement sur la Dalla : c'est au pied du sentier taillé dans le roc et qui serpente au-dessus de précipices effroyables, que les Vallaisans se postèrent avec leurs carabines. On s'est longtemps servi d'*échelles* pour franchir ce passage : de là le nom qu'il porte encore aujourd'hui.

meurtrier, perdirent plusieurs officiers. Les deux partis restèrent dès lors en présence pendant quelques jours sans engager aucune lutte.

Dans l'intervalle le bruit courut à Ober-Gestelen que les Français arrivaient par les cantons d'Uri et des Grisons; aussitôt quelques centaines de carabiniers se mirent en marche pour aller leur disputer le passage dans les ravins et les rochers resserrés qui avoisinent le pont du Diable. La petite troupe, après avoir laissé quelques hommes en observation sur le Bundtnerberg pour ne pas être surprise du côté des Grisons, prit position en face de Wasen, dans des buissons épais, entourés de gros blocs de pierre; le combat dura jusqu'à la fin du jour (3 mai), et les Français y firent une perte très-considérable. La même nuit, les Vallaisans se retirèrent jusqu'à Urseren, ne recueillant en récompense de leur valeur que le mécontentement des habitants qui les accusaient d'avoir provoqué sur eux les plus terribles représailles de la part d'un ennemi auquel ils n'étaient pas à même de résister. Arrivés à Ober-Gestelen, ils eurent encore à craindre une nouvelle invasion du côté de l'Oberland par le Grimsel; deux ou trois cents hommes détachés de Finges accoururent à leur secours; mais aucun engagement n'eut lieu sur ce point.

Les généraux russes et autrichiens, Milloradovitch et Wakossovitch arrivaient sur ces entrefaites à Brigue avec une escorte de 30 cavaliers, qui poussèrent leur reconnaissance jusqu'au camp de Finges. Une proclamation adressée au peuple du Bas-Vallais pour l'inviter à poser les armes (11 mai) se terminait ainsi : « Si, au mépris de notre proclamation, si nonobstant les « liens qui vous unissent au ci-devant Haut-Vallais, si, sans égard « au désir de S. M. I. et R. énoncé dans la proclamation du « prince Charles, du 30 mars dernier, de voir rétablir dans l'Hel- « vétie l'ancien et légal ordre de choses; si quelqu'un d'entre « vous est trouvé les armes à la main, nous vous annonçons qu'il « sera, sans grâce, passé au fil de l'épée, ses biens confisqués,

« sa femme et ses enfants ne seront pas même épargnés, pour « servir d'exemple aux mutins. C'est pourquoi, Vallaisans, ren- « trez en vous-même, tournez enfin vos armes contre vos vérita- « bles ennemis, qui vous trompent en se disant vos amis ; songez « que votre dernière heure a sonné, et qu'il tient encore à vous « dans cet instant de choisir votre parti. »

Quoique cette adresse fût plus que propre à réveiller l'irritation dans le parti opposé, la réponse du Directoire (20 mai) s'écarte tellement du ton qui convient à de pareils actes, que l'on ne peut y voir que la véhémence des passions des hommes qui gouvernaient la Suisse à cette époque.

« Assurément, disait cette pièce officielle, le but des Autri- « chiens est de reconquérir la Suisse, dont leurs aïeux furent « honteusement chassés il y a cinq siècles ; mais, encore plus « fourbes que braves, ils voudraient y pénétrer sans coup férir, « afin de lui faire plus facilement subir le joug et le sort de la « Pologne. Quant aux Russes, ils viennent pour égorger vos « femmes et vos enfants, pour piller vos maisons, et pour détruire « par le fer ce que le pillage aura laissé.... » Répondant ensuite à la menace contenue dans la proclamation des généraux austro-russes, le Directoire helvétique s'exprime ainsi : « Cette menace « est bien digne de ceux qui font la guerre au nom des rois ; elle « est digne de leur chef Souvaroff, maniaque, ignorant et féroce, « qui n'a de courage qu'après s'être enivré d'eau-de-vie ; elle est « digne de la maison d'Autriche, qui vient de faire assassiner les « ambassadeurs de la République française à leur retour de Ra- « stadt, où ils avaient travaillé à donner la paix à l'Europe ; elle « est digne des Courten, des Perrig, et de cette foule de scélé- « rats qui ont émigré pour attirer sur leur patrie les fléaux de la « guerre, etc. »

Dès qu'il fut informé de l'agitation du Vallais, le Directoire avait destitué despotiquement les autorités de ce canton et fait marcher contre lui toutes les milices disponibles dans les environs. Cependant le grand nombre des Vaudois auraient voulu

jouir tranquillement de leur liberté, sans être obligés de l'aller implanter forcément chez leurs voisins. Le peuple qui souffrait horriblement des charges militaires, des impôts de tout genre, ne supportait le fardeau du nouvel ordre de choses que par l'espoir d'une prochaine amélioration. Cependant, malgré cette promesse, malgré les menaces d'exportation (1), de confiscation des biens présents et futurs, le paysan refusait d'obéir au nouveau gouvernement et de remplir le service militaire, en sorte que le préfet, pour la pleine exécution de la levée destinée contre le Vallais, fut obligé de faire parcourir le canton par quatre compagnies de grenadiers, quelque cavalerie et artillerie, commandée par le chef de bataillon Blanchenay, qui contraignit les réfractaires à marcher et punissait leurs parents ou leurs communes en cas de connivence.

C'est ainsi que les actes de la plus cruelle tyrannie furent exercés contre les citoyens soupçonnés d'être ennemis du nouvel ordre des choses; on vit des fils uniques, des pères de famille, seuls soutiens de leurs femmes et de leurs enfants, d'anciens officiers dépouillés de leur grade, et de respectables ci-devant magistrats, arrachés de leurs demeures, et forcés, sous peine d'être jugés militairement, de marcher le havre-sac sur le dos et le fusil sur l'épaule, contre leurs frères du Vallais.

La proclamation et l'apparition des généraux étrangers semblait avoir ranimé l'énergie des Haut-Vallaisans réunis à Finges; jusque-là ils s'étaient bornés à des combats partiels, lorsque le 15 mai s'engagea une action générale, qui eut pour résultats des pertes assez nombreuses des deux côtés et la prise de quatre canons par les Haut-Vallaisans, le surlendemain les rues de Sion étaient couvertes de chars amenant des blessés (2).

(1) *Déporter,* dans un état où l'on n'a ni vaisseau, ni mer à sa disposition!

(2) Jusqu'à cette date, déjà 80,000 cartouches avaient été brûlées contre les défenseurs de Finges. *Rapport de Polier, du 18 mai.*

Les Français, désespérant de pouvoir s'emparer de ces positions, transportèrent plusieurs pièces de campagne à Varone; les mousquets des ennemis les forcèrent à y élever des barricades en bois. Si l'on en excepte la mort de quelques sentinelles avancées (1), les deux camps étaient rentrés dans leur première inaction après la lutte générale du 15. Toutefois la milice d'Oelgraben veillait, et, à l'exemple de ses pères, se préparait au combat par la prière; là les exercices religieux n'étaient pas plus négligés que dans les temples, qu'il avait fallu abandonner pour voler au secours de la patrie menacée. C'était le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu (26 mai); la procession de ce grand jour avait pour ces soldats, chrétiens avant tout, quelque chose de trop auguste et de trop touchant pour que l'on consentît à l'omettre; aussi, quelle ne dut pas être la surprise des Français postés à Varone, lorsqu'ils virent tout le camp s'ébranler, aumônier en tête, parcourir silencieusement les lignes extérieures de leurs retranchements et y rentrer ensuite? Crurent-ils à une attaque, voulurent-ils contribuer à la solennité de la cérémonie et rendre aussi leurs hommages au Dieu des armées? C'est ce que nous ne déciderons pas; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la canonnade des Français ne discontinua pas tandis que le cortége religieux défilait.

La batterie de Varone parvint à inquiéter assez vivement les Vallaisans pour qu'ils songeassent à la faire taire, et l'on ne vit d'autre moyen que d'envoyer un certain nombre d'hommes dans les forêts qui la dominaient. Cette expédition fut confiée à un ancien militaire, Barthélemy Walther, qui, déjà l'année précédente, s'était distingué au combat de la Morge comme officier

(1) Un officier français, de la batterie de Varone, avait déjà insulté plusieurs fois les Vallaisans postés sur la rive gauche de la Dalla, lorsqu'un jour qu'il répétait la même scène et leur tournait le dos par mépris, le mousquetaire Stepffer d'Ergisch saisit son arme, et, tout en disant à ses compagnons : « Je vais lui donner une leçon de politesse, » il tire, et un cadavre roulait dans les abîmes du torrent.

d'artillerie, et n'avait quitté son poste que lorsqu'un boulet rouge eut fait sauter son caisson. Sa troupe ne comptait que 300 hommes, mais la valeur suppléa au nombre, les cris qu'ils poussèrent en descendant la montagne (20 mai) avaient déjà répandu une terreur panique telle, qu'en fondant sur les Français avec impétuosité, le plus grand nombre se laissa massacrer à coups de crosses ou culbuter dans les affreux précipices de la Dalla. Les fuyards, poursuivis jusqu'à la Raspille, abandonnèrent quatre canons et deux drapeaux entre les mains du vainqueur. Le camp de Finges, encouragé par la victoire de Walther, s'ébranla en même temps, et força l'ennemi à battre en retraite jusqu'au pont de Sierre, où les Français se retranchèrent derrière quelques canons braqués à la hâte sur les mamelons et collines qui l'avoisinent. La journée avait été des plus meurtrières, et l'irritation portée à son comble ne permettait plus de faire aucun quartier. Un officier français fait prisonnier fut enterré à moitié corps entre Varone et Sarquène, puis assommé à coups de pierres. Comment s'étonner, après cela, que par représailles le premier de ces villages ait été complétement incendié lorsque les troupes françaises y rentrèrent le même soir?

Ces nouvelles arrivèrent à Sion à midi et demi; on y battit la générale, et à une heure toutes les troupes marchaient sur Sierre. Les Haut-Vallaisans étaient rentrés dans leurs retranchements, trop aisément persuadés que le succès qu'ils venaient de remporter aurait amorti le courage de leurs adversaires. Fatigués d'ailleurs par ces combats successifs, ils pensèrent réparer leurs forces affaiblies par d'abondantes libations de vin et d'eau-de-vie, et crurent pouvoir en toute sécurité se livrer au repos et s'endormir sur leurs lauriers. Ils se trompaient: les Français venaient de recevoir des troupes fraîches, le général Xaintrailles était arrivé dans cette même journée à Sion avec la 89e brigade; il voulut la faire marcher contre un ennemi déjà harassé et ne pas lui laisser le temps de reprendre haleine. Dans la même nuit, son armée, partagée en deux colonnes, dont l'une

côtoie le pied des collines, et l'autre suit la grande route, se trouve au pied des retranchements sans qu'on s'en doute; l'assaut est facile; nulle résistance, les sentinelles endormies sont percées à coups de baïonnettes, le massacre est horrible (1), et il eût été presque général, si un blessé, qui se trouvait dans le hameau de Finges, n'eût donné un signal de détresse; ainsi, celui qui était aux portes de la mort ouvrit celles de la vie à un grand nombre de ses frères d'armes. Mais toute défense était inutile; l'enceinte du camp envahi, il ne restait plus de salut que dans une prompte fuite. La confusion était si grande, la nuit si obscure, qu'ils ne pouvaient se reconnaître que par le cri mille fois répété par les soldats français: *En avant!*

Les défenseurs du passage des Echelles connurent bientôt le désastre de Finges. Se voyant au moment d'être entourés, et placés dans la cruelle alternative de périr de faim ou de se frayer un passage à travers les solitudes glacées qui surmontent leurs têtes, ils adoptent ce dernier parti, qui ne paraissait guère plus assuré. Jamais peut-être le pied de l'homme n'avait tenté un pareil chemin. Après avoir gravi avec des dangers inouïs les glaciers de la Dalla et du Lœtsch pour traverser derrière la Jungfrau et le Finster-Aar-Horn, l'immense mer de glace d'où s'élèvent ces deux géants des Alpes, ils arrivèrent enfin dans la vallée de Conches par les glaciers d'Aletsch et de Fiesch.

Partout le passage des vainqueurs fut marqué par le meurtre, le pillage et l'incendie. Une femme fut pendue par les pieds à un arbre entre la Souste de Loëche et Tourtemagne, où ils arrivèrent le même jour. Les communes des montagnes ne furent pas plus épargnées que celles de la plaine; les villages d'Agaren, Ems, Turtig, etc., furent la proie des flammes.

(1) La seule commune de Stalden (Viége), sur une population de 335 âmes, compta après ces fameux combats vingt-sept veuves de plus. — Le *Nouvelliste vaudois,* du 1er juin, portait à 200 le nombre des cadavres trouvés dans le camp, 6 drapeaux et 10 canons; dès les cinq heures du matin les Français entraient à Loëche.

Depuis Finges, les avenues de Viége offraient la première position que les Vallaisans pouvaient espérer de défendre avec quelque chance de succès. Aussi y laissèrent-ils une garde d'observation; un conseil de guerre, tenu à Brigue, avait décidé d'y envoyer 500 hommes; mais bientôt on apprend que la cavalerie française, voyant la difficulté de forcer le défilé, avait passé la rivière à gué en dessous des moulins de Viége. Les Vallaisans durent se retirer, laissant le commandant Walther entouré d'ennemis. Il tua de sa main plusieurs cavaliers, et il aurait peut-être dû la vie à la vitesse de son cheval, si l'on n'eût réussi à en couper la bride : réfugié dans un marais, il s'y défendit encore avec intrépidité; sommé de se rendre, recevant l'assurance de la vie sauve s'il se soumet au nouvel ordre de choses : *jamais*, fut la réponse laconique de ce brave, et il mourut en héros le 30 mai.

Quelques officiers autrichiens qui se trouvaient encore à Brigue, sur ces entrefaites, n'écoutant que leurs sentiments d'humanité, furent assez heureux pour enlever à la fureur populaire un nombre assez considérable de personnes accusées de sympathie pour la France, ou coupables de n'avoir pas épousé avec assez d'enthousiasme le parti de l'insurrection; on les avait successivement enfermées dans les prisons de Loëche, de Rarogne et de Brigue : et c'est de ces dernières que la protection de l'étranger les arracha aux rigueurs de leurs propres concitoyens. Ils furent dirigés par le Simplon sur l'Italie; la même route était en même temps suivie par une partie des débris de Finges, tandis que 3 à 400 Austro-Russes opéraient leur retraite par la vallée de Viége. A Saas, dans une petite plaine, près de l'église paroissiale, ils tentèrent une dernière, mais inutile résistance; 193 prisonniers restèrent entre les mains des Français; gagnant ensuite la vallée de Macugnana, en s'abandonnant à la pente rapide des glaciers pour accélérer leur fuite, les Impériaux laissèrent leurs morts et leurs blessés sur le lieu du combat.

Les habitants de Mœrell et de Conches, confiants dans les

fortes positions et la longueur des défilés qui conduisent dans leur vallée, songeaient à en profiter pour la préserver de l'invasion étrangère. C'était au pont de la Massa, entre Naters et Mœrell (31 mai), qu'ils étaient réunis pour en délibérer. On devait se hâter, les Français venaient d'entrer à Brigue; le lieu même de la réunion fut choisi pour tenter un dernier effort. De prompts secours sont demandés à Ober-Gestelen : hommes, femmes et enfants sont occupés le reste de la journée, et pendant toute la nuit suivante, à élever des retranchements sur les côtés escarpés qui bordent la rive gauche de la Massa; deux canons y furent placés, puis, n'ayant pu faire sauter le pont de cette rivière, on dut s'y borner à des barricades.

Le 1er juin, après avoir rétabli sur le Rhône le pont que les Vallaisans avaient détruit la veille, les Français se forment en deux corps, dont l'un, montant le Brigerberg, marchait parallèlement avec l'autre, qui, par la grande route, se dirigeait directement sur la Massa. Après avoir fait la reconnaissance des retranchements et occupé les hauteurs, les deux colonnes françaises commencèrent simultanément le feu; il se prolongea jusques dans l'après-midi sans causer beaucoup de dommage aux Vallaisans. L'irritation de l'ennemi allait croissant; à plusieurs reprises il avait tenté de hisser un drapeau rouge en signe de la vengeance qui attendait les rebelles, mais chaque fois il eut à regretter une nouvelle victime. L'assaut est alors décidé; vers les deux heures les Français sont concentrés au bas du pont, et quoique exposés à un feu terrible et faisant des pertes immenses, ils bravent tous les dangers et ne tardent pas à le dégager, pour arriver au pied de la colline où sont postés les Vallaisans, qui bientôt se décident à battre en retraite. L'aile droite attaque les fuyards à la baïonnette ; les plus vigoureux se font jour en combattant en désespérés, mais les vieillards et les moins valides furent tous massacrés (1).

(1) Les Conchards ne démentirent pas, dans cette journée et les sui-

Une partie de l'ennemi suivait la route de Mœrell, tandis que l'autre continuait à poursuivre les vaincus par l'Halden jusqu'à l'Ebnet; là, sur une esplanade, on proposa encore de se rallier et de tenter une nouvelle résistance: mais le découragement avait gagné le plus grand nombre, qui ne songeait plus qu'à sa propre sûreté; cependant le chef qui avait fait cette proposition ne voulut pas quitter sa position sans en profiter; il ajuste son arme et abat le commandant de la colonne française. Cette perte, qui causa une moment d'hésitation, favorisa grandement la retraite, et ainsi Jean Klauser eut la gloire d'avoir sauvé la vie à un bon nombre de ses concitoyens. Les Français arrivèrent le même soir au pied du Deischberg, près du pont du Rhône, sous Grengiols.

Le lendemain (2 juin), à l'aurore, un carillon joyeux se faisait entendre dans tous les villages du Bas-Conches; le général autrichien Strauch, arrivé dès la veille au secours de la vallée par le Nüffenen, avait ranimé tous les cœurs, réveillé toutes les espérances; tous, comptant sur une victoire certaine, avaient repris leurs armes et couraient à Deisch pour y recevoir l'ennemi, ce qui n'empêcha pas les Français d'en atteindre la hauteur. Les Impériaux les attendaient au milieu des prairies de Lax, derrière un aqueduc où ils avaient pris position; un feu réglé et meurtrier obligea les premiers de se retirer momentanément jusques aux bords du Deischbach; mais bientôt un fort détachement qui en avait remonté la gorge dominant la hauteur, les Français prirent l'offensive et poursuivirent les Autrichiens jusqu'à Fiesch, où, après un combat des plus chauds qui dura dix heures, et des pertes assez considérables des deux côtés, les premiers restèrent maîtres du village et de 226 prisonniers autrichiens.

vantes, ce qu'écrivait d'eux Mangourit l'année précédente : « Conches « est un district de peu d'importance, mais point à mépriser. » *Lettre à l'ambassadeur de la République près le roi de Sardaigne*, 29 avril 1798.

Le même jour une autre division française, sous les ordres du général Lecourbe, arrivait par l'Oberland à l'hospice du Grimsel. Une bataille acharnée commença bientôt; deux fois l'ennemi avait été repoussé par les Vallaisans en laissant beaucoup de morts, et en vain aurait-il cherché à les déloger, si un Bernois (Nægeli de Guttanen) ne se fût chargé de faire franchir la montagne, sous la condition qu'on lui donnerait l'Alpe qui était à conquérir. La promesse ayant été faite, les Français se trouvèrent dans une position où ils pouvaient tout à la fois dominer les Vallaisans et les prendre à dos; ceux-ci se décidèrent alors à battre en retraite en même temps que les Autrichiens campés à Hauptstatt, regagnèrent le Tessin par le Nüffenen. Quant à Nægeli, il resta Gros-Jean comme auparavant; seulement cette arête de rochers qu'on nomme *Nægelisgrætli*, perpétuera le souvenir de sa perfidie envers ses Confédérés.

Les deux généraux firent leur jonction à Münster; Lecourbe voulait brûler les quatre villages supérieurs de Conches, comme foyer principal de l'insurrection; mais la protection de son collègue les sauva de cette nouvelle catastrophe. A peine huit jours s'étaient-ils écoulés, qu'un espion, arrivant par la vallée de Binn, annonce l'apparition de plusieurs milliers d'Autrichiens sur le Mont-Albrun; c'était le général Strauch qui revenait sur ses pas avec huit bataillons et un escadron de cavalerie. Aussitôt les Français évacuent la vallée et se retirent sur la rive droite de la Massa. En même temps un corps d'Austro-Russes, sous les ordres du prince Victor de Rohan, occupait les hauteurs du Simplon (1). L'armée impériale et l'armée républicaine restèrent en présence sans engager aucune action générale; seulement quelques rencontres partielles eurent lieu : l'une des plus chaudes fut celle du 17 juillet, en avant de Brigue; les Impériaux atta-

(1) On doit à ces troupes la dévastation des bois et forêts, dont le plateau de cette montagne était revêtu : elles voulaient ainsi mettre le mont à découvert et éviter une surprise.

quèrent inopinément les avant-postes républicains, et après quelque avantage, après s'être même emparés de cinq pièces de canon, ils furent attaqués à leur tour et laissèrent au pouvoir des Français 88 prisonniers, dont 4 Vallaisans furent aussitôt passés par les armes. Strauch avait aussi momentanément menacé Brigue en se montrant sur le Rosswald; la vue des drapeaux autrichiens avait été pour les montagnards de Naters comme une étincelle d'espérance. Une douce illusion la fit tellement grandir, que, comptant sur un triomphe certain, ces vieux républicains se mirent à insulter les républicains de fraîche date qu'ils s'obstinaient à ne pas regarder comme *frères* (1), mais les premiers payèrent bientôt par la perte de leurs maisons et de leur bétail l'antipathie qu'ils avaient trop intempestivement manifestée pour les derniers.

Pendant cet état de temporisation et de surveillance mutuelle, qui dura depuis le 10 juin jusqu'à la mi-août, le Vallais était continuellement sillonné par de nombreuses troupes de diverses armes. Enfin un ordre de l'empereur d'Autriche rappela les siennes dans les plaines d'Italie. C'est, en effet, le 15 août, vers 6 heures du matin, que le plateau du Simplon fut évacué par les Austro-Russes; les Français, qui y arrivèrent trois heures après sans coup férir, occupèrent le lendemain Domo sans rencontrer plus de résistance; les premiers avaient eu successivement leurs avant-postes à Villa et Ornavasca, puis à Cravelona, où le jour de Saint-Michel (29 septembre) il y eut un engagement sans perte notable de part et d'autre, car on prétend que les militaires des deux nations avaient vendu leurs munitions de guerre pour s'acheter des munitions de bouche qui leur paraissaient plus nécessaires. Quoi qu'il en soit, c'est à la suite de ce combat et de l'apparition momentanée des Russes sur les monta-

(1) Et cela, malgré les nombreuses marques de *fraternité* qu'ils en avaient reçues pendant deux années consécutives.

gnes, que les Français retirèrent leur artillerie de Brigue et la dirigèrent sur Viége.

Cependant, dès la retraite des Impériaux, les Français étaient rentrés dans la vallée de Conches : ils y passèrent l'automne et y prirent même leurs quartiers d'hiver. La misère, causée par la continuité des guerres, y était telle qu'elle excita toute la commisération des vainqueurs (1) ; à la vue de tant de maisons à moitié ruinées, de moissons ravagées, ils sentirent leurs entrailles s'émouvoir et ne virent que des frères dans ceux qui, naguères leurs mortels ennemis, ne s'étaient armés que pour la défense de leurs foyers et de leur liberté, contre une aggression injuste s'il en fût jamais (2).

La guerre du Haut-Vallais, semblable à celle de la Vendée, accablait les soldats de fatigue, et en détruisait un grand nombre ; chaque nouveau succès était marqué par l'incendie et la dévastation. La lutte fut peut-être plus terrible encore que dans les petits cantons, et elle porta un caractère de cruauté qu'on ne peut attribuer qu'aux dispositions féroces du géneral Xaintrailles qui commandait dans cette contrée, et qui fut si *humanitairement* secondé par les arrêtés du Directoire helvétique. En effet, dès les premiers jours de l'insurrection, cette autorité avait ordonné (décret du 9 mai) « de fusiller sans miséricorde tous « les prisonniers vallaisans ; » le 5 juin elle avait envoyé à Buxdorf, son commissaire en Vallais, l'ordre « d'enlever dans les « districts d'Ernen, Stalden, Brigue, tous les hommes en état « de porter les armes, de les incorporer aux demi-brigades hel- « vétiques auxiliaires, de prendre comme otages les riches pro-

(1) Le seul district d'Ernen eut à fournir, depuis le 26 août 1799 jusqu'en juin 1800, plus de 150 quintaux de viande, 250 de fourrage, outre une grande quantité de pain, blé, beurre, fromage, etc.; aussi les habitants, après s'être dépouillés de leur argenterie domestique, se virent-ils forcés d'aliéner celle de leurs églises.

(2) Bridel, *Statistique.*

« priétaires qui ne seraient pas propres au service militaire, et « de confisquer tous les biens. » Les nouvelles républiques qui « ne donnaient la liberté aux peuples que pour se faire *ai-* « *mer* (1), » n'auraient-elles pas eu des moyens plus efficaces pour s'assurer l'*amour* de leurs nouveaux enfants ?

Quelques détails sur cette affreuse guerre, puisés dans la gazette officielle du gouvernement, donneront une juste idée de la manière barbare dont elle était conduite, et ne laisseront aucun doute à cet égard.

*Le préfet national à ses concitoyens !*

« Lausanne, le 4 juin 1799.

« Je reçois officiellement de Brigue la nouvelle que le quar- « tier-général de l'armée républicaine combinée en Vallais est « depuis le premier de ce mois audit lieu. Les suites de la fu- « neste et coupable rébellion de la partie supérieure de cet in- « fortuné canton sont affreuses ; il paraît changé en désert. De « grands villages sont brûlés à fond. Les ravages de la guerre se « sont étendus au loin, les rebelles se retirent de poste en « poste. »

Le commissaire Buxdorf terminait son rapport du 3 juin au Directoire helvétique par ces lignes :

« Il faut que tout ce qui était porté pour l'insurrection dans « ce canton se soit cru fort des Autrichiens, car il n'est pas « resté une âme ; tous les bourgs et les villages sont déserts. « Ceux qui étaient soupçonnés de vouloir rester dans leurs foyers « ont été entraînés de force ; tous les quadrupèdes ont été éga- « lement entraînés.... Dans tout Brigue on n'a pas encore pu dé- « terrer une seule âme vivante. »

(1) Paroles de Mangourit, en mars 1798, lors de la sépulture de Forneret à Bex.

Quelques soldats des bataillons vaudois employés dans cette horrible expédition, égarés par l'exemple, oublièrent un instant leur caractère honnête dans la paix, brave et généreux à la guerre. Mais à cette époque les cruautés, les vols, le pillage, l'incendie semblaient légitimes, et le crime une vertu. Ce système fut poussé si loin, que le Directoire helvétique lui-même invita les conseils législatifs à prononcer les peines les plus sévères contre les soldats qui se permettraient de piller, de saccager ou de massacrer dans les lieux où ils auraient été envoyés, et contre les officiers qui, témoins de ces horreurs, ne les auraient point empêchées.

La population entière dans le canton de Vaud s'empressa de désavouer la conduite de quelques-uns de ses soldats, en faisant distribuer avec autant d'activité que d'intelligence des secours de tout genre aux infortunés Vallaisans. Argent, vivres, vêtements, médicaments, étaient journellement recueillis par la compatissante charité, pour rendre la santé, la vie et quelque consolation à une foule de malheureux errants dans les bois, ou réfugiés sur les cimes les plus escarpées de leurs montagnes. Nulle part, en effet, le tableau des malheurs publics n'était plus sombre que dans le Haut-Vallais. A peine si les habitations les plus élevées avaient été épargnées; la plaine n'était qu'un désert; huit mille bêtes à corne avaient été fournies par ce canton seul depuis l'entrée des Français en Suisse; les habitants affamés erraient autour de leurs demeures consumées et de leurs champs sans culture.

Dans son rapport, daté du Port de Pully (8 novembre), le commissaire Wild se rattachait plus particulièrement à retracer cette affreuse position:

« Le malheureux Vallais, écrivait-il, qui déjà ne présentait, « au commencement de juin que des tas de cadavres, des villa- « ges brûlés et des décombres fumants, offre encore un spectacle « d'horreur et de dévastation. Les beaux villages de Varone, Aga- « ren, Ems, Lingwurm, Termen et Grengiols sont entièrement

« brûlés. La moitié du village de Mund est en cendres. Une mul-
« titude de maisons isolées sont également devenues la proie
« des flammes. La partie supérieure, depuis Sierre, n'offre pas
« des scènes moins pénibles. Tout est enlevé, tout est détruit;
« les fenêtres, les portes, les planchers, et jusqu'aux toits des
« habitations. Nombre d'habitants rentrent dans leurs foyers.
« Mais quel spectacle affreux ! Des murs renversés, des champs
« déserts, des décombres, des ruines. Déjà l'hiver approche, et
« il n'y a encore aucun moyen de subsistance, ni abri contre ses
« rigueurs. Il y a plus de quinze jours que les malheureux habi-
« tants de cette contrée sont forcés de se nourrir avec des grains
« de sureau. Les malades sont dans l'état le plus pitoyable.
« J'en ai visité moi-même qui ci-devant étaient riches, je les ai
« trouvés presque nus dans des chambres ouvertes. On peut,
« d'après cela, se faire une idée de la misère qu'éprouvent les
« familles où il y a beaucoup d'enfants ! etc., etc. »

Ce rapport fut lu par ordre de l'évêque dans toutes les églises du diocèse; des quêtes s'ensuivirent. La bienfaisance privée chercha aussi à soulager tant d'infortunes; les orphelins furent recueillis et secourus dans le Bas-Vallais. On redevint frères dans le malheur. Les conseils helvétiques votèrent des secours aux Vallaisans; une première somme de 6,000 francs fut mise à la disposition du commissaire helvétique dans ce pays, pour procurer des instruments d'agriculture et quelques provisions à ceux qui avaient tout perdu.

La République Helvétique était encore loin d'être assise sur des bases solides. L'un des directeurs, La Harpe, conçut l'idée d'un coup d'état. Il voulait que le Directoire prît en main tous les pouvoirs, et que les conseils législatifs fussent ajournés ou dissous. Trois de ses collègues consentirent à soutenir ce projet; deux autres s'y opposèrent. Ces derniers, réunis au corps législatif, furent les plus forts; et le 7 janvier 1800, prévenant le coup dont ils étaient menacés, les conseils proclamèrent la dissolution du Directoire et le remplacèrent par une commission de

sept membres, dont firent partie les deux directeurs fidèles Dolder et Savary. La Harpe échappa à l'arrestation dont il était menacé, et s'enfuit à Paris, où Bonaparte reçut assez froidement son maladroit imitateur.

Pendant que la nouvelle législature était en travail d'un nouvel ordre de choses, des événements d'un bien plus grand intérêt vinrent détourner l'attention générale. Bonaparte, qui n'ignorait pas que, pour plaire aux Français, il fallait savoir se battre, et que, pour en être obéi, il fallait les conduire à la victoire, conçut le projet hardi de se porter rapidement en Italie en traversant le Saint-Bernard, malgré les difficultés sans nombre qui semblaient s'opposer à cette entreprise chevaleresque et la faisaient supposer inexécutable. Précédé par d'habiles ingénieurs, accompagné de tout son état-major, entouré de ses gardes et suivi de la plus belle armée que la France eût jamais vue sortir de ses frontières, Bonaparte arriva à Lausanne le 12 mai 1800, voulant surprendre, attaquer et vaincre l'armée autrichienne, et lui enlever l'Italie. Les obstacles effrayants qu'il avait à surmonter, loin de l'intimider, ne faisaient qu'irriter son courage et donner un plus haut degré d'énergie à sa volonté. Lorsque, durant son séjour à Lausanne, ses généraux lui parlaient de l'impossibilité de transporter des pièces de gros calibre par-dessus les neiges, les glaces et les rochers qui obstruent l'étroit sentier qui sert de chemin aux mulets et aux hommes à pied dans la contrée sauvage du mont Saint-Bernard, le rival audacieux d'Annibal et de César leur répondit : « Le possible est à la portée de « tout le monde ; je veux oser l'impossible. » Les cartouches et les munitions renfermées dans de petites caisses, les affûts démontés furent portés à dos de mulets. On prépara des troncs d'arbres creusés de manière à pouvoir contenir les pièces de canon ; cent soldats s'attelèrent à chacune d'elles (1), et abordèrent

(1) Norvins, liv. VI. — L'auteur a ignoré sans doute que tout ce qu'il y eut de pénible dans cette manœuvre était réservé à des prison-

le Saint-Bernard. Au sein des rochers les plus escarpés, à travers des glaces éternelles, au milieu des neiges qui effacent toutes les traces et n'offrent plus qu'un immense désert, et par des chemins où le pied de l'homme n'a jamais été empreint, les Français montrent un indicible courage ; gravissant péniblement, n'osant prendre un instant de repos pour respirer parce que la colonne en serait arrêtée, prêts à succomber sous le poids de leurs armes, ils s'excitent les uns les autres par des chants guerriers. Survient-il un péril presque insurmontable, alors ils font battre la charge : le péril disparaît devant eux. Sous les regards de Bonaparte tous les obstacles de la nature deviennent des conquêtes. L'infanterie, la cavalerie, les bagages, les canons ont atteint la sommité des Alpes, où les différents corps reçoivent tour à tour des religieux de l'hospice tous les secours de la plus généreuse charité ; mais après une halte de quelques heures, chaque division se précipite avec une nouvelle ardeur, quoique avec bien plus de dangers, sur les pentes rapides du Piémont. Bonaparte lui-même opéra la descente sur un glacier presque perpendiculaire (1).

niers de guerre et aux indigènes mis en réquisition : le Haut-Vallais seul dut fournir 6,000 hommes et un très-grand nombre de chevaux et de mulets : l'artillerie était composée de 50 canons et de 8 obusiers. L'armée se montait à 60,000 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie; le passage s'effectua du 15 au 21 mai.

(1) Pendant que l'armée française passait le Grand-Saint-Bernard, sous le commandement du premier consul, on envoya le général Berthencourt à la tête d'une colonne de 1,000 hommes, avec ordre de franchir le Simplon. Un trait d'audace a immortalisé ce passage, beaucoup moins célèbre que l'autre. M. Ebel le rapporte ainsi : « Des chu« tes de neiges et de rochers avaient emporté un pont, de sorte que le « chemin de la montagne se trouvait interrompu par un abîme de « soixante pieds de largeur et d'une profondeur incalculable. Un in« trépide volontaire s'offrit de tenter le passage. Seul d'abord, il entra « dans les trous de la paroi latérale, trous qui servaient à recevoir les « poutres du pont, et en passant ainsi ses pieds d'un trou dans l'autre,

Ce prodige stratégique, précédé et suivi d'un passage non interrompu de troupes de toutes armes, avait mis le comble à la misère déjà si affreuse en Vallais. Aussi la chambre administrative informa-t-elle les conseils helvétiques que « vu l'abandon « où les laissait le gouvernement et le dénuement total dans le- « quel le canton se trouvait, elle était forcée dans son impuis- « sance de donner en corps sa démission. » Ainsi l'état et le peuple étaient privés des ressources les plus nécessaires, tandis que les commissaires, les généraux, les soldats français vivaient aux dépens du pays dans une insolente opulence, et envoyaient en France des sommes énormes, fruit de leurs concussions et de leurs rapines.

Le 7 janvier, le sénat et le grand-conseil helvétique avaient, comme nous l'avons dit, cassé le Directoire exécutif et établi un nouveau gouvernement sous le nom de commission exécutive. Sept mois après (7 août 1800), cette commission gouvernementale, par un coup d'autorité, destitua à son tour le sénat et le grand-conseil, qu'elle remplaça par une commission de quarante-trois personnes ; la force armée avait fermé la porte des anciennes salles de réunion et en avait dispersé les membres. Le mois de mars suivant on termina un projet de réunion basé sur le principe unitaire ; mais avant de le soumettre au peuple on l'en-

« il arriva, après d'incroyables efforts, de l'autre côté du précipice. « Une corde, dont il traînait l'extrémité après lui, fut ensuite fixée à « hauteur d'appui des deux côtés du rocher. Le général Berthencourt « se hasarda sur le frêle passage, suspendu à la corde au-dessus de « l'abîme ; après lui les 1,000 soldats qu'il commandait le suivirent, « tous chargés de leurs armes et havresacs. En mémoire de cette action « hardie, on a gravé dans le roc le nom des officiers, parmi lesquels se « trouvaient des Suisses. Il y avait cinq chiens à la suite du bataillon ; « lorsque le dernier homme eut franchi le pas, ces pauvres animaux « se précipitèrent tous à la fois dans l'abîme : trois d'entre eux y péri- « rent, les autres eurent assez de forces pour lutter contre le torrent « et pour arriver tout sanglants aux pieds de leurs maîtres. »

voya au premier consul. Celui-ci ne l'approuva pas ; il avait compris que, pour rendre la paix à la Suisse, il fallait s'éloigner de l'unité et se rapprocher du fédéralisme. Il renvoya un contre-projet, qu'on a appelé le projet de la Malmaison, et qui tenait le milieu entre les deux systèmes; aussi il ne satisfit personne (1).

Dans ce projet Bonaparte préludait à l'accomplissement de ses vues sur le Vallais. Il demandait la cession d'une partie de ce pays, qui devait le rendre maître des passages de l'Italie et l'arbitre des destinées de l'Helvétie. Sa main pesait trop lourdement sur ce pays pour qu'une pareille demande de sa part laissât la liberté d'un refus. C'était un ordre impérieux, déguisé sous une forme diplomatique. Cependant l'importance incalculable de cette cession était trop fortement sentie pour qu'on n'employât pas tous les moyens de représentation. Tout fut inutile; c'était une volonté inflexible à laquelle il fallait obéir.

La commission législative se remit à l'œuvre, en s'efforçant d'accorder les opinions de ses meneurs et les volontés du premier consul. Enfin elle convoqua, pour le 7 septembre 1801, une diète qui devait revoir le projet primitif, le rejeter ou le sanctionner. Le Vallais y envoya ses députés. Mais l'anarchie s'introduisit dans le sein de la diète, comme elle avait envahi tous les pouvoirs qui l'avaient précédée. Le parti fédéraliste, représenté par Aloys Réding, s'en retira brusquement, et le 27 octobre 1801, aidé du concours obligé des troupes françaises, le corps législatif déclara la diète dissoute, et la remplaça par un sénat. Le parti fédéraliste y domina ; appelé à nommer un pouvoir exé-

(1) Dans une des audiences données aux envoyés de la République Helvétique à Paris, le premier consul s'exprimait ainsi : « Beaucoup « prétendent faire valoir le droit de souveraineté du peuple; mais au « fond ils ne songent qu'à lui ravir ses véritables droits. Je n'ai d'es- « time que pour les petits cantons : ce sont eux seuls qui m'empêchent, « moi et les autres puissances, de vous donner un maître. »

cutif, le sénat éleva Aloys Réding à la dignité de premier landamman. Le nouveau pouvoir fut, comme ceux qui l'avaient précédé, prodigue de flatteuses espérances; et, comme ses prédécesseurs, le landamman se hâta d'aller à Paris prendre le mot d'ordre dans le salon du premier consul. Réding n'y oublia pas le Vallais; il exprima, mais bien inutilement, le vœu de la Suisse contre la cession de ce pays, mais plus particulièrement encore les dispositions bien prononcées des Vallaisans eux-mêmes. Le nouveau gouvernement ne fut qu'un tiraillement perpétuel entre le fédéralisme et l'unitarisme. Le premier finit par succomber. Au mois d'avril 1802, Réding et ses amis rentrèrent dans la vie privée.

Le landamman avait eu deux conférences avec le ministre Talleyrand, qui l'avait présenté au premier consul. Cette entrevue donnait aux Vallaisans les meilleures espérances. On avait lieu de croire que le gouvernement serait reconnu, que le territoire helvétique demeurerait intact, que chaque canton aurait la liberté de se donner une constitution adaptée à ses usages et à ses besoins. Quoique ces nouvelles dussent satisfaire tous les partis, cependant de sombres nuages planaient encore sur l'horizon politique de l'Helvétie et inspirèrent beaucoup d'inquiétude aux esprits clairvoyants.

Les nouvelles du Vallais devenaient chaque jour plus affligeantes. Depuis deux ans ce pays était occupé par la division du général Turreau (digne successeur de Xaintrailles), division qui formait l'aile droite de l'armée d'Helvétie. Employé d'abord à repousser les ennemis et à réprimer l'insurrection, ce général avait fait preuve d'habileté militaire; il en montra plus encore lorsqu'il reçut la mission d'opprimer un peuple inoffensif et malheureux, mission digne de celui qui avait organisé dans la Vendée les trente colonnes infernales. Piller les caisses administratives, séquestrer les impôts, destituer les fonctionnaires publics, les arrêter, les exiler, tels furent les actes de Turreau, le Rapinat et le Verrès du Vallais. Ayant établi son quartier-général à

Sion, il venait d'intimer l'ordre au receveur-général de ce canton, Tousard d'Olbec, de lui remettre les caisses publiques, les livres, registres et autres objets confiés à son administration. Ce brave fonctionnaire ayant refusé d'obéir à cet ordre arbitraire, fut mis aux arrêts sous une garde militaire à ses frais, et le général fit exécuter sa volonté par la force armée. Une semblable violation du droit des gens, au moment où la modération et la justice semblaient devoir succéder à la violence et à l'arbitraire, causa un mouvement général d'indignation. Tous les partis furent d'accord pour admirer la conduite du fonctionnaire vallaisan et pour s'indigner de celle du général français.

Le receveur, auquel on avait enlevé ses papiers et qu'on avait mis aux arrêts, fut requis de payer les frais de garde, qui s'élevaient à 864 livres de Suisse; mais s'y étant refusé, il y fut contraint militairement, et ce ne fut qu'après qu'il eût cédé à la force que ses arrêts furent levés. La destitution du receveur-général avait déjà été précédée (janvier) de celle du préfet cantonal, au bureau duquel les scellés avaient aussi été apposés, et les membres du tribunal du canton furent également destitués, sous le prétexte qu'ils avaient méconnu l'autorité administrative du commandant militaire.

On ne savait comment expliquer ni allier une semblable conduite avec les circonstances et les témoignages de bienveillance que la Suisse recevait dans le même moment de la République française.

Le gouvernement helvétique ayant inutilement employé toutes les voies amiables pour mettre fin à ces actes tyranniques, adressa au général Turreau une lettre officielle, dans laquelle il se plaignait vivement de sa conduite, non-seulement comme contraire au droit des gens et à tous les traités, mais comme étant en formelle opposition avec les relations de paix et d'amitié qui existaient alors entre les deux républiques. Il ajoutait que ces actes étaient d'autant moins tolérables, que dans ce moment les deux gouvernements traitaient pour la cession d'une route militaire à

travers le Vallais. Le gouvernement helvétique terminait cette dépêche en protestant contre tous les arrêtés, et en invitant le général à révoquer ses destitutions arbitraires, déclarant qu'il ne reconnaîtrait jamais les fonctionnaires établis de la sorte, et qu'il allait porter ses plaintes et ses réclamations directement au gouvernement français. Cette démarche énergique n'ayant eu aucune influence sur la conduite du général, on dut en inférer qu'il avait des instructions secrètes et positives d'en agir de la sorte, car il n'aurait pas osé se permettre des procédés aussi despotiques sans y être autorisé sous main par le chef du gouvernement français. Les vexations, les vols, les rapines, les persécutions de toute espèce de ce barbare proconsul, ne firent que stimuler le courage, la patience, le dévouement et le patriotisme de ces infortunés Vallaisans. Malgré leur faiblesse matérielle et leur pauvreté, ils savaient supporter, avec l'énergie de la vertu, la plus outrageante tyrannie et la misère la plus accablante. Cette contrée, qu'on ne disait habitée que par des hommes incivilisés, ne semblait peuplée que de héros; le malheur opéra ce que trois siècles de vie commune n'avaient pu faire. Il réunit le Haut et le Bas-Vallais dans une pensée unanime, celle de tout souffrir plutôt que de céder.

Ne sachant comment se soustraire à tant d'injustices et faire connaître publiquement leur vœu, une cinquantaine de députés de soixante-et-quatorze communes du Haut et du Bas-Vallais (1), s'échappèrent (février 1802) au péril de leur vie, dans le moment le plus dangereux de l'année, franchirent à pied les neiges et les glaces qui tapissaient les parois perpendiculaires de la Gemmi, et arrivèrent à Berne, porteurs, auprès du gouvernement helvétique, d'une protestation formelle contre la réunion de leur pays à la France. Au même instant, et comme par un

(1) Plusieurs députés ne purent surmonter les difficultés que présentait la montagne dans une saison aussi rigoureuse. — D'autres arrivèrent encore le lendemain et les jours suivants.

mouvement spontané, on vit tous les fonctionnaires publics institués par Turreau refuser leur nomination, et ce général ne point trouver de citoyens assez lâches pour remplacer ceux qu'il avait si injustement destitués.

La protestation des braves Vallaisans du 27 février contenait, entre autres choses, ces lignes remarquables : « Notre sort, « il est vrai, est dur en ce moment, et le poids des souffrances « s'appesantit sur nos têtes d'une manière cruelle ; mais que nos « calamités redoublent, qu'elles nous terrassent ou nous anéan- « tissent, pourvu qu'il nous reste ce nom si cher de Suisses et « la précieuse qualité de demeurer partie intégrante de l'Helvé- « tie, tout autre sacrifice est peu pour nous ; mais la perte de ce « nom sacré serait irréparable. En Vallais comme en d'autres « cantons et communes, ce temps de révolution a suscité diffé- « rentes erreurs, des principes en politique opposés les uns « aux autres, . . . . . l'égoïsme ou l'ambition des partis, mais « à présent qu'il s'agit du maintien de nos droits de Suisses, « du précieux avantage de notre existence nationale, nous nous « rallions tous autour d'un si puissant motif; nos passions se « calment, toute division est éteinte et notre vœu est com- « mun, général, unanime, à l'exception de quelques abusés, « etc., etc. »

Le sénat helvétique leur fit cette réponse le 4 mars :

« Citoyens !

« La démarche solennelle par laquelle vos communes viennent « d'exprimer leur attachement à la nation suisse, et le vœu de « lui demeurer éternellement unis, honore le Vallais, dont la fi- « délité courageuse n'a pu être ébranlée ni par les dangers du « temps présent, ni par quatre années de guerres et de souffran- « ces. Elle vous honore, citoyens choisis par ce peuple pour « être ses organes. Elle honore surtout le gouvernement auquel « il vous a députés. Dites à vos commettants que le sénat et le

« petit-conseil de l'Helvétie ont vu avec sensibilité et reconnais-
« sance cette preuve touchante de leur dévouement à la com-
« mune patrie, et qu'à ces sentiments s'est mêlée la conviction
« bien douce de n'avoir jusqu'ici rien négligé pour prévenir les
« maux que le Vallais redoute. Déclarez-leur encore que le gou-
« vernement, pressé par leurs vœux et entouré des marques de
« leur confiance, va redoubler d'efforts pour qu'enfin un terme soit
« mis à la crise violente dans laquelle ils se trouvent.

« La conservation du Vallais à la Suisse est l'objet de tous les
« vœux de notre gouvernement ; c'est vers ce but que seront di-
« rigées toutes ses démarches. Mais la décision même tient à
« des déterminations d'un ordre supérieur.

« Citoyens du Vallais, attendez-la avec calme. Que l'événe-
« ment, quel qu'il soit, vous trouve sur la ligne du devoir....
« Espérez avec vos magistrats que le premier consul de la Répu-
« blique française ne sera pas insensible aux preuves de vertus
« patriotiques dont vous avez rempli les temps qui viennent de
« s'écouler. Espérez que juste et généreux autant que grand, il
« respectera vos droits rendus plus sacrés encore par vos mal-
« heurs et votre faiblesse.

« Le gouvernement va, d'après votre demande, faire déposer,
« dans les archives de chaque canton, la déclaration que vous
« lui avez remise, comme un monument durable de la fidélité du
« Vallais à ses antiques liaisons. Soyez sûrs que chaque Suisse
« qui entendra ce cri de votre affection, y répondra par une af-
« fection semblable et se réunira à vos vœux. »

Afin de faire mieux connaître les procédés du gouvernement français en Vallais et de ses agents à cette époque, et pour donner une idée plus complète de tous les maux que souffraient ses habitants, nous citerons encore quelques passages du Journal helvétique comme monument historique de ces temps malheureux.

« *Sion*, 8 *mars* 1802. — Les vexations du général Turreau

« dans ce canton continuent ; il a mis dans les villages de Trois-
« Torrents et de Val-d'Illier deux ou trois compagnies de sol-
« dats que le paysan nourrit et paie, parce qu'ils ont refusé de
« reconnaître son préfet. »

« *Du* 16 *mars.* — La situation de notre pays est vraiment
« déplorable. Tous les moyens mis en œuvre jusqu'ici pour
« ébranler le peuple vallaisan étant demeurés sans effet, on con-
« tinue d'employer la force, de répandre dans les communes des
« troupes qui y vivent à discrétion. A Savièse et à Conthey plu-
« sieurs paysans ont été obligés d'abandonner leurs demeures,
« d'autres ont remis aux militaires les clefs de leurs apparte-
« ments, en les priant d'avoir pitié d'eux et de les nourrir avec
« leurs familles. La quantité de vin qu'il leur faut est prodigieuse.
« Nos municipaux n'ont point la faculté de faire eux-mêmes les
« billets de logement; ce sont les officiers de la troupe qui les
« font. Dans les communes de Val-d'Illier et de Trois-Torrents,
« qui sont à peu près de 600 feux, quatre compagnies vivent à
« discrétion. Rien cependant n'a pu déterminer un seul individu
« à accepter la place d'agent. D'autres communes se sont assem-
« blées hier ; elles ont voté unanimement d'attendre les dernières
« extrémités plutôt que de faire la moindre démarche contraire
« à ce qu'elles doivent au gouvernement et à la patrie.

« Le citoyen Mabillard, agent et président de la commune de
« Savièse, loge individuellement quinze militaires, parmi les-
« quels plusieurs officiers. Il leur a abandonné depuis plusieurs
« jours les clefs de sa cave, de son grenier et généralement de
« presque toute sa maison ; il est, malgré cela, menacé du
« cachot, de la mort même ; il demeure néanmoins inébran-
« lable.

« Les districts de Sierre et de Loëche montrent la même fer-
« meté, la même patience, et l'on ne connaît point de communes
« qui aient purement et simplement reconnu les nouvelles auto-
« rités....

« Rien n'est plus triste que l'aspect qu'offrent ce pays et ses

« habitants; on craint tous les jours de nouveaux malheurs, et « tous les matins le soleil levant paraît nous annoncer quelque « nouveau désastre.... »

« *Du* 29 *mars.* — Le général Turreau avait pris, le 25 dé- « cembre dernier, un arrêté par lequel il annonçait au peuple « vallaisan que dorénavant il entretiendrait les troupes station- « nées en Vallais du produit des contributions ordinaires; mais « cette promesse est oubliée, et toutes les troupes aux ordres de « ce général sont entièrement à la charge de ses pauvres habi- « tants, qui, en plusieurs endroits, sont obligés d'ôter le pain de « leur bouche pour en nourrir les soldats. Outre les contributions « ordinaires, le général Turreau vient de frapper, le 15 mars, « plusieurs districts entiers et diverses communes d'une contri- « bution qui se monte sommairement à 34,900 francs de Suisse, « *pour arriéré* (est-il dit) jusqu'au 22 mars.

« On ne s'empressait pas d'abord de payer ici le un pour « mille de toutes les fortunes. Le président du district, de Cour- « ten, avait annoncé que le général, par sa proclamation du « 25 décembre 1801 ayant promis de ne point lever d'impôts « directs, fut sommé de paraître devant le général, lequel, pour « toute réponse à ses objections, dit que si dans une heure il « n'avait pas payé, il aurait douze grenadiers en exécution mili- « taire.

« Le capitaine Wegener, nommé pour être de la chambre « administrative générale, est toujours à Sierre. Rien n'a pu l'en- « gager à accepter cette place. Il a déclaré hautement vouloir « vivre dans son habitation dévastée, afin d'y déplorer en silence « les malheurs de sa famille, ceux de l'infortuné Vallais et de la « Suisse en général.

« On écrit de Monthey, que la destitution du citoyen du Fay, « sous-préfet de ce district, a été accompagnée de circonstances « plus que surprenantes. Après avoir apposé les scellés sur son « bureau, on a placé chez lui un bas-officier qui y est resté qua- « torze jours, à trois francs par jour, qu'il a dû payer après y

« avoir été contraint par une exécution militaire. Appelé ensuite « au quartier du général, il y fut dix jours sous sa surveillance, « et pendant son absence on enleva de son bureau les papiers de « sa sous-préfecture.... On apprend de ces contrées, que les com- « munes qui ont des citoyens mis en surveillance par le général « viennent de prendre la louable résolution de faire travailler à « leurs frais les terres de ces citoyens.... »

Voilà quelques traits de patriotisme, de courage et de vertus civiques qui méritent d'être transmis à la postérité ! Mais aussi voilà comment les républicains français du dix-huitième siècle traitaient les descendants de Guillaume Tell ! Voilà leur conduite envers cette pauvre et respectable peuplade, dont l'honneur était le seul trésor et l'amour de la patrie le seul mobile ! Voilà comment Bonaparte, le héros de son siècle, tenait ses promesses et respectait le traité par lequel il venait de reconnaître l'indépendance de la Suisse !

Mais l'ambition du premier consul réservait encore à l'indépendance du Vallais de nouvelles entraves; depuis qu'il avait traversé ce pays pour aller à Marengo, il n'avait cessé d'en convoiter la possession. Epiant une circonstance favorable, il la crut arrivée, lorsqu'en 1802 il fit adresser au ministre de la République Helvétique à Paris (Stapfer), une note par laquelle « la cession du Vallais était demandée comme nécessaire à la « France. » La réponse de l'envoyé helvétique (25 mars) fut digne et énergique ; dans cette pièce, où il protestait contre une pareille exigence, on remarque ces paroles : « Que dira l'Eu- « rope de voir les Français, après avoir premièrement porté la « dévastation et la mort dans le Vallais pour le rattacher par « des nœuds plus forts à l'Helvétie, quelques instants après y « porter le fléau de la discorde et le poids de l'autorité militaire « la plus dure, pour l'arracher de nouveau à des liens qu'on ve- « nait de cimenter de sang, afin de les rendre plus forts ?... Le « gouvernement helvétique désire ardemment donner au pre- « mier consul toutes les marques de reconnaissance, d'admira-

« tion et de déférence qui seront compatibles avec son honneur, « et se borne à le prier de n'en pas demander le sacrifice à des « hommes déterminés à le conserver intact. »

Les plaintes réitérées de la nation helvétique, l'inébranlable fermeté de son ministre, les représentations pressantes d'Aloys Réding pendant son séjour à Paris, semblèrent inspirer quelque commisération au premier consul en faveur des courageux Vallaisans, ou plutôt sa politique adroite l'engagea à modifier son système à leur égard, en ajournant à d'autres temps l'entière exécution de ses desseins.

## CHAPITRE XX.

### Le Vallais république. — Département français. (1802—1814).

Bonaparte s'était contenté de faire du Vallais une république indépendante, alliée de la Suisse et de la France, en s'y réservant le droit de passage pour ses troupes. Le décret constituant l'érection du nouvel état parut en avril et fut suivi de la retraite de la plupart des troupes françaises qui étaient stationnées dans ce pays. Cet immense soulagement rendit l'espérance aux Vallaisans et leur fit attendre avec résignation un sort qui pouvait leur sembler beau, comparé à celui qu'ils avaient supporté depuis quatre ans.

Une diète, qui prit le nom d'assemblée constituante, mais qui n'en était pas une, puisqu'elle recevait une constitution toute faite des mains de celui qui commençait à régler alors les destinées de l'Europe, se donnait l'air de discuter sur ce qui ne pou-

vait pas être changé. Le gouvernement était formé d'une diète et d'un conseil d'état de trois membres, avec autant de suppléants. Le chef de l'état était un grand-bailli; M. Augustini fut investi le premier de cette charge. Le pays était divisé en douze dixains; le principe de l'égalité des droits reconnu, et la représentation proportionnelle établie à raison d'un député par deux mille habitants. Les présidents des dixains étaient députés de droit, l'évêque avait une voix délibérative; l'élection était une élection à trois degrés; conseil de commune, conseil de dixains, diète. Pour être éligible, il fallait avoir exercé des emplois ou avoir été officier, et parler l'allemand et le français.

Muller-Friedberg, commissaire et envoyé extraordinaire du gouvernement helvétique, parut (27 août) dans le sein de l'assemblée constituante et y apporta l'assentiment de la République *une* et *indivisible* à l'arrêté qui venait de la diviser et rompre son unité. Dans le discours qu'il y prononça, après avoir préconisé la *loyauté* et la *fidélité vallaisanne dont la mémoire sera gravée dans les cœurs des générations les plus reculées de l'Helvétie*, il proclame l'indépendance du Vallais et délie ses habitants du serment de fidélité qui les unissait au reste de la Suisse. « Je « viens, dit-il, au nom de la République Helvétique, et muni de « ses pleins-pouvoirs, vous offrir, à vous qui êtes les représen- « tants légitimes du peuple vallaisan, l'indépendance de votre « patrie : c'est au nom du gouvernement helvétique que je délie « de ses serments ce peuple chéri qui, par la vertu et la con- « stance avec laquelle il a su les honorer, s'est rendu un modèle « digne d'imitation aux Suisses eux-mêmes, a mérité la bienveil- « lance et l'admiration des étrangers, et a posé un monument « perpétuel à son caractère moral et religieux; c'est au nom de « la nation helvétique que je viens à Sion échanger des droits « de souveraineté nationale contre ceux d'amitié et de fraternité, « que le peuple du Vallais ne lui refusera jamais. Il a le cœur « assez grand pour embrasser de son amour, sans que nous y « perdions, encore deux grandes nations, auxquelles nous-mêmes

« nous voulons tenir avec toute l'intimité dont elles nous accor-
« deront le juste retour. »

La copie de ce discours, qui rendait un juste hommage au patriotisme et à la fermeté déployés par le Vallais pendant le régime militaire, fut envoyée officiellement, comme souvenir de leur fidélité, aux communes qui avaient le mieux mérité de la patrie pendant le temps de la terreur.

Le Val-d'Illier ne fut pas oublié ; en transmettant la même copie à cette commune, du Fay, ex-sous-préfet, l'invitait « à la « conserver soigneusement dans les archives, comme un monu- « ment qui attestera à la postérité les beaux exemples d'attache- « chement à la patrie et de fidélité à ses serments et à ses de- « voirs, qu'elle a donnés dans les circonstances critiques où elle « s'est trouvée, et qui lui ont acquis l'estime générale. Vous « avez contribué efficacement, ajoute le magistrat, à sauver l'hon- « neur du nom vallaisan et l'indépendance de notre patrie, et « vous avez par là mérité la reconnaissance de la génération ac- « tuelle ; fasse le ciel que vos descendants puissent aussi jouir « des fruits de votre sagesse ! »

Par une proclamation du 5 septembre 1802, signée Turreau, Lambertenghi et Muller-Friedberg, la République française, l'italienne et l'helvétique se déclarèrent les protectrices du nouvel état. Ce même jour la musique du 87me de ligne français appela le peuple à se réjouir de l'indépendance mensongère qu'on lui donnait ; le canon des fêtes se fit entendre, le drapeau rouge et blanc, orné de douze étoiles, flotta dans les airs, l'évêque chanta le *Te Deum* : festin, feu d'artifice, illumination, transparents, rien ne manqua à l'expression de la joie ordonnée ; le premier toast fut : *A Napoléon Bonaparte, le restaurateur du Vallais !*

Le premier consul, dans la constitution qu'il venait d'imposer au Vallais, n'avait eu pour objet principal que la route qu'il se proposait de tracer par le Simplon ; les titres 2 et 3 s'en occupent exclusivement, et sont déclarés irrévocables. Route com-

merciale sous les Romains (1), cette montagne, que les ingénieurs français avaient déjà souvent explorée, vit cette même année (1800) commencer ces hardis et immenses travaux, où la nature et l'art devaient être perpétuellement aux prises; cette chaussée qui, dans les ouvrages des hommes, en a peu qui lui soient comparables, est une voie sûre et commode, d'une largeur et d'une pente constamment égales, qui poursuit son cours majestueux à travers tous les obstacles, attaque de front les rochers, perce les monts, franchit les précipices (2), et conduit sans effort comme sans danger au-dessus de la région des orages, à la naissance même des glaciers; on se trouve dans les nues sans s'apercevoir qu'on ait quitté la plaine, et l'on court la poste sur le chemin des avalanches (3).

Plein d'enthousiasme pour le bienfait qui assurait au peuple son ancienne liberté, le nouveau gouvernement voulut que sa première loi fût « un monument d'honneur et de reconnaissance « pour le grand homme auquel il était redevable de sa restaura- « tion et de son bonheur. » Aussi Bonaparte fut-il proclamé par la diète vallaisanne (28 octobre 1802), *le restaurateur de l'indépendance de la république du Vallais.* Une députation était chargée de lui porter l'hommage de cette loi, qui devait être publiée chaque année le 5 septembre, jour anniversaire de la promulgation de l'indépendance.

Deux ans plus tard, lorsque le diadème impérial vint ceindre le front du premier consul, une nouvelle loi, venant corroborer la première, ordonna que sur les deux montagnes du Saint-Bernard et du Simplon il serait érigé un monument à la gloire de Napoléon Ier, empereur des Français, considérant « qu'il ne pou-

(1) Voy. le mot *Simplon* aux Notes alphabétiques.

(2) Cette route compte 22 ponts, 8 galeries percées dans le roc ou en maçonnerie : la plus longue, près de Gondo, a 138 mètres (environ 425 pieds de roi).

(3) Raoul-Rochette, 30e lettre sur la Suisse.

« vait être choisi à cet effet une époque plus mémorable et en « même temps plus chère à la république que celle du couron- « nement de cet illustre prince (1). »

Le Vallais ne manqua pas de s'associer non plus aux divers triomphes du héros ; ses victoires y étaient célébrées avec le même empressement que dans les provinces de l'empire. Le canon, les feux d'artifice, les *Te Deum* avaient annoncé aux Vallaisans la paix de Jéna, de Friedland, de Vienne, etc. ; rien n'avait été oublié, pas même les inscriptions les plus fastueuses et les plus serviles (2).

Malgré ces preuves de dévouement, le Vallais ne dut pas moins subir la volonté de celui qui dictait alors les destinées du monde ; l'espèce de culte que ce pays lui avait rendu ne devait point le sauver du joug. En effet, après avoir goûté quelques années de paix, pendant lesquelles ses magistrats votèrent des lois très-sages, et travaillèrent à faire disparaître quelques-unes des nombreuses traces qu'avaient laissées la guerre et l'occupation militaire, il fut appelé à d'autres destinées. La route du Simplon, dont il avait admiré la haute conception, fut le lien qui servit à l'enchaîner. Napoléon voulait que des Français seuls eussent la garde de cet important passage, et il fallut que les Vallaisans devinssent Français ; la même parole qui les avait fait libres, les rendit sujets. Le *Moniteur* apprit à l'Europe que le Vallais était

(1) L'inscription était conçue comme suit :

Napoleoni Primo Francorum Imperatori semper Augusto,
Reipublicæ Vallesianæ Restauratori, semper Optimo,
Ægyptiaco, bis Italico, semper invicto.
In monte Jovis et Sempronii, semper memorando
Respublica Vallesiæ grata, II. Decembris Anni MDCCCIV.

(2) A la fête du 16 août 1807, on lisait dans un transparent, sur la porte du président de Sion : *Non surrexit major usque adhuc, nec postea surget.* A celle du 3 décembre 1809, l'hôtel du gouvernement portait ces mots : *Quia in manu ejus sunt omnes fines terræ!!!*

réuni à la France et devenait le département du *Simplon*. Le motif apparent de cet anéantissement d'existence était singulier. On en jugera mieux par le décret impérial lui-même :

« Napoléon, etc., considérant que la route du Simplon, qui « réunit l'empire à notre royaume d'Italie, est utile à plus de « 60 millions d'habitants, qu'elle a coûté à nos trésors de France « et d'Italie plus de dix-huit millions, dépense qui deviendrait « inutile si le commerce n'y trouvait commodité et parfaite sû- « reté ; que le Vallais n'a tenu aucun des engagements qu'il « avait contractés lorsque nous avons fait commencer les travaux « pour ouvrir cette grande communication, voulant d'ailleurs « mettre fin à l'anarchie qui afflige le pays, et couper court aux « prétentions abusives de souveraineté d'une partie de la popu- « lation sur l'autre, avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Le Vallais est réuni à l'empire.

« Art. 2. Le territoire formera un département sous le nom « de département du Simplon.

« Art. 3. Ce département fera partie de la septième division « militaire.

« Art. 4. Il en sera pris possession sans délai en notre nom, « et un commissaire-général sera chargé de l'administrer pendant « le reste de la présente année. »

Le Vallais ne fut pas convaincu de l'équité de la mesure et n'apprécia pas son bonheur ; il ne trouvait pas que le nom vallaisan lui fit déshonneur et dût se perdre à jamais. Que pouvaient de vaines plaintes ? Le 14 novembre 1810 le grand-bailli Stockalper, dans une dernière proclamation, annonça au pays l'étonnante et subite métamorphose qui venait de s'opérer ; la proclamation commençait en ces termes : « Les circonstances politi- « tiques et la position topographique des pays, qui décident du « sort des peuples et qui ont changé la destinée de tant d'états « en Europe, ont amené la réunion du nôtre à l'empire français.

« S. E. le général de division, comte d'empire C. Berthier (1) « à la tête des troupes impériales, est venu annoncer au conseil « d'état qu'il prenait possession du Vallais au nom de S. M. Na- « poléon le Grand, empereur des Français et roi d'Italie, etc., « etc. » Ainsi le Vallaisan, qui s'était couché libre et républicain, apprit en s'éveillant qu'il était devenu sujet, et il fallait nécessairement l'être, car 30,000 huissiers à baïonnettes avaient envahi son territoire pour lui en signifier le décret.

L'empereur fit part à la Confédération de cette réunion, en cherchant à la rassurer contre les événements de cette nature qui pourraient l'atteindre; la Suisse dut dévorer en silence ce nouvel affront; d'ailleurs, aussi dépendante de la volonté toute-puissante de Napoléon que si elle eût fait partie intégrante de son empire, elle se rappelait la menace que ce prince avait un jour exprimé, « que dès qu'il le jugerait bon, il enverrait 40,000 hommes pour « rayer la Suisse de la liste des états. »

Le décret impérial qui arrêtait l'organisation du nouveau département fut signé aux Tuileries le 26 décembre 1810. Le Vallais fut divisé en trois arrondissements : Sion, chef-lieu, résidence du préfet, Brigue et Saint-Maurice, sous-préfectures. Les diverses parties de l'administration, de l'instruction, les tribunaux de justice de paix et de police furent établis sur le modèle de ceux de la France.

Le préfet était chargé seul de l'administration du département; il avait sous lui les deux sous-préfets, un secrétaire-général et trois conseillers de préfecture (2).

Le collége électoral, composé de 60 membres à vie, choisis

(1) Il arriva par le Saint-Bernard, qu'il passa par un froid excessif le 12 novembre : le thermomètre était à 16 degrés au-dessous de glace; bien des militaires eurent des membres gelés.

(2) Le traitement du préfet était de 10,000 francs; ceux des sous-préfets, de 1,500; celui du secrétaire-général, de 1,200. — Les frais de bureau de la préfecture sont portés à 15,000 francs; ceux de chaque sous-préfecture à 2,000.

parmi les 600 plus imposés, nommait les candidats pour le député du Simplon au corps législatif et pour les douze places du conseil-général du département qui faisait la répartition des contributions entre toutes les communes. Le principal de l'imposition foncière était de 60,000 francs, celui de l'imposition personnelle et mobilière de 12,000.

Le département du Simplon (septième division militaire), faisait partie de la sixième inspection divisionnaire pour les ponts-et-chaussées (chef-lieu Genève), de la direction des douanes de la même ville; de la régie impériale de Turin pour les sels et tabacs; de la cour impériale de Lyon pour les causes en appel; de la dix-septième conservation des eaux et forêts (Grenoble), de la vingtième légion (Besançon) pour la gendarmerie, composée de 15 brigades, dont six à cheval et neuf à pied.

L'arrondissement de Sion se subdivisait en quatre cantons: Sion, Loëche, Sierre et Hérémence; Brigue en comptait cinq, Brigue, Conches, Viége, Rarogne, Mœrell. Les cantons de Saint-Maurice, Monthey, Martigny, Entremont formaient l'arrondissement ou sous-préfecture de Saint-Maurice, faisant un total de 96 municipalités.

Un tribunal de première instance, composé de cinq membres, siégeait à Sion.

Chaque canton avait un président nommé par l'empereur dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire, un juge de paix, deux suppléants et un greffier.

Chaque commune avait son conseil municipal, présidé par le maire ou son adjoint; les membres de ces conseils pour les villes de Sion, Saint-Maurice et Brigue (1), étaient choisis par l'empereur parmi les candidats élus dans les assemblées cantonales, les autres conseils municipaux étaient nommés par le

(1) C'était par faveur spéciale : l'empereur ne nommait lui-même que les fonctionnaires municipaux des villes qui avaient 5,000 âmes et plus de population.

préfet. Ils devaient être renouvelés par moitié de dix ans en dix ans.

Le régime du Vallais sous la domination étrangère fut aussi court que son envahissement avait été prompt et inattendu ; le conquérant fameux avait vu son sceptre se briser sur le champ de bataille de Leipzig (18 et 19 octobre 1813). L'œuvre qu'il avait accomplie en Vallais disparut avec lui et avec les 700 recrues que par la conscription il avait arrachées à leurs familles. On attendit longtemps leur retour, mais il n'y en eut guère que le dixième qui revirent le foyer paternel.

La victoire avait conduit (décembre), sur le Rhin, les armées liguées contre la France ; une division s'approchait des frontières de la Suisse, lorsque le 24 au soir on vit arriver à Saint-Maurice le comte de Rambuteau, préfet du département. En quittant Sion, il avait pris un arrêté qui transférait momentanément à Saint-Maurice le siége des autorités administratives et militaires supérieures, sous prétexte d'être plus à portée de s'instruire de la marche des événements, mais réellement pour se ménager un moyen d'évasion plus facile. Il ne tarda pas à en avoir besoin. Dans la nuit même de son arrivée, une dépêche du baron Capelle, préfet du Léman, annonçait l'entrée des alliés sur le territoire suisse, en même temps qu'une colonne autrichienne, commandée par le général comte Bubna, se dirigeait sur Genève, une autre marchait sur le Vallais. A cette nouvelle, Rambuteau, craignant d'être cerné et fait prisonnier avec les différentes administrations, prend à la hâte le chemin de la Forclaz pour gagner Chambéry par Chamouni et le Faucigny. C'est le 25 décembre, jour même de Noël, que s'opéra cette retraite avec une confusion difficile à dépeindre. Malgré un froid excessif et des montagnes encombrées de neige, le passage est franchi par la gendarmerie, les douaniers et la garnison du château de Saint-Maurice, forte de 80 hommes du 60e de ligne, escortant la caisse du département, évaluée à 110,000 francs, tandis que celle de la régie des sels et tabacs suivait la route du Grand-

Saint-Bernard. Les Vallaisans, avec leur caractère pacifique ordinaire, les laissèrent passer, sans avoir même la pensée que c'étaient leurs propres deniers qui s'en allaient pour ne plus revenir. La fuite avait été tellement précipitée, que le baron d'Empire, commandant le département, dut laisser dans la capitale tout son matériel de guerre, entre autres dix pièces d'artillerie.

Abandonnées à elles-mêmes, les autorités, maires et notables de Monthey, Martigny et Entremont s'étaient réunies à Saint-Maurice le 28 pour se concerter sur les mesures qu'il y avait à prendre, et surtout dans le cas où les Autrichiens se présenteraient aux frontières du pays. Rien n'était encore arrêté, aucune détermination prise, lorsqu'un officier, suivi de huit hussards aux couleurs impériales d'Autriche, arrivèrent en ville (annonçant pour l'après-midi 500 hommes commandés par le baron de Simbschen, colonel du régiment de Gradiska : le lendemain un nouveau détachement de 100 hommes en laissa en passant 40 pour occuper le château. Les mêmes jours, le poste de gendarmerie française du Grand-Saint-Bernard était forcé par une petite colonne autrichienne.

A peine le colonel autrichien fut-il arrivé à Sion, qu'il annonça par une proclamation du 31 décembre, qu'il venait d'occuper le Vallais par ordre des Hautes Puissances alliées, et vu l'urgence de faire remettre le pouvoir entre les mains des autorités qui doivent être constituées, il invite le pays à « déléguer « pour la marche des affaires douze députés investis de la con- « fiance du peuple vallaisan, » pour se trouver à Sion le 4 janvier. La direction centrale, chargée de diriger la nouvelle organisation, était composée de sept membres du Haut et cinq du Bas-Vallais, sous la présidence du baron Stockalper.

L'une de ses premières mesures, dictée d'ailleurs par le commandant autrichien, fut la formation d'une espèce de garde nationale pour veiller à l'ordre public et suppléer à la gendarmerie au besoin. L'effectif de ce corps, qu'on nomma *chasseurs vallai-*

*sans*, fournis par les dixains suivant l'échelle de leur population, se monta à 400. Il faisait le service conjointement avec les troupes étrangères, se portant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, suivant les circonstances, mais son poste le plus ordinaire fut le Simplon, dont il gardait le passage.

Les bourgmestres dans les chefs-lieux et les syndics dans les communes rurales, avaient déjà remplacé les maires, adjoints, etc., lorsque le 22 janvier un arrêté de la direction centrale déclara aussi les autorités judiciaires supprimées et les lois françaises nulles dès cette date. Le commandant Simbschen nomma des juges provisoires, qui, pour toutes les affaires, devaient suivre la législature en vigueur avant la réunion du pays à l'Empire français ; cependant les causes pendantes pouvaient être jugées par les anciens tribunaux jusqu'à la fin dudit mois.

Le 3 février, Simbschen, après s'être assuré du passage du Simplon et de l'esprit qui animait les populations du Vallais-Supérieur, alla établir son quartier-général à Saint-Maurice. Soit qu'il craignît une surprise de la part de l'armée française qui assiégeait Genève, soit qu'il eût l'intention de fermer l'entrée du pays, il ordonna de fortifier le château et de construire une redoute sur une éminence opposée, sur le territoire vaudois, afin de croiser le feu de l'artillerie sur la grande route de Savoie, ouvrages qui coûtèrent immensément à la ville et au dixain de Saint-Maurice, en corvées, bois et fournitures de divers genres.

Ces ouvrages n'étaient point encore terminés, lorsque de nouvelles espérances semblèrent surgir pour le parti bonapartiste. Bubna, assiégé dans Genève, avait hésité un instant s'il n'évacuerait pas la place ; divers corps français s'étaient approchés des frontières de la Suisse, et entre autres une colonne qu'on évaluait à 10,000 hommes, cherchait à pénétrer dans le Vallais par le Simplon pour opérer sa jonction avec l'armée du maréchal duc de Castiglione, dont les avant-postes s'étendaient jusqu'aux environs de Genève ; cette tentative avait ainsi pour but de rétablir la communication entre l'Italie et la France. Le co-

lonel Simbschen ayant eu connaissance de ce projet, fit partir en poste pour Brigue tout ce qu'il put disposer de ses Croates et les 400 chasseurs vallaisans ; son inquiétude fut telle, qu'il expédia même ses bagages et ses chevaux pour Vevey, se préparant ainsi à une retraite. Ces craintes n'étaient point imaginaires ; une avant-garde italienne, sous les ordres du colonel Ponti, de la division Severoli, récemment arrivée de Catalogne, après avoir repoussé les Autrichiens au Simplon, se préparait à descendre sur Brigue. L'alarme fut bientôt répandue dans tout le Haut-Vallais ; on sonna le tocsin dans toutes les paroisses, et tout ce qui était en état de porter les armes, vola avec enthousiasme à la défense de la patrie avec des fourches, des faulx, des sabres, des carabines, etc., au nombre de trois mille. Sans officiers et sans chefs, les paysans recommandèrent au capitaine autrichien Luxen, qui avait aussi sous ses ordres les chasseurs vallaisans, de tenir la grande route, et d'accourir pour les appuyer lorsqu'il entendrait que le combat serait engagé. Aussitôt, profitant des ténèbres de la nuit (28 février), un certain nombre de volontaires des plus déterminés et des mieux armés, munis d'échelles et de cordes, pénètrent dans les ravins et les précipices de la vieille route, et après avoir escaladé les rochers et les montagnes de neige, arrivent sans bruit, mais non sans peine, sur les hauteurs qui dominaient la position occupée par les Italiens. Après les avoir cernés et pris toutes les dispositions nécessaires, les paysans commencèrent tout à coup un feu terrible et bien nourri, le capitaine Luxen arrive alors en toute hâte, mais le combat ne fut ni long, ni opiniâtre ; l'ennemi se rendit après avoir perdu quelques soldats. Parmi les 177 prisonniers qui furent immédiatement dirigés sur Sion, au milieu des huées et des mépris d'une population irritée, se trouvaient 27 officiers, dont un colonel et un chef de bataillon (1). Les vainqueurs avaient

(1) Dépêche du directeur de police, du 4 mars, au commissaire de Saint-Maurice.

donné suite à leurs succès les 2 et 3 mars; ils poussèrent jusqu'à Domo-d'Ossola, où Vallaisans et Autrichiens entrèrent conjointement le 9.

Le gouvernement provisoire rendit compte de ces événements par la pièce suivante:

« Les heureux résultats sur le Simplon des journées du 28 fé-
« vrier dernier, du 2 et 3 mars courant, ont mis au pouvoir
« des armes autrichiennes et vallaisannes tous les débouchés qui
« conduisent du Vallais dans la vallée d'Ossola en Italie. Le 9 de
« ce mois, un détachement du 6me régiment de chasseurs autri-
« chiens et les quatre compagnies de chasseurs vallaisans ont oc-
« cupé Domo-d'Ossola, après un léger combat, où un lieute-
« nant-colonel, quelques officiers, une quarantaine d'hommes,
« de nombreuses munitions et des vivres sont tombés en leur
« pouvoir.

« Le conseil du gouvernement provisoire a cru devoir instruire
« le public de cet heureux événement et des intentions bienveil-
« lantes du colonel Simbschen, par lesquelles, en suite des en-
« gagements pris avec le gouvernement, il ne fera pas dépasser
« à nos braves militaires les limites que la défense de la patrie
« exige, à l'exception de ceux qui s'engageront volontairement.

« Sion, le 13 mars 1814.

« (Signé) Le grand-bailli provisoire,

« Baron Stockalper. »

Les journaux attribuèrent toute la gloire de l'affaire du Simplon au colonel Simbschen, tandis que tranquille, ou pour mieux dire, plein d'anxiété à Saint-Maurice, il était prêt à reprendre le chemin de la Suisse, si l'issue ne lui eût pas été favorable. Rassuré sur sa position, il s'occupa, pour se débarrasser des nombreux prisonniers dont il était surchargé, de les engager à prendre du service; il en forma ainsi un corps de 200 hommes, qui furent casernés au château de Saint-Maurice.

Enfin, après des luttes sanglantes, l'empereur Napoléon ve-

nait de renoncer (11 avril), pour lui et les siens, à la couronne de France, dans le palais de Fontainebleau. Le Vallais avait cessé dès ce moment de faire partie d'un empire qui n'existait plus; la nouvelle de la prise de Paris et de l'abdication parvint en Vallais avec la plus grande célérité; dès qu'on la connut à Saint-Maurice, on y célébra cet événement auquel on ne crut d'abord qu'avec peine, par des décharges d'artillerie et la musique; la ville fut illuminée, et chacun donnait essor à sa joie dans la pensée qu'on allait être bientôt délivré de la présence des troupes étrangères. Elles partirent en effet le 16 mai, laissant un major avec un petit détachement pour la police de la route.

Délivré du joug étranger, abandonné à lui-même, et arbitre, en quelque sorte de ses propres destinées, le Vallais fut bientôt travaillé par les divisions intestines, fruits de l'égoïsme des uns, ou de l'ambition des autres. Tandis que d'un côté le gouvernement provisoire envoyait une députation à Paris (23 mai) auprès des monarques alliés, de l'autre les notables du Bas-Vallais déléguaient à leur tour à Zurich, auprès des ministres de Russie et d'Autriche, pour manifester le vœu de leurs populations de former un canton de la Suisse.

Au milieu de ces brandons de discorde, l'on vit reparaître un moment l'union et la concorde: le mécontentement réunit les deux parties du pays. Le Haut-Vallais qui, comme le Bas, ne pouvait plus supporter l'administration provisoire, demanda impérieusement la convocation d'une diète cantonale. Chacun des douze dixains y envoya (30 mai) trois députés, qui furent placés dans l'ordre suivant: Conches, Brigue, Viége, Rarogne-Mœrell, Loëche, Sierre, Sion, Hérémence, Martigny, Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Unanime pour la réunion du Vallais à la Suisse, la députation reçut spécialement et en substance pour instructions, « de manifester aux ministres des Hautes Puissances « et à la diète le vœu prononcé de la généralité du peuple val- « laisan, de faire, comme canton, partie intégrante de la Confé- « dération suisse, son ancienne et chère alliée. »

Arrivée à Zurich, la députation y rencontra l'accueil le plus bienveillant de la part des ministres étrangers, et la réception la plus fraternelle de celle des membres de la diète. Dans toutes les bouches ce n'étaient que des louanges prodiguées au peuple vallaisan, « non moins constant dans les souffrances que courageux dans les combats. » Le landamman Reinhart, au nom de la Confédération, ne leur adressa pas des paroles moins flatteuses (13 juin), en leur rappelant tout ce que le Vallais avait montré de magnanimité dans les différentes phases qu'il avait dû subir depuis le commencement de la révolution ; il les remercia surtout du dévouement et de la bravoure qu'il venait de montrer en empêchant les armées étrangères de fouler encore le sol de la Suisse, déjà trop longtemps sillonné par leurs colonnes dévastatrices ; enfin il leur manifesta hautement la joie que tous les états avaient ressentie en apprenant la décision unanime qui sollicite leur incorporation au Corps helvétique.

Les députés rentrèrent donc dans leurs foyers avec l'assurance que leur mission ne tarderait pas à être couronnée d'un plein succès ; la jubilation fut vive et générale, mais bien plus grande encore, lorsqu'on apprit que l'œuvre était consommée, les vœux réalisés, et que le DOUZE SEPTEMBRE 1814 le Vallais venait, comme vingtième canton, de prendre place dans la Confédération suisse.

FIN.

# Notes Alphabétiques

OU

# NOTICES HISTORIQUES SUR QUELQUES LOCALITÉS,

SERVANT

# D'APPENDICE A L'HISTOIRE DU VALLAIS.

## AIGLE.

Aigle (*Allium* ou *Alium*) prétend tirer son étymologie du latin *Ala*, nom que les Romains donnaient aux ailes de cavaleries. Ce bourg devrait ainsi son origine à un fort où stationnait une garnison de cavaliers. On a cru assez légèrement étayer cette opinion par les armoiries de ce bourg, qui portent une aigle romaine, ne réfléchissant pas sans doute que les armoiries ont été établies trop tard pour qu'elles puissent servir d'indice ou de preuve en faveur d'une origine aussi reculée; elles pourraient tout au plus attester la tradition de l'époque où elles ont été choisies (1).

Après avoir fait partie des Nantuates sous les Romains, de la Burgundelle (petite Bourgogne), et du comté de la Tête-du-Lac sous les rois Rodolphiens, Aigle se trouva enclavé dans le Chablais, et a toujours été régi par les baillis, les juges et les procureurs de cette province.

(1) Bochat, *Mémoires sur la Suisse*, tome I, p. 138.

Ainsi, quoi qu'en disent Müller, Tscharner et Zur-Lauben, Aigle et sa banlieue ne furent jamais compris dans le bailliage de Vaud; il n'a point été nôn plus un comté, ni une baronie indépendante, mais une vidamie fief de la Savoie.

La guerre de Bourgogne avait fourni aux Bernois (1475) l'occasion de s'emparer de ce district, ainsi que de celui des Ormonts; ils les firent régir dès lors par un gouverneur.

Pour le spirituel, ces localités dépendaient du diocèse de Sion, qui s'étendait jusqu'à l'*Eau-Froide* de Villeneuve; on y comptait huit cures: Aigle, Belmont, Bex, Chessel, Ollon, Ormonts, Noville et Yvorne. Il y avait en outre un prieuré à Aigle et une chapellenie à Grions. L'église paroissiale d'Aigle, dédiée à saint Jacques, apôtre, devait annuellement au chapitre de Sion (13e siècle) deux tourterelles estimées 10 sols; le prieuré, sous l'invocation de saint Maurice, payait quelques redevances à l'abbaye d'Aisnay, près de Lyon.

Les nobles d'Aigle paraissaient dans le traité de 1179: « *Ex parte « Comitis jurarunt Borcardus de Alio.... Ex parte Episcopi Manfredus de Alio.* » Ils avaient en fief au siècle suivant la sénéchalie des évêques de Sion.

Les franchises accordées à Aigle, le 18 mai 1314, par Amédé V, exemptent les bourgeois de péage à Villeneuve, à St-Maurice, et de celui qu'on payait à Aigle même, de la taille annuelle de 108 sols 4 deniers. Le prince s'y réserve un droit de 6 deniers par toise sur chaque maison habitée (1) et en cas de vente, le laod du 13e denier; la cavalcade dans tout le diocèse de Sion.

En 1358, Amédé gratifia la famille Tavelli, de Genève, de la moitié de la vidamie d'Aigle, valant annuellement 6 livres et 5 sols maurisois; l'autre moitié paraît avoir été cédée aux de Compesio, seigneurs de Torrens (*Thorencii*), qui la possédaient en 1486 (2), et l'abandonnèrent plus tard à Berne contre le droit de bourgeoisie.

---

## ANNIVIERS.

Quelques auteurs ont cru que la vallée d'Anniviers pourrait avoir été peuplée par l'une des hordes tartares, qui, après la mort d'Attila, poursuivies et chassées de tous côtés, durent chercher un asile dans les

(1) Ex parte in qua est ingressus principalis et egressus. *Du Cange*, Teisia.

(2) Acte du 28 décembre. *Arch. de l'etat du Vallais.*

montagnes les plus sauvages et les vallées les plus inconnues. La simplicité de cette peuplade approcha longtemps de celle des premiers âges du monde ; une seule pièce au rez-de-chaussée contenait toute la famille ; une épaisse table de bois, creusée de distance en distance, servait de bassins à soupe ; la plupart ne se nourrirent que d'herbes et de racines, jusqu'à ce que leurs troupeaux se fussent multipliés. La lumière de l'Evangile n'y dissipa que difficilement et assez tard les ténèbres de l'idolâtrie. Le village appelé *Mission* a été le foyer des premiers travaux des ouvriers évangéliques.

La vallée d'Anniviers avait été cédée à l'évêché au 11e siècle par l'évêque Aimon ; le chapitre y possédait aussi quelques droits qu'il échangea avec l'évêque Guillaume (1193) contre les cures de Bex, Nenda, Grimisuat, etc. Cette seigneurie s'inféodait par les évêques à des nobles sous le nom de *vidames*. Les nobles d'Anniviers au 13e et au 14e, de Rarogne au 15e siècle, en furent successivement investis. L'évêque Walther la contesta à Rodolphe d'Asperling, qui réclama en vain l'intervention des Bernois et des ducs de Savoie pour l'en mettre en possession. Elle fut dès lors administrée au nom des prélats par un grand-châtelain, qu'ils nommaient eux-mêmes.

Cette vallée a donné naissance au R. P. Roux, missionnaire fameux, martyrisé dans les Indes (1).

---

## ARDON.

Ardon, *Ardunum*, et Chamoson, *Camosiacum*, étaient une châtellenie de l'évêque, qui y avait un vidame et un major ; Amédé VII s'en empara en 1384. Deux châteaux en couronnaient les hauteurs ; celui du *Crest* à Ardon, et le *Chavey* à Chamoson. Depuis la conquête, l'évêque rentra en possession ; cette paroisse ne dépendait du gouvernement de Saint-Maurice que pour le militaire.

Sur un plateau qui domine ce village se trouvent, outre les ruines du château du Crest, celles d'un ancien temple construit par les Hongrois lors de leurs excursions en Vallais, et consacré à la déesse Isis. De là le nom de cette localité, qu'on appelle encore aujourd'hui *Isière*. On y a découvert des tombeaux qui viennent à l'appui de cette assertion (2).

---

(1) Bridel, *Statistique*.

(2) *Hist. du Vallais*, par Constant de Castello, du commencement du 17e siècle.

## AYENT.

Ayent avait, indépendamment de sa cure, un prieuré, qui, ainsi que celui de Granges, les églises d'Albinen et de l'hôpital de Sarquène, ressortissaient de l'abbaye d'Aisnay, au diocèse de Lyon (1). La cession des deux prieurés fut faite au chapitre de Sion le 26 octobre 1620.

La seigneurie d'Ayent était possédée au 13e siècle en *franc-alleu* par des nobles qui portaient le nom de cette terre; en 1229, Guillaume d'Ayent d'*allodiale* la rendit *féodale*, en se reconnaissant homme-lige de Landri, évêque de Sion, qui le mettait en possession de la grande tour et du château de ce lieu; si le prélat promit de soutenir son vassal envers et contre tous, de s'opposer constamment à la construction du fort que Pierre de la Tour se proposait d'y bâtir, Guillaume, de son côté s'engage à lui livrer sa tour chaque fois qu'il en serait requis, afin que l'évêque pût y mettre des gardes, et s'y retirer en temps de guerre (2).

Les de la Tour, après bien des difficultés, y bâtirent leur maison forte (3), et devinrent seuls seigneurs d'Ayent jusqu'à la guerre de 1375, où les châteaux de cette famille disparurent avec elle; l'évêque et des co-seigneurs se partagèrent cette dépouille.

---

## BAGNES.

Les titres du 13e siècle appellent indifféremment cette vallée *Bannes, Baignes;* on prétend généralement tirer ce nom d'anciens bains que Bridel dit avoir été très-fréquentés au 15e siècle. Cette assertion n'est point appuyée par les chroniques, et l'on n'en trouve aucune mention dans les nombreux documents de cette époque; elle semble d'ailleurs péremptoirement démentie par le silence de Gaspard Collinus, Sédunois, qui, écrivant dans le siècle suivant sur les eaux thermales du Vallais et des environs, ne dit pas un mot de celles de Bagnes; il aurait au moins parlé de leur disparition récente.

L'abbaye de Saint-Maurice avait déjà des droits sur cette vallée, lors-

(1) Bulles de Pascal II, année 1106; — de Felix V, année 1444.

(2) Arch. de Valere.

(3) Il en existe encore des ruines, un peu au dessous du village de la Place, chef-lieu de la commune.

que Humbert III (1150) lui en céda quelques-uns des siens. Dès lors, si les comtes se trouvaient dans l'Entremont, depuis le pont de Brest jusqu'à la perche du Mont-Jou, c'étaient eux qui y exerçaient les droits seigneuriaux ; mais s'éloignaient-ils, les abbés restaient seuls seigneurs, et la vallée ne devait plus au comte que la cavalcade, les manœuvres pour le château de Chillon, 27 sols pour le charnage et 12 muids de blé (1). Les honneurs de la chasse, savoir la peau et le boyau gras de l'ours, le quartier droit et la patte du cerf, le nid des oiseaux de proie (*avium nobilium*) appartenaient au seigneur.

Les Bagnards pouvaient commercer directement avec la vallée d'Aoste, par le col de Chermontanaz pour leurs marchandises propres et celles qui leur étaient nécessaires, sans être assujettis aux droits de soustes et de péages ; les Val-d'Aostains jouissaient du même privilége.

Les abbés y étaient représentés par leurs vidames, et depuis la conquête par des grands-châtelains exclusivement Haut-Vallaisans.

Sur le point culminant des rochers escarpés de Verbier, à quelques pas de la chapelle actuelle de Saint-Christophe, se trouvait au 13e siècle un château qui dominait la vallée ; Amédé V (1287) ordonna au juge du Chablais de s'informer de quelle manière il avait été gardé pendant les guerres passées entre le comte de Savoie et le Vallais, et de faire observer les mêmes coutumes à l'avenir (2).

Ses mines d'argent étaient déjà exploitées au 14e siècle ; un de Monthéolo, à qui les abbés les avaient albergées, s'y était ruiné. Les Haut-Vallaisans, qui s'en emparèrent à la conquête, en cédèrent une part à leurs alliés de Berne, dans un traité de combourgeoisie du 29 juillet 1488. Leur produit était assez considérable en 1500, puisque Mathieu Schiner s'engagea de payer annuellement à chaque dixain 1,000 florins d'or ; mais en 1531 un désordre complet y régnait ; les ouvriers volaient le grand-châtelain, qui en était le directeur, et se volaient entre eux.

---

## BEX.

La mense épiscopale de Sion avait la seigneurie de Bex (*Bais*, *Baz*, *Bacium*) au 12e et au 13e siècle. L'évêque Guillaume en céda

(1) Acte du 4 juillet 1219. *Arch. de l'abbaye* — Le *charnage* était un tribut ou dîme sur les animaux, moutons, poules, etc.

(2) Arch. de l'abbaye *In vigil. Pentecostes.*

l'Eglise (1193) à son chapitre ; elle était dédiée à saint Clément, martyr.

Les nobles de Bex paraissent avoir les premiers hérité des droits seigneuriaux de l'évêque ; ils se trouvent au nombre des garants du traité conclu en 1179, entre l'Eglise de Sion et le comte Humbert III. « Ex « parte Comitis juraverunt barones isti : Giroldus de Baz, Warnerus de « Baz. »

Au commencement du 13e siècle, Aimon de la Tour était co-seigneur de Bex.

Au milieu du 14e, cette seigneurie était à peu près partagée à égales parts entre les de Blonay, les Tavelli, de Gresiaco et de Porta (1).

En 1412, Jean de Duyn, seigneur du château supérieur de Conflans (Savoie), traite au nom de son fils Antoine, seigneur du château de Bex.

Il paraît que la part des de Blonay passa dans la famille de Duyn par des alliances ; les de Rovéréa s'unirent à leur tour aux deux dernières héritières des Duyn et des Tavelli, et c'est ainsi que se concentrèrent dans cette seule branche les droits seigneuriaux de Bex, le château Feuillet, etc., dont elle n'a été dépossédée qu'à la révolution de 1798.

---

## BRIGUE.

Simler fait dériver le nom de Brigue des Vibériens, dont il prétend qu'elle était la capitale. Naters (*Narrès*) où se trouvait l'église paroissiale, l'avait presque fait oublier ; elle ne reconquit son ancien rang que sous le cardinal Schiner, en donnant son nom à ce dixain, dont elle devint le chef-lieu.

Naters a eu dès le 12e siècle des majors qui habitaient le château du Roc (*de Saxo*). Chaque feu du district leur devait annuellement un jambon de porc, ou en argent 8 deniers ; trois pains de seigle, de 3 oboles chacun, un fichelin de seigle, trois fromages, chacun de la valeur de 8 deniers. En toute cause décidée sommairement le coupable leur payait 3 sols 6 deniers ; le *maximum* du ban était de 60 sols.

Comme ailleurs, des vidames y remplacèrent les majors. Pétermann de Chevron reconnaît devoir à l'évêque et à ses successeurs (1476) pour les quatre vidamies de Sion, Sierre, Viège et Naters (à la mort du vassal seulement), 50 livres maurisoises de plaid. Dans les trois dernières, les vidames exerçaient la juridiction en mai et en octobre, et pouvaient

(1) Arch. de l'abbaye de Saint-Maurice.

terminer dans les dix autres mois les causes commencées ; ils avaient la surveillance des poids et mesures, des clôtures de pâturages et des chemins publics, etc. Les évêques y avaient aussi un métral-recouvreur.

Dans les environs de Brigue on trouve encore les ruines de deux autres châteaux : celui de Weingarten fut habité par les *de Vineis*, dont l'un était bailli du Vallais en 1421. Le manoir de l'*Enfer*, ainsi appelé parce qu'il était exposé à l'action brûlante des rayons du soleil, fut la résidence des *de Curia*.

L'évêque Boniface de Challand fonda à Brigue, en 1304, un hôpital pour le soulagement des pèlerins et autres voyageurs qui passaient le Simplon; les évêques de Grenoble, Belley, Aoste et Genève firent, en faveur de cet établissement, un appel à la charité de leurs diocésains, et de nombreuses aumônes furent recueillies. Cet hôpital, dédié à saint Jacques, appartenait, ainsi que ceux de Sarquène et du Simplon, à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et dépendaient tous trois de la commanderie de Conflans, en Savoie.

Entre Glis et Viége on observe, sur la rive droite de la Gamsa, qui lui servait de fossé, les restes d'un long et massif rempart flanqué de tours, qui fermait toute la plaine, depuis le Rhône jusqu'à la montagne. On l'appelle *Murus Vibericus;* quelques-uns l'ont cru un ouvrage des Romains ou des Sédunois pour contenir les Vibériens ; mais il est maintenant évident qu'il a été construit par ces derniers contre la vallée inférieure ; car toutes les tours sont tournées contre Viége; les parapets, les escaliers, les portes, où l'on voit encore des gonds, sont du côté de Brigue. L'opinion la plus probable est qu'il fut élevé par les deux dixains supérieurs pour empêcher les comtes de Savoie de se rendre maîtres du Simplon et du reste du Vallais.

---

## CHILLON.

Le château de Chillon, le manoir aux sept tours, qu'ont célébré les chants de lord Byron, existait déjà du temps de Charlemagne, ou au moins du temps de son fils Louis le Débonnaire, puisque Paschase Ratbert, Bénédictin de Corbie, raconte que cet empereur y fit enfermer Walla, pour avoir pris part aux querelles domestiques, qui divisaient la famille de ce prince. Chillon est désigné sans qu'on puisse s'y méprendre : « C'est un rocher d'où l'on peut facilement cracher de trois « côtés dans le lac, et d'où l'on découvre parfaitement les Alpes pœ- « nines. »

Ce château aura été cédé aux évêques de Sion en même temps que le comté du Vallais; car cette place était la véritable clef du pays. Les comtes de Savoie leur en faisaient hommage.

Les écrivains qui, sur la foi de Guichenon, Zur-Lauben, Tscharner, etc., ont cru que Chillon avait été bâti par Pierre de Savoie, se sont donc grandement mépris; nombre d'actes relatifs à ce château sont d'ailleurs antérieurs à ce prince; on connaît les noms de six châtelains avant cette époque. Les nombreuses réparations que ce comte y fit ont pu être l'occasion de cette erreur.

Les droits du châtelain de Chillon s'étendaient sur plusieurs communes du Vallais. Il présidait les élections des magistrats d'Aigle (1); Port-Vallais, Vionnaz, Vouvry en ressortissaient pour l'exécution des sentences capitales, lui devaient une partie des ours tués sur leur territoire, et étaient imposés pour ses fortifications. Bagnes même y contribuait par des manœuvres et lui devait la cavalcade (2).

Le traitement annuel du châtelain en 1,286 se montait à 100 livres viennoises, ou 4,185 francs 60 centimes de France (3).

Pour faciliter le commerce, le comte Thomas Ier bâtit près de Chillon, à l'extrémité orientale du lac Léman, un village qu'il nomma Villeneuve; pour y attirer plus facilement des habitants, il donna à ce lieu les plus amples franchises (4). En quatre-vingt-deux semaines (1284—1285) ce péage enregistra le passage de 7,307 ballots de marchandises.

---

## CONCHES.

Conches est connu sous ce nom dans les plus anciens titres; *Gombs*, est plus récent, et *Gomesia* l'est encore davantage. Depuis la division du Vallais épiscopal en dixains, celui de Conches était appelé le dixain *a monte Dei superius*.

Conches avait ses quatre monuments de la féodalité : ce sont les châteaux du Haut-Châtillon, d'Ernen, de Biel et de Mühlibach. C'est dans ce dernier endroit que naquit le cardinal Schiner. Les seigneurs d'Ulrichen portaient le titre de comte; vis-à-vis, sur la gauche du Rhône, se trou-

(1) Franchises du 28 juillet 1392.

(2) *Gallia christ*, anno 1219.

(3) Cibrario, *Della Economia politica*, tome III, p. 316.

(4) Arch. de la cour de Turin, *Duché de Savoie*, Mass. 1, n° 4.

vait anciennement un couvent de religieuses, abandonné à cause de l'aspérité du climat.

Glurigen est la patrie du père Joseph Binner, savant théologien et bon poète latin, mort en 1752. Geschinen est l'endroit natal de l'évêque Hildeprand Jost et de François-Joseph Wéguer, chanoine de Saint-Maurice, précepteur de l'empereur Joseph II.

---

## CONTHEY.

Conthey (*Contextrix*), donné à l'abbaye de Saint-Maurice par le roi Sigismond, devint sous les princes de Savoie leur boulevard contre le Vallais épiscopal sur la rive droite du Rhône ; ils y avaient deux châteaux, ceux du châtelain et du vidame. Les deux châtellenies de Conthey et de Saillon furent souvent réunies. Les comtes de Savoie les favorisèrent de tout leur pouvoir. Les franchises qu'Amédé V donna à Conthey (1302) sont un monument de la fidélité de ses habitants et du dévouement avec lequel ils défendaient la frontière. Tout habitant qui avait dans ce bourg une année et un jour de domicile, était bourgeois de droit (1), pourvu qu'il contribuât aux charges publiques.

Les deux châtellenies furent quelquefois l'apanage de quelque membre de la maison de Savoie ; le prince Aimon, son frère Pierre, Louis, baron de Vaud, Edouard, évêque de Sion, etc., en furent successivement investis.

La châtellenie et mandement de Conthey se composait d'Hérémence, de Nenda, des majories de Drona et de Daillon ; tous ses ressortissants étaient tenus de contribuer aux réparations et constructions des fortifications du bourg, et en temps de guerre, au lieu de se retirer dans leurs *jeurs*, leurs montagnes, et d'en garder péniblement les pas et les issues, ils trouvaient asile dans le château de Conthey pour eux, leurs effets et même pour leur bétail.

Saillon et Conthey furent hypothéqués (1440) par Amédé VIII aux villes de Berne et de Fribourg, qui l'avaient cautionné dans un emprunt pour son couronnement. La somme n'était pas encore payée en totalité lors de la conquête du Bas-Vallais par les Haut-Vallaisans ; les sept dixains se chargèrent de la dette, et ceux-ci ayant renoncé à leurs droits sur le gouvernement d'Aigle (1535), les deux villes renoncèrent de leur

(1) Cette disposition, plus que libérale, existait dans toutes les franchises de cette époque : à Aigle, à Saint-Maurice, à Saint-Brancher, à Saillon, etc.

côté à l'hypothèque, qui n'avait jamais cessé pour cela d'être administrée ou par les officiers du comte ou par les magistrats vallaisans (1).

---

## GÉRONDE.

La crête de Géronde (Sierre) était au 13e siècle un prieuré dépendant de l'abbaye d'Abondance en Savoie. Cette maison reçut en échange le prieuré-cure du Val-d'Illier. Les seigneurs de Challey, qui en furent les bienfaiteurs, y avaient choisi leur sépulture (2), ainsi que plusieurs autres nobles.

Dans l'acte de fondation de la Chartreuse qu'y établit l'évêque Aimon de la Tour (19 janvier 1331), Géronde est mise en possession du droit d'asile; on n'excepte que les voleurs de grands chemins et les hérétiques connus, les ravageurs des moissons, les ennemis publics tant de la terre du Vallais que de l'Eglise de Sion. — Agnès d'Autriche, reine de Hongrie, y fonde (1336) une place pour un religieux, à condition qu'on y priera Dieu pour le repos de son âme, de celle de l'empereur Albert, son père, des princes Frédéric, Léopold (3) et Etienne, ses frères.

Aux Chartreux succédèrent les Carmes (1425). Les Jésuites occupèrent momentanément Géronde en 1656. Il fut érigé en séminaire épiscopal en 1744, et servit quelques années d'asile aux Trappistes en 1802 et 1831.

---

## GRIONS.

L'abbaye de Saint-Maurice possédait exclusivement la seigneurie de Grions en 1288. Son prieur, Reymond de Saint-Joire, défendit alors seul les intérêts de cette localité contre les empiétements des seigneurs de Bex; elle y avait haute, moyenne et basse juridiction, mère et mixte empire, etc.; les comtes de Savoie avaient même dispensé les ressortissants de toutes charges militaires (8 février 1375).

(1) Simler, Bridel sont donc ici dans l'erreur : ils n'ont eu d'ailleurs aucune connaissance de l'hypothèque, et ont cru que les droits de Berne et de Fribourg sur les deux châtellenies provenaient d'une cession pure et simple faite par les Vallaisans à leurs alliés, en reconnaissance de leur puissante coopération à la victoire de la Planta.

(2) Le seigneur Boson y veut être enseveli avec ses prédecesseurs. Acte de 1298.

(3) Léopold est celui à qui les Suisses firent éprouver un si rude échec à Morgarten, le 15 novembre 1315.

Grions avait dès le commencement du 13e siècle une chapelle qui appartenait *pleno jure* à l'abbaye.

Le premier acte de domination bernoise relatif à Grions, est du 31 octobre 1476; il enjoint aux officiers de la république de faire respecter les droits de l'abbaye.

Par une transaction du 27 avril 1512, entre l'abbé Jean d'Allinges et l'état de Berne, la juridiction du seigneur était maintenue ; son tribunal pouvait condamner les criminels à mort, l'état se réservant le droit de grâce conjointement avec l'abbé.

—

## LOËCHE-LES-BAINS.

On dit que les eaux thermales de Loëche, si justement célèbres, furent découvertes dès le 12e siècle (1) par des chasseurs ou des bergers, et qu'elles attirèrent bientôt quelques colons. La tradition ajoute que l'on y construisit une tour et des retranchements en bois pour les mettre à l'abri des ours et des loups qui infestaient ces solitudes, appelées la vallée des *Boeys* ou des *Boez, Vallis nemorum.*

Les frères Hildeprand et Pétermand de Rarogne hypothéquèrent (1436) leurs péages des bains (2) à la ville de Berne.

—

## LOËCHE-LE-BOURG.

Loëche, désignée sous le nom de *Leuca* dans la charte par laquelle le roi Sigismond donnait cette terre à l'abbaye de Saint-Maurice, ne tarda pas à changer de possesseurs. Les évêques de la vallée Pœnine paraissent en avoir été investis par le roi Gontran, lorsque sur la fin du 6e siècle, ils transférèrent leur siège d'Octodure à Sion. En 1017 elle était confondue avec les domaines de la couronne de Bourgogne, Rodolphe III la restitua à ses premiers maîtres avec Narrès (Naters) qui partagea toujours dès lors la destinée de Loëche. Ces deux terres furent successivement possédées par les Zæringen, puis par Burchard, évêque de Lausanne, et Ermanfroi, évêque de Sion, auxquels l'empereur Henri les avait accordées en récompense de leur dévouement à sa couronne.

(1) On lit dans une transaction de 1591 : « *Ante aliquot sæcula* Communitas Burgesiæ « Leucæ una cum valle Balnearum tantopere fuerit insimul concreta et conjuncta, etc. »

(2) Archives d'Anniviers.

Les premiers princes de la maison de Savoie en étaient en possession lorsque Amédé III les donna à l'évêque Guérin vers 1138, et en déliant les habitants du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté, il leur ordonne de regarder à l'avenir le prélat et ses successeurs comme leurs seigneurs légitimes (1). Un major y rendit dès lors la justice au nom des évêques.

Il y avait anciennement à Loëche un monastère de filles sous l'invocation de sainte Catherine (2). Il existait encore en 1276, puisque Marc, doyen de Sion, leur lègue 10 sols maurisois. Elles ne tardèrent pas à se retirer à Aoste (porte Pertuis), où les comtes de Savoie leur firent une seconde dotation.

Loëche, comme d'autres bourgs fortifiés, avait deux églises; une dans l'enceinte, et la paroissiale hors des murs, pour qu'en temps de guerre, les gens de la campagne ne fussent pas privés de l'office divin (3); il en était de même à Brigue, Viége, Rarogne, Conthey, Saillon, Martigny, Saint-Maurice, Monthey, Aigle, etc. En vertu de la *Trève de Dieu*, les hostilités étaient suspendues les jours de fête et de dimanche, sans que les lignes de circonvallation d'une place assiégée fussent rompues.

---

## MARTIGNY.

Martigny, une des plus anciennes seigneuries de l'évêché, eut aussi des nobles de ce nom; on a cru par erreur que l'un d'eux, Guy *de Martiniaco* (4) avait occupé le siége de Lausanne au commencement du 12e siècle. Ses vidames payaient leur investiture 1,000 sols de plaid; ils avaient la moitié du four banal et le droit des langues aux boucheries.

L'ancienne *Octodurum* a changé son nom en celui de Martigny; quelques-uns ont fait dériver cette dénomination de la dévotion que l'on portait en Vallais à saint Martin de Tours, qui avait grandement répandu le culte des martyrs Thébéens.

(1) *Documenti*, p. 46.

(2) *Recherches historiques* du docteur de Lévis.

(3) Simler, Schiner se sont donc trompés en attribuant l'existence des deux églises au faste et à l'orgueil des nobles.

(4) Le *Cartulaire de Lausanne* dément cette assertion en appelant ce prelat *Guido de Marlanie*, château de la Gruyères inférieure près du Gibloux.

L'inondation de la Drance, sur la fin du 6e siècle, semble avoir détruit l'Octodure des Romains; elle paraît n'avoir pas existé dans son ancien emplacement au moyen âge, si l'on en juge par les documents de cette époque, où l'église paroissiale, appelée *Notre-Dame-des-Champs*, annonce son isolement des habitations. Quoique nous ne connaissions que trois inondations considérables, cependant des fouilles profondes, pratiquées il y a environ un siècle (1), ont fait remarquer fort distinctement cinq couches de terre différentes, qui, aux yeux de l'érudit, marquaient visiblement autant d'inondations successives. C'est probablement à la suite d'une de ces catastrophes que les habitants de l'antique Octodure allèrent fixer leur demeure au pied du mont où l'on voit aujourd'hui *Martigny-le-bourg*, autrefois fortifié, et dans l'enceinte duquel se trouvait l'ancienne chapelle de Saint-Michel.

A quelques minutes de Martigny on rencontre des ruines décrivant un cercle, que l'on croit être romaines, et que l'on suppose être les vestiges d'un réservoir d'eau; le nom de *Vivier* que porte le hameau semble appuyer cette conjecture.

---

## MASSONGER.

Les évêques de Sion étaient seigneurs de Massonger au 13e siècle; ils avaient les de Monthéolo pour vidames.

Amédé VII s'empara de cette seigneurie lors de sa campagne de 1384; elle ne retourna à l'évêché qu'après la conquête de 1475.

Les de Quartéry de St-Maurice en furent les derniers vidames; ils y avaient la juridiction toute l'année, le patronat de l'Eglise, la nomination de tous les officiers, excepté celle du métral, qui restait vassal de l'évêque. Dans les causes civiles, on pouvait en appeler au tribunal de l'évêché; dans les criminelles le prélat conservait le droit de grâce; les bans et amendes qui n'excédaient pas 60 sols appartenaient aux vidames, les autres se partageaient avec le seigneur. L'hommage-lige se prêtait au changement du vassal sous le plaid de 8 livres maurisoises.

Lorsque les eaux du Rhône sont le moins élevées, on y observe encore les culées d'un pont romain. Une inscription découverte il y a peu d'années prouve, qu'il y avait, pour le garder, sous l'empereur Alexandre-Sévère, une station militaire tirée de la vingt-et-unième légion, long-

(1) *Journal helvétique*, juin 1740, p. 548.

temps cantonnée à Vindonissa (Windisch). Cette station portait le n° 6 et le surnom de *Riparia,* comme toutes celles auxquelles étaient confiées le passage des fleuves. Le génie particulier dont parle ce monument montre que Massonger jouissait de quelque célébrité à cette époque.

Une autre inscription romaine se trouve à droite de la porte d'entrée de l'Eglise (1).

—

## MOERELL.

Le comté de Mœrell (*Morgia*), composé des territoires de cette commune et de celle de Grengiols (*Graniola*), était au commencement du 13e siècle l'apanage des seigneurs du même nom. Ils habitaient les châteaux de Dirrenberg et de Mangepan, ruinés par Pierre de Savoie. Ce prince prétendait que ce comté lui appartenait par *droit héréditaire,* et voulait, ainsi que ses prédécesseurs, en donner l'investiture et en recevoir l'hommage. Aux nobles de Mœrell, d'Ornavas (Novarrais), succédèrent les de Rarogne vers la fin du 14e siècle.

—

## MONTHEY.

Monthey était déjà mandement dès le commencement du 13e siècle (2); il avait ses vidames et ses majors.

Les princesses de la maison de Savoie, Marguerite, femme d'Herman, comte de Kybourg (1239), Marie de Brabant, comtesse douairière (1329), Blanche, épouse de Jean Galéas Visconti (1394), Louise, épouse de François de Luxembourg, vicomte de Martigues (1497), eurent Monthey en apanage. Othon de Grandson le posséda aussi (1299—1303), ayant probablement épousé une princesse de ladite maison.

Monthey a éprouvé de fréquentes inondations de la Vièse; les plus considérables sont celles de 1478, 1575, 1651, 1680, 1726, 1733. Cette dernière emporta 46 maisons, une partie de l'église, et couvrit de limon presque toute la plaine de Collombey et Monthey. L'abbé de Saint-Maurice fit faire 2,000 journées de manœuvres par ses juridictionnaires après les désastres de 1651.

Rodolphe de Vantéry, chancelier de l'évêché de Genève, fut l'un des

(1) Inscriptions X et XI.

(2) Guichenon, *Preuves.*

secrétaires du concile de Bâle, et devint ensuite archiprêtre de la collégiale des Machabées à Genève, où il mourut vers l'an 1471.

La famille du Fay de la Vallaz eut un prédicateur distingué dans le R. P. Jean-Gaspard, de la Compagnie de Jésus; le talent de l'action donnait à ses discours une beauté et une force qu'ils perdirent presque entièrement après l'impression.

—

## NENDA.

Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, se trouvant à Saint-Maurice (984) fait en faveur de l'hôpital de cette ville une inféodation à Nenda (*in comitatu Vallensi in villa quæ dicitur Nenda*) (1).

Les comtes de Savoie avaient élevé sur les hauteurs qui dominent cette vallée le château de Brignon, qui garantissait leurs frontières sur la rive gauche du Rhône contre les incursions des Haut-Vallaisans.

Les habitants de Nenda étaient taillables à miséricorde; s'ils mouraient sans enfants légitimes, leurs meubles étaient dévolus au fisc, mais cette servitude cessait en devenant bourgeois de Conthey.

Dans cette partie du Vallais plus qu'en toute autre, les habitations sont si écrasées, et les portes si basses qu'on ne peut y passer sans se courber, ni mettre la tête à la fenêtre, tant elles sont petites; quelques écrivains ont cru y reconnaître la sauvage architecture des cabanes des Huns ou des Tartares, dont quelque horde errante serait venue se cacher dans ces solitudes désertes et presque inabordables, sans réfléchir sans doute que les cabanes de ces nomades n'étaient que des tentes ou des chariots.

L'abbaye de Saint-Maurice avait sur ce territoire la seigneurie de Clèbes.

—

## PORT-VALLAIS.

Port-Vallais était, avant la conquête du Bas-Vallais, une seigneurie de l'abbaye de Cluses, au diocèse de Turin. Cette maison avait l'omnimode juridiction, excepté le dernier supplice, la dîme de tout ce qui se semait, le lait d'un jour sur la montagne de Rochiaz, où tous les habitants

(1) *Hist patr.*, chartæ 269.

(2) Acte de 1412.

étaient tenus d'envoyer leur bétail, le plaid à la mort du seigneur et du vassal, les biens de ceux qui mouraient sans enfants légitimes, deux corvées par feu dans l'année, etc. Toutes les possessions étaient sujettes à la main-morte; l'exécution des sentences criminelles appartenait au châtelain de Chillon, auquel le prieur-seigneur devait annuellement un tribut de 10 poules (1). Indépendamment de ses seigneurs ecclésiastiques, Port-Vallais avait ses curés.

---

## RAROGNE.

Rarogne ou son dixain a été, sinon le lieu d'origine, au moins la résidence présumée des deux familles les plus illustres et les plus puissantes de l'ancienne noblesse du Vallais, les de la Tour et les Rarogne.

Les premiers étaient une branche cadette de la célèbre maison de la Tour du Pin. Ils furent ou simultanément ou successivement vidames d'Ollon, de Vouvry, de Conthey, de Bagnes, seigneurs de Châtillon, de la vallée de Lœtsch, du val de Frutigen; ils avaient le droit d'avouerie sur l'église de Laupen, des fiefs à Lens, à Chermignon, à Chippis, à Chouson, dans la vallée d'Hérens, à Ayent, à Chamoson, Ardon, etc.

Quelques-uns ont prétendu que les de Rarogne descendaient d'un Edouard, baron du Saint-Empire au 11e siècle; rien n'est positivement connu à cet égard, si ce n'est qu'ils avaient une origine commune avec les seigneurs de Brienz dans l'Oberland bernois. Rodolphe de Rarogne ou Raron, fixé à Viége, était frère puiné de Conon de Brienz (2). — Amédé, frère de l'évêque Henri de Rarogne, envoya (c. 1250) au baron de Thusis des Vallaisans qui s'établirent à Davos, dans les Grisons. — Pierre vendit à la ville de Berne (1348) le château de Blumenstein et l'avouerie de l'Église de Weissenbourg. Cette famille avait des droits seigneuriaux à Mœrell, Zermatt, Loëche, Sierre, Unterbæch, Anniviers, Bains-de-Loëche, etc.

L'église paroissiale, couverte par une inondation dans les dernières années du 15e siècle, fut rebâtie avec l'autorisation du cardinal Schiner (1512), sur l'emplacement du château des Rarogne.

---

(1) Acte du 21 octobre 1556. *Arch. de l'état.*

(2) Titre de l'an 1219. Zur-Lauben, *Nobil. suisse*, etc.

## SAILLON.

L'évêque Aimon avait donné à son Eglise (11e siècle), le château de Saillon avec des champs, des vignes et les serfs pour les cultiver. Louis, un de ses successeurs, en céda au siècle suivant la propriété aux comtes de Savoie.

Thomas Ier accorde l'an 1231 à Pierre et Jacques, seigneurs de Saillon, la tour d'Aigle avec le fief qui en dépendait, en échange du château de Saillon, en se réservant toutefois les cas de félonie, l'hommage des chevaliers (*militum*) et le bourg d'Aigle (1).

Pierre de Savoie y fait construire une tour, qui dépassait de sept pieds les murs d'enceinte; elle avait 12 pieds de vide et autant d'épaisseur, et lui coûta 180 livres, ou 7,534 francs et 8 centimes (2).

La châtellenie de Saillon se composait de ce bourg et des villages de Leytron, Riddes et Fully; malgré ses franchises, ses foires, ses marchés, etc., sa population ne paraît pas avoir jamais été considérable.

Saillon possède un ancien hôpital, fondé pour recevoir les pèlerins; la grande route suivait alors la rive droite du Rhône.

---

## SAINT-BRANCHER.

Dès le 12e siècle, cette communauté était appelée tantôt Saint-Brancher (3), tantôt Saint-Pancrace, nom du patron de cette paroisse.

Il était déjà sous les comtes de Savoie le chef-lieu du mandement d'Entremont; pour donner à ce bourg fortifié plus d'importance et y attirer des habitants, ils y établirent une bourgeoisie et lui donnèrent des franchises à l'instar de celles de Saillon, Conthey, etc. L'adultère y était puni de 60 sols ou fouetté dans les rues. Le châtelain habitait le château du prince, construit sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la chapelle de Saint-Jean, dominant le bourg. Les châtellenies d'Entremont et de Saxon furent souvent réunies.

---

(1) Arch. de la cour de Turin, *Vallais*, Mass. 1, nos 1.

(2) Comptes de la châtellenie de Chillon. *Arch. de Turin.*

(3) Jamais *Sembrancher*, nom que tous les anciens titres de cette bourgeoisie rejettent d'ailleurs.

## SAINT-GINGOLPH.

Dès les premiers temps de son existence (12e siècle), l'abbaye d'Abondance paraît avoir possédé la seigneurie de Saint-Gingolph, qui s'étendait dès la pointe d'Eydiez (Bouveret), au *nant* de Loucon (1). Elle fut cédée (1563) par l'abbé Claude de Blonay au noble Dunand de Grilly : sur la réclamation du chapitre contre cette cession, qui n'avait pas été revêtue des formalités requises, l'abbaye fut remise en possession sur la rive gauche de la Morge, mais l'état du Vallais maintint la possession des de Grilly sur la rive droite.

Les seigneurs laïques y avaient un châtelain, les religieux d'Abondance un métral. Lors de la sécularisation de cette maison (1760) la partie savoisienne fut réunie aux domaines de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Sur le Vallais, aux de Grilly avaient succédé les de Riedmatten de Sion (1648), qui en étaient encore seigneurs à la révolution de 1798.

Saint-Gingolph était soumis à la dure servitude de la main-morte; aussi sa population allait-elle en diminuant considérablement (2), lorsque le seigneur voulut (1436) y apporter un adoucissement, qui ne laissait pas moins exister l'échûte des meubles, le double service à la mort du chef de famille, le double laod dans les ventes ou le tiers de la valeur, etc.; les habitants s'affranchirent (1471) de cette dernière charge pour la somme de 200 florins.

La moitié du poisson qui se pêchait au lac avec des filets, depuis la Saint-André à la Purification, appartenait aux seigneurs; ils y percevaient annuellement pour dîmes 42 coupes de froment et autant d'avoine; pour cens et autres redevances, 36 coupes de froment (mesure de Vevey). Le moulin en rapportait vingt. Venaient ensuite les émoluments du châtelain, du curial, les confiscations, les amendes, les bans, etc. (3).

Les bois du territoire de Saint-Gingolph appartenaient partie aux bourgeois de la Tour de Peilz, partie à ceux de la ville d'Evian; les habitants pouvaient y faire paître leur bétail, excepté les chèvres, y prendre les bois morts et les fruits; ce ne fut qu'en 1616 qu'ils firent l'acquisi-

(1) Novel, dans la montagne, était une seigneurie dépendant, ainsi que sa cure, de la maison du Grand-Saint-Bernard.

(2) De 80 feux, elle avait été réduite à 22.

(3) Informations officielles de l'an 1583.

tion de la part appartenant à la bourgeoisie d'Evian, et 20 ans plus tard ils y joignirent celle de la Tour pour la somme de 4,000 florins.

Lorsque l'évêque de Sion faisait la visite de son diocèse, il allait jusqu'à Saint-Gingolph, et s'arrêtant au milieu du pont de la Morge avec sa suite, le curé était tenu de venir à sa rencontre et de lui faire hommage d'un calice plein de vin. Cet usage déjà pratiqué au 14e siècle, l'était encore au 18e. L'évêque Jean-Hildeprand Roten a été le dernier qui usât de ce droit. On a présumé que ce pouvait être un souvenir d'ancienne juridiction, et que la Morge avait été dans les temps reculés la limite qui séparait les diocèses de Sion et de Genève.

Dans ces derniers temps les de Rivaz ont fourni aux sciences, à la magistrature et à l'Eglise des hommes distingués : Pierre-Joseph, habile mécanicien, auteur des *Eclaircissements sur le martyre de la Légion Thébéenne*, décédé le 6 août 1772 ; son fils, Anne-Joseph, grand-vicaire de Dijon et chanoine de Sion, qui a laissé de nombreux manuscrits historiques sur le Vallais, mort le 3 juin 1836 ; le comte Charles Emmanuel, plusieurs fois grand-bailli, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Charles III, décédé le 19 août 1830 ; le comte François, abbé de Saint-Maurice, chevalier grand-croix, décoré du grand-cordon de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, mort le 29 août 1834.

---

## SAINT-MAURICE.

Saint-Maurice, d'abord appelé *Tarnade*, puis *Agaune* (1), était déjà célèbre sous les Romains par son château et sa forte position naturelle.

Après la catastrophe du *Tauredunum*, qui ensevelit le bourg d'Epaone presque à sa naissance, quelques familles échappées à la mort vinrent se grouper autour des bienfaiteurs qui leur avaient tendu la main dans l'adversité ; tels furent les commencements de la nouvelle ville de Saint-Maurice. Les rois du second royaume de Bourgogne et les comtes de Savoie y firent souvent leur résidence.

Saint-Maurice avait une bourgeoisie dès le milieu du 12e siècle ; les de Quartéry y paraissent dès les premiers temps. Les vidames étaient les lieutenants des abbés, qui en partagèrent la suzeraineté avec les comtes de Savoie. Des princesses de cette maison, Marguerite de Kybourg, sœur d'Amédé IV, et Marie de Brabant, épouse d'Amédé V, en furent les apanagistes.

(1) Saint Jérôme appelle les combats des martyrs, *Agones martyrum*.

Depuis sa conquête par les Haut-Vallaisans, Saint-Maurice fut le chef-lieu du gouvernement de ce nom; il s'étendait de Massonger à la Morge de Sion. Le gouverneur qui y résidait avait la juridiction des anciens juges et baillis du Chablais; les membres du conseil de bourgeoisie étaient ses assesseurs-nés dans les causes civiles ou criminelles.

Il est très-probable que le pont de Saint-Maurice existait déjà sous les Romains, et que l'ancienne Tarnade n'était autre que le château qui gardait cet important passage. Les vestiges de culée que l'on croit observer près du village de Massonger, n'ôtent rien à cette probabilité. Au moins il est certain que, déjà au 13e siècle, il y avait un pont en pierre sur l'emplacement de celui d'aujourd'hui, avec un petit fort appelé la *Tour-Ronde* (1). Tombé de vétusté ou pendant les guerres, l'évêque Walther Supersaxo en avait fait établir un en bois, plus rapproché de la ville, et qui fut emporté par l'inondation de 1469. La nouvelle construction (1491) se fit par corvées et impositions sur toutes les communautés du Bas-Vallais, depuis la Morge à Saint-Maurice inclusivement, l'état des perceptions nous fait voir que la population a dès lors presque partout augmenté de la moitié et en plusieurs endroits des deux tiers; la population totale montait à environ 2,000 feux.

Le château de Saint-Maurice fut bâti un peu plus tard (1523) aux frais des mêmes communautés, malgré une vive opposition de leur part (2).

---

## SALVAN.

La vallée de Salvan et Autanelle (le petit Autan), où se trouvent aujourd'hui les hameaux de Vernayaz et Miville, firent partie de la première dotation de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette maison paraît en avoir joui tranquillement jusqu'au 12e siècle, où il fallut toute l'autorité des comtes de Savoie pour la lui faire restituer par la puissante famille des Allinges, qui s'en était emparée.

Les abbés y ont exercé jusqu'en 1798 les droits de mère et mixte empire et d'omnimode juridiction.

Les pâturages alpestres furent souvent le sujet de querelles et de voies de fait entre Salvan et les localités frontières de Savoie. En 1323 (août)

(1) Lorsque le comte Amédé IV reçut l'investiture de ses états de l'empereur Richard d'Angleterre, il lui engagea entre autres, comme garantie de sa fidelité, le château de Saint-Maurice, les forts de Bard et de Suze. Cibrario, *Storia di Savoia*, tome II, p. 43.

(2) *Arch. de l'abbaye*, Nomenclature des abbés.

entre autres, ceux de Salvan ayant saisi le bétail que les Savoisiens avaient conduit sur leurs montagnes, ceux de la châtellenie de Charosse, Passy, etc., drapeaux déployés, envahirent la vallée, le fer et le feu à la main; mais étant tombés dans une embuscade, ils furent faits prisonniers et durent payer pour leur rançon 2,050 livres maurisoises. Agnès, comtesse de Genève, au nom de son petit-fils Amédé, finit d'aplanir ce différent par traité solennel avec l'abbé de Saint-Maurice.

Ceux de Salvan devaient annuellement au château de Charosse (mandement de Passy), 14 livres de poivre, sous le titre de contributions militaires.

Au sommet de la vallée, sur les frontières du territoire vallaisan, en un lieu appelé le Châtelard, se trouvent les ruines d'une redoute; dans sa proximité, et même beaucoup plus haut dans les montagnes, on a découvert plusieurs médailles romaines. On observe aussi, près du chemin à moitié mont, des vestiges de fortifications qui paraissent avoir été destinées à fermer l'entrée de la vallée du côté de la plaine.

---

## SARQUÈNE.

Sarquène avait un prieuré-hôpital qui appartenait, ainsi que celui de Saint-Jacques du Simplon (1), à l'ordre des chevaliers de Malte, et dépendant de la commanderie de Savoie; c'est ce qui fait croire que ces maisons avaient été fondées par des Savoisiens ou par des nobles du Vallais en relation avec eux, peut-être par les comtes de Granges, seigneurs de Lens, où le prieuré de Sarquène avait de nombreuses redevances (2). Ces établissements, comme tous ceux du même ordre, étaient indépendants de l'ordinaire. Ce prieuré versait annuellement dans la caisse générale de l'ordre la somme de 20 écus d'or; la dernière quittance délivrée par la commanderie de Chambéry est de l'an 1624. On prétend que ses biens furent acquis par Gaspard Stockalper, et qu'ils échurent au dixain de Loëche pour sa part de la forte amende à laquelle ce noble avait été condamné.

Une lettre de 1327 prouve qu'il y avait anciennement une saline près de ce village.

---

(1) *In collibus de Monte Semplono*, appelé aussi *Hospitalis Alpis de Hassen* : titres nombreux du 13e et du 14e siècle.

(2) « In monte Grangensi, helemosinas, jura, hominia et servicia. » Anno 1243. *Arch. de Sarquène.*

## SAXON.

Saxon eut aussi ses nobles ; l'un d'eux (le chevalier Anselme) eut la tête tranchée pour avoir porté les armes contre son évêque ; son château fut détruit en 1475 ; il n'en reste plus que la tour. La vallée de Bagnes avait payé (1279) 20 livres de subside au comte de Savoie pour en faire l'acquisition.

—

## SIERRE.

Sierre (*Sidrium*) se trouve parmi les terres que Sigismond, roi de Bourgogne, donna à l'abbaye de Saint-Maurice. On y a découvert un autel dédié à Mercure.

L'évêché y possédait deux châteaux ruinés dans la guerre de Bourgogne, et avait la seigneurie de la contrée, qu'il faisait administrer par des majors ou des vidames : on pouvait appeler de leurs décrets au vidame de Sion ou à l'évêque lui-même.

Chaley et Venthone eurent leurs seigneurs particuliers, aussi vassaux de l'évêque : Miége avait ses vidames, et sur la rive droite du Rhône (1) Granges obéissait à des comtes, qui comptaient parmi leurs juridictionnaires tous les villages du mont de Lens.

Un de Lovinaz, de Sierre, fut précepteur de l'empereur Charles IV, qui, en récompense de ses travaux, lui conféra l'évêché de Neustadt en Autriche.

La famille de Courten a fourni de nombreux officiers supérieurs, qui se sont distingués dans les services étrangers.

—

## SIMPLON.

Le Simplon est souvent appelé, dans les anciens titres, *Mont de Brigue :* ailleurs il est orthographié de différentes manières, *Semplon, Simplon* et même *Xemplon,* mais nulle part il ne paraît sous le nom de *Sempronius* ou de *Mons Cœpionis.* Quelques écrivains, partisans du

(1) Le Rhône, dans son cours capricieux, s'est frayé dès longtemps un autre lit, et Granges a dû céder la plus grande partie de sa paroisse aux prieurs de Lens.

merveilleux, ont voulu ainsi donner de la célébrité à cette montagne : ils y font même passer Jules-César, lorsque alarmé de l'invasion des Helvétiens dans les Gaules et se hâtant d'aller chercher de nouvelles légions en Italie, il rejoignit son camp par la vallée d'Ossula (*ad Ocelum*) : *Ossula* sous leur plume s'est transformé en *Ossola*, qui se trouve au pied du Simplon, tandis qu'*Ocelum*, aujourd'hui *Exiles*, près de Suze en Piémont, est dans les Alpes cottiennes.

Si le Simplon ne fut pas une voie militaire sous les Romains, il paraît au moins avoir été une voie commerciale : une pierre milliaire érigée sous les Césars Volusien et Gallus (milieu du 3e siècle) et découverte à Sion, porte le *Leuga XVII*, distance exacte de cette ville au point culminant du Simplon : or le mot *leuga* distinguait les voies commerciales des voies militaires divisées en milles.

Quoique dans le moyen âge sa route ne consistât qu'en ponts jetés sur d'effroyables précipices avec plus de hardiesse que de méthode, elle a servi de communication très-active avec le Levant, entre les villes de Lyon, Milan et Venise.

Il existait au 13e et au 14e siècle un hôpital sur le Simplon. Le grand capitaine, en y faisant tracer une route, n'oublia pas non plus les malheureux que la tempête et la faim pourraient surprendre en la traverversant. Un hospice, à l'instar de celui du Grand-Saint-Bernard, fut décrété, et la République italienne, chargée de sa dotation, y pourvut par l'arrêté dont voici le texte :

« REPUBBLICA ITALIANA.

« Milano, li 12° novembre 1802.

« Il vice-presidente della Repubblica italiana, visto il decreto del primo console della Repubblica francese, 2 ventoso anno IX, portante « l' erezione di un ospizio sul Simplone, simile a quel del Gran-San-« Bernardo, colla dotazione a carico del governo italiano in tanti bene « per l' annuo reddito di franchi ventimila;

« Sul rapporto del ministro delle finanze;

« DECRETA :

« Primo, le due possessioni, l' una... proveniente dal soppresso « monastero Senatore in Pavia di pertiche 2,799. 15., censita sc. « 18,579. 4. 1.; l' altra... e torre del Mangano dei soppressi Cis-

« terciensi della Certosa di Pavia di pertiche 1,919. 18., censita « sc. 21,945, entrambe del valore... in tutto di franchi 435,669 « 16. 9 1/6, e dell' annuo reddito di franchi 21,783. 9. 11., sono « definitivamente assegnate in dote dell' ospizio del Simpione, » etc.

La perception du revenu devait commencer dès la date du présent décret.

Les travaux de la magnifique chaussée du Simplon ont été ouverts le 24 décembre 1800 et le 26 mars 1801 ; la route a offert le passage le 3 octobre 1805.

Un devis estimatif détaillé portait la dépense à faire entre Glis et Domo-d'Ossola (63,000 mètres), à 7,586,102 francs ; savoir 4,106,637 au compte de la France, et 3,479,465 à celui de la République cisalpine.

Selon l'arrêté des consuls, à compter du 1er vendémiaire an VIII (23 septembre 1800), la République cisalpine chargée de la partie du chemin depuis Domo-d'Ossola à Algaby, devait fournir 50,000 francs par mois, et pareille somme devait également être versée chaque mois par la République française pour la partie depuis Algaby jusqu'à Brigue.

Pour la défense de la route, la France se proposait d'élever un fort, vis-à-vis de l'entrée inférieure de la grande galerie : il aurait porté le nom de fort d'Algaby; les changements politiques en empêchèrent l'exécution (1).

---

## SION.

La première enceinte de Sion ne s'étendait que sur le penchant des deux monts de Tourbillon et de Valère : la deuxième recula les murs de la ville jusqu'à la Sionne, et la troisième, en deçà, était déjà au 12e siècle la même qu'aujourd'hui.

La première fondation de la cathédrale actuelle n'est pas antérieure au 11e siècle. Dès le 12e l'église de Saint-Théodule existait dans le local d'aujourd'hui.

Sion obtint du concile de Bâle la grande châtellenie de son dixain, office jusqu'alors exercé par les vidames de l'évêque : l'archevêque

(1) Extrait des *Souvenirs des travaux du Simplon*, par R. Céard, fils de l'inspecteur du Corps des ingénieurs de cette route.

administrateur (André de Gualdo) réclama en vain contre ce qu'il appelait un empiétement; de là un des grands pas de la démocratie dans le gouvernement du Vallais. Les autres dixains, à l'exemple de Sion, ne tardèrent pas à obtenir des châtelains agréables au peuple, puis à prétendre à leur choix; peu à peu le droit leur en fut acquis.

Avant que le régime démocratique eût prévalu, Sion avait le privilége de reviser toutes les sentences criminelles et nommait de droit le vice-bailli. En 1645 les dixains exigèrent que le conseil de la ville présentât quatre candidats, sur lequels le bailli désignerait son lieutenant. Enfin il fut réglé que quand le bailli serait choisi de la Raspille (1) en haut, le vice-bailli serait de la Raspille en bas, et *vice versâ*.

En 1560 la ville acquit la vidamie de la capitale de Nicolas de Chevron, son dernier vidame; elle fit aussi, au 15e siècle, l'acquisition des seigneuries de Salins et de Bramois, et plus tard de celle de Granges.

---

## TOURBILLON.

On croit communément que le château de Tourbillon a été bâti par l'évêque Boniface de Challand : il ne fit que le restaurer. Un rôle de ceux qui devaient y monter la garde en temps de guerre, achronique à la vérité, est antérieur à cet épiscopat, si l'on en juge par les personnes qui y figurent. Nos chroniqueurs ont d'ailleurs souvent attribué la construction de certains monuments à ceux qui n'en étaient que les restaurateurs. Il a été incendié avec la ville en 1788, le 24 mai.

---

## TOURTEMAGNE.

Tourtemagne semble rappeler les anciens *Téméniens* qui habitaient nos vallées, selon Festus. Cet endroit avait ses seigneurs particuliers qui portaient le titre de comtes. Leur château se trouvait sur une colline élevée où est aujourd'hui une chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Le nom que leur donne Schiner (2), et son étymologie, sont tirés de son imagination féconde en traits pareils : c'est là une des mille et une traditions en vogue pour stigmatiser la féodalité, qui, comme toutes

(1) Torrent qui sépare les dixains de Loëche et de Sierre.

(2) *Description du département du Simplon*, p. 298.

les autres époques, fournit au tribunal d'une critique éclairée et judicieuse de belles et de hideuses pages.

La terre de Tourtemagne fut acquise (1209) par Guillaume de la Tour, de deux nobles d'Evian, en présence de l'évêque Landri.

---

## VAL-D'ILLIER.

Lors de la conquête de 1536 le duc de Savoie n'était au Val-d'Illier seigneur immédiat que de trente-quatre familles, qu'il faisait gouverner par un métral; le reste de la population appartenait à divers nobles, dont les principaux étaient les d'Allinges et le prieur de Ripaille. Les d'Arbignon, les de Neuvecelle, les de Rovéréa, les de Rosey et les de Payernat y avaient aussi des droits féodaux et des hommes taillables. Depuis que cette vallée eut changé de domination, l'état du Vallais chercha à acquérir les fractions de ce fief et en fit une châtellenie, réservant la haute justice au gouverneur de Monthey. Outre la dîme des veaux et des agneaux, les d'Allinges y percevaient du froment, de l'avoine, des chapons et du poivre.

La taillabilité personnelle, malgré toutes les promesses faites, pesait encore sur cette commune au commencement du siècle dernier : un pasteur zélé (Jean-Louis Favre), qui avait continuellement sous les yeux le triste tableau de cette dure servitude, fit tout pour y mettre un terme : il eut le bonheur de réussir et d'être appelé le *libérateur de son peuple*. Une somme de mille doubles, valant chacun 115 batz, fut le prix que l'état (1715) mit à l'émancipation de cette paroisse.

Les taillables de Trois-Torrents et de Monthey obtinrent la même faveur l'année suivante.

---

## VALÈRE.

Nul doute que Valère n'ait été un château-fort sous toutes les dominations qui ont régi le Vallais. C'est dans son enceinte que les Romains élevèrent une église qui plus tard devint cathédrale : les plus anciens titres de 999, 1005 et 1053 l'appellent *Sainte-Marie de Sion*, nom qu'elle conserva encore postérieurement à la construction de l'église inférieure. Les doyens de Valère eurent longtemps la prééminence sur ceux de la seconde.

On croit que la nef de l'église de Valère a été bâtie par un des pre-

miers princes de Savoie : les aigles qui décorent les chapiteaux des colonnes du chœur étaient réellement les premières armes de cette maison (1).

Le chapitre y avait droit d'asile et exerçait l'omnimode juridiction par un chanoine-châtelain. Une personne étrangère ne pouvait y entrer sans sa permission : si elle arrivait de nuit, elle n'était admise qu'entre la première et la deuxième porte ; le garde sonnait du cor et l'on ne baissait le pont-levis que par un ordre exprès du châtelain, sur l'avis des chanoines résidents (2).

Des difficultés depuis longtemps soulevées entre la ville de Sion et le chapitre, furent enfin aplanies par le nonce Jules Piazza, archevêque de Rhodes : il fut reconnu (28 novembre 1702) que cette forteresse appartenait en toute propriété au chapitre qui, comme seigneur, exerçait dans son enceinte la haute et basse juridiction et en avait seul la garde en temps de paix ; mais qu'en temps de guerre la ville pouvait y mettre une garnison, qu'elle était tenue de retirer dès que les hostilités étaient terminées.

---

## VIÉGE.

Le château de Beaufort (*Hübschburg*), ainsi appelé à cause de l'aménité de son site, était le manoir des majors de Viége. Dès le commencement du 13e siècle cet office était rempli par des nobles de Viége, auxquels succédèrent les de Blandrate, nobles Novarrais, puis les Compesio.

Aux majors furent substitués les vidames : on a lieu de croire que la famille de Chevron, qui fut investie de cette vidamie en 1382 par l'évêque Edouard de Savoie, la vendit à la bourgeoisie de Viége au commencement du 16e siècle.

Ce bourg avait, au commencement du 14e siècle, un couvent de religieuses du tiers-ordre de Saint-François et un refuge pour les ermites augustins de Fribourg, lorsqu'ils venaient faire la quête en Vallais.

La vallée de Saas formait aussi une juridiction particulière sous le nom de majorie de Chouson (*Sausa*).

Au sommet de la vallée de Zermatt, sur le point culminant et à l'ex-

(1) *Sigilli de' principi di Savoia*, par les chevaliers Cibrario et Promis, p. 35. — La croix commence à paraître après le milieu du 13e siècle. *Loco cit.*

(2) Actes de 1364 et 1365. *Arch. de Valère.*

trême frontière italienne (val d'Aoste), est la *redoute de Saint-Théodule.* C'est dans cette région glaciale que campa M. de Saussure, le 12, le 13 et le 14 août 1792 : sa tente se trouvait à 10,280 pieds au-dessus de la mer. Ce savant remarque que cette redoute est la forteresse la plus élevée de notre planète.

Græchen a donné naissance à Simon Steiner (Lithonius), mort en 1543, professeur de belles-lettres latines et grecques à Strasbourg, et à Thomas Platter son cousin, mort professeur à Bâle, en 1582, à l'âge de 83 ans : l'un et l'autre, partisans de la réforme, cherchèrent à la propager dans leur patrie et firent de nombreux prosélytes à Sion et à Loëche.

Des Allemands habitent les villages les plus élevés des vallées italiennes sur le versant des monts Rose et Cervin : on croit que des serfs des majors de Viége auront émigré dans ces localités, dont les nobles de Blandrate étaient aussi seigneurs. Le comte d'Augustini, bailli du Vallais (1802), était originaire de Macugnana, un de ces villages, voisin de Gressoney.

---

## VIONNAZ.

Les prieurs de Lutry (diocèse de Lausanne) étaient seigneurs de Vionnaz. Ils y avaient un métral qui relevait du châtelain de Chillon sous les comtes de Savoie, et du gouverneur de Monthey sous les Vallaisans.

Les causes criminelles, les confiscations, les droits de pêche, de chasse, d'usine, appartenaient au seigneur-prieur.

Les hommes de Vionnaz devaient annuellement au château de Chillon une manœuvre de trois jours à leurs propres frais, le chanvre pour les cordes des ponts-levis et chaque feu un chapon ou un denier.

Les comtes avaient quelques droits sur les montagnes et recevaient du pain, du fromage et du vin, lorsqu'ils venaient chasser en personne dans la forêt de la plaine.

Les seigneurs y fondèrent le bénéfice de la cure et s'en étaient réservé la collation : de là le droit de patronage qu'exerce l'état du Vallais.

Vionnaz a donné le jour à Nicolas du Four, docteur en théologie, chevalier du Saint-Empire, agent diplomatique de Joseph II, prévôt mitré de la collégiale de Nicolsbourg en Moravie et seigneur d'Iriz, etc., — à Michel du Four, plusieurs fois grand-bailli du canton du Vallais, décédé le 6 décembre 1843.

---

## VOUVRY.

Vouvry, seigneurie de l'abbaye de Saint-Maurice depuis Sigismond, roi de Bourgogne, a eu aussi ses vidames. La tradition porte que Charlemagne y passa et accorda aux habitants de grandes franchises : jusqu'à la fin du dernier siècle, le jour de sa fête, le dernier couple marié était tenu d'ôter la neige dans la prairie où se donnait le bal rustique en souvenir.

La famille du Fay avait la juridiction seigneuriale de la montagne de Taney; elle l'avait acquise de la maison hospitalière du Saint-Bernard.

Le péage de Vouvry, dépendant du château de Chillon, fut cédé (1671) par l'état de Berne à l'abbaye de Saint-Maurice, qui le remit au bailli Gaspard Stockalper, l'année suivante. L'état du Vallais s'en empara pendant ses démêlés avec cette famille (1).

(1) Nous aurions pu donner plus de développement à ces notices alphabétiques et les étendre à bien d'autres localités ; mais nous nous réservons de le faire dans une *Géographie historique* à l'usage des écoles.

# Notes Justificatives

OU

# DÉVELOPPEMENTS SUR QUELQUES POINTS

DE

# L'HISTOIRE DU VALLAIS.

## I.

*Passage des Carthaginois par le Grand-Saint-Bernard.*
(Page 9.)

Annibal, poussé par la haine qu'il avait vouée aux Romains, passa les Alpes 218 ans avant J.-C. pour aller porter la guerre dans les plaines de l'Italie. Les écrivains modernes ont beaucoup discuté sur la montagne qui avait dû servir de passage au fameux général carthaginois ; plusieurs opinions n'ont fait qu'embrouiller cette question ; les monts Viso, Cenis, Genèvre, le Petit et le Grand-Saint-Bernard, ont été tour à tour désignés comme la route qu'a suivie le fils d'Amilcar. Pour atténuer les preuves qui militent en faveur de son passage par le Grand-Saint-Bernard, on a cherché à changer le nom des Alpes *pœnines* en *pennines ;* mais il reste toujours vrai que les inscriptions de divers siècles, les nombreux *ex voto* (1),

(1) Tous les *Ex-voto* renfermés dans le cabinet d'antiquités du Grand-Saint-Bernard sont orthographiés *poenino*, à l'exception de deux, où on lit *puoenino* et *phoenino*.

les monuments romains découverts en Vallais et ailleurs, maintiennent le mot *pœnines*, à moins qu'on ne veuille prétendre qu'un peuple tout entier, élevant des trophées à ses bienfaiteurs, ait méconnu le vrai nom de son pays (1).

Les anciens ont moins divagué sur la question qui nous occupe; il n'y a eu parmi eux que deux opinions; les Alpes pœnines indiquées par Polybe, et les cottiennes désignées par Tite-Live. Le premier sentiment a eu les partisans les plus nombreux et les plus renommés; Tite-Live avoue lui-même que, de son temps (2), telle était l'opinion générale, malgré qu'il se fût prononcé pour les Alpes cottiennes; tous les historiens de quelque poids qui ont vécu après lui, Strabon (3), Pline le naturaliste (4), Ammien-Marcellin (5), ont persisté à croire et à écrire que les Carthaginois, conduits par Annibal, avaient franchi l'Alpe pœnine, et que c'était de là qu'elle avait pris ce nom.

Le grammairien Servius au 5e siècle, Paul diacre et Isidore de Séville au 7e (6), ont suivi les anciens. Luitprand, écrivain du 10e, dit avoir trouvé entière sur le roc de Donaz, en Val-d'Aoste une inscription qui attestait le célèbre passage. Paul Jove et Mérula assurent en avoir vu une pareille à Bard. Il est vrai que ces deux dernières autorités ne concluent pas plus en faveur du Grand que du Petit-Saint-Bernard, et prouvent seulement que le Carthaginois traversa le pays des Salasses.

L'historien grec ne pouvait s'expliquer d'une manière plus positive. Après avoir observé « qu'il a appris toutes ces choses de témoins contemporains, et qu'il a été lui-même aux Alpes pour en prendre une exacte connaissance (7), » il se met à décrire, dès sa source, le cours

(1) Voy. les nos II, III et XII des inscriptions.

(2) Liv. I, 3e décade.

(3) Parlant des chemins qui conduisent dans les Gaules, il dit : « *Quo Annibal usus per Salassos*. Est autem duplex, alter curribus etiam pervius per Centrones (Petit-Saint-Bernard), alter per Pœninas fauces brevior, sed idem acclivis et angustus. » Les difficultés que rencontre Annibal, selon tous les historiens, ne sauraient se concilier avec la première montagne ; il a donc, selon Strabon, franchi la deuxième.

(4) Alpes Pœninæ aut Penninæ, credo melius ab Pœnis, hoc est Annibale Pœno ejusque exercitu. Lib. III, cap. 17.

(5) Hicque (Annibal) harum indidit nomen. Lib. XV, cap. 10.

(6) Alpes Pœninæ quia Annibal veniens in Italiam easdèm Alpes aperuit. Orig., cap. 8.

(7) Liv. III, ch. 9.

du Rhône, et la vallée qu'il arrose; il est à remarquer que c'est la seule localité sur laquelle il se soit arrêté aussi explicitement; il le fait précisément avant que l'armée entre dans les Alpes. Pourquoi cette topographie, sinon parce que ce devait être la route d'Annibal; car Polybe, comme il nous en avertit lui-même (1), n'aime pas « l'histoire parsemée « de particularités détachées du sujet principal. » Il finit sa description par ces mots bien décisifs: « Cette vallée est séparée des plaines des en- « virons du Pô par les Alpes, qui s'étendent depuis Marseille aux extré- « mités du golfe Adriatique, et qu'Annibal, venant du Rhône, traversa « pour entrer dans l'Italie (2). » Le savant Casaubon (3), dans sa traduction, donne à ces lignes un sens tout aussi tranchant en faveur du Grand-Saint-Bernard, que P. du Ryer, de l'Académie française, qui les rend ainsi: « Annibal passa donc en Italie par ces Alpes qui sont à la « source du Rhône. » Gibbon a aussi avoué que, selon la version de Polybe, on doit se prononcer pour le Grand-Saint-Bernard.

Malgré le peu de vraisemblance et de probabilité que semble avoir cette opinion, à cause du grand détour qu'aurait dû faire Annibal, nous sommes trop éloignés de l'époque dont il s'agit pour pouvoir sonder et connaître les intentions et les plans du rare génie qui les exécutait. Voudrait-on nier tous les faits dont on ignore les motifs? Cette invraisemblance était la même pour les anciens, et toutefois ils se sont groupés autour de cette opinion, mus sans doute par bien des raisons que nous ignorons, et par des monuments qui ne se sont pas conservés jusqu'à nous; d'ailleurs la surprise qu'éprouve le consul Scipion, qui s'était persuadé que jamais Annibal n'aurait la hardiesse de prendre cette route (4); si long détour que le Carthaginois, arrivé au sommet des Alpes, se repent d'avoir fait, sa détermination de fuir les Romains et de n'avoir point d'engagement avec eux avant de n'avoir mis le pied sur le sol de l'Italie (5), sont des raisons qui détruisent l'improbabilité.

C'est une ambassade de Boïens qui se chargea de conduire les Car-

(1) *Loco cit.*, ch. 11.

(2) « A transitu autem Rhodani, propter ipsum fluvium versus ejus fontes tendenti- « bus.... Plurimus ejus cursus est intra convallem, ejus septentrionale latus Ardyes « galli colunt.... Circumpadanos campos, ab eo convalle, quam permeat Rhodanus, se- « parant eorumdem juga, quæ a Massilia ad ultimum usque Adriæ recessum porri- « guntur. Quos montes tunc transgressus Annibal, a locis circa Rhodanum, in Italiam « intravit. » *Polybius à Joanne Schweighæuser, Lipsiæ*, 1789.

(3) Hos montes Annibal transgressus a parte quâ oritur Rhodanus Italiam intravit.

(4) Polybe, liv. III, ch. 10.

(5) Tite-Live, liv. I, décade 3.

thaginois au travers des Alpes; il est à présumer qu'ils suivirent la route que leur avaient tracée leurs pères.

Ceux qui, avec Tite-Live, donnent pour racine du *pœnino* dans nos inscriptions un dieu *Pen* (1), comment l'interprèteraient-ils joint au *Jovi* (*Jovi pœnino*) qui se rencontre presque dans toutes? Il est évident que c'est là un des nombreux surnoms donnés à Jupiter, tels que *Stator*, *Inventor*, *Olympius*, *Capitolinus*, etc., ordinairement destinés à perpétuer quelque souvenir.

Toutes les Alpes, maritimes, cottiennes, grecques, rhétiennes, lépontiennes, noriques, juliennes, etc., ont reçu leurs noms des Romains; les Alpes pœnines seules, situées sur la même ligne, tireraient leur étymologie des Celtes.

Polybe, comme Tite-Live, ne peut être cru en tout; on doit adopter en principe que l'Alpe franchie n'est pas celle avec laquelle coïncident toutes les circonstances de l'historien grec; mais les principales. Or, ces circonstances, qui sont les distances des lieux (2), le journal des marches, l'état physique de la montagne, etc., s'expliquent parfaitement, la dernière surtout, beaucoup mieux que dans l'opinion Livienne.

Tite-Live n'était pas contemporain; il écrit 200 ans après l'événement; il ne donne aucun garant de ce qu'il avance; il s'exprime souvent plutôt en poète qu'en historien (3), il avoue qu'il écrit contre l'opinion commune, et qu'il ne fait qu'un ou point de prosélytes, et ce témoignage isolé prévaudrait sur tous les autres? La tradition de cet événement était d'autant plus respectable, qu'elle remontait à Scipion et à Fabius, contemporains d'Annibal, sur la relation desquels écrivait Polybe, qu'elle

(1) M. de Luc, de Genève, a-t-il pu dire sérieusement que c'est par ignorance et trompé par l'affinité des mots *Pen* et *Pœni* que Pompée, Ammien-Marcellin, Servius-Sempronius, Appien, Tacite et les autres auteurs romains ont pensé comme Polybe? Sans faire injure à M. de Luc, nous sommes tentés de donner plus de poids au témoignage de ces anciens et célèbres personnages, qu'à son opinion particulière: et s'il devait y avoir soupçon d'ignorance, ne devrait-il pas plutôt planer sur ceux qui jugent et prononcent à vingt siècles de distance, que sur les contemporains eux-mêmes, hommes d'ailleurs d'un grand mérite et d'un nom plus grand encore?

(2) Depuis l'entrée dans les Alpes jusqu'aux plaines de l'Italie, Polybe compte 1,200 stades ou 50 lieues: or depuis Seyssel, où l'on commence à pénétrer dans les défiles des montagnes jusqu'à Ivrée où l'on en sort, il y a 52 lieues; difference trop minime pour qu'on s'y arrête.

(3) Entre autres quand il fait *calciner les rochers par le feu et le vinaigre, pour s'y frayer un chemin*: quand *du haut des Alpes il montre aux soldats les campagnes du Pô, les remparts même de Rome*, etc.

appelait un de ces faits qui se conservent plusieurs générations sans monuments écrits ; que les *ex-voto* portant le *pœnino* sont antérieurs et postérieurs à Tite-Live, et que, par conséquent, ses concitoyens, malgré ce qu'il en avançait, ont continué de croire ce qu'avaient cru leurs pères. Les modernes, plus littérateurs que critiques, enthousiastes de sa belle latinité, arrivent donc un peu tard pour infirmer par des traditions équivoques ce qui a paru évident aux plus doctes Romains ; et il semble assez singulier qu'on vienne exhumer, après dix-huit siècles, un système que les contemporains de Tite-Live ont rejeté avec la pleine conviction de son peu de fondement.

---

## II.

### *Concile d'Epaone.*
(Page 22.)

Les savants conviennent que ce concile a dû se tenir sur le territoire du royaume de Bourgogne ; mais ils sont loin d'être aussi unanimes à en fixer le lieu. Sur des raisons bien légères, le grand nombre en a contesté jusqu'ici l'honneur au Vallais. C'est que ce pays a été trop longtemps historiquement méconnu ; peu de documents ont été publiés et rarement ils ont eu l'exactitude en partage. Depuis un siècle environ, M. Briguet, chanoine de Sion, a mis au jour une dissertation assez estimée sur le concile d'Epaone (1), mais elle paraît être restée exclusivement dans les mains de ses concitoyens, chez qui la tradition conservée dans toute sa vigueur avait déjà cimenté la conviction que ce concile avait été réuni dans la malheureuse cité détruite par la chute du *Tauredunum*, en 563.

Deux opinions contradictoires à la nôtre sont les seules un peu généralement admises ; l'une donne pour l'ancienne Epaone *Albon*, au diocèse de Vienne, et l'autre *Yenne*, en Savoie. Les partisans de Yenne, au moyen de maintes variantes qui se seraient successivement introduites, font dériver ce nom d'*Epaona*, étymologie qui nous paraît par trop forcée, et qui d'ailleurs conclurait autant en notre faveur qu'en la leur, puisque nous avons en Vallais, à un quart de lieue de l'emplacement que nous regardons comme celui de l'Epaone du concile, un village appelé aussi *Yenna* dans le langage du pays. D'autres prétendent que l'ancien nom de Yenne était Epaone, parce qu'on y a trouvé un marbre

(1) *Concilium Epaunense*, Sion, 1741.

antique avec l'inscription *Deæ Eponnæ*, comme si les divinités du paganisme eussent toujours donné leurs dénominations aux populations qui leur rendaient un culte; d'ailleurs les plus anciennes cartes rejettent ces prétentions, en l'appelant non *Epaona*, mais *Etanna*; ce n'est que dans le moyen âge qu'on la nomma *Ejanna*, d'où s'est formé *Yenne*.

Quand à Albon, il est très-vrai que des chartes du 9e siècle l'indiquent sous le nom d'*Epaonis*, mais il ne peut être la *parochia Epaonensis*, où la lettre évangélique de l'archevêque de Vienne convoque les évêques, à moins qu'il ne conste qu'il était d'une telle célébrité qu'il suffisait de le nommer pour que les prélats comprissent dans quel diocèse il se trouvait; l'identité du nom ne peut non plus être un argument, puisqu'il y avait plusieurs localités appelées ainsi; un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Maurice, parlant de cette réunion, la nommait en propres termes « *Concile d'Epaone des Agaunois.* » Donc le territoire d'Agaune avait aussi son Epaone, célèbre parce qu'elle avait été récemment bâtie par Sigismond sur le sol arrosé du sang de la légion thébéenne, parce qu'il y avait un palais, duquel, en 516, il avait daté la dotation du monastère d'Agaune (*propè Agaunum*), parce que souvent il y avait fait sa résidence avec saint Avit, le président du concile, pour encourager des travaux qu'ils avaient tant à cœur. Il n'est donc pas étonnant que l'archevêque n'ait indiqué Epaone à ses collègues que par ces seuls mots: « *In parochia Epaonensi.* » Les lieux qui avaient été depuis deux ans l'objet de la sollicitude particulière du roi, le monastère à la dotation duquel huit provinces avaient contribué, devaient-ils être méconnus à ses sujets, et surtout aux évêques, par les conseils desquels il avait mis la main à ce monument éternel de son attachement à la foi catholique? L'Epaone des Agaunois était donc à cette époque la plus, peut-être même la seule célèbre des localités qui portaient ce nom; donc, en ne fixant ni diocèse, ni province, c'était cet endroit si connu que désignait la lettre convocatoire. Ajoutons, qu'en appelant les évêques sur une terre aussi sacrée, le pèlerinage le plus fréquenté de l'Occident après celui de la Ville sainte, le roi avait eu en vue de répondre à leur piété.

Le concile était convoqué pour le 8 des ides de septembre (6 septembre); il n'a donc pu être réuni que dans Agaune même, ou dans une localité toute voisine, puisque saint Avit fit le 22 du même mois la dédicace de l'abbaye de Saint-Maurice. C'est ce qui a fait dire aux érudits Cabassut, Noël-Alexandre, Labbe, Cossart, etc., qu'Epaone n'était pas éloignée du célèbre monastère (1). Les deux derniers ajoutent, qu'ils

(1) *Qui locus est non longe Agauno distans.* Nat. Alexand., *Hist. eccles.*, tome V, p. 425.

avaient une note de François Bosquet, évêque de Montpellier (1), qui affirmait avoir vu des documents des archives de l'abbaye de Saint-Maurice, qui attestaient « que ce concile s'était tenu dans son voisinage, en « un hameau qui s'appelait depuis longtemps, en langage du pays, « *Epaone.* »

Si les archives du Vallais ne fournissent pas plus de documents à l'appui, rappelons-nous qu'elles ne sont pas mieux fournies pour tous les événements antérieurs au 12e siècle. Les incursions fréquentes des Lombards au 6e siècle; celles des Sarrasins au 10e; le passage continuel des armées dans le moyen âge, de nombreux incendies, qui *douze fois* détruisirent l'abbaye de Saint-Maurice, expliquent assez ce silence.

---

## III.

### *Chute du mont Tauredunum. — Destruction d'Epaone.* (Page 25.)

La plupart des modernes qui ont écrit sur l'épouvantable catastrophe du *Tauredunum* ou *Taurus* (2), peut-être une des plus effroyables dont l'histoire ait conservé le souvenir, se sont trompés en désignant le lieu qui en avait été le théâtre; presque tous l'ont placé sur les bords du lac Léman. L'erreur aurait fait place à la vérité, si ces écrivains eussent connu la tradition orale et écrite, constante et générale, qui rappelle aux habitants de Saint-Maurice la chute du Taurus et la ruine d'Epaone, qui en a été la conséquence. On ne saurait et pourrait disconvenir que bien des éboulements, même très-considérables, aient eu lieu des montagnes qui avoisinent le lac; mais il est de toute impossibilité de faire concorder avec ces localités les récits que nous ont laissés Marius d'Avenches et Grégoire de Tours, écrivains contemporains; il est à regretter que le premier, se restreignant au style de la chronique, ne soit pas entré dans plus de développements; il s'est contenté de dire « que le Taurus s'écroula en Vallais, « et que l'inondation qui s'en est suivie a fait déborder le lac sur toutes « ses rives, et a causé partout les plus grands maux, même à Genève. » Ces détails sont aussi de Grégoire, mais cet historien nous a laissé une

(1) Prelat mort le 24 juin 1676.

(2) *Taurus* paraît avoir été un nom commun à diverses montagnes : en langue chaldeenne ce mot signifie *montagne*.

topographie si exacte des lieux, qu'on ne saurait s'y méprendre (1). « Le « mont s'étant séparé d'une autre montagne voisine, s'écroula dans le « Rhône avec les églises, les richesses, les habitants et leurs habitations. « Le lit du fleuve ayant été obstrué (*occluso*) (2), l'eau regorgea et re- « monta vers sa source; car ce lieu est des deux côtés resserré par des « montagnes, dans les étroits défilés desquels coule la rivière. » Après avoir raconté les désastres de l'inondation, comme si l'on eût difficilement cru qu'il pût y avoir eu une assez grande quantité d'eau arrêtée pour causer autant de malheurs, il ajoute : « Ce dont on ne doit point « douter; car, comme nous l'avons dit, le Rhône coule dans ces lieux en- « tre les défilés des monts, et il ne put nullement se frayer un passage « de côté, parce que tout avait été engorgé. » Cet événement a donc eu lieu en Vallais, dans une localité très-resserrée. On doit le fixer là où l'on trouve des vestiges de décombres qui s'étendent d'une chaîne des monts à l'autre. Qui ne sera obligé d'avouer que ces circonstances ne sauraient être applicables à la partie du Vallais inférieure à Saint-Maurice? cet événement a donc nécessairement eu lieu dans les gorges supérieures à cette ville; hors, là nulle part obstruction de la vallée dans toute sa largeur, nulle part traces d'éboulement au moins considérable, dont on ne connaisse l'époque et les détails, si ce n'est à une demie-lieue de Saint-Maurice, où tout concorde avec la tradition, et où toutes les circonstances décrites par l'historien se trouvent expliquées par le seul examen de tout ce qui entoure un spectateur judicieux et impartial. Des hauteurs du Bois-Noir on ne tarde pas à concevoir quelle énorme masse d'eau avait dû s'accumuler dans le vaste bassin qu'il domine, après que le lit du Rhône eut été engorgé, ce qui n'était pas difficile, vu que la vallée a dans cette localité à peine une demi-lieue de largeur. Donc la chute du mont Taurus ne peut et ne doit se rapporter qu'au territoire de Saint-Maurice. Donc il y avait dans cet emplacement un bourg assez

(1) Nous donnons ici quelques passages du texte de saint Grégoire, *Hist. Francorum*, lib. IV, cap. 31 :

« .... Scissus atque separatus mons illo ab alia monte sibi propinquo cum homini- « bus, ecclesiis, opibusque ac domibus in fluvium (Rhodanum) ruit, occlusoque amnis « illius littore, aqua retrorsum petiit, locus etenim ab utraque parte a montibus inclu- « sus erat, inter quorum angustias torrens defluit,... quod dubium non est, quia ut « diximus, Rhodanus in locis illis intra angustias montium defluit, nec habuit in late- « re, cum fuit exclusus quo se diverteret,... » etc.

(2) Le 25 juin 1636, à la suite d'un éboulement de la même montagne, les routes furent rendues impraticables jusqu'à Riddes, par le regorgement du Rhône. *Chronique Bérodi.*

considérable, puisqu'il est parlé d'églises, de richesses enfouies, etc. La légende du 6e siècle atteste d'ailleurs qu'à cette époque, après avoir franchi le défilé étroit d'Agaune, on découvrait tout à coup entre les rochers un bassin riant, embelli par les fontaines qui l'arrosaient. Il a donc fallu un événement tel que celui dont nous parlons pour opérer la pénible métamorphose qu'a subie cette localité. Si l'on ajoute la dernière circonstance citée par saint Grégoire, « que trente religieux s'étaient « rendus sur l'emplacement pour y faire des fouilles », on ne pourra plus se refuser à fixer le voisinage d'Agaune comme le théâtre de cette catastrophe; car il n'y avait alors de monastère en Vallais que l'abbaye de Saint-Maurice, et les religieux qui se sont rencontrés sur le lieu de l'éboulement, appartenaient sans nul doute à cette maison (1).

---

## IV.

### *Comté du Vallais.*

(Page 32.)

Pendant plusieurs siècles les évêques du Vallais, sous le titre de comtes, ont joui du plein exercice des droits régaliens (2). Ils prétendaient tenir cette dignité de Charlemagne, et le premier prélat qui en aurait été investi devait être un évêque saint Théodule, qui, disait-on, occupait le siége de Sion dès l'année 800 à 806.

Telle était la croyance générale, lorsque dans les 16e et 17e siècles commencèrent à éclater entre les magistrats et les évêques ces divisions, qui amenèrent la substitution du régime représentatif à la souveraineté temporelle des évêques-comtes.

Alors, pour affaiblir les droits de ces derniers, les magistrats lancèrent mémoires sur mémoires, où, confondant l'une et l'autre des questions, ils niaient tout, rejetaient tout, jusqu'aux faits les plus constants et les mieux établis. Dans ces écrits, qui ne montrent pas une connaissance

(1) Les voyageurs qui vont de France en Italie, ayant dépassé Saint-Maurice ne tarderont pas à se convaincre que le vaste amphithéâtre de ruines qui se déroule à leur droite, annonce une de ces grandes catastrophes dont les Alpes ont eu souvent à raconter les horreurs : c'est là que se trouvait Epaone ; *Epinassey*, qui a hérité de son nom, est au pied de ces décombres.

(2) Nous avons souvent employé *Régalie* pour *Régale*, quoique ce dernier soit plus généralement adopté.

profonde de l'histoire, l'esprit de parti alla jusqu'à prétendre que les évêques n'avaient jamais *exercé* les droits régaliens !

Une saine critique doit ici scinder la question ; elle ne peut, à la vérité, admettre qu'une concession quelconque ait été faite au commencement du 9e siècle à un évêque *Théodule ;* nos catalogues n'en connaissent aucun de ce nom dans les 8e et 9e siècles. Villicaire, Althée, Abdalong, Heiménius, se succédèrent immédiatement sur le siége de Sion de 770 à 830 (1). Ce Théodule aurait d'ailleurs été oublié par tous ses contemporains écrivant sur la vie des évêques de l'Helvétie ; Nottker, Walafrid, tous deux religieux de Saint-Gall, Adon de Vienne, etc.

Dans les donations faites aux Eglises, le formulaire en nommait toujours les patrons, et c'était à Dieu et à ces saints que la concession se faisait ; des copistes ignorants, transcrivant un titre où Charlemagne accordait le comté du Vallais à *saint Théodule,* patron du diocèse, se seront empressés d'en faire un contemporain de ce prince. Ces inexactitudes ne sont malheureusement que trop communes dans le moyen âge. De là tant de faits rejetés comme apocryphes, quoique vrais au fond, parce qu'on s'était permis d'y glisser des interprétations fausses et erronées.

Quoique parmi les titres qui nous restent touchant les longs démêlés des évêques avec les comtes de Savoie au 14e siècle, il ne s'en trouve point où l'on ait allégué que les droits régaliens eussent été concédés par Charlemagne, Müller (2) ne persiste pas moins à croire à cette investiture ; l'histoire d'Allemagne nous prouve que le grand roi aimait à confier les pays frontières à la garde des évêques, et sa prudence lui fit adopter probablement la même mesure pour le Vallais, dont il lui importait de fermer les passages contre les agressions des Lombards, avec qui il était en lutte. Villicaire, qui en était alors évêque, avait montré tant de dévouement envers ce prince, que celui-ci, en retour, aura voulu lui donner une preuve de son entière confiance.

Pendant l'anarchie qui suivit la mort du grand empereur, on vit plusieurs princes porter le titre de comtes du Vallais ; ce n'était là qu'un empiétement et une interruption de l'autorité que l'Eglise de Sion avait déjà exercée (3), entraves qu'elle éprouva encore souvent plus tard. Si

(1) Catalogue de l'abbaye de Saint-Maurice, écrit vers l'an 830.

(2) Liv. I, ch. 10.

(3) Müller, liv. I, ch. 12. — Charte de 899. Bibliothèque de Paris, manuscrit de Brienne.

elle l'avait déjà exercée avant les Rodolphiens, à qui mieux en attribuer l'origine qu'à Charlemagne; il ne faut certainement pas la chercher dans une époque de désordres successifs et incessants.

La charte de Rodolphe III, datée de Cudrefin, l'an 999, en faveur de l'évêque Hugues, ne doit donc être considérée que comme une confirmation des droits régaliens déjà accordés précédemment, comme la rédaction l'indique d'ailleurs (1). Ainsi nous concluons que l'opinion la plus probable est celle qui, rejetant la coëxistence d'un évêque Théodule et de Charlemagne, attribue également à ce prince la concession du comté du Vallais faite aux évêques de Sion.

---

## V.

### *Comté de la Tête-du-Lac.*
(Page 44.)

Déjà sous les rois du deuxième royaume de Bourgogne, il est parlé d'un comté placé à la tête du lac Léman, connu dans les documents sous le nom de *Caput Laci*, *Caput Lacensi*, en langue vulgaire du temps *Capo-lay*, dont on a formé postérieurement le mot Chablais. Il avait pour limites Evian, sur la rive gauche du lac, et la Veveyse sur la rive opposée. Saint-Maurice en était la capitale, et le château de Chillon la clef. D'abord administré par des comtes particuliers, il ne tarda pas à être confondu avec les terres de la Maison de Savoie, qui, plus tard donna plus d'étendue à l'ancien Chablais, en en reculant les limites jusqu'à l'Arve. Thonon devint alors la capitale du nouveau comté ou duché, et Saint-Maurice continua à être le chef-lieu de l'ancien Chablais et du Vallais savoisien. Une opinion longtemps accréditée voulait que le comté du Vallais, octroyé aux évêques, embrassât toute l'étendue du diocèse; mais il est constant aujourd'hui, que les territoires de Saint-Maurice, les gouvernements d'Aigle et de Monthey faisaient partie du comté *de la Tête-du-Lac* (2), bien distinct du comté du Vallais, sans qu'il soit facile d'indiquer la ligne de démarcation qui les séparait; on sait que Nenda

(1) Comitatum Vallensem integriter cum omnibus suis utilitatibus quæ et legaliter *ex antiquis seu etiam modernis Constitutionibus* ad Ecclesiæ Comitatum appendere videntur.

(2) « In pago Caput Lacensi : Aulonum, Evurna (Yvorne), Agaunum, Salvanum, » etc. *Diverses chartes.*

et les terres sises entre la Morge et la Lizerne appartenaient au dernier (1). On sait aussi que, sous les princes de Savoie, les actes administratifs et judiciaires distinguaient leur territoire dans le Vallais en Chablais, Vallais et Entremont (2).

---

## VI.

### *Féodalité en Vallais.*
(Page 71.)

On ne connaît presque pas une localité du Vallais qui n'ait eu ses seigneurs particuliers laïques ou ecclésiastiques; on y retrouve tous les degrés de la hiérarchie féodale, depuis les serfs mains-mortables attachés à la glèbe jusqu'aux seigneurs possédant leurs terres en franc-alleu (3) exemptes de tout hommage et de tout service; au nombre de ces derniers on ne compte guère que les abbés de Saint-Maurice, qui, après un possessoire de dix siècles sous divers gouvernements, furent forcés, pour se ménager la faveur et la protection des Hauts États de Berne et du Vallais, de s'en reconnaître les feudataires.

Le Vallais, pendant le régime féodal, ne présente pas tous ces excès criants qu'on retrouve dans d'autres pays; les évêques d'un côté, les comtes de Savoie de l'autre, furent les protecteurs des libertés publiques. Les franchises qu'ils accordaient sont partout dictées par un même esprit de modération assez rare à cette époque, et si quelques localités étaient courbées sous le joug des servitudes pénibles de la taillabilité personnelle, de la glèbe, de la main-morte (4) etc., il y avait obligation pour les seigneurs de les en affranchir lorsqu'elles remplissaient les conditions qui n'étaient pas d'ailleurs très-onéreuses; on donnait à l'é-

(1) « Terram... in Comitatu Vallensi... terminalam inter duos fluvios, scilicet Morgiam et Isernam. » Infeodation de 1002, par l'archevêque Burchard, abbé de Saint-Maurice.

(2) Judex in Chablasio, Vallesio et Intermontio.

(3) Les princes, en donnant les terres à franc-alleu aux monastères, c'est-à-dire sans qu'on puisse les grever d'aucun impôt, le faisaient pour empêcher les laïques de pouvoir s'arroger le moindre droit sur elles.

(4) Les *taillables* payaient un droit au seigneur; les *taillables à miséricorde* ne trouvaient de limites dans ce paiement que dans la compassion naturelle de celui qui le percevait; les *mains-mortables* ne pouvaient ni tester, ni contracter : le mariage ne leur était permis qu'avec les serfs du même maître.

mancipé « le droit d'aller vers les quatre parties du monde, d'agir et de « contracter librement, et de faire sa volonté (1). »

Le système féodal souvent isola tout dans la société; chaque famille devenait un monde à part; la guerre était à toutes les portes. De là surgit l'ignorance; elle devint telle, que les personnes les plus distinguées par leur naissance, leurs emplois ou leurs richesses, ne savaient parfois ni lire, ni écrire. Bien des nobles s'en faisaient une espèce de gloire, et l'on trouve une foule d'actes qui finissent par ces mots : « ledit seigneur « a déclaré ne savoir pas signer, attendu sa qualité de gentilhomme. » Il n'en fut pas ainsi en Vallais, et surtout dans le Bas; les belles-lettres y étaient cultivées parmi les nobles; des connaissances assez approfondies étaient d'ailleurs nécessaires pour parvenir aux offices d'administration ou de judicature, où toutes les affaires se traitaient en latin; cette langue était la seule admise dans les plaidoyers, les actes publics, les rapports, les pétitions au prince; aussi, dès le 14e siècle, nos nobles jurisconsultes, docteurs ès-droits, etc., arrivent-ils aux emplois les plus élevés, et même à la présidence du sénat de Chambéry.

Les évêques étaient investis par les comtes de Savoie, lieutenants des empereurs, les abbés de Saint-Maurice l'étaient par le seul fait de leur élection. C'étaient là les deux hauts seigneurs qui voyaient les nobles vassaux venir leur rendre hommage de leurs droits et en recevoir l'investiture ; les de Rarogne, de la Tour, etc., après avoir prêté leur serment de fidélité, le recevaient à leur tour de plusieurs vassaux nobles, pour les arrière-fiefs qu'ils leur inféodaient. Les comtes de Savoie, pour la vidamie d'Ollon, ceux de Bourgogne pour le fief de Bracon, reconnaissaient la suzeraineté des abbés de Saint-Maurice (2).

Ainsi le seigneur suzerain investissait le vassal de son fief, c'est-à-dire lui livrait la terre inféodée, en le conduisant sur les lieux, et en lui présentant quelques produits symboliques de cette terre (*investitura*). En revanche le vassal devait se mettre à genoux, les deux mains entre celles du seigneur qui lui inféodait la terre ; et, la tête nue, lui promettre, comme guerrier et sur son honneur, qu'il voulait être son homme, c'est-

(1) Libération d'un homme de Chamoson, en 1229.

(2) Le château de Bracon, un des fiefs les plus considérables de l'abbaye de Saint-Maurice, était situé dans le faubourg de Salins : les vallées de Miéges, d'Arlay, d'Areschy, Chamblay, Usie, Cichon, le château de Saint-Maurice et un fief de Pontarlier en dépendaient.— Jeanne, reine de France et de Navarre, en prêta hommage-lige à l'abbé Barthélemi le 1er novembre 1327.

à-dire employer son bras et ses armes à son service (*hominium*); le même engagement était répété par serment avec des cérémonies religieuses, pour que cette foi liât la conscience, comme l'hommage avait lié l'honneur (*fidelitas*).

Les vidames, lieutenants et hommes-liges du seigneur, exerçaient généralement l'omnimode juridiction en mai et octobre; quelques-uns ne l'avaient que pendant quinze jours dans chacun de ces deux mois (1); ils percevaient une partie des bans, clames et échûtes; à chaque plaid ils recevaient une part sur chaque sol payé au seigneur; ils faisaient la visite des chemins publics, limitaient les possessions et recevaient pour chaque limite trois sols; ils scellaient et vérifiaient les poids et mesures, etc. A Sion, le vidame avait la police des marchés, le droit d'amender ceux qui, dans ces jours, entravaient la libre circulation des rues, les boulangers frauduleux, les pêcheurs qui exposaient du poisson en vente, sans l'avoir préalablement présenté à l'évêque et au vidame, ceux qui de nuit couraient les rues sans lumière ou y poussaient des cris après qu'on avait sonné la retraite. Il retirait trois oboles sur chaque balle de marchandises passant par la ville, même sur celles dont on payait le péage à l'évêque, etc. (2).

Dans quelques endroits le major partageait la juridiction avec le vidame; la majorie était tenue en fief des comtes ou des évêques. Elle devait la cavalcade et un tribut annuel; la basse juridiction lui appartenait. Les causes dont la valeur ne dépassait pas trois livres maurisoises ressortaient de son tribunal; le major reconnaissait aussi des salaires des ouvriers; il avait les meubles des hommes décédés sans héritiers naturels ou légitimes, le droit d'épave, la confiscation des animaux pris sur les possessions d'autrui (3).

A Leytron, la plupart des droits du major étaient exercés par un sauthier; à Liddes, Fully, Vionnaz, Saint-Gingolph, etc., ils l'étaient par un métral; tous ces emplois étaient des offices nobles dont on faisait hommage aux comtes, à chaque mutation de vassal. Le métral était aussi chargé de la basse et moyenne juridiction, du recouvrement des deniers du prince, de l'exécution de leurs mandats, ainsi que de ceux des magistrats supérieurs de la province, des baillis, des juges et des procureurs fiscaux (4).

(1) Droit des vidames à Leytron, Monthey, etc.

(2) Reconnaissance du vidame Pierre de Chevron, en 1478.

(3) Droits des majors à Monthey, au 14e siècle.

(4) Droits de la Metralie de Liddes.

Le seigneur avait ordinairement un moulin et un four banal, où les familles de ce ressort étaient tenues de faire moudre leur blé et cuire leur pain; elles devaient même attendre leur tour 24 heures avant de pouvoir le porter ailleurs (1); ceux de Fully n'obtinrent qu'assez tard la faculté d'en établir chez eux, obligés qu'ils étaient auparavant de se rendre à Saillon.

Le Vallais ne fut pas des derniers pays où les bourgeoisies s'introduisirent: celles de Sion et de Saint-Maurice existaient déjà au 12e siècle. Dès cette époque, on voit ces corporations, fières de leurs franchises, prospérer et grandir à l'ombre de leurs priviléges; on en comptait cinq dans le Vallais épiscopal: Brigue, Viége, Loëche, Sion, Martigny; et six dans le Vallais savoisien: Conthey, Saillon, Saint-Brancher, Saint-Maurice, Monthey, Aigle.

Les Haut-Vallaisans, lors de la conquête du Bas-Vallais, firent espérer que le changement de domination allait améliorer le sort des localités soumises à la servitude de la *main-morte;* ils en avaient même promis l'abolition gratuite; mais dès qu'ils eurent consolidé leur nouvelle administration, ils reconnurent la validité des anciens titres, qui imposaient ce joug insupportable; ce ne fut qu'en 1742 que Fully, Riddes et Saxon en furent libérés, à la condition de payer annuellement à l'état la somme de 101 doubles, sous peine de rentrer dans leur ancienne condition s'ils en négligeaient l'acquittement.

Dans les premiers traités avec les comtes de Savoie, le peuple ne paraît avoir aucune part aux affaires publiques: les nobles seuls y figurent. Ce ne fut que dès le 13e siècle qu'il commence à être consulté pour les négociations les plus importantes. Ainsi, dans la convention entre l'évêque Landri et le comte Thomas (1224), on voit déjà des bourgeois de Sion et des citoyens du reste du pays; Henri de Rarogne ne conclut la paix (1260) avec Pierre de Savoie que du consentement des notables et des fidèles de son diocèse; mais la première fois qu'on vit dans les actes publics le pays représenté par les députés de ses communautés, c'est dans le traité de commerce que Boniface conclut (1291) avec les syndics de la communauté de Milan. Dans tous ces actes l'évêque conserve sa prééminence d'autorité, et ne paraît que consulter les personnes dont il s'entoure; longtemps encore il sut contenir l'esprit d'exigence qui se manifestait, et son sceau seul apposait la sanction aux traités.

La guerre de Rarogne survint; elle affaiblit les liens du pouvoir à un tel point, que la volonté du peuple devint volonté souveraine (1415),

(1) Droits des nobles de Castellario à Saxon, en 1474.

sous les murs de la Soie; onze ans plus tard, sous André de Gualdo (6 avril 1426), dans la transaction relative au partage des biens des de la Tour, les dixains ou communautés apposèrent pour la première fois leur sceau avec celui de l'évêque. Dès lors la lutte fut, pour ainsi dire, incessante contre l'autorité épiscopale; Henri d'Asperling calma, Walther Supersaxo comprima pour un temps l'esprit de parti, mais le succès que les agitateurs obtinrent contre deux évêques puissants, Jodoc de Syllinen, et le cardinal Schiner, vinrent augmenter l'anarchie. L'orage éclata avec plus de force encore sous l'évêque Hildebrand Jost. Ses successeurs luttaient pour conserver les quelques prérogatives échappées au naufrage; ils luttaient encore, lorsque la révolution française vint mettre un terme à toutes les prétentions, et abattre d'un seul coup l'échafaudage gouvernemental établi sur les vieilles ruines de la féodalité épiscopale; ce qu'une violence de quatre siècles avait acquis, la violence étrangère l'emporta dans un jour.

---

## VII.

### *Droit de chancellerie en Vallais.*

(Page 56.)

Les évêques, qui recevaient des comtes de Savoie l'investiture du droit de chancellerie, en laissaient souvent l'exercice au chapitre, qui leur en prêtait hommage-lige. Ce dernier nommait à son tour les chanceliers de districts et les notaires subalternes, appelés *clercs* ou *jurés*. Les premiers, chargés de tenir le protocole général, devaient chaque année, le jour de la Circoncision, le présenter au chapitre, qui avait aussi le droit de le retirer à leur mort. La chancellerie de la paroisse de Martigny fut amodiée (1331) pour 8 muids de beau froment, payables annuellement. Celle de l'obédience de Rarogne payait au chapitre, le jour de l'Assomption, 12 livres maurisoises et 12 muids de froment.

L'abbaye de Saint-Maurice était aussi en possession du même droit sous les rois du deuxième royaume de Bourgogne; le chanoine-chantre était chancelier-né et faisait enregistrer les actes de ses subdélégués. Le comte Amédé IV (20 septembre 1245) confirma ce privilége, avec défense à toute personne de stipuler dans le Vallais savoisien, l'Entremont, le Chablais et le district de Chillon, sans une délégation spéciale de l'Eglise d'Agaune, déclarant nul d'avance tout acte qui n'émanerait pas directement de cette chancellerie ou de ses jurés. On conserve encore les minutes originales des 12e et 13e siècles.

---

## VIII.

*Echelle de la population du district de Monthey.*
(Page 89.)

| *Années :* | 1329, | 1352, | 1422, | 1523, | 1535, | 1844. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre des feux à Monthey. | 182. | 109. | 56. | 128. | 148. | 333. |
| à Choëx. . | 51. | 16. | 9. | » | 16. | 33. |
| à Collombey. | 58. | 36. | 20. | 36. | 37. | 88. |
| à Illarsaz . . | 10. | 7. | 6. | 10. | 10. | 17. |
| à Muraz . . | 53. | 36. | 16. | 33. | 44. | 66. |
| à Neyres . . | 30. | 28. | » | 12. | 23. | 14. |
| à Outrevièze. | 67. | 43. | 18. | 48. | 40. | 59. |
| à Trois-Tor$^{ts}$ | 270. | 138. | 80. | 211. | 231. | 297. |

---

## IX.

*Sommations de l'armée savoisienne à la ville de Sion* (1475).
(Page 126.)

I.

A Révérend père en Dieu, l'évêque de Syon.

Révérend père en Dieu. Pour ce que les gentils hommes estant en cette compagnie et moi sçavons, que de votre naturel estez assez friolent, vous avons fait du feu pour vous rechauffer, mais puisque n'avez eu hardiesse de vous venir échauffer pour ce qu'il fût assez près de vous, sachez, que dans peu de jours nous le feirons de si près que vous serez bien fort si vous ne sentez chaud. Escrit à Conthey, le 10 de novembre.

II.

Aux bonnes gens de la cité de Syon.

Bonnes gens. Fort nous déplaits d'entendre ces qui se fait et plus fort ces qui se feront, sachant que le commencement n'est pas venu de vous, mais de votre evesque, qui sans nulle cause a commencé cette grande injurie, laquelle il ne pourra jamais réparer. Or forfaites qu'il vous ré-

pare vos maux, ou si ce non, Lui et vous, dedans brief temps, en aurez tant que nature en pourra porter. Escrit à Conthey, le 10 de novembre.

---

## X.

### *Excommunication du cardinal Schiner contre les agitateurs.*

(Page 158.)

« Puisqu'ils ont désobéi à Dieu et tourné le dos à l'Eglise, puisqu'ils « ont persisté dans leur malice comme le démon, nous les déclarons « indignes du nom de chrétien, indignes des sacrements de l'Eglise, se- « lon l'expression du prophète, qui dit : Celui qui n'a voulu la béné- « diction, qu'il reçoive la malédiction; et celui qui ferme les oreilles, « comme le serpent pour ne pas écouter sa voix, ni celle de Dieu le « Père, de Dieu le Fils, de Dieu le Saint-Esprit, qui ne sont qu'un Dieu, « ni celle de saint Pierre et de saint Paul et des autres apôtres, ni celle « de saint Théodule et de sainte Catherine, patrons du pays, qu'ils soient « privés de la communion des saints, et selon l'expression de l'Ecriture « et des pères, qu'ils soient livrés à Satan, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent « leur faute et en fassent satisfaction à l'Eglise. Ils doivent être maudits « comme le figuier de l'Evangile, noyés dans la Mer Rouge comme « Pharaon et son armée; ils doivent être engloutis par la terre comme « Dathan et Abiron, consumés par le feu du ciel comme les cavaliers « sur lesquels le fit descendre le prophète Elie. Pour témoignage de « cette malédiction on allumera un cierge et des étoupes devant la com- « munauté de ces malheureux rebelles, et on les éteindra aussitôt en les « foulant aux pieds. En outre, comme les monts de Gelboé furent mau- « dits, ils doivent périr sans ressources et sans secours parce qu'ils ont « renoncé au baptême par lequel ils sont devenus enfants de l'Eglise et « au Saint-Esprit qui la gouverne. On remplira encore un vase d'eau, « et on versera cette eau sur la terre, pour leur indiquer par cette effu- « sion que de même que l'eau se perd en terre, de même la mort et pas- « sion de notre Seigneur Jésus-Christ doit être perdue pour eux. En « outre, nous les maudissons comme le Seigneur maudit la terre, afin « qu'elle ne produisît plus à l'homme ingrat et rebelle que des épines « et des chardons. On prendra encore une pleine main de poussière « qu'on jettera au vent à la porte de l'Eglise, en disant : De même que « cette poussière est emportée par le vent, de même ces rebelles à l'E- « glise soient-ils dispersés et anéantis par le souffle de la colère divine.

« Et puisqu'ils ont le cœur plus endurci que ne sont dures les pierres, « on en jettera aux quatre coins de l'Eglise en criant : Ils n'ont pas « voulu être des pierres vivantes du temple de Dieu, qu'ils soient les « pierres brûlantes de la prison des démons. On conjurera les éléments « contre eux, et puisqu'ils se sont associés aux anges des ténèbres, que « les anges de lumière s'éloignent d'eux ! Que leur demeure soit avec « Lucifer ! Qu'ils perdent la vue et l'ouïe ! Qu'ils soient remplis de con- « fusion et courbés sous leurs crimes ! Qu'ils soient inscrits au livre des « morts ! Que les bêtes féroces les dévorent ! Que le glaive soit toujours « levé sur leurs têtes ! et qu'ils soient bourrelés et rongés intérieure- « ment par le désespoir et par la crainte ! Qu'eux soient privés de la rai- « son et que leurs bestiaux périssent ! Enfin qu'ils soient effacés du li- « vre de vie, et qu'aucun fidèle ne communique avec eux sous peine « d'encourir une semblable excommunication. »

---

## XI.

### *Administration sous la maison de Savoie.*
(Page 73.)

Les états des princes de Savoie en deçà des Alpes étaient divisés en huit bailliages, subdivisés en un nombre plus ou moins grand de châtellenies ou mandements. Ils faisaient administrer leurs provinces par des baillis, des juges et des châtelains ; l'assemblée des trois corps de l'état eut lieu les premières fois à Thonon (1).

Le bailli commandant-général en chef du bailliage était chargé, en vertu de son office, de tout ce qui concerne la guerre ; la force armée ne marchait qu'à sa réquisition ; il devait veiller à l'entretien des châteaux et des forts, au maintien de la paix et de la tranquillité publique, réprimer les émeutes. L'exécution des sentences criminelles et des décrets des juges lui appartenait. Chaque bailli pouvait être en même temps châtelain d'une des châtellenies de son bailliage ; il était tenu à la résidence dans un de ses châteaux, à tenir ses assises une fois par an dans le chef-lieu de chaque mandement ; il devait surveiller les châtelains dans l'exercice de leurs fonctions, voir s'ils ne vexaient point le peuple,

(1) Lettre convocatoire au seigneur Pierre Forneri, abbé de Saint-Maurice, pour le 20 novembre 1436. *Arch. de Saint-Maurice.* — Amédée VIII convoqua encore la même assemblée dans la même ville, pour le 28 octobre 1439. Cibrario, *Della Economia politica*, tome I, p. 257.

s'ils n'imposaient point d'amendes arbitraires, et informer régulièrement le prince de tous ces détails. Le premier bailli du Chablais qui nous soit connu est Guillaume de Septimo, en 1287.

Une châtellenie comprenait dans son ressort ou mandement quatre à cinq paroisses; du châtelain, juge subalterne, on en appelait au juge de la province et de celui-ci au conseil qui suivait le prince dans la tournée de ses états qu'il faisait presque toutes les années, ou à celui qui résidait à Chambéry, connu plus tard sous le nom de sénat. Nul ne pouvait être châtelain du lieu de sa naissance ou de celui où sa famille résidait; il devait habiter le château de sa châtellenie, le garder fidèlement, surtout ceux des frontières, en tenir en bon état les possessions, et en recouvrer les tributs, censes, péages, etc. Il choisissait pour son lieutenant une personne agréable au prince; il nommait le garde-forestier et champêtre, son sauthier et les autres employés de sa cour. Les officiers du prince rendaient la justice sans préjudice des droits des vidames dans leur ressort.

Le bailliage du Chablais comprenait huit châtellenies, Chillon, Aigle, Monthey, Saint-Maurice, Entremont, Saxon, Saillon et Conthey. Aigle fut ordinairement administré par le châtelain de Chillon. On a vu souvent réunies les châtellenies de Monthey et de Saint-Maurice, comme aussi celles d'Entremont et de Saxon, de Conthey et de Saillon.

Pour le contentieux de l'administration, on en appelait du procureur de la province au bailli, et de celui-ci au conseil attaché à la personne du prince ou à la chambre des comptes.

Les sujets recouraient au prince par la voie des pétitions; nos archives fournissent un grand nombre de ces démarches, ordinairement accueillies favorablement. Les officiers qui outrepassaient leurs devoirs étaient sévèrement repris : « Quand ils feront chose qu'ils ne doivent faire, nous « en ferons toujours la pugnition, celle que raison et justice requerera, » écrivait le duc Charles à la communauté de Monthey (1), huit ans avant sa conquête par les Haut-Vallaisans.

Les notaires devaient faire enregistrer leur protocole tous les mois; ils ne pouvaient recevoir aucun acte dans les cabarets, et à leur mort leurs minutes étaient déposées entre les mains du châtelain, jusqu'à ce que le prince ou son chancelier eussent désigné le notaire qui avait commission d'enregistrer ou expédier les actes.

Le Bas-Vallais était régi par le droit écrit sous la réserve des libertés et franchises locales. Martigny fut administré par le droit coutumier :

(1) De Genève, le 23 janvier 1528.

accoutumé depuis longtemps à un régime particulier, Amédé VII, lorsqu'il s'en empara, laissa cette population à ses anciens usages.

Les vassaux devaient accompagner leur seigneur en temps de guerre, sous peine d'une amende de 60 sols; le sauthier (1) ou un autre officier faisait la levée : ils avaient le privilége de ne s'écarter qu'à une distance, d'où ils pouvaient revenir coucher dans leur maison, dans leur camp ou dans leurs bateaux, s'ils se trouvaient sur les bords du lac de Genève. Ce service militaire portait le nom de *Cavalcade;* il n'était ordinairement obligatoire que pour trente jours (2). S'il se prolongeait au delà de ce terme, les troupes étaient dès lors soldées par le comte. Les contingents d'Aigle, de Saint-Maurice, en vertu de leurs franchises, n'étaient tenus de partir qu'après le passage des autres troupes pour pouvoir ainsi veiller à la sûreté de leur bourg et obvier par eux-mêmes à la répression de tout désordre.

Dans les occasions urgentes, les communautés se taxaient elles-mêmes et offraient un subside de pure générosité qui n'entraînait aucune conséquence contre ses libertés, et exemptait même souvent de la cavalcade. Les revenus du prince étaient si modiques dans le Chablais, que dans la châtellenie de Monthey ils ne s'élevaient pas, terme moyen, à plus de 200 francs par an. Bien plus, après la conquête, une commission des sept dixains trouva qu'ils ne s'élevaient qu'à 156 francs. Cette somme étant par trop modeste pour les nouveaux seigneurs, on vit bientôt paraître l'impôt sur le sel; la construction, reconstruction, entretien et réparation des châteaux et édifices publics fut aussi mise à la charge des communes.

(1) Archives de Leytron.

(2) Franchises de diverses localités.

# Inscriptions Romaines

DU

# VALLAIS.

Plusieurs inscriptions romaines se retrouvent encore en Vallais, et surtout dans la partie occidentale : nous ne publions que celles qui appuient nos recherches. Nombre de médailles ont aussi été découvertes dans la plaine, les vallées et les défilés de montagnes les moins praticables aujourd'hui.

## I.

IMP. CAES... VA.....
...ICINIANO LICINIO
P. F. INVICTO AUG.
F. C. VALL. OCT.
M. P. XVII. (1)

L'inscription précédente est le dix-septième milliaire d'Octodure : elle se trouve dans l'église d'Ollon. — Haller nous a conservé le vingt-quatrième, que la carte Théodosienne, Antonin, etc., placent *in sum-*

(1) Elle doit se lire comme suit : « Imperatori Cæsari Valerio Liciniano Pio Felici. « Invicto Augusto Forum Claudii Vallensium Octodurum. Millia Passuum XVII. »

*mo Pœnino;* mais qui se trouve au bourg de Saint-Pierre, près de l'église (1).

IMP. CAESARI CONSTANTINO
P. F. INVICTO AUG. DIVI CONSTANTINI.
AUG. FILIO. BONO REIPUBLICAE NATO.
F. C. VAL. XXIIII.

---

## II.

Q. CAICILIO
GISIACO SEPTICIO
PICAI CAICILIANO
PROCUR. AUGUSTOR. ET
PROLEG. PROVINCIAI
RAITIAI ET VINDELI
ET VALLIS POENIN. AUGURI
FLAMINI DIVI AUGUST. ET ROMAI
C. LIGURIUS F. L. VOL. ASPER.
C. COH. I. C. R. INGENUORUM.

Cette inscription, du temps de Marc-Aurèle, se trouve au cabinet de Vérone : elle a été publiée par Maffei.

---

## III.

DRVSO CAESARI
D. AVGVSTI. F. DIVI AVGVSTI
NEPOTI. DIVI IVLII PRONEP.
AVGVRI, PONTIFICI, QAESTORI
FLAMINI AVGVSTALI COS. II.
TRIBVNICIA POTESTATE II.
CIVITATES IIII. VALLIS.
POENINAE.

(1) Chaque voyageur qui a parcouru la distance de Martigny au bourg de Saint-Pierre, avouera que les Romains, en la fixant à 24 milles, l'avaient mieux mesurée que les modernes.

Cette inscription, une des mieux conservées du Vallais, se trouve dans la chapelle de Saint-Jean, adossée au chœur de l'église paroissiale de Saint-Maurice : elle est des premières années de Tibère.

---

## IV.

V. M. OP. L.
IC. P. AV.
F. MAXIMI.

---

## V.

D. N. N.
MAXIMI.....
..T CONST.
NOBILI. C. C.
E. F. CL. VAL.
M.... I

La première est en l'honneur de Licinius, la seconde célèbre les deux Césars Maximin et Constantin. On les lit comme suit : « Viro « Maximo Optimo Liciniano Pio Augusto Filio Maximiani. » — « Domi- « nis Nostris Maximino et Constantino Nobilibus Cæsaribus erexit Fo- « rum Claudii Vallensium. » Elles se trouvent à Martigny.

---

## VI.

IMP. CAES. VAL.
CONSTANTIO PIO
FEL. INVICT. AVG.
DIVI. CONSTANTII. PII. AVG.
FILIO. FOR. CL. VAL. BONO
REIPVBLICAE NATO.

Simler a lu cette inscription sur une colonne adossée extérieurement à l'église de Martigny.

---

## VII.

IMP. CAES...
DIVI F. AVGVST...
COS. XI. TRIBVN. POTEST..
PONTIFICI MAXIMO
NANTVATES PATRONO.

Elle se trouve attachée au mur extérieur de l'église abbatiale de Saint-Maurice, sur le cimetière.

---

## VIII.

IMP. CÆSARI DIVI IVLI F.
AVGVSTO COS. XI. IMP. XIII.
TRIBVNICIA POTESTATE XVI
PATRI PATRIAE
PONTIFICI MAXIMO
CIVITAS SEDVNORVM
PATRONO.

Simler, qui lit l'inscription précédente telle que nous la donnons, la place à la porte collatérale de la cathédrale de Sion. — Muratori la rapporte avec quelques variantes.

---

## IX.

MERCVRIO
VALERIVS
OPTATVS
V. S. L. M.

Au clocher (mur intérieur) de l'ancienne église paroissiale de Sierre. — Lisez la dernière ligne : *Votum solvit lubens merito.*

---

## X.

SEX VARENO
T. FIL SERG.
PRISCO
DVI VIRO. AN LVII
VARENI. FRATRI
OPTIMO.

A droite en entrant dans l'église de Massonger, près de St-Maurice.

---

## XI.

IN HONOR: D. D.
GENIO STATI
ONIS VI. RIPAR
S PROBUS
MILES LEG XXI
ALEXANDR
NAE. P. F. IMP D N
ALEXAND. SEVER

Cette inscription, trouvée à l'entrée du village de Massonger, a été transportée à Saint-Maurice par les soins de M. le président de Macognin de la Pierre, et placée sur le petit portail du théâtre de cette ville. Elle doit se lire comme suit : « In honorem domus divinæ Genio stationis « VI. Ripariæ Sextus Probus Miles Legionis XXI. Alexandrinæ, piæ, « fidelis, Imperatoris Domini Nostri Alexandri Severi. »

---

## XII.

ISMAËLITA COHORS RHODANI CÙM SPARSA PER AGROS
IGNE, FAME ET FERRO SAEVIRET TEMPORE LONGO,
VERTIT IN HANC VALLEM POENINAM MESSIO FALCEM,
HVG. PRAESVL GENEVAE XPTI POST DVCTVS AMORE
STRVXERAT HOC TEMPLVM PETRI SVB HONORE SACRATVM,
OMNIPOTENS ILLI REDDAT MERCEDE PERENNI,
IN VI. DECIMA DOMVS HAEC DICATA KALENDA
SOLIS IN OCTOBREM C. V. F... (1) ITER ..ESCENSIO MENSEM.

(1) *Cum vergit feliciter descensio solis in mensem octobrem.*

Cette inscription, qui a disparu, existait en l'église paroissiale du bourg de Saint-Pierre. *Vall. christ.* — *Schiner.* — *Simler.* — Hugues était évêque de Genève dans les premières années du 11e siècle.

---

## XIII.

DEVOTIONE VIGENS
AVGVSTAS PONTIVS AEDIS α ☧ ω
RESTITVIT PRAETOR
LONGE PRAESTANTIVS ILLIS
QVAE PRISCAE STETERANT
TALIS RESPVBLICA QVERE
D. N. GRATIANO AVG. IIII. ET MER. COS.
PONTIVS ASCLEPIODOTVS V. P. P. D

A l'hôtel-de-ville de Sion : le quatrième consulat de Gratien et de Mérobaudès répondent à l'an 377.

# Catalogue

DES

# ÉVÊQUES DU VALLAIS.

Le catalogue que nous donnons est loin d'être conforme à ceux qui ont été publiés jusqu'ici ; les erreurs assez nombreuses qui se sont glissées dans le *Gallia christiana* et le *Vallesia christiana* de M. Briguet, ont été éliminées par l'examen plus attentif des documents et par la critique plus éclairée de quelques modestes écrivains vallaisans, dont le savoir est resté enfoui dans nos archives. Les Bollandistes, juges compétents en pareille matière, trouvent que sous la plume du *Vallesia christiana* « les conjectures se transformaient trop facilement en vérités « historiques. »

## SIÉGE A OCTODURE.

*Evêque suffragant de Milan.*

1. SAINT THÉODORE Ier ou THÉODULE, connu sous l'un ou l'autre de ces deux noms par ses contemporains; il souscrivit aux conciles d'Aquilée (381) et de Milan (390). Saint Victrice de Rouen en parle dans son traité *De Laudibus Sanctorum*, et saint Eucher dans les *Actes des martyrs Thébéens*. Il mourut vers l'an 391 (1).

(1) Plusieurs catalogues donnent pour successeur immédiat de saint Théodule un Elie;

*Evêques suffragants de Lyon.*

2. SAINT FLORENTIN, moine d'Aquilée, connu par la Chronique de saint Jérôme, martyrisé par les Vandales vers l'an 407, à Saint-Pierre de Clages, à deux lieues nord-ouest de Sion.
3. MAURICE Ier, est chargé par le pape Boniface (419), avec Patrocle d'Arles, Rémy d'Embrun et Sévère de Grenoble, de juger l'évêque de Valence, Maxime, accusé de manichéisme.

---

## SIÉGE A AGAUNE.

4. SILVIUS. Une inondation de la Drance le force de transférer son siége à Agaune. Saint Eucher, archevêque de Lyon, en lui envoyant (432) les Actes des martyrs Thébéens, lui dit entre autres : « Vous qui êtes sans relâche occupé au service des mar- « tyrs. » Il compose (448) son *Latercule* ou calendrier, qu'il écrit en latin, pour qu'il soit à la portée de son peuple : cette langue était devenue celle du pays sous l'administration romaine.
5. PROTAIS Ier. Il fait à Agaune la translation de saint Innocent, martyr Thébéen, assisté des évêques Maxime de Genève et Grat d'Aoste.
6. LÉONCE, député (463) avec les évêques des provinces viennoise, lyonnaise et narbonnaise par le pape Hilaire, pour juger un différend de primauté entre les Eglises de Vienne et d'Arles. Il transféra son siége d'Agaune à Octodure après l'élection de l'abbé saint Séverin.

---

## SIÉGE A OCTODURE.

7. DOMINIQUE.
8. THÉDORE II ou THÉODULE. Il assiste au concile d'Agaune (516) et à la charte de restauration de l'abbaye de Saint-Maurice par Sigismond, roi de Bourgogne.

son existence comme évêque d'Octodure est plus que douteuse : les arguments sur lesquels on se fonde sont si légèrement hasardés que nous le passons sous silence. *Bollandistes au 21 mars.*

*Evêques suffragants de Vienne.*

9. CONSTANCE, paraît aux conciles d'Epaone (517), de Carpentras (527), et d'Orange (529).
10. RUFUS. Il assiste à deux conciles d'Orléans (541 et 549).
11. AGRICOLA.

---

SIÉGE A SION.

12. SAINT HÉLIODORE, transfère son siége à Sion vers l'an 580. Un prêtre souscrit pour lui (585) au deuxième concile de Mâcon.
13. HONORIUS.
14. LEUDMOND.
15. PROTAIS II. Il est présent (643) au concile de Châlons-sur-Saône.
16. SAINT AMÉ, exilé (674) par Thierry III. Il meurt en 690.
17. ALUBORGE (1).
18. VILLICAIRE, archevêque de Vienne, puis abbé d'Agaune et évêque de Sion. — Le pape Etienne II, vexé par Astolphe, roi des Lombards, passe nos Alpes (753) et attend à Saint-Maurice les ambassadeurs de Pépin, qui l'accompagnent en France.

*Evêques suffragants de Tarantaise.*

19. SAINT ALTHÉE, abbé d'Agaune et évêque. Il reçoit (780) du pape Adrien Ier une bulle d'exemption en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice.
20. ABDALONG, abbé et évêque. Il était abbé lorsqu'en 825 Eugène II confirma la juridiction de l'abbé de Saint-Maurice sur toutes ses terres et seigneuries.
21. HEIMENIUS, abbé et évêque, élu par les chanoines de Saint-Maurice vers l'an 830.
22. CONRAD, auquel (838) Walafrid Strabon, doyen de Saint-Gall, adresse un poëme en l'honneur de saint Maurice et de sa légion.
23. AIMOÏN, connu par une lettre du pape Benoît III (857) aux évêques du royaume de Charles le Chauve.

(1) M. le chanoine de Rivaz place après saint Amé un Mérulphe, qu'il enlève à l'Eglise de Sens, pour le donner à celle de Sion.

24. WALTHER Ier, assiste aux conciles de Ravenne (877), de Troyes (878), et au couronnement de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne (888) à Saint-Maurice.

25. CALMUS ou CALINUS. Le *Vallesia christ.* commence le 10e siècle par un saint Guérin, dont Simler a fait un abbé des Alpes, quoique cette maison n'ait été fondée que deux siècles plus tard! D'autres placent à cette même époque un Calmus ou Calinus, évidemment le même nom, mais lu d'une manière différente à cause de la non-ponctuation de la lettre *i*. Nous n'avons aucun document diplomatique à cet égard.

26. VILLENCUS Ier, connu par un titre de Valère, donné à Agaune le 30 septembre 929.

27. AIMON Ier ou ANNON, ou AMÉDÉ. Les copistes ont souvent écrit Aimon pour Annon, à cause de l'équivoque des *i* non ponctués: Amédé et Annon sont probablement aussi le même personnage, erreur qui provient de la lettre initiale, par laquelle seule on désignait alors souvent les noms. Quoi qu'il en soit, Amédé de Sion fut sacré en 932 par Geoffroy, archevêque de Besançon: il est en outre témoin (944) d'une donation, faite au monastère de Cluni, par le roi Conrad de Bourgogne (1).

28. VILPHIN, est indiqué, par le *Gallia christ.*, comme le successeur d'Amédé.

29. MAINFROID. L'époque de son épiscopat est fixé par Christophore Hartman d'Einsiedlen, qui nous apprend que cet évêque céda à saint Ulrich d'Augsbourg des reliques des martyrs Thébéens à son passage par Agaune. Ce saint passa deux fois par cette ville, en 940 et en 963: or, nous venons de voir qu'à la première de ces dates, le siége de Sion était occupé par Amédé, donc Mainfroid siégeait à la seconde.

30. AMIZO. Il souscrivit deux inféodations faites par le roi Conrad (983 et 984, 19 avril). Dans la seconde, qui concerne une terre sise à Nenda, il se qualifie chanoine de Saint-Maurice. Il passa à l'archevêché de Tarantaise vers l'an 990.

31. GUILLENGUS. Il est plus que probable que le Guillermus, que quelques catalogues intercalent entre Guillengus et son successeur, n'est qu'une nouvelle erreur provenant de la fausse

(1) C'est probablement de ce prélat que fait mention le Nécrologe de la collégiale de Saint-Ours d'Aoste, en ces termes: « V. kal. Jan. Amedeus episcopus Sedunensis « et canonicus noster. »

interprétation de la seule lettre initiale : il y aurait d'ailleurs eu deux évêques dans un intervalle qui compte à peine huit ans.

32. HUGUES. Il souscrit (998) au concile de Rome. — Il est présent (1001 ou 1002) à une donation faite au monastère de Romainmotiers. — Il fait un échange de quelques terres (1005) avec Hugues, évêque de Genève. — Il est le premier des prélats qui paraissent dans l'acte de restitution que Rodolphe III fait en 1017 à l'abbaye de Saint-Maurice.

33. ÉBERHARD. Le *Vallesia christ.* le dit fils du roi Rodolphe et frère d'Hugues, évêque de Lausanne, dont l'épiscopat n'est fixé par les catalogues qu'entre les années 1019 à 1038 : ils ne pouvaient donc avoir eu pour père que Rodolphe III, puisque Rodolphe II était mort dès l'an 937, et Briguet n'a pu le fixer que par méprise au milieu du siècle précédent : il aurait, selon nous, siégé simultanément avec son frère. Les archives de Valère conservaient une pièce de vers, où il est parlé de ce prélat en ces termes :

Ille Sedunensis dominator Episcopus urbis
Eberhardus enim regali germine natus
Rudolphi regis clari certissima proles.

34. AIMON II, fils d'Humbert aux blanches mains, évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice, paraît dès l'an 1037 en une charte de Léger, archevêque de Vienne, en faveur du monastère de Romans. Il confirme (1040) une donation faite par son père aux chapitres de Saint-Jean et de Saint-Ours à Aoste. — Il inféode, le 10e des calendes de janvier 1043, la terre de Morcles à un de ses chanoines. — Il souscrit le quatrième sur dix-huit évêques (1044) à l'érection du monastère de Saint-Paul de Besançon en collégiale. — Il reçut (1049), à l'abbaye de Saint-Maurice, le pape Léon IX, qui y célébra pendant trois jours, avec les évêques de Lyon, de Besançon et de Genève, l'anniversaire séculaire de la vieille basilique. — Il lègue (1052) plusieurs possessions à son chapitre. — Le dernier acte où il paraît (1053) est un échange de terres du 3e des ides de mars ; — la même année, en mars, il assiste à la consécration d'Henri, archevêque de Ravenne, et de Pierre, évêque du Puy, faite par Léon IX (1).

(1) Mabillon, *Annal.*, lib. LX, ad ann. 1053.

— Il est souvent appelé dans les titres *Aimo de Burgundia*, comme on appelait aussi quelquefois son père Humbert aux blanches mains, *Hupertus, comes de Burgundia*. Wippon.

L'évêque Guillaume, que le *Vallesia christ.* place sur l'an 1046, doit donc être compté parmi les nombreuses conjectures de M. Briguet.

35. **ERMANFROI**, chanoine de Saint Maurice (1) et évêque. Dès les premières années de son épiscopat, on le voit entouré de la confiance des Souverains Pontifes. Légat de Victor II, il préside (1055) le concile de Lisieux en Normandie. — Il paraît en la même qualité, au nom de Nicolas II (1059, 28 mai), au sacre de Philippe I^er^, roi de France; — une troisième légation l'appelle en Angleterre (1062), auprès du roi Edouard I^er^ (2). — Il couronne lui-même, délégué par Alexandre II, Guillaume, roi d'Angleterre, le jour de Pâques 1070, et peu de jours après il préside le concile de Winchester, où il dépose Stigand, archevêque de Cantorbéry. — Il assista aux conciles de Châlons (1063), de Mayence (1071), de Châlons (1072). — Il souscrit (1065) une bulle en faveur de l'abbé de Saint-Denys; une autre (1072) en faveur de l'Eglise de Châlons, etc. — Il est arbitre, avec d'autres évêques à Turin (1080), d'un différend entre l'abbaye de Saint-Bénigne de Fructuaire et celle de Saint-Bénigne de Dijon (3).

Ermanfroi partagea aussi les faveurs de l'empereur Henri IV, qui le créa son chancelier au royaume de Bourgogne : en cette qualité il signa (1082) l'investiture du château d'Arconciel (Fribourg), à Conon, comte de Neuchâtel, et la restitution de la terre de Lutry (1084) à l'abbaye de Savigny.

36. **GAUSBERT**. La fondation du prieuré de Courcelles, près du lac de Neuchâtel (1092) nous fait connaître le successeur d'Ermanfroi : Gausbert était déjà mort à cette date.

37. **OTHON** ou **UDON**. Son existence n'est basée sur aucune preuve diplomatique. Il se trouve dans le *Vallesia christ.*

38. **VILLENCUS II**, fils d'Aymérard, seigneur de Faucigny, fait une

(1) Charte de l'an 1068. *Documenti*.

(2) Fleury et Lingard, tome II, p. 36.

(3) Le *Gallia christ.*, XII, donne pour successeur à Ermanfroi un Girard et lui fait opérer cet arbitrage. C'est encore là, sans nul doute, une des nombreuses méprises de nos catalogues, puisque Ermanfroi vivait encore quatre ans plus tard.

donation (1107) à Saint-Pierre *de Alta petra,* et assiste (1115) au concile de Tournus.

39. BOSON, arbitre, avec Pierre, archevêque de Tarantaise, et Herbert, évêque d'Aoste, sur un différend qui s'était élevé entre les nobles d'Allinges et l'abbaye de Saint-Maurice, pour la possession de Salvan. Ces démêlés se prolongent : les deux mêmes évêques de Tarantaise et d'Aoste se retrouvent pour prononcer une seconde fois (1138); mais Boson était déjà remplacé sur son siége par saint Guérin que, malgré les intercalations hasardées de nos chroniqueurs, nous croyons être son successeur immédiat.

40. SAINT GUÉRIN, abbé de Notre-Dame-des-Alpes (Saint-Jean-d'Aulph, en Savoie), lorsqu'il fut appelé au siége épiscopal de Sion. Son élection paraît être de l'an 1138, si l'on en juge par la lettre que saint Bernard écrivait sous cette date aux religieux de cette abbaye : « Bonus pastor noster ac vester, Deo auctore « ad altiorem gradum assumptus est... superest fratres, ut in« vocato Spiritu Sancto, maturetis vobis eligere patrem (1). »

41. LOUIS, est présent (1150) à un traité relatif à la vallée de Bagnes (2) et à un arbitrage sur Ollon et Vouvry (1157), entre l'abbé de Saint-Maurice et Guillaume de la Tour. — Eugène III traversa le Vallais, se rendant en France, et consacrant à Saint-Maurice l'église des Martyrs (25 juin 1146), il accorda aux gardiens de leur tombeau l'usage de la mozette-écarlate.

42. AMÉDÉ II DE LA TOUR, reçoit une bulle d'Alexandre III (1159—1181), qui désapprouve la conduite de son prédécesseur aliénant les biens de son Eglise sans le consentement de son chapitre et adhérant aux antipapes de l'empereur Barberousse. — Il échange la cure de Nenda (1163) contre celle de Saint-Maurice — Il fait avec le prévôt du Mont-Jou (1168) une transaction relative à la cure de Martigny.

43. CONON, assiste (1179) au concile général de Latran. — Il fait un concordat (1181) avec Guillaume de la Tour, pour leurs droits réciproques sur la ville de Sion.

(1) Ep. CXLII. Ces paroles montrent évidemment que l'election de Guérin venait d'avoir lieu : on ne saurait donc fixer, avec le *Gallia christ.*, le commencement de cet episcopat à l'an 1136 ; car alors étant encore abbe, le saint vieillard recevait de saint Bernard (Epist. 254) une lettre bien flatteuse sur le zèle qu'il mettait à introduire dans son abbaye la reforme de Cîteaux.

(2) *Documenti,* p. 64.

44. GUILLAUME Ier. Il n'a point été abbé de Saint-Maurice, comme plusieurs écrivains l'ont prétendu, puisque l'on voit les deux prélats homonymes paraître simultanément dans les mêmes titres. — Il passa une reconnaissance (1184 environ) avec Ardutius de Genève. — Deux inféodations prouvent qu'il occupait encore son siége en 1195, mais l'année suivante son successeur était déjà élu, comme il conste par une ordonnance du cardinal Bernard, légat de Célestin III (1), portée le 30 août, à Saint-Pierre de Clages : « Ven. fratri Anthelmo electo Sedunensi. »

45. ANTHELME ou NANTHELME, prévôt de Lausanne. Il prend avec Nanthelme de Genève (1198) des informations sur les droits réciproques des comtes et des abbés dans la vallée de Bagnes. — On voit figurer dans les titres de 1203 et Nanthelme et Guillaume de Saillon; preuve que le premier est mort dans le courant de cette année.

46. GUILLAUME II DE SAILLON. Son épiscopat fut d'une bien courte durée, puisqu'il n'était déjà plus en 1206, où l'évêque Landri appose son sceau à un titre relatif à Bagnes (2). — Il donna à son Eglise la moitié de la dîme de Riddes et à l'abbaye d'Aulph celle de la côte de Longin.

Induits en erreur par les lettres initiales G et W, qui l'une et l'autre indiquent le même nom (*Guillelmus* ou *Willelmus*); quelques chroniqueurs en ont fait deux évêques *de Saillon*, Guillaume et Wérin, qui ensemble n'auraient siégé que trois ans.

47. LANDRI, prévôt de Lausanne. Il fait, vers l'an 1215, l'acquisition des droits et redevances féodales que les seigneurs de Corbières possédaient en Vallais. — Il tient (1233) un synode dont on conserve encore les décrets. — Ses derniers actes sont de l'an 1236 : Boson était élu au mois de novembre 1237.

48. BOSON DE GRANGES, doyen de Valère. Il est présent (1238) à une transaction entre la ville et l'abbaye de Saint-Maurice. — Il meurt (1243) au retour d'un pèlerinage en Terre-Sainte, après avoir légué presque tous ses biens à son Eglise.

49. HENRI Ier DE RAROGNE, doyen de Valère. Il érige une succursale (1256) à Terbinen dans la vallée de Viége, et démembre Isérable de la paroisse de Saint-Martin de Leytron (1264) pour

(1) Des lors où placer l'Udon du catalogue Briguet?

(2) *Gallia christ.*, XII.

l'unir à Saint-Laurent de Riddes. — Rodolphe, archevêque de Tarantaise (1269), visite le diocèse. — Il vivait encore le 19 avril 1271, et dans le mois de juin Rodolphe de Valpelline était élu.

50. RODOLPHE DE VALPELLINE (val d'Aoste), archidiacre de Tarantaise. Il fut à peine deux ans évêque, car il était déjà mort en juillet 1273. Une acquisition en faveur de l'abbaye à Grions (décembre, même année) porte : *Petrus electus Sedun.*

51. PIERRE Ier D'ORONS, d'une des familles les plus distinguées du pays de Vaud. Il mourut en 1287. — Le pape Grégoire X séjourne quelques jours à Sion (1275) et passe le Simplon.

Le siége vaqua pendant les deux années suivantes, car un acte du 2 janvier 1290 porte encore : *Sede Sedunensi vacante.*

52. BONIFACE DE CHALLAND, frère d'Ebal, vicomte d'Aoste. Il assista (1290, 8 septembre) son frère Aimon, évêque de Verceil, dans la consécration de l'église rebâtie sur le champ du Martyre de saint Maurice. — L'archevêque Bertrand de Bertrandis visite le diocèse dans les années 1302, 1311 et 1320. — Il vend (1295) la vidamie de Montreux et s'en retient la seigneurie. — Il était encore vivant en mai 1308 ; en juin le siége était vacant.

53. AIMON III DE CHATILLON, noble famille de la vallée d'Aoste. Elu dès le mois de juillet 1308, il meurt le 16 juillet 1323.

Le 13 novembre le siége était encore vacant, mais un acte de février 1324 prouve qu'Aimon de la Tour était déjà élu : comment intercaler ainsi l'évêque Pierre du *Gallia christ.*, induit en erreur par Briguet ?

54. AIMON IV DE LA TOUR, fils de Pierre, bailli épiscopal et châtelain du château de l'Ile, à Genève. — Il meurt le 24 avril 1338.

55. PHILIPPE Ier DE GASTONS. Un acte daté de Vercorin, le 8 septembre 1338, prouve que Philippe était élu à cette époque. Il fut transféré (1342) à l'évêché de Nice. — Les Vallaisans se trouvent (22 juin 1339) à la bataille de Laupen.

56. GUICHARD TAVELLI ou TAVEL, fils du premier syndic de Genève. Le siége était vacant le 5 septembre, mais un titre du 14 du même mois porte : *Guichardo electo Sedun. existente.* Il est présent (14 décembre) à Chambéry, au testament de la comtesse Yolande. — Le cardinal Bernard de la Tour (1348)

est chanoine-sacristain de Sion (1). — Jean Malabeylan d'Asti, chanoine de Sion, est sacré (1350) évêque de Clusium en Toscane. — La fleur de la noblesse savoisienne vole avec le comte (1355) au secours du roi de France : le rendez-vous est à Saint-Omer; on y remarque Etienne de Bagnes, écuyer, le chevalier Aimon de Pont-Verre et vingt-cinq fantassins de Daillon (Conthey). — L'empereur Charles IV (1365) passe par le Vallais. — La mort tragique de Guichard est du 8 août 1375.

57. ÈDOUARD DE SAVOIE, fils de Philippe, de la branche des princes d'Achaye, religieux bénédictin, prieur du Bourget, puis abbé de Saint-Just de Suze et évêque de Belley, transféré à Sion en 1376 (2). — Il alberge (juillet 1379) la seigneurie de Martisberg (Conches) à Antoine d'Ornavas, major de Mœrell. — Il consacre (25 octobre 1380) l'église de Saint-Sigismond à Saint-Maurice, et passe à l'archevêché de Tarantaise le 19 mars 1386.

58. GUILLAUME III DE LA BEAUME, fils d'Amblard de la Beaume et de Marguerite de Sales. C'était pendant le schisme : Clément VII, auquel adhérait la Savoie, confirma (1386) le choix de Guillaume, qui ne paraît pas même avoir pris possession personnelle. On voit le siége vacant pendant presque toute l'année 1387; du moins, des actes de février, juin, juillet, septembre et novembre portent tous : *Sede vacante.*

59. HUMBERT DE BILLENS, neveu du comte de Gruyères, était en possession de l'évêché le 7 février 1388. Une chronique assure qu'il résigna (1392) en faveur du suivant.

60. HENRI II DE BLANCHES DE VELLATE (du diocèse de Novarre), chanoine de Sion et official de l'évêque Edouard. Les Vallaisans ne virent pas ce choix de bon œil : ils désiraient un prélat plein d'énergie qui pût résister aux envahissements successifs des comtes de Savoie. Ce vieillard, qui cherchait plutôt le repos que les honneurs, s'empressa de céder ses droits sur l'évêché à Guillaume de Rarogne, par acte passé à Vissoie (Anniviers), le 16 juillet 1393 (3).

61. GUILLAUME IV DE RAROGNE, surnommé *le Bon,* avait déjà

(1) Fondation du rectorat de Mund, sur les hauteurs de Brigue.

(2) Guichenon, I, p. 324.

(3) Le *Gallia christ.* reporte cette cession à l'an 1391 ; mais c'est indubitablement un anachronisme : Henri reçoit l'évêché d'Humbert, il ne pouvait le céder à son tour avant la résignation de ce dernier.

reçu dès le 20 septembre 1391 sa confirmation de Boniface IX. Il ne fut reconnu que par le Haut-Vallais, jusqu'à la résignation d'Henri de Blanches : il habita souvent le château de la Soie et y fit une ordination le 6 mai 1399 : c'est aussi là qu'étant malade, il écrivait ses dernières volontés le 27 mai 1402.

62. GUILLAUME V DE RAROGNE, dit *le Jeune*, petit neveu du précédent. Il ne fut jamais sacré : il mourut à Rome où il avait été mandé par Martin V. — Un mandement de 1424 fait voir que la paroisse de Noville devait toutes les années bissextiles la dîme aux évêques de Sion.

63. ANDRÉ DE GUALDO, noble Florentin, archevêque de Colocza en Hongrie, d'abord administrateur de l'Eglise de Sion pendant la guerre de Rarogne, puis évêque titulaire dès l'an 1431. — Il confirma (1419) les franchises de Loëche déjà reconnues par ses prédécesseurs Edouard de Savoie et Philippe de Gastons. — Il assista aux premières séances du concile de Bâle, introduisit (1425) les Carmes à Géronde. On lève (1428) une dîme sur tous les bénéfices ecclésiastiques, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Hussites de Bohême. — Il meurt le 17 avril 1437.

64. GUILLAUME VI DE RAROGNE, doyen de Sion (1), élu évêque le 24 avril, à l'âge de trente ans. — Hérémence, succursale de Vex, est érigée (1438) en église paroissiale par décret du concile de Bâle. — Les châteaux de la Majorie et de Tourbillon, détruits dans la guerre de Rarogne, sont relevés en 1446. — Il meurt à Palanza sur le lac Majeur, en 1451, à son retour de Rome.

65. GUILLAUME VII D'ESTAING, Lorrain, cardinal de Sainte-Sabine, est nommé (13 mars 1451) par Nicolas V, administrateur perpétuel de l'Eglise de Sion : le chapitre, de son côté, élut le doyen Henri d'Asperling, à qui le cardinal (1454) céda ses droits.

66. HENRI III D'ASPERLING DE RAROGNE (2), issu d'une branche cadette de cette noble famille. Il ne paraît pas avoir été sacré, et mourut le 15 décembre 1457. Ce prélat fut chargé (1454), par le duc de Savoie, d'une mission auprès de Charles VII, roi de France.

(1) Le *Gallia christ.* a changé le *Decanus* en *Diaconus*.

(2) Il est ainsi appelé dans plusieurs documents relatifs au Milanais : quelquefois on écrit aussi *Esperlini*.

67. WALTHER II SUPERSAXO, chanoine de Sion et curé d'Ernen, fut élu le 20 décembre 1457, par dix-huit chanoines, tant capitulants qu'honoraires. — Grande inondation du Rhône et de la Drance (7 août 1469); une trombe était tombée sur les vallées d'Entremont et de Bagnes : tous les ponts furent emportés et le bourg de Martigny couvert d'eau. — Invitation aux fidèles (5 octobre 1481) de contribuer à la reconstruction de la cathédrale, commencée depuis trente ans. — Il meurt le 7 juillet 1482.

68. JODOC DE SYLLINEN, prévôt de Münster, transféré du siége de Grenoble. — Jean Armbrost, doyen de Sion, est béni à Rome (1485) en qualité de premier prévôt de la collégiale de Saint-Vincent de Berne. — La peste fait de grands ravages à Sion (1495) : enlève 1,400 âmes dans le district de Brigue. — Exilé, il meurt à Rome.

69. NICOLAS SCHINER, administrateur de l'évêché dès le 27 août 1496. — Il confirme (1497) les franchises de Martigny. — Il résigne en faveur de son neveu, et meurt en 1510.

70. MATTHIEU SCHINER, cardinal. — Sa confirmation par Alexandre VI est du 20 septembre 1499. — Il fonde (1501) son anniversaire dans l'église de l'abbaye de Saint-Maurice; il règle en cette ville, avec les plénipotentiaires de Berne (1504), les limites entre les deux états. — Il fait quêter dans tout le diocèse (1511) pour achever la cathédrale, et meurt à Rome le 30 septembre 1522.

---

*Evêques exempts de la juridiction métropolitaine.*

71. PHILIPPE II DE PLATÈA, fut élu en octobre pour succéder à Matthieu; mais comme l'évêché était devenu vacant en cour romaine, le Saint-Siége en pourvut successivement les cardinaux Piccolomini et Cési : Philippe ne pouvant recevoir sa confirmation prit le parti de résigner.

72. ADRIEN Ier DE RIEDMATTEN, chanoine-sacristain, élu le 8 septembre 1529, n'obtint sa confirmation qu'en 1532, et mourut le 17 mars 1548. — Il délègue à la diète de Spire (1544) Léopold Dick, docteur en droit. — La diète porte (1545) une peine de trois livres maurisoises contre quiconque boirait avec excès ou engagerait quelqu'un à le faire.

73. JEAN Ier JORDAN, de Brigue, prieur de Martigny, fut élu le 22

mars 1548, par dix-neuf chanoines. Il meurt le 12 juin 1565. Marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, deux de ses filles léguèrent à la mense épiscopale une partie considérable si ce n'est tout le pré de la Planta.

74. HILDEBRAND Ier DE RIEDMATTEN, de Conches, chanoine-sacristain, élu le 22 juin 1565. Saint Charles Borromée lui écrivit deux lettres, le priant chaque fois de permettre l'achat de 1,500 charges de blé, pour soulager ses pauvres de Milan souffrant de la disette. — Simler lui dédie (1574) sa *Description du Vallais*. — Grande inondation du Rhône en 1577. — Renouvellement de l'alliance avec les Cantons catholiques (8 juin 1578) à Brigue. — Le Vallais fournit à l'empereur Rodolphe II (1595) des troupes et de la poudre contre les Turcs. — Inondation de la Drance (25 mai 1595), où soixante-et-dix personnes perdent la vie (1). — Commencements (1597) du fort de la Porte du Sex (2). — Il meurt le 4 décembre 1604.

75. ADRIEN II DE RIEDMATTEN, doyen et vicaire-général, élu le 17 décembre 1604 par vingt chanoines, succéda à son oncle. Il mourut en septembre 1613.

76. HILDEBRAND II JOST, chanoine-curé de Leytron, élu le 15 octobre 1613, sacré dans la cathédrale le 29 novembre 1614. — Grande inondation à Viége (4 août 1633), causée par l'éruption d'un lac, qui entraîne 18 maisons et environ 6,000 arbres. — Neuf cents hommes partent pour le service de France (10 septembre 1635), employés en Lorraine; ils périrent tous, excepté 120, qui rentrèrent dans leurs foyers en janvier suivant (3). — Hildebrand mourut en mai 1638. — Il avait réuni, le 5 avril 1626, un synode à Sion, où furent décrétées les constitutions qui régissent encore le diocèse.

77. BARTHÉLEMI SUPERSAXO, doyen de Valère, élu le 6 juin 1638, mourut sans être sacré, le 16 juillet 1640 (4). Il habita momentanément Martigny (novembre 1638), à cause de la peste qui ravageait Sion (5).

(1) Arch. de l'abbaye de Saint-Maurice, *Collection Charléty*.

(2) On y ajoute successivement dans les années 1624, 1667, 1675 et suivantes.

(3) *Chronique Berodi*.

(4) Arch. de l'abbaye, *Lib. Illiac.* — Le *Gallia christ.* fixe sa mort au 16 juin.

(5) Cinq cents personnes y avaient été emportées dans le mois d'août. *Chronique Berodi*.

78. ADRIEN III DE RIEDMATTEN, chanoine-chantre, élu le 3[illegible] août 1640, et mort le 19 septembre 1646. — Grande inondation du Rhône et de la Drance (21 septembre 1640), qui ne laissa qu'un pont intact de Brigue et de Saint-Brancher en bas. — Le 7 octobre 1642, bataille de Lérida contre les Espagnols, où le régiment vallaisan Ambuel, fort de 2,000 hommes, fut presque entièrement détruit : on y remarquait entre autres les capitaines Pierre de Riedmatten, Matthieu de Werra, Jodoc Venetz, et François Preux.

79. ADRIEN IV DE RIEDMATTEN, élu le 1er octobre 1646, mourut le 13 août 1672.

80. ADRIEN V DE RIEDMATTEN, élu le 25 août 1672; il meurt le 20 mai 1701. — Renouvellement de l'alliance avec les Cantons catholiques (1681) à Sion et à Uri le 6 novembre 1696.

81. FRANÇOIS Ier JOSEPH SUPERSAXO, doyen de Valère, élu le 2 juin 1701, mort le 1er mai 1734. — Renouvellement de l'alliance avec les Cantons catholiques (25 octobre 1728) à Schwitz. — Premier éboulement des Diablerets (23 septembre 1714).

82. JEAN II JOSEPH BLATTER, de Viége, curé de Sion, élu le 18 mai 1734, et mort le 19 janvier 1752. — Les Jésuites (1734) sont appelés au collége de Sion. — Bataille de Fontenoy (11 mai 1745), où le régiment vallaisan se couvrit de gloire et eut vingt-trois officiers tués ou blessés : parmi les premiers on distingue un capitaine de Preux et un lieutenant de la Pierre. — Deuxième éboulement des Diablerets en 1749.

83. JEAN III HILDEBRAND ROTEN, de Rarogne, élu le 31 août 1752, à l'âge de 31 ans; il meurt le 19 septembre 1760.

84. FRANÇOIS II FRÉDÉRIC AMBUEL, chanoine-sacristain, élu le 18 décembre 1760, mort le 11 août 1780.

85. FRANÇOIS III MELCHIOR ZEN-RUFFINEN, sacré le 12 novembre 1780, mort le 14 juin 1790.

86. JOSEPH Ier ANTOINE BLATTER, élu le 2 août 1790, mort le 19 mars 1807.

87. JOSEPH II XAVIER DE PREUX, élu le [illegible] mai 1807, sacré le 8 novembre, mort le 1er mai 1817.

88. AUGUSTIN-SULPICE ZEN-RUFFINEN, élu en mai et sacré le 12 octobre 1817, mort le 22 décembre 1829. — Inondation de la Drance (18 juin 1818), qui, partant du glacier de Giétroz avec une masse de 530 millions de pieds cubes d'eau, porte la désolation dans la vallée de Bagnes et la plaine de Martigny.

89. **MAURICE II FABIEN ROTEN**, élu en mai 1830, mort le 11 août 1843. — Le 26 août 1835, éboulement considérable de la Dent du Midi.

90. **PIERRE II JOSEPH DE PREUX**, docteur en théologie, chanoine-directeur du séminaire, élu le 8 novembre 1843, et préconisé dans le consistoire du 27 janvier 1844.

Digitized by Google

# TABLE DES CHAPITRES.


CHAPITRE Ier. Le Vallais avant l'ère chrétienne. — Ses anciennes peuplades. . . . . *Page* 7.
» II. Le Vallais sous les Romains. (1—413). . . 13.
» III. » sous les Bourguignons. (413—534). 20.
» IV. » sous les Francs. (534—888). . . 24.
» V. » sous le deuxième royaume de Bourgogne. (888—1032) . . . . 35.
» VI. » sous les empereurs. — La maison de Savoie. — Les Zæringen. (1033—1243) . . . . . 42.
» VII. Pierre de Savoie. — Ses guerres en Vallais. (1243—1274) . . . . . 61.
» VIII. Insurrection de la noblesse contre les évêques. (1274—1342) . . . . . 69.
» IX. Episcopat de Guichard Tavelli. — Sa fin tragique. (1342—1376). . . . . 80.
» X. Nouvelles insurrections contre les évêques. (1376—1400) . . . . . 90.
» XI. Guerre de Rarogne. (1400—1437). . . . 101.
» XII. Guerre de Bourgogne. — Conquête du Bas-Vallais. (1437—1482) . . . . . 121.
» XIII. Jodoc de Syllinen. — Guerres dans l'Ossola. (1482—1500) . . . . . 134.
» XIV. Episcopat de Matthieu Schiner, cardinal. (1500—1522) . . . . . 143.
» XV. Guerres religieuses. — Invasion en Chablais. (1522—1600) . . . . . 167.

CHAPITRE XVI. Crise religieuse. — Hildebrand Jost et la Caroline. (1600—1638). . . . . *Page* 196.
» XVII. Dissensions intérieures.—Services à l'étranger.— Tremblement de terre, etc. (1638—1790). . . . . 237.
» XVIII. Premiers symptômes de révolution.—Emigrés français accueillis en Vallais. (1790—1798). 255.
» XIX. Les Français en Vallais. —Résistance héroïque des Haut-Vallaisans. (1798—1802) . 267.
» XX. Le Vallais république. — Département français. (1802—1814) . . . . . 329.
NOTES ALPHABÉTIQUES ou Notices historiques sur quelques localités, servant d'Appendice . . . . . 345.
NOTES JUSTIFICATIVES ou Développements sur quelques points de l'histoire du Vallais . . . . . 374.
INSCRIPTIONS ROMAINES DU VALLAIS . . . . . 395.
CATALOGUE DES EVÊQUES DU VALLAIS. . . . . 401.

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.


A.

Abondance (abbaye d'). *Page* 47.
Agaune. Son concile, 21.
Aigle, 169, 345.
Alliance avec les Cantons, 64, 109, 253.
Alpes pœnines, 8, 374.
Amé (saint), 27.
Amédé II, 47.
Amédé III, 47, 48.
Amédé VI, 82.
Amédé VII, 97.
Amédé VIII, 105, 107, 121.
Amédé IX, 123.
Annibal passe nos Alpes, 374.
Anniviers, 346.
» Son château, 98, 105.
Aoste, 174, 184.
Arbres de liberté, 268.
Ardon, 347.
» Son château, 65, 92.
Armes à feu (premières), 86.
Autan, 10.
Autanello, 364.
Ayent, 348.

B.

Bagnes, 48, 129, 200, 348.
» Ses mines, 138, 349.
Baillis (leur institution), 73.
Baltschieder, 52.
Bas-Vallais conquis par le Haut, 126, 129, 178.
» Son indépendance, 269.
Bernois (despotisme religieux des), 171 et suiv.
» Leurs menées, 199, 202.
Bex, 35, 170, 201, 349.
Blandrate (comtes de), 57, 86.
Blasphémateurs, 180.
Bonaparte passe le Grand-Saint-Bernard, 317, 332.
Bourgeoisies, 388.
Bourgogne (guerre de), 124, 128 et suiv.
Bourgogne (deuxième royaume de), 35.
Bourguignons, 19 et suiv.
Brefs pontificaux, 168, 187, 216.
Brigue, 350.

C.

Calendrier grégorien, 240.
Cappel (bataille de), 175.
Capucins missionnaires, 197.
» Leurs couvents, 239.
Caroline, 131, 190, 213, 214.
Carthaginois (les) passent nos Alpes, 9, 374.
Cécina passe nos Alpes, 18.

Chablais (occupation du), 127, 176, 192.
» Son étymologie, 384.
Chancellerie (droits de), 389.
Charlemagne, 27 et suiv.
Charles-Emmanuel, 194.
Charles III, 145, 176.
Châteaux d'Arbignon, 54, 239.
» d'Ardon, 65, 92.
» d'Ayent, 348.
» de Beaufort, 371.
» de Beauregard, 98, 105.
» de Brignon, 359.
» de Chamoson, 65, 66.
» de Châtillon, 90.
» de Chillon (v. ce mot).
» de Conthey (v. ce mot).
» de Dirrenberg, 63.
» d'Enfer, 351.
» d'Etier, 230.
» de Loëche, 107.
» de la Majorie, 88.
» de Mangepan, 63.
» de Martigny, 65, 66, 69, 138, 157, 159.
» de Mont-Orge, 58 et suivantes.
» de la Porte du Sex (v. Porte).
» du Roc, 107, 123, 350.
» de Saillon, 361.
» de Saint-Jean, *ib.*
» de St-Maurice (voyez ce mot).
» de Saxon, 366.
» de la Soie, 56, 87, 106, 110.
» de Tourbillon, 73, 369.
» de Tourtemagne, 369.
» de Valère (v. ce mot).
Châteaux de Verbier, 349.
» de Weingarten, 351.
Chermontanaz, 182.
Chillon (forteresse de), 53, 57, 351.
Choëx, 58.
» Sa population, 89, 390.
Christianisme. Sa prédication, 15, 17.
Collombey. Sa population, 89, 390.
» Son couvent, 239.
Combats d'Arbaz, 88.
» de Bex, 25.
» de Crévola, 137.
» de Fiesch, 310.
» du Gr.-Sable-Noir, 50.
» de Grémisuat, 118.
» de Grimsel, 311.
» de Lax, 310.
» de Loëche, 72, 76.
» de la Massa, 309.
» de la Morge, 288.
» de Münster, 50.
» d'Octodure, 10.
» de la Planta, 126.
» de Port-Vallais, 9, 62.
» de Rawyl, 51.
» de Saint-Léonard, 87.
» du Simplon, 340.
» d'Ulrichen, 52, 117.
» de Viége, 97.
Conches, 310, 313, 352.
» Ses mines, 248.
Concile de Trente, 189.
Conrad, roi de Bourgogne, 36.
Conthey, 122, 125, 353.
Crises religieuses, 199, 215, etc.
Croisades, 48, 71.

D.

Diablerets (passage des), 92, 289.
» Ses éboulements, 414.
Dissensions intérieures, 238, 248, 255.
Domo-d'Ossola, 74, 249, 312, 341.
Drance. Ses inondations, 26, 357, 402, 412, 413, 414.

E.

Echelles (passage des), 301.
Emigrés français, 259, 273.
Emmanuel-Philibert, 185, 191.
Empereurs (domination des), 42.
Epaone, son concile, 22, 378.
» Sa destruction, 24, 380.
Epinassey, 25, 33, 380, 382.
Ermanfroi, évêque, 45, 406.
Etienne II passe nos Alpes, 403.
Eugène III, *id.*, 407.
Evêques (catalogue des), 401.
» Siége à Octodure, 401, 402.
» » Agaune, 402.
» » Sion, 403.
» Suffragants de Milan, 401.
» » Lyon, 402.
» » Vienne, 403.
» » Tarantaise, 403.
» Exempts, 149, 412.
» Leur élection, 78, 249.
Excommunication, 81, 160, 391.

F.

Féodalité, 385.
Finges, 97, 301.
Fontenoy (bataille de), 414.
Franc-alleu, 385.
Francs (dominat. des), 24 et suiv.
Furrer, doyen de Valère, 228, 234.

G.

Géronde, 354.
Grand-St-Bernard (passage du), 8, 13, 374.
» Ses inscriptions, son temple, 14, 374.
» Son hospice, 32, 40, 41, 47, 48, 148, 252.
Grions, 354.
Gubel (bataille de), 176.

H.

Haut-Vallais, résiste aux troupes françaises, 285, 299.
» Misère qui s'ensuit, 315.
Henri IV (l'empereur) passe le Grand-St-Bernard, 45.
Hongrois (invasion des), 38.
Humbert aux blanches mains, 43.
Humbert III, 53, 65.

I.

Illarsaz, sa population, 390.
Inscriptions romaines, 395.
Insurrections des nobles, 72, 74, 75.
Insurrection populaire (première), 77.
Invasion de la Suisse par les Français, 265.
Investiture, 386.
Isérable, 408.

J.

Jésuites, 210, 253, 414.
Jost Hildebrand, évêque, 214.
» Sa mort, 235.
Journée du 10 août, 261.

L.

Légion Thébéenne. Son martyre, 16.
Lens, 116, 366.
Léon III passe nos Alpes, 32.
Léon IX, *id.*, 405.
Lérida (bataille de), 414.
Ligue du Vallais, 172.
Loëche-le-Bourg, 355.
Loëche-les-Bains, 138, 355.
Loetsch (vallée), 91, 179, 181.
Lombards (invasion des), 25, 129.
Louis XII et Schiner, 146.
Luttes religieuses en Suisse, 245.

M.

Main-morte, 360, 370, 385, 388.
Maison de Savoie. Sa domination, 43.
» Ses guerres en Vallais, 57, 58, 61, 66, 82, 92.
» Ses possessions, 55, 56.
» Son administration, 392.
Majors. Leurs droits, 53, 387.
Martigny, 356.
Massonger, 357.
Matze ou Massue, 102, 180.
Métral. Ses droits, 8, 387.
Missions en Vallais, 198.
Mœrell, 57, 358.
Monnaie maurisoise, 70.
Monthey, 178, 358.
» Sa population, 89, 390.
Mont-Jou (voy. Gr.-St-Bernard).
Muraz. Sa population, 89, 390.

N.

Nægelisgrætli, 311.
Nantuates, 8, 9, 12, 346.
Naters, 350, 355.
Nenda, 359.
Novarre (bataille de), 151.

O.

Octodure. Son étymologie, 7.
» Son emplacement, 10.
» Siége épiscopal, 26.
Oelgraben (camp d'), 301.
Ormonts (insurrection des), 274.
Ossola (guerre dans l'), 109, 136, 139.
Outrevièze. Sa population, 89, 390.

P.

Pavie (bataille de), 167.
Peste. Ses ravages, 89, 190, 212, 228, 390, 412.
Pierre de Savoie, 61 et suiv.
Pœnines (Alpes), 374.
Population, 11, 89, 390.
Porte du Sex, 178, 259, 413.
Port-Vallais, 359.
Princes du Saint-Empire (évêques), 162.

Q.

Quartéry (A. de), 198, 209, 231.

R.

Rarogne, 360.
» Ses nobles, 106, 347, 355.
Réforme du district d'Aigle, 169.
Réforme en Vallais (tentatives de), 187, 196 et suiv., 218, 237.
Retraite de Meaux, 189.
Révolution française, 289.
Riedmatten (évêques de), 196, 210, 237, 242.
Ringlins (guerre des), 242.

Rhodanique (république), 280.
Rhône (inondations du), 251, 412, 414.
Rodolphe Ier, 34.
Rodolphe II, 36.
Rodolphe III, 38, 384.
Romains (domination des), 9, 18.

S.

Saillon, 353, 361.
Saint-Brancher, 128, 361.
» Sa Trappe, 261.
Saint-Gingolph, 362.
Saint Guérin, 356, 407.
Saint-Jean-d'Aulph (abbaye de), 181.
Saint-Maurice (ville de), 7, 15, 363.
» Son abbaye, 17, 21, 31, 39, 67.
Saint Maurice. Son martyre, ses reliques, 16, 194.
Saint-Pierre de Clages, 19, 260.
» (Bourg de), 37, 73.
Saint Sévérin, premier abbé d'Agaune, 17.
Saint Théodule, évêq., 383, 401.
» (Redoute de), 372.
Salasses, 9.
Salvan, 364.
Sarquène, 97, 365.
Sarrasins (invasion des), 30, 37, 40.
Savièse, 122.
Saxon, 366.
Schiner, évêque, 143.
» cardinal, 147.
» sa mort, 163.
» son éloge, 165.
Schisme, 96, 121.
Séduniens, 8.
Services étrangers, 188, 213, 413, 414.
Sierre, 366.
Sigismond, roi de Bourgogne, 21, 23.
Simplon, 67, 318, 331, 366.
» Son hospice, 367.
Sion. Son administration, 53, 59, 368.
» Catastrophes, 254, 289.
» Siéges, 83, 93, 108, 113.
Souabe (guerre de), 142.
Statuts du Vallais, 192.
Stockalper (Antoine), 225.
» (Gaspard), 240.
Supersaxo (Walther), évêque, 123 et suiv.
» (Georges), 131, 141, 153.
» Sa mort, 164.
Syllinen (Jodoc de), évêque, 134.

T.

Taillables à miséricorde, 385.
Tarnade, 7, 11, 14, 364.
Tauredunum. Sa chute, 24, 380.
Tavelli (Guichard), év., 80 et s.
» Sa mort, 87.
Tête-du-Lac (comté de la), 44, 384.
Théodore, premier évêque, 17,
Thonon (traité de), 191.
Tourbillon, 369.
Tourtemagne, 369.
Traités avec la Savoie, 54, 57, 58, 66, 67, 74, 95, 99, 145. 173.
Tremblement de terre, 251.
Trève de Dieu, 44.
Trois-Torrents. Sa population, 89, 390.

Turreau (général), 321.

U.

Ursulines (couvent d'), 239.

V,

Val-d'Illier, 370.
Valère, 14, 81, 370.
Vallais. Ses anciens habitants, 7.
» Ses différents noms, 8.
» Son comté, 31, 36, 382.
» Sous les Romains, 13.
» » les Bourguignons, 20.
» » les Francs, 24.
» » les Rodolphiens, 35,
» » les empereurs, 42, 61, 84.
» » la maison de Savoie, 43.
» » les Zæringen, 49.
» » la République Helvétique, 285.
» Répub. indépendante, 329.
» Départ. français, 334.
» Canton suisse, 343.
Valteline (guerre de la), 221.
Vandales (ravages des), 18.
Vaudois piémontais, 242.
Véragres, 8, 9, 12.
Vibériens, 8, 12.
Vidames. Leurs droits, 53, 387.
Viége, 371.
» (Diète de), 208.
Vièze. Ses inondations, 358.
Villeneuve, 58, 352.
Vilmergen (bataille de), 247.
Vin rouge (guerre du), 251.
Vionnaz, 372.
Vouvry, 373.

W.

Walliser-Bund, 173.
Walther (Barthélemy), 305.
» Sa mort, 308.
Walther Supersaxo, év., 123.

Y.

Yolande, duchesse de Savoie, 124.

Z.

Zæringen (duc de), 49.
Zug (Vallaisans à), 249.
Zwingli, 174.

LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE
LAUSANNE BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE